



Rapport d'activité du Conseil d'Etat

—
2012



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

WWW.ADMIN.FR.CH/CE

Conseil d'Etat CE

2012

I. Introduction	1	VII. Etat du personnel	27
1. Mission	1	VIII. Liste des instruments parlementaires	27
II. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	1	1. Motions.....	28
III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	2	2. Postulats.....	30
1. Défi n° 1: Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique.....	2	3. Mandats	34
2. Défi n° 2: Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant.....	3	4. Motions populaires	35
3. Défi n° 3: Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative.....	5	5. Questions.....	35
4. Défi n° 4: Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion	8		
5. Défi n° 5: Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société.....	10		
6. Défi n° 6: Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions.....	11		
7. Défi n° 7: Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique.....	12		
IV. Vie du Conseil d'Etat	14		
1. Séances.....	14		
2. Rencontres de travail	14		
3. Visites et réceptions.....	15		
4. Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016.....	15		
V. Relations extérieures	16		
1. Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC).....	16		
2. Fondation ch	16		
3. Conférences des directeurs cantonaux	16		
4. Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale.....	18		
5. Rencontres gouvernementales bilatérales	19		
6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	19		
7. Consultations fédérales.....	20		
VI. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2012	22		
1. Concernant le compte des investissements.....	22		
2. Concernant le compte de fonctionnement	22		

—
2012

I. Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2012 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation des sept défis du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le mode de présentation du rapport d'activité n'a pas été modifié pour la présente édition.

1. Mission

Le Conseil d'Etat forme le pouvoir exécutif du canton de Fribourg. Ce collège est composé de sept conseillers et conseillères d'Etat, chacun d'entre eux étant également à la tête d'une des sept Directions de l'Administration cantonale.

Le Conseil d'Etat représente l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur du canton. Il dirige l'administration cantonale et planifie les activités de l'Etat par le biais d'un programme gouvernemental et d'un plan financier pour la législature quinquennale. Il prend les initiatives susceptibles d'assurer le développement durable du canton et l'épanouissement de sa population. Le Conseil d'Etat élabore les projets de lois et de décrets qui sont soumis au Grand Conseil, puis les exécute après leur adoption. De même, il est responsable de l'élaboration du budget annuel de l'Etat et de l'établissement des comptes qui sont également soumis au Grand Conseil. Il élabore et adopte des règlements, des arrêtés et des directives, qui relèvent de sa seule compétence. Il est responsable de l'information de la population.

II. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

Durant l'année 2012, l'économie fribourgeoise s'est bien comportée dans un contexte conjoncturel suisse et international toujours plus difficile.

L'économie mondiale a connu une année chahutée et s'est encore détériorée durant le dernier trimestre 2012. Au marasme grandissant et généralisé de la zone euro s'ajoute une activité bien inférieure aux prévisions aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne notamment. Cette faiblesse de la croissance dans les pays avancés, ainsi que l'incertitude persistante qui y règne, se répercutent sur les pays émergents et les pays en développement, constituant un frein à leur propre création de valeur ajoutée. Cette situation a incité le Fonds monétaire international (FMI) à revoir une nouvelle fois à la baisse ses projections de croissance mondiale à 3,3% pour 2012 et à 3,6% pour 2013. Selon le FMI, les risques de détérioration, déjà considérables, s'amplifient encore, la crise de la zone euro restant au centre des préoccupations. La Banque centrale européenne ayant présenté un programme de rachat d'emprunts obligataires d'Etats membres en difficulté, une détente pourrait cependant s'instaurer, pour autant que les dirigeants européens parviennent à appliquer – malgré les tensions sociales – les mesures d'austérité envisagées.

Le ralentissement conjoncturel international affecte désormais la Suisse. Traditionnellement très dépendante des exportations, l'économie suisse souffre en particulier de la force du franc, la faible demande en provenance de l'étranger se conjuguant avec une concurrence accrue. Le marché intérieur fait encore preuve, lui, d'une belle résistance, même si les marges ont singulièrement fondu. Le secteur des services, la construction ainsi que la consommation tirent bien leur épingle du jeu, insuffisamment cependant pour compenser le vent contraire que le commerce extérieur et le franc fort font souffler. Dans ce contexte, la plupart des instituts de prévision ont revu à la baisse leurs chiffres de croissance du produit intérieur brut (PIB): ils varient dans une fourchette comprise entre 0,5 et 1,1% pour 2012 et 0,9 et 1,5% pour 2013. Pour d'aucuns, le gonflement du bilan de la Banque nationale fait courir un risque supplémentaire d'inflation à long terme, avec pour éventuelles conséquences, une augmentation des taux d'intérêt et un risque d'effondrement du marché immobilier et de la construction.

Selon les résultats des enquêtes d'octobre du KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich), la morosité gagne petit à petit l'économie fribourgeoise. La marche des affaires n'a pas réussi à redécoller, dans l'industrie comme dans le commerce de détail. La chimie est l'une des seules branches observées où les indicateurs sont favorables, même si la situation bénéficiaire laisse à désirer. La métallurgie ainsi que l'industrie des machines et véhicules souffrent particulièrement, concurrence étrangère et force du franc grevant leurs marges.

Le cas de la construction reste atypique. Avec un taux de croissance de 5,6%, cette branche fait fi du climat conjoncturel actuel. Les entreprises fribourgeoises profitent pleinement du boom

2012

démographique et leurs carnets de commande sont pleins. Cette branche est actuellement le moteur de l'économie fribourgeoise, d'autant que selon le Créa, les projets de construction et les réserves de travail continuent d'augmenter.

Dans l'ensemble, les chefs d'entreprises restent très réservés dans leur appréciation des perspectives pour l'année 2013. Jusqu'à maintenant au beau fixe, les indicateurs généraux de l'économie fribourgeoise se ternissent. C'est notamment le cas des exportations, dont la croissance tient avant tout aux produits de luxe (horlogerie/bijouterie). Selon les dernières estimations du Créa, le PIB fribourgeois devrait s'apprécier de 0,6% en 2012 et de 0,8% en 2013, soit à un rythme nettement inférieur à celui de l'an passé (1,6%) et à celui de 2010 (+2,4%).

Toutefois, l'économie fribourgeoise résiste pour l'instant sur le plan de l'emploi: le taux de chômage cantonal reste le plus bas de Suisse romande et l'un des plus faibles de Suisse (2,4%).

Sources: Service de la statistique (SStat) et Banque Cantonale de Fribourg (BCF).

III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

1. Défi n° 1: Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique

1.1. Adapter l'aménagement du territoire à la croissance de la population

Des travaux préparatoires ont commencé concernant la loi sur le régime de compensation. Selon le planning prévu, les travaux législatifs devraient débuter dès 2014. Les travaux concernant la révision totale du plan directeur cantonal débuteront en 2015 et devraient se dérouler jusqu'en 2019. Les activités en faveur de la politique foncière active cantonale se poursuivent. Des mandats ont été attribués pour la mise en œuvre des secteurs stratégiques et les travaux de révision du plan sectoriel des zones d'activités d'importance cantonale débuteront en 2013.

1.2. Densifier l'offre fribourgeoise en transports publics

L'amélioration de l'offre fribourgeoise en transports publics s'est poursuivie en décembre 2012 avec la consolidation de la 1^{re} étape

du RER Fribourg|Freiburg et la mise en service de la 1^{re} phase du RER Sud. La desserte sur la ligne Bulle–Châtel-Saint-Denis–Palézieux a été renforcée grâce à l'instauration de la cadence à la demi heure entre Palézieux et Châtel-Saint-Denis et à la diminution du temps de trajet entre Bulle et Châtel-Saint-Denis. Les horaires des bus régionaux ont été adaptés à ces nouveaux horaires de trains. L'offre a également été cadencée sur les lignes de bus les plus importantes. Les travaux préparatoires de la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg, qui vise à instaurer la cadence à 30 minutes sur toutes les lignes ferroviaires desservant le centre cantonal, ont été poursuivis.

1.3. Moderniser les infrastructures routières

Le Service de la mobilité mène actuellement une analyse des routes de contournement. Celle-ci a abouti à la mise au point d'une méthodologie permettant de déterminer l'opportunité d'un projet de route de contournement puis de le prioriser par rapport aux autres. Cette méthode est actuellement appliquée à 26 projets. Le but d'une telle démarche est, notamment, une utilisation plus efficiente des investissements ainsi que la mise à disposition d'éléments d'aide à la décision. Les résultats seront publiés fin avril 2013.

Certaines améliorations routières se poursuivent: le carrefour du Centre du village à Riaz a été réalisé, les carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrüz à Tafers ont été mis à l'enquête alors que le projet d'amélioration du carrefour de Oberstockerli à Schmitten est en phase de développement. Le Service de la mobilité a également procédé à une analyse de tous les passages à niveau et leur assainissement est actuellement en cours, en application des obligations légales en la matière. La révision du plan sectoriel vélo fera l'objet d'une mise en consultation publique au printemps 2013. L'entretien constructif (renouvellement de la chaussée) des routes cantonales a fait l'objet de plusieurs chantiers répartis sur le réseau pour un montant total de 9 millions. Dans le cadre de la protection contre le bruit routier sur les routes cantonales, le secteur du Péage à Sugiez a été assaini au moyen de parois anti-bruit, un revêtement phono absorbant a été posé dans le cadre des travaux d'entretien situés en intérieur de localité et plusieurs études acoustiques ont été lancées, respectivement ont progressé.

1.4. Poursuivre les grands chantiers routiers

Le chantier du projet Poya fait partie intégrante des grandes réalisations routières cantonales. Il constitue, depuis des décennies, l'une des priorités inscrites au plan directeur cantonal, au même titre que le furent la construction des autoroutes A1, A12 et la route de contournement de Bulle H189. Les travaux se déroulent selon le calendrier prévu, avec une ouverture à la circulation durant le second semestre 2014. La liaison routière Romont–Vaulruz fait partie des projets routiers cantonaux prioritaires. Les délais sont respectés et la fin des travaux est prévue pour 2015.

—

2012

1.5. Mettre en œuvre la stratégie pour la société à 4000 watts

En février 2012, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur l'énergie visant à concrétiser la stratégie énergétique cantonale. Toutefois, ce texte légal a été combattu par voie de référendum et le résultat de la votation populaire a abouti sur un court rejet du texte (50,75%). Seul l'article prévoyant l'obligation de remplacer les chauffages et les chauffe-eau électriques a été clairement contesté. Un nouveau projet sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2013. Différentes études spécifiques au développement des énergies renouvelables ont été réalisées, en particulier en ce qui concerne la valorisation de la géothermie profonde (notamment pour le parc d'innovation blueFACTORY) et la réévaluation du potentiel éolien dans le canton. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'acquisition de courant labellisé Naturemade Star pour la consommation des bâtiments de l'Etat se sont poursuivis et ont débouché sur la concrétisation de la première phase du projet en 2014. Concernant l'exemplarité des collectivités publiques, un programme d'encouragement destiné aux communes œuvrant dans le sens de l'obtention du label Cité de l'énergie a débuté en janvier 2012. Cette mesure est applicable jusqu'au 31 décembre 2015. En matière de formation continue dans le domaine de l'énergie, un programme de cours a été mis en place. Celui-ci a débuté en 2012, pour une période de trois ans. Finalement, en septembre 2012, la Confédération a mis en consultation sa stratégie énergétique 2050. L'Etat a été particulièrement actif en s'enquérant notamment de l'avis des différents acteurs concernés par le sujet afin de prendre position sur la base d'une pesée des intérêts bien établie. Cette stratégie énergétique influencera sensiblement la planification énergétique territoriale encore à établir pour le canton.

1.6. Améliorer la protection des ressources naturelles et des bases de la vie

Le projet Friammon, visant à la réduction des émissions d'ammoniac, a permis de contribuer à l'acquisition de pendillards, de couvrir des fosses à lisier et de favoriser l'utilisation de fourrages pauvres en azote. Afin de contribuer à prévenir les risques de pollution des eaux, la DAEC et la DIAF ont établi des directives concernant l'épandage des engrais de ferme et les dépôts temporaires de fumier. La mise en place de réseaux de compensation écologique s'est poursuivie et des travaux préparatoires ont eu lieu en vue de l'introduction des projets de qualité du paysage tel que proposés dans la politique agricole 14–17.

1.7. Projets législatifs du défi n° 1

Objet	Etat fin 2012
Loi sur le régime de compensation pour les mesures d'aménagement du territoire (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le sous-sol (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les routes (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les transports (révision totale ou partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'énergie (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation (reprise suite à votation du 25.11.12)

2. Défi n° 2: Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant

2.1. Réviser le cadre légal et organisationnel de l'enseignement obligatoire et du secondaire 2

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) le 18 décembre 2012. Les différents acteurs du secondaire 2 (représentants des parents d'élèves, des directions et des enseignants) se sont rencontrés le 28 novembre 2012 afin d'initialiser les travaux d'actualisation de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS). Au niveau des constructions, la mise en service des trois nouveaux bâtiments du Collège de Gambach a eu lieu durant l'été 2012. Le 7 février 2012, le Grand Conseil a donné son feu vert pour l'extension du Collège du Sud. De son côté, le Conseil d'Etat a approuvé en septembre le programme des locaux prévu pour le Collège Ste-Croix. Le projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) devient concret pour les écoles du secondaire 2 qui préparent actuellement l'implémentation du nouveau programme informatique. Le 1^{er} lot du Centre de maintenance des écoles (CME) a été mis en œuvre comme planifié. Le CME sera opérationnel dans toutes les écoles concernées pour l'année scolaire 2013/14.

2.2. Mettre en œuvre le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères

Le Grand Conseil a approuvé le concept en automne 2010, libérant ainsi l'ouverture des travaux de mise en œuvre. Le concept prévoit trois axes et contient neuf propositions: quatre d'entre elles concernent l'intensification de mesures et orientations existantes, cinq autres nouveautés sont proposées: sensibilisation précoce des enfants à l'apprentissage des langues, cours d'anglais depuis

2012

la 5^e primaire, utilisation systématique du portfolio des langues, séquences d'enseignement dans la L2 comme formation de classes bilingues, tout d'abord au CO. Les points principaux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2012/13 portent sur l'introduction d'une nouvelle méthode de français dans la partie alémanique du canton, l'intensification des activités d'échange et la préparation de l'introduction de l'anglais en 5^e primaire dès la prochaine rentrée. A l'école primaire, commence un projet qui a obtenu l'aide financière de l'Office fédéral de la culture et qui poursuit trois buts: l'encouragement de la langue partenaire, le développement de concepts et de moyens d'enseignement pour l'enseignement par immersion et la mise en liaison de deux écoles alémaniques avec deux romandes dans le but de développer des échanges de moyens d'enseignement pour des leçons de langue par immersion. On relèvera aussi les projets d'intégration intensive de l'allemand dans cinq écoles du CO francophone. Par ailleurs, dans le cadre de la proposition 4 (meilleure prise en compte des langues de la migration) de ce concept général, un nouvel onglet destiné aux élèves allophones a été publié récemment sur le site internet de la DICS. Au niveau du secondaire 2 de formation générale, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir aux améliorations possibles de la formation gymnasiale bilingue. La mise en place d'une filière bilingue à l'école de culture générale est également à l'étude.

2.3. Promouvoir et organiser la filière de formation des enseignants et enseignantes

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a contribué à une information active des élèves des gymnases et des écoles de culture générale sur le métier d'enseignant-e. La présentation de la profession d'enseignant-e d'école enfantine et primaire fait partie du programme Job-Info. Pour 2012, les présentations ont eu lieu le mardi 14 février 2012, 77 personnes ont participé à la présentation en français et 52 personnes à la présentation en allemand. La promotion de la profession enseignante a été effectuée par la HEP-PH FR sous diverses formes: le métier a été présenté dans les établissements du secondaire 2 et les ECG, la HEP-PH FR tient désormais un stand à START, une campagne publicitaire a été lancée avec des moyens de marketing supplémentaires et avec une nouvelle identité visuelle. Ces mesures ont porté leurs fruits, puisque la HEP-PH FR a enregistré une importante augmentation de son effectif ces dernières années. En particulier, le nombre des personnes inscrites au bachelor de l'enseignement préscolaire et primaire est passé de 354 en 2011 à 400 en 2012. De même, l'horaire a été revu de manière à permettre aux étudiants en formation d'avoir deux après-midi de libre pour effectuer des remplacements dans les écoles. Une étude a débuté sur la possibilité de la mise sur pied d'une formation en cours d'emploi pour des professionnels d'autres secteurs (Quereinsteiger). Le projet de nouvelle LHEP est sur le point de partir en consultation. La collaboration entre la HEP-PH FR et l'Université s'est accrue ces

dernières années: des tronc communs de formation sont proposés et l'Institut de plurilinguisme a vu le jour.

2.4. Positionner les hautes écoles (HE)

Les travaux préparant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) ont commencé sur le plan tant fédéral qu'intercantonal. Le canton y participe activement à différents échelons. Dans le cadre de la consultation ouverte par la CDIP, le Conseil d'Etat a pris position sur l'Accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles) et la convention de coopération y relative. Au niveau cantonal, la préparation des adaptations légales se poursuit. Au second semestre 2012, les directions compétentes ont mis en consultation les avant-projets des deux lois concernant les hautes écoles fribourgeoises: la révision de la loi sur l'Université et la nouvelle loi sur la HES-SO Fribourg (LHES-SO//FR). Le dépouillement et l'analyse des réponses ont commencé avec l'objectif de transmettre les deux projets au Grand Conseil en 2013. La LHES-SO//FR s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), à laquelle le canton de Fribourg a adhéré le 20 mars 2012 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les travaux sur les différents projets de construction avancent. L'élaboration du projet du bâtiment pour la HEF-TS et la HEdS-FR sur le site des Arsenaux, à Fribourg, est quasiment terminée et le crédit d'engagement sera soumis au Grand Conseil en 2013. La crèche de la HES-SO//FR HEP FR (crèche Pérollino) est aussi intégrée à ce projet sous forme d'une construction séparée mais située sur le même site (Arsenaux). Elle comprendra 24 places et le bâtiment sera conçu de façon à pouvoir être agrandi dans le futur. Le chantier de la transformation de la Clinique Garcia pour l'Adolphe Merkle Institute (AMI) a commencé et avance comme prévu.

2.5. Renforcer la place de la recherche

Les hautes écoles fribourgeoises se positionnent toujours plus clairement dans le paysage de la recherche au niveau suisse et international. Elles apportent aussi leur expertise au monde professionnel par des projets communs, dans le cadre des mandats, des publications, des conférences et des cours de formation continue. Elles participent de manière active à la conception du parc d'innovation blueFACTORY, ceci en élaborant avec des partenaires publics et privés des projets de plate-formes technologiques. Elles contribuent également à la dissémination des résultats de la recherche dans la cité en organisant des conférences et des expositions large public, des cafés scientifiques ou des manifestations pour les écoliers. La collaboration entre les entreprises et les institutions académiques est encouragée par plusieurs mesures de soutien. Le Fonds de soutien à l'innovation a engagé en 2012 le solde du budget de 3 millions de francs qui lui était alloué dans le fonds de relance. En tout, 14 projets ont été sélectionnés et sont en cours

2012

d'exécution. Le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR) encourage également les projets de recherche entre entreprises et institutions académiques, en apportant des subventions de recherche à hauteur de 1 million de francs par an, financées par le programme cantonal de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a signé une déclaration d'intention avec la Station fédérale de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux-Haras Avenches, la Faculté vétérinaire de Berne, la Haute Ecole des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, ainsi que l'Inforama, le centre de formation et de conseil pour l'agriculture du canton de Berne, afin d'exprimer leur désir d'intensifier et d'étendre leur collaboration commune. L'objectif est de renforcer et d'améliorer l'utilisation des potentiels existants, d'optimiser celle des ressources disponibles en matière de recherches et de formation dans les domaines des cultures fourragères et de l'alimentation animale, de la santé animale, de la transformation du lait, de la physiologie, de l'élevage et de la génétique ainsi que de l'analytique.

2.6. Promouvoir l'intégration dans l'école des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

Un projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée a été mis en consultation d'août à décembre 2012. Il vise à réorganiser toutes les mesures offertes dans le canton. Il doit assurer une offre minimale de pédagogie spécialisée et favoriser l'intégration dans l'école ordinaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Ce projet verra le jour conformément à l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans ce domaine, avalisé par le Grand Conseil le 16 décembre 2009. Il consiste à définir le contenu, l'organisation et le financement des mesures à l'intention des jeunes de 0 à 20 ans, domiciliés sur le territoire du canton de Fribourg et ayant des besoins particuliers de formation. Les résultats de la consultation seront connus en 2013.

2.7. Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté

En date du 12 décembre 2012, le Conseil d'Etat a pris acte du 2^e rapport de la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD). Il a mandaté la CJD pour la mise en œuvre des mesures préconisées. Le dispositif actuel d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté est maintenu pour répondre à la situation tendue sur les places d'apprentissage. Des concepts pour deux nouvelles mesures ont été développés pour accompagner les jeunes âgés de 20 à 25 ans et pour les jeunes ne pouvant pas accéder à une formation prise en charge par l'AI. Ces mesures compléteront le dispositif actuel. Depuis novembre 2012, les structures offrant des semestres de préformation et de motivation se sont regroupées dans une Fédération afin d'offrir une meilleure prise en charge des jeunes et permettre une optimisation des ressources. Les activités du Case management pendant le cycle d'orientation sont accomplies dans le cadre de l'orientation pro-

fessionnelle. Le concept pour l'évaluation du Case management, élaboré avec l'Université de Fribourg, a été validé par l'OFFT. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2013.

2.8. Encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base pour adultes

Le projet d'attribution d'un chèque-formation pour les personnes ayant un faible niveau de qualification a été suspendu en attendant les décisions dans le cadre des mesures structurelles. La Commission de la formation des adultes réfléchit à d'autres mesures susceptibles de participer au développement des compétences de base pour les adultes. Le portail d'information et de conseil pour la validation des acquis a été renforcé par l'octroi d'un 0.2 EPT dans la partie francophone. Le portail est déjà opérationnel dans la partie alémanique et les bilans de compétences sont effectués en collaboration avec les cantons alémaniques qui dispensent une telle prestation.

2.9. Projets législatifs du défi n° 2

Objet	Etat fin 2012
Loi sur la scolarité obligatoire (révision totale)	Projet transmis au Grand Conseil
Bases légales pour la pédagogie spécialisée (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la Haute école pédagogique (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'Université (révision partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Travaux en suspens
Loi sur la HES-SO//FR (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation

3. Défi n° 3: Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative

3.1. Assurer la relève professionnelle

Dans le courant du printemps, deux actions de promotion de la formation professionnelle et des places d'apprentissage ont été conduites par le Service de la formation professionnelle (SFP) en collaboration avec l'ensemble des partenaires. Il s'agit de la conférence et de la table ronde du 7 mai «Les moyennes et grandes entreprises peuvent-elles former autant d'apprentis que les micros et les petites?». A cette occasion, une vidéo promotionnelle de la formation professionnelle a été réalisée et projetée. Le 9 mai, s'est déroulée la journée intercantonale de la promotion des places d'apprentissage. A cette occasion, dix-huit nouvelles places ont été annoncées et trois requêtes d'autorisation de former ont été générées. La collaboration du SFP avec le patronat (CCF et UPCF) a

—
2012

permis la publication d'un article paru dans les magazines ECHO et Info patronale dans le but de promouvoir la journée intercantonale des places d'apprentissage. Dans le courant de l'automne, une campagne, auprès d'environ 100 entreprises n'ayant plus ou pas formé depuis quatre ans, parachève l'année dans le but de les solliciter à conclure des contrats de formation.

3.2. Favoriser la création de nouvelles entreprises

La création de nouvelles entreprises est un processus essentiel pour maintenir et développer la vitalité de notre économie et l'Etat engage des ressources au travers de divers programmes cantonaux et intercantonaux pour supporter la création de nouvelles entreprises. En 2012, un groupe de travail chargé d'analyser l'ensemble de ces mesures et leur cohérence été mis sur pied par la DEE, sous la direction de la Promotion économique. Un rapport est en cours d'élaboration et sera déposé en 2013.

Pour des raisons historiques, plusieurs de ces mesures de soutien ont été initiées et structurées en fonction d'opportunités de financement (Nouvelle Politique Régionale, plan de relance, ...). A noter que plusieurs de ces mesures ont subi des modifications en 2012 ou en subiront en 2013: le programme Fri Up a déménagé sur le site blueFACTORY, d'autres étant destinés à faire de même en 2013, Capital Risque Fribourg SA a fait l'objet d'une augmentation de capital alors que la fondation Seed Capital Fribourg et le Fonds de soutien à l'innovation, tous deux financés par le biais du fonds de relance, auront besoin de nouveaux moyens en 2013. Il convient donc de donner maintenant à l'ensemble une cohérence en termes de mission et de financement, notamment à l'occasion du regroupement géographique de certains de ces programmes sur le site blueFACTORY.

3.3. Créer un parc technologique et d'innovation (blueFACTORY)

Alors que l'Etat et la ville de Fribourg sont devenus propriétaires du site le 6 juin 2012, une structure de projet a été mise en place dès fin 2011 pour anticiper la réalisation des premières études préparatoires liées à la transformation du site. Le concours d'urbanisme, qui doit définir les grandes lignes du site et ses connexions avec la ville, a été lancé en septembre 2012 et se terminera en mars 2013; une étude de mobilité est également en cours sur le secteur Gare-Pérolles-Cardinal afin d'anticiper les impacts du nouveau quartier blueFACTORY. Les études architecturales sur une première phase de réalisation devraient ainsi pouvoir démarrer en 2013. La définition des projets de contenu a fait l'objet d'un concours public au début 2012 qui a produit près de 150 idées, parmi lesquelles plusieurs projets phares font l'objet d'études complémentaires et devraient aboutir dans le courant de l'année 2013. Une charte d'utilisation du site est en cours de rédaction et sera soumise à une large consultation en début d'année 2013.

3.4. Favoriser le développement des entreprises fribourgeoises et l'implantation de nouvelles entreprises

Notre canton doit faire face à deux notions de compétitivité:

- > sur le plan international, la compétitivité de la Suisse par rapport à des pays concurrents: même si notre pays conserve un excellent niveau de compétitivité sur le plan international, cet avantage est soumis à de fortes pressions et a tendance à se dégrader, en raison notamment de la force du franc suisse et des pressions de l'OCDE et de l'Europe sur notre politique fiscale;
- > sur le plan intérieur, la compétitivité de notre canton par rapport à d'autres régions suisses: même si quelques succès ont été enregistrés en 2012, notamment la décision d'implantation de la société Nespresso à Romont, la compétitivité du canton de Fribourg par rapport aux autres cantons helvétiques a reculé.

De manière générale, les conditions-cadre se sont dégradées ces dernières années, notamment depuis la fin de l'arrêté Bonny en 2010, qui permettait à certaines entreprises de s'implanter dans le canton avec des conditions fiscales favorables au niveau fédéral. Sans cette aide substantielle, notre canton peine à se différencier et obtient des résultats insuffisants en termes d'implantation d'entreprises étrangères significatives. Ce manque de compétitivité semble évident si l'on considère les résultats mitigés pour notre canton au sein de la structure de promotion exogène commune GGBa. Un effort important doit être accordé au repositionnement de notre offre pour les sociétés étrangères, notamment en relation avec le rôle phare que sera appelé à jouer à moyen terme le projet blueFACTORY, et sur le maintien de conditions-cadre attractives pour de nouvelles entreprises.

3.5. Réaliser le programme de mise en œuvre de la politique régionale

Au cours du premier semestre 2012, le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour la période 2012–2015 a été finalisé. La convention-programme entre la Confédération et l'Etat de Fribourg a pu être signée le 14 mars 2012. En date du 3 mai 2012, le Grand Conseil a adopté le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 en faveur de la mise en œuvre de la NPR. Au total, celle-ci dispose d'un budget de 29,4 millions de francs pour la deuxième phase. Le programme de mise en œuvre de la NPR pour les années 2012–2015 s'appuie sur la loi sur la promotion économique et distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier. En 2012, 22 projets ont été approuvés pour un montant de 16,2 millions de francs. Durant l'année 2012, les projets approuvés au titre du programme de mise en œuvre de la NPR 2008–2011 ont encore nécessité un suivi relativement important. En effet, un certain nombre de projets ont été approuvés vers la

2012

fin de la première phase de la NPR, leur mise en œuvre s'étendant ainsi sur l'année 2012, voire 2013. Finalement, en date du 3 octobre 2012, une manifestation d'information a été organisée conjointement par la Promotion économique et Cleantech Fribourg à l'attention des PME du canton. Le but de l'événement était de faire connaître les outils proposés notamment par Cleantech Fribourg pour améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale des PME. La manifestation a réuni une centaine de participants dont de nombreux représentants de PME.

3.6. Permettre la création d'emplois à haute valeur ajoutée

La création d'emplois à haute valeur ajoutée est une priorité pour la politique économique cantonale. Alors que le revenu par habitant du canton de Fribourg stagne depuis de nombreuses années à un niveau qui reste l'un des plus bas de Suisse et que l'importante croissance démographique risque de transformer notre canton en zone dortoir, il est plus que jamais primordial de supporter le développement de postes de travail à haute valeur ajoutée. Le transfert de technologie joue dans ce contexte un rôle essentiel en permettant la création de nouveaux produits. Depuis plusieurs années, une stratégie de transfert de technologie a été mise en place dans les différentes institutions académiques fribourgeoises tandis que des instruments de support à la création de nouvelles entreprises et de soutien aux entreprises innovantes ont été développés. Cette politique se concrétisera par la réalisation du site blueFACTORY, vitrine du canton de Fribourg vers les partenaires potentiels extérieurs, devant contribuer à attirer à Fribourg des entreprises exogènes créatrices de valeur.

3.7. Positionner Fribourg comme un acteur clef de la filière agroalimentaire en Suisse

Dans le cadre du déménagement de la Station fédérale de recherche agronomique ALP-Liebefeld sur le site de Posieux, la DIAF et l'Office fédéral de l'agriculture ont mandaté Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP-Haras) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) pour établir une planification du plateau de Grangeneuve (site actuel de l'ALP-Haras et de l'IAG). Cette planification a pour but de développer à moyen et long terme un centre de compétence national et international couvrant tous les domaines de la chaîne agroalimentaire, de la production primaire jusqu'à l'alimentation en passant par la transformation et l'intendance. L'arrivée des 170 collaborateurs du site de Liebefeld représente la première pierre de cet édifice. Les volontés politiques et stratégiques de développer des synergies entre l'IAG et ALP-Haras permettront ensuite de développer d'autres collaborations et de construire ainsi un campus de la nutrition d'envergure nationale et internationale. Donnant suite à ce mandat, l'IAG et l'ALP-Haras ont d'abord procédé à l'analyse de leurs besoins en infrastructure pour les quinze prochaines années, ceci permettant une planification rationnelle pour le long terme. Grâce à ce travail, le

Conseil d'Etat a pu être informé des besoins futurs de l'IAG. Un masterplan est également en préparation afin de réfléchir à une optimisation du site et à un développement harmonieux permettant le maximum de synergies entre l'IAG et ALP-Haras.

3.8. Concrétiser la Vision 2030 du tourisme fribourgeois

La Vision 2030 – stratégie de développement du tourisme fribourgeois – exige un tourisme doux et durable, privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg et les caractéristiques propres de ses régions géographiques. Le document de référence esquisse un système de management global pour la destination FRIBOURG REGION et explique les mesures qui sont nécessaires à sa concrétisation. Dans leur ensemble, les mesures Vision 2030 visent à consolider un management de destination fournissant les conditions-cadres aptes à moderniser et renforcer l'offre de FRIBOURG REGION. La concrétisation de la Vision 2030 nécessite un certain nombre de restructurations et améliorations à la fois sur le plan cantonal, régional et local. Pour la période 2012–2016, les objectifs stratégiques s'articulent autour de trois axes prioritaires: la sensibilisation de la population et des prestataires touristiques, l'amélioration de l'offre touristique fribourgeoise et l'intégration de l'offre sur le plan interrégional, voire intercantonal.

1) *Sensibilisation de la population et des prestataires*: la région du Lac est soutenue dans la préparation d'un grand événement musical international annuel qui fédérera tous les acteurs touristiques de la région. En 2012, l'UFT reprend et simplifie le Pass PROtourisme. Afin de démontrer l'importance économique du tourisme et ses tendances de développement, un observatoire du tourisme est mis en place; des négociations avec l'autorité cantonale de la protection des données et les instances qui collectent les données touristiques sont en cours.

2) *Amélioration de l'offre*: les régions poursuivent l'optimisation de leur mise en scène touristique. L'Association des 4C «Charmey Tourisme» bénéficie par exemple d'un soutien Vision 2030 pour revoir son concept d'accueil. La plupart des régions retravaillent leurs concepts d'information et d'accueil (totems, bornes informatiques, signalisation). Un premier groupe d'hôteliers s'intéresse aux programmes de certification durable ibex Fairstay et Ecolabel européen. L'UFT elle-même entame le processus de renouvellement de certification selon le label de qualité du tourisme suisse.

3) *Intégration de l'offre*: un nouveau département Incoming est créé à l'UFT. Il a pour missions principales d'intégrer l'offre touristique, de créer un grand choix de forfaits interrégionaux réservables via le site de FRIBOURG REGION et d'optimiser le conseil pour les demandes de groupes. Les échanges entre les professionnels du tourisme sont renforcés avec la mise en place du Réseau PROtourisme. La coopération intercantonale est activement sou-

 2012

tenue. L'Organisation touristique régionale d'Estavayer-le-Lac coopère avec Payerne; Morat et Estavayer-le-Lac participent à la coopération marketing Jura3Lacs.

3.9. Projet législatif du défi n° 3

Objet	Etat fin 2012
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Travaux pas encore commencés

4. Défi n° 4: Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion

4.1. Adapter l'offre de soins aux enjeux sociétaux

L'introduction en 2012 du nouveau financement hospitalier a représenté une réforme importante des pratiques. Suite à l'échec des négociations tarifaires et dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi, l'hôpital fribourgeois (HFR) a adopté une série de mesures de gestion et de réorganisation à court et à moyen terme. Il a également mandaté une société pour mener une étude de faisabilité en vue d'une concentration des soins aigus. Le Réseau fribourgeois en santé mentale (RFSM) a continué son développement de l'activité ambulatoire. Les premières discussions sur les travaux en vue de l'élaboration d'une nouvelle planification hospitalière ont eu lieu en fin d'année. Les réponses à la consultation sur l'avant-projet de loi sur les urgences préhospitalières ont été analysées. Quant au concept cantonal de soins palliatifs, il a fait l'objet d'une séance de lancement des travaux.

4.2. Préserver et promouvoir la santé de la population fribourgeoise

Le plan cantonal de prévention et de promotion de la santé 2007–2011, respectivement son plan d'action, ont été prolongés pour la période 2011–2015. Par ailleurs, en vue de son actualisation pour 2016, une évaluation de ce plan a démarré en 2012. Les actions destinées à certains groupes cibles ont été poursuivies, par exemple une démarche pour évaluer les besoins de la population migrante (étude terminée en 2012). Dans le domaine de la santé mentale, différentes rencontres (aux niveaux fédéral et cantonal) ont alimenté les réflexions quant à la future planification en la matière. En vue de l'extension de ses actions à la scolarité obligatoire, le programme *Poids corporel sain* a réalisé un état des lieux auprès des enseignant-e-s du degré primaire. En ce qui concerne les addictions, le Plan cantonal d'action alcool a été mis en consultation et est en cours d'adaptation. Pour la prise en charge des personnes souffrant d'addictions, une structure de coordination a été définie, avec un délégué et une commission rassemblant les acteurs concernés.

4.3. Concrétiser le projet Senior+

Dans le cadre du projet Senior+, l'avant-projet de concept en faveur des seniors a été mis en consultation. Cet avant-projet fixe les objectifs de la future politique des seniors pour le canton de Fribourg, de même que les domaines et axes d'intervention des pouvoirs publics permettant de tendre vers ces objectifs. De plus, il décrit les grandes lignes de la répartition des tâches dans ce domaine. L'évaluation des résultats de la procédure de consultation s'est déroulée en automne et a permis de constater que l'avant-projet avait reçu un écho généralement favorable, voire très favorable. Afin de donner une vision plus concrète de la future politique, il a été décidé d'élaborer en parallèle un plan de mesures. De plus, le problème de la répartition des tâches et des charges entre Etat et communes joue un rôle complexe et important dans le domaine de la personne âgée. Il en va de même dans le domaine du handicap. Afin d'éviter que Senior+ prenne un retard conséquent, le Conseil d'Etat a accepté que la DSAS réunisse un groupe de travail ad hoc pour tenter de définir les modalités de répartition des tâches et des charges entre Etat et communes dans le domaine des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Pour autant que l'avancement des travaux de ce groupe ad hoc le permette, une mise en consultation d'un avant-projet de loi, accompagné du concept et d'un plan de mesures, devrait être envisageable en automne 2013.

4.4. Intégrer les personnes en situation de handicap et lutter contre la pauvreté

Au début de l'été 2012, le groupe chargé d'accompagner les travaux en vue de l'élaboration d'une loi sur la personne en situation de handicap a présenté au comité de pilotage les objectifs globaux de la future politique cantonale en la matière ainsi que des propositions relatives aux domaines et axes d'intervention des pouvoirs publics. Le résultat de ces travaux confirme que bon nombre d'interventions jugées nécessaires dans le secteur des personnes âgées le sont aussi dans celui des personnes en situation de handicap, en particulier en ce qui concerne le logement et les infrastructures, mais aussi l'accompagnement. De plus, les réflexions relatives à la répartition des compétences et des charges dans le domaine du handicap ne peuvent être dissociées des réflexions menées dans le projet Senior+, ne serait-ce qu'en raison du fait que les prestations complémentaires, actuellement à charge exclusive de l'Etat, financent de manière substantielle les séjours dans les institutions spécialisées, de même que dans les EMS. Dès lors, les réflexions relatives à la législation sur la personne en situation de handicap ont porté durant l'automne 2012 sur la manière de concilier les travaux menés dans ce projet et celui de Senior+ avec le projet général de désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes, dont la responsabilité incombe à la DIAF. En matière de lutte contre la pauvreté, le canton est en train de se doter d'un outil de pilotage: il s'agit du rapport périodique sur la pauvreté, dont l'élaboration de la première édition a débuté en 2012.

2012

4.5. Consolider les lignes stratégiques de la politique familiale

Le soutien aux familles et la compensation de leurs charges financières a été renforcé par l'instauration d'allocations familiales pour les indépendants. Cette modification de loi consacre la généralisation du principe d'une allocation pour chaque enfant. Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2013. Parallèlement se sont poursuivis les travaux de préparation de la loi cantonale instaurant un régime de prestations complémentaires pour les familles modestes avec de jeunes enfants. La conciliation entre la vie familiale et les activités professionnelles a été améliorée par l'introduction le 1^{er} janvier 2012 d'une participation de l'Etat et des employeurs au financement des structures d'accueil extrafamilial de jour. L'Etat soutient financièrement ces structures en prenant en charge 10% du coût effectif moyen des structures subventionnées. La contribution des employeurs correspond à 0,4% des salaires soumis à contribution pour les allocations familiales. En outre, un programme d'impulsion à la création de nouvelles places d'accueil en crèches et en accueils extrascolaires a été lancé par le biais de la création de deux fonds cantonaux d'incitation. Fribourg a été l'un des trois cantons pilotes choisis pour participer au programme national «Paysages éducatifs en Suisse». Ce programme vise à améliorer les chances des enfants et des jeunes dans le domaine de la formation et du développement personnel grâce à un mode de collaboration innovant et ciblé entre acteurs scolaires et extrascolaires. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté la Stratégie du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Il montre combien l'égalité dans les rapports de travail, mais aussi la conciliation des vies familiale/privée et professionnelle, sont des dimensions importantes pour lui, notamment dans sa fonction d'employeur.

4.6. Elaborer un concept global d'intégration des migrants

Dans le contexte actuel de rapide expansion démographique et de mutation sociologique de la population fribourgeoise, l'intégration est un rouage fondamental de la volonté du canton de renforcer la cohésion sociale. Qu'il s'agisse des migrantes et migrants «traditionnels», issus d'autres cultures proches ou lointaines, pour qui sont développées avec succès des mesures spécifiques, comme les cours de langue ou qu'il s'agisse, plus généralement, de toutes les personnes qui viennent s'établir dans notre canton. Dans cette perspective plus large, l'enjeu de l'intégration va au-delà de la logique des mesures individuelles. Il s'agit davantage de revitaliser la vie commune dans la collectivité, de favoriser les échanges, de susciter l'implication de chacun dans la construction d'un «vivre ensemble» qui englobe toutes les catégories de la population: migrants et autochtones, jeunes et vieux, particuliers et communautés, autorités et associations. Les communes constituent des partenaires fondamentaux pour répondre au défi de la consolidation de la cohésion sociale et la qualité de vie. Un projet tel

que «Communes sympas» concrétise la promotion de la cohésion sociale et la qualité de vie, en impliquant notamment la population, les politiques et les administrations communales. Ce projet répond en outre au critère de réciprocité sur lequel se fonde l'intégration, dans la mesure où il s'adresse à toute personne, indépendamment de son origine. La phase pilote du projet «Communes sympas», à laquelle cinq localités fribourgeoises ont adhéré, s'est conclue en décembre 2012. «Communes sympas» sera inclus dans le programme d'intégration cantonal (PIC) pour les années 2014 à 2017, qui permettra d'appliquer une politique d'intégration cohérente et concertée. L'avant-projet de PIC a été élaboré en 2012 et transmis à la fin de l'année à l'Office fédéral des migrations.

4.7. Promouvoir la compréhension entre les communautés religieuses

Le Conseil d'Etat a publié le rapport sur le postulat 2074.10 qui dresse un aperçu de la situation et du développement des communautés religieuses dans le canton. En vue de la rédaction de ce document, l'Institut Religioscope a été mandaté pour une recherche sur les nouvelles communautés religieuses installées dans le canton durant ces vingt dernières années. Le rapport aborde également les activités des Eglises reconnues officiellement par l'Etat. Ces documents serviront au suivi des communautés religieuses durant la législature 2012–2016. Par ailleurs, le Conseil d'Etat rencontrera les communautés religieuses les plus récentes, en vue de promouvoir le dialogue et la paix religieuse, tout en gardant de bonnes relations avec les Eglises et communautés reconnues sur le territoire cantonal.

4.8. Projets législatifs du défi n° 4

Objet	Etat fin 2012
Loi sur les urgences préhospitalières (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi portant adhésion à la convention Vaud-Fribourg sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (nouvelle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur la santé (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la personne âgée (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour les familles (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration

—
2012

Objet	Etat fin 2012
Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (révision totale)	Etudes préalables en cours

5. Défi n° 5: Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société

5.1. Organiser la justice en tenant compte de l'évolution de la société

Après une législature marquée par la réorganisation de la justice et l'unification des procédures, le Conseil d'Etat poursuit ses réflexions sur le fonctionnement du Pouvoir judiciaire. La Direction de la sécurité et de la justice a entrepris en 2012 les travaux préparatoires à une prochaine révision de la loi sur la justice. Sont explorées des questions telles que la surveillance de la justice, la durée des mandats des juges, la création d'un seul tribunal pénal cantonal de 1^{re} instance ou l'introduction de juges itinérants. Autre chantier d'importance achevé en 2012: la consolidation de l'organisation judiciaire en vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, du nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte. La loi cantonale d'application, adoptée par le Grand Conseil en juin, et l'ordonnance y relative, adoptée par le Conseil d'Etat en décembre, confirme le rôle central de la justice de paix dans ce domaine et oblige chaque commune à se doter d'un service officiel des curatelles.

5.2. Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

Un crédit d'étude a été inscrit au plan financier 2012–2016 pour la création, sur le site des Etablissements de Bellechasse, d'une unité thérapeutique de 60 places pour les détenus présentant des troubles psychiques. Une telle unité apporterait une solution durable non seulement pour le canton de Fribourg, mais aussi pour toute la Suisse romande, qui connaît un grave déficit de places. Les premières ébauches ont bien avancé en 2012 et, sous réserve de l'approbation de la planification qui sera présentée en 2013, l'ouverture de l'unité pourrait intervenir en 2018 ou 2019. Depuis l'automne 2011, les besoins en places pour la détention avant jugement ne cessent d'augmenter dans le canton de Fribourg comme dans toute la Suisse. La Prison de Romont, qui reste en réserve en cas d'urgence, a dû être rouverte pendant quelques mois. Différentes mesures ont été prises et le seront encore à la Prison centrale à Fribourg afin de libérer des places supplémentaires pour la détention avant jugement.

5.3. Mettre en œuvre la nouvelle politique de lutte contre la criminalité

A la fin janvier 2012, le Conseil d'Etat et le Procureur général ont conjointement défini et adopté la politique cantonale de lutte contre la criminalité. Elle fixe, pour les années 2012 à 2014, les domaines prioritaires qui feront l'objet d'efforts particuliers en matière de poursuite pénale, de la part du Ministère public et de la Police cantonale: lutte contre la violence (violence gratuite, violence domestique, violence contre les représentants des pouvoirs publics et violence lors de manifestations sportives), contre les bandes organisées, contre le trafic de stupéfiants, contre les chauffards, contre le travail au noir et contre les incivilités. Une augmentation des effectifs du Ministère public de 1,5 EPT a été octroyée pour faire face au travail supplémentaire engendré par l'introduction de l'audition systématique dans les cas de violence domestique.

5.4. Améliorer les outils de gestion de la protection de la population

La Protection civile fribourgeoise a franchi en 2012 une étape déterminante, avec l'adoption par le Grand Conseil, en décembre, d'une révision législative et d'un nouveau plan directeur qui renforcent son efficacité en centralisant son organisation (suppression des corps locaux communaux), tout en diminuant l'effectif des incorporés. A la fin de l'année 2012 a également été lancé le projet «ECALEX», visant la révision totale de la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages, ainsi que de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels. La planification des travaux prévoit la rédaction des avant-projets de loi d'ici à la fin 2013.

5.5. Organiser la sécurité alimentaire de l'étable à la table

En 2012, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a enregistré l'entrée en fonction d'un nouveau chef de service. Diverses adaptations organisationnelles et fonctionnelles ont été opérées afin d'optimiser les processus d'activité allant de l'étable à la table. L'année 2012 a notamment été marquée par la mise en production d'un nouveau système informatique de gestion des données relatives aux contrôles (inspection, prélèvements, analyse) commun à l'ensemble des cantons romands. De plus, un nouveau site internet www.fr.ch/saav, lequel est conçu selon le concept de l'étable à la table, a également été mis en ligne. Enfin, le SAAV a poursuivi la préparation du regroupement des diverses entités du SAAV sur un même site (ancien bâtiment du SAR en cours de rénovation).

2012

5.6. Projets législatifs du défi n° 5

Objet	Etat fin 2012
Loi sur les Etablissements de Bellechasse (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la protection civile (révision partielle)	Loi du 6.12.2012
Loi sur la police du feu (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie (révision totale)	Etudes préalables en cours

6. Défi n° 6: Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions

6.1. Consolider notre vocation de «canton pont»

L'Etat de Fribourg a été représenté, au cours de l'année 2012, au sein du bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (dont Fribourg assure la présidence jusqu'à fin 2013) et aux comités de la fondation ch et de la Région Capitale Suisse, par le Directeur de l'économie et de l'emploi, auquel le Conseil d'Etat a attribué, en 2011, la responsabilité de la coordination politique des relations extérieures. Cet engagement a permis de contribuer au renforcement du positionnement de notre canton dans la coopération intercantonale. Un inventaire systématique des projets de collaboration prévus ou en cours de réalisation jalonne désormais la coopération bilatérale avec les cantons limitrophes (Berne, Vaud et Neuchâtel). Enfin, un travail de veille, au niveau des commissions et du Parlement fédéral, pour une meilleure prise en compte des intérêts fribourgeois dans la politique fédérale a été lancé et doit permettre au canton de réagir à temps par rapport aux projets fédéraux qui sont prioritaires. Les relations avec la Région d'Alsace et avec l'Assemblée des régions d'Europe ont été intensifiées, afin d'aboutir à des partenariats plus fondamentaux avec ces deux institutions. La nouvelle loi cantonale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales est entrée en vigueur en 2012. Son but est de renforcer la solidarité et l'ouverture du canton de Fribourg envers le reste du monde, en application de l'article 70 de la Constitution cantonale. Le partenaire privilégié de cette action est Fribourg-Solidaire, la fédération cantonale des œuvres d'entraide, avec laquelle l'Etat a conclu un mandat de prestations pour la gestion des projets de coopération.

6.2. Elaborer et mettre en œuvre un concept et un partenariat pour la promotion de l'image de Fribourg

Le projet, porté par un partenariat public-privé, a pour but d'améliorer la perception de l'image de Fribourg à l'extérieur du canton. Convaincus par les objectifs et la nécessité d'agir, les partenaires se sont entendus sur un budget pour les années 2013 à 2015 et ont confirmé leur participation financière. Après la réalisation

au printemps d'une étude sur «L'état des lieux de l'image de Fribourg», un appel d'offre public sous forme de mandat d'études parallèles a été lancé à l'automne par la Chancellerie d'Etat. Cinq agences de communication ont été retenues dans le cadre de la sélection préalable. 2013 fera place au développement de la stratégie, à la création, à la production et la diffusion des premiers éléments de concrétisation du projet.

6.3. Promouvoir notre politique culturelle et nos traditions

Le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance concernant le soutien aux compagnies théâtrales confirmées. Désormais, les compagnies bénéficiaires sont choisies par un groupe d'évaluation et le nombre d'aides octroyées est limité à cinq par année au maximum. La DICS a introduit deux nouveaux instruments de soutien en faveur des musiques actuelles: une bourse pour musicien-ne ou groupe et un soutien à des résidences de création en coopération avec cinq scènes musicales du canton. L'inventaire des traditions vivantes cantonales a été établi. Il en recense plus d'une soixantaine. Celui-ci est progressivement mis en ligne sur un site qui sera actualisé en coopération avec les porteurs de tradition. Un avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat a été élaboré et sera prochainement mis en consultation. Les travaux préparatoires en vue de l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire se sont poursuivis. Le concours d'architecture en vue de délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux de Fribourg a été reporté à 2015 pour des motifs financiers.

6.4. Favoriser le sport comme élément de l'identité fribourgeoise

Le concept cantonal du sport est aujourd'hui à l'étude. La campagne d'information du corps enseignant au sujet des directives de sécurité touche à sa fin. Celles-ci sont régulièrement mises à jour et complétées. Un plan d'étude cantonal pour l'enseignement de la natation ainsi qu'un règlement pour l'aide à la construction d'infrastructures sportives aquatiques sont actuellement en cours d'élaboration. Par ailleurs, les efforts entrepris pour la revalorisation du camp du Lac Noir se poursuivent.

6.5. Encourager la compréhension entre les communautés linguistiques

Etant donné que le bilinguisme est un atout majeur pour le canton, le Conseil d'Etat poursuit ses efforts en vue d'améliorer la compétence de la population et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans la langue partenaire. En 2012, des ateliers de langue ont été donnés aussi bien pour le personnel que pour les apprentis travaillant dans les différents secteurs de l'Etat. Un cours intitulé «Mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique» dans l'administration cantonale a été proposé pour la première fois. Dans le cadre de la promotion du

—
2012

plurilinguisme et des aides financières octroyées par l'Office fédéral de la culture selon l'Ordonnance sur les langues, une somme globale de 390 000 francs a été versée au canton. L'Alma mater fribourgeoise en a ainsi profité afin de renforcer son programme «Bilingue plus», tout comme la Haute Ecole de Santé pour la mise en place et la promotion d'une filière bilingue. De son côté, la Chancellerie d'Etat a pu étendre ses travaux de terminologie et offre désormais des traductions de l'allemand vers le français aux collaborateurs de l'Etat. L'aide fédérale contribue également au suivi du projet-pilote de classes bilingues dans les cycles d'orientation. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Concept cantonal de l'apprentissage des langues à l'école, dont l'avancement de la mise en œuvre est indiqué dans le point 2.2 (défi n° 2).

6.6. Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales

Durant l'année 2012, les travaux relatifs au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes se sont poursuivis. Les communes ont été sollicitées afin de faire part de leur avis et de leurs propositions sur la méthode ainsi que sur les domaines qui devraient faire l'objet d'un réexamen. Les Directions du Conseil d'Etat ainsi que les préfets ont pu également s'exprimer à ce sujet. Sur le front des fusions de communes, l'année 2012 a été marquée par l'établissement des projets de plans de fusions, réalisés par les préfets en collaboration avec les communes. Ces plans ont été communiqués à la Direction au début de l'été. Ils ont été examinés, puis renvoyés aux préfets accompagnés de lignes directrices pour la suite des travaux et plus spécialement pour la présentation aux conseils communaux.

6.7. Optimiser le fonctionnement des structures territoriales

Dans son rapport du 16 novembre 2010 au Grand Conseil (rapport 10 225 sur les structures territoriales), le Conseil d'Etat avait formulé nombre de suggestions novatrices, susceptibles de remodeler de manière déterminante le paysage institutionnel cantonal. Le Grand Conseil a notamment décidé à leur sujet que la révision totale de la loi sur les préfets devrait être discutée dans le cadre global du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes; le projet de révision de la loi sur les préfets sera donc étroitement associé à celui relatif à la répartition des tâches. S'agissant de la question récurrente des cercles électoraux, celle-ci devrait être réglée dans le cadre d'une modification partielle de la législation sur l'exercice des droits politiques. Deux avant-projets de loi modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses; système électoral selon le mode de scrutin proportionnel et cercles électoraux) ont ainsi été présentés au Conseil d'Etat en automne 2012, en vue d'être mis en consultation externe. Un projet de loi et de message explicatif devrait pouvoir être transmis au Grand Conseil en automne 2013. L'optimisation

des structures territoriales se réalise également par le biais des mesures d'encouragement aux fusions de communes.

6.8. Définir un cadre général de gouvernance des entreprises publiques

Dans le rapport n° 267 au Grand Conseil sur le postulat n° 2054.09 Moritz Boschung/Alex Glardon concernant la gouvernance d'entreprise publique, le Conseil d'Etat avait relevé qu'aucun acte constitutionnel ou législatif nouveau ne devrait être mis en œuvre en vue de réglementer de manière distincte les différents aspects se rapportant à la gouvernance d'entreprise (représentation de l'Etat, gestion de ses participations, management et controlling). Il a toutefois relevé que de telles règles pourraient faire l'objet de Directives gouvernementales. Il a été jugé que le rapport au postulat précité constitue une étude préliminaire suffisante et que les Directives annoncées pourront ainsi vraisemblablement être élaborées sur cette base au cours de la législature 2012–2016. Il a également été décidé que ces Directives devront reposer sur le respect des principes de développement durable dans la conduite des entreprises publiques. C'est la raison essentielle pour laquelle le mandat de rédaction d'un avant-projet de ces Directives sera confié à un organisme spécialisé non seulement dans la gestion publique, mais également en matière de développement durable.

6.9. Projets législatifs du défi n° 6

Objet	Etat fin 2012
Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi modifiant la répartition des tâches Etat-communes (nouvelle)	Etudes préalables en cours

7. Défi n° 7: Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance publique

7.1. Assurer un équilibre durable des finances cantonales

L'objectif d'équilibre pour les finances cantonales a été atteint durant plus de dix ans avec autant d'exercices bénéficiaires. Il sera plus difficilement réalisable à l'avenir. L'élaboration du plan financier de la législature 2012–2016 et l'établissement du budget 2013 ont mis en évidence l'entrée, pour le canton, dans une période de déséquilibre financier important et croissant. Cette situation obérée découle d'une évolution divergente des besoins et des moyens. Alors même que les prestations publiques doivent sans cesse être étoffées sous la pression d'une croissance démographique sans équivalent en Suisse, le canton enregistre dans le même temps un brusque et sévère coup d'arrêt à la progres-

2012

sion de ses ressources. Sur ce plan, le renversement de tendance, amorcée dès 2012, s'est fortement accentué avec une réduction conséquente des moyens tirés de la péréquation fédérale des ressources ainsi qu'un net fléchissement au niveau des rentrées fiscales cantonales. Aucun indice ne laisse supposer un rapide retournement de situation en la matière. Pour élaborer le budget 2013, il n'y a pas eu d'autres possibilités, dans l'urgence, que de puiser dans la fortune non affectée pour respecter le principe constitutionnel de l'équilibre. Afin de résorber le déficit cumulé de la période 2014–2016 ascendant à quelque 630 millions de francs, un processus de réformes a été engagé dont les premiers effets devaient être effectifs lors de l'établissement du prochain budget.

7.2. Développer la cyberadministration comme outil de prestation de service (e-FR)

Ces dernières années, des éléments fondamentaux pour le développement de la cyberadministration à l'Etat de Fribourg ont été mis en place. En 2012, une nouvelle prestation de commande et de paiement en ligne d'extrait du registre des poursuites a ainsi vu le jour: désormais citoyens et entreprises ont la possibilité d'effectuer leurs transactions de manière entièrement électronique, sans la contrainte des heures d'ouverture des offices, sans déplacement et sans coûts supplémentaires. Cette nouvelle offre de prestation permettra aux Offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter à terme environ un tiers des 100 000 demandes annuelles d'extraits du registre des poursuites. Les prochaines étapes consisteront à élaborer un schéma directeur en matière de cyberadministration ainsi que le plan de mise en œuvre. Par la suite, une plate-forme informatique devra être mise en place afin de permettre à l'ensemble des directions et services de l'administration cantonale de fournir des prestations électroniques. Elle devrait comprendre notamment un guichet unique donnant accès à l'ensemble des prestations (informations, formulaires, transactions); un système d'identification et de gestion des accès d'un grand nombre d'utilisateurs; l'intégration avec les systèmes de gestion de l'administration cantonale, en particulier les référentiels, ainsi qu'un système de dématérialisation (transformation d'une information sur papier ou autre support analogique en données électroniques). Ce socle permettra la réalisation de projets métier tel que le e-facture ou encore la taxation en ligne. Ces projets feront l'objet de propositions par les services concernés. Du côté de l'information et de la communication avec la population, le Conseil d'Etat a validé en fin d'année une stratégie d'utilisation des médias sociaux. A terme, l'objectif est que les unités administratives qui le souhaitent puissent utiliser les médias sociaux en fonction des besoins et des thèmes qui leur sont propres. En 2013, plusieurs d'entre elles fonctionneront en tant que pilote dans ce projet.

7.3. Poursuivre une politique du personnel proactive

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le travail accompli la nuit de 23 heures à 6 heures est compensé à raison de 115% pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices soumis à la loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Les dispositions relatives aux indemnités de nuit et à la compensation du service de garde ne changent pas. En ce qui concerne l'informatisation de la gestion des ressources humaines, un projet de migration de la plate-forme HR Access (logiciel salaire) vers une solution plus moderne est en cours. Cette nouvelle version doit permettre d'informatiser ultérieurement certains processus RH et d'introduire le work-flow et le self-service. Un projet a démarré avec l'hôpital fribourgeois.

7.4. Développer et appliquer le concept de médiation administrative

L'article 119 de la Constitution du canton de Fribourg prévoit que le Conseil d'Etat institue, en matière administrative, un organe de médiation indépendant dans le but d'éviter ou de régler des conflits entre les autorités et les administrés. L'avant-projet de loi sur la procédure administrative élaboré en fin de législature 2007–2011 fait l'objet d'une modification totale. Le projet est en cours de redimensionnement afin de concilier les impératifs de simplicité et d'économie, mais aussi d'efficacité, souhaités par le Conseil d'Etat.

7.5. Optimiser le fonctionnement de l'administration grâce aux outils informatiques

L'administration cantonale reçoit annuellement environ 115 000 factures en provenance de sources diverses. L'amélioration du processus de traitement des factures fournisseurs et la réduction des coûts sont les principaux éléments qui ont conduit au projet e-facture lancé fin 2012. La diminution du délai de paiement des factures fournisseurs ainsi qu'une contribution au développement durable constituent également des facteurs importants en termes d'images pour l'administration. La mise en place d'une solution pour les échanges de messages électroniques entre le Service cantonal des contributions (SCC) et les différentes administrations fiscales des cantons est en cours. Actuellement le lot 1 qui permet la réception des messages a été réalisé, le lot 2 qui automatisera les envois sera réalisé en 2013. L'impression centralisée de la correspondance du SCC ainsi que l'automatisation de l'envoi aux communes des communications du SCC au format électronique via la plate-forme d'échange ont été réalisées, complétant la solution de dématérialisation déjà en place pour les Offices de poursuites du canton ainsi que pour les actuels et futurs acquéreurs des autres cantons. L'étude pour la mise en place d'un nouvel Intranet a débuté fin 2012. La mise en place d'un portail d'accès interne doit permettre aux collaborateurs et collaboratrices un accès facilité aux informations ainsi qu'aux applications informatiques de l'Etat

2012

de Fribourg. Sa mise en place prendra un certain temps, d'ici là une solution intermédiaire par le biais de l'actuel plate-forme internet est offerte aux utilisateurs et utilisatrices de l'administration cantonale.

7.6. Mettre en œuvre le concept de développement durable à l'Etat de Fribourg

La mise en œuvre de la stratégie Développement durable est du ressort des responsables d'actions dans les différentes directions, avec le soutien de la responsable développement durable. Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique et par une Commission consultative «Développement durable», qui se sont réunis deux respectivement une fois durant l'année. Sur les 25 actions de la stratégie, 16 actions ont obtenu un financement en 2012. Parmi celles-ci, 15 ont pu être mises en œuvre ainsi que trois actions qui n'occasionnent pas de coûts. Par contre, six actions n'ont pas débuté par manque de financement. L'état d'avancement de chaque action est décrit dans ce rapport au chapitre consacré à la DAEC. Dans le but de promouvoir le développement durable auprès des communes, l'Etat de Fribourg (DAEC, DSAS et DICS) a élaboré en 2012, en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises, un portefeuille d'actions durables au service des communes. Ce document présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Il défend une vision du développement durable au sens large, touchant à la promotion de la santé, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi à la protection de l'environnement, au renforcement de la mobilité douce, à une meilleure intégration des seniors et présente des pistes pour une économie socialement responsable. Le portefeuille devrait être finalisé d'ici le printemps 2013 et sera publié sur internet. Des séminaires annuels avec les communes sont en outre prévus afin de le promouvoir et favoriser les échanges d'expérience.

7.7. Gérer le patrimoine immobilier de l'Etat de Fribourg

L'Etat de Fribourg souhaite optimiser les flux de gestion liés aux activités du Service des bâtiments. Dans ce but, une nouvelle organisation du service est à l'étude ainsi que la mise à disposition d'un outil informatique central tel que RE-FX visant à améliorer son fonctionnement. Dans ce cadre, la société neo technologies a réalisé en relation avec les différents métiers concernés (secteurs location et comptabilité; service financier et service informatique) une étude des besoins ainsi qu'une analyse des outils existants. En 2012, des ateliers métiers ont été réalisés sur les thématiques suivantes: gestion locative, définition du référentiel des bâtiments, entretien des bâtiments, asset management, comptabilité, flux financier ou encore indicateurs de suivi. L'objectif de ces ateliers était de recenser les processus métiers couverts et à couvrir, de connaître les outils actuellement utilisés et de définir les priorités de réalisation. La synthèse de ces éléments a fait l'objet d'un rap-

port qui doit permettre à l'Etat de Fribourg de se prononcer sur la réalisation d'un tel projet.

7.8. Projets législatifs du défi n° 7

Objet	Etat fin 2012
Loi sur la médiation administrative (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le personnel (révision partielle)	Travaux pas encore commencés

IV. Vie du Conseil d'Etat

1. Séances

Présidé en 2012 par M. Georges Godel (vice-présidente: M^{me} Anne-Claude Demierre), le Conseil d'Etat a tenu 53 séances, dont cinq entièrement consacrées à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2013, et quatre journées de réflexion. Il a adopté quelque 1139 arrêtés (48 séances et 1030 arrêtés en 2011). Il a adopté 67 nouveaux règlements et ordonnances et 35 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2011: 71 et 38). Il a transmis 13 projets de loi (2011: 23), 18 projets de décret (2011: 19) et 11 rapports (2011: 20) au Grand Conseil. Il a répondu à 85 questions (2011: 64), à 18 postulats (2011: 14) et à 13 motions (2011: 20) de députés. Les nouveaux instruments parlementaires (mandats, initiatives parlementaires et motions populaires) ont nécessité de sa part respectivement trois, aucune et trois réponses.

2. Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur les projets relatifs à l'agglomération de Fribourg et la sécurité en ville de Fribourg. Elle a également été l'occasion d'une discussion sur la suite des travaux du site de Saint-Léonard et le pont de la Poya. La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion sur le plan cantonal des transports et sur la mise en œuvre de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) ainsi que sur d'autres sujets d'actualité touchant les autorités communales. La séance de travail avec les préfets, cette année dans le district de la Broye, a donné lieu à des échanges sur les thèmes suivants: la politique des transports, les clés de répartition financière, la fusion de communes, la politique de lutte contre la criminalité, les aides financières accordées aux communes s'engageant dans le processus du label «Cité de l'énergie» et les absences scolaires injustifiées. Le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une rencontre au cours de laquelle il leur a présenté

2012

son programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016, ainsi que le projet blueFACTORY et le rapport sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. A l'issue de cette partie thématique, les participants ont assisté à une présentation des activités de l'Association de la Tuile, suivie de la projection du film «La Nuit de l'Ours». C'est dans le district du Lac que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. En début d'année, le Gouvernement a également participé au traditionnel séminaire pour conseillers d'Etat, organisé à Interlaken.

3. Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal ainsi qu'aux représentants des Eglises. Il a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité à Morat, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam et la messe de Noël. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses et a donné suite aux invitations de communautés religieuses (Cordeliers, Capucins, Abbaye d'Hauterive). Il a été associé aux manifestations organisées dans le cadre de la 26^e édition du Festival International de Films de Fribourg et a également participé à la 38^e édition des Rencontres de Folklore de Fribourg ainsi qu'à la traditionnelle Bénichon de Châtel-St-Denis. L'année 2012 a été marquée par plusieurs déplacements à l'étranger de délégations du Conseil d'Etat. En effet, le Conseil d'Etat était représenté au Salon de l'agriculture à Paris; il était également présent, au côté du Contingent des Grenadiers fribourgeois, aux commémorations des 150 ans de la Communauté suisse en Uruguay (Nueva Helvecia) et a accompagné le Corps de musique de Landwehr à l'International Wind Festival Orchestra, à Barcelone. Il s'est aussi rendu à Nova Friburgo (Brésil), comme le relève la DICS dans son rapport d'activité. Enfin, il a participé au voyage d'information à Bruxelles de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale. Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a pris congé de M. Hubert Schaller, directeur général de l'HFR, et une réception a également été organisée en l'honneur de M. Philippe Viridis, directeur général de groupe E SA, qui quittait son mandat. Une soirée à laquelle le Gouvernement a convié les hauts fonctionnaires de la Confédération proches de Fribourg a eu lieu au théâtre «L'Equilibre». Le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'exprimer ses félicitations à Mgr Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, ensuite de son ordination épiscopale. Il a eu l'occasion de rencontrer M. Valeriy Pavlinovic Shantsev, gouverneur de la Région de Nijniy Novgorod, et lui présenter le canton de Fribourg et quelques aspects de son économie. Il a également reçu une délégation de la Rhénanie-Palatinat, emmenée par son ministre-

président, M. Kurt Beck, et accompagnée de l'Ambassadeur de Suisse en République Fédérale d'Allemagne, lors de sa venue en Suisse pour assister au déroulement du dépouillement d'une votation fédérale. Il a également convié à un repas les membres de la Commission des finances des Chambres fédérales, qui tenaient sa séance dans le canton de Fribourg, et a aussi reçu les membres de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles, réunis à Fribourg pour leur rencontre annuelle. Madame la Présidente de la Confédération a participé à plusieurs événements sur sol fribourgeois en compagnie de Madame la Vice-Présidente, dans le cadre de la Conférence des ambassadeurs suisses et du service extérieur qui a eu lieu à Estavayer-le-Lac, de Madame la Directrice ICS, lors de la visite des membres du groupe Helvétistan, et de Monsieur le Président du Conseil d'Etat, lors de la visite du Président de la République de Pologne au Château de Gruyères. Enfin, le Conseil d'Etat a officiellement accueilli en gare de Fribourg le train spécial commémorant le 150^e anniversaire de l'ouverture de la ligne Lausanne–Fribourg–Berne qu'il a ensuite accompagné dans son périple jusqu'à Lausanne. Cette manifestation a été précédée de l'inauguration du Quai Julien-Schaller (1807–1871), conseiller d'Etat, qui a notamment «mené et gagné la bataille du rail pour Fribourg». Lors de l'entrée dans leur 100^e année, 24 Fribourgeois et Fribourgeoises ont reçu, à l'occasion de la visite d'un membre du Conseil d'Etat, le cadeau traditionnel du Gouvernement.

4. Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012–2016

Première année de la nouvelle législature, l'année 2012 a été consacrée à l'élaboration du programme gouvernemental et du plan financier. Par sa stratégie pour la législature en cours, le Gouvernement a fixé ses priorités afin de répondre aux besoins croissants d'une population en constante augmentation avec des moyens financiers stagnants. Comme lors de la précédente législature, le programme gouvernemental est décliné en sept défis interdirectionnels, dont l'état de réalisation à la fin 2012 est présenté dans les chapitres ci-avant. Le plan financier vient quant à lui donner une image chiffrée du programme et de ses défis. Les prévisions jusqu'en 2016 montrent une augmentation des charges, alors que les revenus sont en stagnation. Cette situation requiert l'élaboration d'un plan de mesures structurelles, dont le Conseil d'Etat a démarré les travaux durant l'année en revue. Cinq axes ont été proposés afin d'améliorer les perspectives financières de l'Etat et de garantir l'équilibre budgétaire exigé par la Constitution cantonale.

2012

V. Relations extérieures

Depuis 2011, la responsabilité politique de la coordination des relations extérieures a été transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au Directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, le Directeur a représenté le Conseil d'Etat au bureau et à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), au Conseil de la Fondation ch et à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, dont il assume la présidence pour la période 2012–13.

1. Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières ainsi qu'une assemblée plénière extraordinaire en 2012. Le bureau de la CdC a siégé à quatre reprises en 2012. Les objets les plus importants en politique extérieure et européenne qui ont été traités dans le cadre de la CdC sont la stratégie de politique européenne de la Confédération, les négociations avec l'Union européenne (UE) sur un accord dans le domaine de l'électricité ainsi que la fiscalité cantonale des entreprises. Entre autre, les gouvernements cantonaux ont adressé à la Confédération une prise de position commune par rapport aux propositions du Conseil fédéral pour la conception institutionnelle des relations futures avec l'UE. Au cours du deuxième semestre 2012, une délégation de la CdC a rencontré à trois reprises une délégation du Conseil fédéral pour échanger sur des objets de politique européenne. Ces rencontres régulières entre les deux partis sont le résultat d'un accord signé en juin 2012. En politique intérieure, les gouvernements cantonaux ont pris position conjointement sur la révision partielle de la loi sur les étrangers et le programme 2014 de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération. En fin d'année, ils se sont prononcés en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, sur laquelle le peuple suisse a voté le 3 mars 2013. La CdC a également contribué à l'élaboration de propositions visant à améliorer la mise en œuvre du droit fédéral par les cantons. Le projet de territoire Suisse, un produit commun de la Confédération, des cantons et des communes, a pu être finalisé et approuvé en fin 2012. Il servira de cadre d'orientation et d'outil d'aide à la décision pour des questions de développement territorial. La réglementation-cadre entre la CdC et les conférences des directeurs cantonaux concernant leur coopération avec la Confédération a été révisée en 2012. Elle définit la division du travail et les procédures relatives au traitement d'objets fédéraux sur le plan intercantonal.

2. Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle essentiel de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des

cultures en Suisse. La Fondation ch gère également le secrétariat de la CdC. Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre du Conseil de fondation. Il siège également au Comité directeur qui siège deux fois par année. Du 4 au 5 janvier 2012 a eu lieu le 24^e séminaire des gouvernements cantonaux de la Fondation ch. Le séminaire de formation de trois jours est destiné aux membres des gouvernements cantonaux ainsi qu'aux chancelières et chanceliers d'Etat. Le séminaire propose d'aborder des thèmes et des développements politiques d'actualité et de les analyser sous un éclairage cantonal. Depuis 2010, le volet échanges et mobilité de la Fondation ch a considérablement augmenté. La promotion des échanges en Suisse a été intensifiée et la Suisse participe depuis 2011 entièrement aux programmes européens en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. La Fondation ch est en charge pour leur mise en œuvre. Après la mise sur pied des structures nécessaires pour la mise en œuvre des programmes européens et un premier cycle de projets en 2011, l'année 2012 était consacrée à la consolidation et au renforcement des relations avec les partenaires principaux pour la promotion de la mobilité et des échanges, que sont la CDIP et les autorités cantonales responsables pour la mobilité. Une communication et promotion ciblées de son offre se sont ajoutées aux canaux de communication existants.

3. Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Deux d'entre eux assument la présidence d'une conférence et trois siègent au sein des comités ou bureaux des conférences nationales.

Conférences nationales des directeurs cantonaux: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2012)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Directrice ICS	Présidente
Conférence universitaire suisse	Directrice ICS	Membre
Conseil suisse des HES	Directrice ICS	Membre
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	Directeur SJ	Membre
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	Directeur SJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Directrice IAF	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de la chasse (CDC)	Directrice IAF	Membre

2012

Conférences nationales des directeurs cantonaux: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2012)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Directrice IAF	Membre
Conférence tripartite Confédération – cantons – villes	Directeur AEC	Membre
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Directeur EE	Membre du bureau et de l'Assemblée plénière
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Directeur EE	Président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CDTP)	Directeur AEC	Membre
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Directrice SAS	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Directeur FIN	Membre
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	Directeurs FIN et SJ	Membres
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Directeur AEC	Membre
Fondation ch	Directeur EE	Membre du conseil de Fondation et du comité directeur
Conférence des chanceliers d'Etat	Chancelière d'Etat	Membre

Conférences régionales de Suisse: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2012)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Directeur SJ	Membre
Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO)	Directeur EE	Président
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Directeur AEC	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP-SO)	Directeur EE	Membre
Association OUESTRAIL	Directeur AEC	Membre
Conseil des Pouvoirs Publics EOSH	Directeur EE	Membre
Région Capitale Suisse	Directeur EE	Membre
Comité stratégique HES-SO/S2	Directeur EE et Directrice ICS	Membres
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin	Directeur FIN	Membre
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	Directeur FIN	Membre
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Directeur AEC	Membre
Conférence latine des chanceliers d'Etat	Chancelière d'Etat	Membre

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale.

Conférences régionales de Suisse: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2012)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique des cantons alémaniques (D-EDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Directeur SJ	Membre

Ce sont actuellement sept conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, qui sont en cours d'élaboration et de négociation au sein de ces conférences ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux. Chaque Direction rapporte dans sa partie sur les activités intercantionales en cours.

2012

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Directions compétentes	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat au 31.12.12
1	Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	Adhésion du canton de FR au 1.8.2010. A fin 2012, 10 cantons ont adhéré et le comité de la CDIP décidera en 2013 de la date d'entrée en vigueur de l'accord
2	Convention intercantonale HES-SO et S2	2013	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS/DEE	HES-SO	Adhésion de tous les cantons concernés en 2012 (FR – le 20.03.2012) et entrée en vigueur le 1 ^{er} mars 2013
3A	Concordat intercantonal sur les hautes écoles	2013	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP;	Consultation terminée le 31.12.2012
3B	Accord intercantonal sur les hautes écoles	2017 probablement	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	CDIP	En phase de discussion (en lien avec les dispositions financières de la LEHE ¹⁾)
4	Modification du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	Inconnue	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	L'avant-projet de loi d'adhésion sera mis en consultation prochainement
5	Convention du 5 octobre 2012 portant révision du Concordat sur les entreprises de sécurité	01.01.2013	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DSJ	CLDJP	Prochaine transmission aux Conseils d'Etat à l'intention des commissions des affaires extérieures.
6	Convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	01.01.2014	FR, VD	DSAS	Pas de conférence	Transmissions aux deux commissions cantonales des affaires extérieures

¹ LEHE: Loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

4. Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) est présidée en 2012 et 2013 par le Directeur de l'économie et de l'emploi. Le comité de la CGSO s'est réuni à trois occasions en 2012. Le programme de travail pour la période 2012/2013 définit deux axes principaux de travail: (1) renforcement de la Suisse occidentale dans le contexte suisse et européen, et (2) meilleure coordination interne du traitement des thèmes politiques transversaux. Pour concrétiser ces deux axes, le programme de travail s'articule en sept projets, que la CGSO approfondit particulièrement au cours des années 2012 et 2013:

- > Promotion des intérêts des cantons de Suisse occidentale dans le cadre de la CdC, des instances fédérales et positionnement par rapport aux autres régions;
- > Intégration européenne: promotion des intérêts des cantons de Suisse occidentale;

- > Renforcement de la communication en faveur de la Suisse occidentale;
- > Promotion de la coopération intercantonale;
- > Mise en application de la Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (Co-Parl) et du suivi de la mise en place de la base de données sur les conventions intercantionales;
- > Clarification des relations entre la CGSO et les conférences spécialisées de Suisse occidentale et identification de dossiers centraux;
- > Développement interne de la CGSO.

La mise en œuvre du programme de travail a déjà bien avancé en 2012, avec les actions principales suivantes.

2012

La CGSO s'est préoccupée de l'évolution de plusieurs dossiers fédéraux, en particulier la politique européenne de la Suisse, le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et les disparités dans l'attribution des commandes fédérales. Sur les trois derniers objets, les membres ont pris position conjointement et ont œuvré au niveau fédéral pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions en la matière. Un travail de veille commun sur les objets fédéraux traités au niveau des commissions et du Parlement fédéral a été effectué entre les membres de la CGSO et une rencontre avec les Conseillers aux Etats de Suisse occidentale a eu lieu pour traiter des objets fédéraux d'importance particulière pour la région. Une délégation de la CGSO a effectué un voyage d'information à Bruxelles, les 8 et 9 mars 2012. Les membres de la délégation y ont rencontré des interlocuteurs de premier plan, tant du côté suisse que des institutions européennes. Ces échanges leur ont donné un éclairage sur la situation des relations entre la Suisse et l'UE, notamment en termes de fiscalité et de politique énergétique. Cette visite a également été l'occasion de prendre connaissance de la place qu'occupent les régions dans l'UE. Une première rencontre a eu lieu entre les membres du comité de la CGSO et le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) institué par la Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl). Il y a été décidé de se réunir au moins une fois par année pour un échange entre des membres des parlements cantonaux et le comité de la CGSO. La CGSO et les conférences spécialisées de la Suisse occidentale ont défini plusieurs principes de collaboration ainsi que des mesures pour améliorer la coordination entre elles, avec le but d'améliorer le positionnement de la Suisse occidentale sur le plan national. En 2013, la CGSO fêtera les 20 ans de son existence. Les préparations pour l'événement des 20 ans de la CGSO du 8 mars 2013 ont déjà débuté en 2012. Chaque canton se présentera dans son aspect jeune et novateur. Cet anniversaire est également l'occasion de tirer un bilan sur le développement de la Suisse occidentale depuis la création de la CGSO, de regarder en avant et de faire des réflexions sur le développement interne de la CGSO. Ce travail de réflexion a été entamé en 2012 et il sera alimenté par les résultats d'une étude externe sur le développement et l'organisation intercantonale de la Suisse occidentale.

5. Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est ponctuée par des rencontres régulières avec les gouvernements des cantons limitrophes. En 2012, le Conseil d'Etat fribourgeois a rencontré les gouvernements des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud. Dans le cadre des rencontres régulières du Gouvernement fribourgeois avec le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, la réunion de 2012 a permis aux deux exécutifs d'effectuer un examen des projets existants et prévus entre les deux cantons et de discuter

des projets centraux sur lesquels ils focaliseront leur collaboration future. Les deux gouvernements ont évoqué le projet de la nouvelle destination touristique «Jura & Trois Lacs», projet qui se déroule dans le cadre du projet politique régionale «Pays des Trois Lacs» visant la mise en place d'un modèle de coopération touristique durable. S'agissant du dossier des sites palafittiques et leur inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO les deux gouvernements ont souligné l'importance pour les offices du tourisme du Pays des Trois-Lacs et les sociétés de navigation de promouvoir et de développer l'offre touristique autour de ce projet.

Lors de leur rencontre du 19 juin 2012, le Conseil d'Etat fribourgeois et le Conseil-exécutif du canton de Berne ont décidé de poursuivre ces prochaines années l'étroite collaboration initiée entre les deux cantons. Le projet de Région capitale suisse occupe une place prioritaire dans cette collaboration. Les deux gouvernements cantonaux ont tiré un bilan positif des domaines de collaboration qui bénéficient de la dynamique de cette région: les transports publics avec les RER bernois et fribourgeois, la formation avec le projet de centre de compétences en management public lancé en collaboration avec l'université de Berne et l'échange d'apprentis entre administrations communales germanophones et francophones, la prévoyance sociale avec la surveillance des institutions de prévoyance, l'agriculture avec la saisie informatique des données agricoles et des surfaces exploitées (GELAN), l'informatique avec la solution de registre informatique harmonisée (communauté Geres) qui regroupe actuellement 14 cantons. Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont tenu séance en novembre 2012. Les deux gouvernements ont fait le point sur les projets de collaboration en cours et prévus entre les deux cantons. On en dénombre près d'une cinquantaine, ce qui témoigne de la vitalité et du dynamisme de la collaboration entre les deux cantons. Ces projets couvrent de nombreux domaines comme la formation, la santé, la sécurité, l'économie, le développement territorial ou encore l'environnement. Le Gymnase intercantonal de la Broye qui constitue, avec l'Hôpital intercantonal de la Broye, un projet-phare de la collaboration entre les deux cantons a été examiné particulièrement sous l'angle d'une possible et future extension du gymnase. L'exploitation de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) repose actuellement sur une convention du 5 février 1998, sous la forme juridique d'une société simple. Les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg et Vaud proposent de donner au HIB une forme juridique plus solide. Un projet de convention intercantonale, dont l'objectif principal est de faire du HIB un établissement autonome de droit public, a été adopté par les deux Conseils d'Etat et est soumis aux deux parlements.

6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2012 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres

2012

fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (1^{re} étape), la politique agricole 2014–17, la nouvelle loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé, la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et la péréquation financière fédérale.

7. Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 86 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux.

Titre	Organe consultant
Rapport combiné valant septième, huitième et neuvième rapports périodiques de la Suisse au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale/CERD)	DFAE
Révision partielle de l'ordonnance les produits chimiques (OChim)	DFI
Consultation technique au sujet du 5 ^e rapport de la Suisse relatif à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	DFI
Projet relatif à l'ordonnance sur les professions relevant du domaine de la psychologie et rapport explicatif	DFI
Révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger (LISE)	DFI
Ordonnance concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH)	DFI
Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réintroduction temporaire de l'admission selon le besoin)	DFI
Ordonnance du 12 avril 1995 sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR)	DFI
Projet de loi sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger	DFJP
Loi fédérale sur la compétence de conclure des traités internationaux de portée mineure et sur l'application provisoire des traités internationaux	DFJP
Ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle (OGP)	DFJP
Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (chapitre sur l'intégration et lois spéciales)	DFJP
Modification de la loi sur le blanchiment d'argent	DFJP
Ordonnance sur la protection extraprocédurale des témoins (Otém)	DFJP
Adaptation de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) en raison de la mise en œuvre de la motion Barthassat (08.3616) «Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal»	DFJP
Ordonnance du DFJP sur les compteurs d'eau froide (OCef)	DFJP
Modifications de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (OA 2), de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE)	DFJP
Révision de la loi du 19 décembre 2003 sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique	DFJP

Titre	Organe consultant
Ordonnance sur les compétences en matière de métrologie	DFJP
Modification de l'ordonnance du 3 décembre 2010 sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées (RS 312.057) (audition des caisses d'Etat et des milieux intéressés)	DFJP
Modification du code pénal et du code pénal militaire (mise en œuvre de l'art. 121, al. 3 à 6, Cst., relatif au renvoi des étrangers criminels)	DFJP
Extension de l'entraide judiciaire aux infractions fiscales: modification de la loi du 20 mars 1981 sur l'entraide pénale internationale et reprise sans réserve fiscale des Protocoles additionnels du Conseil de l'Europe du 17 mars 1978 aux Conventions européennes d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale (STE 098 et 099)	DFJP
Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) concernant le financement de places de détention administrative, les sanctions applicables aux entreprises de transport («Carrier Sanctions») et le système d'information sur les passagers (système API)	DFJP
Modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) (statut d'artistes de cabaret)	DFJP
Modification du code civil (entretien de l'enfant), du code de procédure civile (art. 296a) et de la loi fédérale en matière d'assistance (art. 7)	DFJP
Modification de la loi sur le Tribunal fédéral – extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale	DFJP
Modification du code civile suisse (enregistrement de l'état civil et registre foncier)	DFJP
Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique – Ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport – Ordonnance du DDPS sur la Haute école fédérale de sport de Macolin	DDPS
Projet de rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+	DDPS
Ordonnance sur les guides de montagne et autres prestataires d'activités à risque	DDPS
Révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)	DDPS
Contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques d'hiver 2022 en Suisse	DDPS
Ordonnance sur l'imposition à la source dans le cadre de l'impôt fédéral direct (ordonnance sur l'imposition à la source, OIS)	DFF
Révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction (OPCo)	DFF
Loi fédérale sur la formation continue	DFE
Première mise à jour de l'Annexe 12 de l'Accord agricole CH/UE	DFE
Augmentation des subventions relatives à l'organisation des examens fédéraux – Révision de l'article 65 de l'ordonnance sur la formation professionnelle	DFE
Modification de l'ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux (ordonnance sur la BDTA)	DFE
Audition dans le cadre de l'élaboration de nouvelles directives concernant la signalisation touristique sur les autoroutes	DETEC

2012

Titre	Organe consultant	Titre	Organe consultant
Consultation relative à une demande de transfert économique de la concession de La Télé	DETEC	Accord entre la Confédération suisse et la République fédérale d'Allemagne relatif aux effets de l'exploitation de l'aéroport de Zürich sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne	DETEC
Guide de planification – Coordination aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs	DETEC	Révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité	DETEC
Modification de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)	DETEC	Flexibilisation de la politique forestière en matière de surface, Modification de l'ordonnance sur les forêts	DETEC
Révision totale de la législation postale; disposition d'exécution de la loi sur la poste (Ordonnance sur la poste)	DETEC	Mise en œuvre des directives UE sur l'interopérabilité et sur la sécurité	DETEC
Révision de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	DETEC	Projet de construction et de financement d'un corridor 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard	DETEC
Révision totale de l'ordonnance sur la sécurité des ouvrages d'accumulation (OSOA)	DETEC	04.472 Initiative parlementaire Garde de chevaux en zone agricole (Darbellay)	CEATE-CN
Troisième révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques	DETEC	10.470 Initiative parlementaire «Aménagement du territoire. Dispositions régissant le stockage de matières premières renouvelables indigènes» (von Siebenthal)	CEATE-CN
Révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire	DETEC	12.400 Initiative parlementaire «Libérer les investissements dans le renouvelable sans pénaliser les gros consommateurs»	CEATE-CN
Archéologie et paléontologie dans le cadre de la construction des routes nationales – Modification de l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (OUMin) et de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN)	DETEC	09.477 é lv. pa. Fournier. Responsabilité des sociétés pour les frais d'assainissement des sites contaminés	CEATE-CdE
Invitation à l'audition-conférence du 18 juin 2012 – mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires	DETEC	06.441 Initiative parlementaire. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique	CAJ-CdE
10.324 é lv. ct. BE. Loi sur la protection des eaux. Modification	DETEC	07.500 Initiative parlementaire. Abroger les dispositions sur le contrat de vente avec paiements préalables	CAJ-CdE
CEATE-CdE		09.430 Initiative parlementaire. Loi sur l'aide aux victimes. Octroi à la victime de droits importants en matière d'information	CAJ-CN
Nouvelle réglementation des prescriptions régissant l'entretien du système antipollution et à d'autres adaptations du droit de la circulation routière	DETEC	08.473 Initiative parlementaire. Suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine	CSSS-CdE
Ordonnance sur la réduction des émissions de CO ₂	DETEC	09.503 Initiative parlementaire. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois	CER-CN
Message relatif à la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision	DETEC	Libre circulation des personnes: prise de position des gouvernements cantonaux relative au recours à la clause de sauvegarde	CdC
Message concernant la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (Financer l'élimination des composés traces organiques des eaux usées conformément au principe du pollueur-payeur)	DETEC	Mise en œuvre du droit fédéral par les cantons: consultation sur les propositions de solution du groupe de travail commun Confédération – cantons	CdC
Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air en ce qui concerne la combustion du bois	DETEC	Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers	CdC
Approbation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya) et sa mise en œuvre (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)	DETEC	Politique européenne – Consultation relative aux principes concernant les questions institutionnelles Suisse – UE	CdC
Modification de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer	DETEC	Révision de la réglementation-cadre sur la méthode de travail de la CdC et des Conférences des directeurs concernant la coopération de la Confédération et des cantons	CdC
Consultation relative à la demande de transfert économique de la concession de Rouge FM SA	DETEC	Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014: Prise de position commune des cantons	CdC
Conditions d'admission des entreprises de transport par route et dispositions pénales en droit des transports; modification de la loi sur les entreprises de transport par route et d'autres actes normatifs	DETEC	Enquête auprès des gouvernements cantonaux dans le cadre du 2 ^e rapport d'efficacité RPT	CdC
Transport de supporteurs; modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV)	DETEC	Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur en 2013: audition sur le rapport de l'Administration fédérale des finances (AFF)	CDF
Nouvelle ordonnance du DETEC sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires (OFSI)	DETEC	Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Malama 10.3045 du 3 mars 2010. Sécurité intérieure. Clarification des compétences	CCDJ

—
2012

Titre	Organe consultant
Mise à jour de la liste des indications géographiques suisses: collaboration des cantons et des milieux intéressés	IPI
Projet de rapport du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel au Grand Conseil «Agglomération et RER neuchâtelois»	CE NE

VI. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2012

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2012, le Grand Conseil s'est déterminé sur 16 projets de lois et 19 projets de décrets. Plus de 48% des dispositions discutées et admises, soit 10 lois et 7 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

1. Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 10 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 128 663 568 francs. Les quatre principaux objets concernent: le crédit d'engagement pour le subventionnement des travaux de transformation et d'agrandissement de l'hôpital fribourgeois, site de Meyriez-Murten (30 456 250 francs), le crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle (19 584 000 francs), le crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (15 960 000 francs), le crédit d'engagement pour la promotion économique pour la période 2012–2015 (10 090 818 francs). A noter, au surplus, le décret relatif à la contribution cantonale à la mise en place d'un réseau à fibres optiques dans le canton qui accorde un montant de 40 000 000 francs sous forme de prêts et de participations en faveur de la société FTTH Fribourg SA.

2. Concernant le compte de résultats

Les répercussions des 6 lois et de 2 décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs:

- › la modification de la loi sur l'énergie prévoit un montant annuel de 17 millions de francs comprenant, outre la contribution cantonale, la participation du Groupe E SA et les subventions de la Confédération. Elle implique également l'engagement de 3,5 EPT nouveaux postes de travail. Ces incidences concernent le projet avant son rejet devant le peuple;
- › l'adhésion à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale qui aura pour conséquence financière une augmentation annuelle de près de 1,1 million de francs, soit un montant supplémentaire de l'ordre de 6 millions de francs pour les 5 premières années;
- › un accroissement des dépenses nettes de personnel de 9,4 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2013 (environ 107 postes supplémentaires);
- › diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges additionnelles de 0,6 million de francs et de la création de 1,5 EPT nouveau poste de travail.

Pour ce qui a trait aux charges nouvelles uniques, il y a lieu de relever que divers projets de lois nécessitent des dépenses uniques pour environ 2,1 millions de francs.

En 2012, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat n'ont pas eu de répercussions financières.

Ne sont pas compris dans les données susmentionnées le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs, ainsi que le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Défiscalisation des allocations familiales pour enfants) sur lesquels le Grand Conseil n'est pas entré en matière. Le premier projet aurait entraîné pour l'Etat une perte de recettes fiscales de l'ordre de 0,5 million de francs.

2012

PROJETS DE LOIS ET DE DECRETS EXAMINES DURANT L'ANNEE 2012
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
					Environ 17 000 000 fr. par an (y compris les contributions du Groupe E et de la Confédération) Adoptée par le Grand Conseil, mais refusée en votation populaire le 25.11.12	
L modifiant la loi sur l'énergie relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg	273	DEE	07.02.12	+ 3.50 EPT		Dépenses: + 8 658 500 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud, à Bulle	292	DICS	07.02.12			Dépenses: + 19 584 000 fr.
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011	295	DICS	07.02.12			
D Fribourg pour l'année 2011	1	DFIN	08.02.12		Aucune incidence financière	
L sur l'approvisionnement économique du pays (LAE)	278	DEE	09.02.12		En situation normale, cela ne grève pas le budget de l'Etat	
L d'application du code civil suisse (LACC)	269	DSJ	10.02.12		Le transfert de charges entre les tribunaux et les justices de paix est neutre du point de vue financier	
L portant adhésion à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	2	DICS DEE	20.03.12		Augmentation annuelle de la contribution du canton à la HES-SO de 1 068 000 fr. L'impact financier pour les 5 premières années d'application est de l'ordre de 6 000 000 fr. au total. Pas d'impact en termes d'EPT	
L sur la protection des animaux (LCPA)	294	DIAF	20.03.12		Pas d'incidences financières particulières et aucune incidence sur la dotation en personnel	

2012

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles	289	DICS	20.03.12			Dépenses: + 15 960 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement d'une remontée mécanique de base, à Charmey (télésiège Vounetz)	4	DEE	21.03.12			Dépenses: + 620 000 fr. au maximum
L modifiant la loi sur les routes	291	DAEC	22.03.12		Le montant complémentaire à charge de l'Etat se monte à environ 60 000 à 100 000 fr.	
D relatif aux naturalisations	5	DIAF	22.03.12		Aucune incidence financière	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2011	7	DFIN	02.05.12		Aucune incidence financière	
D relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012-2015	3	DEE	03.05.12			Dépenses 2012-2015: + 10 090 818 fr.
L modifiant la législation sur les allocations familiales	6	DSAS	12.06.12		Aucune incidence financière	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Bannir l'huile de palme de nos assiettes)	9	DIAF	12.06.12		Aucune incidence financière	
D relatif aux naturalisations	15	DIAF	12.06.12		Aucune incidence financière	
L concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA)	12	DSJ	15.06.12		Principalement un renforcement de l'effectif des justices de paix. Augmentation des indemnités versées aux assesseurs. Engagement pour un délai transitoire de 3 ans maximum de personnel supplémentaire qualifié (300 000 fr. par an)	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement	10	DICS	15.06.12			Dépenses: + 340 000 fr.
D instituant une commission d'enquête parlementaire (surcoûts du pont de la Poya)	-	DAEC	15.06.12		Un montant total de 310 000 fr. a été inscrit au budget 2013	

2012

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L relative à la fusion des communes de Büchslen et Morat	14	DIAF	11.09.12		Aide financière totale de l'Etat de 1 260 400 fr. dont le versement interviendra en 2014 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC	
L sur la protection de la nature et du paysage (LPNat)	274	DAEC	12.09.12	+ 1.50 EPT	Augmentation annuelle des dépenses périodiques de 240 000 fr. (dont 165 000 fr. pour 1.50 EPT et 75 000 fr. pour des subventions supplémentaires aux communes). Montant unique de 525 000 fr. pour couvrir les frais relatifs au concept cantonal des paysages et géotopes et à l'établissement des plans d'affectation cantonaux	
D relatif au subventionnement des travaux de transformation et d'agrandissement de l'hôpital fribourgeois, site de Meyriez-Murten	22	DSAS	12.09.12			Dépenses: + 30 456 250 fr. au maximum
L modifiant la loi sur l'aide sociale	18	DSAS	13.09.12		Aucune incidence financière ou en personnel	Contribution financière de 40 000 000 fr. (dont un prêt remboursable de 35 mios et une prise de participation au capital-actions de la société de 5 mios)
D relatif à la contribution cantonale à la mise en place d'un réseau à fibres optiques dans le canton de Fribourg	23	DFIN	13.09.12			
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de travaux et ouvrages de protection des eaux	16	DAEC	14.09.12			Dépenses: + 2 330 000 fr.
L modifiant la loi sur les établissements publics et la danse	20	DSJ	10.10.12		Aucune incidence financière ou en personnel	

2012

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif aux naturalisations	26	DIAF	10.10.12		Aucune incidence financière	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2013	32	DFIN	07.11.12		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2013	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013	30	DFIN	07.11.12	+ 106.91 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires)	Nouveaux postes et postes supplémentaires: Charge brute: + 11 989 020 fr. Charge nette: + 9 441 740 fr.	
L sur la géoinformation (LCGéo)	25	DFIN	08.11.12		Aucune incidence financière nouvelle notoire	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (imposition des participations de collaborateur et exonération de la solde du service du feu)	28	DFIN	08.11.12		Incidence financière négligeable. Allègement de la charge administrative	
D relatif aux naturalisations	36	DIAF	04.12.12		Aucune incidence financière	
D relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau du Village, sur le territoire de la commune du Pâquier	33	DAEC	05.12.12			Dépenses: + 624 000 fr. au maximum
L modifiant la loi sur la protection civile	31	DSJ	06.12.12		Le principe de répartition paritaire entre l'Etat et les communes est maintenu. L'Etat prendra en charge, en sus des frais du service compétent, les frais d'équipement personnel et les frais d'achat et d'exploitation des véhicules. Les frais supplémentaires seront couverts par le fonds cantonal des contributions de remplacement.	Aucune incidence en personnel

 2012

VII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS – SECTEURS	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
POUVOIRS ET DIRECTIONS	7 859.14	10 176.96	-2 317.82
Pouvoir législatif	6.54	6.59	-0.05
Pouvoir judiciaire	285.37	278.72	6.65
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	38.72	37.88	0.84
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4 605.97	4 513.03	92.94
Direction de la sécurité et de la justice	868.75	851.97	16.78
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	428.69	419.42	9.27
Direction de l'économie et de l'emploi	685.12	663.31	21.81
Direction de la santé et des affaires sociales	159.36	2 635.63	-2 476.27
Direction des finances	387.13	382.26	4.87
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	386.49	381.15	5.34
SECTEURS	7 859.14	10 176.96	-2 317.82
Administration centrale	2 543.46	2 491.45	52.01
Secteur de l'enseignement	4 973.77	4 867.58	106.19
Secteur hospitalier	12.27	2 495.32	-2 483.05
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	329.64	322.61	7.03

VIII. Liste des instruments parlementaires

L'article 68 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) prescrit que «le Conseil d'Etat dresse chaque année, dans son rapport d'activité, la liste des instruments auxquels il a donné suite durant l'année écoulée et fait un rapport succinctement motivé sur l'état des motions, postulats et mandats encore pendants et sur la planification prévue pour y donner suite». Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette liste un état des lieux exhaustif des instruments parlementaires en cours d'examen à un stade ou à un autre de la procédure. La situation est arrêtée au 31 décembre 2012.

Lorsque plusieurs Directions sont mentionnées dans la colonne «N° et Direction», c'est la première Direction citée qui a le leadership.

2012

1. Motions

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
1018.12 DAEC/ DSJ/ CHA	Rey Benoît – Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et code de procédure et de juridiction administrative (CPJA)	D: 14.12.12		Réponse en préparation.
1017.12 DICS	Schmid Ralph Alexander – Extension jusqu'au mastère des études de médecine à l'Université de Fribourg	D: 16.11.12		Réponse en préparation.
1016.12 DFIN	Girard Raoul/Grivet Pascal – Modification de l'article 38 de la loi sur les finances de l'Etat (LFE)	D: 16.11.12		Réponse en préparation.
1015.12 CHA	Suter Olivier – Quatre piliers de l'économie fribourgeoise: transparence en matière de sponsoring	D: 16.11.12		Réponse en préparation.
1014.12 DFIN	Ganioz Xavier – Déductions des primes pour l'assurance perte de gain maladie (APG): doublement du montant des déductions maximales	D: 19.10.12		Réponse en préparation.
1013.12 DFIN	Brodard Claude/Hunziker Yvan – Exonération partielle des gains de loterie jusqu'à concurrence de 3000 francs (art. 25 LICD)	D: 19.10.12		Réponse en préparation.
1012.12 DSAS	Mauron Pierre/Bonny David – Redonner au Conseil d'Etat la compétence d'attribuer les missions du HFR	D: 21.09.12		Réponse en préparation.
1011.12 DEE	Losey Michel/Ducotterd Christian – Pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton	D: 21.09.12		Réponse en préparation.
1010.12 DSJ	Kolly Nicolas/Grandjean Denis – Loi sur la police cantonale (art. 39 al. 3)	D: 21.09.12		Réponse en préparation.
1009.12 CHA	Schmid Ralph Alexander – Indication des coûts pour répondre aux instruments parlementaires	D: 22.06.12		Le Bureau accepte une prolongation de délai jusqu'à fin février 2013.
1008.12 DAEC	Schmid Ralph Alexander – Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	D: 22.06.12		Le Bureau accepte une prolongation de délai jusqu'au mois d'avril 2013.
1007.12 DIAF	Girard Raoul – Loi sur les communes (art. 115)	D: 22.06.12 R: 23.10.12	Acceptée le 06.12.12	Un projet d'acte sera présenté au GC dans le délai légal d'un an.
1006.12 DAEC	Kolly René/Brodard Claude – Mise en avant des critères servant à définir une installation de biogaz conforme à la zone agricole	D: 19.04.12 R: 21.08.12	Retirée le 10.10.12	Objet liquidé.
1005.12 DIAF	Losey Michel/Grandgirard Pierre-André – Maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse	D: 29.03.12 Dév.: 10.05.12		Le Bureau accepte une prolongation de délai jusqu'à fin 2012.
1004.12 DIAF	Kolly Gabriel/Mesot Roland – Loi sur l'exercice des droits politiques, modification de l'article 9 al. 2 (incompatibilité)	D: 17.02.12 R: 03.04.12	Acceptée le 03.05.12	Un avant-projet est en consultation
1003.12 DIAF	Glauser Fritz/Page Pierre-André – Interruption immédiate des négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire	D: 17.02.12 R: 28.08.12	Acceptée le 10.10.12	
1002.12 DFIN	Collomb Eric/Bosson François – Réduction du taux d'imposition des autres personnes morales	D: 17.02.12		Réponse en préparation.
1001.12 DIAF	Duc Louis – Inadmissible traque aux sangliers et absence totale d'éthique sur la chasse	D: 17.02.12		Le Bureau accepte une prolongation de délai jusqu'à fin 2012.
1137.11 DIAF	Waeber Emanuel/Brönnimann Charly – Incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale	D: 22.12.11 R: 27.03.12	Retirée le 03.05.12	Objet liquidé.
1136.11 DEE	Kaelin Murith Emanuelle/Romanens Jean-Louis – Soutien à l'innovation et au développement technologique	D: 22.12.11		Le Bureau accepte une prolongation de délai jusqu'à fin 2012.
1135.11 DAEC	Schorderet Edgar – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	D: 10.11.11 R: 14.02.12	Acceptée le 22.03.12	Message 39 du 27.11.12. Objet liquidé.

2012

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
1134.11 DAEC	Mutter Christa/Duc Louis – Faciliter l'emploi des transports publics (TP) pour les familles et les jeunes	D: 15.09.11 R: 23.10.12	Refusée le 05.12.12	Objet liquidé.
1133.11 DIAF	Corminbeuf Dominique/Repond Nicolas – Modification de la loi sur l'agriculture (LAgri) pour y intégrer l'interdiction des OGM	D: 15.09.11 R: 17.04.12	Acceptée le 12.06.12	Un projet de décret sera présenté au GC dans le délai légal d'un an.
1132.11 DAEC	Brodard Vincent/Beyeler Hans-Rudolf – Pour des transports publics attractifs dans tout le canton/Pour un horaire cadencé intégral	D: 15.09.11 R: 03.04.12	Refusée le 02.05.12	Objet liquidé.
1131.11 DFIN	Bonny David/Brodard Vincent – Déduction fiscale en faveur des enfants inscrits dans une chorale ou une société sportive, musicale ou artistique	D: 15.09.11 R: 20.12.11	Refusée le 09.02.12	Objet liquidé.
1129.11 DFIN	Bonny David/Ganioz Xavier – Les jetons de présence des magistrats représentant l'Etat doivent être reversés à l'Etat	D: 15.09.11		15.05.12: Le CE a demandé au Bureau du GC de lui accorder une prolongation du délai légal pour sa réponse qu'il fournira aussitôt après son rapport sur le postulat 2096.11. Le Bureau a accepté ce nouveau délai.
1128.11 DFIN	Peiry Stéphane/Gander Daniel – Déduction fiscale pour bénéficiaires de rentes AVS et AI	D: 15.09.11 R: 20.12.11	Retirée le 09.02.12	Objet liquidé.
1127.11 DFIN	Vonlanthen Rudolf – Loi sur les finances de l'Etat (LFE)	D: 15.09.11 R: 17.01.12	Refusée le 21.03.12	Objet liquidé.
1126.11 DAEC	Vonlanthen Rudolf – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	D: 18.08.11 R: 10.01.12	Retirée le 08.02.12	Objet liquidé.
1125.11 DFIN	Neuhaus Othmar/Vonlanthen Rudolf – Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)	D: 18.08.11 R: 14.02.12	Refusée le 21.03.12	Objet liquidé.
1124.11 DIAF	Piller Alfons/Waebler Emanuel – Loi sur la péréquation financière intercommunale – Adaptation de la péréquation des besoins	D: 14.07.11 R: 08.05.12	Retirée le 12.06.12	Objet liquidé.
1121.11 DICS	Ganioz Xavier/Emonet Gaétan – Nuit des musées: offrir la gratuité à tous les visiteurs	D: 17.06.11 R: 13.12.11	Refusée le 07.02.12	Objet liquidé.
1120.11 DIAF	Schoenenweid André/Peiry Stéphane – Révision de la loi sur les communes (LCo) et nouvelle loi sur les finances communales	D: 17.06.11 R: 03.10.11	Acceptée partiellement le 04.11.11	18.12.12: le CE demande au Bureau du GC une prolongation de délai.
1119.11 DFIN/ DEE	Collomb Eric – Soutien fiscal à la création d'entreprise	D: 17.06.11 R: 29.11.11	Retirée le 09.02.12	Objet liquidé.
1113.11 DFIN	<i>Initiative cantonale:</i> Menoud Eric/Collomb Eric – Défisicalisation des allocations familiales pour enfants	D: 14.01.11 R: 15.06.11	Acceptée le 08.09.11	Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Défisicalisation des allocations familiales pour enfants): message 13 du 08.05.12. Objets liquidés.
1111.10 DSAS	Cotting Claudia/Goumaz-Renz Monique – Loi sur l'aide sociale – changement de domicile	D: 17.12.10 R: 03.10.11	Acceptée le 04.11.11	Message 18 du 05.06.12. Objets liquidés.
1104.10 DFIN	Siggen Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre – Baisse de l'imposition fiscale	D: 25.06.10 R: 11.01.11	Acceptée le 02.02.11	Le GC a accepté la motion fractionnée conformément à la proposition du CE. Le projet d'acte concernant la baisse fiscale pour les personnes physiques et morales sera transmis dès que la situation budgétaire le permettra.
1103.10 DIAF	<i>Initiative cantonale:</i> Frossard Sébastien/Page Pierre-André – Bannir l'huile de palme de nos assiettes	D: 25.06.10 R: 29.03.11	Acceptée le 11.05.11	Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale: message 9 du 03.04.12. Objets liquidés.
1098.10 DIAF	<i>Initiative cantonale:</i> Glauser Fritz/Losey Michel – Maintien du haras national d'Avenches	D: 27.05.10 R: 01.03.11	Acceptée le 23.03.11	Motion devenue sans objet, suite à la modification par le Conseil fédéral de l'article 147 de la loi sur l'agriculture. Objets liquidés.
1096.10 DFIN	Peiry-Kolly Claire – Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile	D: 27.05.10 R: 26.10.10	Acceptée le 07.12.10	Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs: message 11 du 17.04.12. Objets liquidés.

2012

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
1090.10 DSAS	Fasel Bruno/Beyeler Hans-Rudolf – Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Acceptée le 11.11.10	Un avant-projet de loi devrait être mis en consultation en 2013. La concrétisation de cette motion est prévue dans le cadre des futures lois sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Délai prolongé au 01.01.14.
1086.09 DSAS	Bourguet Gabrielle/Boschung Moritz – Prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques	D: 19.11.09 R: 12.10.10	Acceptée le 11.11.10	Loi du 9 juin 2011 modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation; entrée en vigueur le 01.09.11. Objet liquidé.
1083.09 DAEC/ DSAS/ DFIN/ DICS	Burgener Woeffray Andrea/Roubaty François – Modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation	D: 15.10.09 R: 09.02.10	Acceptée le 17.03.10	Rapport 17 du 05.06.12. Objet liquidé.
1052.08 DICS/ DEE	Ganioz Xavier/Siggen Jean-Pierre – Chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir	D: 15.05.08 R: 09.12.08	Acceptée le 12.02.09	Projet de loi sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
1031.07 DICS	Grandjean Denis – Modification de la loi scolaire (gratuité des transports en cas de 10 ^e année linguistique)	D: 20.09.07 R: 24.06.08	Acceptée le 07.11.08	Projet de loi (article 12) sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
1027.07 DICS/ DIAF	Suter Olivier/Steiert Jean-François – Bilinguisme à l'école	D: 20.09.07 R: 06.09.10	Acceptée le 07.10.10	Compte tenu d'autres motions fiscales à mettre en vigueur et des perspectives financières dégagées par la réactualisation du plan financier, le CE n'est pas encore en mesure de prévoir à quel moment il pourra soumettre un projet au GC. Rayé du registre, conformément à l'article 60 al. 4 LGC. Objet liquidé.
1002.07 DFIN	Ith Markus – Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Déduction de l'impôt sur le bénéfice de l'impôt sur le capital pour les sociétés de capitaux	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Projet de loi (article 12) sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
164.06 DIAF	Romanens Jean-Louis/Geinoz Jean-Denis – Loi sur les communes – Fixation du coefficient d'impôt	D: 03.11.06		Projet de loi (article 57) sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
149.06 DICS	Freiburghaus Madeleine/Romanens Jean-Louis – Apprentissage de la langue partenaire	D: 15.05.06 R: 06.09.10	Acceptée le 07.10.10	Projet de loi (article 12) sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
122.05 DICS	Fasel Bruno/Brönimann Charly – Leçon sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu	D: 13.10.05 R: 09.05.06	Acceptée le 15.05.06	Projet de loi (article 12) sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
110.01 DICS	Baudois Jacques/Garnier Bernard – Apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire	D: 09.02.01 R: 18.09.01	Acceptée le 02.10.01	Projet de loi (article 12) sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.

2. Postulats

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
2021.12 DICS	Burgener Woeffray Andrea/Gobet Nadine – Concept sur l'éducation de la petite enfance	D: 15.12.12		Réponse en préparation.
2020.12 DICS	Grandjean Denis – Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare	D: 14.12.12		Réponse en préparation.
2019.12 DAEC	Bapst Markus/Wicht Jean-Daniel – Bilan de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) depuis son entrée en vigueur	D: 14.12.12		Réponse en préparation.
2018.12 DIAF	Ith Markus/Castella Didier – Prise en compte de la volonté du peuple dans les affaires communales	D: 19.10.12		Réponse en préparation.
2017.12 DAEC	Collomb Eric/Wicht Jean-Daniel – Politique foncière active	D: 19.10.12		Réponse en préparation.

2012

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
2016.12 DSAS	Bosson François/Butty Dominique – Accueil des patients dans les régions périphériques	D: 21.09.12		Réponse en préparation.
2015.12 DIAF	Vonlanthen Rudolf/Piller Alfons – Réglementation de la circulation sur les routes alpestres et forestières dans le canton de Fribourg	D: 25.07.12		Réponse en préparation.
2014.12 DAEC	Schoenenweid André/Siggen Jean-Pierre – Situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182 – Poya	D: 22.06.12 R: 27.11.12		Rapport 40 du 27.11.12 (suite directe). Objet liquidé, mais pas encore traité par le Grand Conseil.
2013.12 DIAF/ DAEC	Glauser Fritz/Losey Michel – Inventaire des surfaces d'assolement (SDA) du canton de Fribourg et outils de contrôle	D: 22.06.12 R: 08.10.12	Accepté le 08.11.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2012.12 DICS	Schneuwly André/Zosso Markus – Formation des enseignants dans le canton de Fribourg – Etat actuel et projets d'avenir	D: 10.05.12 R: 20.11.12		Postulat à prendre en considération par le GC. Le rapport sur le postulat sera intégré dans le message accompagnant le projet de révision de la LHEP.
2011.12 DIAF	Losey Michel/Glauser Fritz – Réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements	D: 10.05.12 R: 08.10.12	Accepté le 08.11.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2010.12 DIAF	Schläfli Ruedi/Butty Dominique – Lutte anti-varroa pour colonies d'abeilles	D: 10.05.12 R: 05.06.12	Accepté le 11.09.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2009.12 DFIN	Berset Solange/Grivet Pascal – Etudier les possibilités de modifier la loi sur les finances et création d'une charte «achats»	D: 10.05.12		Réponse en préparation.
2008.12 DAEC	Ducotterd Christian/Siggen Jean-Pierre – Construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg–Payerne, TPF Fribourg–Morat	D: 10.05.12 R: 28.08.12	Accepté le 10.10.12	Le CE invite le GC à prendre acte que ce rapport ne pourra pas être déposé dans le délai légal.
2007.12 DSAS/ DFIN	Siggen Jean-Pierre/Stempfel Yvonne – Rapport sur les orientations stratégiques à moyen et long terme du HFR ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012.	D: 10.05.12 R: 30.05.12	Accepté le 12.06.12	Un rapport sera transmis au GC durant le 1 ^{er} semestre 2013.
2006.12 DEE/ DSAS/ DICS	Schafer Bernhard/Schneuwly André – Case management «Formation professionnelle» (CM FP): état de la réalisation dans le canton de Fribourg	D: 29.03.12 R: 02.10.12		Rapport 29 du 02.10.12 (suite directe). Objet liquidé.
2005.12 DEE/ DICS	Schneider Schüttel Ursula/Raemy Hugo – Installations photovoltaïques sur des bâtiments protégés ou dans le périmètre de sites protégés	D: 29.03.12 R: 02.10.12	Refusé le 06.12.12	Objet liquidé.
2004.12 DEE/ DSAS/ DICS	Collomb Eric/Badoud Antoinette – Intégration sur le marché du travail des mères élevant seules leur(s) enfant(s)	D: 17.02.12 R: 28.08.12	Accepté le 09.10.12	L'Université de Fribourg réalisera une analyse intégrant les besoins et la nécessité de mettre en place et de coordonner des mesures adaptées pour les jeunes mères ou pères élevant seul(e)s leur(s) enfants. Les résultats de cette analyse seront des éléments importants du rapport du Conseil d'Etat qui sera réalisé à la fin de l'année 2014.
2003.12 DAEC	Rime Nicolas/Brodard Vincent – Réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont	D: 17.02.12 R: 26.06.12	Accepté le 12.09.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2002.12 DSAS	de Weck Antoinette/Gobet Nadine – Aide sociale et libre circulation	D: 17.02.12 R: 11.06.12	Accepté le 13.09.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2001.12 DAEC	Corminbœuf Dominique – Evaluation du coût financier d'infrastructures ferroviaires permettant un transport public performant	D: 17.02.12 R: 26.06.12	Accepté le 14.09.12	Compte tenu de l'importance des travaux à effectuer, le rapport ne pourra pas être livré dans le délai légal et devrait être disponible dans le courant 2014.
2098.11 DAEC	Glauser Fritz/Hunziker Yvan – Contournement de Romont, Chavannes–Parqueterie–La Halle	D: 13.10.11 R: 13.12.11	Retiré le 22.03.12	Objet liquidé.
2097.11 DEE/ DICS/ CHA	Bulliard Christine/Siggen Jean-Pierre – Echange pour apprenti-e-s avec une autre région linguistique suisse ou étrangère	D: 15.09.11 R: 30.05.12	Accepté le 12.09.12	Un rapport sera transmis au GC après que l'OFFT aura finalisé les plans mentionnés dans la réponse du CE (consultation en automne 2012)

2012

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
2096.11 DFIN	Ducotterd Christian/Ackermann André – Traitement des conseillers d'Etat, des préfets, des juges cantonaux et des membres de commissions d'Etat	D: 15.09.11 R: 15.05.12	Accepté le 12.06.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2094.11 DEE	Waeber Emanuel/Peiry Stéphane – Sécurité d'approvisionnement en électricité	D: 14.07.11 R: 20.12.11	Retiré le 10.02.12	Objet liquidé.
2093.11 DEE	Ganioz Xavier/Schneider Schüttel Ursula – Contrôle du travail détaché: plus de moyens pour plus de contrôles	D: 17.06.11 R: 06.12.11	Refusé le 10.02.12	Objet liquidé.
2092.11 DSAS	Thomet René/Krattinger-Jutzet Ursula – Appartements protégés pour personnes âgées	D: 17.06.11 R: 05.06.12	Accepté le 13.09.12	Un rapport sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
2091.11 DSAS	Repond Nicolas/Lehner-Gigon Nicole – Nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR	D: 17.06.11 R: 13.03.12	Accepté le 02.05.12	Le message accompagnant le projet de loi sur les urgences préhospitalières, qui sera soumis au GC en 2013, fera office de rapport. Le rapport sera transmis au cours du 1 ^{er} semestre 2014 (compte tenu des impératifs liés à la mise en place de la 2 ^e étape du RER Fribourg Freiburg prévue en 2014).
2090.11 DAEC	Piller Carrard Valérie/Corminbœuf Dominique – Transports publics régionaux	D: 17.06.11 R: 08.11.11	Accepté le 22.03.12	Le rapport sera transmis au cours du 1 ^{er} trimestre 2013.
2089.11 DICS	Savary-Moser Nadia – Pénurie d'enseignant-e-s aux écoles infantine et primaire – Mythe ou réalité?	D: 20.05.11 R: 20.12.11	Accepté le 10.02.12	Un rapport sera transmis au GC dans un délai de deux ans.
2088.11 DAEC	Lehner-Gigon Nicole/Rime Nicolas – Places de parc pour les utilisateurs du covoiturage	D: 20.05.11 R: 27.09.11	Accepté le 22.03.12	Le rapport sera transmis en 2013, en commun avec celui du postulat 2071.10.
2087.11 DSAS	Lehner-Gigon Nicole/Hänni-Fischer Bernadette – Etude de la couverture médicale de premier recours dans le canton	D: 01.04.11 R: 16.08.11	Accepté le 05.10.11	Rapport 21 du 26.06.12. Objet liquidé.
2085.11 DICS	Veiz Parisima – Education civique à l'école	D: 11.02.11 R: 05.07.11	Accepté le 07.09.11	Un rapport sera transmis au GC durant le 1 ^{er} semestre 2013.
2083.10 DSAS	Collomb Eric/Menoud Eric – Prévention de l'endettement des jeunes	D: 17.12.10 R: 28.06.11	Accepté le 06.09.11	Objet liquidé.
2082.10 DSAS	Goumaz-Renz Monique/Schoenenweid André – Accueil extra-familial: conseils et assistance pour familles en difficulté	D: 17.12.10 R: 26.06.12	Retiré le 13.09.12	Rapport 37 du 20.11.12. Objet liquidé.
2081.10 DEE	Wicht Jean-Daniel/Morand Jacques – Lutte contre le travail au noir	D: 17.09.10 R: 29.03.11	Accepté le 07.09.11	Le rapport est en préparation.
2080.10 DSJ	Rime Nicolas/Raemy Hugo – Système régissant les actes authentiques	D: 17.09.10 R: 29.03.11	Accepté le 11.05.11	Le rapport sera transmis au GC au début de 2013.
2078.10 DSJ	Peiry Stéphane – Mesures de contrainte et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes	D: 25.06.10 R: 21.12.10	Accepté le 03.02.11	Rapport 35 du 30.10.12. Objet liquidé.
2077.10 DAEC	Menoud Eric/Romanens Jean-Louis – Etude et propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton	D: 25.06.10 R: 02.11.10	Accepté le 09.12.10	Un rapport sera transmis au GC durant le 1 ^{er} semestre 2013. Des directives fixant les conditions du télétravail doivent être édictées et mises en application durant au moins 3 ans. De ce fait, le rapport ne pourra pas être transmis avant 2015.
2076.10 DSAS	Collomb Eric – Nouveau régime pour l'obtention de l'aide sociale	D: 25.06.10 R: 15.02.11	Accepté le 22.03.11	Rapport 27 du 28.08.12. Objet liquidé.
2075.10 DFIN	Collomb Eric – Utiliser le potentiel du travail à distance (teleworking) pour le personnel de l'Etat	D: 25.06.10 R: 28.09.10	Accepté le 07.12.10	18.12.12: le CE demande au Bureau du GC une prolongation de délai pour le 1 ^{er} rapport jusqu'au début 2014.
2074.10 DIAF/ DICS	de Roche Daniel/Thévoz Laurent – Relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg	D: 27.05.10 R: 08.11.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera transmis en 2013, en commun avec celui du postulat 2087.11.
2072.10 DSAS	Burgener Woeffray Andrea/Fasel Bruno – Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Accepté le 10.11.10	Le rapport sera transmis au GC au début de 2013.
2071.10 DSAS	Boschung-Vonlanthen Moritz/Thalmann-Bolz Katharina – Promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne	D: 25.03.10 R: 22.02.11	Accepté le 22.03.11	
2070.10 DSJ/DEE/ DICS	Ganioz Xavier/Mutter Christa – Formation professionnelle également accessible aux jeunes sans-papiers	D: 25.03.10 R: 24.08.10	Accepté le 07.10.10	

2012

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
2068.10 DICS	Schorderet Gilles/Hunziker Yvan – Conservation du patrimoine architectural alpestre (effets de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre)	D: 25.03.10 R: 21.12.10	Accepté le 02.02.11	Rapport 8 du 03.04.12. Objet liquidé. Le CE transmettra son rapport dès que seront connues les conclusions du rapport WIG et du rapport complémentaire GLAS ainsi que le nouveau projet de révision de la LAMal.
2067.10 DSAS	Rey Benoît/Mauron Pierre – Caisse maladie unique	D: 11.02.10 R: 16.11.10	Accepté le 09.12.10	
2066.10 DAEC/ DEE	Buchmann Michel/Rey Benoît – Solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier	D: 11.02.10 R: 21.09.10	Accepté le 10.11.10	Rapport 34 du 31.10.12. Objet liquidé.
2065.09 DSAS	Aeby-Egger Nicole – Prise en charge des toxicodépendances	D: 22.12.09 R: 21.06.10	Accepté le 07.09.10	Rapport 19 du 11.06.12. Objet liquidé.
2064.09 DEE	Mutter Christa – Récupération des rejets de chaleur des eaux usées	D: 19.11.09 R: 11.05.10	Accepté le 16.06.10	Le Bureau accepte une prolongation de délai jusqu'à fin 2013. Vu l'importance des travaux d'analyse à réaliser, il ne sera pas possible de déposer le rapport dans le délai légal d'une année puisque celui-ci sera intégré dans une étude plus étendue.
2057.09 DAEC	Dorand Jean-Pierre/Clément Pierre-Alain – Etude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg	D: 17.09.09 R: 27.04.10	Accepté le 15.06.10	Sur la base des conclusions du projet «Voltigo», arrêtées fin 2012, le rapport sera établi en 2013.
2048.09 DSAS	Krattinger-Jutzet Ursula/Marbach Christian – Programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg	D: 19.02.09 R: 15.03.10	Accepté le 20.05.10	
2040.08 DEE/ DSAS	Wicht Jean-Daniel/Ducotterd Christian – Stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle	D: 11.09.08 R: 17.05.11	Accepté le 07.09.11	Rapport 38 du 27.11.12. Objet liquidé. Un rapport sera transmis au GC durant le 1 ^{er} semestre 2013. Délai prolongé en raison de l'évolution de la législation fédérale en la matière et l'élaboration du plan financier 2012-2016.
2034.08 DIAF	Boschung Moritz/Ackermann André – Soutien du canton aux communes bilingues	D: 26.06.08 R: 08.02.11	Accepté le 23.03.11	
2029.08 DICS	Collomb Eric – Création de structures de «Sports-Arts-Etudes» dans le canton de Fribourg	D: 15.05.08 R: 22.12.09	Accepté le 03.02.10	Le projet de rapport a été validé par la DICS et sera soumis au Conseil d'Etat en 2013. Le projet de rapport doit être revu pour tenir compte de l'évolution des finances cantonales et des mesures prises par la Confédération.
2018.07 DSAS	Bulliard Christine/Steiert Jean-François – Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles	D: 11.05.07 R: 27.10.09	Accepté le 16.12.09	Le rapport sera transmis au GC durant le 1 ^{er} semestre 2013.
2008.07 DICS/ DSAS	Raemy Hugo/Krattinger Ursula – Tâches de travail social dans l'école durant la scolarité obligatoire	D: 16.03.07 R: 23.10.07	Accepté le 13.02.08	Projet de loi sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
322.06 DICS/ DSAS	Morel Françoise/Masset André – Services auxiliaires scolaires	D: 03.11.06 R: 08.05.07	Accepté le 27.03.07	Le rapport sera inclus dans un message relatif au concept cantonal de l'enseignement spécialisé et accompagnant un projet de loi y relatif, dont la consultation a été réalisée en 2012.
255.04 DICS	Krattinger Ursula – Ecole de jour et temps-blocs aux écoles publiques	D: 16.09.04 R: 06.09.05	Accepté le 13.10.04	Projet de loi sur la scolarité obligatoire (message 41 du 18.12.12). Objet liquidé.
251.04 DIAF	Steiert Jean-François/Haenni Charly – Fusion de communes	D: 16.06.04 R: 01.02.05	Accepté le 03.02.05	En relation avec l'entrée en vigueur de la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes, un rapport sera établi dans la 2 ^e partie de l'année 2013, à la suite de la décision du CE sur les plans de fusions.

2012

3. Mandats

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
4002.12 DAEC	Butty Dominique/Jordan Patrice/Morand Patrice/Duc Louis/Rey Benoît/Grandjean Denis/Schoenenweid André/Lehner-Gigon Nicole/Grandgirard Pierre-André/ Longchamp Patrice – Route Romont–Vaulruz	D: 21.09.12 R: 18.12.12		Proposition au Grand Conseil de déclarer le mandat comme irrecevable. Liquidé, mais pas encore traité au GC.
4001.12 DSAS	Castella Didier/Ith Markus/Brodard Claude/Wicht Jean-Daniel/Savary Nadia/ Glauser Fritz/Hunziker Yvan/Gobet Nadine/Schopfer Christian/Vonlanthen Ruedi – Demande d'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers HFR	D: 21.09.12		Réponse en préparation.
4030.11 DFIN/ DICS/ DSAS	Losey Michel/Waeber Emanuel/Zadory Michel/ Page Pierre-André/Schorderet Gilles/Broenimann Charles/Piller Alfons/ Johner-Etter Ueli (remplace Binz Joseph)/ Thalmann-Bolz Katharina (remplace Rossier Jean-Claude)/ Schuwey Roger – Modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et du règlement sur les bourses d'études	D: 10.11.11 R: 10.09.12	Accepté le 09.10.12	La suite à donner sera examinée dans le cadre du Programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016.
4029.11 DEE	Hänni-Fischer Bernadette/Mutter Christa (remplace de Roche Daniel)/ Lehner-Gigon Nicole/Repond Nicolas (remplace Aebischer Bernard)/ Bonny David/Raemy Hugo/Schneider Schüttel Ursula/ Bapst Markus/Badoud Antoinette/Rime Nicolas (remplace Menoud Eric) – Formation continue pour les professionnels et spécialistes du domaine des énergies renouvelables	D: 17.06.11 R: 24.01.12	Accepté le 21.03.12	La suite sera donnée par le CE dans le délai légal d'un an.
4028.11 DAEC	Geinoz Jean-Denis/Page Pierre-André/ Clément Pierre-Alain/Mauron Pierre/ Thürler Jean-Pierre/ Gobet Nadine/ Feldmann Christiane/Etter Heinz/ Burkhalter Fritz/Peiry Stéphane – Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision	D: 17.06.11 R: 16.11.11	Accepté le 08.02.12	Prolongation de délai sera demandée début 2013.
4027.11 DEE	Rime Nicolas/Brunner Daniel/Roubaty François/ Schneider Schüttel Ursula/ Hänni-Fischer Bernadette/Raemy Hugo/Repond Nicolas/Ganioz Xavier/ Burgener Woeffray Andrea/Jelk Guy-Noël – Halte au gaspillage de l'électricité	D: 20.05.11 R: 11.10.11	Retiré le 10.02.12	Objet liquidé.
4022.11 DIAF	Losey Michel/Page Pierre-André/Glauser Fritz/ Johner-Etter Ueli (remplace Genoud Joe)/ Zadory Michel/Schorderet Gilles/ Frossard Sébastien/ Gander Daniel/ Burkhalter Fritz/Peiry Stéphane (remplace Bachmann Albert) – Demande d'adhésion du Gouvernement fribourgeois à l'Association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort (ASSAF)	D: 01.04.11 R: 16.11.11	Retiré le 09.02.12	Objet liquidé.
4019.10 DSAS	Ducotterd Christian/Lauper Nicolas/ Bourguet Gabrielle/Jordan Patrice/Andrey Pascal/Menoud Eric/Kaelin Murith Emmanuelle/Waeber Emanuel/ Fasel Josef/Bulliard Christine – Modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et le règlement sur les bourses d'études	D: 25.06.10 R: 03.10.11	Accepté le 04.11.11	La suite à donner sera examinée dans le cadre du Programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016.
4017.09 DSAS/ DICS/ DFIN/ DAEC	Burgener Woeffray Andrea/Jelk Guy-Noël/Raemy Hugo/Marbach Christian/ Roubaty François/ Tschopp Martin/ Krattinger Ursula/Mauron Pierre/ Piller Carrard Valérie/Girard Raoul – Financement initial de la création de places d'accueil extrascolaire	D: 15.10.09 R: 03.05.11	Accepté partiellement le 07.06.11	Le mandat a été accepté selon la proposition du CE: pt. a) accepté, pt. b) refusé. La suite sera donnée par le CE en 2013. Objet liquidé.

2012

4. Motions populaires

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2012
1502.12 DAEC	Gremaud Vincent/Guisolan Christian/ Hänni Anne-Françoise – Pour des transports publics à cadence horaire sur les axes routiers prioritaires de 5000 véhicules/jour dans le canton de Fribourg	D: 12.11.12		Réponse en préparation.
1501.12 DICS	Jeunes UDC du canton de Fribourg – Pour une instruction civique sérieuse	D: 30.05.12 R: 10.09.12	Refusée le 09.10.12	Objet liquidé.
1513.11 DEE	Parti Vert'libéral – Pour un réel encouragement de la production d'énergie solaire dans le canton de Fribourg	D: 24.11.11 R: 17.04.12	Déclarée irrecevable le 14.06.12	Objet liquidé.
1512.11 DIAF/ DICS/ DEE	Conseil des Jeunes du canton de Fribourg – Journée du bilinguisme	D: 02.09.11 R: 27.03.12	Acceptée le 03.05.12	Un projet d'acte sera présenté au GC dans le délai légal d'un an.
1511.11 DIAF	Jeunes libéraux-radicaux fribourgeois – Pour un assujettissement facultatif des personnes morales aux impôts ecclésiastiques	D: 29.08.11 R: 13.12.11	Refusée le 10.02.12	Objet liquidé.
1510.11 DEE	Parti chrétien-social – Plus de démocratie en matière nucléaire	D: 08.06.11 R: 03.10.11	Refusée le 09.02.12	Objet liquidé.
1505.07 DSAS	Parti chrétien-social – Des logements appropriés et bon marché pour nos aîné-e-s	D: 20.11.07 R: 13.04.10	Acceptée le 20.05.10	Le CE donnera suite à cette motion dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les personnes âgées.

5. Questions

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3105.12 DEE	Thévoz Laurent/Suter Olivier – Autour du site Cardinal et de blueFACTORY	D: 17.12.12
3104.12 DIAF	Duc Louis – Que se passe-t-il vraiment au sein du Service faune – chasse?	D: 13.12.12
3103.12 DAEC	Schafer Bernhard – Transformation du «Pyjamabus» en «Nachtexpress»	D: 12.12.12
3102.12 DIAF	Castella Didier/Ith Markus – Fusion de communes – Où en sommes-nous? Où allons-nous?	D: 12.12.12
3101.12 DAEC	Gasser Benjamin – Politique tarifaire des transports publics dans le canton	D: 06.12.12
3100.12 DAEC	Bapst Markus/Schneuwly André – Réalisation de la route d'allègement Birch-Luggiwil	D: 05.12.12
3099.12 DIAF	Duc Louis – Démocratie, où est ton nom?	D: 04.12.12
3098.12 DAEC	Collomb Eric – Stop aux glissières de sécurité meurtrières	D: 30.11.12
3097.12 DSJ	Raemy Hugo – Calcul du minimum d'existence en matière de poursuite	D: 22.11.12
3096.12 DICS	Corminbœuf Dominique/Rodriguez Rose-Marie – Facturation de frais des élèves scolarisés hors cercle scolaire de domicile	D: 20.11.12
3095.12 DFIN	Berset Solange – Indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile	D: 19.11.12
3094.12 DIAF	Kolly Nicolas/Mesot Roland – Présence d'un prédicateur extrémiste lors de la conférence du Conseil islamique, à Forum Fribourg	D: 19.11.12
3093.12 DICS	Kolly Gabriel/Mesot Roland – Signes d'appartenance clanique dans le cadre scolaire, définitions et conséquences	D: 15.11.12
3092.12 DEE	Gander Daniel/Losey Michel – Publicité du SPE/ORP dans les médias fribourgeois, objectifs de cette procédure?	D: 12.11.12 R: 12.12.12
3091.12 DIAF	Fasel-Roggo Bruno – Nouvelles structures au Service des forêts et de la faune à partir du 1 ^{er} janvier 2013	D: 09.11.12

2012

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3090.12 DIAF	Fasel Josef/Fasel-Roggo Bruno – Renards affectés par la gale et ramassage des animaux accidentés	D: 09.11.12
3089.12 DSAS	Burgener Woeffray Andrea/Roubaty François – Fonds cantonaux d'incitation à la création de places de crèche et d'accueil extrascolaire	D: 06.11.12
3088.12 DSAS	Corminbœuf Dominique – Avenir de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	D: 06.11.12
3087.12 DICS	Page Pierre-André – Contradiction fribourgeoise: pénurie d'enseignants et numerus clausus pour les étudiants!	D: 30.10.12
3086.12 DSJ/DIAF	Grandjean Denis – Fête ou giron des jeunesses, où ne pas aller trop loin dans la durée?	D: 30.10.12
3085.12 DIAF	Fasel-Roggo Bruno/Fasel Josef – Recrutement et encadrement de nouveaux surveillants de la faune auprès du Service des forêts et de la faune	D: 25.10.12
3084.12 DAEC	Ganioz Xavier – Appels d'offres dans les transports publics: garantie des conditions de travail pour les chauffeurs et détermination du Conseil d'Etat sur le projet d'ordonnance de la Confédération	D: 22.10.12 R: 18.12.12
3083.12 DIAF	Zosso Markus/Waeber Emanuel – Situation du personnel au Service des forêts et de la faune	D: 18.10.12
3082.12 DFIN	Berset Solange – Audit au SITel	D: 17.10.12 R: 05.11.12
3081.12 DIAF	Ducotterd Christian – Fusions de communes membres et non-membres d'une agglomération	D: 10.10.12 R: 18.12.12
3080.12 DEE	de Weck Antoinette/Castella Didier – Loi sur l'énergie Interdiction des chauffages électriques – Transparence dans les conditions d'application	D: 08.10.12 R: 30.10.12
3079.12 DSJ/DSAS	Schläfli Ruedi/Schorderet Edgar – Centre d'hébergement pour requérants d'asile à Châtillon, commune d'Hauterive FR	D: 08.10.12 R: 20.11.12
3078.12 DEE	Waeber Emanuel – Utilisation des halles de sport de l'école professionnelle de Fribourg par des associations sportives	D: 02.10.12 R: 20.11.12
3077.12 DAEC/DSJ	Mauron Pierre/Rime Nicolas – Antenne sur le Moléson	D: 01.10.12 R: 05.11.12
3076.12 DAEC	Bapst Markus/Mutter Christa – Assainissements des débits résiduels des cours d'eau fribourgeois	D: 24.09.12 R: 20.11.12
3075.12 DIAF/DEE	Suter Olivier – Que se passe-t-il à la Berra?	D: 21.09.12
3074.12 DSAS	de Weck Antoinette – Non-remboursement par la Caisse cantonale de compensation d'avances d'aide sociale en cas de décès du bénéficiaire	D: 21.09.12
3073.12 DSAS	de Weck Antoinette – Prestations d'aide sociale et autres prestations sociales à charge des communes en cas de décès	D: 21.09.12
3072.12 DICS/DAEC	Schläfli Ruedi/Chassot Claude – Sécurité des transports scolaires	D: 13.09.12 R: 27.11.12
3071.12 DSJ	Brönnimann Charles – Etablissements de Bellechasse: coût journalier d'un détenu	D: 12.09.12 R: 20.11.12
3070.12 DAEC	Ducotterd Christian – Liaison routière de la route Belfaux-Fribourg à la route Courtepin-Fribourg	D: 12.09.12 R: 20.11.12
3069.12 DICS	Bonny David – Le projet de la patinoire et de la piscine de Saint-Léonard à Fribourg/Granges-Paccot	D: 11.09.12
3068.12 DICS	Collomb Eric – Sécurité dans les bus scolaires	D: 05.09.12 R: 20.11.12
3067.12 DFIN	Ganioz Xavier – Impositions des gains de loterie et institutions semblables	D: 04.09.12 R: 23.10.12
3066.12 DAEC	Mauron Pierre – Giratoire au centre du village de Riaz	D: 31.08.12 R: 23.10.12
3065.12 DIAF	Kolly Nicolas/Peiry Stéphane – Développement de la scientologie dans le canton de Fribourg	D: 20.08.12 R: 18.12.12
3064.12 DIAF	Butty Dominique – Rôle et fonction des gardes-faune	D: 10.08.12 R: 27.11.12
3063.12 DSAS	Schnyder Erika – Prestations complémentaires en cas de placement en EMS	D: 06.08.12 R: 08.10.12
3062.12 DIAF	Kolly Gabriel/Brönnimann Charles – Transfert d'Agroscope Liebefeld à Posieux – Demande d'éclaircissement	D: 31.07.12

2012

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3061.12 DICS	Wicht Jean-Daniel – Exemplarité de l'Etat de Fribourg comme employeur	D: 24.07.12 R: 25.09.12
3060.12 DICS	Berset Solange – Enseignement primaire	D: 11.07.12 R: 18.09.12
3059.12 DAEC	Schmid Ralph Alexander/Hänni Bernadette – Projet d'horaire Morat-Kerzers 2013	D: 09.07.12 R: 28.08.12
3058.12 DEE	Rime Nicolas – Projets fribourgeois d'installations photovoltaïques de rachat d'électricité à prix coûtant par Swissgrid	D: 05.07.12 R: 10.09.12
3057.12 DAEC	Grangirard Pierre-André/Losey Michel – La problématique des gens du voyage s'accroît sur le canton et la construction de l'aire d'accueil de la Joux-des-Ponts se fait toujours attendre	D: 29.06.12 R: 10.09.12
3056.12 DEE	Ganioz Xavier – Le CV Vidéo: une aide moderne pour les demandeurs d'emploi et à la reconversion professionnelle	D: 29.06.12 R: 04.09.12
3055.12 DSAS	Kolly Nicolas/Mesot Roland – Construction d'un bâtiment administratif provisoire pour l'administration de l'HFR	D: 21.06.12 R: 02.10.12
3054.12 DSAS	Gobet Nadine/Castella Didier – Conclusion de l'audit sur la clinique de gynécologie suite à l'annonce de la fermeture du site de Fribourg	D: 18.06.12
3053.12 DICS	Losey Michel/Piller Alfons – Nouvelle loi scolaire cantonale, un projet qui se fait attendre et qui pose plusieurs problèmes dans certains cercles scolaires de notre canton	D: 14.06.12 R: 25.09.12
3052.12 Conseil de la magistrature	Schnyder Erika – Conseil de la magistrature	D: 13.06.12 R: 06.08.12 (par le CM)
3051.12 DAEC	Bonny David – Pont de la Poya <i>La question a été retirée par son auteur le 19.06.12.</i>	D: 12.06.12 R: ---
3050.12 DSAS	Morand Patrice – Financement du HFR	D: 05.06.12 R: 20.11.12
3049.12 DICS	Losey Michel/Glauer Fritz – Mise en application de la deuxième année d'école enfantine dans le canton. Etat de la situation et conséquences pour les cercles scolaires récalcitrants	D: 05.06.12 R: 21.08.12
3048.12 DSAS	Waeber Emanuel/Zosso Markus – Etude de faisabilité HFR Fribourg	D: 05.06.12
3047.12 DAEC/DFIN	Brodard Claude – Actions en responsabilité contre plusieurs anciens collaborateurs du Service des autoroutes	D: 01.06.12 R: 21.08.12
3046.12 DIAF	Vial Jacques – Gestion du personnel de la Préfecture de la Sarine	D: 29.05.12 R: 21.08.12
3045.12 DFIN	Ganioz Xavier – Forfaits fiscaux	D: 24.05.12 R: 02.07.12
3044.12 DSJ/DICS	Krattinger-Jutzet Ursula – Education routière à l'école primaire	D: 24.05.12 R: 28.08.12
3043.12 DSJ	Schläfli Ruedi/Kolly Nicolas – Augmentation de l'insécurité dans le canton	D: 18.05.12 R: 02.07.12
3042.12 DIAF	Repond Nicolas – Vins de l'Etat de Fribourg à des prix avantageux pour les Fribourgeois et Fribourgeoises	D: 16.05.12 R: 21.08.12
3041.12 DFIN	Thomet René – Affaire du vol au parc informatique du SITel	D: 07.05.12 R: 05.11.12
3040.12 DAEC/ DICS/DEE	Losey Michel – Promotion des énergies renouvelables, installations de cellules photovoltaïques sur le canton de Fribourg	D: 02.05.12 R: 26.06.12
3039.12 DSAS	Doutaz Jean-Pierre/Kaelin-Murith Emmanuelle – La pérennité de la maternité de Riaz est-elle garantie?	D: 02.05.12 R: 27.11.12
3038.12 DEE/DFIN	Collomb Eric – Délocalisation d'entreprise: quels risques pour Fribourg?	D: 26.04.12 R: 26.06.12
3037.12 DSAS	Hunziker Yvan/Mesot Roland – HFR, site de Riaz	D: 26.04.12 R: 27.11.12
3036.12 DEE	Ganioz Xavier – Démantèlement des offices de poste régionaux	D: 16.04.12 R: 26.06.12
3035.12 DIAF	Fasel Josef – La marque «Gruyère AOC» en danger	D: 16.04.12 R: 15.05.12
3034.12 DICS	Kolly Nicolas/Zosso Markus – Harmonisation de la procédure de préorientation (PPO)	D: 11.04.12 R: 21.08.12

2012

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3033.12 DIAF	Thévoz Laurent – Conversion des exploitations agricoles au bio dans le canton	D: 10.04.12 R: 21.08.12
3032.12 DAEC	Frossard Sébastien – Passages sous-voies pour bétail	D: 04.04.12 R: 30.05.12
3031.12 Conseil de la magistrature	Schnyder Erika – Publication, dans la Feuille officielle, de données personnelles, dans un jugement en matière d'assistance judiciaire pour une affaire civile	D: 03.04.12 R: 06.06.12 (par le CM)
3030.12 CHA	Brönnimann Charles – Visite d'information de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) à Bruxelles	D: 27.03.12 R: 22.05.12
3029.12 DICS	Waeber Emanuel – Activité de recherche à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg	D: 26.03.12 R: 25.09.12
3028.12 DIAF	Schläfli Ruedi – Pertes de colonies d'abeilles	D: 26.03.12 R: 05.06.12
3027.12 DAEC	Page Pierre-André – Constructions hors de la zone à bâtir – Modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et procédure de permis de construire	D: 23.03.12 R: 22.05.12
3026.12 DSJ	Mesot Roland/Peiry Stéphane – Sécurité des locaux de la Police et de la Gendarmerie cantonale	D: 20.03.12 R: 08.05.12
3025.12 DICS	Bonny David/Emonet Gaétan – Garantir une sécurité maximale pour les transports d'enfants en car dans les écoles fribourgeoises	D: 14.03.12 R: 30.05.12
3024.12 DSJ	Castella Didier – Sécurité: missions et prestations de la police cantonale, Fribourg champion du retrait de permis de conduire!	D: 13.03.12 R: 08.05.12
3023.12 DAEC	Schorderet Gilles – Restructuration de CFF cargo et fermeture des points de desserte de Chénens et de Chiètres	D: 12.03.12 R: 22.05.12
3022.12 DEE	Schläfli Ruedi – Fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg	D: 09.03.12 R: 15.05.12
3021.12 DAEC/DIAF	Vonlanthen Rudolf/Piller Alfons – Dangers naturels	D: 08.03.12 R: 08.05.12
3020.12 DEE/DICS/ DFIN	Suter Olivier – BCF Arena – Action 7000 Pulls du Groupe E / L'Etat, les quatre piliers et le sponsoring	D: 07.03.12 R: 22.05.12
3019.12 DAEC	Mutter Christa – Coordination du développement de la gare de Fribourg	D: 06.03.12 R: 02.07.12
3018.12 DAEC	de Weck Antoinette – Retard et surcoût dans la rénovation et l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes, à Givisiez	D: 05.03.12 R: 08.05.12
3017.12 DSAS/DSJ	Kolly Nicolas – Ouverture d'un centre de requérants d'asile, à Grolley	D: 05.03.12 R: 22.05.12
3016.12 DAEC	Bonny David – Echancier de la planification cantonale des travaux routiers, à Cottens	D: 05.03.12 R: 08.05.12
3015.12 DSAS	Johner-Etter Ueli – Réponse du Conseil d'Etat à ma question QA 3389.11 (Surveillance des fondations/SSEB)	D: 21.02.12 R: 03.04.12
3014.12 DFIN	Fasel-Roggo Bruno/Schafer Bernhard – Projet de fibre optique dans le canton de Fribourg	D: 13.02.12 R: 17.04.12
3013.12 DSJ	Fasel-Roggo Bruno – Institut de médecine légale dans le canton de Fribourg	D: 13.02.12 R: 23.04.12
3012.12 DIAF	Fasel-Roggo Bruno – Procédure de naturalisation	D: 13.02.12 R: 02.07.12
3011.12 DSAS	Fasel-Roggo Bruno – Etat des dents des enfants en âge de scolarité	D: 13.02.12 R: 15.05.12
3010.12 DAEC	Brunner Daniel – Fermeture du centre de voyages à Flamatt	D: 13.02.12 R: 03.04.12
3009.12 DSAS	Zadory Michel – Reconnaissance du statut d'établissement autonome de droit public intercantonal à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	D: 13.02.12 R: 21.08.12
3008.12 DICS	Suter Olivier – Formation pour l'enseignement des arts visuels	D: 02.02.12 R: 05.11.12
3007.12 DSJ	Kolly Nicolas – Pour une meilleure protection de la sphère privée des agents de police	D: 30.01.12 R: 27.03.12
3006.12 DIAF/DAEC	Kolly Gabriel/Schläfli Ruedi – Directives concernant les épandages et les dépôts d'engrais	D: 27.01.12 R: 27.03.12

2012

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3005.12 DEE	Burgener Woeffray Andrea/Schneider Schüttel Ursula – Formation professionnelle pour les jeunes handicapés	D: 23.01.12 R: 30.05.12
3004.12 DEE	Thévoz Laurent/Collomb Eric – Parc technologique Cardinal	D: 23.01.12 R: 28.02.12
3003.12 DFIN	Mauron Pierre – Effets de l'épargne-logement défiscalisée sur les finances cantonales	D: 18.01.12 R: 14.02.12
3002.12 DIAF	Duc Louis – Reconsidération et délimitation nouvelles de zones agricoles accidentées et difficiles d'accès en régions de plaine	D: 12.01.12 R: 17.04.12
3001.12 DIAF	Kolly René – Regroupement des immeubles agricoles de l'IAG et de l'ALP (projet Exacom)	D: 10.01.12
3422.11 DAEC/DICS	Chassot Claude – Château d'Attalens, site historique, touristique et culturel du canton de Fribourg?	D: 07.12.11 R: 31.01.12
3421.11 DICS	Goumaz-Renz Monique/Cotting Claudia – Piscines pour les cours scolaires <i>Les auteures de cette question ne faisant plus partie du Grand Conseil, la question est rayée du registre.</i>	D: 07.11.11 ---
3420.11 DAEC	Gander Daniel/Cotting Claudia – Giratoires	D: 07.11.11 R: 10.01.12
3419.11 DEE	Cotting Claudia – Service de la formation professionnelle	D: 03.11.11 R: 06.02.12
3418.11 Conseil de la magistrature	Corminbœuf Dominique – Rôle des assesseurs et assesseurs suppléants dans le système judiciaire fribourgeois	D: 02.11.11 R: 31.01.12 (par le CM)
3417.11 DAEC	Brunner Daniel – A12 – Avenir du viaduc de Flamatt	D: 28.10.11 R: 28.02.12
3416.11 DEE/DAEC	Suter Olivier/Thévoz Laurent – Développement des énergies solaires thermique et photovoltaïque – Energies renouvelables	D: 13.10.11 R: 10.01.12
3411.11 DSAS	Menoud Eric/Romanens Jean-Louis – Suppression du bassin médical de la Fondation HorizonSud à Marsens	D: 05.10.11 R: 15.05.12
3408.11 DEE	Mutter Christa – Insuffisance du refroidissement d'urgence de la centrale nucléaire de Mühleberg	D: 12.09.11 R: 27.03.12
3406.11 DSAS	Roubaty François – Financement du jardin d'enfants spécialisé «La Coccinelle»	D: 08.09.11 R: 23.04.12
3402.11 DSAS	Peiry Stéphane – Fermeture provisoire de la maternité de l'Hôpital cantonal	D: 19.08.11 R: 30.05.12
3401.11 DSAS	Fasel-Roggo Bruno – Mesures à l'Hôpital cantonal – Gynécologie (obstétrique)	D: 18.08.11 R: 30.05.12
3383.11 DSAS	Ganioz Xavier – Troubles du comportement alimentaire (TCA): traitement et accompagnement des personnes souffrant d'anorexie/boulimie dans le canton de Fribourg	D: 21.04.11 R: 17.04.12
3354.10 DSAS	Grandjean Denis – Téléalarme pour les personnes âgées, à mobilité réduite et vivant seules dans leur domicile dans notre canton de Fribourg	D: 18.11.10 R: 27.03.12

2012

Abréviation	
CAJ	Commission des affaires juridiques
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
CDAS	Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des Gouvernements cantonaux
CDC	Conférence des directeurs cantonaux de la chasse
CDCM	Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries
CdE ou E	Conseil des Etats
CDEn	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CDF	Conférence des directeurs cantonaux des finances
CDFo	Conférence des directeurs cantonaux des forêts
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDTAPSOL	Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine
CDTP	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics
CE	Conseil d'Etat
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CGMPS	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers
CGSO	Conférences des Gouvernements de Suisse occidentale
CIP	Commission des institutions politiques
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CLAMPP	Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
CLDJP	Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police
CN	Conseil national
CNPT	Commission nationale de prévention de la torture
CoParl	Convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger
CRLJ	Conférence romande de la loterie et des jeux
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTSO	Conférence des transports de Suisse occidentale
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Abréviation	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
D-EDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique des cantons alémaniques
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFIN	Direction des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
FMI	Fonds monétaire international
HE	Hautes écoles
HES	Hautes écoles suisses
IPI	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
KOF	Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich
MC	Conseil de la magistrature
NE	Neuchâtel
NWEDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest
PIB	Produit intérieur brut



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

WWW.FR.CH/DICS

2012

I. Direction et secrétariat général	1	IX. Haute Ecole de travail social (HEF-TS)	50
1. Missions.....	1	1. Missions.....	50
2. Activités.....	1	2. Activités.....	51
3. Collaboration intercantonale.....	2		
4. Affaires contentieuses.....	4	X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	52
5. Législation.....	4	1. Missions du service.....	52
		2. Orientation.....	52
II. Service des ressources (SRess)	5	3. Formation des adultes.....	54
1. Missions.....	5		
2. Activités.....	5	XI. Subsidés de formation (SSF)	55
		1. Missions.....	55
III. Services de l'enseignement obligatoire	6	2. Activités.....	55
1. Missions.....	6		
2. Activités.....	6	XII. Service du sport (SSpo)	56
		1. Missions.....	56
IV. Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	25	2. Activités courantes.....	56
1. Missions.....	25		
2. Activités.....	25	XIII. Service de la culture (SeCu)	58
3. Collège Saint-Michel.....	28	1. Promotion de la culture: missions et activités.....	58
4. Collège Sainte-Croix.....	30	3. Archives de l'Etat.....	63
5. Collège de Gambach.....	32	4. Bibliothèque cantonale et universitaire.....	66
6. Collège du Sud.....	34	5. Conservatoire.....	73
7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF.....	36	6. Musée d'art et d'histoire.....	76
8. Gymnase intercantonal de la Broye.....	38	7. Musée d'histoire naturelle.....	79
		8. Château de Gruyères.....	82
V. Service des affaires universitaires (SAfU)	40	9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre.....	83
1. Missions.....	40	10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle.....	84
2. Activités.....	40	11. Musée romain de Vallon.....	84
VI. Université (Uni)	42	XIV. Service archéologique (SAEF)	85
1. Missions.....	42	1. Missions.....	85
2. Activités.....	43	2. Activités.....	85
		3. Evénements particuliers.....	91
VII. Haute Ecole pédagogique (HEP)	45		
1. Missions.....	45	XV. Service des biens culturels (SBC)	92
2. Activités.....	45	1. Missions.....	92
		2. Activités.....	92
VIII. Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR)	48	3. Evénements particuliers.....	94
1. Missions.....	48		
2. Activités.....	48	XVI. Etat du personnel	95

2012

I. Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice: Isabelle Chassot
Secrétaire général: Michel Perriard

1. Missions

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) est compétente pour les domaines suivants (OAdir, RSF 122.0.12): l'enseignement obligatoire, l'enseignement du degré secondaire 2 de formation générale, l'enseignement professionnel tertiaire dans les domaines santé-social et arts, la formation professionnelle du personnel enseignant, les affaires universitaires, l'orientation scolaire et professionnelle, la formation des adultes, l'octroi de subsides de formation, la promotion des activités culturelles, les institutions culturelles de l'Etat, la conservation des sites archéologiques et des biens culturels, l'éducation physique et la promotion du sport. Le site internet de la DICS (www.admin.fr.ch/dics) fournit une multitude d'informations sur les tâches et activités de la Direction.

La mission du Secrétariat général (SG-DICS) consiste en l'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, au support logistique aux unités administratives de la Direction, ainsi qu'à certaines tâches de représentation (art. 50 LOCEA, RSF 122.0.1). Les quatre domaines de tâches principaux dévolus au Secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS et l'information, qui inclut notamment la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction.

2. Activités

2.1. Activités courantes

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, auxquels une partie des compétences est déléguée, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctives. La Directrice ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de traiter des questions de principe et de veiller au suivi des dossiers. Le détail des activités courantes est intégré ci-après dans les chapitres respectifs des unités.

Le Secrétariat général, quant à lui, accomplit des tâches d'état-major pour la Directrice ICS et apporte également sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et

règlements, de soutien en matière financière, de traductions, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale, politique d'information de la DICS). En 2012, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de révision totale de la loi sur la scolarité obligatoire et dans ceux relatifs à l'élaboration du plan financier. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, à la commission des subventions, au groupe des personnes de contact pour la protection des données, aux groupes de travail sur les mesures structurelles et financières de l'Etat.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Révision totale de la loi scolaire

Les résultats de la consultation menée en 2010 sur l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire ont été présentés au Conseil d'Etat, puis aux médias, en mai 2011. Prenant acte de ceux-ci, le Conseil d'Etat a donné mandat à la DICS d'entreprendre des discussions avec les principaux partenaires concernés afin de proposer une éventuelle autre solution dans les domaines suivants: rôle et compétences des responsables d'établissement, en lien avec le rôle des inspectrices et inspecteurs, collaboration école-parents, définition des cercles scolaires et gestion des effectifs scolaires, organisation des transports scolaires, répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes. Des tables rondes ont ainsi été organisées de l'automne 2011 au printemps 2012, à la suite desquelles le texte de l'avant-projet a pu être retravaillé. Le Conseil d'Etat a transmis le projet de loi au Grand Conseil le 18 décembre 2012.

2.2.2. Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

C'est à la suite de la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) qu'a été créé le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) au 1^{er} janvier 2008. Outre la reprise de l'ensemble des activités du domaine de la pédagogie spécialisée par la DICS, le canton doit aussi élaborer un concept cantonal. Une organisation de projet a

2012

été mise en place à cet effet et ses travaux, qui ont impliqué tous les partenaires concernés par ce dossier, ont permis de déboucher en 2012 sur un projet de concept qui a été mis en consultation du 31 août au 31 décembre 2012 et a fait l'objet de huit présentations publiques. Les résultats de la consultation seront connus en 2013; il apparaît toutefois d'ores et déjà qu'un certain nombre de partenaires se sont prononcés négativement sur le concept, alors même qu'ils avaient participé à sa réalisation. Le site internet www.resonfr.ch informe sur l'avancement du projet.

2.2.3. Harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles

A la suite de la phase d'étude du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles (HarmAdminEcoles, HAE), qui implique la DICS, la DIAF, la DEE, la DSAS et la DFIN, une vision d'ensemble des performances attendues du système et un chiffrage des coûts ont permis de présenter un projet de décret au Grand Conseil. Ce dernier a voté le décret le 20 mars 2012. Par ailleurs, le centre de maintenance informatique pour les écoles secondaires 2 (CME), intégré au SITel, a continué sa mise en œuvre, qui avait débuté en 2011.

2.2.4. Réflexions sur l'avenir des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement

En mars 2012, la Direction a adressé un courrier aux autorités communales du canton de Fribourg, rendant celles-ci attentives aux conséquences qu'aurait pour elle et pour la politique scolaire un choix de leur part d'équiper leurs écoles en tablettes numériques. La Direction a indiqué qu'elle estimait prématuré d'envisager actuellement une migration des ordinateurs vers les tablettes. Ce message a été confirmé par l'organisation d'une journée d'information par le Centre fri-tic, en mai, sur le thème «Nos écoles doivent-elles migrer des ordinateurs aux tablettes?».

En septembre, l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) et le Centre fri-tic ont livré le rapport que la Direction leur avait demandé, sur la question de l'acquisition de matériel didactique par les écoles et les communes. Le rapport recommande la création d'une centrale d'approvisionnement selon trois scénarios possibles. Sur cette base, ainsi que sur celle des résultats de l'enquête 2012 sur l'équipement et l'assistance informatique dans les écoles fribourgeoises, la Direction a demandé en octobre au Centre fri-tic de lui proposer une réactualisation de la stratégie cantonale visant l'intégration des TIC dans l'enseignement. Ce travail est en cours.

Enfin, informée dès l'automne de la situation problématique concernant le stockage de fichiers par le corps enseignant auprès de firmes privées travaillant le plus souvent selon une juridiction

étrangère, la Direction a demandé au Centre fri-tic d'y chercher en priorité une solution intercantonale.

2.2.5. Initiative de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise pour une approche intercantonale de l'organisation de l'école obligatoire dans la région de la Broye

Dès 2005 avaient débuté des travaux, co-présidés par MM. les préfets de la Broye fribourgeoise et de la Broye-Vully vaudoise, destinés à analyser les sollicitations de communes de la région en vue d'organiser la fréquentation de l'école obligatoire de manière intercantonale. Une consultation des communes et de la population concernées a eu lieu durant le printemps 2009, afin de connaître leurs réactions sur les principes de collaboration proposés dans un rapport consacré à cette thématique. Des travaux complémentaires ont débouché en 2011 sur la préparation d'un projet de cadre juridique permettant aux communes qui le souhaitent d'entrer dans une telle démarche. Dès mars 2012, les communes fribourgeoises et vaudoises de la Broye ont été informées de la mise à disposition de ce cadre juridique et invitées à concrétiser des collaborations, pour autant qu'elles le souhaitent.

2.2.6. Autres événements particuliers en bref

Le canton de Fribourg et la Région Alsace ont intensifié leurs échanges et leurs accueils réciproques dans le domaine de la culture. Dans ce même domaine, une nouvelle résidence a été mise en place à New York, en collaboration avec la DSAS. Enfin, les modalités de soutien à la création théâtrale ainsi qu'aux musiques actuelles ont été réactualisées au cours de l'année 2012. Des précisions sont disponibles dans le chapitre «Service de la culture».

3. Collaboration intercantonale

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

3.1. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2012, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: vérification de l'atteinte des compétences

2012

fondamentales au niveau de l'ensemble de la Suisse et des régions linguistiques, développement de la maturité gymnasiale, modifications apportées aux règlements de reconnaissance de diplômes d'enseignement, projet d'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles, compatibilités entre formations civiles et militaires. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est Présidente de la CDIP depuis le 1^{er} juillet 2006 et a été réélue pour la période courant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et de la Commission des secrétaires généraux, dont il assumera la présidence dès 2013. Son mandat de vice-président de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignants et enseignants des degrés préscolaire et primaire, débuté en 2000, a pris fin en décembre 2012.

3.2. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2012, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: réaménagement des règlements et des organes de la Conférence à la suite de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007, entrée en vigueur au 1^{er} août 2009; évaluation de la convention de collaboration avec la RTS; moyens d'enseignement romands. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Il est membre de la Conférence des secrétaires généraux, et par ailleurs, préside depuis 2012 la nouvelle Commission de gestion de la CIIP.

3.3. Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Au cours de l'année 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, a délégué une grande partie de ses tâches à la nouvelle D-EDK, en ce qui concerne l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. Ce

nouveau fonctionnement a montré sa pertinence en 2012. La NWEDK a traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK.

Le secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK.

3.4. Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Constatant la complexité croissante des flux intercantonaux, la nécessité d'en avoir une vision globale et la difficulté de coordonner plusieurs organes décentralisés qui ne pouvaient s'en occuper chacun qu'à temps très partiel, le Conseil d'Etat a décidé en juin 2011 de centraliser auprès d'un bureau cantonal unique la gestion de toutes les conventions intercantionales relatives à la fréquentation d'une école dans un autre canton que celui du domicile pour les niveaux de formation allant de la scolarité obligatoire aux études tertiaires, y compris la formation professionnelle. Cette organisation a été confiée au SG-DICS. Le bureau a débuté ses activités durant la deuxième partie de l'année 2012. Il a repris la gestion financière de tous les accords en relation avec la fréquentation d'une école hors du canton.

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 2 480 520 (1 956 725) francs pour 153 (128) élèves, étudiants et étudiants scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 585 836 (1 432 456) francs pour l'accueil de 118 (119) élèves, étudiants ou étudiantes extracantonales dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonales, conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Par ailleurs dans le cadre des autres accords de financement et de libre circulation, durant l'année académique 2011/12, 404 ressortissants fribourgeois ont suivi une formation dans une école spécialisée pour un coût de 3 571 490 francs et 588 ressortissants fribourgeois ont suivi une formation dans une haute école spécialisée (hors haute école de la Suisse occidentale) pour des coûts de 8 393 619 francs.

2012

1396 élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 211 en école des métiers pour un total de quelque 11 771 000 francs.

4. Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys d'examens, et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 88 (89) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2012, 69 (73) concernant l'enseignement de langue française et 19 (16) concernant l'enseignement de langue allemande. 4 (10) recours ont été déclarés irrecevables, 15 (11) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 1 (3) a été admis, 1 (2) partiellement admis, 61 (57) ont été rejetés et 6 (6) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 1 (5) recours a été déposé contre une décision de la Direction. Il a été rejeté.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

5. Législation

5.1. Lois et décrets

- > Décret du 7 février 2012 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue de Rome 1, à Fribourg.
- > Décret du 7 février 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud, à Bulle.
- > Décret du 20 mars 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (HarmAdminEcoles, HAE).
- > Loi du 20 mars 2012 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).
- > Décret du 15 juin 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement.

5.2. Ordonnances, arrêtés et règlements

- > Ordonnance du 31 janvier 2012 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2012/13.

- > Ordonnance du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (OInt).
- > Ordonnance du 13 mars 2012 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2012/13.
- > Ordonnance du 17 avril 2012 ratifiant des modifications des statuts de l'Université de Fribourg.
- > Ordonnance du 23 avril 2012 concernant les taxes et contributions dues par les étudiants et étudiantes de la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.
- > Ordonnance du 23 avril 2012 concernant les indemnités dues aux membres des jurys d'examens de la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.
- > Ordonnance du 26 juin 2012 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels.
- > Ordonnance du 28 août 2012 modifiant l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre.
- > Ordonnance du 25 septembre 2012 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels.
- > Ordonnance du 27 novembre 2012 abrogeant le règlement de l'Office cantonal du matériel scolaire.
- > Ordonnance du 27 novembre 2012 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2013/14.
- > Ordonnance du 27 novembre 2012 limitant le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2013/14.
- > Ordonnance du 18 décembre 2012 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II pour l'année académique 2013/14.

2012

II. Service des ressources (SRess)

1. Missions

Issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS en 2002, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003. Il comprend trois domaines d'activités: la gestion administrative du personnel dépendant de la DICS (personnel enseignant et administratif de toutes les unités à l'exception de l'Université), la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires et la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun»).

Cheffe de service: M^{me} Christiane Brühlhart.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Ressources humaines

2.1.1.1. Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes		Equivalents plein temps	
Enseignement préscolaire	514	(491)	334	(316)
Enseignement primaire	2059	(2018)	1361	(1349)
Cycle d'orientation (CO)	1287	(1284)	905	(898)
Ecoles du secondaire II	583	(588)	430	(424)
Haute Ecole pédagogique	88	(94)	56	(56)
Haute Ecole de santé	54	(55)	44	(43)
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	51	(50)	30	(30)
Total	4636	(4580)	3160	(3116)

2.1.1.2. Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	367	2	145	99,9%
Enseignement primaire	225	1275	73	486	85,5%
Cycle d'orientation (CO)	370	520	158	239	59,0%
Ecoles du secondaire II	228	181	85	89	46,3%

2.1.1.3. Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2011/12, on a enregistré 16 (9) démissions au degré préscolaire dont 6 pour raison d'âge, 87 (107) dont 36 (31) pour raison d'âge au degré primaire, 65 (54) dont 21 (24)

pour raison d'âge au cycle d'orientation, 29 (19) dont 23 (6) pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 280 (250) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont 110 à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais, cette année, les candidats diplômés se sont fait plus rares et il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. Une vingtaine de personnes en cours de formation ont été engagées à temps partiel. Il est également difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 89 (72) postes ont été mis au concours dont 17 (26) à plein temps. La difficulté de recrutement de personnel enseignant diplômé persiste, tout particulièrement dans le domaine des langues étrangères, en économie familiale et en activités créatrices dans la partie francophone et dans les domaines scientifiques dans la partie alémanique. Les CO francophones ont pu engager plusieurs personnes en possession des titres requis pour le degré secondaire supérieur, qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans les gymnases. Il a fallu en plus faire appel à des étudiants et étudiantes n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ou d'autres personnes qui ont été engagées pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 24 (39) postes ont été mis au concours dont 5 (7) à plein temps. Les nouveaux engagés sont soit porteurs des titres requis soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2012/13, plus de 1200 (1300) contrats de travail ont été établis, entérinant les nouveaux engagements et les changements de statut: 197 (218) nouveaux contrats à durée indéterminée et 334 (314) à durée déterminée, 289 (278) reconductions, 109 (109) changements de postes et 278 (355) changements notables de taux d'activité.

2.1.2. Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2012/13 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2011/12 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2012 s'élève à 689 067 (669 605) francs pour l'école enfantine, 6 550 131 (6 253 670) francs pour l'école primaire et 1 445 469 (1 417 103) francs pour le cycle d'orientation.

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi scolaire, le projet définitif prévoit le transfert de l'entier de la tâche des transports scolaires. En cas d'acceptation par le Grand Conseil,

2012

l'organisation et le financement de cette tâche passeront entièrement aux communes après une période transitoire de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

2.1.3. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Le nouveau programme DComm développé par le SITel afin d'automatiser la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire a fonctionné à satisfaction. L'abandon des calculs péréquatifs a simplifié la procédure. Les communes peuvent avoir accès aux données par l'intermédiaire d'internet.

2.1.4. Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions

En juin 2011, le Conseil d'Etat a décidé de centraliser auprès d'un bureau cantonal unique la gestion de toutes les conventions intercantionales relatives à la fréquentation d'une école dans un autre canton que celui du domicile pour les niveaux de formation allant de la scolarité obligatoire aux études tertiaires, y compris la formation professionnelle. Cette décision a pris effet au 1^{er} janvier 2012.

Les informations figurent désormais sous chapitre I Direction et Secrétariat général.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Statut du personnel enseignant

Un groupe de travail composé de représentants des cadres de l'enseignement et des associations professionnelles a élaboré un projet de procédure d'évaluation périodique pour le personnel enseignant des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire du deuxième degré. Après consultation restreinte, il sera introduit à titre expérimental dans quelques établissements de chaque degré.

semble des élèves des classes enfantines, primaires et du cycle d'orientation. Ils ont pour mission de veiller particulièrement à la qualité de cet enseignement et des apprentissages des élèves. A leurs côtés, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide assure la même fonction auprès des élèves suivant un enseignement spécialisé ou bénéficiant d'appuis renforcés en raison d'une déficience attestée ou de difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires. Au total, les trois Services regroupent l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire qui totalisent un effectif de 37 946 (37 114) élèves à la rentrée d'août 2012.

Ainsi, les Services de l'enseignement obligatoire jouent à la fois le rôle de prestataires de service et de contrôleurs de la qualité des prestations fournies. Pour répondre à cette double finalité, des cadres intermédiaires, inspecteurs et inspectrices des écoles, directeurs et directrices des écoles du CO, conseillers/conseillères et collaborateurs/collaboratrices pédagogiques, responsables d'établissement à l'école primaire sont rattachés aux Services de l'enseignement. Leur tâche est d'encadrer l'activité professionnelle du corps enseignant engagé à l'école obligatoire (quelque 3500 personnes) et dans l'enseignement spécialisé (environ 320 personnes enseignantes encadrées par les directrices et directeurs d'écoles spécialisées). Les principaux dossiers, chantiers ou thèmes traités en 2012 sont développés dans le cadre du bilan d'activités établi selon les différents degrés de la scolarité obligatoire; ceux qui se rattachent à l'enseignement spécialisé et aux services auxiliaires le sont dans le chapitre spécifique qui leur est consacré.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF): M. Hugo Stern.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA): M. Reto Furter.

Cheffe du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM): M^{me} Fouzia Rossier.

2. Activités

2.1. Généralités

2.1.1. Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever:

Projet de loi sur la scolarité obligatoire: les Services, auxquels s'est joint le SESAM, ont participé aux travaux ayant abouti au projet que le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 18 décembre 2012 (cf. chapitre I Direction et Secrétariat général).

III. Services de l'enseignement obligatoire

1. Missions

Les deux Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande sont responsables de l'organisation générale de l'école obligatoire et de son fonctionnement; à cette fin, ils assurent la conduite de l'enseignement dispensé à l'en-

2012

Ecole enfantine: la loi scolaire modifiée avec effet au 1^{er} août 2009 donne les bases de la mise en place d'une 2^e année d'école enfantine. A la rentrée 2012, ce sont 5869 (5321 en 2011/12) enfants (4415 francophones et 1454 alémaniques) qui fréquentent désormais l'école enfantine. Au préalable, les enseignantes des classes 1 + 2 EE ont suivi la formation continue spécialement mise sur pied à cette occasion. Les communes qui n'ont pas introduit les deux années d'école enfantine ont été sollicitées une dernière fois au mois de décembre pour confirmer le nombre de classes à ouvrir lors de la rentrée scolaire 2013/14.

Enseignement des langues: les travaux de mise en œuvre du concept général des langues que le Grand Conseil a approuvé en automne 2010 se sont poursuivis. Les écoles du cycle d'orientation de La Tour-de-Trême, de Bulle, de La Veveyse, de Sarine Ouest et de Morat ont collecté de premières expériences de séquences d'enseignement bilingues. Par ailleurs, une plate-forme internet dédiée aux échanges d'élèves et de classes a été mise en place.

Promotion de la santé à l'école, prévention des comportements à risque et nouvelle organisation de la médecine scolaire: une fois terminées les enquêtes conduites sur les sites pilotes, le rapport y relatif décrivant l'état de santé des enfants et des jeunes fribourgeois (plus de 3000 élèves questionnés) a servi de base pour la DICS et la DSAS à l'écriture du concept cantonal de santé à l'école comprenant également un projet de réorganisation de la médecine scolaire (FRIMESCO). Les propositions des deux documents ont été mises en consultation générale en automne 2011. Les rapports de consultation concernant ces projets seront soumis aux deux Conseillères d'Etat concernées au début de l'année 2013.

Dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales: engagement de travailleurs sociaux scolaires en ville de Fribourg et Singine et renforcement des mesures internes par le biais de décharges supplémentaires accordées aux responsables d'établissement (EP) ou aux adjoints de direction (CO). Au cours de l'année scolaire 2011/12, les trois classes relais ont accueilli 31 élèves (29 élèves en 2010/11), dont 2 issus de l'école primaire. 15 élèves ont réintégré l'école à la fin de leur placement. Il a fallu trouver d'autres solutions pour 16 élèves (stages de formation préprofessionnelle, placement thérapeutique ou extracantonal, école privée). L'unité mobile d'intervenants (francophones et alémaniques) a traité 151 situations (112 en 2011/12), issues pour moitié du degré primaire et pour moitié du degré secondaire; un tiers pour des élèves alémaniques et deux tiers pour des francophones. Les prestations fournies relèvent du conseil, de l'analyse, de prises en charges socio-éducatives et de gestion de situation.

Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC): à la suite de l'élargissement du portail péda-

gogique internet Friportail, sur lequel une partie des ressources d'enseignement sont désormais proposées en ligne, il est prévu une évaluation de cette plate-forme ainsi que des personnes ressources qui assurent l'assistance pédagogique de proximité dans les écoles à tous les degrés.

2.1.2. Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2012, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus, ont concerné les points suivants en toute priorité:

- formation des cadres du SEnOF, inspecteurs/directeurs de CO/responsables d'établissement primaire/adjoint de direction: c'est le consortium romand de la FORDIF constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la CIIP qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, en 2012, 18 personnes suivaient le certificat (CAS) ou le diplôme (DAS) en gestion d'institutions publiques.
- plan d'études romand (PER): selon le plan de formation et de mise en œuvre élaboré par le SEnOF, tous les enseignantes et les enseignants ont reçu une information de base et suivi une préparation plus spécifique. A la rentrée 2012, le PER est devenu le cadre de référence pour le corps enseignants qui a charge d'enseignement à l'école enfantine, 1P, 3P, 4P, 1^{re} CO et 2^e CO. Les autres degrés échelonneront cette mise en application lors des deux prochaines rentrées scolaires: 2013 et, pour le dernier degré (6P), à la rentrée 2014.
- collaboration et concertation pédagogiques intercantionales: la double impulsion liée à l'Accord intercantonal HarmoS et à la Convention scolaire romande a eu comme effet une augmentation des travaux conduits au niveau régional. Il s'agit notamment du plan d'études romand (voir ci-dessus), du choix des nouveaux moyens d'enseignement, de l'élaboration de ressources pédagogiques et d'évaluation commune à la Suisse francophone. Les collaborateurs pédagogiques du SEnOF et les présidents des groupes de travail des principales disciplines ont ainsi pris part de manière régulière aux séances des commissions romandes traitant les différents objets actuellement en chantier.
- médiation scolaire: une nouvelle volée de formation 2011–2013 a été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés dans les établissements. Celle-ci comprend à nouveau des candidats du degré primaire (6), du CO (9), des gymnases (3) et de l'enseignement professionnel (3); le leadership en est désormais attribué à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg qui a validé le processus de formation sous forme de CAS.
- interventions du dispositif «Education générale»: aide à la résolution de conflits, aide à la conduite de classe difficile,

2012

relations Ecole–Famille, vécu de situation difficile (deuil, accidents graves, ...), ces interventions ont été proposées tant aux classes du degré primaire qu'au CO. Une soixantaine d'enseignantes et enseignants ont bénéficié du soutien individualisé organisé et assumé par le dispositif d'éducation générale.

- > concept cantonal des langues: engagement auprès du SEnOF d'un chef de projet pour la promotion et la mise en œuvre des neuf propositions du nouveau concept cantonal ainsi que de deux collaboratrices chargées de la formation didactique des enseignants chargés de l'anglais en 5P et 6P.
- > mesures d'aide: le fait qui mérite d'être relevé est la gestion unique (région nord et sud) par le coordinateur des mesures d'aide des cours de langue FLS (Français Langue Seconde) et des regroupements pour enfants à haut potentiel intellectuel (HPI).
- > scolarisation des enfants allophones: le projet «Modèle de Collaboration entre Enseignants Réguliers et Enseignants de Langue et de Culture d'Origine» (MOCERELCO) débuté en juillet 2011 et pour lequel un financement a été octroyé par la Confédération, se poursuit en 2012/13. Avec la création de la page internet «Migration et Intégration» sur le site du SEnOF et du DOA, les informations relatives aux LCO (Langues Culture d'Origine) sont rendues plus visibles et disponibles. L'ensemble des enseignants FLS (Français Langue Seconde) de la partie francophone du canton ont suivi deux journées de formation. Le point central fut de mettre en lien les pratiques quotidiennes des enseignantes et des enseignants FLS avec le PER et le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en Langue). Les cours d'été de français langue de scolarisation, proposés aux élèves allophones durant les trois premières semaines des vacances, ont été reconduits en 2012. 19 cours ont été organisés dans divers endroits du canton (Fribourg, Villars-sur-Glâne, Bulle, Romont, Estavayer-le-Lac, Courgevaux). La participation à ces cours est toujours croissante (190 élèves). Celle-ci témoigne de l'intérêt de nombreux parents à voir leurs enfants maîtriser au mieux la langue de scolarisation et à s'intégrer plus harmonieusement dans leur nouvel environnement.

2.1.3. Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande a en particulier mis l'accent sur les thèmes suivants:

- > Mise en place progressive du concept de qualité «Mettre en œuvre ensemble une école de qualité». D'importants travaux de recherche, en particulier dans le domaine de l'évaluation des performances, ont à nouveau été conduits à l'attention du corps enseignant. Sur la base des enseignements tirés du 1^{er} cycle de l'évaluation externe, le thème de l'adaptabilité/

différenciation dans l'enseignement a été défini comme l'élément-clé suivant pour la mise en place du concept de qualité. A fin 2013 paraîtra une nouvelle brochure consacrée à cette thématique dans la série des écrits pédagogiques distribués au corps enseignant en vue de la formation continue personnelle.

- > Collaboration, dans le cadre du projet «Lehrplan 21», à l'élaboration d'un nouveau plan d'études pour tous les cantons de langue allemande.
- > En collaboration avec la formation continue des enseignant-e-s de l'Université de Fribourg, poursuite des recherches de longue durée sur la qualité et l'efficacité de la procédure de passage du degré primaire au cycle d'orientation.
- > La mise sur pied du projet «Passepartout – Langues étrangères à l'école publique» (le projet linguistique intercantonal des cantons de Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Soleure et Valais) se poursuit selon la planification: dans les classes de 3^e et 4^e année, les moyens d'apprentissage et d'enseignement orientés en fonction de la didactique du plurilinguisme ont été introduits avec succès pour l'enseignement du français. L'expérience-pilote conduite dans les classes de 6^e des sept établissements concernés se poursuit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012/13. Les moyens d'enseignement et d'apprentissage pour l'enseignement de l'anglais à l'école primaire sont également testés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012/13 dans trois classes d'un établissement. Les nouveaux moyens de français et d'anglais seront introduits en classe de 5^e année à la rentrée 2013/14. Les cours de formation continue méthodologique et didactique pour les titulaires de classes de 5^e année commenceront au printemps 2013.
- > Les préparatifs en vue de la mise sur pied du projet au cycle d'orientation sont en cours. Les premiers cours de formation continue méthodologique et didactique pour les enseignant-e-s qui enseigneront le français avec les nouveaux moyens durant l'année scolaire 2013/14 auront lieu au printemps 2013.
- > Au cycle d'orientation de Morat, un projet de promotion de la langue partenaire est actuellement conduit dans le cadre du concept cantonal pour l'enseignement des langues. Divers modèles d'immersion sont proposés dans certaines classes des deux sections. Le projet est soutenu financièrement par l'Office fédéral de la culture dans le cadre de la promotion de la deuxième langue nationale.
- > Conduite d'une recherche sur la motivation par rapport à l'apprentissage du français, en collaboration avec le Service de la recherche de la HEP Fribourg.

2012

- > Mise sur pied d'un nouveau concours de lecture en collaboration avec le Centre de documentation de la HEP Fribourg.
- > Scolarisation des élèves allophones: les cours d'été (SOKU) ont à nouveau été mis sur pied durant les vacances d'été. Comme l'année précédente, cinq cours de ce type ont pu être organisés en Ville de Fribourg.
- > Dans le cadre du modèle d'intégration «GuKeMu» des écoles du cycle d'orientation de Cormondes, Chiètres et Morat (Gurmels, Kerzers, Murten), un nombre plus élevé de nouveaux élèves arrivants a pu être pris en charge. La thématique de l'intégration professionnelle et du monde du travail a été traitée au cours de soirées spécifiques de parents avec des représentants d'autres cultures.
- > Elaboration de nouveaux profils de compétences et rapports d'apprentissage pour l'école du cycle d'orientation par le groupe de travail pour la scolarisation des élèves allophones. Conduite de nouvelles formations continues pour les enseignant-e-s d'allemand aux élèves allophones.
- > Poursuite du projet MOCERELCO (Modèle de collaboration entre les enseignant-e-s de langues et culture d'origine et les enseignant-e-s régulier-e-s), qui continue d'être soutenu par des subventions fédérales. Mise en place d'un lien «Migration et Intégration» sur la page internet du Service. Travaux de planification en vue de la réalisation d'un film sur le système scolaire du canton de Fribourg.

2.1.4. Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants:

- > la synthèse des travaux liés à la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) avec la rédaction d'un projet du concept cantonal de pédagogie spécialisée.
- > la formation des logopédistes, psychologues et psychomotriciens à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) fondement de la nouvelle procédure d'évaluation des besoins introduite avec l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.
- > l'amélioration des procédures d'annonces et de placement.
- > le renforcement de l'analyse des demandes.
- > la collaboration avec les partenaires de l'école.

2.1.5. Effectifs

Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
Nombre d'élèves	3962	4415	1359	1454	5321	5869
Nombre de classes	224	239	76,2	79,2	300,2	318,2
Moyenne par classe	17,69	18,47	17,83	18,36	17,72	18,44

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 15 (+17,5 en 2011/12) unités et celui des élèves a augmenté de 453 (+237). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 3 (-1,7) unités et celui des élèves a augmenté de 95 (-103). Au total, l'augmentation des classes est de 18 (+15,8) unités et l'augmentation des élèves est de 548 (+134); cette progression est essentiellement due à la poursuite de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine dans la partie francophone.

Ecole primaire

Il y avait 19 979 (19 745) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2012/13, dont 15 337 (15 063) dans les classes francophones et 4642 (4682) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 6,5 (+7,5) unités et celui des élèves de 274 unités (+94). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1,5 (+6,2) unités et celui des élèves de 40 unités (+4). Au total, l'augmentation des classes est de 5 (+13,7) unités et l'augmentation de l'effectif des élèves de 234 unités (+98). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,21 (19,07) et de 18,95 (18,80) en comptant les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
1 ^{re} année	2575	2563	779	701	3354	3264
2 ^e année	2608	2670	797	793	3405	3463
3 ^e année	2410	2588	741	801	3151	3389
4 ^e année	2534	2464	762	756	3296	3220
5 ^e année	2446	2530	820	771	3266	3301
6 ^e année	2490	2522	783	820	3273	3342
Total	15 063	15 337	4682	4642	19 745	19 979
Nombre de classes	787,5	794,0	247,8	246,3	1035,3	1040,3
Moyenne par classe	19,13	19,32	18,89	18,85	19,07	19,21

2012

En plus des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner que 242 (247) élèves fréquentent les classes de développement, dont 172 (175) dans les classes francophones et 70 (72) dans les classes alémaniques.

Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 9 (+7,5) unités et le nombre d'élèves a augmenté de 116 (+231). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 4 (-6) et celui des élèves a diminué de 58 (-171). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 5 (+1,5) unités et celle de l'effectif des élèves de 58 (+60).

Effectifs des élèves selon les années au CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
7 ^e année	2756	2709	839	818	3595	3527
8 ^e année	2754	2884	915	819	3669	3703
9 ^e année	2688	2721	905	964	3593	3685
Total	8198	8314	2659	2601	10 857	10 915
Nombre de classes	388,5	397,5	153	149	541,5	546,5
Moyenne par classe	21,10	20,92	17,38	17,46	20,05	19,97

Effectif moyen par classe selon les différents types de classe

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
Prégymnasiale	24,09	23,99	19,05	18,51
Générale	22,56	22,56	20,38	20,66
A exigences de base	17,22	16,95	14,98	15,82
Cl. développement	9,03	8,92	9,13	7,56
Total	21,10	20,92	17,38	17,46

Répartition des élèves selon les types de classe sur l'ensemble des trois années au CO

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2011/12		2012/13		2011/12		2012/13	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Prégymnasiale	2915	35,56	2939	35,35	743	27,94	722	27,76
Générale	3542	43,21	3564	42,87	1141	42,91	1157	44,48
Exigences de base	1498	18,27	1534	18,45	629	23,66	601	23,11
Cl. développement	167	2,04	174	2,09	146	5,49	121	4,65
Cl. accueil	76	0,92	103	1,24	-	-	-	-
Total	8198	100,00	8314	100,00	2659	100,00	2601	100,00

2012

Effectif des élèves effectuant une 10^e voire une 11^e ou 12^e année de scolarité

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2011/12		2012/13		2011/12		2012/13	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 ^e année	657	8,01	693	8,34	143	5,38	135	5,19

2.2. Ecole enfantine, partie francophone

2.2.1. Effectifs et organisation

A la rentrée 2012/13, la Région inspecturale Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 119,5 (109) classes enfantines; de son côté, la Région inspecturale Sud compte 119,5 (115) classes enfantines. L'école enfantine totalise ainsi 239 (224) classes.

En raison de l'ouverture de la seconde année d'école enfantine, des changements importants sont à signaler: pour la rentrée scolaire 2012/13, ce sont ainsi 10 (8) cercles scolaires supplémentaires qui ont proposé cette nouvelle forme d'organisation de l'école enfantine, dont 7 (3) de la région Nord et 3 (5) de la région Sud: Courtepin, Wallenried / Misery, Courtion, Villarepos / Delley, Portalban, Gletterens / Léchelles, Montagny / Avry / La Brillaz, Corserey / Noréaz, Ponthaux / Villorsonnens / Grandvillard, Bas-Intyamont / La Jogne.

2.2.2. Répartition géographique des classes

	2011/12		2012/13	
	Nombre de classes	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Sarine campagne	71	1296	72.5	1387
Ville de Fribourg	15	263	16.0	286
Broye	32	585	37.0	681
Glâne	27	460	28.0	498
Gruyère	39	673	43.5	767
Lac	13.5	242	16.0	318
Veveyse	26	443	26.0	478
Total	224	3962	239.0	4415

2.2.3. Ouvertures et fermetures de classes

Il a fallu procéder à 4.5 ouvertures de classes fonctionnant encore sur 1 an EE: Fribourg (Bourg) / Vuisternens-dt-Romont / Corbières, Hauteville (0,5) / La Roche, Pont-la-Ville / Bulle (La Condémine, Morlon).

D'autre part, 7,5 classes fonctionnant sur 1 an EE ont été fermées: Bas-Vully, Haut-Vully / Givisiez / La Sonnaz (0,5) / Arconciel, Ependes / Romont / Mézières / Châtel-St-Denis / Pont-en-Ogoz.

La mise en œuvre de la 2^e année EE a amené l'ouverture de 18 classes fonctionnant sur 2 ans: Belfaux, Autafond / Courtepin, Wallenried (2) / Granges-Paccot / Misery, Courtion, Villarepos (1.5) / Delley, Portalban, Gletterens / Léchelles, Montagny / Lully, Châtillon / Murist, Vuissens / Nuvilly, Les Montets (0.5) / La Brillaz, Corserey / Villars-s-Glâne (Cormanon) / Villaz-St-Pierre, La Folliaz / Villorsonnens / Attalens, Granges / Grandvillard, Bas-Intyamont (2) / La Jogne.

A la rentrée scolaire 2012/13, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 15 (+17,5) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2011/12.

2.2.4. Axe de travail prioritaire: poursuite de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine

Une fois prises les décisions de mise sur pied de la 2^e année d'école enfantine par le Grand Conseil, le 6 septembre 2008, de nombreuses soirées d'informations ont été organisées pour répondre à l'attente des conseils communaux, commissions scolaires, associations de parents, parents et enseignantes et enseignants concernés. Lors de ces séances, les aspects administratifs, organisationnels ainsi que les enjeux pédagogiques et sociaux du concept d'introduction de la 2^e année d'école enfantine sont présentés aux participants.

Dans la perspective de la préparation de cette introduction, la DICS a mandaté les conseillères pédagogiques pour organiser et conduire une formation complémentaire destinée aux enseignantes impliquées. Celle-ci comprend une première session de quatre jours durant l'été précédant la rentrée scolaire puis des après-midi de formation organisés durant les deux premières années d'introduction. Au terme de ces journées comptant environ cinquante heures de formation, les enseignantes recevront une attestation de formation complémentaire. Ce concept de formation est renouvelé tout au long de l'introduction de l'école enfantine sur deux ans, soit de la rentrée 2009 à la rentrée 2013. En juin 2012, 120 enseignantes enfantines ont obtenu cette attestation.

2012

Des thématiques prioritaires sont traitées lors des sessions d'été et dans les modules de formation au cours de l'année scolaire: le développement de l'enfant de quatre ans, l'organisation du temps et de l'espace dans une classe à deux degrés, la gestion des apprentissages, le partenariat école-famille, les principes de co-éducation. Des messages renforçant la spécificité de la pédagogie à l'école enfantine ont marqué ces journées relevant les enjeux de cette école «première» en insistant sur l'importance de la collaboration et du «vivre ensemble». Des cours-conférences et des ateliers ont permis de souligner l'importance du jeu dans le développement affectif et cognitif du jeune enfant ainsi que d'aborder différents thèmes tels que psychomotricité, graphomotricité, développement du langage oral, gestion de classe ou d'élèves difficiles, éducation musicale et cadre institutionnel.

2.2.5. Encadrement et accompagnement des classes du premier cycle (1E-2E-1P-2P)

L'introduction progressive de la 2^e EE a pour conséquence un nombre croissant de classes, d'élèves et d'enseignantes. L'accueil de ces jeunes élèves avec des besoins parfois spécifiques, le partenariat constructif à développer avec les parents, demandent un accompagnement et un encadrement de qualité, assurés par les trois conseillères pédagogiques qui se répartissent la partie francophone du canton.

2.2.6. Intégration d'enfant rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou des difficultés de comportement

Six enseignantes spécialisées ont vu leur engagement annuel à hauteur de 3.6 équivalents plein-temps (EPT sur le poste des appuis scolaires), afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions, qui se déroulent en principe au sein de la classe, couvrent le premier cycle (jusqu'à fin 2P) dans le but de poursuivre le projet de soutien à un élève concerné, voire pour apporter un soutien à une classe perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs élèves.

2.2.7. Relations avec les partenaires de la petite enfance-école enfantine

Dans les situations particulières et avec l'objectif d'assurer la cohérence des projets pédagogiques élaborés pour les jeunes enfants, un partenariat avec différentes institutions (écoles maternelles, logopédistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, Service Educatif Itinérant (SEI), services auxiliaires scolaires (SAS), service de pédopsychiatrie, médecins, structures d'accueil de la petite enfance, Education familiale ...) a été instauré par les conseillères pédagogiques. De plus, les enseignantes de l'école enfantine participent aux réseaux «passage de témoin», afin

d'assurer une transition optimale pour les familles et les enfants rencontrant des difficultés de différents ordres.

2.2.8. Pédagogie spécifique propre à l'école enfantine

Rattachée à l'école obligatoire depuis 2009, l'école enfantine a pour missions de réussir le passage de la famille à l'école, de permettre à l'enfant de s'épanouir au sein du groupe classe dans ses interactions sociales, de développer des compétences par le jeu et l'expérimentation et d'accompagner le jeune enfant dans son rôle d'écolier et les parents dans leur rôle de parents d'élèves. La pédagogie du projet, favorisant l'interdisciplinarité et particulièrement exploitée dans les classes enfantines, apporte sens et motivation aux apprentissages fondamentaux et permet de faire vivre au jeune élève les acquisitions initiales, lui donnant la possibilité d'oser apprendre, de créer, de parler, d'imaginer, de chercher à comprendre et d'interroger le monde et les autres. Pour soutenir cette pédagogie et permettre de faire le lien avec le PER, trois guides d'enseignement ont été mis à disposition et présentés aux enseignantes.

Dans le domaine «Langues» il s'agit de «Dire-Lire-Ecrire» un moyen comprenant un cadre théorique, un classeur de séquences didactiques, une mallette d'albums à exploiter et un CD-ROM. Pour le domaine des sciences de la nature «MSN» et des sciences humaines et sociales «SHS», une série de propositions de situations d'apprentissage permettront aux élèves de découvrir et de comprendre le monde sous la loupe du géographe, de l'historien et du scientifique, par le biais du questionnement et de l'expérimentation. En ce qui concerne le domaine des mathématiques «MSN», un coffret de jeux offrira des occasions de développer des compétences dans tous les axes mathématiques (nombres, espace, grandeurs et mesures, opérations).

2.2.9. Collaboration au sein du cycle élémentaire (1E-2E-1P-2P)

L'idée du cycle d'apprentissage couvrant les actuelles quatre premières années du parcours scolaire de l'élève est aujourd'hui devenue réalité. Une recommandation à poursuivre les diverses collaborations entre les enseignantes de l'école enfantine et les enseignant-e-s des degrés primaires 1P-2P à l'intérieur de leur cercle scolaire est soutenue par le SEnOF. De plus, les quatre premières années de la scolarité obligatoire offrent du temps au jeune écolier de manière à respecter son développement et à lui assurer une progression adaptée dans ses apprentissages, sachant que la maîtrise des objectifs ne sera attestée, de manière certificative, qu'au terme de la 2P.

2012

2.3. Ecole enfantine, partie alémanique

2.3.1. Généralités

Au début de l'année scolaire, la commune de Chevrilles (Giffers) a introduit la deuxième année d'école enfantine. Il ne reste désormais plus que les enfants de la Ville de Fribourg qui fréquentent l'école enfantine pendant une année et sur une base volontaire.

23 (14) enfants avec des besoins particuliers ont été intégrés dans des écoles enfantines régulières et en Basisstufe. Parmi ceux-ci, l'intégration de 14 (8) d'entre eux a eu lieu par l'intermédiaire de l'école Les Buissonnets; 9 (6) enfants ont été intégrés par le biais du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide. 16 (14) éducatrices spécialisées en pédagogie curative ont suivi et soutenu ces 23 enfants dans les classes enfantines régulières.

26 (25) cercles scolaires ont proposé des cours supplémentaires d'allemand pour favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année scolaire 2012/13, 310 (270) élèves de 1^{re} et 2^e année d'école enfantine peuvent bénéficier de tels cours.

Le projet «Basisstufe / classe multi-âges» se poursuit sans changement dans les trois communes de Morat, Chiètres et Barberèche. Les trois communes en projet attendent l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire car elles ne pourront se prononcer sur la poursuite, voire l'extension de la Basisstufe qu'après la clarification des conditions-cadres.

2.3.2. Ouvertures et fermetures de classes

La mise en œuvre de la 2^e année de l'école enfantine a provoqué 3 (0) ouvertures et 0 (2,7) fermetures de classes à 2 ans: Flamatt / Giffers-Tentlingen / Kerzers.

D'autre part, aucune (1) classe à 1 an n'a été ouverte.

A la rentrée scolaire 2012/13, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 3 (-1,7) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2011/12.

2.3.3. Répartition géographique des classes

	2011/12		2012/13	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (all.)	7	96	7	121
Singine	43	770	45	837
Gruyère (all.)	1	18	1	11
Lac (all.)*	25,2	475	26,2	485
Total	76,2	1359	79,2	1454

*Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2012/13: 18,36 (17,83) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

47 (50) classes enfantines sont tenues par 2 enseignantes à temps partiel. 4 (5) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la conduite d'établissement.

2.3.4. Formation continue

Le groupe de travail nouvellement institué «Entrée à l'école» s'est consacré selon son mandat à sa première tâche relative à la formation continue inter-degrés pour les enseignantes et enseignants de l'école enfantine et des degrés inférieurs. Pour les années scolaires 2012/13 et 2013/14, il a décidé de mettre l'accent de la formation continue sur le domaine «Enfants explorateurs de la nature». En collaboration avec le Service de la formation continue de la HEP Fribourg, le groupe de travail a élaboré un cahier de cours comportant 14 propositions d'activités de recherches et d'expérimentations pour l'année scolaire en cours. Les enseignant-e-s ont l'obligation d'exploiter au moins deux propositions durant l'année scolaire. La manifestation de lancement de la démarche qui a eu lieu le 26 septembre 2012 a été fréquentée par tous les enseignant-e-s de l'école enfantine et des degrés inférieurs de la partie alémanique.

2.3.5. Admission à l'école enfantine

Les parents de 86 (64) enfants ont souhaité reporter d'une année l'entrée à l'école enfantine sur deux ans. Cela représente 11,02% (9,26%) des enfants qui ont atteint l'âge de la scolarité en 2012.

2.3.6. Situation de l'emploi

Toutes les places disponibles à l'école enfantine ont pu être pourvues à la rentrée scolaire. Le marché du travail a cependant montré de manière très claire que l'offre et la demande s'équilibraient de justesse. Par contre, la recherche de remplaçant-e-s, en particulier de longue durée, s'avère toujours aussi difficile. Il manque aussi de plus en plus de postulations extracantonales

2012

d'enseignant-e-s qui aimeraient travailler dans les écoles enfantines de la partie alémanique.

2.4. Ecole primaire, partie francophone

2.4.1. Répartition géographique des classes

	2011/12		2012/13	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Sarine campagne	232	4432	233,5	4517
Ville de Fribourg	81	1414	81	1431
Broye	109	2123	109,5	2130
Glâne	85	1571	85	1654
Gruyère	170	3370	170	3367
Lac	42,5	794	45,5	839
Veveyse	68	1359	69,5	1399
Total	787,5	15 063	794	15 337

2.4.2. Ouvertures et fermetures de classes

Il a fallu procéder à 16 ouvertures de classes: Bas-Vully, Haut-Vully / Courtepin, Wallenried / Givisiez / Misery, Courtion, Villarepos (1,5) / Domdidier / St-Aubin, Vallon / Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Villars-sur-Glânes (Cormanon) / Arconciel, Ependes / Farvagny / Villaz-St-Pierre, La Folliaz / Attalens, Granges (0,5) / Châtel-St-Denis / Marsens, Echarlens / Bulle (La Condémine, Morlon) / Gruyères.

A l'inverse, 9,5 classes ont été fermées: Cressier-sur-Morat (0,5) / Estavayer-Le-Lac (0,5) / Vernay / Neyruz / Corpataux, Magne-dens, Rossens (0,5) / Hauterive / Marly (Cité) / Siviriez / Corbières, Hauteville / La Roche, Pont-La-Ville / Bulle (La Léchère).

A la rentrée scolaire 2012/13, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 6,5 (+7,5) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2011/12.

2.4.3. Axes de travail prioritaires

2.4.3.1. Pilotage d'établissement et conduite de projet

Durant l'année 2012, le dispositif d'accompagnement des projets d'établissement (DAF) a poursuivi son activité dans l'accompagnement des écoles en projet, par le soutien dans les écoles de ses 14 accompagnateurs et accompagnatrices et par l'organisation de séances de formation et de coordination. Le projet de 7 nouveaux établissements a été validé en 2012. Cela porte à 90 le nombre d'écoles reconnues en projet sur les 94 que compte le SENOF. La majorité des écoles a inscrit son projet dans le domaine L1 du PER.

2.4.3.2. Enseignement du français

Dès la rentrée scolaire 2011/12, l'utilisation des nouveaux moyens d'apprentissage du «lire-écrire», «Grindelire» et «Que d'histoires» est effective dans toutes les classes de première et deuxième années primaires. Des rencontres ont été effectuées pour répondre aux différentes questions des enseignantes et des enseignants et proposer des apports théoriques.

Un moyen d'enseignement intitulé «Des albums pour dire-écrire-lire», édité par la CIIP, moyen permettant de travailler les progressions des apprentissages décrites dans le plan d'études romand (PER) pour les deux premières années du cycle 1, a été présenté à l'ensemble des enseignantes enfantines. Celles-ci sont invitées à l'utiliser dès cette présente année scolaire.

En ce qui concerne le 2^e cycle, suite à l'expérimentation entreprise dans le canton au cours de ces deux dernières années, le SENOF s'est positionné en rendant officiel le moyen «L'île aux Mots» pour les classes de 3P, 4P et 5P dès la rentrée 2013. Le moyen «Mon manuel de français» est mis à disposition du corps enseignant en tant qu'ouvrage complémentaire. L'expérimentation se poursuit dans les établissements pilotes concernés. Des séances d'informations seront organisées à propos de leur mise en œuvre en lien avec le PER. Une épreuve cantonale de référence dans le domaine du français a été réalisée en juin 2012 dans toutes les classes 4P du canton.

Un site relatif au «Français-Langue 1» est à disposition du corps enseignant des deux premiers cycles Harmos. Il regroupe différentes références, ressources et projets en lien avec ce domaine. Il est hébergé sur «Friportail.ch», portail pédagogique fribourgeois. Divers projets pour la promotion de la lecture sont proposés d'une manière facultative aux enseignantes et aux enseignants de l'école infantine à la 6P. Ils seront reconduits s'ils répondent aux attentes du corps enseignant.

2.4.3.3. Enseignement des mathématiques

Pour terminer la phase 2 de l'introduction du PER, le groupe de formation en mathématiques a rencontré les enseignantes et les enseignants de 5-6P lors de huit séances. Une attention particulière a été portée aux documents relatifs mis à disposition du corps enseignant. Une évaluation cantonale a été passée par les élèves de 2P. Il en ressort un résultat global très satisfaisant. Un groupe de rédaction formé d'enseignants de 3-4P s'est déjà mis à l'écriture d'une évaluation de fin de cycle 2. En quelques rencontres, une épreuve a émergé. Après analyses et réflexions, celle-ci sera proposée aux élèves de 4P en juin 2013. Comme chaque année, une épreuve cantonale a été rédigée pour les élèves de 6P dans le cadre de la procédure de pré-orientation. La migration du site mathsfri.ch se poursuit. Un nouveau site sur «Friportail» sera bientôt à disposition du corps enseignant.

2012

Le groupe de rédaction du recueil de devoirs 4P arrive au terme de son travail. Le futur «cahier devoirs 4P» sera disponible pour la future rentrée scolaire à l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). Dans l'optique de la poursuite du travail avec le PER, de nombreuses réunions avec des collègues romands ont été fixées dans l'année. Des discussions autour du PER, des moyens et des spécificités mathématiques cantonales ont été menées et permettent un échange réciproque de qualité.

2.4.3.4. Enseignement des langues allemand – anglais

La marche à suivre pour déposer/développer un projet a été finalisée et présentée à une grande partie des responsables d'établissement (RE) du canton. Dans les projets-langue expérimentaux, plusieurs changements ont eu lieu à la fin de l'année écoulée. Quatre des cinq animatrices ont décidé de changer de cercle et/ou d'orientation. Il a été possible de repourvoir ces postes dans quatre écoles, celle d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue (ACER) ne poursuivant pas son projet. Lors des engagements et premiers contacts, il a été demandé aux animatrices de réorienter leur projet afin qu'il soit en concordance avec la proposition 8 du concept.

Au cours de l'année écoulée, une demande de financement déposée dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur les langues afin de développer la L2 dans l'enseignement primaire a été accueillie positivement. Ainsi une somme de 56 000 francs a été allouée par l'Office fédéral de la culture (OFC) afin de mener à bien ce projet. L'objectif pour l'année 2012/13 est de trouver deux écoles alémaniques et deux écoles francophones qui acceptent de développer un concept de partenariat allant dans le sens d'échanges d'enseignants entre les deux parties linguistiques en vue d'animer des séquences du type CLIL, tout en favorisant des contacts réguliers entre élèves francophones et alémaniques. Le projet, dont la mise en œuvre est prévue en automne 2013, bénéficiera d'un suivi scientifique assuré par l'Institut du plurilinguisme et d'un soutien de l'Etat sous plusieurs formes telles que: appuis, développement de matériel, suivi pédagogique et didactique, création d'un support à la communication.

Anglais: la mise en œuvre de l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère pour tous les élèves de 5–6P est dans sa phase finale. Dès l'automne 2013, les enfants qui seront en 5P bénéficieront de deux unités d'anglais dispensées par des enseignants spécialement formés à cet effet. La première session de formation didactique a débuté en juillet 2012 par une journée d'introduction organisée par le service de formation continue de la HEP. L'éditeur des moyens «More!», Cambridge University Press (CUP), était représenté ce jour-là par deux formatrices qui ont animé des ateliers. Ce premier contact avec les futurs enseignants d'anglais a permis à ces derniers une découverte des nouveaux moyens ainsi que le «rafraichissement» des compétences didactiques pour l'enseignement des langues. Cette première journée,

réunissant 130 personnes, est prolongée par trois après-midi de formation en plus petits groupes durant l'année scolaire 2012/13. Une seconde session va démarrer en été 2013.

En ce qui concerne la dotation d'enseignants d'anglais, des mesures devront être prises dans une dizaine de cercles où un déficit en enseignants L3 est annoncé. D'autre part, certains enseignants inscrits devront encore suivre une formation linguistique complémentaire afin d'atteindre le niveau attendu (B2) dans un délai raisonnable. Quelques cercles scolaires rencontreront des difficultés liées à l'organisation des échanges de compétences entre enseignants, dues notamment à l'éloignement des bâtiments et aux classes à deux degrés. Les contenus du PER pour la L3 ont été définis pour le cycle 2 et revisités dans leur ensemble pour le cycle 3.

2.4.3.5. Enseignement des sciences naturelles (SN) et des sciences humaines et sociales (SHS): géographie/histoire

Depuis la rentrée 2012, les enseignantes de l'école enfantine bénéficient d'un guide pour l'enseignement des sciences de la nature, humaines et sociales. Cet ouvrage, le premier du genre pour ce degré de scolarité a été élaboré sous mandat de la CIIP avec la participation d'experts et d'enseignantes et d'enseignants fribourgeois. Basé sur le PER, il doit permettre aux enseignantes de couvrir tous les apprentissages de ces disciplines. Une information sur ce moyen a été dispensée à toutes les enseignantes concernées durant l'automne 2012. Parallèlement, un auteur issu du canton a été mis à disposition de la CIIP pour l'élaboration des futurs moyens de géographie romands 3P à 6P.

Les sites à vocation pédagogiques mettant en contact les élèves et le milieu naturel comme la gravière de Ménières (Broye) et la plantation de haies (zone paysagère du Moyen Pays) ont bénéficié du soutien du SENOF en collaboration avec des institutions privées ou d'autres services de l'Etat (Bureau de Protection de la Nature et du Paysage). Dans le domaine de l'enseignement des sciences, une sélection d'informations ou concours a été relayée au corps enseignant et une épreuve de pré-orientation au CO a été rédigée. Une partie de l'animation des séances d'introduction du PER pour les enseignantes et les enseignants de 5P et de 6P a été consacrée aux sciences de la nature, humaines et sociales.

Histoire: les leçons destinées aux élèves de 3P et de 4P sont consacrées à la Préhistoire et à l'Antiquité romaine. Chaque année, l'offre s'étoffe. Le Néolithique est venu compléter les autres propositions. Les activités se déroulent dans la forêt à Marly et au Musée de Vallon. Le Moyen Age est étudié par les 5P et les 6P au château de Gruyères. Ces propositions ont connu un grand succès, si bien que toutes les demandes n'ont pu être satisfaites.

2012

Moyens d'enseignement romands: notre canton est représenté par un rédacteur qui collabore à la création des moyens d'histoire destinés aux élèves de 5–6 HarmoS. Les époques traitées sont la Préhistoire et l'Antiquité.

2.4.3.6. Education musicale

L'année 2012 a été rythmée par l'accompagnement des enseignantes et des enseignants, en lien avec l'introduction du PER. Des visites de classes dans les cycles 1, 2 et 3 ont été réalisées à la demande du corps enseignant, de responsable d'établissement (RE) ou d'inspecteurs avec comme objectifs une observation des pratiques et un accompagnement professionnel. Un recensement des équipements en matériel musical des classes a été effectué, permettant d'identifier les besoins futurs demandés par le PER et ainsi d'affiner l'offre de l'OCMS. En prolongement, l'offre de dossiers pédagogiques en éducation musicale sur Friportail est continuellement développée. Les enseignantes de l'école enfantine ont reçu un après-midi de formation musicale développant l'axe 2 du PER, la «Perception» ainsi que le «Mouvement».

L'offre musicale offerte aux classes des cycles 1 et 2 s'est étoffée; un concert pédagogique d'orgue à l'église Saint-Michel et les concerts pédagogiques de l'Orchestre de la Suisse romande sont suivis par de plus en plus d'élèves. Le collaborateur pédagogique a participé à plusieurs mandats de la CIIP, notamment comme auteur du nouvel ouvrage de chants romands et dans le concept éditorial de la future méthodologie romande.

2.4.4. Classes de développement

La partie francophone compte 20 classes de développement qui accueillent 172 élèves. La région Nord en compte 11, soit 1 à Belfaux-Autafond, 6 à Fribourg, 2 à Estavayer-le-Lac et 2 à Villars-sur-Glâne. La région Sud en compte 9, soit 2 à Marly, 2 à Romont, 1 à Châtel-St-Denis et 4 à Bulle. A la rentrée scolaire 2012/13, les 11 classes de développement de la région Nord accueillaient 88 élèves et les 9 classes de la région Sud, 84 élèves.

De plus, 45 EPT d'enseignants en classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de grandes difficultés dans leurs apprentissages, soit 24 postes pour la région Nord et 21 pour la région Sud.

2.4.5. Classes d'accueil, classes de langue et cours d'appui

A la rentrée scolaire 2012/13, on compte 3 classes d'accueil en ville de Fribourg. Ailleurs, les élèves allophones sont intégrés directement en classe ordinaire et bénéficient de cours d'appui en français notamment.

2.4.6. Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année civile 2012, les inspectrices, inspecteurs scolaires et conseillères pédagogiques se sont réunis à douze reprises, en présence du Chef de service adjoint ou du Chef de service. Ces séances ont permis de traiter de nombreux objets relatifs tantôt à la conduite et la gestion de l'école, tantôt à des aspects plus pédagogiques: suivi de la mise en place du PER, formation linguistique et didactique en vue de l'introduction de l'anglais à la rentrée 2013, réflexions quant à la mise en œuvre pratique de cette introduction, aide à la mise en place de nouveaux responsables d'établissement, participation à la consultation relative à la RPT, suivi du dossier de la nouvelle loi scolaire, réflexions autour de la cantonalisation de l'attribution de cours de langues pour les enfants allophones, nouveaux moyens d'enseignement à l'école enfantine et en 2P, dans le domaine du français, mesures SED.

Comme à son habitude, la conférence s'est également prononcée sur le contenu des différentes épreuves cantonales organisées aux divers degrés de la scolarité primaire. Enfin, la conférence a établi des contacts réguliers avec la HEP Fribourg et la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF) pour évoquer les dossiers mis en exergue ci-dessus, en particulier celui de l'anglais et ses enjeux de formation et d'organisation.

2.4.7. Médiation scolaire et éducation générale

Le dispositif d'éducation générale (EG) poursuit son mandat habituel, à savoir l'aide et le soutien aux divers acteurs de l'éducation à l'école: accompagnement des équipes enseignantes, formation et coordination de la médiation scolaire, gestion de classes difficiles, climat scolaire, situations d'urgence ou de crise (accident, décès,...), soutien individualisé au corps enseignant, élaborations de pistes pédagogiques. Il a également participé à la mise en œuvre du PER en ce qui concerne quatre avenues de la Formation Générale: santé et bien-être, choix et projets personnels, vivre ensemble et exercice de la démocratie, interdépendances (sociales, économiques et environnementales). Dans ce domaine, la formation initiale des enseignant-e-s est assurée par la HEP Fribourg.

La formation à la médiation scolaire dans le canton de Fribourg est désormais reconnue par un CAS. C'est la HEP Fribourg qui en assume la responsabilité. Les vingt candidats issus de l'école primaire, du cycle d'orientation, du secondaire II et des écoles professionnelles, termineront leur formation en juin 2013.

En collaboration avec d'autres acteurs de la santé, le dispositif EG a créé une brochure qui traite de la problématique du suicide chez les jeunes. Il participe aussi au bureau de santé à l'école créé par la DICS et la DSAS: analyse des résultats de la consultation du concept de santé à l'école, agrément de projets et d'actions

2012

de santé pour les établissements scolaires, mise en lien avec les réseaux de santé romands et suisses.

2.4.8. Rencontres avec les associations professionnelles

La Directrice ICS et/ou les responsables du SEnOF ont pris part à l'assemblée des délégués de la SPFF et ont reçu le comité de cette association, son bureau ou son président à plusieurs reprises. Les thèmes suivants ont été traités: l'évaluation du personnel enseignant, les projets d'établissement, la prise en charge des élèves en difficulté, l'introduction de l'anglais, la gestion des cours de langue, les demandes de congé des parents pour le prolongement des vacances, la gestion des cours de langue, la pénurie du corps enseignant et les remplacements, le suivi des enseignants non formés, l'avenir du groupement des responsables d'établissement au sein de la SPFF.

2.5. Ecole primaire, partie alémanique

2.5.1. Généralités

Introduction du concept «Travaux d'orientation»: dans le contexte de la mise en œuvre de l'accent porté sur l'évaluation des performances (cf. «Concept général de qualité»), une culture renouvelée de l'évaluation est construite en conséquence, culture dans laquelle, par exemple, les compétences diagnostiques du corps enseignant sont encouragées et étendues. Les travaux d'orientation constituent dans ce sens un outil important. Ils ne sont pas un instrument de sélection, mais facilitent la tâche des enseignant-e-s pour mieux évaluer les performances de la classe dans son ensemble ainsi que celles de tel ou tel élève et pour tirer des enseignements quant aux besoins de soutien spécifiques. Les travaux d'orientation donnent également la possibilité d'analyser les forces et faiblesses particulières de l'enseignement.

2.5.2. Répartition géographique des classes

	2011/12		2012/13	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (all.)	27	504	27,8	513
Singine	139	2626	136,7	2585
Gruyère (all.)	3	51	3	47
Lac (all.)	78,8	1501	78,8	1497
Total	247,8	4682	246,3	4642

2.5.3. Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2012

Il a fallu procéder à 3,25 ouvertures de classes: Freiburg Jura / Tafers / Wünnewil-Flamatt / Ueberstorf

D'autre part, 4,75 classes ont été fermées: Bösinge / Düdingen / Freiburg Schönberg / Heitenried / Schmitten.

A la rentrée scolaire 2012/13, l'ensemble de l'opération a consisté en la fermeture de 1,5 (+6,2) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2011/12.

2.5.4. Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2012

Cercle scolaire de ABGRU (Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz) 6/28; Alterswil 3/28 Bösinge 6/28; Brünisried 3/28; FOS-Courtepin 7/28; Düdingen 19/28; Flamatt: 28/28; Freiburg 28/28; Freiburg FOS 4/28; Galmiz 2/28; Gurmels 14/28; Heitenried 2/28; Jaun 2/28; JLS (Jeuss, Lurtigen, Salvenach) 2/28; Kerzers 41/28; Murten 31/28; Plaffeien 7/28; Plasselb 8/28; Rechthalten 4/28; Tafers 18/28; Schmitten 14/28; Schwarzsee 4/28; St. Antoni 2/28; St. Ursen 2/28; Ueberstorf 2/28; Wünnewil 12/28.

2.5.5. Formation continue pour le corps enseignant

De nombreux cours obligatoires ont été proposés aux enseignant-e-s, enseignants spécialisés, ainsi qu'aux responsables d'établissements de l'école primaire: des modules de formation continue pour les débutant-e-s ou ceux/celles qui reviennent à l'enseignement; exposé pour donner une impulsion aux enseignant-e-s de l'école enfantine sur le thème: «Comment les enfants apprennent-ils aujourd'hui?» ainsi qu'introduction au projet «Culbute à l'école enfantine»; cycle de formation continue des enseignant-e-s de l'école enfantine et des degrés inférieurs sur le thème «Enfants naturalistes»; cours pour enseignant-e-s de l'allemand aux enfants de langue étrangère; formation continue pour les enseignant-e-s régulier-e-s et pédagogues curatifs des classes qui intègrent des enfants avec des besoins particuliers; introduction au nouveau moyen de français «Mille Feuilles» pour les classes de 4^e année ainsi que pour les classes de 6^e année (classes-pilotes); introduction au nouveau moyen d'anglais pour les classes de 5^e année (classes-pilotes); formation continue pour les responsables d'établissements «Change Management»; offres du Service de la formation continue de la HEP Fribourg: Equipe et direction, Ecole et société, Médias et nouvelles technologies de l'information, Nature et mathématiques, Culture et histoire, Arts et musique, Education au mouvement et au sport.

2.5.6. Conférence des inspecteurs scolaires

La conférence des inspectrices et inspecteurs de l'école enfantine et primaire s'est réunie à 17 reprises, en présence la plupart du temps du Chef de service ou de son adjoint. A côté des objets récurrents, la conférence a principalement porté son attention sur les thèmes suivants: concept des travaux d'orientation, Lehrplan 21, collaboration entre enseignants ordinaires et spécialisés, en-

2012

seignement spécialisé de soutien à l'école enfantine, évaluation des performances, évaluation de l'offre en pédagogie spécialisée.

La conférence a de plus assumé des tâches de coordination avec différents Services, commissions et organisations et participé à diverses consultations.

2.5.7. Classes de développement

Durant l'année scolaire 2012/13 7 (7) classes de développement ont été mises sur pied: 3 à Guin et 4 à Chiètres. La classe de Guin, qui porte le nom de «classe d'introduction» et qui accueille des enfants en situation de handicap, compte administrativement aussi comme classe de développement.

L'offre d'enseignement de soutien en pédagogie spécialisée (HSU) se présente de la manière suivante: 24,04 (24,78) EPT répartis entre les cercles scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösing, Brünisried, Courtepin, Flamatt, Freiburg, FOS Freiburg, Giffers, Gurmels (Cordast-Guschelmut, Liebistorf), Heitenried, Jaun, JLS, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schmitten, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

2.6. Cycle d'orientation, partie francophone

2.6.1. Généralités

Les 13 établissements du CO francophone enregistrent une nouvelle augmentation du nombre des élèves à la rentrée 2012/13, soit 116 de plus que l'an dernier (+231). Le nombre de classes a augmenté de 9 (+7,5).

2.6.2. Effectifs par école du CO

	2011/12		2012/13	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Belluard	33	693	35	728
Bulle	39	840	41	878
Domdidier	19	404	20	415
Estavayer	33	691	34	724
Gibloux	19	395	20	406
Glâne	42	911	41	856
Jolimont	36	761	37	777
La Tour/Jaun	44,5	943	45	957
Marly	27	582	27	572
Morat	11	208	11	203
Pérolles	26	512	27	544
Sarine Ouest	28	573	27,5	555
Veveyse	31	685	32	699
Total CO	388,5	8198	397,5	8314

2.6.3. Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation (PPO) a concerné 2522 (2624) élèves; ils sont répartis de la manière suivante dans les différents types de classes du CO au terme de l'opération:

	Elèves		Pourcentage	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Prégyrnasiales	895	849	34,11	33,66
Générales	1213	1126	46,23	44,65
A exigences de base	486	519	18,52	20,58
Autres solutions	30	28	1,14	1,11

2.6.4. Classes d'accueil

Au début du premier semestre de l'année scolaire, on compte 7 (5) classes d'accueil regroupant 103 (76) élèves. On en dénombre 3 au CO du Belluard, 1 au CO de Bulle, 2 au CO de Jolimont et 1 au CO de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les différents types de classes et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

2.6.5. Axes de travail prioritaires

L'axe prioritaire de l'année scolaire 2011/12 a été l'introduction du (PER) en 1^{re} année du CO dans toutes les disciplines. Les commissions cantonales, constituées d'un représentant par école, ont joué un rôle important dans l'accompagnement et l'élaboration de supports d'enseignement, en particulier en sciences, en histoire et en géographie; elles ont aussi élaboré les planifications annuelles fribourgeoises de 2^e année afin que ces dernières soient disponibles pour la rentrée 2012/13. De nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques et du français ont été introduits en 1^{re} et 2^e année, chaque fois en lien étroit avec la mise en œuvre du PER.

Travail personnel de l'élève: le CO francophone a maintenu son attention au développement de l'autonomie des élèves en organisant diverses formes d'aide aux devoirs et en offrant à tous les enseignants titulaires de 1^{re} année des cours de formation continue sur les stratégies d'apprentissage.

Le projet d'échange à distance mis en place l'année passée pour toutes les classes de 2^e du CO avec des classes germanophones du canton, de la Suisse allemande ou de la Bavière est dans sa deuxième année de réalisation. Parmi les cinq projets pilotes d'intégration linguistique en cours, trois CO proposent en supplément aux disciplines enseignées sur toute l'année, des séquences d'enseignement pour différentes branches. Ces séquences sont enseignées pour un minimum de 10% en langue partenaire durant l'année scolaire et par branche. Au CO de Bulle en 3^e année une

2012

classe PG et une demie classe G ont les sciences et l'éducation à la citoyenneté en L2. Au CO de la Veveyse les élèves d'une classe de 3^e PG suivent des séquences en musique, économie familiale et en sciences en allemand. Le CO de Morat offre cette possibilité à trois classes de la section alémaniques et également de la partie francophone. La particularité du projet de Morat est le travail en tandem entre six enseignants des deux sections. L'enseignant francophone enseignera des séquences en L2 dans la section germanophone et l'enseignant germanophone le fera au même moment dans la section francophone. Ces trois écoles proposent également des classes bilingues expliquées plus en détail sous la proposition 9 du concept des langues ci-dessous.

Cinq projets pilotes d'intégration linguistique sont en cours aux CO de La Tour-de-Trême, Morat, Sarine Ouest, Bulle et La Veveyse. Les élèves des classes participantes suivent sur l'ensemble de l'année différentes branches en langue partenaire. Le CO de la Tour-de-Trême a étoffé son offre. Les élèves d'une classe de 1^{re} année PG et de 2^e année PG suivent les mathématiques, les activités créatrices, l'histoire et le sport en allemand. Au CO de Sarine Ouest, une classe et demie de 3^e PG suit l'économie familiale, le sport et selon le choix des élèves l'initiation à l'économie et l'approche de l'image, des médias et de l'informatique en L2. Trois CO proposent en plus des séquences en L2 selon la proposition 8 des cours en langue partenaire sur l'ensemble de l'année. Au CO de Bulle, en 3^e année une classe PG et une demie classe G suivent l'économie familiale, le sport et les arts visuels en allemand. Au CO de la Veveyse, une classe de 3^e PG suit l'histoire-géographie et l'éducation à la citoyenneté en L2.

Au CO de Morat après une première année d'expérimentation dans la section francophone, plusieurs classes des deux sections participent cette année. Huit classes de 3^e des deux sections suivent le sport en bilinguisme réciproque (classes mélangées avec des élèves des deux sections). Une classe de 2^e type B de la section germanophone suit les activités créatrices et les travaux manuels en français. Une classe de 3^e PG et de 3^e G de la section francophone suit l'économie familiale en allemand. Pour ces cinq projets, la DICS a déposé une demande d'aide de financement auprès de l'Office fédéral de la culture (OFC) pour la promotion d'une deuxième langue nationale. L'OFC soutient ces projets avec une somme de 80 000 francs durant les trois prochaines années.

Musique: une prochaine journée de formation intercantonale est en construction, réunissant 150 enseignants vaudois et fribourgeois, elle répondra aux visées d'ouverture encouragées par le PER et à un réel besoin d'échange des pratiques. Lors de cette journée, un nouvel ouvrage de chants pour les classes romandes du cycle 3 sera présenté.

2.6.6. Conférence des directeurs (CDCO)

La CDCO s'est réunie à 24 reprises, rencontres complétées par des temps de réflexion plus longs et des séances dévolues à des thématiques plus larges. Les séances furent notamment consacrées à la mise en œuvre du PER. Le pilotage de la mise en pratique du PER a nécessité un important travail d'appropriation et d'approfondissement et cet effort se poursuivra l'année prochaine encore. Des journées pédagogiques y ont été consacrées afin de poursuivre la formation du corps enseignant. Ces journées ont été profilées pour accompagner l'entrée dans l'enseignement des disciplines et l'appropriation des objectifs prioritaires d'apprentissage par la transcription en termes de contenus de cours et la préparation de séquences d'enseignement.

Le PER est maintenant opérationnel dans les classes de 1^{re} et 2^e année du CO. Des planifications annuelles fribourgeoises devant servir de fil rouge et garantissant la qualité de l'enseignement ont été élaborées et sont en cours d'élaboration pour l'année prochaine. La mise en œuvre du PER a des incidences sur les moyens d'enseignement: ainsi de nouveaux ouvrages de mathématiques et de français ont-ils fait leur apparition dans les écoles, nécessitant un travail d'accompagnement.

Les élèves présentant de graves difficultés de comportement continuent de préoccuper la CDCO. En collaboration avec l'unité mobile et les classes relais, les réflexions se poursuivent pour trouver les meilleures réponses aux défis de ce dossier. Des travailleurs sociaux s'installent dans les CO dans le sillage des expérimentations liées aux ressources SED (suivi des élèves en difficulté) allouées aux écoles. Des ajustements sont en permanence à piloter pour optimiser ces aides diverses.

De nouveaux projets liés au concept cantonal des langues ont fait leur apparition: généralisation d'échanges de classes en 2^e année du CO, premiers projets de classes bilingues, poursuite des projets de classe à enseignement renforcée dans la langue partenaire (projet allemand+). La CDCO se soucie de maintenir des contacts de qualité avec les différents acteurs du système scolaire; les directeurs et directrices ont ainsi rencontré la conférence des inspecteurs et inspectrices de l'école primaire, l'inspecteur de l'enseignement spécialisé et les structures de l'enseignement spécialisé, le service de l'orientation professionnelle. La CDCO collabore également avec la conférence des recteurs des collèges et avec la conférence des directeurs du CO alémanique dans le souci d'une certaine harmonisation.

Dans le domaine de la formation du corps enseignant, près de cinquante étudiants accomplissent leur stage de master 1 ou 2 dans les écoles du CO, sous la responsabilité d'enseignants formateurs et en collaboration avec le centre d'enseignement et de recherche francophone de l'Université.

2012

2.6.7. Echanges avec les associations professionnelles

La responsable pour le SEnOF et une partie de la conférence des directeurs ont reçu les délégués de l'AMCOFF afin de traiter les thèmes suivants: présentation de l'association aux séances plénières des maîtres, mise sur pied d'un projet de réflexion sur l'enseignement en classes EB, problématique de l'implication des enseignants à faible taux d'activité, validation officielle des nouvelles rémunérations des heures de surveillance, revendication des enseignants de français et concept de qualité dans les établissements du CO francophone.

2.7. Cycle d'orientation, partie alémanique

2.7.1. Généralités

La formation obligatoire proposée durant la première semaine des vacances d'été a été reconduite. Les enseignant-e-s ont à nouveau pris part à un cours de didactique générale consacré au thème «Climat de classe et d'école favorable aux apprentissages». Dans les domaines de branches «Histoire» et «Géographie», des formations continues spécifiques à ces branches ont été proposées.

Dans le cadre de l'accent mis sur l'évaluation des performances (cf. «concept général de qualité»), les règles communes d'évaluation des élèves ont été complétées et mises en œuvre dans toutes les écoles du cycle d'orientation. Ces règles uniformisent d'importants principes afin de garantir aux élèves une évaluation la plus équivalente possible dans toutes les écoles du cycle d'orientation de la partie alémanique.

Des travaux comparatifs («Travaux d'orientation») ont été conduits dans les classes de 2^e et 3^e année en sciences naturelles, anglais et géographie. La base de ces travaux était constituée par les cadres de références spécifiques à ces branches qui définissent les compétences attendues des élèves à telle période dans chaque groupe de performances.

Le CO de Tavel a été la dernière école du cycle d'orientation à faire l'objet d'une évaluation. Au terme de ces évaluations, un bilan été établi par l'inspecteur du cycle d'orientation, bilan comportant des recommandations de mesures d'amélioration en vue d'une future mise en œuvre.

2.7.2. Effectifs par école

	2011/12		2012/13	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (allemand)	19	348	19	336
Düdingen	22	411	22	418
Plaffeien	22	365	21	347
Tafers	21	366	20	356
Wünnewil	18	296	18	281
Gurmels	10	180	10	178
Kerzers	18	284	17	265
Murten	23	409	22	420
Total CO	153	2659	149	2601

La procédure de passage s'est déroulée pour la première fois sous sa nouvelle formule: la décision du directeur du cycle d'orientation vers un type de classe se base sur la recommandation du titulaire de classe primaire, l'avis des parents, les notes du premier semestre de la 6^e année et aux épreuves de référence en allemand et mathématiques.

2.7.3. Conférence des directeurs de la partie alémanique

Les directeurs d'école de la partie alémanique se sont réunis à l'occasion de 17 séances au cours de l'année 2012. Le Chef de service ou son adjoint et l'inspecteur ont généralement pris part à ces séances.

A côté des habituels travaux de coordination, des questions de gestion d'établissement et de thèmes récurrents, la conférence a traité tout particulièrement les thèmes suivants: nouvelle procédure de passage avec transmission électronique des données issues des écoles primaires, formation continue des enseignant-e-s en lien avec le projet «Passepartout» et les nouveaux moyens d'enseignement des langues, évaluation des performances (adaptation des concepts d'évaluation internes aux établissements), consultations et établissement de certificats de travail.

La conférence a rencontré et a conduit des échanges avec divers partenaires, comme par exemple la conférence des directeurs francophones (CDCO), la conférence des recteurs des écoles du S2 et un représentant de la Formation des enseignant-e-s du secondaire I de l'Université de Fribourg.

Pour l'année scolaire 2012/13, la conférence s'est fixé les accents suivants: poursuite des travaux de mise en œuvre du concept de qualité, dépouillement des évaluations externes des huit écoles du cycle d'orientation de la partie alémanique et définition de la suite de la procédure, évaluation des expériences faites avec les

2012

travaux d'orientation, enseignement de la religion et de l'éthique en 9^e année, HarmAdminEcole, nouvelle grille horaire, discussions et réflexions pédagogiques sur le développement du travail en équipe.

2.8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

2.8.1. Généralités

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) compte 15 collaborateurs pour un total de 10.85 EPT.

Le Service a fait la synthèse des travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé en élaborant le projet de concept cantonal. Celui-ci a été mis en consultation du 31 août au 31 décembre. Il est disponible sur le site bilingue consacré à la réforme (resonfr.ch).

Le personnel des institutions et des services auxiliaires scolaires, leur direction ainsi que le personnel enseignant ont été informés du contenu du projet par le biais de séances publiques.

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu les délégués de l'Association des logopédistes indépendantes de Fribourg (Alifr) pour aborder les thèmes suivants: augmentation des demandes, prévention des troubles du langage, formation des logopédistes. Le SESAM a rencontré les directeurs d'écoles spécialisées et les directeurs de services auxiliaires scolaires à trois reprises pour aborder les thèmes suivants: procédures, formation à la procédure d'évaluation standardisée. Une rencontre a également eu lieu avec la CDCO pour présenter la mission du SESAM, ses collaborateurs et donner un bref aperçu du projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée.

2.8.2. Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie francophone		Partie alémanique		Totaux	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
Nombre d'élèves	768	785	133	132	901	917
Nombre de classes	108	110	19	18	127	128
Moyenne par classe	7,11	7,14	7	7,33	7,09	7,16

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

> partie alémanique:	31	(35)	dont 26 dans le canton de BE, 1 AG, 1 OW, 1 ZG, 2 ZH
----------------------	----	------	---

> partie francophone:	16	(18)	dont 16 dans le canton de VD
-----------------------	----	------	------------------------------

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

> partie alémanique	1	(1)	1 enfant du canton de BE
---------------------	---	-----	--------------------------

> partie francophone	36	(42)	20 enfants du canton de VD, 5 de NE, 9 de BE, 2 GE
----------------------	----	------	---

Les écoles spécialisées (y compris services d'intégration) occupent au total 425,80 (417,80) EPT dont 368,11 EPT de langue française et 57,69 EPT de langue allemande. Le service éducatif itinérant qui déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire occupe quant à lui 20,99 EPT.

Divers projets de co-enseignement sont poursuivis actuellement, des soutiens spécialisés et réguliers sont couplés.

2.8.3. Corps enseignant

Le personnel enseignant dans les écoles spécialisées compte au total 321 (317) personnes, ce qui représente 201.40 (193,78) EPT, dont 268 (270) personnes de langue française pour 172,10 (163,09) EPT et 53 (47) personnes de langue allemande pour 29,30 (30,69) EPT. L'effectif total est en hausse notamment en raison de la complexification des situations qui nécessitent des prises en charge toujours plus individualisées. Le personnel enseignant des services d'intégration de langues française et allemande n'est pas compris ici.

Le personnel du Service éducatif itinérant SEI compte au total 40 personnes, ce qui représente 20,99 EPT, dont 25 personnes de langue française pour 12,51 EPT et 15 personnes de langue allemande pour 8,48 EPT.

2.8.4. Evolution des classes

110 (108) classes recouvrent la partie francophone du canton. 18 (19) classes recouvrent la partie alémanique du canton.

Le tableau synoptique 2012/13 laisse apparaître une augmentation de 16 enfants dans l'enseignement spécialisé.

2.8.5. Intégration en classe régulière

222 (220) enfants avec une déficience cognitive fréquentent l'école ordinaire. Ils sont encadrés par le service d'intégration du Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CesG), qui compte 60 personnes enseignantes pour 44,94 EPT. 15 (20) enfants souffrant de déficiences langagières sont également intégrés dans la

2012

partie francophone du canton. Leur intégration est assurée par des enseignants de l'Institut St-Joseph par 3 personnes pour 2,39 EPT.

L'Institut St-Joseph assure également le soutien pédagogique pour les 23 (20) élèves francophones souffrant d'un déficit de l'ouïe, ils sont encadrés par 9 personnes pour 4,08 EPT.

Les enfants malvoyants ou aveugles francophones, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Ils sont au nombre de 7 (5).

Sur les 222 élèves intégrés, les CO francophones accueillent cette année 30 (28) élèves suivis par le CesG.

Dans la partie alémanique, 66 (59) enfants et adolescents sont pris en charge par le Schulheim des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 14 (8) à l'école enfantine, 36 (36) à l'école primaire et 16 (15) au CO. 27 enseignants pour 11,89 EPT assurent l'intégration par le Schulheim des Buissonnets.

Les enfants malvoyants ou aveugles alémaniques, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés de la Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche de Zollikofen; ils sont au nombre de 10 (10). Les enfants alémaniques souffrant de déficience de l'ouïe intégrés à l'école ordinaire sont suivis par des enseignants spécialisés du Pädagogische Zentrum für Hören und Sprache de Münchenbuchsee; ils sont au nombre de 8 (10).

De plus, des enfants atteints d'autres déficiences ou de troubles de comportement sont intégrés par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide dans les deux parties linguistiques du canton: 15 (9) à l'école enfantine, 80 (54) à l'école primaire, 11 (15) dans les classes de développement et 28 (20) au CO.

2.8.6. Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

2.8.6.1. Personnel

60 (53) psychologues pour 33,83 (32,62) EPT. 96 (94) logopédistes pour 56,20 (56,75) EPT. 29 (26) psychomotricien(ne)s pour 14,27 (13,31) EPT.

2.8.6.2. Service de psychologie scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant:

Lac: 10,92% (11,09%), Singine: 9,74% (9,81%), Sarine: 10,11% (9,65%), Broye: 9,65% (9,59%), Glâne-Veveyse: 6,23% (7,49%), Gruyère: 7,35% (6,57%).

L'ensemble des 3259 (3209) élèves suivis se répartit en 1964 (1922) garçons 60,26% (59,89%) et 1295 (1287) filles 39,74% (40,11%).

200 (184) observations et 27 (48) interventions en classe ainsi que 37 (28) interventions de crise ont été effectuées durant l'année.

Les 3259 (3209) élèves pris en charge, examinés et/ou traités représentent un pourcentage de 9,07% (9,01%) de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du CO.

2405 (2307) élèves pour 8,83% (8,65%) ont été vus dans la partie francophone et 854 (902) élèves pour 9,82% (10,06%) dans la partie alémanique. Le pourcentage d'élèves pris en charge selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 24,48% (31,01%), classes enfantines: 8,46% (9,08%), classes primaires: 11,07% (10,90%), CO: 4,99% (4,58%) (classes pré gymnasiales: 2,08% (1,63%), classes générales: 4,29% (3,93%), classes à exigences de base: 8,74% (7,79%), classes de développement et accueil: 20,31% (24,20%).

67,60% (65,81%) des élèves suivis ont été signalés par le personnel enseignant, 19,45% (21,78%) par les parents, 5,65% (4,92%) par des logopédistes et les autres par des médecins et d'autres instances. 62 (32) élèves ont eux-mêmes pris contact avec les services de psychologie scolaire. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires 41,53% (58,55%), le domaine lié au comportement et à l'entourage familial ou social 32,42% (44,28%), ainsi qu'une problématique personnelle 26,05% (38,08%), les différentes catégories pouvant se cumuler.

Des mesures scolaires ont été proposées dans 11,61% (19,69%) des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 11,67% (20,97%) des cas. D'autres mesures telles que les conseils avec suivi (enseignants/parents) 20,15% (37,15%), les conseils au corps enseignant ou à la famille (travail avec système) 16,15% (24,37%) et le soutien psychologique 36,05% (43,59%), ont été plus fréquemment proposées. 4,37% (7,48%) des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

57,99% des élèves signalés sont des nouveaux cas. 22,34% des prises en charge ont débuté l'année précédente. 3,62% des élèves ont bénéficié d'un traitement de 4 ans ou plus. 63,18% des cas ont nécessité une intervention de 1 à 10 heures. Pour 10,37% des élèves, la prise en charge a duré plus de 20 heures.

2012

2.8.6.3. Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
francophone	2276 (2265)	8,36	1342	934
alémanique	1272 (1217)	14,62	791	481
Total	3548 (3482)	9,88	2133	1415

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%/ pop. scol.
Préscolaire	12	16	28	-
Ecole enfantine	430	398	828	15,56
Ecole primaire	1652	750	2402	12,17
Classe de développement	66	67	133	45,86
Cycle d'orientation	116	41	157	1,45
Total	2276	1272	3548	9,80

Dont en traitement durant l'année

Sarine	1158
<i>Sarine (sans ville)</i>	760
<i>Fribourg Ville</i>	398
Broye	220
Glâne	216
Gruyère (dont 17 enfants de langue allemande)	495
Lac (francophone)	135
Lac (alémanique)	381
Singine	776
Veveyse	165
Hors canton	2
Total	3548

Interventions prises en charge sous forme de mesures renforcées

> Partie francophone	1256	(1229)	soit 74,45%
> Partie alémanique	431	(426)	soit 25,55%
> Total	1687	(1655)	soit 47,55%

2.8.6.4. Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2011/12, dans l'ensemble du canton, 802 enfants ont consulté les services auxiliaires scolaires de psychomotricité.

Partie francophone 656 (574) enfants, dont 170 filles et 486 garçons, soit 2,41% de la population scolaire francophone

Partie alémanique 146 (156) enfants, dont 27 filles et 119 garçons, soit 1,68% de la population scolaire alémanique

Total 802 (730) enfants soit 2,23% (2,05%) de la population scolaire totale

Répartition dans les degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Préscolaire	14	2	16	-
Ecole enfantine	170	57	227	4,27
Ecole primaire	440	85	525	2,66
Classes de développement	20	2	22	3,24
Cycle d'orientation	12	0	12	0,11
Total	656	146	802	2,21

Répartition dans les districts

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (francophone)	20	60	80
Fribourg Ville (alémanique)	3	18	21
Sarine (francophone, sans Fribourg)	44	149	193
Broye	30	73	103
Glâne	17	60	77
Gruyère	19	65	84
Lac (français)	11	27	38
Lac (alémanique)	14	50	64
Singine	10	51	61
Veveyse	29	52	81
Total	197	605	802

Les statistiques de l'année scolaire 2011/12 montrent une diminution dans les signalements dans la partie alémanique (-5) et une augmentation dans la partie francophone (+33). Au total 802 élèves ont consulté les services de psychomotricité durant cette année, représentant 2,21% de la population scolaire, soit 656 enfants pour la partie francophone et 146 enfants pour la

2012

partie alémanique. La répartition par sexe correspond à 75,44% de garçons et 24,56% de filles.

84,79% des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3^e année.

70,80% des signalements sont effectués par le personnel enseignant, les autres demandes étant formulées par les psychologues 9,90%, les parents 5,10%, les logopédistes 8%, et divers professionnels 6,20%. L'analyse des nouvelles situations après les entretiens, les observations, les examens psychomoteurs, conduit à des conseils 21,90%, des traitements 23,30%, des dossiers en attente 1,40% et 4,90% des signalements traités n'exigent pas de suite. Les enfants dont les difficultés nécessitent un traitement sont orientés majoritairement vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est de six mois à deux ans pour 41,27% des cas.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 2586 élèves, employant 29 psychomotriciens répartis sur 14,27 postes (+0.96).

2.9. Echanges scolaires

2.9.1. Généralités

L'année 2012 a été marquée par la séance d'information en septembre à Fribourg, organisée par le secrétariat général de la DICS et la coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg, et qui visait à présenter les offres qui concernent non seulement les services dépendant de la DICS, mais aussi ceux de la DEE, de la DIAF, de la DSAS et de la Chancellerie d'Etat. La promotion des échanges et de la mobilité est importante pour le canton de Fribourg et passe par l'action de toutes les Directions du Conseil d'Etat concernées et des écoles de tous les degrés. La Fondation ch y était associée pour présenter la palette d'offres existante en matière d'échanges et de mobilité pour la Suisse et aussi les programmes scolaires européens, de formation professionnelle et de jeunesse.

La coordination a assuré une nouvelle fois sa campagne d'informations par des conférences et des présentations des différents programmes d'échanges tout au long de l'année au sein du canton de Fribourg et dans les autres cantons. Un flyer actualisé de la plate-forme des échanges (eclass.friportail.ch) a été envoyé à toutes les écoles du canton pour distribution au corps enseignant.

En septembre a eu lieu l'assemblée annuelle des responsables des échanges linguistiques au S2. Chaque collègue a remis à la coordination le rapport d'activité des échanges linguistiques pour l'année scolaire 2011/12. Le programme d'échanges de classes 8-9

a vécu sa dernière année d'expérimentation. La coordination a participé aux travaux du groupe «B3-Echanges linguistiques» pour la région capitale suisse (RC-CH – www.regioncapitale.ch).

2.9.2. Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre d'élèves fribourgeois placés par canton en Suisse s'élève pour 2012/13 à 155 (201 pour 2011/12). Le rapport entre alémaniques 44 (67) et francophones 111 (134) n'a toujours pas trouvé l'équilibre; par conséquent, la répartition des places provoque toujours des problèmes d'organisation. De plus, 12 (46) élèves sont placés en variante 2 (échange réciproque). 57 (75) élèves placés en variante 1 (pendulaires), tandis que 86 (80) élèves se trouvent en variante 3 (famille d'accueil). Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves est toujours d'actualité.

2.9.3. Echanges élèves/classes (EEEC)

Les échanges d'élèves et de classes avec les différents types d'échanges annoncés à la coordination ont atteint pour 2011/12 un nombre accru; au total pour tout le canton, la coordination a enregistré, tous degrés confondus, 194 échanges.

2.9.4. Echanges individuels pendant les vacances (EIV)

398 élèves, issus de 14 cantons, ont participé en 2012 à ce programme d'échanges. Le total des participants fribourgeois (alémaniques et francophones) se porte pour l'année 2012 à 55 (49) élèves. Une légère augmentation a pu être constatée. 1 élève a été placé au Tessin, 9 en Suisse romande et 45 en Suisse alémanique. Le système électronique d'inscription par internet, mis en place par la Fondation ch à Soleure, a montré une bonne efficacité. Il sera à nouveau amélioré pour l'édition 2013 et dès décembre 2012, offre aux 26 cantons la possibilité de s'y inscrire.

2.9.5. Echanges de classes, degré 8-9 (EA 8-9)

Un nouveau programme d'échanges de classes (EA 8-9) à titre expérimental pour quatre ans a vu le jour dans le courant du printemps 2008, porté conjointement par la NW EDK et la CIIP. Le coordinateur fribourgeois des échanges est le chef de projet EA 8-9 pour la CIIP, la coordinatrice argovienne pour la NW EDK. Le rapport final a été déposé par les chefs de projet en juillet 2012 auprès des instances concernées (CIIP, CDIP, Fondation ch).

2.9.6. Fondation ch

Les responsables cantonaux des échanges linguistiques entretiennent avec la Fondation ch une étroite collaboration, notamment pour la diffusion de la documentation en matière d'échanges et de mobilité sur le plan national et international.

2012

2.9.7. RC-CH (Région Capitale Suisse)

Actuellement, les discussions portent sur la faisabilité d'échanges: partenariats d'écoles entre communes, membres de la RC-CH, pour les écoles professionnelles et spécialisées, pour les élèves et enseignant-e-s de tous les degrés (école obligatoire et post-obligatoire,) par le groupe de travail ad hoc (Projets B2 et B3). Pour rappel, le canton de Fribourg et certaines régions ou communes du canton sont membres de la RC-CH. Le coordinateur des échanges scolaires du canton de Fribourg, mandaté par la DICS et la Chancellerie d'Etat, fait partie de ce groupe de travail. Un concept de base pour promouvoir ces échanges linguistiques est actuellement en élaboration.

2.9.8. Divers

En novembre 2012 a eu lieu le congrès national sur les échanges à Gstaad/BE. Avec plus de 240 participants et intervenants, il s'est taillé un franc succès.

IV. Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

1. Missions

Le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) est responsable de la gestion administrative et pédagogique des filières

de formation de la maturité gymnasiale, du certificat de culture générale et des études commerciales à plein temps. Il est plus précisément chargé de superviser:

- > l'organisation et la pédagogie de l'enseignement;
- > l'administration générale et financière;
- > l'engagement et la formation continue des enseignants;
- > la construction et l'aménagement;
- > la coordination cantonale et intercantonale.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants: le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, à Fribourg, le Collège du Sud à Bulle, l'Ecole de culture générale à Fribourg. De plus, le S2 supervise, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne.

Chef de service: M. François Piccand

2. Activités

2.1. Effectifs

Au début de l'année scolaire 2012/13, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	2011/12		2012/13			
fr.	1726 = 39.86%	1730 = 41.81%	2604 = 60.14%	2408 = 58.19%	4330	197	21.98	4138	192	21.55
al.	442 = 39.53%	488 = 36.04%	676 = 60.47%	866 = 63.96%	1118	51	21.92	1354	62	21.84
Total	2168 = 39.79%	2218 = 40.39%	3280 = 60.21%	3274 = 59.61%	5448	248	21.97	5492	254	21.62

L'augmentation du nombre d'élèves alémaniques et la diminution du nombre d'élèves francophones est partiellement due à une modification de la manière de répartir les élèves des classes bilingues entre francophones et alémaniques. La qualité de la statistique est ainsi améliorée, mais la comparaison entre la rentrée 2012 et les rentrées précédentes n'est pas possible.

Par rapport à la rentrée 2011, les effectifs des élèves du S2 sont stables. La légère progression de 0,8% est due à la hausse des effectifs de l'Ecole de culture générale de Fribourg et à l'augmentation du nombre d'élèves fribourgeois au GYB.

2012

2.2. Enseignement

2.2.1. Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB.

Afin de garantir à long terme que la maturité gymnasiale donne accès à l'université sans examen, la CDIP a donné en mars 2012 son feu vert à la réalisation de projets relatifs à la maturité gymnasiale. Les résultats de ces travaux auront des conséquences sur les contenus des plans d'études des gymnases fribourgeois notamment par la définition de compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires.

2.2.2. Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG, dans deux domaines: santé ou socio-éducatif. Son obtention offre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du social, soit à la Haute Ecole pédagogique.

2.2.3. Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Pour les élèves ayant commencé leur formation avant l'année scolaire 2011/12, elle conduit à un diplôme de commerce et/ou à la maturité professionnelle commerciale (MPC).

L'OFFT a engagé une réforme intitulée «Avenir des écoles de commerce», destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps, lesquelles délivreront ensuite des certificats fédéraux de capacité (CFC) d'employé-e-s de commerce et des certificats de maturité professionnelle commerciale (MPC). Depuis la rentrée 2011, cette réforme est effective dans notre canton. Les premiers certificats (CFC et MPC) seront délivrés en 2015.

2.2.4. Passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires

La formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège St-Michel. Cette formation dure un an et porte sur le français, l'allemand, les mathématiques, les sciences expérimentales et les sciences humaines. Elle a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures.

2.2.5. Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 528 élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 25 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2012 a vu la remise de 139 certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

2.3. Conférence et commissions

2.3.1. Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB, sous la présidence du chef de service S2; les recteurs et rectrice des collèges se réunissent en séances spécifiques présidées actuellement par la rectrice du Collège Ste-Croix. En 2012, la conférence a finalisé les documents décrivant la forme et le contenu des examens de maturité gymnasiale. Elle a également mis en place des groupes de travail pour étudier, notamment, le bilinguisme et l'opportunité d'harmoniser les conditions d'admission dans les écoles du secondaire 2 général.

2.3.2. Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année, pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

2.3.3. Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) a cessé son activité à la fin de l'année scolaire 2011/12 en raison de nouvelle organisation de la maintenance informatique dans les écoles (cf. projet CME ci-dessous).

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le Chef de service S2, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est poursuivie la formation des enseignantes et enseignants du S2 dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Le Centre fri-tic assure aussi la formation des personnes ressources dans ce domaine.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dont le décret a été adopté le 20 mars 2012 par le Grand Conseil. Le Chef de service représente la DICS dans l'organe de Direction de projet. Il participe également à la mise en place d'un centre de maintenance informatique pour les écoles du S2 (CME), ceci en collaboration avec le SITel.

2012

2.3.4. Examens

La Commission cantonale des examens, désormais compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale et l'examen complémentaire (passerelle), le diplôme de commerce et la MPC, ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2012. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

2.3.5. Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du 2^e degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

Par ailleurs, le S2 a rencontré à diverses reprises la Fondation ch dans le but de développer l'offre de programmes d'échange disponibles pour les élèves fribourgeois.

2.4. Services auxiliaires

2.4.1. Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

2.4.2. Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par une rencontre annuelle organisée par le S2. La formation de nouvelles médiatrices et nouveaux médiateurs est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et le Service de la formation professionnelle (SFP); le nouveau cycle de formation, débuté en automne 2011, s'achèvera en septembre 2013.

2.5. Associations

2.5.1. Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2012, la DICS a rencontré l'association à propos notamment de l'évaluation périodique des enseignants et de l'organisation des activités extrascolaires, ainsi que de l'organisation de la rentrée scolaire.

2.5.2. Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents d'élèves des collèges ainsi que l'association alémanique des parents d'élèves des collèges de la ville de Fribourg.

2.6. Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte.

2.7. Bâtiments et constructions

La mise en service des trois nouveaux bâtiments du Collège de Gambach a eu lieu durant l'été 2012. Les rénovations du bâtiment principal (A) se termineront à la fin de l'année civile 2013. A cette date, les aménagements extérieurs seront également terminés. L'inauguration de l'ensemble est prévue à la rentrée 2014.

En date du 7 février 2012, le Grand Conseil a adopté le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud à Bulle. Les travaux d'agrandissement et de transformation du bâtiment actuel seront terminés pour la rentrée 2015.

Le 25 septembre 2012, le Conseil d'Etat a approuvé le programme des locaux prévu pour le Collège Ste-Croix, après agrandissement à 1100 élèves. Il a également autorisé la DICS et la DAEC à organiser le concours d'architecture pour la transformation et l'agrandissement des bâtiments actuels.

Les travaux d'installations informatiques sont terminés au Collège Ste-Croix. Cet équipement multimédia sera également opérationnel dans toutes les salles du Collège St-Michel et de la Haute Ecole pédagogique d'ici la rentrée 2013.

2012

2.8. Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le Chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et l'évolution de l'école de culture générale.

3. Collège Saint-Michel

3.1. L'école en bref

Etudes:	maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue, Passerelle
Elèves:	1278 au total
Corps professoral:	157 enseignant-e-s (116.24 EPT), 63 femmes, 94 hommes
Recteur:	M. Matthias Wider
Adresse:	Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

3.2. Elèves

3.2.1. Effectifs

	Elèves		Classes	
	2011/12	2012/13	2011/12	2011/12
Gymnase francophone	697	649	33	31
Gymnase alémanique	400	374	18	18
Classes bilingues	197	212	9	10
Classes Passerelle francophone	24	31	1	2
Classes Passerelle alémanique	8	12	1	1
Total	1326	1278	62	62

Domicile	2011/12	2012/13
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1321	1273
Elèves domiciliés dans un autre canton	5	5

3.2.2. Admissions

	2011/12	2012/13
Elèves admis en 1 ^{re} année (167 fr. + 139 al.)	333	306
Elèves admis en 2 ^e année (CO Romont)	37	9
Total	370	315

3.2.3. Certificats délivrés

Au total, 304 candidat-e-s, 148 en langue française, 91 en langue allemande et 65 en classe bilingue se sont présenté-e-s aux examens. Il y a eu 11 échecs, 5 chez les francophones, 3 chez les alémaniques et 3 dans les classes bilingues: 293 certificats de maturité furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Anglais	2	5	0	7
Grec	1	0	3	4
Latin	3	1	2	6
Italien	14	6	7	27
Espagnol	26	19	19	64
Physique + Appl.				
Maths	14	6	0	20
Biologie + Chimie	26	15	8	49
Economie et droit	37	33	14	84
Arts visuels	9	4	9	22
Musique	1	8	1	10
Total	133	97	63	293

Remarques: dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 62 étudiants des Collèges de Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège St-Michel et 88 élèves de St-Michel ont passé les mêmes examens dans les deux autres collèges de la ville.

Pour la première fois, 26 candidats ont pris part à l'examen complémentaire de la passerelle, dont 7 ont échoué (26,9%).

3.3. Marche générale de l'école

3.3.1. Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2012, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re} année. Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

2012

Les parents sont en outre régulièrement informés par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves au 1^{er} mi-semester, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2012 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves et participé à l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re} et de 2^e, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin (deux séances). A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter des problèmes concrets de quelques élèves.

La Direction du Collège St-Michel a participé à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, elle a rencontré les co-présidentes de l'association pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

3.3.2. Corps professoral

10 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 5 pour moins de 12 et 5 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

7 professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite et 4 ont quitté le collège en fin d'année scolaire.

3.3.3. Activités culturelles et éducatives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles en section francophone:

Opéra: *Madame Butterfly* à la nouvelle salle Equilibre.

Théâtre: *Eye of storm* (théâtre multilingue) par le Théâtre de la Grenouille (Bienne); *La Cerisaie* (Tchekov) et *La résistible ascension d'Arturo Ui* (Brecht) à Nuithonie; Théâtre d'improvisation à l'Aula du Collège; *Boulevard du mélodrame* par le Théâtre des Collèges St-Michel et Ste-Croix; *Vers elles* (Théâtre on m'la dit); *Marie Tudor* et *Le salon Hugo, la lumière et l'ombre* au Théâtre des Osses de Givisiez.

Cinéma: Participation au Festival international de films de Fribourg: *Lucky* (projection et discussion avec le réalisateur); projection du film *Medium* suivi d'un débat; projection du film suisse *Der Verdingbub*.

Conférence: Sur la trace des ours blancs (D. Rohrbasser).

En section alémanique:

Discussion avec le survivant de l'holocauste Bernard Marks: Discussions en classe en avril 2012.

Festival international de films de Fribourg: Présentation d'un film.

Théâtre: *La Cerisaie* de Tchekhov; *Kabale und Liebe* (Theater in Freiburg); *Marie Tudor*.

Films: *Vol spécial*; *Der Verdingbub*; *Die Welt ist gross und Rettung lauert überall*.

Lecture avec Catalin Dorian Florescu (toutes les classes).

Concert du Schoolband.

Thème de l'année Russland, Osteuropa und der Balkan (2011/12): Conférence de Dr. Nicola Gallina (Université de Fribourg) – films Katja, Valentina, Marina et Die Welt ist gross und Rettung lauert überall; conférence Die Jugosphäre und Former Jugoslawia: challenges and perspectives.

Thème de l'année Europa (2012/13): Conférence Stephan Libiszewski (Vertreter der EU Delegation in der Schweiz): Die EU: Wie attraktiv ist sie noch?; conférence Dr. Beat Spirig: Von Rosinen und anderen Spezialitäten.

Sous la direction de son directeur, M. Philippe Savoy, le Chœur St-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé aux Murten Classics (*Czardasfürstin*). Il a également donné deux concerts de Noël et chanté la Messe de minuit.

Sous la direction de M. Pierre-Etienne Sagnol, la Fanfare du collège a participé à l'inauguration du bâtiment de la bourgeoisie, Les Bonnesfontaines à Fribourg. Pour son traditionnel voyage, elle s'est rendue au Collège des Creusets à Sion afin d'y présenter un programme musical en partenariat avec l'harmonie du collège.

3.3.4. Événements particuliers

Pour son nouveau film *Vibrato*, sorti en cinéma au mois de décembre, la cinéaste Jacqueline Veuve a suivi la vie du Chœur

2012

St-Michel pendant un an et rend ainsi hommage aux choristes et à leur directeur.

3.3.5. Echanges scolaires

Echanges individuels: en 2012/13, 35 étudiantes et étudiants passent une année dans un autre pays ou une autre région linguistique (USA, Allemagne, Autriche, Amérique du Sud, Suisse alémanique) et le Collège accueille 13 étudiants étrangers. Deux élèves de la section alémanique passent trois respectivement six mois au Chili (Ecole Suisse de Santiago de Chile). Pendant ce temps, leurs familles accueillent leur camarade chilien.

D'autre part, 5 élèves de 2^e année passent deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel leur camarade alémanique.

Dans le cadre des échanges scolaires, des classes ou des groupes d'élèves ont eu l'occasion de découvrir St-Gall, Freiburg im Breisgau, Amstelveen, Amsterdam (NL) et St-Petersbourg.

3.3.6. Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé aux journées SUNESCO dans la salle du Grand Conseil (26 et 27 avril 2012). Pendant la semaine du 2 au 5 avril, la plupart des élèves de 3^e ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

39 élèves profitent de l'offre Tandem.

Cette année, le Collège compte dix classes bilingues, trois en 2^e, trois en 3^e et quatre en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la maturité.

3.4. Bâtiments, améliorations et aménagements

Bâtiment principal: Entretien de la façade en molasse de la tour ouest. Réfection peinture du passage vitré vers l'internat. Entretien courants.

Lycée: Assainissement de la régie de l'Aula. Remplacement de la porte dans le mur de soubassement ouest. Entretien courants et pose d'une borne rétractable pour limiter l'accès à la place. Automatisation accès ascenseur pour personnes mobilité réduite.

Centre sportif: Entretien courants et préparation travaux 2013.

Ancien Internat: Aménagement d'une salle informatique en sous-sol et entretiens courants.

Bâtiment bleu (Aquarium): Entretien courants.

Eglise: Réfection du Nartex (*l'entrée de l'église*).

Diverses interventions ponctuelles à divers lieux du campus.

4. Collège Sainte-Croix

4.1. L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options),
établissement bilingue

Elèves: 918 au total

Corps professoral: 124 enseignant-e-s (82.7 EPT),
65 femmes, 59 hommes

Rectrice: M^{me} Christiane Castella Schwarzen

Adresse: Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.2. Elèves

4.2.1. Effectifs

	Elèves		Classes	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
Gymnase francophone	550	504	25	24
Gymnase alémanique	281	287	13	14
Classes bilingues	119	127	6	6
Total	950	918	44	44

Domicile	2011/12	2012/13
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	949	916
Elèves domiciliés dans un autre canton	1	2

4.2.2. Admissions

	2011/12	2012/13
Elèves admis au gymnase en 1 ^{re} année (section fr. + al.)	244	236
Elèves admis au gymnase en 2 ^e année	31	31
Total	275	267

2012

4.2.3. Certificats délivrés

En juin 2012, 226 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 215 ont réussi. Une élève effectue ses examens de maturité gymnasiale sur deux ans (pour des raisons de santé, elle passera la 2^e partie de ses examens en 2013). En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	13	2	3	18
Italien	8	7	2	17
Anglais	5	14	0	19
Espagnol	28	2	9	39
Physique + Appl.				
Maths	21	7	0	28
Biologie + Chimie	17	4	7	28
Economie et droit	27	12	10	49
Arts visuels	0	5	0	5
Musique	9	0	3	12
Total	128	53	34	215

4.3. Marche générale de l'école

4.3.1. Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 19 réunions de parents pour 13 classes: participation de 65% des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 13 réunions de parents pour 7 classes: participation de 54% des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section bilingue: 2 réunions de parents pour 2 classes.

Assemblée du «Elternverein»: une séance avec la direction.
Commission d'école: deux séances avec la direction.

4.3.2. Corps professoral

5 enseignantes ont été nouvellement engagées.

4.3.3. Activités culturelles, éducatives et sportives

Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma, Café littéraire: Deutsches Theater; Nuithonie; Théâtre des Osses; Festival international de films de Fribourg; Opéra-Fribourg; spectacle des Collèges Ste-Croix et St-Michel; Theater in Bern.

Participation aux journées portes ouvertes à l'UNIFR, rencontre du conseiller en orientation (classe et rendez-vous individuels) et WINS (women in sciences).

4.3.4. Événements particuliers

Journées thématiques et sportives

Les élèves des 3 premiers degrés ont participé aux journées thématiques sur le thème «vivre». Celles de 1^{re} se sont déroulées par classe, celles de 2^e année se sont déroulées par ateliers – décidés par les élèves et par les enseignants, par exemple «vivre avec un handicap». Les journées thématiques de 3^e année ont eu lieu dans le cadre de l'option spécifique.

Les élèves des 4 degrés ont participé aux journées sportives: divers sports à choix, exercés durant 3 jours consécutifs (yoga, tennis ou plongée par exemple).

Excursions: Découverte de Rome (I) par les élèves de latin (3^e et 4^e); journées thématiques à Florence (I) pour les arts visuels; options spécifiques 3^e année – espagnol, anglais, italien: Andalousie (E), York (GB), Naples (I); journées d'étude à Bamberg (D) pour les élèves du chœur.

Géographie (option complémentaire 3^e année): Excursion de 3 jours sur le thème de l'eau: le karst (circulation des eaux) en collaboration avec l'ISSKA (institut suisse de spéléologie et kars-tologie) et le service cantonal de paléontologie de Neuchâtel excursion de trois jours dans le Jura (option complémentaire 3^e année).

Exposition sur la forêt en collaboration avec le Service des forêts.

Conférence d'Helvetas «eau et développement durable».

Conférence sur les astéroïdes.

SUNESCO students united nations for education, sciences and culture (simulation d'une assemblée générale de l'ONU).

Exposition des travaux réalisés en arts visuels et vernissage sur le thème «La Mode».

Concerts: Concert de solidarité des élèves de l'option spécifique musique, concert du Jazz Band en collaboration avec l'orchestre philharmonique de Prague; concert de Noël.

Amnesty International: Action pour la journée internationale des Droits de l'Homme; actions de solidarité «Du pain pour tous».

Collégiades (tournois sportifs interclasses et intercollèges); GianXtour (ski).

Rencontre avec un survivant de l'holocauste pour des classes alémaniques/bilingues.

2012

4.3.5. Echanges scolaires

11 élèves-hôtes des USA, Brésil, Canada, Honduras, Finlande, Chili et Australie.

21 élèves du Collège en séjour linguistique de longue durée (6 à 12 mois) en Suisse alémanique, USA, Australie, Angleterre, Suède et Chine.

4.3.6. Programmes, études, bilinguisme

6 élèves francophones en section alémanique; 5 élèves alémaniques en classe francophone; 6 classes bilingues.

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 42 élèves, 21 alémaniques et 21 francophones.

Plusieurs élèves suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire.

Tandems individuels (plus de cent) et tandems de classes (pratiquement toutes les classes de langue 2, enseignement par immersion).

Echanges avec divers gymnases de Suisse et d'Allemagne (séjours de 3 à 5 semaines).

4.4. Bâtiments, améliorations et aménagements

Informatisation et équipement des salles de classe, de l'aula et des halles de sport (beamers, tablettes interactives, caméras de documents; écrans d'information dans les locaux communs); réfection du sol et aménagement d'un espace de rangement pour le local des engins de la halle de gymnastique; réfection et rénovation d'une partie des vestiaires; réfection du parquet de l'aula; étanchéité superstructure et coupoles; remplacement des urinoirs; pose d'une isolation feu dans gaines techniques; remplacement de 300 pupitres d'élèves; pose de niches dans la salle de gym; révision des portes et volets des abris PC; automatisation des portes salle de gym; réparation du pavillon extérieur; pose d'un escalier dans l'amphithéâtre (canard).

5. Collège de Gambach

5.1. L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce avec maturité professionnelle commerciale à plein temps, formation cantonale d'assistant-e en gestion et administration (AsGA); établissement bilingue

Elèves: 726 au total, 35 classes.

Corps professoral: 5 enseignant-e-s (62,63 EPT), 43 femmes, 52 hommes

Recteur: M. Pierre Marti

Adresse: Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

5.2. Elèves

5.2.1. Effectifs

	Elèves		Classes	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
Gymnase francophone	283	310	14	15
Gymnase alémanique	190	223	9	10
Ecole de commerce francophone - diplôme	49	28	3	2
Ecole de commerce francophone - MPC	70	96	3	4
Ecole de commerce alémanique - diplôme	17	12	1	1
Ecole de commerce alémanique - MPC	42	47	2	2
Assistant-e en gestion et admin. fr. + al. (AsGA)	7	10	1	1
Total	658	726	33	35

Domicile	2011/12	2012/13
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	650	722
Elèves domiciliés dans un autre canton	5	2
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	3	2

5.2.2. Admissions

	2011/12	2012/13
Elèves admis au gymnase	131	176
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	51	52
Elèves admis à l'AsGA (ass. gestion et administration)	7	10
Total	189	238

5.2.3. Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale

En juin 2012, 112 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 104 ont réussi. En voici la répartition:

2012

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Italien	7	4	1	12
Anglais	5	5	2	12
Espagnol	26	2	0	28
Biologie + Chimie	11	0	0	11
Economie et droit	19	27	3	49
Total	68	38	6	112

Diplôme d'études commerciales

Sur 59 candidat-e-s, 55 ont obtenu le diplôme d'études commerciales; en section francophone 38 et en section alémanique 17.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 27 candidat-e-s, 27 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 6 candidat-e-s, 6 ont obtenu le diplôme.

5.3. Marche générale de l'école

5.3.1. Relations avec les parents et autres contacts

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en septembre 2011 pour les candidats à la formation MPC et à leurs parents.

Dix-huit réunions des parents d'élèves ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2012.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2012 pour les nouveaux élèves de chaque section linguistique et de nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction.

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

5.3.2. Corps professoral

8 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s à temps partiel.

La fin de l'année 2011/12 a amené 5 départs de professeur-e-s, dont 2 à la retraite et 3 pour d'autres raisons.

5.3.3. Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

> Divers films dans le cadre du Festival international de films de Fribourg accompagnés de journées thématiques pour les classes intéressées.

> Divers spectacles et concerts.

> Visites et déplacements: Camp de sport, excursions dans le cadre du cours de géographie, visites d'entreprises, journées d'études, travaux pratiques en laboratoire à la faculté des sciences de l'Université de Fribourg, participation au SUNESCO.

> Les journées thématiques: Les méthodes de travail, les activités interdisciplinaires, les modules de formation MPC, la pratique professionnelle.

> Diverses séances d'information/conférences en relation avec l'orientation professionnelle ainsi que sur des sujets d'actualité ou des thèmes de prévention (People with AIDS).

> Trois journées consécutives polysportives et ski; diverses compétitions et tournois.

5.3.4. Echanges scolaires

Un échange d'élèves d'une semaine a eu lieu en avril avec l'école partenaire de Nowy Targ en Pologne. L'accueil des Polonais à Fribourg s'est déroulé au mois de juin.

5.3.5. Programmes, études, bilinguisme

Réforme de l'école de commerce

Les élèves de la première volée de la nouvelle école de commerce ont commencé leur formation à la rentrée 2011. Ils ont signé un contrat d'apprentissage et étudient selon les nouveaux plans d'étude mis au point conjointement avec l'école de commerce du Collège du Sud à Bulle. Les premiers certificats conformes à la nouvelle réglementation seront délivrés en 2015 après le stage d'une année qui termine la formation.

Mentoring

Le projet de «Mentoring» mis au point par le service de médiation se poursuit. Les élèves «mentors» ont pour tâche de familiariser les nouveaux élèves avec la vie de l'école en leur apportant soutien et conseils pour faire face aux exigences de l'enseigne-

2012

ment au secondaire 2. Les mentors collaborent avec les médiateurs qui assurent la supervision de l'opération.

5.4. Bâtiments, déménagements

La mise en service des trois nouveaux bâtiments a eu lieu durant l'été 2012. L'ancien bâtiment appelé bâtiment principal (A) a été déménagé et vidé dans cette période. La direction, l'administration, le secrétariat ainsi que les salles d'informatique ont été déménagés dans le nouveau bâtiment B, provisoirement, jusqu'à l'achèvement de la rénovation de l'ancien bâtiment principal. Les bureaux des proviseurs ont été déménagés quant à eux dans le nouveau bâtiment C et reviendront également dans le bâtiment principal à l'achèvement du chantier. Les cours de musique, d'éducation physique, ainsi que l'atelier de théâtre ont repris dans les nouveaux locaux à la rentrée scolaire 2012, libérant ainsi les espaces occupés au Collège St-Michel, à Ste-Agnès ainsi qu'au CO de Jolimont. Le bâtiment du cercle scolaire de l'ELP, Av. Jean-Gambach 32, abritant 18,5 salles de classes a été libéré à fin septembre 2012. Seul est encore utilisé le rez-de-chaussée de cet immeuble où sont situées les salles des arts visuels, en attendant la fin des transformations du bâtiment principal A, prévue à la fin de l'année civile 2013. A cette date, les aménagements extérieurs seront également terminés. L'inauguration de l'ensemble est prévue à la rentrée 2014.

6. Collège du Sud

6.1. L'école en bref

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale, maturités spécialisées (MS-OP, MS-SA, MS-SO)

Elèves: 1075 au total

Corps professoral: 130 enseignant-e-s (96,93 EPT),
50 femmes, 80 hommes

Recteur: M. François Genoud

Adresse: Rue de Dardens 79, Bulle

6.2. Elèves

6.2.1. Effectifs

	Elèves		Classes	
	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
Gymnase	683	681	34	34
École de commerce - diplôme	65	33	8	7
École de commerce - M P C	60	71	0	0
Section ECG	211	236	11	12
MS-OP	17	18	1	1
MS-SA	30	25	0	0
MS-SO	6	11	0	0
Total	1072	1075	54	54

En raison de l'introduction du concours d'entrée, on compte une classe de moins à l'école de commerce. Cela explique sans doute l'augmentation d'une classe dans la section ECG. En revanche, le nombre de classes au gymnase est resté stable. La capacité d'accueil du bâtiment (750 élèves) est largement dépassée, ce qui a des incidences fâcheuses sur l'horaire des classes.

Domicile	2011/12	2012/13
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1070	1070
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	5

6.2.2. Admissions

	2011/12	2012/13
Elèves admis au gymnase	220	211
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	30	31
Elèves admis à l'ECG (sans ms)	84	102
Total	334	344

6.2.3. Certificats délivrés

Certificat de maturités gymnasiales

En juillet 2012, au total 137 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 133 ont réussi. En voici la répartition:

2012

Options spécifiques	Franco-phones	Bilingues	Total
Latin	0	0	0
Grec	0	1	1
Italien	0	0	0
Anglais	6	3	9
Espagnol	26	7	33
Physique + Appl. Maths	5	9	14
Biologie + Chimie	19	13	32
Economie et droit	21	7	28
Arts visuels	10	2	12
Musique	4	0	4
Total	91	42	133

Diplôme d'études commerciales

Sur 49 candidat-e-s, 43 ont obtenu le diplôme.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 16 candidat-e-s, 14 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Diplôme de culture générale

Sur 55 candidat-e-s, 51 ont obtenu le diplôme.

6.3. Marche générale de l'école

6.3.1. Relations avec les parents et autres contacts

- > Réunion des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2011; en février 2012, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années.
- > Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).
- > Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et en cas de réorientation.
- > Séance d'information à la fin novembre 2012 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-Gymnase).

6.3.2. Corps professoral

5 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, pour plus de 12 heures hebdomadaires.

Trois professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite et deux ont choisi une nouvelle orientation.

6.3.3. Activités culturelles, éducatives et sportives

Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- > Concerts: «The Brown Sisters»; «BB Conservatoire de Montreux».
- > Spectacles: Opéra *Madame Butterfly*, par l'Opéra de Fribourg.
- > Film: participation au Festival international de films de Fribourg.
- > Théâtre: *Le mot progrès dans la bouche de ma mère sonnait terriblement faux*, de Matei Visniec; *Monsieur Bonhomme et les incendiaires*, de Max Frisch.
- > Conférences: «Notre sécurité nationale, 10 ans après septembre 2001», par Monsieur Peter Regli, ancien chef du service de renseignements; «L'ETH – une ouverture sur le monde de la recherche», par le professeur Frédéric Merkt.
- > Expositions: «Figures d'actualité», par Bruno Sudan: les élèves de la classe 1-01 ont réalisé des affiches qui montrent comment les figures du monde antique colonisent aujourd'hui encore les pages de la presse écrite; «Année internationale de l'énergie durable pour tous», exposition préparée les élèves membres du *Groupe Candide*.

- > Activités thématiques: «Le Roman des Romands», lectures et rencontres avec différents auteurs romands.

- > Activités sportives et culturelles: durant trois jours du mois de mai, activités multiples.

6.3.4. Echanges scolaires

27 élèves du Collège du Sud ont fait un séjour linguistique: 12 élèves ont opté pour un séjour annuel (Allemagne, USA, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande), 9 pour un séjour semestriel et 6 pour des séjours de 2 à 3 mois.

Par rapport à 2011 (24 départs), on constate une légère augmentation. La tendance relevée ces dernières années se confirme: les séjours annuels sont de plus en plus prisés. Deux élèves ont séjourné un semestre à la Kantonsschule Rychenberg Winterthur, école partenaire du Collège du Sud.

De son côté, le Collège du Sud a accueilli 12 étudiants auditeurs, dont 10 pour un séjour annuel et 2 pour un semestre. La plupart

2012

sont des élèves envoyés par AFS, YFU ou le Rotary. Le nombre d'élèves auditeurs a diminué par rapport à 2011 (21). Moins de familles sont prêtes à accueillir bénévolement un jeune envoyé par AFS ou YFU.

Pour la 8^e année consécutive, 10 élèves du Collège du Sud ont participé à la traditionnelle rencontre tripartite avec le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain); 17 élèves se sont rendus au Canada dans le cadre des échanges réguliers avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec).

6.3.5. Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2012, le collège comptait 189 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques. Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

6.4. Bâtiments, améliorations et aménagements

En date du 7 février 2012, le Grand Conseil s'est penché sur le décret du Conseil d'Etat du 20 décembre 2011, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 19 584 000 francs en vue de l'extension du Collège du Sud qui est passé de 548 élèves en 1994 à près de 1100 en 2011. Il a été adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix, sans opposition ni abstention.

7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF

7.1. L'école en bref

Etudes:	Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif)
Elèves:	927 au total
Corps professoral:	92 enseignant-e-s (69,52 EPT), 46 femmes, 46 hommes
Directeur:	M. Claude Vauthey
Adresse:	Avenue du Moléson 17, Fribourg

7.2. Elèves

7.2.1. Effectifs

		Elèves		Classes		
		2011/12	2012/13	2011/12	2012/13	
Section francophone	1 ^{re} année	211	187	10	9	
	2 ^e année	199	192	7	8	
	3 ^e année	149	192	8	8	
	4 ^e année					
	MS-OP ¹⁾	43	48	2	2	
	4 ^e année MS-SA ²⁾	68	68	-	-	
	4 ^e année MS-SO ³⁾	38	43	-	-	
	Section alémanique	1 ^{re} année	45	60	3	3
		2 ^e année	51	39	2	2
3 ^e année		48	52	2	2	
4 ^e année						
FM-BP ¹⁾		15	19	1	1	
4 ^e année FM-SA ²⁾		18	13	-	-	
4 ^e année FM-SO ³⁾		5	14	-	-	
Total		890	927	35	35	

¹⁾ Maturité spécialisée orientation pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

²⁾ Maturité spécialisée orientation santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEEdS-FR.

³⁾ Maturité spécialisée orientation social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en Institution.

Domicile	2011/12	2012/13
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	882	914
Elèves domiciliés dans un autre canton	8	13

7.2.2. Admissions

	2011/12	2012/13
Elèves admis en section francophone	197	204
Elèves admis en section alémanique	45	73
Total	242	277

2012

7.2.3. Certificats délivrés

	Nbr de candidat-e-s aux examens	Nbr de réussites
Section francophone	142	132
Section alémanique	45	44
Maturité pédagogique, sect. fr.	38	23
Maturité pédagogique, sect. al.	15	12
Maturité santé, sect. fr.	65	47
Maturité santé, sect. al.	16	14
Maturité social, sect. fr.	32	32
Maturité social, sect. al.	4	4

7.3. Marche générale de l'école

7.3.1. Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- > dix soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- > quatre séances d'information concernant les maturités spécialisées mises en place;
- > deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- > deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents.

La Commission d'école a tenu trois séances; de plus, son Président et le Directeur se sont réunis à sept reprises.

7.3.2. Corps professoral

6 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 3 pour au moins 12 heures hebdomadaires.

1 professeur a pris un congé non payé d'une année.

5 professeurs ont quitté l'école en fin d'année, 1 pour un départ à la retraite, 4 pour un autre secteur de l'enseignement ou la reprise de leurs études.

7.3.3. Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- > Films: *L'enfance volée* au Rex; participation au Festival international de films de Fribourg.

> Théâtre, musique, opéra: Opérette-féerie de Jacques Offenbach, *Le voyage extraordinaire*; *Monsieur Bonhomme et les incendiaires* de Max Frisch; *Le chemin des passes dangereuses*; groupe théâtral de l'ECGF, avec le spectacle *Le Candide de Voltaire*; *Die Dreigroschenoper*.

> Visites, courses scolaires avec visites de 15 musées et sites de Suisse, excursions écologiques, visites d'expositions, de la centrale nucléaire de Mühleberg, du Séculab à l'EPAI, du Musée de la photographie et du Salon du livre.

> Conférences: DDC, thème «Santé» et thème «Coopération internationale et aide»; Roman des Romands.

> Journée internationale des personnes âgées, journées thématiques sur le thème de la consommation; projet handicap.

> Aumônerie: Activités liées à l'année liturgique, visites de 15 homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon, vente de l'Ecu d'or, vente de mimosa et vente d'oranges.

> Sport: Tournoi de volley, matchs entre professeurs et élèves; participation aux Collégiades; camp d'hiver; journées sportives, sport de fin d'année scolaire.

> Education: Réalisation et présentation de films d'animation par des groupes d'élèves de l'option photo.

7.3.4. Evénements particuliers

A l'occasion de la semaine spéciale «Santé-Social et Information professionnelle», 55 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation.

Lors des journées thématiques axées sur la consommation, 26 groupes de 10-13 élèves ont joué les testeurs sous la supervision de la FRC. Ils ont ausculté différents produits afin de découvrir le dessous des étiquettes et développer leur esprit critique par le biais d'un concours intitulé les «experts de demain».

7.3.5. Echanges scolaires

L'opération «Tandem», qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques, a concerné 36 participant-e-s, 19 francophones et 17 germanophones, répartis en 11 groupes.

2 classes de 1^{re} et 2 classes de 3^e des deux sections linguistiques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique par lettre, téléphone puis rencontre avec le gymnase du lac allemand de Bienne a été réalisé par 2

2012

classes de 1^{re} année francophones de l'école, un échange a eu lieu entre 1 classe de 2^e francophone et 1 classe de 3^e de la FMS de Sursee et un échange a eu lieu avec la Kantonsschule Schaffhausen pour une classe de 2^e francophone.

Un voyage linguistique de 5 jours en Ecosse a été organisé pour les élèves de l'option «English Conversation» de 3^e année germanophone.

15 élèves sont partis en échanges externes, de 3 semaines à une année linguistique dans différents pays d'Europe et d'Amérique. L'ECGF accueille 1 étudiante d'échange.

Le partenariat entre le Lycée provincial de Banfora au Burkina Faso et l'ECGF, consistant en dialogue Nord-Sud, aide humanitaire et échanges pédagogiques, s'est poursuivi, avec un voyage pour quelques élèves et professeurs.

7.3.6. Programmes, études

Un audit de surveillance du système de management par la qualité s'est déroulé avec succès en avril 2012. Le certificat ISO9001 a été renouvelé.

Après la reconnaissance par la CDIP en 2011 des titres de Maturité spécialisée (MS) dans les domaines social et pédagogie, le titre de maturité spécialisée dans le domaine de la santé, modèle commun à tous les cantons romands, a été reconnu pour les ECG cantonales en automne 2012.

7.4. Bâtiments, exploitation et aménagements

7.4.1. Bâtiments

Divers travaux d'entretien et des services annuels, de marquage et d'électricité ont été effectués. La sonorisation du bâtiment C a été réparée. Diverses interventions ont eu lieu (infiltration d'eau, panne d'électricité, remplacement d'appareils défectueux). Suite à une vague de froid durant plusieurs jours en février (forte bise, température inférieure à moins 10 degrés), les écoulements des lavabos de 5 salles de classe ont gelé. Entretien et taille des arbres et haies. Détartrage des chasses d'eau WC bâtiments A, B et C. Entretien des lances à incendie. Nettoyage d'été bâtiment A. Livraison de bancs en béton et de poubelle-cendrier pour coin fumeur. Remise, en août, de la cuisine à son nouveau gérant. Livraison de vaisselle et matériel pour cuisine. Réparation des 2 sas entrée principale A.

8. Gymnase intercantonal de la Broye

8.1. L'école en bref

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps débouchant sur une maturité professionnelle commerciale (système 3+1), école de culture générale, maturité spécialisée

Elèves: 1050 au total

Corps professoral: 108 enseignant-e-s (81.8 EPT)

Directeur: M. Thierry Maire

Adresse: Rue du Gymnase 1, case postale 188, 1530 Payerne

8.2. Elèves

8.2.1. Effectifs

	2011/12		2012/13		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2011/21	2012/13
1 ^{re} année maturité	112	9	117	25	5	6
2 ^e année maturité	96	94	101	102	9	8
3 ^e année maturité	90	77	96	65	7	7
4 ^e année maturité	77	61	81	71	6	7
1 ^{re} année ECG (*)	57	64	46	71	6	6
2 ^e année ECG (*)	56	48	38	47	5	4
3 ^e année ECG (*)	32	59	45	52	4	4
Maturité prof. commerciale	19	7	24	12	1	1
Maturité spécialisée	15	22	20	37	3	3
Total	554	441	568	482	46	46

1 élève hors canton est compté parmi les élèves vaudois (centre de l'Association suisse de football à Payerne).

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

8.2.2. Certificats délivrés

Au terme de l'année scolaire 2011/12, le GYB a décerné les titres suivants:

2012

	Nbr de candidat-e-s aux examens	Nbr de réussites
Certificat de maturité gymnasiale	133	122
Certificat de culture générale (santé)	19	16
Certificat de culture générale (socio- pédagogique)	33	29
Diplôme d'études commerciales	32	29
Maturité profession- nelle commerciale	30	29

8.3. Marche générale de l'école

8.3.1. Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. Deux nouveaux membres ont été désignés par les Conseils d'Etat des deux cantons en remplacement de membres démissionnaires. En 2012, il est présidé par M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat du canton de Fribourg, et a tenu deux séances. Le Conseil a adopté les comptes 2011 et accepté le projet de budget 2013 proposé par le Directeur. Il a aussi adopté le règlement du fonds des avances pré-AVS, marquant la dernière étape de la mise en œuvre des réformes opérées par la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Il a enfin préavisé favorablement à l'intention des cantons l'achat du dernier terrain libre attenant à ceux occupés par le GYB.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2012, elle est présidée par le député fribourgeois Elian Collaud. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des comptes 2011 et du budget 2013 ainsi qu'exercer la haute surveillance sur l'institution en étant informée des éléments marquants du fonctionnement de cette dernière. Les membres de la commission ont désormais entièrement été renouvelés suite aux dernières élections dans le canton de Fribourg puis dans le canton de Vaud.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants. Ses 12 membres ont été désignés par le Conseil du GYB. Elle a siégé à 3 reprises sous la présidence de M. Jean-Edouard Buchter. Un nouveau membre a rejoint cette dernière pour remplacer M. Baumann, syndic de Cudrefin, désigné au Conseil du GYB.

8.3.2. Administration et corps enseignant

Le nombre de postes d'enseignant-e-s est stable, de même que les postes de l'administration.

Le GYB poursuit la mise en place de la filière de maturité professionnelle commerciale selon le pilotage de l'OFFT dans le suivi du projet «Avenir des écoles de commerce». Il a aussi ouvert les maturités spécialisées dans les domaines santé, social et orientation pédagogie. La filière de maturité spécialisée orientation pédagogie a été reconnue par la CDIP en octobre 2012.

8.3.3. Activités spéciales, événements

Le 26 avril 2012 a eu lieu une journée porte ouverte largement suivie par les parents et les voisins du GYB. Cela a été l'occasion d'assister à un cours ou d'écouter une conférence organisée pour l'événement. On peut notamment relever la présentation du calcul du produit intérieur brut par canton, conférence de M. Paul Coudret, membre de la direction de la Banque cantonale fribourgeoise.

Une commission culturelle composée d'enseignant-e-s anime l'Espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Dans le programme, on peut notamment relever:

- > La conférence de M^{me} Coralie Ehinger au sujet d'un instrument méconnu, le theremin, dont l'histoire nous plonge en pleine guerre froide au XX^e siècle.
- > L'exposition et la conférence de M. Jacques Rime, peintre animalier, qui nous a fait partager ses longues nuits d'affût.
- > «Les chants des enfants du monde», une exposition et une conférence de l'éthno-musicologue Francis Corpataux, à l'occasion de son passage en Europe.

8.3.4. Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges Tandem sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à quelques élèves de partir en Allemagne ou en Suisse alémanique. Cinq élèves effectuent un échange d'une année dans un établissement similaire en Suisse alémanique / Allemagne ou aux USA.

A la rentrée 2012, le GYB compte 149 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (126), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (23). Les cours donnés en allemand sont Wirtschaft und Recht, Biologie, Mathematik, Geschichte, Geografie.

8.4. Bâtiments, exploitation et aménagements

8.4.1. Bâtiments

Le bon rendement énergétique du bâtiment Minergie est confirmé par les chiffres de consommation durant l'année 2012.

—
2012

V. Service des affaires universitaires (SAFu)

1. Missions

Le Service des affaires universitaires (SAFu) fait le lien entre les hautes écoles du canton et les autorités politiques. Il exerce la haute surveillance de ces institutions au nom de la Direction, les soutient dans leur gestion administrative et est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles. Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le Service appuie la Directrice ICS dans la gestion des dossiers politiques relevant du domaine des hautes écoles.

Cheffe de service: M^{me} Barbara Vauthey Widmer.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Domaine universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu quatre séances et deux fois pris des décisions par voie de correspondance, ceci, en particulier, en ce qui concerne les sujets suivants: décisions relatives aux contributions liées à des projets 2013–2016, rapport d'évaluation des projets de coopération et d'innovation 2008–2011, prises de position par rapport aux dossiers concernant les universités traités au niveau national (message fédéral formation, recherche et innovation 2013–2016, loi fédérale sur la formation continue, formation des médecins et médecine de famille, concordat sur les hautes écoles), décisions d'accréditation.

La séance annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 2 et 3 février à Neuchâtel. Elle a été consacrée aux sujets suivants: perspectives internationales pour le système suisse de recherche, pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (quatre séances) et représente celle-ci au Conseil de fondation des cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (en cours de liquidation) et dans le groupe de travail sur le financement des hautes écoles. En sa dernière séance, cette conférence a discuté de la création d'un groupe de travail «Domaine des hautes écoles» de la CDIP qui doit préparer le fonctionnement d'une conférence

correspondante en vue de l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles.

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par la Directrice ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme. Il a en particulier constaté le développement dynamique de cet institut et du Centre de compétence national.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé, en 2012, 55 852 952 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 18 066 498 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 37 786 454 francs (35 128 321 francs en 2011).

2.1.2. Formation des enseignants et enseignantes

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la HEP-PH FR et l'Université n'a pas tenu de séance. Suite aux conclusions du rapport commandité à propos des scénarii de rapprochement entre l'Université et la HEP-PH FR, la Direction ICS a chargé l'Université de mettre en œuvre à l'interne une partie des conclusions de ce rapport avant de poursuivre le projet global.

La Commission HEP s'est réunie trois fois afin de préavisier le budget, le plan financier et les comptes de la HEP-PH FR. Elle s'est également penchée sur la stratégie 2012/13 de l'institution et sur la création d'un conseil institutionnel de la formation. Elle a pris connaissance des résultats de la consultation du projet de nouveau cursus de formation initiale et de ceux de l'évaluation interne et de l'enquête de satisfaction menée auprès des collaborateurs et collaboratrices de l'établissement. A la suite de la démission de M^{me} Christine Bulliard, c'est la Directrice ICS qui en assume la présidence.

La Cheffe de service adjointe siège à la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. La Commission s'est penchée sur l'engagement des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche et des didacticiens et didacticiennes, et sur l'appellation de divers domaines d'enseignement suite aux recommandations de la CDIP. Elle a été consultée sur divers thèmes, dont le projet de nouveau cursus de formation initiale de la HEP-PH FR. Elle a participé et soutenu la création d'un domaine de DAES I «arts visuels», en collaboration avec la HEP-PH FR. Elle a aussi proposé une nouvelle fois d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II, sur la base d'une évaluation de cette procédure de sélection.

2012

La Cheffe de service adjointe participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la Direction ICS.

2.1.3. Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour les domaines santé, social et arts. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau HES-SO, la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), ainsi que, pour la musique, un lieu d'enseignement décentralisé de la Haute école de musique Vaud Valais Fribourg (HEMU Vaud Valais Fribourg).

Les Comités stratégiques de la HES-SO ont tenu quatre séances. La ratification de la nouvelle convention intercantonale unique du 26 mai 2011 par les parlements cantonaux (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous) et les travaux de préparation pour la mise en œuvre de la Convention au 1^{er} janvier 2013 étaient les sujets principaux traités par ces comités. Ils ont adopté le projet HES-SO// transition qui planifie les différentes étapes de la mise en place du dispositif de fonctionnement selon la nouvelle Convention. L'adoption du règlement financier pour l'année 2013, la préparation du budget sous l'égide de la nouvelle convention, l'adoption de conventions particulières avec des hautes écoles soumises à un régime particulier, l'élaboration du processus de nomination du nouveau recteur ou de la nouvelle rectrice ainsi que l'élaboration d'un avant-projet de règlement concernant l'organisation du nouveau Comité gouvernemental sont des premiers projets réalisés dans le cadre de cette transition. Les autres objets qui ont été traités sont: la procédure d'admission dans le domaine travail social, différents dossiers de financement, la définition des quotas pour les filières à régulation, la formation continue. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé et du social sont représentés au comité directeur de la HES-SO par le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG). Les collaborations entre les directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la HEF-TG et la Cheffe de service adjointe du SAFU sont importantes.

La Directrice et les collaboratrices du service ont eu des échanges réguliers avec la Directrice de la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) et le Directeur la Haute Ecole fribourgeoise du travail social (HEF-TS) et les ont soutenus dans la gestion adminis-

trative de leurs écoles, notamment dans les domaines financiers, personnel et juridique.

2.2. Evénements particuliers**2.2.1. Domaine universitaire**

Les travaux relatifs à la révision partielle de la loi sur l'Université se poursuivent avec la mise en consultation de l'avant-projet qui a eu lieu entre la mi-juin et la fin octobre 2012. Les réponses sont en cours d'évaluation et le réexamen de l'avant-projet qui en résulte a été commencé. Le projet sera soumis au Grand Conseil en 2013.

Plusieurs dossiers immobiliers sont suivis par le Service: transformation de la clinique Garcia pour l'AMI dont le chantier a démarré et les travaux avancent, acquisition du bâtiment de la rue de Rome 1 (CIUS) qui a été réalisée, études en vue de la construction pour la faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri pour lesquelles une demande de crédit d'étude est en préparation, élaboration d'un masterplan concernant la planification du développement du campus de la faculté des sciences et le projet des pavillons temporaires pour les besoins immédiats de cette faculté liés à l'introduction de la 3^e année des études de médecine humaine.

L'implication dans le domaine de l'innovation et de transfert de connaissances se traduit par la participation de la Cheffe du service au Conseil du fonds de soutien à l'innovation et aux travaux en vue du parc technologique sur le site Cardinal.

2.2.2. Formation des enseignants et enseignantes

En collaboration avec la HEP-PH FR, le service a poursuivi la révision des bases légales de l'institution: projet de révision partielle de la loi (LHEP) – sur le point de partir en consultation – et le règlement d'études.

La HEP-PH FR a, entre 2011 et 2012, procédé à une enquête de satisfaction des collaborateurs et collaboratrices de l'institution et à une analyse effectuée par un expert externe. Les rapports en résultant ont mis en exergue des difficultés au sein de l'établissement, en partie inhérentes à la transformation institutionnelle de l'ancienne école normale en une haute école pédagogique. Dans le but de résoudre ces difficultés, la Direction ICS a confié à deux experts un mandat, dont les objectifs sont l'élaboration de propositions intégrant à la fois la perspective du pilotage du système d'enseignement supérieur et celle des collaborateurs et collaboratrices de la HEP-PH FR.

Le Centre fri-tic est devenu centre de compétence cantonal, rattaché en 2009 déjà au rectorat de la HEP-PH FR. Le processus d'intégration à la HEP-PH FR s'est poursuivi et a abouti à la créa-

—
2012

tion d'un projet de statuts du centre. La Direction ICS a décidé d'évaluer la structure des personnes ressources en médias et technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les établissements scolaires et a de ce fait mandaté une personne externe.

La Cheffe de service adjointe a participé et soutenu la mise sur pied d'un domaine d'études de DAES I «arts visuels». Ce projet de formation a été mis en consultation auprès de l'association des enseignants et enseignantes d'arts visuels. Ce projet a ensuite été remanié, et la nouvelle voie d'études dispensée et par la faculté des lettres de l'Université et par la HEP-PH FR a effectivement été ouverte à la rentrée académique 2012.

La Cheffe de service adjointe participe aux séances du groupe d'accompagnement du projet SKORE, qui vise à définir les contributions des étudiants et étudiantes extra-cantonaux des HEP sur la base de statistiques unifiées et coordonnées. Le groupe d'accompagnement est composé de délégués des cantons.

2.2.3. Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

Le 20 mars, le Grand Conseil a adopté la loi portant adhésion à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), remplaçant la convention et le concordat précédents (cf. chap. 2.1.3 ci-dessus). La nouvelle convention unique, ratifiée par l'ensemble des cantons concernés, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Le projet de loi HES-SO//Fribourg visant à réunir les quatre hautes écoles fribourgeoises de type HES sous un seul toit juridique et à rattacher cette haute école dotée de la personnalité juridique à une seule direction a été mis en consultation du 10 juillet au 31 octobre auprès des milieux intéressés. Le projet prévoit entre autres la mise en place d'une direction générale et des services techniques centraux et tient compte des exigences découlant de la nouvelle Convention sur la HES-SO, ainsi que de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). Un projet remanié tenant compte des résultats de la consultation sera présenté en 2013.

Sur la base du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) sur le site des Arsenaux à Fribourg, un groupe d'étude sous la direction de l'Architecte cantonal et composé des architectes lauréats du concours, de la Directrice et du Directeur des écoles concernées, du Directeur général de la HES-SO et de la Cheffe de service adjointe est en train d'élaborer le projet détaillé. Un décret relatif à l'octroi d'un crédit de

construction sera soumis au Grand Conseil en 2013 et la votation cantonale sur le crédit sera préparée.

Un projet visant la mise en place d'une filière d'études en ostéopathie, filière qui n'existe actuellement pas en Suisse, a été lancé avec l'objectif d'ouvrir cette formation à la Haute Ecole de santé – Fribourg à l'automne 2014. Le projet sera soumis en 2013 aux autorités de la HES-SO pour approbation et à la Confédération pour autorisation.

VI. Université (Uni)

1. Missions

—

La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université définit sa mission de manière suivante:

- a) transmettre et faire progresser les connaissances scientifiques avec objectivité et dans un esprit de tolérance,
- b) promouvoir chez les étudiants, les chercheurs et les enseignants le sens de leur responsabilité envers l'homme, la société et l'environnement, et
- c) contribuer au développement culturel, social et économique de la société.

Pour la remplir, l'Université dispense une formation de haut niveau, basée sur les connaissances scientifiques et menant aux diplômes de bachelor, master et doctorat; elle conduit une activité de recherche et veille à la diffusion de ses résultats, promeut la relève scientifique et dispense une formation continue de niveau universitaire.

L'Université est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur et de quatre vice-recteurs, élus pour une période de quatre ans.

L'équipe rectorale actuelle est composée de Guido Vergauwen (recteur), Alexandra Rumo-Jungo, Thomas Hunkeler, Titus Jenny et Jacques Pasquier.

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière synthétique, dans son rapport annuel. Il contient, en particulier, des renseignements sur les activités d'enseignement et de recherche dans les cinq facultés, sur la formation continue ainsi que des données chiffrées et statistiques. Il peut être consulté sur la page internet de l'Université à l'adresse: www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/.

2012

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Etudiants

	Automne 2010		Automne 2011		Automne 2012	
Total	9466	100,0%	9678	100%	9916	100%
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2209	23,3%	2335	24,1%	2366	23,9%
Confédérés	5581	59,0%	5640	58,3%	5796	58,5%
Etrangers	1676	17,7%	1703	17,6%	1754	17,7%
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	339	3,6%	316	3,3%	329	3,3%
Droit	1570	16,6%	1553	16,1%	1580	15,9%
Sciences économiques et sociales	1797	19,0%	1800	18,6%	1811	18,3%
Lettres	4048	42,8%	4129	42,7%	4239	42,8%
Sciences						
a) sciences naturelles	1355	14,3%	1488	15,4%	1540	15,5%
b) médecine	357	3,7%	392	4,1%	417	4,2%

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiants appelle les remarques suivantes:

- L'effectif total des étudiants a augmenté de 2,46%, ce qui correspond à 238 personnes.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre d'étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 31 unités ou 1,33% et celui des étudiants provenant des autres cantons suisses de 156 unités ou 2,77%. Le total des étrangers a augmenté de 51 unités ou 2,99%.
- En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, on constate une croissance dans l'ensemble des facultés. En théologie, la croissance est de 4,11%, en droit de 1,74%, en sciences économiques et sociales de 0,61%, en lettres de 2,21% et en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine, de 3,49%
- Le nombre d'étudiants nouvellement inscrits est en léger recul de 3,62% en comparaison à 2011. Ce recul touche les nouveaux inscrits fribourgeois et étrangers. Le nombre des nouveaux inscrits venant de Fribourg a diminué de 13,89% et celui des étrangers a reculé de 6,88%. Par contre, le nombre d'inscriptions venant des cantons de Suisse autres que Fribourg a augmenté de 1,34%.
- Les chiffres des facultés sont: 45 nouveaux inscrits en théologie (+ 4,65%), 339 en droit (+ 3,35%), 374 en sciences économiques et sociales (- 6,27%), 802 en lettres (-0,25%) et 461 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (- 11,85%). La réduction considérable de nouvelles inscriptions

en sciences est notamment la conséquence d'une limitation des places qui a dû être introduite pour la filière en sport et motricité ainsi que de la fermeture des inscriptions tardives en sciences biomédicales.

- Les étudiantes constituent 58,55% du total des étudiants et 62,44% des étudiants débutants. A l'automne 2012, un pourcentage supérieur à 50% caractérise les effectifs des étudiantes débutantes dans toutes les facultés, à part de la faculté de théologie avec 24,44% et dans les sciences exactes et naturelles de la faculté des sciences avec 48,24% de femmes débutantes. Les pourcentages sont de 74,69% en faculté des lettres, de 59,29% en droit et de 55,35% des nouveaux inscrits en sciences économiques et sociales. Comme dans les années précédentes, en médecine au sein de la faculté des sciences, les femmes sont nettement majoritaires avec 66,12%, soit presque deux tiers, des nouvelles inscriptions.
- Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS au minimum sont prises en compte dans la statistique comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a augmenté de 181 en 2011 à 194 en 2012.

2.1.2. Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances ordinaires et une séance de réflexion. Il a notamment élaboré en deux séances sa prise de position au sujet de l'avant-projet de révision de la loi sur l'Université. La séance de réflexion du 7 mai a été consacrée aux

2012

stratégies de positionnement de l'Université sur le marché des études. Lors de la séance du 29 octobre, le Sénat a élu M. Martin Klöckener en tant que nouveau vice-président.

Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni à quatre reprises. Il a, en particulier, accompagné le développement de compétences en éthique et du programme de formation dans ce domaine qu'il gère financièrement. Pour la première fois, un prix d'éthique du Conseil de l'Université a pu être remis lors du Dies academicus 2012.

2.1.3. Corps professoral

Des postes de professeur-e-s ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- > en faculté des lettres: pédagogie curative;
- > en faculté des sciences: anatomie, endocrinologie, psychiatrie et psychothérapie.

Des professeur-e-s associé-e-s ont été engagés dans les domaines suivants:

- > en faculté de théologie: théologie morale;
- > en faculté de droit: droit des assurances sociales et droit du travail, droit pénal international, droit pénal;
- > en faculté des lettres: littérature française, philosophie, pluri-linguisme et didactique des langues étrangères, psychologie clinique, sciences de l'éducation;
- > en faculté des sciences: biologie, chimie, bionomatériaux, neurosciences du sport, physique théorique.

Deux professeur-e-s extraordinaires ont été engagés dans les domaines suivants:

- > en faculté des sciences économiques et sociales: sciences de la communication et des médias;
- > en faculté des lettres: psychologie clinique.

Un professeur associé en droit public et privé de la construction a été promu au rang de professeur ordinaire.

Parmi les 4 professeur-e-s ordinaires engagés, 2 sont des femmes; pour les 14 professeur-e-s associé-e-s engagés, il s'agit de 2 femmes et de 12 hommes; pour les professeur-e-s extraordinaires, il s'agit d'une femme et d'un homme.

Le titre de professeur-e titulaire a été octroyé à 9 membres du corps enseignant: 3 chargés de cours de la faculté de droit, 1 professeur associé, 2 maîtres d'enseignement et de recherche et 2 chargé-e-s de cours de la faculté des lettres et 1 chargé de cours de la faculté de sciences.

L'âge moyen des professeur-e-s est de 50 ans et 7,5 mois (en décembre 2012). Il est de 47 ans et 11,2 mois pour les professeur-e-s associé-e-s et de 52 ans et 10,3 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

2.1.4. Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse (CUS), le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du 13 mars 2012, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Egalement sur recommandation de la CUS, le Conseil d'Etat a reconduit, en date du 27 novembre 2012, l'ordonnance concernant l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2013/14.

En vue du nombre limité de places de stages auprès des collèges cantonaux, le Conseil d'Etat a, sur recommandation du rectorat, reconduit l'ordonnance limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2013/14. Cette limitation est prévue en cas d'un nombre d'inscriptions excédant le nombre de places de stages. Les contraintes de sécurité des infrastructures de sport ont amené le rectorat à proposer une limitation des places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité. Le Conseil d'Etat a donné suite à cette proposition par l'ordonnance du 27 novembre 2012 limitant le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2013/14.

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé deux modifications de statuts.

2.2. Evénements particuliers

Dans le domaine des infrastructures, le Campus Miséricorde de l'Université a vu une extension grâce à la mise en service du bâtiment «Miséricorde 10» (rue de Rome 1). Ce bâtiment de salles de séminaires originalement construit pour la fondation VKHS/CIUS en liquidation a été acheté par le canton en faveur de l'Université et depuis le semestre d'automne 2012, les cours universitaires ont lieu dans ses salles dotées d'équipements modernes. Au rez-de-chaussée, le bâtiment héberge les services pour étudiants: le service d'admission et inscription a déménagé dans ses nouveaux locaux en décembre 2012 et le service d'accueil «Uni

2012

Info» ouvrira ses portes au nouvel endroit en janvier 2013. En plus, le centre des langues trouvera son siège à Miséricorde 10, ce qui permettra de réduire les surfaces louées en ville.

Dans le cadre de la mise en consultation par le Conseil d'Etat de l'avant-projet de révision de la loi sur l'Université, le rectorat a élaboré avec des contributions des organes facultaires la prise de position de l'Université. Les quatre corps universitaires se sont également prononcés en détail sur ce projet.

Sur le plan des collaborations internationales dans l'enseignement, la faculté de droit a développé un nouveau partenariat avec la Chine. Des échanges d'étudiants de droit auront lieu avec des Universités de Shanghai et Beijing. Un colloque scientifique à Beijing co-dirigé par des professeurs de droit de Fribourg a accompagné la mise en place de ce partenariat.

L'expertise scientifique et la réputation internationale des chercheurs de l'Université ont donné lieu au décernement de prix et distinctions prestigieux, notamment la nomination des Professeurs Mariano Delgado, histoire de l'église, et Volker Reinhardt, histoire moderne, comme membres de l'Académie européenne des sciences et des arts. Le Professeur Guido Vergauwen, recteur, a reçu le titre de docteur honoris causa de l'Université de Tilburg en Hollande et le Professeur émérite Rolf Fieguth de l'Université d'Opole en Pologne. Le Professeur Victor Stoichita a été nommé membre de l'Academia nazionale dei Lincei. Le Professeur Philippe Cudré-Mauroux avec son groupe de recherche a été honoré pour ses travaux en informatique par deux différents prix de recherche: le «Verisign Internet Infrastructure Award» et le «MICS Award». En biologie, la Professeure Claire Jacob a été honorée pour des recherches par le «Prix Marie Heim-Voegtlin» du Fonds national.

La recherche scientifique menée à l'Université de Fribourg a conduit à de nombreuses conférences et à des publications de résultats scientifiques à large impact international.

VII. Haute Ecole pédagogique (HEP)

1. Missions

Cinq missions fondamentales sont dévolues à la Haute Ecole pédagogique (HEP-PH FR): la formation des futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire, l'organisation et la coordination de la formation continue du personnel enseignant, la contribution à la recherche et au développement en matière d'éducation et de formation, la mise à disposition

des enseignants et enseignantes et étudiants et étudiantes de ressources documentaires et technologiques nécessaires à leur pratique et leur formation et la promotion et le développement du bilinguisme.

Rectrice: M^{me} Pascale Marro.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Secteur « Formation initiale »

Pour la deuxième année consécutive, la HEP-PH FR a enregistré à la rentrée académique 2012/13 une augmentation du nombre d'admissions, tant du côté alémanique que francophone.

La formation initiale de la HEP-PH FR compte au 12 décembre 465 (409) étudiants et étudiantes répartis entre les filières:

- > «Formation préscolaire et primaire»: 400 étudiants et étudiantes dont 255 pour la filière francophone, 83 pour la filière alémanique et 62 pour la filière «Diplôme bilingue».
- > «Formation DAES I» dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I, en économie familiale ou activités créatrices): 61 étudiants et étudiantes dont 41 francophones en économie familiale et 20 (19 francophones et 1 alémanique) en activités créatrices.
- > «Formation complémentaire en économie familiale ou activités créatrices»: 4 étudiants et étudiantes dont 2 francophones en économie familiale et 2 (1 francophone et 1 alémanique) en activités créatrices.

Sur les 400 étudiants et étudiantes inscrits en «Formation préscolaire et primaire», 119 proviennent d'autres cantons suisses (92) ou de l'étranger (27).

Le 28 novembre s'est tenue à Estavayer-le-Lac la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 93 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education ont été décernés (67 francophones, 18 alémaniques et 8 diplômes bilingues). Quatre certificats DAES I de formation complémentaire en économie familiale et un certificat DAES I de formation complémentaire en activités créatrices ont également été remis.

2012

2.1.2. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

Statistiques du service de prêt et catalogue:

	Centre de documentation (CD)	Dokumentationszentrum (DZ)	Atelier multimédia (ATEM)
Etat du catalogue (exemplaires)	55 000	27 000	190
Catalogage (exemplaires)	3300	700	10
Prêts	79 500	42 000	2100
Lecteurs actifs	2600		

Après avoir rejoint le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) en 2011, le secteur documentation et multimédia a connu en 2012 une période de stabilisation. Durant cette période, des ajustements ont été effectués au niveau du système informatique et des fonctionnalités qui sont liées (prêt, catalogage, indexation). De plus, une organisation et des procédures ont été mises en place pour la gestion de ces aspects en lien avec la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU).

Plusieurs projets ont en outre abouti, contribuant à renforcer les services de proximité au corps enseignant. Un service de livraison a été mis sur pied dans la partie alémanique du canton. Cinq fois par année, les enseignants et enseignantes peuvent désormais se faire livrer dans leur établissement scolaire les mallettes de lecture préalablement réservées par internet. Le retour est également organisé. Le Centre de documentation a également joué la carte de la proximité en proposant pour la première fois une exposition pédagogique dans un établissement scolaire. L'exposition «Pour tout l'Or des Mots» de l'Association «Semaines de la lecture» a ainsi été installée de mi-septembre à mi-novembre au CO de la Tour-de-Trême.

Une série de vidéos pédagogiques est dès cette année disponible en streaming. Les enseignants et enseignantes peuvent ainsi visionner ou télécharger ces vidéos dans leur établissement scolaire ou chez eux. Ce type de service en ligne est amené à se développer les prochaines années.

Du côté des productions audiovisuelles, l'accent a été mis sur des vidéos de séquences d'enseignement en mathématiques et en lecture réalisées dans des classes primaires. Deux films ont également été produits dans le cadre de projets scolaires à la Fondation des Buissonnets et au CO de Marly. Enfin, l'ère des diapositives est terminée. Les documents d'intérêt ont été numérisés et sont désormais mis à disposition sur DVD.

2.1.2.1. Secteur de la formation continue francophone et alémanique

Les résultats de l'enquête statistique 2012 reflètent les décisions prises par le canton dans le domaine de la formation ainsi que les besoins en matière de formation continue au sein du corps enseignant cantonal.

Au cours des dernières années, la gestion des écoles enfantines et primaires a été progressivement transférée aux chefs d'établissement, ce qui s'est traduit par un nombre accru des demandes internes de formation continue. De plus, dans le cadre de l'introduction de «l'anglais précoce», prévue pour 2013/14, une offre de formation complète a été élaborée. Dans la section «Sport et activité physique», les formations sur les règles de sécurité à adopter pendant les cours de natation remportent un franc succès. Pour ce qui est des offres non obligatoires, c'est la section «Formation et développement» qui enregistre le plus grand nombre d'inscriptions (1500).

Enquête statistique 2012:

Programme de formation annuel	209 formations dispensées sur 338, 2336 participants
Demandes «à la carte»	30 formations acceptées sur 31, 375 participants
Demandes projet «SchiLw» (interne)	75 formations acceptées sur 75, nombre de participants non disponible
Présentations	11 présentations réalisées sur 11, env. 360 participants
Accompagnement de l'entrée dans la vie professionnelle	110 participants, obligatoire la première année
Offres s'adressant aux personnes qui débutent dans la profession	12 formations dispensées sur 12, 160 participants
Supervisions	9 formations dispensées sur 9, 95 participants
Offres obligatoires	36 formations dispensées, 597 participants (chiffres partiellement disponibles)

Au total, 386 offres de formation sur 517 ont été concrétisées. Ces offres ont totalisé 4068 inscriptions, auxquelles il faut ajouter le nombre élevé de participants aux formations continues internes et obligatoires, qui n'a pas été enregistré par voie électronique.

2.1.2.2. Service de la recherche francophone et alémanique

Le projet financé par le Fonds national (150 000 francs) qui a débuté en 2011 s'est poursuivi durant toute l'année 2012. Traitant de l'évolution des pratiques d'intégration des TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement) et des modalités de formation les plus efficaces, ce projet a déjà permis d'effectuer plusieurs contributions scientifiques

2012

(colloques et publications). Il se terminera au printemps 2013 avec une phase de valorisation.

Outre ce champ d'étude, le responsable du service est actif dans la recherche en éducation musicale et a poursuivi un projet de recherche en collaboration sur l'utilisation d'un ordiphone dans la formation instrumentale des étudiants et étudiantes de la HEP-PH FR Fribourg. Cette étude a donné lieu à diverses contributions scientifiques notamment au Canada.

Dans le domaine de l'évaluation, le responsable du service et son équipe ont été particulièrement actifs, notamment dans l'organisation du congrès annuel de l'ADMEE-Internationale à Fribourg. Cette importante manifestation, regroupant près de 350 chercheurs et chercheuses, se déroulera au début 2013. Durant toute l'année, la collaboration avec l'Université de Fribourg (co-organisatrice) a été renforcée grâce à ce projet. Par ailleurs, la partie francophone du service assure toujours des prestations de service pour le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Financé par le Fonds national Suisse de la recherche (FNS), le projet LiFUS «Lire en famille et à l'école», est désormais achevé. Une communication a été faite cet été (SSSR 2012 à Montréal) et un article sera soumis en début de l'année 2013 dans une revue anglophone (International Journal of Educational Research). Tout en continuant les analyses dans le projet LiFUS, un nouveau projet concernant la lecture a été soumis au FNS ce printemps.

Un autre projet traite de l'enseignement mutuel en mathématique. 15 classes expérimentales et 15 classes de contrôle participent à cette expérimentation.

Un troisième projet a démarré avec le but d'améliorer la pratique du mentorat. L'analyse de ces données a été présentée dans deux colloques internationaux et publiée dans un premier article; un deuxième paraîtra en 2013 dans une collection européenne.

Dans le cadre d'un quatrième projet mandaté par la Direction ICS, la motivation pour le français comme langue étrangère a été analysée auprès de tous les élèves du CO de la partie alémanique du canton de Fribourg.

2.1.3. Centre fri-tic

L'année 2012 a vu la fin de la formation en média et technologies de l'information et de la communication (MITIC) pour l'enseignement spécialisé. Au terme de leur formation, les enseignants et enseignantes ont élaboré et publié un scénario pédagogique démontrant leurs compétences acquises. La base de données compte près de 3100 scénarios.

Afin d'accompagner les écoles et communes fribourgeoises dans leurs choix d'infrastructure et d'équipements informatiques et

en solutions interactives (tableaux blancs interactifs, beamers, etc.), le Centre fri-tic a développé son offre de conseil et participé à environ 40 rencontres avec des écoles et autorités communales. Il a également publié le rapport «Migrer des ordinateurs aux tablettes» et présenté aux autorités scolaires fribourgeoises les résultats de ce rapport lors d'une manifestation publique.

Sur mandat de la Direction ICS, la mise en place du volet MITIC du Plan d'études romand (PER) a été poursuivi, au moyen du dispositif de soutien PERMITIC (site web, séquences d'enseignement, logiciels recommandés). Un classeur regroupant les informations nécessaires et destinés aux écoles primaires francophones a été produit en collaboration avec l'OCMS (Office cantonal du matériel scolaire).

Le développement du portail cantonal de ressources pédagogiques «Friportail», piloté par le Centre fri-tic en collaboration avec les Centres de documentation, se poursuit. Cette plateforme référence actuellement plus de 520 ressources numériques, et donne également accès à des bases de données encyclopédiques. Le Centre fri-tic a participé activement à la préparation et à la mise en ligne de nombreuses ressources numériques pour divers domaines d'enseignement, en collaboration avec les services de l'enseignement de la Direction ICS et les Centres de documentation. Grâce à un partenariat avec la HEP vaudoise, il a mis en place une solution centralisée de publication de «podcast», spécialement destinée aux enseignants et enseignantes de langue et de musique.

Le Centre fri-tic a organisé et fourni aux écoles et enseignant-e-s plusieurs formations, notamment sur l'utilisation des solutions interactives dans le contexte scolaire ainsi que, pour les écoles secondaires du 2^e degré, sur la problématique de la prévention du plagiat. Il a développé et gère la formation MITIC des étudiants de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

L'outil de publication de sites web développé par le Centre fri-tic est utilisé gratuitement par 30 écoles, dont 9 écoles du cycle d'orientation. Le Centre fri-tic a poursuivi sa participation à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'internet, en collaboration avec la Police cantonale et la Direction ICS. Depuis 2003, il gère et assure le support pour le réseau pédagogique cantonal parrainé par Swisscom, qui comprend environ 240 bâtiments scolaires.

2.2. Événements particuliers

La HEP-PH FR a obtenu le renouvellement de la certification ISO (ISO 9001: 2008) en juin.

La HEP-PH FR a, entre 2011 et 2012, procédé à une enquête de satisfaction des collaborateurs et collaboratrices de l'institution et à une analyse effectuée par un expert externe. Les rapports en

—
2012

résultant ont mis en exergue des difficultés au sein de la HEP, en partie inhérentes à la transformation institutionnelle de l'ancienne Ecole normale en une haute école pédagogique. Ces rapports ont été envoyés puis présentés à l'ensemble du personnel de l'institution avant l'été; les résultats ont suscité quelques réactions, dont certaines ont été relayées par la presse. Après avoir reçu, avec la Direction de la HEP, les délégués du personnel, la Direction ICS, dans le but de résoudre ces difficultés, a confié à deux experts un mandat, dont les objectifs sont l'élaboration de propositions intégrant à la fois la perspective du pilotage du système d'enseignement supérieur et celle des collaborateurs et collaboratrices de l'établissement.

Une filière de formation DAES I en Arts Visuels a été ouverte en automne 2012, en collaboration avec l'Université de Fribourg.

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP-PH FR participe activement aux groupes de travail et commission de la COHEP. La rectrice, membre du comité de la COHEP, a été nommée au sein du comité de Swissuniversities.

VIII. Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR)

1. Missions

Dans un environnement bilingue, la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) offre une formation et un développement ancrés dans la pratique et la recherche au service de soins de qualité. Elle déploie également des activités dans les domaines de la recherche appliquée, de la formation continue et des prestations de services dans plusieurs domaines d'expertise.

L'organisation et la position de la HEdS-FR à la croisée des chemins linguistiques et culturels lui permettent d'être un moteur pour des projets phares dans la formation, la pratique et la recherche en soins infirmiers.

Directrice: M^{me} Susanna Weyermann-Etter.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Conseil de direction

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à trois reprises. Il a notamment examiné les comptes et le rapport

2011 ainsi que le budget 2013; préavisé les engagements et pris acte des démissions du personnel; pris connaissance de projets prévus avec les partenaires de la HEdS-FR; été informé sur la nouvelle Convention HES-SO; pris position au sujet de l'avant-projet de loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale// Fribourg (LHES-SO//FR); été informé du projet de concevoir une formation Bachelor et Master en ostéopathie à la HEdS-FR; pris connaissance de l'état de l'avancement de la construction HEF-TS – HEdS-FR sur le site de l'ancien Arsenal à Fribourg; été informé sur la filière d'études Bachelor of sciences HES-SO, la maturité spécialisée Santé (MS-Santé) et les modules complémentaires (MC). Il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux filières HES.

2.1.2. Programmes

Au 31 décembre 2012, la HEdS-FR comptait 463 (433) personnes en formation réparties comme suit: 287 pour la filière Bachelor HES-SO en soins infirmiers, 121 pour la maturité spécialisée Santé et 55 pour les modules complémentaires.

A l'occasion de la remise des titres le 5 décembre, 73 (61) nouveaux infirmiers et nouvelles infirmières ont reçu le Bachelor of sciences HES-SO en soins infirmiers (56 en français, 12 en allemand et 5 diplômés bilingues) tandis que 14 professionnel-le-s de la santé se voyaient remettre un certificat d'études avancées (CAS) en psychogériatrie (12 francophones et 2 germanophones).

2.1.3. Formation initiale

En conformité avec les exigences de la HES-SO, un nouveau plan d'études a été mis en œuvre dès la rentrée au sein de la HEdS-FR. Ce nouveau programme répond à l'exigence de l'OFFT d'orienter tous les programmes d'études HES du domaine de la santé vers un nouveau référentiel de compétences calqué sur le modèle des professions médicales en Suisse. De nouveaux rôles sont attendus de la part de nos professionnel-le-s et les travaux de mise en œuvre ont été effectués en partenariat avec les professionnel-le-s de la pratique infirmière. Ce programme a également donné l'occasion de renforcer la qualité de la formation en l'orientant encore plus vers les réponses aux défis futurs du domaine de la santé.

2.1.4. Formation continue et postgrade

L'offre de formation continue et postgrade de la HEdS-FR est le résultat d'une concertation avec les organismes demandeurs et les professionnel-le-s du domaine de la santé. Les formations sont construites en relation avec les situations professionnelles des participant-e-s. La connaissance des contextes professionnels est d'autant plus fine que la HEdS-FR entretient des relations suivies avec les organismes qui font appel à ses services.

2012

Afin de mieux répondre aux attentes des professionnel-le-s des soins, la HEdS-FR a développé de nouveaux partenariats avec les institutions de soins et a enrichi son programme de formations postgrades par 5 nouveaux CAS qui répondent aux défis actuels des soins:

- > CAS HES-SO en cardiologie en partenariat avec l'HFR, le CHUV et les HUG;
- > CAS HES-SO en gestion des symptômes en partenariat avec l'HFR, le CHUV, l'Etablissement Hospitalier de la Côte à Morges et la Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne;
- > CAS HES-SO en évaluation clinique en partenariat avec la Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne et le CHUV;
- > CAS HES-SO in Diabetespflege en partenariat avec les associations professionnelles, l'Inselspital Bern et la Berner Fachhochschule (BFH);
- > CAS HES-SO in Diabetesberatung en partenariat avec les associations professionnelles, l'Inselspital Bern et la Berner Fachhochschule (BFH).

2.1.5. Prestations de services

Une quarantaine de mandats ont été confiés à la HEdS-FR par des institutions de soins et des organisations actives dans le domaine socio-sanitaire. Des prestations sont également fournies à des institutions de formation, à l'Université de Fribourg ainsi qu'à d'autres hautes écoles spécialisées.

La HEdS-FR est régulièrement sollicitée pour des prestations d'enseignement permettant aux professionnel-le-s travaillant dans le secteur de la santé d'acquérir de nouvelles compétences.

Ciblées sur les besoins des institutions, les spécialisations de la HEdS-FR sont: les soins dans différentes phases de vie, les soins aigus et d'urgence (réanimation), les soins transculturels, les soins psychiatriques, les soins aux personnes en situation de handicap, les techniques de soins, l'analyse de pratique, la gestion des agressions.

Les intervenant-e-s de la HEdS-FR proposent aussi un accompagnement méthodologique de projets, de nouvelles tâches ou de mises en place d'outils et modèles innovants destinés à la démarche de soins dans une institution ou un service de santé.

La HEdS-FR remplit également différents mandats spécifiques qui lui sont confiés par la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO): représentation à la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) ainsi qu'à sa Conférence spécialisée Santé (CSS), coordination pour la mise

en place et la conduite du master en sciences infirmières, responsabilité de la filière soins infirmiers au niveau romand, représentation dans le Groupe de travail national Swiss DRG, analyse des dossiers de reconnaissance des acquis pour les programmes suisses de formation des praticiennes et praticiens formateurs de langue allemande.

2.1.6. Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Huit projets de recherche ont été conduits, cinq sont actuellement en préparation. La HEdS-FR mène entre autres des recherches financées par le Fonds national suisse dans le domaine de la coordination entre infirmiers et infirmières et autres professionnel-le-s du milieu hospitalier, et l'insertion des nouveaux infirmiers et nouvelles infirmières diplômés bachelor en milieu hospitalier. Elle a coopéré à la deuxième mesure nationale de prévalence des chutes et des escarres de décubitus ainsi qu'à une étude sur la transition des adolescent-e-s affectés par le VIH. En outre, et parfois sous forme de travaux de master, différents projets visant à l'amélioration des soins infirmiers ont été réalisés. Le projet «Focus Escarres» a été poursuivi dans le cadre du partenariat entre académie et pratique conclu entre la HEdS-FR et l'HFR.

14 articles ont été publiés dans des revues scientifiques et professionnelles. 29 contributions scientifiques ont été présentées à différents congrès et événements régionaux, nationaux et internationaux. Un livre et un chapitre de livre, deux rapports scientifiques et deux thèses de master ont été publiés par des membres du corps professoral. Des échanges scientifiques avec l'Université de Californie, l'Université de Vienne ainsi que l'Université de Sydney et le Royal Prince Alfred Hospital ont été conduits avec succès.

2.1.7. Relations internationales

Les étudiants et les étudiantes sont très intéressés par la possibilité d'effectuer une partie de leur formation à l'étranger. Pour enrichir l'offre, la HEdS-FR a conclu une nouvelle convention avec l'Université de Montréal (CA) ainsi qu'avec l'University College West Flanders (Howest), Bruges (B). Au printemps, la HEdS-FR a accueilli une étudiante de Namur (B), deux de Nottingham (GB), ainsi qu'un étudiant en provenance d'Australie. Trois étudiant-e-s ont effectué un semestre à Montréal (CA) ainsi qu'à Nottingham (GB), tandis que 19 autres ont effectué un stage pratique de huit semaines à l'étranger.

Le corps professoral et les chercheurs de la HEdS-FR coopèrent également aux échanges académiques et scientifiques, notamment avec la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Tunisie et l'Australie.

2012

La HEdS-FR est régulièrement représentée à des congrès ou colloques de portée internationale.

2.1.8. Collaboration avec la HES-SO

La directrice a participé aux séances des conseils de domaine santé et santé-social de la HES-SO. Elle représente la HES-SO au sein de la Conférence spécialisée santé de la KFH et a, dans ce cadre, participé aux travaux préparatoires pour la nouvelle loi sur les professions de la santé; elle est aussi membre du groupe d'accompagnement: indemnisation des prestations de formation pratique de la CDS.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Anticiper les changements politiques et législatifs

La HEdS-FR a participé à la consultation sur l'avant-projet de loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR). Conjointement avec la mise en œuvre de la nouvelle convention intercantonale HES-SO, la direction de la HEdS-FR anticipe les changements inhérents. Ces travaux occuperont encore les responsables en 2013 et 2014.

2.2.2. Manifestations et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par le nouveau site internet ainsi que diverses séances d'information.

La présence d'un stand ou d'une table d'information à des congrès professionnels a permis à la HEdS-FR de promouvoir son offre de formations continues et de prestations de services: 5^e congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones (SIDIIEF) à Genève; congrès annuel de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) à Interlaken; congrès national de la Société Suisse de Gériatrie à Fribourg; congrès des professions de la santé de l'Inselspital à Berne; journée de réflexion de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA); etc.

La traditionnelle rencontre avec les employeurs s'est tenue les 24 et 25 janvier afin d'aider les étudiants et étudiantes de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Le 13 septembre, la HEdS-FR accueillait Janice Humphreys, Professeure associée au département Family Health Care Nursing de l'Université de Californie pour un colloque intitulé «Symptom Management Theory – Soutenir les patient-e-s et leurs proches dans la gestion des symptômes».

La remise des Bachelors of Science HES-SO en soins infirmiers et des Certificates of Advanced Studies HES-SO (CAS) s'est tenue le 5 décembre.

Un projet visant la mise en place d'une filière d'études en ostéopathie, filière qui n'existe actuellement pas en Suisse, a été lancé avec l'objectif d'ouvrir cette formation à la Haute Ecole de santé – Fribourg à l'automne 2014. Le projet sera soumis en 2013 aux autorités de la HES-SO pour approbation et à la Confédération pour autorisation.

2.2.3. Sécurité et protection de la santé au travail

Outre les activités internes liées à l'amélioration de la sécurité, diverses actions ont été menées en collaboration avec les autres HES de Fribourg, notamment la finalisation d'un «plan d'intervention – gestion de crise».

Le service de conseil psychologique et social aux étudiants, étudiantes et au personnel des quatre HES fribourgeoises a poursuivi ses activités. Le recours à ce service, en augmentation par rapport aux années précédentes, a prouvé la nécessité de son existence.

IX. Haute Ecole de travail social (HEF-TS)

1. Missions

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) a pour mission d'offrir une formation professionnelle de niveau universitaire en travail social. Celle-ci repose sur les principes de l'apprentissage par alternance et du développement des compétences professionnelles. La HEF-TS dispense ainsi des formations initiales de niveau bachelor et master qui correspondent aux exigences énoncées dans la loi et des ordonnances fédérales sur les HES ainsi qu'aux normes européennes fixées dans la Déclaration de Bologne. La HEF-TS offre aussi des formations continues et postgrades. Des recherches appliquées sont conduites en son sein et elle assure des prestations de service.

Directeur: M. Jean-Christophe Bourquin.

2012

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Formation initiale

La HEF-TS propose une formation de niveau bachelor en travail social avec les orientations de service social et d'éducation sociale. L'orientation en animation socioculturelle n'est pour l'instant pas enseignée à Fribourg. La HEF-TS participe également activement au master développé par le domaine travail social de la HES-SO.

Au 15 octobre, l'effectif total des personnes immatriculées en vue de l'obtention du titre de bachelor, toutes orientations confondues, s'élève à 488 étudiants et étudiantes dont 368 femmes (75,41%) et 120 hommes (24,59%). 354 étudiants et étudiantes suivent la formation à plein temps (72,54%), 126 en emploi (25,82%) et 8 à temps partiel (1,64%).

En ce qui concerne l'admission en formation, le nombre de candidats et candidates ayant obtenu un certificat d'admission s'élève à 165. A la rentrée académique 2012, 105 étudiants et étudiantes ont été accueillis. C'est 4 de plus qu'en 2011 et 15 de plus qu'en 2010. L'école atteint là sa capacité maximale d'accueil, en fonction des places disponibles dans les modules de formation pratique, du nombre d'enseignants et de la taille des locaux actuels.

Enfin, 113 titres de fin d'études (101 Bachelor of Arts en travail social et 12 diplômes HES en travail social) ont été décernés lors des remises de diplômes les 8 mars (55) et 14 novembre (58). Sur le total de 113 diplômes, 90 diplômes ont une orientation «Education sociale» et 23 diplômes, une orientation «Service social». Lors de chaque cérémonie un prix a été décerné: en mars par l'Association Trait d'Union et en novembre par AvenirSocial Fribourg.

2.1.2. Missions élargies HES

Les activités relatives aux missions élargies restent fidèles aux valeurs et aux lignes développées par la HEF-TS depuis plusieurs années. Elles s'inscrivent dans les domaines de spécialisation suivants: les problématiques et enjeux liés aux confins du social et de la santé, aux handicaps et personnes en situation de handicap, à l'insertion sociale et professionnelle, à la prévention et promotion de la qualité de vie et aux violences et comportements auto-dommageables. Ces missions représentent environ un cinquième du volume total des activités de la HEF-TS.

Le Département de la formation continue a organisé 21 cours de perfectionnement (1 à 4 journées). Il a participé activement à sept formations postgrades (CAS, DAS, MAS) organisées au sein

du domaine Travail social. Le montant des revenus générés par ces activités est de 193 029 francs.

Les revenus générés par les mandats obtenus par le Département des prestations de service se montent à 352 231 francs (janvier-novembre 2012). Cela correspond à 7575,5 heures de travail.

Le Département de recherche et de développement a reçu durant l'année académique 2011/12 des subsides pour sept projets de recherche pour un montant total de 672 910 francs.

2.1.3. Master en travail social

La HEF-TS participe activement à l'élaboration du programme et à l'enseignement dans le cadre du Master en travail social de la HES-SO.

2.1.4. Activités du Comité de direction

Le Comité a siégé à quatre reprises. Il a notamment approuvé les comptes 2011 et a été tenu au courant de l'évolution du budget 2012. Il a examiné le budget 2013. Il a pris connaissance du plan financier de l'Etat 2013-2016, du projet de loi sur la HES-SO Fribourg, ainsi que des démissions et engagements qui ont lieu dans l'école. Il a adopté le nouveau règlement de la HEF-TS sur le plagiat entré en vigueur le 29 mars 2012. Il a suivi l'évolution du dossier de la nouvelle construction sise à la route des Arsenaux, ainsi que différents dossiers en cours.

2.2. Evénements particuliers

En 2012, la HEF-TS a fêté les 40 ans de sa création. En effet, c'est en novembre 1972 qu'entraîna en formation la première volée d'éducateurs spécialisés de l'Ecole d'éducateurs spécialisés de Fribourg.

Cette année anniversaire a été ponctuée par les événements suivants:

- > Conférences de Michel Chauvière (le 23 février, à Givisiez) de Jacques Ladsous (le 14 mars, à Delémont), de Sylvaine Gremont et Jean-Pierre Robin (le 7 mai, à Givisiez), d'Alain-Max Guénette (le 4 octobre, à Neuchâtel) et enfin d'Yvan Sallin (le 7 novembre, à Fribourg).
- > Une exposition: «Il était une fois la HEF-TS, à la lumière des plans d'étude», inaugurée le 20 juin au Bosquet, à Givisiez, lieu qui a vu naître la HEF-TS.
- > Colloque scientifique les 6 et 7 septembre «Le social, tournants et tourments».
- > Cérémonie officielle du 40^e anniversaire le 6 septembre.

—
2012

- > Journée des anciens et anciennes étudiants le 15 septembre aux Colombettes.
- > Concours photo «Ma vision du travail social», dont les prix seront décernés début 2013.

Ces événements ont rencontré un beau succès, avec une large participation. Ils ont permis à la HEF-TS de mettre en évidence ses activités et de penser son avenir, tout en portant un regard informé sur son passé.

- > information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- > information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- > moyens audio-visuels (disques CD-Rom, DVD);
- > sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- > visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- > stages d'information professionnelle.

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

1. Missions du service

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle, une voie d'étude ou à établir un parcours de carrière. Il les informe sur les possibilités existantes, les conseille dans leur choix et les soutient dans leur projet de formation ou d'insertion. Il favorise une approche éducative et continue lors de la phase du premier choix professionnel.

Chef de service: M. Marc Chassot.

2. Orientation

2.1. Activités

2.1.1. Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1946 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, un classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

2.1.2. Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est effectuée avec les moyens suivants:

14 288 (12 932) dossiers ou documents ont été prêtés.

Suite à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2012 est de 1831 (1570). Grâce aux moyens de transmission électronique des informations, les places d'apprentissage sont annoncées tout au long de l'année. Cela permet une meilleure diffusion de l'offre.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2012.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une édition en allemand intitulée «Nach der OS» a également été publiée en parallèle.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 107 (103) fiches UNI INFO, 54 (50) fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 55 (55) fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 796 (741) offres de perfectionnement ont été introduites sur le site www.orientation.ch.

2.1.3. Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 25 814 (26 842) visiteurs ont été

2012

recensés, dont 12 106 (12 508) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

2.1.4. Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et celle des prestations proposées. Il renseigne sur les délais d'inscription dans les différentes voies de formation et permet l'accès au site national qui informe sur toutes les places d'apprentissage disponibles.

2.1.5. Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- > Le nombre de personnes conseillées a augmenté de 429. Le nombre d'entretiens a crû de 493 par rapport à la période précédente, ce qui représente une augmentation de 4,6%;
- > Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1903 (1490), ce qui correspond à 30,5%;
- > Les consultants de 20 ans et plus représentent 25,0% du total des consultations, soit 1561 (1472) personnes.

Statistique des consultants:	2012			2011
	H.	F.	Total	Total
Nombre de personnes conseillées	2459	3778	6237	5808
Nombre d'entretiens d'orientation	4396	6508	10904	10 411
Age des consultants				
jusqu'à 19 ans	1901	2775	4676	4336
20 ans et plus	558	1003	1561	1472

2.1.6. Orientation des adultes

169 (162) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service public de l'emploi.

2.1.7. Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2012, 3601 (3688) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en%:	2012			2011
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	58,4	26,6	42,6	44,2
écoles du degré secondaire supérieur	25,9	45,0	35,4	34,5
autres écoles	1,5	2,4	2,0	2,4
travail rémunéré	0,1	0,0	0,1	0,1
dixième année linguistique	3,6	4,6	4,1	4,5
solutions d'attente ou inconnues	3,8	15,0	9,3	8,1
cours préparatoire ou cours d'intégration	6,7	6,4	6,5	6,2

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 42,6% (44,2), cela représente 1533 (1632) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 1,6%. On constate une diminution de 0,4% chez les garçons et de 2,7% chez les filles. Cette diminution s'explique par l'augmentation de l'âge d'entrée en apprentissage résultant du fait qu'une partie des entreprises préfèrent engager des jeunes plus âgés.

L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre que le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

2.2. Événements particuliers

2.2.1. Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Dans le cadre d'un projet financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, un programme de soutien aux jeunes en difficultés appelé «Case Management Formation professionnelle» a été mis en place. Il consiste à intervenir auprès des élèves du cycle d'orientation susceptibles d'être confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire et de les suivre de manière plus intensive jusqu'à l'entrée dans une voie de formation professionnelle. Dans le cadre des écoles du cycle d'orientation, la fonction de «case manager» a été confiée aux conseillers en orientation dans la partie francophone et aux enseignants dans la partie allemande. Une personne s'occupe spécifiquement des jeunes interrompant leur cursus dans le cadre des mesures de transition.

—
2012

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 226 jeunes ont fait appel à ce service et 63 entretiens ont été menés dans ce cadre. Pour la première fois, cette action a été coordonnée avec celle du Service public de l'emploi intitulée «Win-Win».

La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a mis en place les mesures prévues par le Conseil d'Etat afin de favoriser la transition à la fin de la scolarité obligatoire.

Un renforcement des ressources pour l'orientation des jeunes en difficulté a été permis grâce à un financement du plan de relance.

2.2.2. Adaptation d'un outil pédagogique informatisé

Le Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière a développé un outil pédagogique d'aide au choix professionnel intitulé My-Orientation. Il est accessible aux élèves et à leurs parents sur le site www.orientation.ch. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a créé une version fribourgeoise permettant d'établir des liens avec le travail pédagogique proposé en classe à l'aide du classeur d'éducation au choix professionnel «Une vie, des directions» et les différents sites internet utiles pour les élèves du canton.

3. Formation des adultes

3.1. Activités

3.1.1. Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- > en coordination avec le Délégué à l'intégration des migrants, la Coordination cours de langues migrant-e-s Fribourg et le Centre de perfectionnement interprofessionnel, un nouveau cours de formation continue pour les formateur-trice-s en français langue seconde ou de cours d'intégration a été mis sur pied;
- > préparation d'une réponse à la consultation de la loi fédérale sur la formation continue.

Un montant de 28 980 (25 400) francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

3.1.2. Université populaire

En 2011/12, 3502 (3586) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 51 328 heures/participants (51 165). 592 (599) cours ont été proposés et 411 (424) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 158 788 francs, mais une clause du contrat de prestations prévoit que le subventionnement pour le nombre d'heures/participants ne peut pas excéder la somme de 102 000 francs. La subvention versée est donc de 153 000 francs.

Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons	84,59% (84,74%)
Subventions	
Canton	14,42% (14,32%)
Communes	0,99% (0,95%)
Total des subventions	15,41% (15,26%)

3.1.3. Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

3.1.4. Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 16 000 francs.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Secrétariat général) qui s'applique.

2012

3.1.5. Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour la profession de logisticien. 41 personnes ont effectué un bilan de compétences correspondant à la première étape de la validation des acquis.

XI. Subsidés de formation (SSF)

1. Missions

L'objectif du domaine des subsidés de formation est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation en octroyant des bourses et des prêts d'études. La mission du Service des subsidés de formation consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts d'études. De plus, il informe le public cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions d'octroi. Le Service est également l'organe exécutif de la Commission des subsidés de formation dont il assure le secrétariat.

Chef du service: M. Pierre Pillonel.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Commission des subsidés de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et sept fois en séance de sous-commission. Elle a examiné 52 réclamations et 11 cas spéciaux.

La Commission a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2011/12.

2.1.2. Bourses cantonales

La comparaison avec l'année 2010/11 montre que le nombre de demandes a baissé.

Année scolaire	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2010/11	3479	1809	1670	48,00%
2011/12	3372	1806	1566	46,44%

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2012. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsidés en francs
Secteurs du secondaire II:		
Ecoles de maturité gymnasiale	375	1 361 746
Autres formations générales	243	1 079 785
Ecoles professionnelles (à plein temps)	250	1 087 523
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	626	2 605 779
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	96	338 340
Secteurs du tertiaire:		
Formations professionnelles supérieures	53	324 960
Hautes Ecoles spécialisées	299	1 813 225
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	405	2 726 801
Formation continue	1	382
Total	2 348	11 338 541

2.1.3. Prêts d'études

Durant l'année civile, quelque 90 (62) demandes ont été examinées, dont 78 (61) ont été admises. 615 834 (501 811) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 500 000 (450 000) francs. S'agissant des remboursements de prêts, 433 325 (457 730) francs ont été comptabilisés en 2012, alors que 450 000 (400 000) francs étaient inscrits au budget.

2.1.4. Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 870 000 francs.

2012

XII. Service du sport (SSpo)

1. Missions

La mission principale du Service du sport est la promotion du sport dans notre canton. Il accomplit les tâches et exerce les compétences que les législations fédérale et cantonale attribuent au canton en matière de sport et qui ne sont pas réservées à d'autres autorités. Il veille à la coordination des activités de l'Etat dans le domaine du sport et de l'éducation physique, le sport scolaire, le mouvement «Jeunesse + Sport», le programme pour sportifs de talent, les infrastructures sportives et les aides disponibles pour l'encouragement du sport. Il assure et développe l'information de la population, des autorités scolaires et des milieux sportifs.

Dans le domaine scolaire, le Service organise des cours de formation continue pour les enseignantes et enseignants d'éducation physique et de sport, coordonne les activités du sport scolaire facultatif, conseille les sportives et sportifs de talent en matière scolaire, coordonne le programme Sports-Arts-Formation et prévise les demandes d'aménagements scolaires et de prise en charge d'écologes hors canton.

En matière Jeunesse+Sport, le Service organise des cours de formation et de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs. Il assure également l'administration des cours et camps J+S et J+S Kids organisés par les sociétés sportives, les fédérations sportives, les associations de jeunesse ainsi que les écoles.

Concernant la LoRo-Sport, le Service veille à la répartition réglementaire des bénéficiaires en étroite collaboration avec l'organe de répartition (Commission cantonale LoRo-Sport).

Chef de service: M. Benoît Gisler

2. Activités courantes

2.1. Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2012, la Commission, présidée par M. Yvan Girard, s'est réunie à trois reprises en séance plénière et a fonctionné trois fois en sous-groupes. Elle a:

- > collaboré avec le Service du sport à l'élaboration du Concept cantonal du sport;
- > examiné et donné son avis sur les projets d'ordonnances fédérales en lien avec le sport;
- > concrétisé une étude des équipements des salles de sport;

- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Madeline Coquoz, 13 ans, de Pont-la-Ville (plongeon) et à David Brodard, 19 ans, de La Roche (ski-alpinisme);
- > suivi 16 sportifs fribourgeois dans leur préparation afin d'obtenir une sélection pour les Jeux Olympiques ou les Paralympics, suite à l'Action JO de la Commission LoRo-Sport;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2.2. Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2012, les principaux champs d'activités ont été les suivants:

2.2.1. Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire:

Plus de 346 (350) enseignantes et enseignants de tous les degrés ont pris part aux nombreux cours de recyclage organisés pour répondre à l'obligation d'une mise à niveau bisannuelle du brevet de sauvetage. De plus 143 enseignantes et enseignants ont suivi le nouveau cours de base Plus Pool.

Formation continue facultative:

Le maintien de la majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

De nombreuses demandes de cours à la carte ont été déposées et plus de 448 (140) participants ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines.

2.2.2. Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

Les directives concernant l'éducation à la sécurité dans l'enseignement du sport en milieu scolaire ont subi une légère mise à jour en 2012. Un accent particulier y a été mis lors des cours de formation continue dans les sports aquatiques (cours de sauvetage).

2.2.3. Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif est intéressante puisque les cours proposés à tous les niveaux d'enseignement ont permis à

2012

près de 3900 (4200) élèves de pratiquer une heure supplémentaire de sport par semaine.

2.2.4. Tournois scolaires

Durant l'année 2012 les élèves du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes: ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

En 2012 de nombreuses classes du secondaire I ont apprécié différentes joutes sportives; basketball, handball, hockey sur glace, unihockey, course d'orientation, football ainsi que volleyball.

Un grand nombre de jeunes du secondaire 2 s'engagent soit au GiantXTour, aux collégiades cantonales, aux championnats intercollèges romands ou aux championnats suisses. Cette année près de 650 (700) étudiants ont participé à ces manifestations.

2.2.5. Journées suisses du sport scolaire

Les vainqueurs des tournois scolaires cantonaux ont représenté avec succès le canton de Fribourg lors des journées suisses de sport scolaire à Zurich. Le canton de Fribourg était représenté par 18 (26) équipes dans 8 (10) disciplines sportives différentes.

2.2.6. Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2012, 450 (420) jeunes sportives, sportifs et artistes de talent ont bénéficié d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

L'application des dispositions légales avec l'entrée en vigueur du règlement d'application de la loi cantonale sur le sport au 1^{er} janvier 2012 a permis à un grand nombre d'athlètes, parents, associations et clubs sportifs de trouver des solutions satisfaisantes en matière de conciliation entre études et sport ou art. Suite au rapport du groupe de travail mandaté par la DICS, en collaboration avec la DEE, et à la mise sur pied d'un «projet pilote» avec les centres cantonaux de formation, les efforts se poursuivent pour que le programme SAF puisse progresser et s'adapter aux besoins des différents partenaires.

2.3. Jeunesse+Sport

L'année 2012 a permis de stabiliser les offres du nouveau programme «J+S-Kids» en faveur des enfants de 5 à 10 ans. Avec ce programme, 8 (8) jours de formation et 6 (8) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

2.3.1. Activité et perfectionnement des experts

201 (193) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 45 (27) experts ont participé au cours central cantonal de ski et de snowboard à Zermatt.

2.3.2. Formation et perfectionnement des moniteurs

523 (632) monitrices et moniteurs ont été formés dans 21 (25) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1292 (1190) monitrices et moniteurs ont complété leur formation dans 40 (40) cours cantonaux de perfectionnement. 4 (9) cours et modules de perfectionnement ont été annulés pour manque d'inscription (le cours de moniteurs J+S-Kids, les cours d'introduction entraîneurs J+S-Kids réservés aux footballeurs, le module de perfectionnement interdisciplinaire).

2.3.3. Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'escalade sportive a réuni 17 (13) jeunes au Chalet du soldat au pied des Gastlosen. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 150 (156) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a réuni 16 (23) jeunes.

2.3.4. Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 32 667 (27 985) jeunes dans les disciplines suivantes: camp d'endurance, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, football, gymnastique, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, gymnastique artistique, handball, hockey inline, ju-jitsu, judo, canoë, karaté, kids, sport de camp et trekking, athlétisme, cyclisme, course d'orientation, polysport, équitation, natation de sauvetage, lutte, rock'n'roll, aviron, rugby, natation, lutte suisse, voile, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, escalade sportive, tir sportif, squash, danse sportive, tchoukball, tennis, tennis de table, unihockey, volleyball, voltige, sports équestres, cyclisme, street-hockey, plongeon, canoë-kayak régates, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coachs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 369 139 francs (2 294 797).

2012

2.3.5. Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 3158 (2617) enfants en suivant le concept J+S Kids qui demande une polysportivité importante.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 283 374 (229 319) francs.

2.4. Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle ordonnance (RSF 463.11) réglant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg pour le domaine du sport a officialisé les débuts de la Commission cantonale LoRo-Sport. Celle-ci a revu en 2012 une grande partie de ses directives et adapté son fonctionnement à cette nouvelle structure. Son président est M. Henri Baeriswyl.

Pour l'année 2012, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 710 647 francs (2 568 632).

Ce montant a été réparti comme suit:	Francs
Aide au sport de performance et de loisirs	882 997
Constructions et achats de matériel	439 866
Aide pour l'activité sportive extraordinaire	67 993
Aide aux sportifs de pointe ou de talent	170 330
Aide aux sportifs de pointe ou de talent, Promotion JO	39 500
Manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînements	294 115
Commissions	5 654
Dépenses administratives diverses	13 547
Publicité	8 554
Action LoRo-Sport	24 982
Taxe de la police du commerce	173 177
Attribution au fonds de réserve	589 932
Total	2 710 647

Sport scolaire facultatif (50% de 206 514)
(par fonds de réserve)

103 257

79 (71) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2011, valable jusqu'en 2013.

2.5. Inventaire cantonal des installations sportives

Une collaboration entre le Service du sport, le Centre de compétence SIT (Système d'information du territoire fribourgeois) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg a débouché sur la réalisation d'un inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg.

Les données publiées sur ce site ont été fournies par les communes du canton. Des informations peuvent manquer ou paraître incomplètes. Afin de pallier ce problème, les communes ont la possibilité d'enrichir ou de corriger ces informations en contactant le Service. Durant l'année 2012, plusieurs communes ou même des associations sportives ont contacté le Service du sport pour mettre à jour certaines données.

2.6. Evénements particuliers

Dans le cadre de la Nuit du mérite du 14 décembre, le Prix sportif de l'Etat a été remis à Denis Golliard, professeur d'éducation physique, très actif notamment dans le cadre de l'AFEPS et de la formation des maîtres d'éducation physique à l'Université de Fribourg. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous le point 2.1 y ont aussi été remis.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique est entrée en vigueur avec ses six ordonnances. Dès cette date, de nombreux changements ont impliqué de la part du Service de nombreuses adaptations, notamment dans le domaine de Jeunesse et Sport.

XIII. Service de la culture (SeCu)

1. Promotion de la culture: missions et activités

Le Service a pour mission de traiter, au sein de l'Etat, l'ensemble des questions qui relèvent de la promotion des activités culturelles et d'assurer la mise en œuvre de celle-ci.

Chef de service: M. Gérald Berger.

2012

1.1. Commissions

1.1.1. Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission a pour tâche de procéder à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et d'examiner les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie à une reprise. Elle a notamment préavisé la répartition du montant de 100 000 francs en faveur des salles de spectacles d'importance régionale sises à l'extérieur des communes formant l'Association Coriolis Infrastructures selon la convention du 18 décembre 2009 entre le Casino Barrière et l'Etat de Fribourg.

1.1.2. Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 183 (182) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. Elle a proposé au Conseil d'Etat – qui a approuvé cette proposition – d'adopter une ordonnance concernant l'octroi d'aides ponctuelles à la création en faveur des compagnies théâtrales fribourgeoises confirmées. Elle a poursuivi sa réflexion concernant le soutien aux musiques actuelles et elle a mis en place un nouveau concept de soutien dans ce domaine artistique (bourses en faveur des musiciens et soutien aux résidences de création). Elle a enfin proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat.

1.2. Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 672 000 francs.

1.2.1. Eléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 84% des subventions attribuées, respectivement 16% en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

théâtre:	41,3%
festivals/manifestations culturelles:	14,7%
musique:	16,9%
danse:	14,0%
arts visuels:	8,7%

littérature / édition:	2,2%
------------------------	------

cinéma / vidéo:	2,2%
-----------------	------

Le site internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 32 000 (34 000) reprises.

1.2.2. Aides pluriannuelles à la création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création pour un montant global de 1 460 000 francs: Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie de danse Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando Fribourg.

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide financière semblable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et la Fondation Equilibre et Nuithonie (concept RésiDanse Fribourgeoise). Le montant versé à la Fondation Equilibre et Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence à l'Espace Nuithonie les créations de deux troupes de danse fribourgeoises: la Compagnie Fabienne Berger (Promasens) et la Compagnie Da Motus (Fribourg), ainsi que celle de la compagnie alsacienne Act2-Catherine Dreyfus (Mulhouse), conformément à la Convention de coopération culturelle conclue avec la Région Alsace.

1.2.3. Aides à la création ponctuelles

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 1 063 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Musique, chant, rock, jazz:

Orchestre de chambre fribourgeois, Carpe Dièse Trio, Association Nouvelles Créations, Divertimento Vocale, La Lyre Paroissiale de Courtion, Festival de musiques sacrées de Fribourg, La Cécilienne d'Ecuvillens-Posieux, Chœur-Mixte La Cécilienne de Romont, L'Accroche-Chœur, Opéra Louise, Chœur-Mixte La Perce-Neige Sommentier, L'Opéra des Champs, Chœur-Mixte Echo des Alpes Charmey, Chœur Arsis, Ensemble vocal De Musica, Chanson des 4 Saisons Corminboeuf, Concerts de la Semaine Sainte, Chœur de May, Collegium Vocale Seeland, Chœur St-Pierre-aux-Liens Bulle, Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Dirty Sound Magnet, Virgil Brügger, Maurizio Croci, Yannec Pereboom, Matteo Mengoni, Catillon, CantaSense, Jennifer Bongard, Fribourg Jazz Orchestra Big Band, Hubeskyla, Orymus, Stephan Brülhart, Roger Jordan Manga Engola, Frédéric Chappuis, Florian Favre;

2012

Littérature / édition:

Hélène Hélas Editeur, La Dogana Editeur, Paulusverlag, Editions de l'Aire, Editions L'Âge d'Homme, Editions Xénia, Chapitre cathédral de St-Nicolas, Editions Cabédita, Editions de l'Hèbe, Société des amis du Musée gruérien;

Danse:

Danse Créations, Tanzcompagnie Karin Jost;

Théâtre:

Compagnie Claire, Le Magnifique Théâtre, Le Guignol à Roulettes, Compagnie de L'Efrangeté, La Joli Compagnie, Compagnie Ad Oc, D'Avril Productions, Théâtre On M'Ladit, Compagnie LesHéritiers, Chacun son Tour, Compagnie Pasquier-Rossier, L'Aire du Théâtre, Les Ânes Volants;

Cinéma / vidéo:

Fondation romande pour le cinéma;

Arts visuels / photographie:

Franz Brülhart, Association Charlatan Fribourg, Flaviano Salzani, Visarte Fribourg, Damien Seydoux, Guillaume Dénervaud, Fabian Bürgy, Olivier Suter, Fotostiftung Schweiz, Marie Vieli, Gilles Rotzetter, Christine Castella-Gaillard, Odile Gauhier, Pierre-Alain Morel.

1.2.4. Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 406 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Musée du Pays et Val de Charmey, Association suisse des musiques, Fondation Edith Moret/Château de Mézières, Prix interrégional des jeunes auteurs (Charmey), Association Up Jazz (Cudrefin), EclatsConcerts Fribourg, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, 20 Heures de Musiques de Romont, Société des concerts de la ville de Bulle, Storyteller Museum (Fribourg), Association Guitare et Luth (Gruyères), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Réseau Danse Suisse, Association Jeune Musique (Fribourg), Ensemble vocal de Villars-sur-Glâne, Festival Bédémania (Belfaux-Corminboeuf), Nuit des Musées (Fribourg), Académie d'orgue de Fribourg, Association ADMA (Fribourg), Association des amis de l'orgue du collège St-Michel (Fribourg), Fête du livre et du papier (Gruyères), Association Guitare Passion (Fribourg), Cantorama (Jaun), Association

Rencontres Guitares (Bulle), FriScènes (Fribourg), Monoski (Fribourg).

1.2.5. Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 179 000 francs à 31 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.2.6. Dons de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 960 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Les Francomanias de Bulle, Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission a aussi soutenu, pour un montant global de 1 005 000 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes: Bicubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

1.2.7. Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. En 2012, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la Commission des affaires culturelles, à M. Jean-François Haas, écrivain, à Courtaman. D'un montant de 15 000 francs, le Prix a été remis lors d'une manifestation publique qui s'est déroulée à Fribourg le 30 novembre.

1.2.8. Enquête photographique fribourgeoise

Le projet lauréat de la 8^e Enquête photographique fribourgeoise a été réalisé par Matthieu Gafsou, photographe domicilié à Lausanne. Intitulé «Sacré», il présente l'Eglise catholique dans une démarche documentaire subjective. Il a fait l'objet d'une exposition à la Bibliothèque cantonale et universitaire et d'un catalogue.

2012

L'Enquête 2010 intitulée «Chasses» d'Anne Golaz a été primée par le Saint-Hubert Club de France qui lui a attribué son «Trophée des Arts» 2012.

1.2.9. Fonds Pierre et Renée Glasson

Institué en 1995, le Fonds Pierre et Renée Glasson a pour but de contribuer au financement d'une formation post-grade d'un/e jeune musicien/ne fribourgeois/e dans une Haute école de musique en Suisse ou à l'étranger. Une bourse de 10 000 francs a été octroyée à Christel Sautaux, accordéoniste, pour lui permettre de poursuivre ses études supérieures à la Haute Ecole de Musique de Lausanne.

1.2.10. Infrastructures culturelles

Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'Etat, une subvention de 500 000 francs a été octroyée pour la construction du Théâtre Equilibre à Fribourg. La dernière tranche de 1 000 000 de francs sera versée sur production des comptes définitifs. Une subvention de 500 000 francs a été accordée au Musée Gruérien pour contribuer au financement du réaménagement de son exposition permanente.

Par convention du 18 décembre 2009, la Société fribourgeoise d'animation touristique SA, détentrice de la concession du Casino Lucien Barrière à Granges-Paccot, s'est engagée à verser à l'Etat de Fribourg, à certaines conditions, une contribution annuelle en faveur d'infrastructures culturelles sises à l'extérieur des communes formant l'Association Coriolis Infrastructures. En accord avec la Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture, la DICS a versé, pour l'année 2012, un montant global de 100 000 francs réparti entre l'Association CO2 à Bulle, l'Association Bicubic à Romont, l'Association Kultur im Podium à Düdingen, l'Association culturelle de Châtel-St-Denis et la Commission culturelle staviacoise.

1.2.11. Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles) et de «Label+Théâtre romand». Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour le cinéma, de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

La convention de coopération culturelle entre le canton de Fribourg et la Région Alsace a été étendue, dès l'année 2011, au domaine de la musique instrumentale et vocale professionnelle. A ce titre, une plateforme d'échanges a été organisée par le Service le 11 juillet. Elle a réuni 17 opérateurs culturels (9 Fribourgeois, 8 Alsaciens) dans le but de mettre sur pied des échanges dans le

domaine de la musique. La convention a permis l'accueil dans le canton de la compagnie Flash Marionnettes (Strasbourg), de la compagnie de danse Act2 (Mulhouse). Le Magnifique Théâtre s'est produit à Kingersheim et à Saverne, l'Ensemble Orlando Fribourg à Haguenau et à Marmoutier, et l'artiste visuelle Camille von Deschwanden à Strasbourg.

Le Service a soutenu les activités et le fonctionnement de la Casa Suíça à Nova Friburgo (Brésil), conformément à l'engagement pris par le Conseil d'Etat pour les années 2010 à 2013.

Le Conseil d'Etat a accordé un soutien complémentaire de 20 000 francs à la Fondation «La Suisse à Puerto Yartou» en Patagonie chilienne, afin de permettre de finaliser les travaux d'aménagement du musée consacré à l'immigration fribourgeoise. Un échange d'étudiants a eu lieu entre le Collège Ste-Croix à Fribourg et une institution analogue à Punta Arenas (Chili).

Depuis le 1^{er} janvier, le canton de Fribourg dispose d'une résidence artistique et scientifique à New York qu'il partage avec le canton du Valais. Située dans le quartier de Dumbo (Brooklyn), elle peut accueillir alternativement des artistes désignés par le Service et des chercheurs désignés par le Service de l'action sociale. Le premier résident fribourgeois a été choisi par un jury d'experts. Celui-ci a désigné Damien Seydoux qui a séjourné durant le 2^e semestre à New York pour y développer un projet de signalétique numérique de la ville.

Le jury d'experts a désigné deux candidats pour séjourner six mois chacun à l'Atelier Jean Tinguely de la Cité des Arts à Paris. Pour l'année 2012, c'est Guillaume Dénervaud qui occupe l'atelier où il souhaite créer une petite maison d'édition destinée à diffuser ses œuvres sous forme de dessins et fanzines.

Le Chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, dont il assume la vice-présidence, et de la Haute Ecole de Musique (HeMU) Vaud/Valais/Fribourg. Il a également participé aux travaux du jury de «Label+Théâtre romand».

1.2.12. Culture et école

Une nouvelle formule du concept «Culture et école» pour la nouvelle période législative n'a pas pu être retenue, en raison des difficultés financières de l'Etat.

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme d'environ 60 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, le Service a accordé un soutien financier à douze musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ate-

2012

liers et des d'animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une quarantaine d'ateliers ont été proposés.

Enfin, le Service a soutenu financièrement un projet pilote d'atelier de sensibilisation des élèves aux arts de la scène, élaboré par l'Association Découvertes Théâtre.

Les subventions accordées pour le programme «Culture et école» s'élèvent à 163 745 francs auxquels s'ajoute un montant de 90 000 francs prélevé sur le Fonds des taxes de loteries destiné à soutenir les activités pédagogiques du Festival international de films de Fribourg.

1.2.13. Patrimoine culturel immatériel

En 2008, les Chambres fédérales ont ratifié la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La Confédération a confié aux cantons la mission d'établir l'inventaire de leur patrimoine culturel immatériel en vue d'arrêter une liste qui sera soumise à l'UNESCO.

La commission d'experts désignée par la Confédération a retenu toutes les propositions du Conseil d'Etat des traditions vivantes fribourgeoises à inscrire dans l'inventaire national, à savoir:

- > la bénichon
- > le chant choral
- > les poyas
- > le ranz des vaches
- > la fête de St-Nicolas
- > la saison d'alpage en Gruyère
- > la pratique du secret (avec le Jura et le Valais)
- > le tavillonnage (avec le canton de Vaud)
- > la fondue

Outre ces traditions vivantes retenues pour l'inventaire national, la commission d'experts cantonale a inventorié plus de 60 autres traditions. Des informations sur celles-ci seront progressivement mises en ligne sur un site dédié. L'inventaire cantonal, dont le Conseil d'Etat a confié la responsabilité scientifique au Musée Gruérien, sera actualisé en coopération avec les porteurs de traditions.

1.2.14. Encyclopédie en ligne

En 2010, la DICS a décidé de constituer un groupe de travail dans le but de renforcer la présence du canton sur les encyclopédies en ligne du type «Wikipédia». En 2011, elle a désigné un chef de projet qui a étudié les différentes possibilités d'atteindre cet objectif. Sur la base de son rapport, la DICS lui a confié la mission de créer un concept, de nouer un partenariat avec «Wikimédia CH» et de mettre sur pied des mesures d'incitation auprès des personnes privées en vue de la rédaction d'articles consacrés au canton de Fribourg.

1.3. Evénements particuliers

Le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance qui fixe des règles nouvelles concernant le soutien aux compagnies théâtrales considérées comme confirmées. Dès l'année 2013, les aides destinées à ces compagnies seront proposées par un groupe d'évaluation. Le nombre d'aides octroyées sera limité à cinq par année au maximum.

La Direction a introduit deux nouveaux instruments de politique culturelle en faveur des musiques actuelles: une bourse pour musicien-ne ou groupe et un soutien aux résidences de création, en coopération avec les infrastructures culturelles agréées par la DICS, à savoir: Fri-Son à Fribourg, Bad Bonn à Düdingen, La Spirale à Fribourg, le Nouveau Monde à Fribourg, Ebullition à Bulle. La mise en œuvre de ces deux nouveaux modes de soutien aux musiques actuelles a pour conséquence l'abandon de l'aide à la production d'un CD ou d'un fichier musical électronique.

Une délégation officielle désignée par le Conseil d'Etat s'est rendue à Nova Friburgo (Brésil) au sein de laquelle la Direction et le Service étaient représentés. Lors de ce voyage, la délégation a évalué les moyens investis depuis 2010 pour la Casa Suiça, en vue de faire des propositions au Conseil d'Etat pour leur éventuel renouvellement en 2013; elle a également visité les institutions retenues pour une aide financière à la suite de la catastrophe naturelle de 2011 et évalué l'évolution des dossiers. Enfin, elle a rendu visite à l'Ecole suisse de Rio de Janeiro, en vue de nouer une collaboration pédagogique avec les services de l'enseignement fribourgeois.

2. Institutions culturelles: missions et activités

Le Service a pour mission d'exercer la surveillance des institutions culturelles de l'Etat, d'arrêter leur programme général d'activités et de veiller à la coordination de celles-ci.

2012

2.1. Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le Chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune des institutions. Il a participé aux séances des commissions (bureau et commission plénière) de chacune d'elles.

Le Chef du Service est membre de la commission de construction chargée de l'extension du Conservatoire (étape 2) mise sur pied par la Caisse de prévoyance de l'Etat.

3. Archives de l'Etat

3.1. Mission

Les Archives de l'Etat (AEF) ont pour mission principale d'évaluer, de classer, de conserver et de rendre accessibles au public les documents d'archives appartenant à l'Etat et à ses établissements, à l'administration centrale et aux services décentralisés. Elles veillent à l'archivage des documents par les services. Elles conseillent les communes, les paroisses et les personnes privées dans la gestion de leurs archives. Elles offrent au public, aux étudiants et aux chercheurs leurs ressources documentaires, des conseils ainsi que des possibilités particulières d'information et de recherche. Elles contribuent par leurs recherches et leurs publications à la connaissance de l'histoire fribourgeoise.

Archiviste cantonal: M. Alexandre Dafflon.

3.2. Activités

3.2.1. Commission des Archives

La Commission des Archives s'est réunie à trois reprises. Elle a examiné le budget 2013, été informée de l'épuisement prochain des capacités de stockage des AEF, a pris connaissance des questions liées à la nécessité de mettre en place une stratégie de conservation des documents électroniques, a lu des «recommandations des AEF en matière d'archivage à l'attention des communes fribourgeoises» et a pris connaissance du rapport d'activités 2012.

3.2.2. Bases légales

Un avant-projet de loi sur l'archivage et sur l'organisation des Archives de l'Etat a été inscrit au plan de législation 2012–2016 du Conseil d'Etat.

3.2.3. Bâtiments et équipements

Le Service des bâtiments de l'Etat a prévu d'équiper un dépôt provisoire pour les AEF sur le site des Daillettes 6 à Fribourg. Dans l'attente de la mise à disposition de ce dépôt, prévue fin 2013, une solution transitoire a été trouvée sur le site Cardinal à Fribourg.

3.2.4. Informatique et nouvelles technologies

La base de données des AEF a fait l'objet de plusieurs améliorations, notamment l'installation du nouvel outil *query synch tool* permettant de mettre à jour régulièrement la version publique de la base de données. La numérisation et le microfilmage des plans de dîmes se sont achevés en 2012, avec un total de 7680 prises de vues, qui seront intégrées dans la base de données informatique durant l'année 2013. Dans le cadre du projet *e-codices* de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Fribourg, les AEF ont fait numériser le Livre des drapeaux, manuscrit enluminé de 1647. Ce document est désormais consultable en ligne. En 2012 a été finalisé un projet de numérisation des recensements de la population fribourgeoise au XIX^e siècle, en partenariat avec l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie et *Family-search International*. Les réflexions stratégiques sur la conservation des documents numériques se sont poursuivies tout au long de l'année, avec une solution provisoire à mettre en œuvre en 2013 en collaboration avec le Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques de Berne. Les AEF sont associées au projet GED-Chancellerie, projet de gestion électronique de documents.

3.2.5. Relations avec les producteurs d'archives

30 (32) services de l'administration ont été visités (44 visites): Université de Fribourg; Service dentaire scolaire; Service de la faune et des forêts; Service de la population et des migrants; Tribunal d'arrondissement de la Sarine; Service de l'état civil et des naturalisations; Tribunal d'arrondissement de la Broye; Service du médecin cantonal; Service des constructions et de l'aménagement; Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice; Service de l'environnement; Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes; collège de Gambach; collège de Sainte-Croix; Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi; Tribunal cantonal; Service de la formation professionnelle; Service des contributions; Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments; Haute Ecole pédagogique; Préfecture de la Singine; Police cantonale; Service des communes; Tribunal administratif; Préfecture du Lac; Conférence des recteurs de collèges fribourgeois; Service des bâtiments de l'Etat; Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance; Etablissements de Bellechasse.

2012

28 (22) tiers ont également sollicité des conseils: Archives de la ville de Berne; paroisse de Promasens; commune de Granges-Paccot; paroisse d'Hauteville; commune de Neyruz; couvent des Cordeliers de Fribourg; Zonta-Club Fribourg; Isabelle Chassot de Chésopelloz; Fédération fribourgeoise des sapeurs-pompiers; commune d'Ependes; Paul Corboz de Broc; commune d'Arconciel; VISARTE, Société suisse des artistes visuels section Fribourg; Association fribourgeoise de badminton; Société des ingénieurs et architectes section Fribourg; Association des communes fribourgeoises; commune de Ménières; Fondation Marcello; commune de Vernay; Fondation Cardinal-Journet; commune de Gletterens; Société d'étudiants Activitas; M^e Jean-François Bourgknecht Fribourg; Fabiola Friolet Morat; paroisse de Saint-Martin; Association Transports et environnement Fribourg; couvent des Ursulines de Fribourg; paroisse d'Arconciel; Association Pro Fribourg.

3.2.6. Accroissement des fonds d'archives

En 2012, les AEF ont reçu 304,45 (437,85) mètres linéaires (ml) supplémentaires. Les fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat ou par des collectivités publiques pour un total de 270,60 (387,30) ml:

DSJ:

Police cantonale, rapports d'activités journalières des postes de police (2006, 2,20 ml).

DICS:

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, correspondances, rapports, commissions, dossiers divers, diapositives (1943–2009, 6 ml); Inspectorat des écoles de langue allemande, protocoles (1990–2009, 0,9 ml); Bibliothèque cantonale et universitaire, un dossier de construction; ancien couvent des Augustins, dossiers judiciaires retrouvés dans une sous-pente (fin XVIII^e siècle–1930 env., 56 ml).

DI AF:

Préfecture de la Veveyse, plaintes, permis de construire, correspondance avec les communes, événements (1970–2001, 2,80 ml); Préfecture de la Singine, ordonnances pénales (2003–2006, 7,30 ml); Service de la faune et des forêts, statistique forestière, rapports annuels, plans, plans de gestion forestière (1851–2009, 6 ml).

DSAS:

Service dentaire scolaire, dossiers (1992–2001, 3,50 ml); Service de l'enfance et de la jeunesse, dossiers individuels (2001, 2,20 ml).

DEE:

Service du registre du commerce, contrats de mariage (1911–1987, 3,70 ml).

DAEC:

Secrétariat général, correspondances, dossiers et photos (1906–2010, 15,50 ml); Service des ponts et chaussées, dossiers des routes et ponts, plans de ponts, routes et villages, appareils de mesure divers, annuaires statistiques, bulletins des lois, photos, etc. (1860–2007 env., 20 ml); Service des constructions et de l'aménagement, dossiers de constructions (1996–1997, 50 ml).

Pouvoir judiciaire:

Tribunal d'arrondissement de la Broye, dossiers civils et pénaux (1978–1990, 54 ml); Justice de paix de Tafers, dossiers (1968–2009, 9 ml); Tribunal administratif, dossiers des 1^{re}, 2^e et 3^e cours administratives, cour fiscale, cour des assurances sociales, actes judiciaires (2001, 11 ml); Tribunal cantonal sections civile et pénale, dossiers de correspondance, affaire disciplinaire, dossiers de la chambre des poursuites et faillites, dossiers de la chambre pénale et de la chambre des tutelles (1980–2004, 4,50 ml).

Divers:

Commune d'Arconciel, procès-verbaux, comptes, registre des bourgeois, registre des immeubles, plans du XVIII^e siècle (1760–1986, 5 ml); Succession M^e Peter Burri, 7 répertoires et 15 boîtes d'actes en brevet (1961–2004, 2,10 ml); Succession de M^e Pierre Boivin, 4 registres de minutes et un répertoire (2005–2008, 0,25 ml); M^e Jean-François Bourgknecht, 54 registres de minutes et 2 répertoires, certificats d'héritiers, actes de cautionnements et actes en brevet (1963–2012, 4,50 ml); communes d'Ependes et Sales, comptes, registres des bourgeois, actes d'origine, registres d'école (1831–1975, 3,60 ml).

Les AEF ont reçu 33,85 (64,50) ml d'archives provenant de personnes privées, parmi lesquelles les archives de la Conférence fribourgeoise de la formation des adultes COFFA (1994–2012, 2,50 ml); du *Deutsche Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg* (1894–2000, 4,50 ml); du Zonta-Club Fribourg (1980–2010, 0,75 ml); les dossiers professionnels de feu Jean-Pierre Corboz, ancien inspecteur scolaire de la Gruyère (1904–2000, 4 ml); les archives de l'Association fribourgeoise des parents d'élèves (1971–1981, 0,60 ml); de l'architecte Daniel Herren concernant le canton de Fribourg (3 ml); de la Fédération fribourgeoise des sapeurs-pompiers (1910–1991, 2,80 ml); de la société d'étudiants Sarinia (1895–2003, 3 ml); de la section fribourgeoise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses SPSAS (1997–2001, 1,50 ml); de la Société suisse des architectes et des ingénieurs section Fribourg (1935–2010, 3,50 ml); des documents concernant la Congrégation des Enfants de Marie du Sacré-Cœur de Jésus (1881–1941, 0,10 ml); un volume de rapports annuels de la Société fribourgeoise des amis des beaux-arts (1933–1960, 0,10 ml); des documents relatifs au chanoine Lucien-Pierre Bossens (1869–1949, 0,50 ml); divers documents de nature théologique et religieuse (1872–1972, 0,05 ml); des documents relatifs aux familles de Haller et de Boccard (XIX^e–XX^e siècles, 0,30 ml) et divers autres documents à caractère familial ou généalogique.

2012

Les AEF ont acquis les documents originaux suivants: 14 documents en papier et un parchemin datant de 1481 à 1785 concernant des droits d'eau à Courgevax et Chandon; un journal de Marie-Anne Elisabeth Françoise d'Affry (1775–1831), fille de Louis d'Affry, pour le premier trimestre de l'année 1800; un album de photographies de la famille Boccard et familles alliées (XIX^e siècle).

3.2.7. Travaux de classement et d'inventaires

Le classement et l'inventaire de plusieurs fonds ont été achevés en 2012, cependant les améliorations apportées à la base de données *scopeArchiv* ont retardé l'édition de répertoires et d'inventaires (ECAB, Tribunal d'arrondissement de la Sarine, Tobie-de-Raemy, Traités et contrats, etc.). Ces derniers seront édités en 2013.

En outre les données suivantes ont été intégrées dans *scopeArchiv*: Tribunal des mineurs (1974 entrées); Préfecture de la Veveyse (115 entrées); Service du personnel et d'organisation (10 976 entrées); Secrétariat général de la DIAF (256 entrées); Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (223 entrées); Tribunal d'arrondissement de la Broye (4291 entrées); Service dentaire scolaire (263 entrées); Tribunal administratif (1518 entrées); Secrétariat général de la DSJ (732 entrées); Service de la faune et de la forêt (457 entrées); Justice de paix de Tafers (2829 entrées); Tribunal cantonal (47 entrées); Commission d'expropriation (25 entrées); commune d'Arconciel (118 entrées); Fédération fribourgeoise des sapeurs-pompiers (221 entrées); AV Goten, société d'étudiants (142 entrées).

Parmi les importants travaux en cours, il convient de signaler les classements et inventaires du fonds Marcello (1836-1879), composé de plus de 2000 lettres de l'artiste et de correspondants, du fonds Roger-de-Diesbach (1944–2009), journaliste et rédacteur, du fonds des Augustins de Fribourg (XIII^e–XIX^e siècles), du fonds du Département militaire (XIX^e–XX^e siècles), du fonds des Archives de l'Etat, des dossiers de détenus des Etablissements de Bellechasse (1890 env.–1960 env.) et du fonds du Service des ponts et chaussées.

Il faut mettre aussi en évidence la fin, avec plusieurs mois d'avance sur le programme, du catalogage complet de la bibliothèque des AEF dans le catalogue collectif RERO, mené en partenariat étroit avec la BCU.

3.2.8. Conservation, restauration, reliure et microfilmage

Le plan de reprise complète (inventaire, conditionnement et restauration) des fonds anciens s'est poursuivi en 2012. Après le fonds des Traités et contrats, le fonds des Augustins de Fribourg a été traité. On a procédé à la restauration de 14 documents anciens endommagés (fonds Traités et contrats, Augustins,

Praroman, Cartes et plans). L'atelier de microfilmage de l'Etat a procédé au microfilmage de 280 registres et documents, principalement des registres de paroisses, des livres de justice, des *Mandatenbücher*, des *Ratserkenntnisbücher* et des livres auxiliaires de l'administration.

3.2.9. Service au public: communication, visites, expositions

9392 (10 076) documents ont été consultés par 682 (713) lecteurs représentant 2370 (2340) passages. Les AEF ont transmis 499 (622) dossiers aux services de l'administration. Le secrétariat des AEF a répondu par écrit ou par téléphone à de très nombreuses demandes de renseignement portant, le plus souvent, sur des recherches généalogiques. En outre, 75 (50) croquis d'armoiries ont été délivrés.

Les AEF ont accueilli de nombreux groupes pour des visites commentées et des leçons, à savoir 15 (15) visites pour 212 (253) personnes.

Les AEF ont prêté 6 documents pour l'exposition «Enfances voilées», présentée au Musée d'art et d'histoire de Fribourg.

3.2.10. Recherche scientifique et publications

Les AEF ont apporté leur concours à plusieurs recherches à caractère historique, scientifique ou technique. La série des fiches signalétiques «Connaissez-vous? / Schon bekannt?» s'est enrichie d'une fiche spéciale intitulée «Le train à vapeur débarque à Fribourg. Genèse d'une aventure (1845–1862) / Die Dampfisenbahn erreicht Freiburg. Beginn eines grossen Abenteuers (1845–1862)», 8 p., ill.

Les collaborateurs des AEF ont prononcé de nombreuses conférences et ont notamment publié: «Heureux qui comme Ottoz...», dans: *Annales fribourgeoises*, 74 (2012), p. 195–197; «Plaffeien und die Notarenfamilie Thalman», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 89 (2012), p. 171–195; *L'histoire, l'incendie, éclairages*, actes du colloque réuni les 9 et 10 juin 2011 à Fribourg, Fribourg: Société d'histoire du canton de Fribourg, 2012, 382 p. (coll. «Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg», nouvelle série, 11); «*Fiat littera ad dictamen sapientum*». *Notare, Lombarden und Juden in Freiburg im Üchtland (14. Jahrhundert)*, Zurich; Sankt Gallen: Dike, 2012, 381 p. (coll. «Europäische Rechts- und Regionalgeschichte», 17); «Heureux notaires fribourgeois! Savoir, fortune, considération, carrière...», dans: *Annales fribourgeoises*, 74 (2012), p. 9–20; «Neuerwerbungen des Staatsarchivs Freiburg: eine Urkunde aus dem Kloster Hauterive aus dem Jahr 1300», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 89 (2012), p. 203–206.

2012

3.2.11. Collaborations

Les AEF ont participé aux activités du Forum des archivistes – Fribourg: une matinée consacrée à la valorisation du patrimoine et une conférence consacrée aux enjeux et aux défis de l'archivage numérique.

Les AEF ont activement collaboré à l'organisation du cours de la Société d'histoire du canton de Fribourg intitulé «Archives du quotidien», proposé à Fribourg (AEF) et à Bulle (Musée gruérien). Quatre leçons ont été dispensées par des collaborateurs des AEF devant un public de 90 inscrits.

A côté du projet d'édition du *Registrum Lombardorum*, premier registre de notaires fribourgeois (1356–1359), un projet de recherche du Fonds national de la recherche est mené dans les murs des AEF. Il porte sur la problématique de Fribourg et la Réforme au XVI^e siècle.

4. Bibliothèque cantonale et universitaire

4.1. Missions

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission principale d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public et aux membres de la communauté universitaire des livres, des périodiques et d'autres supports d'information nécessaires à la culture générale, à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique. Elle conserve les publications et des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire du canton, notamment en sauvegardant le patrimoine livresque et en assurant l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public. Elle contribue au développement de la lecture publique et de la vie culturelle. La BCU fournit des prestations bibliothéconomiques et assume des tâches de coordination et de formation en faveur d'une quarantaine de bibliothèques universitaires et associées.

Directeur: *M. Martin Good.*

4.2. Activités

4.2.1. Commission

La Commission a tenu deux séances. Elle a approuvé les comptes 2011, préavisé favorablement le budget 2013 et le plan financier 2013–2016. Les principaux thèmes traités: projet d'extension et de réaménagement des locaux, évolution du réseau romand (RERO) des bibliothèques, évolution du réseau fribourgeois des bibliothèques et projet de numérisation de la presse fribourgeoise. La Commission a pris connaissance du nouvel organigramme du personnel et du programme général d'activité. Elle s'est réjouie des acquisitions réalisées, de la donation de la Biblio-

thèque du Centre diocésain, de la collaboration avec le Service des biens culturels, du programme d'activités culturelles offert, de la réfection de la Salle de lecture principale et de l'ouverture du compte Facebook de la BCU.

4.2.1.1. Direction et services généraux

Le Directeur ou la Directrice adjointe a participé aux travaux des organes et associations suivantes:

- > Association pour la conservation, la numérisation et la valorisation des journaux fribourgeois (AJF);
- > Association romande des bibliothèques patrimoniales;
- > Comité de l'Association des bibliothèques fribourgeoises ABF-VFB;
- > Comité de pilotage du projet E-lib.ch;
- > Commission de la BCU;
- > Commissions des bibliothèques décentralisées sises à l'Université;
- > Conférence des bibliothèques universitaires suisses CBU (le Directeur de la BCU assumait le rôle de réviseur du Consortium);
- > Conférence suisse des bibliothèques cantonales;
- > Conseil stratégique RERO et (jusqu'au 8 octobre) Bureau du Conseil stratégique RERO (organe de conduite provisoire, en vue d'une nouvelle gouvernance du réseau);
- > Groupe de travail «Droit d'auteur» de l'association faitière des bibliothèques BIS;
- > Switch AAI Advisory Committee;
- > Université de Fribourg / Service de la Formation continue (collaboration à l'organisation du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque).

4.2.1.2. Bâtiments, équipements, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments, plusieurs projets ont été réalisés en plus des tâches courantes d'entretien, en particulier la rénovation de cinq bureaux, la transformation d'un WC pour les personnes à mobilité réduite, la révision partielle des appareils de climatisation avec amélioration de la régulation, le contrôle à distance de la technique du bâtiment ainsi que la

2012

deuxième étape des travaux de réfection du bâtiment 1910 pour les locaux peu touchés par le projet d'agrandissement, principalement dans la Salle de lecture principale entièrement rénovée. Les compresseurs servant à déplacer les compactus ont dû être réparés, après avoir provoqué deux interventions des pompiers et une évacuation du public et des collaborateurs (dégagement de fumée).

4.2.1.3. Formation professionnelle

Deux apprentis AID (Agents en information documentaire) ont terminé leur formation initiale, alors que quatre autres la poursuivent. Deux nouvelles apprenties AID ont été engagées: une à la Bibliothèque cantonale et universitaire et l'autre en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg. Deux personnes engagées pour des stages pré-HEAB (Bachelor de la Haute Ecole des arts de Berne – conservation et restauration) et pré-MAS (Master of advanced studies in archival, library and information science de l'Université de Berne) ont terminé leur stage. Dans le cadre de la formation de spécialiste HES en information et en documentation, une personne a été engagée. L'apprenti médiamaticien poursuit sa formation.

La sixième volée du certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque a été ouverte le 20 octobre avec 20 participants pour l'ensemble des modules et deux participantes pour des modules isolés.

4.2.1.4. Coordination avec l'Université

Le Groupe de coordination a abordé les thèmes suivants: la planification financière 2013–2016, l'agrandissement et la restructuration de la BCU, la mise en œuvre de l'identité graphique de l'Etat et ses implications pour l'Université, l'extension de Miséricorde, l'intégration au catalogue des fonds de l'Institut du fédéralisme (IFF) et de l'Institut interfacultaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH), l'adhésion au Réseau fribourgeois d'une unité composée des fonds de la BLE enrichis par les documents du Centre de compétences du plurilinguisme, la gestion de l'intérim à la Bibliothèque interfacultaire d'histoire et théologie (BHT).

Pour la Semaine internationale de l'Open Access, le groupe de travail mixte a proposé plusieurs actions (poster session dans toutes les bibliothèques, tutoriel vidéo, FAQ, etc.).

4.2.1.5. Coordination des bibliothèques associées

La coordination des bibliothèques associées s'est occupée de 17 bibliothèques. Deux opérations d'intégration des fonds de nouvelles bibliothèques se sont achevées en 2012 (Archives de la Ville et Archives de l'Etat). Différents travaux découlant de la migration en 2011 de la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (HEP)

ont été poursuivis (mise en place de la coordination, suivi de la qualité, suivi des développements demandés). La coordination a assumé les travaux préliminaires pour les deux bibliothèques devant démarrer leur intégration en 2013 (Couvent des Cordeliers et Centre de formation pour le personnel pénitentiaire).

4.2.1.6. Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

L'ABF-VFB se présente désormais avec un nouveau dépliant et est caractérisée par un logo fraîchement créé. Un historique a été rédigé. L'ABF-VFB a finalisé l'étude du dossier «site internet» débuté en 2011 et est à la recherche de sponsors pour financer un nouveau site web répondant aux attentes actuelles. L'ABF-VFB a participé au projet DDC-Bibliomedia, ce qui lui a permis de concrétiser un partenariat avec la Pologne. Une délégation de l'ABF-VFB a rencontré la Directrice ICS. Le nouveau groupe de réflexion «Avenir des bibliothèques et des bibliothécaires» a vu le jour. L'ABF-VFB a poursuivi en outre sa contribution à la formation continue des bibliothécaires en organisant des cours dont certains ont été subventionnés par la DICS. La Loterie Romande (LoRo) a versé un don de 133 327 francs entièrement redistribué aux bibliothèques de lecture publique et aux bibliothèques mixtes.

4.2.1.7. Publications

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, ou dans le cadre de collaborations, la BCU a publié les documents suivants:

- > «Une famille fribourgeoise étoilée: les Castella», catalogue d'exposition;
- > «Sacré», catalogue de la 8^e Enquête photographique fribourgeoise;
- > «Chronique fribourgeoise 2011»;
- > Des feuillets thématiques complétant le prospectus BCU;
- > Newsletter électronique mensuel annonçant toutes les activités de la BCU;
- > Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- > Présence sur Facebook;
- > Prospectus Programme culturel 2012 et Programme culturel 2012/13;
- > Programmes Cinéplus 2012 et 2012/13;

2012

> «BCU Info», N^{os} 67 – 68;

> Les articles de presse concernant la BCU ainsi que les contributions rédactionnelles de la BCU sont compilés dans le «Press-Book» annuel.

4.2.1.8. Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Un groupe de travail a préparé le choix d'une classification thématique pour les fonds en libre accès qui a été validé par la direction.

Le projet «Organisation et gestion des masses documentaires – OGMD» s'est poursuivi (cf. rapport 2011 pour le descriptif du projet). Des déménagements et réorganisations importants ont été entrepris dans les magasins afin de pallier le manque de place et de rationaliser les futurs déménagements.

L'équipement des documents avec les puces RFID (Radio Frequency Identification) s'est poursuivi pour les nouvelles acquisitions, les fascicules de périodiques en libre accès, les volumes reliés et les documents récents stockés en magasins, ce afin de permettre notamment une automatisation du prêt de documents et des retours, une protection antivol efficace, des inventaires automatiques des fonds en vue du fonctionnement optimal de la future BCU (au total, 273 500 puces RFID).

4.2.1.9. Numérisation des journaux fribourgeois

Afin de faciliter l'utilisation d'une source historique singulière et précieuse, et afin de conserver un patrimoine menacé de disparaître à cause de la fragilité du support, la BCU numérise depuis 2003 des journaux fribourgeois anciens et les publie sur internet (environ 330 000 pages). Le projet est marqué par un besoin important de ressources financières à trouver, une évolution technologique rapide (notamment la reconnaissance de caractères) et des questions juridiques complexes. La BCU est désormais soutenue par l'Association pour la conservation, la numérisation et la valorisation des journaux fribourgeois (AJF), créée le 23 mars, présidée par M. Albert Noth. Cette association a pour but de promouvoir la conservation, la numérisation, l'accès convivial et la mise en valeur de la totalité des journaux fribourgeois, et de contribuer au financement et au règlement des droits.

4.2.2. Secteur Collections fribourgeoises et activités culturelles

4.2.2.1. Acquisitions

Monographies	2012	2011
Dépôt légal	967	332
Mémoires UNI + HES	776	372
Achats	427	361
Dons	746	282
Total	2916	1347

Périodiques fribourgeois reçus en dépôt légal	2012	2011
Fascicules reçus et bulletinés	2506	1701
Nouveaux périodiques reçus (titres)	53	72

Un nouveau fonds de première importance a été remis à la BCU: il s'agit de la partie patrimoniale de la Bibliothèque du Centre diocésain qui a fermé ses portes à la fin de l'année 2012. La donation patrimoniale la plus importante depuis l'ouverture de la BCU en 1848 contient quelque 30 000 livres et brochures dont trois quart sont des livres anciens.

576 (555) affiches et 18 (7) cartes de géographie ont été collectées, 432 pièces de littérature grise (littérature éphémère comme flyers, cartons d'invitation etc.) ont été intégrées à la documentation locale.

Des nouveaux fonds photographiques ont été remis ou acquis par la BCU: il s'agit des fonds du photographe moratois Hans Wildanger [1888–1968] (env. 24 000 négatifs) et du broyard Gérard Périsset, rédacteur de «La Liberté» dans les années 1960–80 (env. 40 000 négatifs). Les collections iconographiques s'enrichissent par les tirages de l'exposition «Sacré» de Matthieu Gafsou (Enquête photographique fribourgeoise 2012). Le fonds des cartes postales a été augmenté de 850 (151) pièces par le don de M. Frédéric Depont et par quelques achats.

Documents audio	2012	2011
Dépôt légal	27	nouveau relevé
Achats	64	nouveau relevé
Dons	57	nouveau relevé
Total	148	

Documents vidéo	2012	2011
Dépôt légal	10	nouveau relevé
Achats	20	nouveau relevé
Dons	15	nouveau relevé
Total	45	

2012

Enregistrements patrimoniaux	2012	2011
audio	141	104
vidéo	34	36
Total	175	140

4.2.2.2. Bibliographie fribourgeoise

Traitement annuel	2012	2011
Notices pourvues d'indexation BF	1204	756
Documents imprimés	698	420
Documents audiovisuels	200	217
Notices analytiques	306	119
Notices d'autorité	840	246
Total cumulatif des notices:	35 451	34 247

4.2.2.3. Traitement et consultation

Dans le cadre du catalogage des imprimés anciens, 115 (423) titres, représentant 249 (623) volumes ont été catalogués. 120 (140) affiches et 1985 (1969) cartes postales ont été numérisées, ainsi que 197 négatifs du Fonds Jacques Thévoz, 22 du Fonds des Entreprises électriques fribourgeoises, 92 du Fonds Eltschinger et 744 tirages divers sur carton. L'archivage du Fonds Léo et Micheline Hilber s'est poursuivi (inspection du fonds et inventarisation) ainsi que l'inventaire du Fonds CIRIC (Centre international de reportages et d'information culturelle), du Fonds Albin Carrel et des tirages photos sur cartons. 1379 (335) documents vidéo et audio ont été transférés ou copiés afin de les préserver. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 1205 (850) heures.

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit: 2009 (1966) documents y ont été consultés dont 514 (465) manuscrits, et 803 (749) visites ont été enregistrées, dont 186 (195) pour des manuscrits. 535 (669) documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

4.2.2.4. Conservation et reliure

	2012	2011
Reliures	76	360
Brochages (bindos)	229	200
Réparations de volumes endommagés	151	204
Boîtes (fabrication et réparation)	294	96
Passe-partout	7	171
Restauration	167	64
Expositions (montage et démontage, en heures de travail)	161	215

L'équipe a collaboré à la gestion des journaux et périodiques de la salle de lecture (Ronde). Elle a également assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 299 (370) commandes de reproductions représentant un total de 5005 (5981) photocopies, 34 (33) commandes de fac-similés de numéros complets de journaux fribourgeois et 11 (15) commandes de scannage de livres anciens.

Le microfilmage des principaux journaux fribourgeois de l'année en cours a été géré selon les normes de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection de la population. Une sélection de revues fribourgeoises et d'imprimés fribourgeois anciens a été numérisée 12 533 (26 249) pages.

4.2.3. Activités culturelles

4.2.3.1. Expositions

- > «Les grands travaux des Mülhauser» (19.11.2011–10.03.2012);
- > «Die Grossbaustellen der Mülhauser: Schiffenen – Madeleine». Exposition extra muros au home médicalisé Wolfacker à Guin (19.03.–20.05.);
- > «Georges Schwizgebel – Peintures animées» dans le cadre du Festival international de films de Fribourg (FIFF) (24.03.–23.06.);
- > «Une famille fribourgeoise étoilée: les Castella». Célébration de la fin de l'inventarisation des archives du fonds Castella (28.09.–24.11.);
- > «Sacré». 8^e enquête photographique fribourgeoise réalisée par Matthieu Gafsou (14.12.2012–02.03.2013).

4.2.3.2. Animations et conférences

Soirées de la Ronde:

- > «Se fauiller avec plus que soi». Die Selbstdarstellung des Barons François-Joseph-Nicolas d'Alt de Tieffenthal in seinen «Hors d'œuvres», conférence de Ramona Fritsch;
- > «Le bal des esquintés» (Charmey: Les Editions de l'Hèbe, 2011), lecture d'Annick Geinoz accompagnée par Yves Baeriswyl (accordéoniste) à l'occasion de la Journée mondiale du livre;
- > «Freiburg als Metropole der Spielkartenfabrikation in der Schweiz», conférence de Walter Haas;

2012

- > «Jardiniers de mots», panachage de textes et musique avec la Société fribourgeoise des écrivains et Michael Zisman, bandonéoniste;
- > Causerie avec Jean d'Ormesson, écrivain français, et Héloïse d'Ormesson, éditrice;
- > «dachbettzyt» (Olten: Knapp, 2012), lecture d'Angelia Maria Schwaller;
- > «Le Conseil d'Etat fribourgeois 1848-2011, ou qui gouverne à Fribourg», conférence de Jean-Pierre Dorand suite à la publication de «Le Conseil d'Etat fribourgeois, 1848–2011: son histoire, son organisation, ses membres» par Georges Andrey, John Clerc, Jean-Pierre Dorand et Nicolas Gex;
- > «Français fédéral bei Molière», conférence de Walter Haas;
- > «Apprendre à converser: les traités de civilité mondaine dans la Bibliothèque Castella», conférence de Simone de Reyff;
- > «Zoos humains en Suisse», conférence de Patrick Minder à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme;
- > Collaboration au projet «retro-seals» dans le cadre de «e-lib.ch»;
- > Collaboration au projet «e-codices» dans le cadre de «e-lib.ch»;
- > Collaboration au projet de la Bibliothèque nationale «Die Schweiz vor 100 Jahren: Ansichtskarten» mandatée par la CSBC;
- > Rétrospective du projet «Enquête photographique fribourgeoise» lors de l'exposition «Jean-Luc Cramatte – Inventar» à la Fotostiftung Winterthur (03.02.–28.05.);
- > Mise à disposition d'imprimés anciens fribourgeois et collaboration à l'exposition du Musée Gutenberg «Des clercs et des livres» (31.03.–05.06.);
- > Mise à disposition de «L'optique des couleurs» de Louis-Bertrand Castel (Paris 1740) pour l'exposition à l'Espace Ami Lullin à la Bibliothèque de Genève «Nota Bene: de la musique avec Rousseau» (16.10.–02.03.);
- > Mise à disposition de documents pour l'exposition «Tourismus im Sensebezirk» au Musée singinois à Tavel (26.05.–05.08.).

Les Midis de la Rotonde: visites commentées de l'exposition «Georges Schwizgebel – Peintures animées» avec le cinéaste et Thierry Jobin, directeur du FIFF; visites guidées des expositions «Les grands travaux des Mülhauser» et «Une famille fribourgeoise étoilée: les Castella».

Nuit des Musées: «Fribourg, on y prend goût! Croquez les districts» avec un «Parcours des sept districts, à travers l'histoire, les anciennes photographies, cartes postales et films»; dégustation de spécialités régionales et chants fribourgeois en français et patois.

Le 25 novembre, l'Orchestre des jeunes de Fribourg a donné à la grande salle de lecture un concert consacré à Jean-Sébastien Bach.

4.2.3.3. Cinéplus

Pour sa 35^e année, quelque 1264 (1107) spectateurs ont pris part aux projections de 25 (26) films, inédits et rares ou en unique projection à Fribourg.

4.2.3.4. Collaborations

- > Collaboration au site «Notre Histoire.ch»;
- > Collaboration au projet «e-rara» dans le cadre de «e-lib.ch»;

4.2.4. Secteur Manuscrits, incunables et archives

4.2.4.1. Dons et acquisitions

14 lettres autographes de Paul Claudel à Walter Egloff, 1941–1948 (achat); Fonds Charles-Henri Bovet (1943–1992); incunable: Jacques de Voragine, *Legenda aurea*. [Bâle, Berthold Ruppel, vers 1470] (dépôt de la paroisse de Granettes); Sr Marie-Scholastique de Reding et Sr Marie-Joseph Calpini, *Missel de la Visitation*. Ms. 1912; Sr Marie-Scholastique de Reding, *Canons d'autel*. Ms. Début du XX^e siècle; Sr Marie-Scholastique de Reding, *Ordo pour les fêtes solennelles à la chapelle de la Visitation*. Ms. Début du XX^e siècle; Fonds manuscrit de la Bibliothèque du Centre diocésain (anc. Grand séminaire): à remarquer, 3 manuscrits du moyen âge et 32 incunables.

4.2.4.2. Traitements

Achèvement et mise en ligne de l'inventaire des archives de la famille Castella.

Classement des nouvelles acquisitions: L 2153-2157.

Inventaires d'archives migrés dans RERO au moyen du module «Archives Management System»: Fonds André Ducret, Papiers Max de Diesbach, Fonds Gérard Pfulg, Fonds Archives d'ici, Papiers Eugène Dévaud.

2012

4.2.4.3. Restaurations

Archives de la famille de Castella de Delley: 73 parchemins scellés.

4.2.4.4. Microfilmage / Numérisation

Numérisation de 450 ekts et dias de manuscrits et imprimés.

4.2.4.5. Collaborations et autres activités

> publication partielle en fac-similé accompagnée d'une traduction en chinois du ms. L 509: «Voyages et aventures du Capitaine Ripon aux Grandes Indes (1617-1627)», Taiwan, Yuan-Liou Publishing Co;

> exposition «Armand Niquille. Œuvres inédites». Du 30 mars au 22 avril, Grand Espace du Rural à Givisiez;

> reportage de la chaîne de télévision russe TV Cultura sur Alexander Herzen;

> exposition «Une famille fribourgeoise étoilée: les Castella». Du 28 septembre au 24 novembre, BCU;

> plaquette «Une famille fribourgeoise étoilée: les Castella».

4.2.5. Secteur Technologies de l'information

Projets principaux:

> participation à la mise en place du nouvel outil de découverte Explore dans le cadre de RERO;

> mise en œuvre du «Smart Mapping Service» permettant un transfert automatique de la liste des journaux électroniques dans l'instance locale fribourgeoise du résolveur de liens SFX;

> support technique à la mise en place d'une borne automatique pour la restitution des documents;

> création d'une application pour l'inventaire des archives de Castella; développement d'une interface d'accès et de recherche accessible sur internet;

> support technique à la mise sur pied l'exposition virtuelle sur les Castella (consultable sur internet);

> analyse et réflexion sur le raccordement du réseau informatique de la BCU;

> participation à la numérisation et à la mise à disposition du public de plusieurs documents fribourgeois;

> installation d'un système provisoire et partiel pour l'archivage des documents patrimoniaux numériques;

> préparation de la réorganisation de la présentation des documents patrimoniaux fribourgeois numériques sur le serveur institutionnel RERO DOC.

4.2.6. Secteur Acquisitions

4.2.6.1. Statistiques

Documents	2012	2011
Achats sur le budget de la Centrale	13 962	14 885
Achats sur le budget de l'Université	21 480	19 475
Achats sur crédits spéciaux	647	922
Dons	3 919	3 292
Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	2 281	1 388
Echanges	422	455
Dépôts	2 068	365
Périodiques: nouveaux abonnements	137	185
Périodiques: numéros spéciaux	458	347
Total	45 374	41 314
Périodiques		
Etat de la collection	5 020	5 032
Périodiques électroniques (titres)		
abonnés via le Consortium	12 511	12 344
abonnés hors Consortium	879	780
gratuits référencés	37 447	32 000
Bases de données (cédéroms et en ligne)	405	398

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 25 588 (24 055) fascicules.

4.2.6.2. Acquisition de ressources électroniques

La BCU a poursuivi sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. L'essentiel des 13 390 périodiques disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU est abonné via le Consortium. Elle a notamment adhéré cette année à un contrat consorsial pour les produits suivants: Eastview, Internationale Bibliographie der Rezensionen, Klapp-Online Database, Sage Research Methods, Byzantinische Bibliographie, Allgemeines Künstlerlexikon, Britannica Encyclopedia, Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon, Conference Proceedings Citation Index et RIPM Archive. Elle a également acquis les e-books des collections suivantes: Intelepast Masters (Locke, Hume, Malebranche, Duns Scotus, Abelard, Ockham), Blackwell Reference Online collection 2012 ainsi

2012

qu'une importante collection (1500 vols) d'e-books en sciences chez Springer.

4.2.6.3. Reliure

Volumes reliés par des entreprises extérieures: 7964 (8733).

4.2.7. Secteur Catalogage

4.2.7.1. Catalogage formel

Volumes	2012	2011
Nouveau catalogage	58 873	52 375
Recatalogage	12 002	189 016
Divers	5 413	5 384
Total BCU	76 288	246 775
Bibliothèques associées	26 186	105 597
Total	102 474	352 372

4.2.7.2. Catalogage matières

	2012	2011
Volumes indexés par la BCU	19 539	16 863
Volumes indexés par une autre bibliothèque	23 872	76 481
Volumes non indexables	39 064	235 314
Notices d'autorité et de concordance	2 826	3 329
Total	85 301	331 987

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant 18% (5%) pour le catalogage formel et 36% (43%) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 51% (44%) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 55% (82%) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue 1 643 485 (1 618 239) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 353 094 (2 262 225) volumes.

4.2.7.3. Recatalogage

Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

> à la Centrale 10 928 volumes (186 533);

> à l'Université 1074 volumes (2483).

De 1985 à 2011, 959 144 volumes ont été recatalogués dont 12 002 cette année (189 016).

4.2.8. Secteur public

4.2.8.1. Statistique

Documents:	2012	2011
prêtés à domicile y compris la médiathèque	389 962	366 221
<i>dont médiathèque uniquement</i>	<i>107 344</i>	<i>102 890</i>
<i>dont transactions dans iPortal</i>	<i>168 328</i>	<i>nouvelle rubrique</i>
prêtés en salle de lecture	6 916	5 512
prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	67 005	72 501
reçus d'autres bibliothèques	9 579	9 772
envoyés à d'autres bibliothèques	10 080	9 765
photocopiés envoyés	881	1 114
photocopiés reçus	543	519
Total	484 966	465 404
Envois de copies commandées de journaux fribourgeois	327	398
Traitement des demandes par e-mail	4 719	4 948
Nombre d'accès au WLAN par le public non-universitaire	4 191	2 357

4.2.8.2. Accès aux ressources électroniques

Plus de 220 000 (196 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 25 (25) bouquets de journaux. Plus de 300 000 (266 000) recherches ont été effectuées dans les 398 (398) bases de données (e-books inclus) qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

4.2.8.3. Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 49 (56) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 558 (576) personnes. Plus de 775 (750) étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

4.2.9. Secteur logistique

4.2.9.1. Stockage des documents en magasins, fourniture et reproduction de documents

En plus des tâches courantes (cf. 4.2.10a pour les statistiques), le secteur a lancé la phase opérationnelle du projet «Organisation et gestion des masses documentaires – OGMD» (cf. 4.2.2.h). Un reclassement des grands formats a débuté (Réserve des imprimés anciens, périodiques et collections des fonds généraux). Une nouvelle procédure a été rédigée pour les retours de documents

2012

des bibliothèques décentralisées sises à l'Université. Les règles d'accès aux magasins par le public ont été redéfinies.

4.2.9.2. Equipement des documents

Documents	2012	2011
Volumes cotés ou recotés	68 234	55 965
Volumes magnétisés	18 884	19 739
Volumes équipés avec une puce	273 500	59 500

4.2.9.3. Courriers, transports, déménagements

4660 paquets (4 944) ont été envoyés. Outre les transports réguliers pour les bibliothèques sises à l'Université et pour les bibliothèques associées, des nombreux transports spéciaux ont été effectués. Trois déménagements d'importance ont été organisés concernant les fonds à déstocker selon critères ciblés (10 000 vol.), la Bibliothèque de la Visitation (6000 vol.) et les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque du Centre diocésain (30 000 vol.).

4.2.9.4. Infrastructures et économat

Des portiques antivols ont été installés ainsi qu'une borne pour le retour des documents empruntés. Le matériel de conservation standardisé en carton ou papier non-acide est désormais à disposition pour la conservation des fonds patrimoniaux imprimés.

4.2.10. Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Un groupe de travail ad hoc a élaboré et réalisé une enquête auprès des usagers, portant sur l'accès aux ressources électroniques et sur les compétences en recherche documentaire. Les résultats ont été analysés et commentés. Un site web mobile a été créé, incluant les informations de base pour chacune des bibliothèques; des feuillets de présentation à intégrer au prospectus de la BCU ont également été rédigés et imprimés.

Le groupe de travail Constellation a préparé deux séances avec le Vice-Recteur et deux séances avec les cadres de la BCU; le groupe a organisé et suivi une journée de formation intitulée «Le développement des collections: planification, outils, meilleures pratiques».

5. Conservatoire

5.1. Missions

Le Conservatoire a pour but l'enseignement de la musique vocale et instrumentale, de la danse et de l'art dramatique aux degrés amateur et préprofessionnel. Cet enseignement est décentralisé dans chaque district.

Directeur: M. Giancarlo Gerosa.

5.2. Activités

5.2.1. Commission du Conservatoire

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2011 et préavisé favorablement le budget 2013. Elle a traité notamment des thèmes suivants: filière préprofessionnelle, concept «Sports-Arts-Formation», révision de l'ordonnance concernant le Conservatoire et de celle concernant les examens, projet de regroupement territorial de l'enseignement, construction du nouveau bâtiment pour la danse et l'art dramatique à Granges-Paccot, rentrée scolaire 2012/13.

5.2.2. Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2012.

Art dramatique

> Doyen: Yann Pugin; nombre d'élèves 49; répartition par degré: cours d'introduction I, II, III 18; certificat amateur I, II, III 24; certificat préprofessionnel 7; nombre de professeurs: 10; lieu d'enseignement: Fribourg.

Bois

> Doyen: Christophe Rody; nombre de cours 855: flûte à bec 192, flûte traversière 292, clarinette 162, saxophone 155, hautbois 35, basson 19; répartition par degré: inférieur 524, moyen 205, secondaire 70, certificat amateur 41; filière préprofessionnelle 3; nombre de professeurs: flûte à bec 13, flûte traversière 11, clarinette 6, saxophone 5, hautbois 1, basson 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les 7 districts.

Chant

> Doyen: Nicolas Pernet; nombre de cours 205; répartition par degré: inférieur 100, moyen 37, secondaire 31, certificat amateur 5; filière préprofessionnelle 4; nombre de professeurs: 9; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

Cordes

> Doyen: Pierre-Bernard Sudan; nombre de cours 437: violon 319, violoncelle 100, alto 7, contrebasse 11; répartition par degré: inférieur 277, moyen 205, secondaire 45, certificat amateur 35; filière préprofessionnelle 4; nombre de professeurs: violon 15, violoncelle 4, alto 1, contrebasse 1; lieux d'enseignement: violon (Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Guin, Morat, Romont, Villars-sur-Glâne, Wünnewil); alto (Fribourg); violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil); contrebasse (Fribourg).

2012

Cuivres

> Doyen: Laurent Carrel; nombre de cours 600: trompette 391, euphonium 65, alto 62, tuba 8, cor 27, trombone 47; répartition par degré: inférieur 323, moyen 183, secondaire 71, certificat amateur 16; filière préprofessionnelle 4; nombre de professeurs: trompette 15, tuba et euphonium 3, cor 2, trombone 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 41 succursales réparties dans les 7 districts.

Danse

> Doyenne: Corinne Held; nombre d'élèves 67; répartition par degré: certificat amateur 48; filière préprofessionnelle 19; nombre de professeurs: 3; lieu d'enseignement: Fribourg.

Guitare

> Doyenne: Jacqueline Sudan; nombre de cours 428; répartition par degré: inférieur 288, moyen 96, secondaire 32, certificat amateur 7; nombre de professeurs: 13; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 16 succursales réparties dans les 7 districts.

Jazz

> Doyen: Christophe Tiberghien; nombre de cours 407: piano 135, guitare 92, batterie 90, keyboard, synthétiseur et informatique musicale 30, chant 25, guitare basse 16, clarinette et saxophone 15, cuivres 8, contrebasse 5; répartition par degré: inférieur 239, moyen 95, secondaire 41, certificat amateur 11; filière préprofessionnelle 7; nombre de professeurs: 16; lieu d'enseignement: Fribourg.

Piano

> Doyen: Philippe Morard; nombre de cours 1361; répartition par degré: inférieur 824, moyen 291, secondaire 137, certificat amateur 50; filière préprofessionnelle 3; nombre de professeurs: 52; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 33 succursales réparties dans les 7 districts.

Autres branches

> Accordéon: nombre de cours 39; répartition par degré: inférieur 24, moyen 9, secondaire 5; certificat amateur: 1; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

> Clavecin: nombre de cours 3; répartition par degré: moyen 2; secondaire 1; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

> Culture musicale: formation initiale et amateur: nombre de cours pris 73; répartition par degré: niveau I: 14; niveau II: 11;

niveau III: 23; niveau IV: 21; niveau V: 4; formation préprofessionnelle: nombre de cours pris 21, répartition par degré: niveau I: 5; niveau II: 6; niveau III: 6; niveau IV: 4; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

> Direction chorale: degré certificat amateur, nombre d'élèves 11; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

> Direction d'ensembles à vent: filière préprofessionnelle, nombre d'élèves 6; nombre de professeurs: 2; lieu d'enseignement: Fribourg.

> Eveil à la musique: nombre d'élèves: 193; répartition par discipline: initiation musicale 60, rythmique Jaques Dalcroze 71, méthode Orff 62; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

> Improvisation à l'orgue: nombre de cours 10; répartition par degré: inférieur 6, moyen 3, secondaire 1; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

> Orgue: nombre de cours 13; répartition par degré: inférieur 9, certificat amateur 4; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

> Percussion classique: nombre de cours 81; répartition par degré: inférieur 48, moyen 19, secondaire 12; certificat amateur: 2; nombre de professeurs: 2; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

5.2.3. Classification par degré

Degré inférieur 2641 (2611); moyen 1041 (1030); secondaire 451 (477); certificat amateur 191 (176); filière préprofessionnelle 60 (62).

5.2.4. Classification par âge et par sexe

> 2630 (2395) cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans;

> 1398 (1343) cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans;

> 730 (791) cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans;

> 530 (568) cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans.

2012

5.2.5. Certificats décernés

- > 23 (36) certificats amateur: art dramatique, chant, clarinette, direction chorale, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, guitare, guitare jazz, piano, trombone, violon, violoncelle.
- > 15 (5) certificats préprofessionnels: art dramatique, danse, direction d'ensembles à vent, piano, saxophone, violoncelle.

5.2.6. Examens

Durant l'année scolaire 2011/12, 1109 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

Musique

- > 1017 examens répartis comme suit: entrées en degré moyen: 527; entrées en degré secondaire: 248; entrées en classe de certificat: 88; examens intermédiaires certificat amateur: 45. Culture musicale et solfège (examen final), certificat amateur: 15; examens finaux (certificat amateur): 28 (4 chant, 4 clarinette, 2 direction chorale, 2 euphonium, 1 flûte à bec, 2 flûte traversière, 1 guitare, 1 guitare jazz, 1 harpe, 7 piano, 1 trombone, 1 violon, 1 violoncelle).

Art dramatique

- > 52 examens répartis comme suit: examens d'admission certificat amateur 10; examens de passage certificat amateur 14; examens finaux certificat amateur 4; examens d'admission en filière préprofessionnelle: 12; examen final certificat préprofessionnel: 12.

Danse

- > 40 examens répartis comme suit: formation initiale et amateur 11 (entrées en degré moyen: 11; entrées en degré secondaire: 0; entrées en classe de certificat amateur: 0; examens finaux certificat amateur: 0); filière préprofessionnelle 29 (examens d'admissions: 8; entrées en degré secondaire: 4; entrées en classe de certificat: 1; examens intermédiaires: 15, examens finaux:1).

5.2.7. Personnel enseignant

Durant l'année scolaire 2011/12, 195 (194) professeurs ont assuré en moyenne 2860 (2947) heures d'enseignement hebdomadaire (112 EPT). Le Conservatoire accueille les étudiants des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique ainsi que les étudiants de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HeMU), site de Fribourg, pour la formation pratique du deuxième instrument et de la discipline principale «Musique à l'école». Le Conservatoire collabore

avec l'Université de Fribourg (Institut de musicologie) et offre aux étudiants universitaires désireux de parfaire leur formation théorique la possibilité d'accéder gratuitement aux cours de culture musicale. Il propose également aux étudiants se destinant au DAES II (diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité) une formation obligatoire en direction chorale.

5.2.8. Activités culturelles

Les activités culturelles du Conservatoire se manifestent par de nombreuses auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2011/12, 180 auditions à Granges-Paccot et 120 dans les succursales) et par des concerts. Principaux événements:

- > le 20 janvier, concert du Quintette Eole avec Martine Grandjean, flûte, Bruno Luisoni, hautbois, Yuji Noguchi, clarinette, Stéphane Mooser, cor, Nicolas Michel, basson ainsi que Michel Brodard, baryton, Adèle Savoy, harpe;
- > le 15 février, atelier avec les élèves et concert-spectacle avec l'ensemble parisien de clarinettes «Les Bons Becs»;
- > le 3 mars, journée «Portes ouvertes» à Granges-Paccot;
- > le 28 avril, concert des professeurs avec Eugenia Rody, piano, Christophe Rody, flûte traversière;
- > les 16 et 17 juin, spectacle des classes de danse à Nuithonie;
- > le 29 septembre, concert-hommage au compositeur Julien-François Zbinden, avec la participation des professeurs et élèves.

5.2.9. Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- > le 28 janvier, cours de maître avec Thomas Ruedi, euphonium/baryton;
- > le 31 janvier, cours de maître avec François Boulanger, direction d'ensembles à vent;
- > les 4 février et 10 mars, cours de maître avec Stefan Muhmenthaler, violon;
- > le 26 avril, cours de maître avec Christian Studler, flûte traversière;

2012

- > le 27 avril, cours de maître avec les musiciens de l'ensemble jazz «CHala Cubana»;
- > le 28 avril, cours de maître avec Matteo Mela, guitare;
- > le 22 juin, formation continue pour les professeurs de flûte traversière avec Freddy Frankhauser, thème: l'enregistrement;
- > le 2 juillet, cours de maître avec Marianne Racine, jazz vocal et improvisation;
- > le 27 août, formation continue pour les professeurs de cordes avec Noémie Robidas, thème: renouveler sa boîte à outils pédagogiques, motivation, créativité, improvisation;
- > le 27 août, formation continue pour les professeurs de piano avec Pierre-François Coen, thème: le plan d'études;
- > le 29 août, formation continue pour les professeurs de saxophone avec Nicolas Prost;
- > le 30 août, formation continue pour les professeurs avec Paul-André Cadieux, thème: coaching, donner le meilleur de soi-même, gérer la critique;
- > le 31 août, formation continue pour les professeurs avec Arlette Schubiger, thème: la communication, galère ou réussite;
- > le 14 décembre, cours de maître avec Finghin Collins, piano.

5.2.10. Nouveau bâtiment pour la danse et l'art dramatique

En juin 2010, le Conseil d'Etat a autorisé l'extension du Conservatoire à Granges-Paccot pour l'enseignement de la danse et de l'art dramatique. Actuellement, cet enseignement, qui concerne 120 élèves, est dispensé dans les locaux de la Villa Gallia à Pérolles. La construction du bâtiment a débuté en février et son entrée en service est fixée pour la rentrée 2013/14.

5.2.11. Information et communication

Le site internet du Conservatoire a été consulté à 153 000 reprises et a été restructuré afin de mieux répondre aux besoins des internautes. Plus de 500 inscriptions et demandes de modifications sont parvenues via le site internet. Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire.

6. Musée d'art et d'histoire

6.1. Missions

Le Musée d'art et d'histoire (MAHF) offre au public, aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs la possibilité de connaître le patrimoine artistique et historique du canton ainsi que les diverses formes de création, anciennes et contemporaines dans le domaine des arts visuels. Il complète, recense et conserve les collections artistiques et historiques de l'Etat.

Directrice: M^{me} Verena Villiger Steinauer.

6.2. Activités

6.2.1. Commission

La Commission et son bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2013.

6.2.2. Personnel

Engagement temporaire de sept civilistes et de trois assistantes scientifiques collaborant à la préparation d'expositions et à la réinventorisation de la collection. Une étudiante et un étudiant universitaires ont suivi des stages muséologiques de six mois, deux étudiantes et deux étudiants des stages de trois semaines.

6.2.3. Expositions temporaires et permanente

Sculpture 1500 – Fribourg au cœur de l'Europe (14 octobre 2011–19 février 2012) / Aux combles de l'art – La collection du XIX^e au XXI^e siècle (dès le 1^{er} mars) / Enfances volées – Regards et témoignages d'enfants placés (20 avril–19 août) / Archéoquiz – Enquêtes archéologiques fribourgeoises (9 novembre 2012–16 février 2013).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 14 335 (13 702) visiteurs dont 181 (174) classes représentant 2896 (2914) élèves; la Nuit des Musées a été visitée par 2005 personnes. Moyenne journalière de 46 (44) visiteurs.

6.2.4. Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris les «Culture de saison», voir ci-dessous) est de 128 (126).

«Culture de saison»: quatre dimanches par an, au gré des saisons, le MAHF invite à la (re)découverte de son exposition permanente.

2012

6.2.5. Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les «Découvertes du mardi», voir ci-dessous) a été de 50 (32).

«Découvertes du mardi»: présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

«Le MAHF en chantant, avec Michel Bühler»: organisé par la Société d'histoire avec l'aide du MAHF, 6 récitals thématiques.

«Ecrire un polar» avec François Jolidon dans la salle des combles (5 séances de 2h30).

15 (16) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

6.2.6. Réinventorisation complète de la collection du MAHF; nouvelles réserves

L'opération d'inventaire et de conservation (dépôts/réserves) des collections du MAHF (2008–2013) est en cours. Cette année, 9828 (6525) œuvres/objets ont été inventoriés.

6.2.7. Activités scientifiques et publications

Le MAHF poursuit sa participation au groupe de travail trinationnel «Sculpture médiévale dans les Alpes» (Italie / France / Suisse).

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs: Archéo-quiz. Enquête archéologiques fribourgeoises / Cahier d'artiste. Franz Brühlhart. Un souffle doux et léger (Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle).

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru.

12 articles sur les collections, rédigés par les collaborateurs du MAHF, ont été publiés dans différentes revues.

Deux mémoires de master sur l'histoire du MAHF ont été terminés, un autre est en cours (Université de Neuchâtel).

6.2.8. Site internet

Le site internet du MAHF a été consulté par 30 429 visiteurs (moyenne de 83 par jour). Il permet, entre autres, de consulter actuellement un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement 1570 œuvres (1164).

6.2.9. Dons

Peinture: Gilles Rotzetter: Caravaggio Reloaded, 2011, huile sur toile. Hermann Schöpfer: Saint Erasme, volet de retable, XVI^e s., liant huileux sur panneau de bois.

Sculpture: Aloys Lauper: Nicolas Kessler, Buste du Père Grégoire Girard, milieu du XIX^e s., plâtre. Commune de Fribourg: Atelier Hans Gieng, Plaque de poêle aux armes Zaehringen, Fribourg et Empire, tenues par deux anges, 1540, fonte. Héritiers d'Antoine Claraz: Antoine Claraz, Croix sur pied, modèle en réduction pour Ste-Thérèse à Fribourg, 1966, laiton; idem, 2^e projet d'ambon pour Ste-Thérèse à Fribourg, 1965, fer oxydé; idem, Modèle en réduction de l'ambon pour Ste-Thérèse à Fribourg, 1965, cuivre forgé et novopan idem, 2^e projet de tabernacle pour Ste-Thérèse à Fribourg, 1964–1965, grès de la Molière et laiton; idem, Modèle en réduction de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, 1965, haut-relief en résine synthétique; idem, Modèle du maître-autel de la chapelle de l'hôpital de Tavel, 1959–1960, plâtre et maillechort. Fondation Res Freiburghaus: Res Freiburghaus, Wachsende Kette, 1982, molasse; idem, Sans titre, vers 1980–1990, pierre; idem, Sans titre, vers 1995–2005, stéatite.

Arts graphiques: M. et M^{me} Pierre et Rosa Muller-Gauch: Inconnu, Paysage avec chapelle en ruine, 1^{er} tiers du XIX^e s., pastel sur papier marouflé sur papier ocre; Inconnu, Feuille comportant deux dessins, Paysage avec serpents s'attaquant à un oiseau et Serpent enroulé sur lui-même, 1^{er} tiers du XIX^e s., crayon sur papier. M. Claude Rossier: Simon Horsin-Déon, «Von der Erhaltung und Restauration der Gemälde: Elemente der Kunst des Restaurateurs, historische Angaben des mechanischen Theils der Malerkunst von der Renaissancezeit bis zu uns, Aufstellung aller Schulen, Untersuchungen und Nachrichten über einige grosse Meister», Weimar: B.F. Voigt, 1853, 257 pages; M.B.L. Bouvier, «Vollständige Anweisung zur Ölmahlerei für Künstler und Kunstfreunde», Halle: C. U. Schwetschke und Sohn, 1838, 408 pages; Christian Philipp Koester, «Über Restauration alter Oelgemälde», Heidelberg: C.F. Winter, 3 volumes, 1827, 1828, 1830, 52, 48 et 34 pages. Hermann Schöpfer: François Bonnet, Paysage lacustre, 2^e moitié du XIX^e s., crayon et lavis brun; Inconnu, Portrait d'ermite de l'ermitage de la Madeleine, 1790–1800, aquarelle. Paroisse de Vaulruz: Le Doyen, Vue de Paris, annonce publicitaire pour un gantier-parfumeur en Avignon, 2^e tiers XVII^e s., eau-forte. M^{me} Marie-Louise Vuffray: Pierre Spori, Jeune fille de face, Bulle, 1981, encre de Chine, plume, café sur papier; idem, Sans titre, vers 1975–1980, aquarelle sur papier; idem, Projet d'illustration pour cendres d'ombres, 1978, plume et lavis à l'encre de Chine; idem, Projet d'illustration pour cendres d'ombres, 1978, plume et lavis à l'encre de Chine; idem, Tête de jeune femme, Buffet CFF Fribourg, 1976, plume et encre de Chine; idem, Couple, 1973, aquarelle; idem, Tête de jeune femme de face, 1970–1980, lithographie; idem, Tête de clown, 1979, lithographie; idem, Homme, les bras écartés, 1979, litho-

2012

graphie; idem, Tête de femme, 1976, linogravure. Idem: Marie-Louise Kunz, Portrait de Pierre Spori, 1979, aquarelle.

Arts appliqués: Ivan Andrey: attribuée à Marguerite Naville, Sainte Jeanne de Chantal, 1^{re} moitié du XX^e s., broderie de laine; Teddy Aeby, L'armailli, dernier tiers du XX^e s., assiette en céramique éditée en tirage limité. M. l'abbé Richard Arnold: Pierre Spori, Calice peint, 1970–1980, terre cuite vernie. Primula Bosshard: Portraits des collaborateurs du MAHF, 2012, album photographique. M. Henri Ellgass: Toilette de baptême verte, XVIII^e s., soie brochée à franges argentées; Toilette de baptême saumon, XVIII^e s., soie brochée à franges argentées; Tapis de table, XIX^e s., soie. M^{me} Henriette Loutan-Barde: Crucifix, 1^{re} moitié du XIX^e s., cuivre argenté; Inconnu, Portrait de Thérèse Vicarino, 1866, daguerréotype dans un étui de cuir vert. M. et M^{me} Pierre et Rosa Muller-Gauch: 3 serviettes de table ayant appartenu à Mgr Marilley aux initiales brodées «EM / 36», lin blanc. Paroisse de Promasens: Chape de corbillard, XX^e s., tissu noir. M^{me} Jeanne Peissard: Johann Jakob Oechslin, Johann Jacob Sperli, Pont suspendu de Fribourg (Suisse), construit par Mr. Chaley Ingénieur français, vers 1834, aquarelle en 2 couleurs; Louis Vonlanthen, Châtel-St-Denis, 1934, lithographie. M^{me} Mano Renevey: Médaille Bene Merenti Pie XII et son écrin ayant appartenu à Romain Steinauer, vers 1950–1960, or, soie; médailles Bene Merenti Paul VI et leur écrin ayant appartenu à Madeleine, Yvonne et Maria Steinauer, 3^e tiers du XX^e s., or, soie.

Legs

Sculpture: M^{me} Renée Glasson: Atelier flamand, Buste féminin, autour de 1500, bois naturel.

Remis

Peinture: Direction de l'économie et de l'emploi: Ferruccio Garopesani, Camargue, vers 1972, huile sur toile; Gaston Thévoz, Attelage à Farvagny, vers 1940, huile sur toile; idem, Fillette dans un paysage, 1940, huile sur toile. Direction des Finances: Raymond Meuwly, Paris, 1947, huile sur toile; Jules Schmid, Barrage de la Maigrage, 1944, huile sur toile; Gaston Thévoz, Gruyères, 1938, huile sur toile; idem, Chantier à Lully, 1940, huile sur toile; Bernard Schorderet, Sans titre, 1965, gouache; idem, Sans titre, 1965, gouache; Max Clément, Lac Noir, 1965, huile sur toile; idem, Chemin aux Neigles avec Lorette et porte de Bourguillon, 1962, huile sur toile; idem, Quartier de la ville de Naples, vers 1960, huile sur toile; Antoine Claraz, Groupe posant devant une ville en Italie, milieu du XX^e s., huile sur panneau; Hiram Brülhart, Romont vue de l'ouest, 1920–1930, huile sur toile. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: Charles Cottet, Sans titre, 1965, huile sur panneau. Direction des finances: Alain Favre, Sans titre, 1996, 3 photographies en couleur. Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg: Marie Vieli, Sans titre (Suite du tableau: «J'aime celui qui rêve l'impossible, Goethe», 2011,

acrylique sur toile; Gilles Rotzetter, Cortez (and all your kind throughout history) please next time stay in bed, huile sur toile; Odile Gauthier, Montagne au bocage, 2012, monotype sur papier marouflé sur toile. Musée gruérien, en dépôt de 1978 à 2011: Manteau bleu, XVIII^e s., reps, velours, soie, sergé.

Arts graphiques: Service des biens culturels: Jean de Castella, La pêche miraculeuse, 1930, 3 projets pour Morat, gouache sur papier; Cornelis van Merlen, Adoration des Bergers d'après Rubens, XVII^e s., gravure au burin.

Arts appliqués: Direction de l'économie et de l'emploi: Inconnu, Personnage (Noé?) avec colombe, 1930–1940, vitrail. Institut de plurilinguisme: Table de salon Empire, 1820–1830, placage d'acajou sur chêne, marbre; Table Napoléon III, 2^e moitié du XIX^e s., noyer. Fauteuil Voltaire, 2^e moitié du XIX^e s., noyer. Service archéologique: Robe talaire et boutons provenant de la tombe 28 de l'église Saint-Etienne de Bellegarde, restaurés et mis sous cadre par la Fondation Abegg, Riggisberg; Devant et dos de chasuble, étole, manipule, fragments de cuir d'un sac, nœuds, bracelet de perles en bois, pendentif en métal provenant de la tombe 29 de l'église Saint-Etienne de Bellegarde, restaurés et mis sous cadre par la Fondation Abegg, Riggisberg.

6.2.10. Dépôts

Peinture: Banque cantonale de Fribourg: Raymond Buchs, Falaises de la Sarine, 1918, huile sur toile; Bruno Baeriswyl, Composition, 1964, huile sur toile. Groupe e SA Fribourg: Joseph Reichlen, Surélévation du barrage de la Maigrage, 1909, huile sur toile; Jean-Louis Tinguely, Fribourg, cour à l'avenue St-Paul, 1998, huile sur toile. Monastère de la Visitation: Inconnu, Jeanne de Chantal en prière au pied de la Sainte Trinité, vers 1753, huile sur toile; Inconnu, La Sainte Famille et un ange dans un paysage à l'antique, vers 1656, huile sur toile; Sœur Marie de la Providence Kastner et Paul Deschwanden, La Visitation, 1867, huile sur toile; Inconnu, Saint François de Sales agenouillé en orant dans les cieus, 1665–1670, huile sur toile surpeinte. Propriété privée: Hans Fries, Vierge à l'Enfant avec saint Joseph, autour de 1505, liant huileux sur bois de tilleul.

Sculpture: Patrick Aebischer: Christ crucifié, XV^e s., bois polychromé; Vierge à l'Enfant, 1390–1400, bois avec fragments de polychromie, ciré; Tête féminine (fragment), vers 1300, bois avec fragments de polychromie; Saint Nicolas, 1500–1510, bois décapé; Saint Sébastien, vers 1510, tilleul, bois décapé. Pietà, vers 1350, bois avec plusieurs couches de polychromie; Sainte, vers 1400, bois polychromé; Christ crucifié (sans bras), vers 1250, bois (noyer ?) avec fragments de polychromie. Police cantonale de Fribourg: Christ en majesté bénissant, copie d'une statue-applique romane, XX^e siècle, bois polychromé.

2012

Arts graphiques: Monastère de la Visitation: Gérard Seguin, Stations de Chemin de croix, milieu du XIX^e s., lithographie coloriée; Joseph von Führich, Stations de Chemin de croix, 1^{er} tiers du XIX^e s., lithographie coloriée.

Arts appliqués: Monastère de la Visitation: Jean Perry II, Tazza, 1^{er} tiers du XVII^e s, argent avec traces de dorure; Dais du siège réservé à l'évêque lors de messes au monastère, vers 1750, bois sculpté et doré, fils d'or; Demi-couronne qui s'accrochait aux grilles de l'église, XIX^e s., bois sculpté et doré; Bahut noir, 2^e moitié du XVII^e s., bois d'arbre fruitier peint en noir, fer forgé et gravé. Travail de couvent, Pélican nourrissant ses petits, antependium pour le reposoir du Jeudi Saint, 1^{er} tiers du XX^e s., brocart brodé en relief de fil d'or et de fil d'argent; Agneau mystique sur un livre et la croix dans un cercle de rayons, XIX^e s., brocart, broderie en relief, fil d'argent; Cadre Empire du tableau de la Visitation provenant de l'église (en pièces détachées), début du XIX^e siècle, redoré en 1865; 4 petites consoles Louis XVI provenant de l'église (en pièces détachées), début du XIX^e siècle, bois teinté foncé et plateau en marbre; Deux paires de petits bougeoirs, XIX^e s., bois doré.

6.2.11. Acquisitions

Peinture: Franz Brühlhart, Argenté de la série Danse macabre, 2011–2012, huile et acrylique sur toile. Raymond Buchs, Chantier au fond de Pérolles, milieu du XX^e s., huile sur carton. Joseph Emmanuel Curty, Vue du Moulin de Lavapéchon, près de Fribourg, vers 1800, crayon, aquarelle et gouache sur papier. Fernand Maître, Hubert de Boccard pleuré par les siens, 1794, gouache sur papier marouflé sur toile. Anton Schmidt, Falaise de la Sarine, 1910–1920, huile sur toile; idem, Nature morte, 1910–1920, huile sur toile fixée sur pavatex. Martin Ziegelmüller, Die Licher von Freiburg, 2003–2004 et 2010, Huile sur toile.

Sculpture: Atelier du Maître aux gros nez, Sainte Barbe, vers 1505, bois de tilleul avec fragments de polychromie.

Arts appliqués: Huguenin Le Locle, Lot de 8 matrices, 7 poinçons, 1 médaille à iconographie fribourgeoise, 2^e moitié du XX^e s., acier. Paire de souliers de bal, 3^e quart du XIX^e s., velours cramoisi, fil d'argent, cuir. Travail de couvent, Paire de reliquaires, 1690–1700, bois sculpté et doré, cire, paperoles, ossements. Travail de couvent, Paire de reliquaires, Saint François Xavier en prière et saint Jean Berchmans adorant un crucifix, XIX^e s., gouache sur papier.

6.2.12. Médiation culturelle

Le service de médiation culturelle est un travail de projet, qui a deux tâches principales: la création et le développement de concepts et de documents – afin de visiter le Musée de manière différente – et l'accueil de groupes. Création de documents lu-

diques et instructifs pour visiter les expositions, création d'un atelier durant la Nuit des Musées «Mettez du piment dans votre nuit!», d'un concours pour enfants et d'un autre pour adultes. Participation à la conception d'objets pour la boutique du MAHF (sacs et autres).

La médiation culturelle a effectué 92 ateliers/animations (89) pour env. 1580 personnes. Les 92 ateliers ont été 76 groupes d'enfants (dont 56 classes de l'école obligatoire du canton) et 16 groupes d'adultes.

6.2.13. Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'exposition permanente et temporaire. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des 7 expositions temporaires. Il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur 31 objets de la collection. Il a participé à 3 animations dans le cadre de l'exposition «Sculpture 1500» ainsi qu'aux animations mises en place dans le cadre de la «Nuit des Musées». L'atelier a poursuivi les travaux de planification des nouvelles réserves pour les collections du MAHF (Daillettes) en établissant une étude plus poussée des contraintes et des coûts liés à l'aménagement de ces dernières. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes par l'établissement d'expertises technologiques et de conseils techniques.

6.2.14. Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé 11 fois, la Conférence du personnel deux fois.

6.2.15. Divers

Le MAHF a participé le 2 juin à la Nuit des Musées, le 20 mai à la Journée internationale des Musées (spéciale Jean Tinguely) et les 8 et 9 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

Le MAHF, en collaboration avec la Fondation Marcello, a organisé le 1^{er} septembre des visites publiques de la Galerie Marcello ainsi que de l'atelier de l'artiste au Château d'Affry à Givisiez.

7. Musée d'histoire naturelle

7.1. Missions

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHN) veille à la conservation, à l'entretien et à la valorisation de ses collections qui possèdent une valeur naturelle patrimoniale, scientifique et esthétique. Il s'adresse à un large public et à divers milieux intéressés en leur proposant une clé de compréhension rationnelle,

2012

positive et moderne de leur environnement naturel et en répondant à leurs attentes par des services adaptés.

Directeur: M. André Fasel.

7.2. Activités

7.2.1. Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2011 et examiné les projets de budget 2013 et de plan financier 2013–2016.

7.2.2. Visiteurs

En 2012, 59 558 (60 112) personnes ont visité le Musée, dont 7344 (7129) élèves provenant de 455 (457) classes.

Sur le site internet du Musée, 124 440 visiteurs ont ouvert 191 255 (131 491) sessions.

7.2.3. Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 185 (229) objets les plus divers à 90 (91) personnes. La valise pédagogique sur le thème de l'ADN a été empruntée à 6 reprises par les établissements du secondaire II pour une durée totale de 20 semaines.

2 (4) dossiers pédagogiques élaborés dans le cadre des expositions temporaires «La nature sort de sa réserve» et «Evocation d'un monde passé» ont été proposés au corps enseignant. Le deuxième, qui présente les collections, les modes de conservation et les coulisses du Musée, sera ensuite utilisé pour les expositions permanentes.

En 2012, 4 (4) nouveaux ateliers ont été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole»: deux sur des thématiques abordées dans les expositions permanentes (les coulisses du Musée et les mécanismes de l'évolution) et deux dans le cadre des expositions temporaires «La nature sort de sa réserve» et «Tourmaline noire – Enigmes et mystères». Au total, le MHN a proposé 9 ateliers différents qui ont été suivis par 87 (91) classes, soit 1492 (1574) élèves.

Trois visites guidées des expositions temporaires avec présentation de l'offre pédagogique liée ont été organisées à l'intention du corps enseignant fribourgeois.

Quant à la salle des «Vertébrés du Monde», elle a fait office à plusieurs reprises de support de cours pour les étudiants de biogéographie, de biologie et des sciences de l'environnement de l'Université de Fribourg.

7.2.4. Animations diverses

15 (23) visites guidées, 34 (36) conférences, animations et films, et 10 (3) excursions ont été organisés, en particulier lors des expositions temporaires et de la quatrième édition fribourgeoise de la Nuit des Musées.

Pour les plus jeunes, 6 (8) animations ont été proposées dans le cadre des Passeports-vacances. Au total, 104 (110) enfants y ont pris part. Des parcours dans le Musée sont aussi mis sur pied dans le cadre de fêtes d'anniversaire: 52 animations ont réuni 618 enfants en 2012. Quant aux activités de «bricolage du mercredi», elles ont donné lieu à 30 (33) séances qui ont permis de sensibiliser 305 (378) enfants à 8 (8) thématiques des sciences naturelles.

7.2.5. Station de soins

Le MHN est reconnu par la Confédération comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 294 (206) animaux blessés ont été apportés; 112 (74) ont été soignés et relâchés; 175 (130) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 7 (2) animaux étaient encore en soins.

7.2.6. Collaborations diverses

Les représentants du MHN ont siégé au sein de plusieurs commissions: la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, les Commissions des marais de Düringen et de Rechthalten/St. Ursen et le Comité de Fribourg Tourisme.

Le MHN s'est aussi impliqué dans deux projets d'envergure internationale:

Dans le cadre d'un projet de recherche international sur la diversité biogéographique et la conservation de la flore tertiaire, le MHN collabore avec l'Institut de botanique de Bakou (Azerbaïdjan) et le Jardin botanique de Berlin-Dahlem (Allemagne). Dans le cadre de ce projet, le directeur adjoint a pris part à une excursion botanique en Sicile. Il a pu y observer des espèces d'arbres endémiques rarissimes et les documenter, ainsi qu'approfondir ses connaissances sur divers groupements méditerranéens.

Le MHN a participé au VI^e Congrès Eurogard qui s'est tenu à Chios en Grèce en organisant, en collaboration avec l'Université d'Héraklion et le BGCI (Botanic Gardens Conservation International, UK) un workshop sur le genre «Zelkova».

Reconnu comme établissement d'affectation du service civil, le MHN a accueilli 2 (3) civilistes pour une durée totale de 9 mois ½ (10 ½). Il a aussi collaboré avec la Fondation Intégration pour tous et l'Office AI du canton de Fribourg en permettant à 5 (3) personnes d'effectuer un stage en entreprise, ainsi qu'avec les of-

2012

fices régionaux de placement en accueillant 7 (7) stagiaires pour une durée totale de 19 mois. Il a également accueilli 3 (2) stagiaires postuniversitaires pour une durée totale de 11 (12) mois.

L'inventaire de la bibliothèque du MHN s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

7.2.7. Expositions temporaires

«Taupe & Co» (02.07.2011–08.01.2012)

«Chauds les marrons!» (18.06.2011–05.02.2012)

«La nature sort de sa réserve!» (18.02.–02.09.)

«Poussins» (17.03.–22.04.)

«Tourmaline noire – Enigmes et mystères» (30.06.2012–20.01.2013)

«Evocation d'un monde passé – Photographies de Martine Wolhauser» (13.10.2012–06.01.2013)

7.2.8. Expositions permanentes

Avec le soutien de sa Société des Amis, le MHN a pu acquérir une météorite métallique de 23 kilos tombée en 1922 à Odessa, Texas, Etats-Unis.

La salle «Poissons – Amphibiens – Reptiles» présente désormais une nouvelle espèce de poisson vivant: le Dipneuste américain; tandis que les aquariums de la salle «Poissons – vivants et fossiles» comptent deux nouvelles espèces vivantes: le Poisson-castor et le Silure glane.

7.2.9. Prêt d'expositions temporaires

L'exposition «Des sangliers et des hommes» a été montrée au Naturhistorisches Museum Olten du 4 novembre 2011 au 22 avril 2012, puis au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds du 22 septembre 2012 au 10 mars 2013. Le Naturmuseum Solothurn a présenté l'exposition «Taupe & Co» du 10 mai 2012 au 27 janvier 2013. Divers éléments de l'exposition «La nature sort de sa réserve!» ont été prêtés à l'ASPO – BirdLife Suisse du 6 septembre 2012 au 31 décembre 2014; tandis que d'autres ont été confiés au Centre Pro Natura de Champ-Pittet.

7.2.10. Collections

329 (273) personnes ont fait don au MHN de 400 (489) animaux ou objets.

Tout au long de l'année, les inventaires des différentes collections du MHN se sont poursuivis.

Les collections de géosciences se sont enrichies de 560 (190) échantillons, et en particulier de:

- > la collection de minéraux de Monsieur Roland Manfred Wälchli (1933–2012), architecte de Zofingen. Cette donation comprend 400 échantillons de la taille d'un poing et quelques pièces de cabinet du monde entier.

- > 9 plaques présentant des plantes fossilisées datant du Carbonifère supérieur et provenant du tunnel de base du Lötschberg. Il s'agit d'une donation du Naturhistorisches Museum der Burggemeinde Bern.

- > 17 plaques d'Anwil (BL) présentant, pour certaines, des fossiles très rares provenant des couches à Macrocephalus du Callovien.

- > 85 plaques avec fossiles provenant de différents sites fribourgeois.

- > une pièce de pegmatite avec du Béryl, de l'Albite et du mica provenant de Minas Gerais (Brésil).

- > diverses météorites trouvées dans le monde entier en vue d'une future exposition temporaire.

La collection zoologique compte désormais 109 (158) pièces supplémentaires. Plusieurs ne figuraient pas encore dans les collections du MHN, comme un Jaguarondi, un Râle ypécaha, les squelettes d'une Vipère du Gabon et d'un Crotale diamantin.

La collection de mollusques s'est enrichie de 613 pièces, soit 466 (158) gastéropodes marins, 27 (98) bivalves et 120 (379) gastéropodes terrestres.

En botanique, le MHN a mis l'accent sur la numérisation des planches d'herbiers de l'Herbarium Friburgense. Au 31 décembre, cette banque de données comprenait 15 700 images.

L'inventaire sur le terrain et l'herborisation des plantes aquatiques et de marais du canton de Fribourg a continué. Cette collection compte désormais quelque 700 (500) planches d'herbiers.

L'herbier concernant les arbres reliques du Tertiaire, initié en 2011, comprend désormais 500 (200) planches d'herbier qui ont été collectées par le MHN ou obtenues dans le cadre d'échanges avec des partenaires internationaux.

2012

Enfin un herbier de 500 planches a été légué au MHN par M. Patrik Mraz (Université de Fribourg). Il s'agit d'un herbier scientifique consacré essentiellement à *Centaurea stoebe* (Asteraceae).

La collection mycologique s'est enrichi de 151 (110) nouveaux lots de champignons grâce à la collaboration de la société mycologique de Fribourg.

7.2.11. Projets scientifiques

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche Max et du Milan royal se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site internet du MHN et 5744 (4610) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique. La Cigogne blanche Max est morte fin décembre en Espagne à l'âge de 13 ans ½.

En botanique, le MHN conduit trois projets scientifiques distincts consacrés à la flore aquatique, à la flore du tertiaire et aux plantes endémiques. Il a publié 7 contributions relatives à ces projets dans des revues scientifiques internationales.

Concernant le projet consacré aux milieux aquatiques, la base de données iconographique a été complétée. Les responsables du projet ont réalisé plus de 7900 (3000) clichés de plantes aquatiques et de plantes des marais, dont 5100 (2160) macrophotographies sur le terrain et 2800 (940) prises de vue

7.2.12. Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien du MHN, en particulier pour la réfection des plafonds de plusieurs locaux administratifs, ainsi que pour la mise en conformité des lampes et portes de secours.

7.2.13. Projet de délocalisation du Musée

Ce projet a été inscrit dans le plan de législature 2012–2016. Le concours d'architecture en vue de délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux de Fribourg a été reporté à 2015 pour des motifs financiers.

8. Château de Gruyères

8.1. Missions

La Fondation du Château de Gruyères, présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale d'assurer, au nom de l'Etat, la restauration, la conservation, l'aménagement, la surveillance et la mise en valeur des bâtiments, des terres et des meubles du château de Gruyères.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservateur: M. Raoul Blanchard.

8.2. Activités

8.2.1. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni trois fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni trois fois.

8.2.2. Expositions

- > Noël au Château: Les crèches d'Autriche et du Tyrol du Sud (19 novembre 2011 au 8 janvier);
- > Markus Peissard: Fantaisies de glace (21 janvier au 29 avril);
- > Le fabuleux monde de Tuckson. Plasticien contemporain du Zimbabwe (12 mai au 4 novembre);
- > Noël au Château: Poétiques crèches en papier (17 novembre au 6 janvier 2013).

Le Château a contribué aux événements et réceptions:

- > «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale et baroque avec les Quatre Lunes, Basilisk, Defensionale von Wyl, 23 et 24 juin);
- > Spectacle «Hypérion» par la Compagnie du Graal (21 juillet);
- > Réception de la Banque Nationale Suisse pour les vingt ans du groupe suisse au Fonds monétaire international (8 septembre);
- > Atelier de musique ancienne. Construction d'une copie de dessus de viole avec David van Edwards. Trois concerts à l'église paroissiale de Gruyères, une rétrospective 2011 au Calvaire à Gruyères et la sortie du CD «Musique au Château» (19 au 26 août);
- > Visite d'Etat par Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Présidente de la Confédération, et Monsieur Bronislaw Komorowski, Président de la République de Pologne (5 octobre);
- > Enregistrement sur le piano-forte Braschoss pour le CD de musique romantique, Disques VDE-Gallo (12 au 14 novembre).

394 (376) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 179 146 (186 760) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 490 (512) visiteurs.

2012

8.2.3. Collection

- > Restauration du piano-forte de J. W. Braschoss, 1835, salon à musique;
- > Restauration du tableau «Scène bucolique» attribué à Gottfried Locher, fin XVIII^e s;
- > Restauration de la bulle d'indulgence du pape Innocence VIII pour la chapelle Saint-Jean, 1485.

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé.

8.2.4. Bâtiments

Réfection d'une partie du rempart extérieur nord-est. Seconde étape des travaux de réfection du chemin de ronde «Jehan l'Eclapé». Réparation de l'éclairage extérieur du Château coté nord. Travaux de conservation sur les peintures de la salle des chevaliers et de l'embrasure du salon Corot.

8.2.5. Informatique

Le site internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté à 189 532 reprises.

8.2.6. Dons, acquisitions

Dons:

- > M. Gian Paolo Dulbecco, Milan: «Le bateau de pierre», 1997, peinture huile sur carton;
- > M. Michel Roggo, Fribourg: Triptyque «Riau du Motélon», 2008, photographie;
- > M. Takawira Tuckson Muvezwa, Harare ZWE: «Ribs bird», 2011, sculpture en pierre et ferraille.

8.2.7. Service pédagogique

Durant l'année, 507 (512) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 14 (13) classes des 5^e et 6^e années primaires du canton de Fribourg. 2 (5) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

9.1. Missions

La Fondation Vitrocentre Romont a pour mission principale d'effectuer et de soutenir des recherches sur les arts du vitrail, de la peinture sous verre et du verre, sur le plan historique, technique et de la conservation. Le Vitrocentre rassemble des documentations et des collections d'étude, dont notamment le Fonds Ruth et Frieder Ryser. Il soutient la formation en ce domaine et collabore avec le Vitromusée Romont, Musée suisse du vitrail et des arts du verre.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Directeur: M. Stefan Trümpler.

9.2. Activités

9.2.1. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget et a examiné la planification des projets de recherche en cours et à venir.

9.2.2. Activités de recherche

L'inventaire et l'étude des vitraux fribourgeois du XVI^e au XVIII^e siècle (Corpus Vitrearum) touche à sa fin. Les travaux similaires sur le patrimoine verrier de Berne et de Genève se sont poursuivis. Deux projets soutenus par le FNS sont en cours, consacrés aux «Médias en mutation» (Pôle de recherche national) et au vitrail du XIX^e siècle en Suisse avec l'œuvre de l'atelier Röttinger. Un volet de cette étude a été terminé sous forme d'une thèse de doctorat. Le Vitrocentre a contribué, avec un prêt de peintures sous verre et une étude sur ceux-ci, à une exposition des Musées de la ville d'Augsbourg. Il a organisé un cours sur l'art du vitrail et de la peinture sous verre à l'Institut d'histoire de l'art de l'Université de Zurich. Dans le domaine de la technologie, un projet de recherche sur les verrières de protection est en cours, et des vitraux historiques ont fait l'objet d'études de technologie d'art.

Des mandats et expertises ont été effectués dans les cantons d'Argovie, Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Thurgovie, Valais et Vaud. Dans le canton de Fribourg, les églises des Augustins à Fribourg, la collégiale et la chapelle de St-Charles de Romont ainsi que les églises de Mézières et de Wünnewel ont fait l'objet de travaux.

En synergie avec le Vitromusée Romont, le Centre a assumé des tâches scientifiques liées aux expositions et à la gestion coordon-

—
2012

née de leurs collections. Il a également contribué aux moyens communs d'information et de communication, en particulier le site internet.

10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

10.1. Missions

La Fondation Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a pour mission principale d'entretenir un espace permanent consacré à une partie significative de l'œuvre de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle et d'y établir les conditions favorables pour la rendre accessible au public.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservatrice: M^{me} Caroline Schuster Cordone, Directrice adjointe du MAHF.

10.2. Activités

10.2.1. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget; en outre il a arrêté le programme des expositions et des animations.

10.2.2. Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes pendant lesquelles se sont déroulées de nombreuses manifestations (vernissages, visites, ateliers créatifs, concerts et entretien d'artistes): La collection (16.09.2011–09.04.2012) / Franz Brülhart: un souffle doux et léger – ein leichtes leises Säuseln (22.05.–02.09.) / Artistes en rébellion – Der Künstler als Rebell (27.09.2012–01.09.2013). Jean Tinguely a été à l'honneur le 20 mai lors d'une journée Tinguely avec entrée gratuite et visites guidées thématiques. Une «Découverte du mardi» a été consacrée à l'une des œuvres de l'Espace: la sculpture de «Miles Davis» de Niki de Saint Phalle. Deux concerts ont eu lieu dans le cadre du Festival international de la guitare de Fribourg. L'Espace a été visité par 19 202 (23 597) personnes dont 152 (185) classes représentant 2783 (3626) élèves; il a participé à la Nuit des Musées, avec 2366 (1750) visiteurs; il a été loué à 33 (27) reprises pour diverses manifestations. Au total 49 (49) visites commentées et 56 (48) animations pédagogiques y ont été organisées.

11. Musée romain de Vallon

11.1. Missions

La Fondation «Pro Vallon» a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le site archéologique de Vallon, en particulier par l'exposition permanente des mosaïques découvertes, ainsi que par des expositions temporaires, des animations et des publications.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservatrice: M^{me} Carmen Buchillier, Archéologue cantonale.

11.2. Activités

11.2.1. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le budget et a, par ailleurs, assuré le suivi de la fin des travaux d'entretien du bâtiment et pris acte des travaux de suivi des mesures de protection des mosaïques entrepris par le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF).

11.2.2. Expositions et animations

Le Musée a accueilli 5627 (5721) visiteurs. Au total, 67 (59) visites guidées et 39 (43) animations pédagogiques ont été organisées. Deux expositions temporaires ont marqué le calendrier, à savoir: «L'art du temps. Jacques Cesa, Flaviano Salzani, Massimo Baroncelli exposent au Musée romain de Vallon» (24 mars–28 mai) et «UNESC...eau. Un label mondial pour cinq palafittes fribourgeoises» (16 juin–17 février 2013). Le public a pu profiter de visites guidées gratuites de l'exposition («Dimanche au musée») tandis que des ateliers particuliers ont été proposés aux enfants («Spécial ateliers lacustres»).

Le thème du marché, des fruits et des légumes a été choisi pour la traditionnelle Fête romaine qui a eu lieu le dimanche 1^{er} juillet («Le marché s'invite au Musée»). La manifestation a attiré 369 personnes.

Le Musée a participé à plusieurs événements culturels mis sur pied dans le canton (Journée Internationale des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Ludimania'k à Estavayer-le-Lac), en Suisse romande (exposition «Quand les Broyards étaient Romains. Avenches-Vallon, deux musées, une même histoire», à Granges-près-Marnand VD, en collaboration avec le Musée romain d'Avenches) et en Suisse alémanique (Römertag à Vindonissa/Brugg, Römerfest à Augst).

 2012

Le Musée a fourni informations et illustrations pour le prospectus commun réalisé par les associations des Amis du Musée romain de Vallon, Pro Aventico, Pro Vistiliaco, Pro Museo et le Village lacustre de Gletterens, réunies sous le slogan «1 région, 5 sites, 10 000 ans d'Histoire»; il a d'autre part accompagné l'Association des Amis du musée romain de Vallon dans le cadre de sa présence au Comptoir de Fribourg à Forum Fribourg (8 septembre) ainsi qu'au Comptoir Vully-Avenches à Salavaux (25–28 octobre).

La traduction allemande de «Cortex», la brochure sur Vallon pour le jeune public, «Cortex präsentiert...Vallon, Leben auf dem Lande in römischer Zeit», a été réalisée grâce à l'Association des Amis du Musée romain de Vallon et à la Loterie Romande. Le fascicule a reçu la validation pédagogique comme «moyen d'enseignement complémentaire» et il est désormais disponible auprès de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS).

XIV. Service archéologique (SAEF)

1. Missions

La mission du Service archéologique consiste à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets) en fonction de critères locaux, régionaux et nationaux. Le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique et met en œuvre les moyens pour réaliser des fouilles et, le cas échéant, préserver des vestiges. Une fois terminée la documentation descriptive, graphique et visuelle des biens culturels archéologiques (sites et objets), celle-ci est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du grand public. Afin d'informer et de sensibiliser les divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles et des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les activités de formation.

Sur le plan administratif, la mise en œuvre de la Gestion par prestations (GpP) a continué, sur le plan tant de la présentation financière que du suivi de projets. Concernant le projet de base de données relationnelle dénommée «Système d'information archéologique fribourgeois» (SI AF), les travaux menés par le Service en collaboration avec le SITel – et suivis par un comité de pilotage – ont permis la définition d'un cahier de charge précédant l'appel d'offres prévu au premier trimestre 2013. Enfin, dans le cadre de la Santé et Sécurité au Travail (SST), un exercice

d'évacuation du bâtiment de la Planche-Supérieure a été effectué par tout le personnel, le 24 avril.

Cheffe de service (Archéologue cantonale): M^{me} Carmen Buchillier.

2. Activités

2.1. Fouilles et études de bâtiments

Des fouilles de sauvetage et des suivis de travaux ont été effectués à Arconciel/Pré de l'Arche et La Souche (pour des raisons de sécurité, ultime campagne dans l'abri mésolithique); Chavannes-sous-Orsonnens/Route de Chénens (nécropole médiévale); Grolley/Au Gros Praz (habitat médiéval); Schmitten/Schlossmatte (habitat médiéval); Vallon/Sur Dompierre (jardins de l'établissement gallo-romain).

De nombreux édifices médiévaux publics ou privés ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages, de prélèvements pour analyse dendrochronologique ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation à Bulle/Grand-Rue 36; Cugy/Château/Château de la Cour; Estavayer-le-Lac/Passage des Egralets 1 et Tour des Dominicaines; Fribourg/Chemin de l'Abbaye 2, Chemin de l'Abbaye 8, Couvent et Eglise des Cordeliers, Couvent et Eglise des Augustins, Grand-Rue 64, Rue des Chanoines 6 et Rue du Pont-Suspendu 2; Grolley/Place de l'Eglise/Route de Fribourg 1; La Roche/Vers les Châteaux; Murten/Hauptgasse 5/Hauptgasse 38/Hauptgasse 41; Romont/Rue du Château 129; Vuippens/Château de Sorens. S'agissant des bourgs et châteaux, le Service a accompagné les associations existantes dans la mise sur pied de programmes de conservation et de mise en valeur des vestiges sis à Bossonnens, Illens et Montagny-les-Monts.

2.2. Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique ou réalisation de carottages) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Ces investigations, qui rendent possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, ont permis de localiser quelques nouveaux sites et de préciser les particularités de sites déjà recensés.

Des prospections de surface ont été effectuées sur les sites de Bas-Vully/Vaux de Praz; Cerniat/Mont Bifé; Chandossel/L'Enclose et Vursy; Cormérod/Au Bois de Rueyres; Font/Sous l'Epenex; Noréaz/Inclausaz; Villarepos/Grassey et Les Roches ainsi que

—
2012

dans plusieurs localités (Billens, Hennens, Cheyres, Le Châtelard). Au vu de l'augmentation du nombre de personnes s'adonnant à la prospection de loisirs au moyen de détecteurs à métaux, le Conseil d'Etat a modifié l'art. 41 al. 1 RLPBC, à savoir l'extension de l'autorisation de prospecter à tout le territoire cantonal (ordonnance du 15 septembre 2012 modifiant le RLPBC); le Service a mis sur pied un suivi des activités des personnes au bénéfice d'une autorisation et organisé une la première Table ronde annuelle.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation du canton durant le Mésolithique, des campagnes de prospections ont été effectuées dans les vallées de l'Euschels ainsi que dans le massif de la Brendelspitz.

Appliquant une stratégie préventive, le Service a réalisé des sondages d'évaluation, sous forme de tranchées et de carottages, à Alterswil/Kirchweg; Arconciel/Pré de l'Arche; Autavaux/La Crasa 1; Belfaux/Sur-le-Ru; Bösingens/Bachtelastrasse; Bouloz/Le Clos; Granges-Paccot/Route d'Agy; Grolley/Place de l'Eglise; Haut-Vully/Mur; Heitenried/St. Michael; Morlens/Eglise St-Maurice; Romont/En Raboud; Rueyres-Trefayes/La Lorrainna; Schmitten/Schlossmatte; Villarepos/Ancienne Forge et Route de Donatyre.

Dans le cadre de la documentation des sites lacustres du canton menacés, l'équipe subaquatique est intervenue en début d'année à Meyriez/Village (fouilles) ainsi qu'à Meyriez/Vieux Manoir et Muntelier/Schloss/Steinberg (sondages).

Des mesures de protection ont été réalisées sur la station lacustre de Font/Sous l'Epenex (pose de galets avec l'aide conjointe de l'armée et de la protection civile) et dans l'abri d'Arconciel/La Souche (pose d'un treillis métallique).

Le Service a enfin pu documenter les vestiges de l'hypocauste d'une villa romaine mis au jour dans une tranchée à Granges-Paccot/Route d'Agy 22 ainsi que plusieurs sites et bâtiments à Autafond/Chenaleyres; Bulle/Grand-Rue 61; Estavayer-le-Lac/Rue du Château 1; Fribourg/Rue de Morat 12; Vuippens/Bourg de Vuippens/Château et Château de Sorens.

Des visions locales ont été effectuées sur 266 chantiers (369 en 2011; cette différence s'explique par le changement du système de comptage: 5 visions locales sur un même chantier comptaient pour 5 visions locales tandis que depuis 2012, elles ne comptent que pour une seule), sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé: Bösingens/Bachtelastrasse/Freiburgstrasse; Bouloz/Au Clos; Châtel-St-Denis/Chemin du Château; Courgevaux; Bussy/Champ au Doux; Cournillens/Le Château; Courtepin/Route de la Gare; Cressier; Düdingen/Route cantonale; Ependes/Chemin de la Pudressa; Fribourg/Place du Petit-St-Jean 21/Route Joseph-

Chaley/Rue Pierre-Aeby 13; Giffers/Zelgli 9; Granges-Paccot/Route d'Agy 22; Gletterens/Sur le Moulin; Grolley/Au Gros Praz; Gumefens/En Palud; Kerzers/Industriestrasse; Lully/Route cantonale; Massonnens Ménières/Pré de la Cure; Mézières/Pra Diabla; Murten/Löwenberg; Oberried/Chemin du Village; Porsel/Champ Dessus; Prez-vers-Noréaz/Moulin de Prez; Romont-Ursy-Rue-Promasens (gazoduc); St-Aubin/Sous pendu; Siviriez (thermoréseau); Sorens Malessert; Ursy/Pra Mégan; Villeneuve/La Baume et Le Pommay.

S'agissant de la mise en valeur des vestiges du fanum d'Estavayer-le-Gibloux, diverses démarches ont été poursuivies avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève.

2.3. Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration de bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que dans quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg (couvent et église des Augustins à Fribourg, cathédrale St-Nicolas et commanderie de St-Jean).

2.4. Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 571 préavis (579 en 2011) ont été formulés à l'attention du Service des constructions. 68 (61) préavis ont été donnés à des demandes anticipées, émanant pour la plupart du district de la Gruyère. 45 (58) dossiers de plans d'aménagement locaux (PAL) ainsi que 24 (21) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail (PAD) ont en outre fait l'objet d'un préavis.

37% (30%) des requérants se sont conformés à la requête du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début de leur chantier.

Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 19 (19) communes a été mis à jour.

2.5. Elaboration et publications

Outre les travaux courants (analyses de mobilier, préparation d'articles, de rapports préliminaires, etc.), le projet concernant les peintures murales des Cordeliers «Découverte d'une œuvre majeure: les fragments de peintures murales de l'Eglise des Cordeliers à Fribourg», mené en collaboration avec les Universités de Lausanne (B. Pradervand) et Fribourg (V. Serneels) ainsi qu'avec la Scuola universitaria professionale della Svizzera ita-

2012

liana, a abouti à un rapport final qui a pu être transmis au FNS et qui met en lumière, en particulier, l'identification de l'auteur de cet œuvre: Hans Fries. Quant au projet «Tracéologie et technologie des industries lithiques de la fin du Mésolithique», avec la collaboration de Ph. Della Casa et M. Honegger (respectivement Universités de Zurich et Neuchâtel), il a débuté cet automne.

Les travaux à réaliser dans le cadre des expositions temporaires «unesco...eau. Un label mondial pour cinq palafittes fribourgeoises» (Musée romain de Vallon, du 16.06.2012 au 17.02.2013) et «Archeoquiz. Enquêtes archéologiques fribourgeoises» (Musée d'art et d'histoire Fribourg, du 09.11.2012 au 17.02.2013) se sont poursuivis au printemps pour la première, et tout au long de l'année pour la seconde; pour accompagner ces expositions, deux fascicules (unesco...eau) et deux catalogues bilingues (Archeoquiz) ont été publiés. La monographie concernant le cimetière gallo-romain de Lully est sortie de presse en octobre. Enfin, les travaux préparatoires autour du projet intercantonal «EntreLacs» (région des Trois-Lacs) prévue pour 2013, dont une partie de l'exposition «Rome vue du lac. Histoires d'eaux entre Avenches et Vallon» sera présentée au Musée de Vallon, impliquent d'ores et déjà plusieurs collaborateurs/trices du Service (concept, catalogue).

2.5.1. Monographies

A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), *Archeoquiz. Enquêtes archéologiques fribourgeoises*, Fribourg 2012.

B. Bär – G. Graenert (Red.), *Archeoquiz. Spurensuche im Freiburgerland*, Freiburg 2012.

R. Blumer – C. Buchillier – L. Kramer – M. Mauvilly, *unesco...eau. Un label mondial pour cinq palafittes fribourgeoises*, Fribourg 2012.

R. Blumer – C. Buchillier – L. Kramer – M. Mauvilly, *unesco...eau. Fünf Freiburger Pfahlbausiedlungen von Weltrang*, Freiburg 2012.

D. Castella (avec diverses contributions), *Le cimetière gallo-romain de Lully (Fribourg, Suisse) (Archéologie fribourgeoise 23)*, Fribourg 2012.

L. Tissot – C. Olivier (Illustrationen: B. Reymond), *Vallon, Leben auf dem Lande in römischer Zeit (Les Guides à pattes 2)*, Fribourg 2012.

2.5.2. Articles (ou contributions dans une monographie)

C. Agustoni, «Les figurines en terre cuite», in: D. Castella, op. cit., 90–94.

C. Agustoni, «Cortex et le projet 'Les Guides à pattes'», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14*, 2012, à paraître.

C. Agustoni, «Une coupe à prendre avec des pincettes», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 70–71.

C. Agustoni, «Vorsicht zerbrechlich! Die Widmung von Châbles», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 70–71.

C. Agustoni – C. Buchillier, «Rapport d'activités 2011 du Musée Romain de Vallon», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14*, 2012, à paraître.

A.-F. Auberson, «Les monnaies», in: D. Castella, op. cit., 82–89.

A.-F. Auberson, «Sauvé par les flammes! L'énigme de Morat», «Du plomb pour un miracle... La capsule d'Arconciel», «L'affaire est dans le sac. L'escarcelle de Morat», «Pile ou face. Portrait d'un coin de Vully», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 76–77, 78–79, 98–99, 110–111.

A.-F. Auberson, «Gerettet durch Flammen! Das Rätsel von Murten», «Blei für ein Wundermittel... Die Kapsel von Arconciel», «Den Sack zumachen. Ersparnisse in Murten», «Kopf oder Zahl. Ein prägendes Stück Wistenlacherberg», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 76–77, 78–79, 98–99, 110–111.

R. Blumer, «(Sous) Terre», «Des bosses et des maths! Tertres fribourgeois sous surveillance», «Agnus horribilis. La Tour-de-Trême, fibule à la rescousse...», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 12–15, 18–19, 74–75.

R. Blumer, «(Unter der) Erde», «Hubel und Mathe! Freiburger Hügel unter Beobachtung», «Schweigsame Fibeln. Das Lamm Gottes von La Tour-de-Trême», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 12–15, 18–19, 74–75.

R. Blumer – S. Menoud, «Où est passé l'aqueduc? De Noréaz à Avenches en un clic», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 20–21.

R. Blumer – S. Menoud, «Wo verlieb der Aquädukt? Mit dem Mausclick von Noréaz nach Avenches», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 20–21.

G. Bourgarel, «La taque de Fribourg/Planche-Inférieure: une heureuse découverte fortuite!», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14*, 2012, à paraître.

G. Bourgarel, «Fribourg/Grand-Fontaine: planches sculptées sur lesquelles il faut s'étendre», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14*, 2012, à paraître.

2012

- G. Bourgarel, «Qui et quoi?», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (réd.), op. cit., 56–59.
- G. Bourgarel, «Wer, Wie, Was?», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 56–59.
- C. Buchillier, «Trame de sang. Issue fatale à Chiètres», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (réd.), op. cit., 92–93.
- C. Buchillier, «Blutspur. Tödlicher Ausgang in Kerzers», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 92–93.
- C. Buchillier, «Les réseaux d'échange de la Préhistoire au Moyen Age», in: Ch. Mauron – I. Raboud-Schüle (dir.), La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 1: Des armaillis et des ouvriers, Neuchâtel 2012, 8–10.
- C. Buchillier, «La Gruyère gallo-romaine: un territoire apprivoisé», in: Ch. Mauron – I. Raboud-Schüle (dir.), La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 2: Entre ville et campagne, Neuchâtel 2012, 24.
- C. Buchillier, «Vestiges des débuts de la christianisation», in: Ch. Mauron – I. Raboud-Schüle (dir.), La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 4: Sous le signe de la croix, Neuchâtel 2012, 9.
- C. Buchillier, «Les antiquités gruériennes au XIX^e siècle. Une affaire de lettrés et d'ecclésiastiques», in: Ch. Mauron – I. Raboud-Schüle (dir.), La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 5: Une région en représentation, Neuchâtel 2012, 18–22.
- C. Buchillier – R. Fellner, «Archéologie et aménagement du territoire, une convivialité à réinventer au quotidien», Bulletin NIKE 4, 2012, 8–11.
- C. Crivelli – R. Blumer – M. Mauvilly – F. Langenegger – B. Bär, «Patrimoine englouti: passé, présent, futur», Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14, 2012, à paraître.
- M. E. Fuchs, «Hier à Vallon, chien et chat au même plat», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (réd.), op. cit., 42–43.
- M. E. Fuchs, «Neulich in Vallon: Hund und Katz auf dem Teller», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 42–43.
- S. Garnerie-Peyrollaz, «Charte de saisie: inventaire des peintures murales en Suisse romande», in: M. Fuchs – F. Monier (dir.), Les enduits peints en Gaule romaine, approches croisées (Revue archéologique de l'Est, supplément 31), Actes du 23^e séminaire de l'Association française pour l'étude de la peinture murale antique (Paris 13-14 novembre 2009), Dijon 2012, 275–279.
- G. Graenert, «Les gens», «Allô docteur. Riaz, Belfaux, La Tour-de-Trême, que de maux!», «Un rang à tenir. Mouche et coquetterie à La Tour-de-Trême», «Filets et torsades en clair-obscur. Arme et art à Riaz», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (réd.), op. cit., 22–25, 30–31, 94–95, 116–117.
- G. Graenert, «Die Menschen», «Hals- und Beinbruch. Krankheit und Beschwerne in Riaz, Belfaux und La Tour-de-Trême», «Gold, Stoff und Fliegen. Schmuckes aus La Tour-de-Trême», «Qualität im Röntgenblick. Waffenkunst aus Riaz», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 22–25, 30–31, 94–95, 116–117.
- D. Heinzelmann, «Die ehemalige Johanniterkirche in Freiburg – aktuelle Ergebnisse der Bauforschung», Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14, 2012, à paraître.
- Ch. Kündig, «Die Murtener Hauptgasse von der Stadtgründung bis heute», Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14, 2012, à paraître.
- M. Liboutet, «La maison au four à Estavayer-le-Lac», Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14, 2012, à paraître.
- M. Mauvilly, «Un nouveau fragment de roue néolithique sur sol helvétique», Archéologie Suisse, 35.1, 2012, 32–39.
- M. Mauvilly, «Neue Ergebnisse zum Mesolithikum im Kanton Freiburg (Schweiz)», in: A. Boschetti-Maradi – A. de Capitani – S. Hochuli – U. Niffeler, Form, Zeit und Raum, Grundlagen für eine Geschichte aus dem Boden (Antiqua 50), Festschrift für W. E. Stöckli zu seinem 65. Geburtstag, Basel 2012, 37–46.
- M. Mauvilly, «Arconciel/La Souche, un abri avec une stratigraphie exceptionnelle de la fin du Mésolithique», Magmouh. Le journal de Celta, 2012, 6–8.
- M. Mauvilly, «Entre lac et montagne: l'occupation du Plateau suisse du Mésolithique à l'âge du Bronze en regard des établissements littoraux, l'exemple du canton de Fribourg (Suisse)», in: M. Honegger – C. Mordant, L'homme au bord de l'eau. Archéologie des zones littorales du Néolithique à la Protohistoire (Cahiers d'Archéologie Romande 132), Actes du 135^e Congrès national des sociétés historiques «Paysages» (Neuchâtel 6–11 avril 2010, session de Pré- et Protohistoire), Lausanne 2012, 261–284.
- M. Mauvilly, «Mystère et boules de gomme! Les empreintes dentaires de Montilier», «A pattes et à feuilles», «Piège en eaux troubles. Poussières d'antan à Châtel-Saint-Denis», «Pintadera! Arconciel a du cachet», «Une affaire qui roule. Mariage du frêne et de l'érable à Delley», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (réd.), op. cit., 34–35, 36–39, 48–49, 64–65, 84–85.

2012

M. Mauvilly, «In aller Munde! Zahnabdrücke von Muntelier», «Mit Pfoten und Blattwerk», «Gefangen im Sumpf uralter Zeiten. Staub aus Châtel-Saint-Denis», «Pintadera! Arconciel drückt seinen Stempel auf», «Eine Affäre kommt ins Rollen. Die Verbindung von Esche und Ahorn in Delley», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 34–35, 36–39, 48–49, 64–65, 84–85.

M. Mauvilly – R. Blumer, «Du pilotis à la forêt. Bois en eau à Forel», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 86–87.

M. Mauvilly – R. Blumer, «Vom Pfahl zum Wald. Wasserholz aus Forel», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 86–87.

M. Mauvilly – Ch. Pümpin – Ph. Rentzel, «Lame mince et grains de sable. Villeneuve en profondeur», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 32–33.

M. Mauvilly – Ch. Pümpin – Ph. Rentzel, «Dünnschliff und Sandkörner. In den Tiefen von Villeneuve», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 32–33.

F. McCullough, «Belfaux/Pré Saint-Maurice», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 14, 2012, à paraître.

F. McCullough, «Des racines et des dents. Trous en masse à Fétigny», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 32–33.

F. McCullough, «Marode und löchrig. Wurzeln und Zähne aus Fétigny», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 32–33.

J. Monnier, «Les oiseaux se crashent pour mourir. Fable cruelle à Morat», «Pluies de pollens et terrain de spores. Vallon au tamis», «Un dédale d'intrigues. Vallon, avec deux ailes», «Des mots en morceaux. Des Dieux et des Hommes à Estavayer-le-Gibloux», «Matériaux... durables», «Plafond bas et bonnes conduites à Vallon», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 46–47, 54–55, 66–67, 72–73, 80–83, 88–89.

J. Monnier, «Heruntergeschossene Vögel. Eine grausame Fabel in Murten», «Pollenregen und Sporenland. Vallon im Sieb», «List auf Flügeln. Mythische Verstrickung in Vallon», «Wortsplitter. Von Göttern und Menschen in Estavayer-le-Gibloux», «Zeitlos... Vergängliches», «Deckensturz und gut gelagerte Rohre aus Vallon», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 46–47, 54–55, 66–67, 72–73, 80–83, 88–89.

J. Monnier, «Une statuette d'Icare», in: AA.VV., *Le mystère des choses (Les catalogues du Musée de l'Image 17)*, Epinal 2012, 68–70.

B. Pradervand, «Un puzzle géant. Palette chatoyante aux Cordeliers de Fribourg», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 60–63.

B. Pradervand, «Ein Riesenpuzzle. Die schillernde Farbpalette der Freiburger Franziskaner», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 60–63.

N. Reynaud Savioz – M. Ruffieux, «Tagada, tagada, tagada. Histoire d'os à Bussy», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 40–41.

N. Reynaud Savioz – M. Ruffieux, «Tackata, tackata, tack... Knochenarbeit in Bussy», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 40–41.

M. Ruffieux – M. Mauvilly, «Os en vrac. Bulle: restes sous haute protection», «Le fil de l'épée. Fibres minéralisées à Matran», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 28–29, 90–91.

M. Ruffieux – M. Mauvilly, «Unter Verschluss! Knochen aus Bulle», «In die Wolle geraten. Mineralisierte Fasern aus Matran», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 28–29, 90–91.

V. Trancik Petitpierre – F. McCullough, «Bienvenue en enfer. Rafistolages multiples à Belfaux», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 26–27.

V. Trancik Petitpierre – F. McCullough, «Durch Mark und Bein. Unfallfolgen in Belfaux», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 26–27.

P. Vandorpe – M. Mauvilly, «Coques en stock. Une réserve dans l'abri de Villeneuve», in: A.-F. Auberson – D. Bugnon (éd.), op. cit., 50–51.

P. Vandorpe – M. Mauvilly, «In Hülle und Fülle. Ein Speicher im Abri von Villeneuve», in: B. Bär – G. Graenert (Red.), op. cit., 50–51.

2.5.3. Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2011», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 14, 2012, à paraître.

Annuaire d'Archéologie Suisse 95, Bâle 2012, *passim*.

2.6. Graphisme et dessin

2.6.1. Mise en valeur

> Mise au net de plans et de dessins d'objets archéologiques pour les rapports préliminaires des chantiers Routes nationales.

> Réalisation de posters et de panneaux pour les Journées Européennes du Patrimoine des 8–9 septembre sur le thème «Pierre et béton» (Musée romain de Vallon).

2012

2.6.2. Collaborations à diverses publications, conférences et articles

- Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14 (divers auteurs).
- Illustrations destinées à la réalisation de publications, d'études scientifiques, de panneaux ou de documents muséographiques.

2.6.3. Mise en page / layout

- Finalisation de la monographie sur la nécropole de Lully/La Faye.
- Fascicules en français et allemand accompagnant l'exposition «unesco...eau. Un label mondial pour cinq palafittes fribourgeoises» au Musée romain de Vallon.
- Catalogues en français et allemand accompagnant l'exposition «Archeoquiz. Enquêtes archéologiques fribourgeoises» au Musée d'art et d'histoire Fribourg.
- Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 14 (parution début 2013).
- Poursuite des travaux autour de la monographie sur l'établissement de Vallon/Sur Dompierre.

2.7. Photographie et infographie

Comme chaque année, le Service a réalisé divers travaux (prises de vue, traitement d'images, reproductions de clichés, etc.) en vue de publications, d'expositions et de conférences, ou pour répondre à différentes sollicitations de la part de chercheurs et institutions suisses et étrangers. Il s'est également chargé du traitement des documents orthophotographiques effectués dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée romain de Vallon.

2.8. Conservation et restauration (LCR)

Le Laboratoire de conservation-restauration a réceptionné et provisoirement conditionné tous les lots/fragments d'objets provenant des interventions de terrain.

Il a accueilli deux stagiaires. En outre, il a collaboré avec de nombreux intervenants externes (étudiant/es, restaurateurs/trices, consultant/es, scientifiques, musées, etc.) pour des conseils, des démonstrations, des discussions/échanges d'informations ou encore pour la prise en charge d'objets à restaurer ou à lyophiliser. Il a également effectué le suivi climatologique des dépôts, réalisé des emballages spéciaux et conditionné du matériel archéologique pour transport, notamment dans le cadre des expositions qui ont été mises sur pied en 2012 («unesco...eau» et «Archeoquiz») et des prêts d'objets.

2.8.1. Traitements

Les restaurateurs/trices ont nettoyé, consolidé, restauré et conditionné de nombreux objets métalliques (bronze, fer et plomb) de toutes périodes mis au jour notamment à Bösingens/Dorf; Bossonnens/Château; Estavayer-le-Lac/Tour des Dominicaines; Fribourg/Augustins, Cathédrale, /Notre-Dame, Commanderie de St-Jean; Granges-Paccot/Route d'Agy 22; La Tour-de-Trême/Rue Nicolas-Chenaux 6; Morlens/Eglise St-Maurice; Schmitten/Schlossmatte et Vallon/Sur Dompierre. Du mobilier provenant de divers sites (Bossonnens/Château; Bussy/Pré de Fond; Fribourg/Grand-Rue 10; Grolley/Au Gros Praz; La Tour-de-Trême/La Ronclina; Marsens/En Barras; Riaz/Tronche-Bélon; Vallon/Sur Dompierre) a fait l'objet du dégagement nécessaire à son identification et à son étude. Certains objets en fer ont été repris après dessalaison (Bossonnens/Château; Bösingens/Dorf; Romont/Place de la Poste et Vallon/Sur Dompierre) et d'autres, en bronze ou en fer, ont été restaurés pour étude (Fribourg/Commanderie de St-Jean/Place du Petit-St-Jean; Haut-Vully/Le Rondet; Riaz/Etreyl/Tronche-Bélon; Vallon/Sur Dompierre). Une statuette en bronze d'Imhotep a en outre été restaurée pour le Musée de la Bible et de l'Orient. Enfin, un traitement a été initié sur les objets métalliques du dépôt présentant une corrosion active.

Le LCR a nettoyé, préventivement conservé et restauré de nombreuses monnaies issues des fouilles de Bossonnens/Château; Cugy/Château; Estavayer-le-Lac/Passage des Egralets; Fribourg/Augustins, Cathédrale, Cordeliers, Notre-Dame, Commanderie de St-Jean et Rue de la Neuveville 12; Heitenried/St. Michael; La Tour-de-Trême/Rue Nicolas-Chenaux 6; Morlens/Eglise St-Maurice et Vallon/Sur Dompierre.

Les travaux de nettoyage, de conditionnement, de conservation préventive et de remontage du matériel en verre, en céramique et en terre cuite ont concerné plusieurs sites. Pour le verre, il s'agit d'Estavayer-le-Lac/Grand-Rue 35; Fribourg/Augustins, Grand-Rue 12B, Notre-Dame et Commanderie de St-Jean; Morens/Eglise St-Maurice et Vallon/Sur Dompierre. En outre, le matériel provenant de plusieurs sites (Marsens/En Barras, Fribourg/Notre-Dame) a été reconditionné. S'agissant des céramiques et des terres cuites traitées, elles proviennent essentiellement des sites d'Arconciel/Pré de l'Arche; Fribourg/Augustins; Granges-Paccot/Route d'Agy 22; Grolley/Au Gros Praz; Heitenried/St. Michael; Schmitten/Schlossmatte; Ursy/Les Champs Léderrey et Vallon/Sur Dompierre. Le mobilier d'Estavayer-le-Gibloux/Au Village a été repris.

S'agissant de la pierre, outre les habituels travaux de nettoyage, marquage et recherche de collages (Arconciel/La Souche; Schmitten/Schlossmatte), on notera que plusieurs éléments provenant de Grolley/Au Gros Praz, Schmitten/Schlossmatte et Vallon-Sur Dompierre ont été consolidés à titre préventif.

2012

Au Musée romain de Vallon, le LCR a principalement été occupé au suivi de l'état de conservation des mosaïques et à l'entretien de l'infrastructure nécessaire à leur bonne conservation.

Les enduits peints ont surtout fait l'objet de tri, de nettoyage, de marquage, de recherche de collages et de rangement (Fribourg/Cordeliers; Granges-Paccot/Route d'Agy 22; Vallon/Sur Dompierre; Vuadens/Le Briez). Les mortiers au tuileau de Morat/Combette ont été conditionnés et rangés et les fragments de Fribourg/Cordeliers ont été dessinés sur nappe plastique avant de pouvoir être rangés.

Concernant les matériaux organiques, plusieurs lots ont fait l'objet de conservation préventive ou curative (Arconciel/La Souche; Fribourg/Commanderie de St-Jean; Grolley/Au Gros Praz; Schmitten/Schlossmatte et Vallon/Sur Dompierre). Le crâne trépané de Belfaux/Pré St-Maurice a été préparé en vue de son exposition («Archeoquiz») et des squelettes provenant de Chavannes-sous-Orsonnens/Route de Chénens et Fribourg/Augustins ont été nettoyés.

Quelques moulages d'objets, destinés tant à leur documentation en cas de perte ou de déprédation qu'à leur présentation, ont été réalisés (statuette d'Icare de Vallon/Sur Dompierre, etc.).

De nombreux emballages spéciaux et des soclages ont été effectués en vue du montage et du transport d'objets destinés à diverses expositions ou manifestations (Musée d'art et d'histoire Fribourg, Vallon/fête romaine, B – Treignes, D – Stuttgart, F – Epinal, etc.).

2.9. Collections, dépôts et inventaire

Le suivi hygrométrique et thermique du nouveau dépôt de mobilier en verre a été assuré. La collection, conservée depuis quelques années dans ce local approprié, a été rangée et étiquetée.

Le mobilier céramique et les ossements découverts lors des fouilles effectuées dans le cadre de la construction de la H189 ainsi que les tuiles et éléments d'architecture provenant du site de Morat/Combette (fouille Routes Nationales) ont été inventoriés et rangés.

Concernant les interventions liées à la muséographie, on mentionnera les préparatifs en vue des expositions temporaires «unesco...eau» et «Archeoquiz», ainsi que les premiers préparatifs pour l'exposition intercantonale «EntreLacs» prévue en 2013.

Les corrections et l'uniformisation des fiches de mobilier se trouvant dans la base de données FRINARC se sont poursuivies en fonction du temps disponible de la responsable de l'inventaire et de l'informaticien.

2.9.1. Prêt d'objets

Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux et copies) ont été prêtés pour différentes expositions (La Tour-de-Peilz, Zoug, B – Treignes, D – Stuttgart, F – Bavay, F – Epinal); d'autres ont été mis en dépôt au Musée gruérien Bulle, dont l'exposition permanente a été vernie au début de l'année.

2.10. Archivage

Au vu de l'augmentation exponentielle des documents numériques à gérer, leur système d'archivage a été revu, et des procédures standardisées et contraignantes ont été mises sur pied. Pour en améliorer la collecte, la conservation et la diffusion, et pour en éviter aussi la perte, la structure de l'arborescence des serveurs a été modifiée en fonction des nombreuses activités du Service et en introduisant des espaces réservés aux archives définitives et à la communication interne. Les règles de nommage des fichiers numériques ont été uniformisées. En vue de constituer des dossiers complets, un plan de classement centralisé a été construit afin de regrouper les documents à valeur permanente ou historique. Lors d'entretiens individuels ou par petits groupes, les collaborateurs et collaboratrices ont été informés de ces nouveautés, sensibilisés au problème de l'archivage et responsabilisés en tant que producteurs de documents. Par ailleurs, même si l'accent a été mis cette année sur la gestion des fichiers numérisés, le Service a également assuré la sécurité de ses documents papier en mettant sur pied une nouvelle campagne de microfilmage des dessins de fouille, en collaboration avec le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI).

3. Evénements particuliers

3.1. Visites guidées, médiation, animations, portes ouvertes

- > Visites guidées du Service (ateliers, etc.) pour les classes et des groupes d'adultes.
- > Visites guidées des expositions «unesco...eau» et «Archeoquiz».
- > Visites guidées de fouilles (Arconciel/La Souche, Schmitten/Schlossmatte, Vallon/Sur Dompierre).
- > Visite guidée des abris de la Broye pour l'Association des étudiants neuchâtelois en archéologie (Celtagora), du bourg de Pont-en-Ogoz pour l'Association des Amis de l'Archéologie, du château de Bossonnens pour Domus Antiqua, de la Commanderie de St-Jean de Fribourg pour la Commission des biens culturels, et du couvent des Augustins de Fribourg pour les Printemps du patrimoine.
- > Journée portes ouvertes de la fouille subaquatique de Meyriez.

2012

- › Collaboration au Passeport vacances de la ville de Fribourg.
- › Participation aux Journées Européennes du Patrimoine (Musée romain de Vallon).
- › Participation, dans le cadre des 10 ans du rempart celtique, à la journée archéologique organisée par l'Association Pro Vistiliaco pour les écoles du Vully.

3.2. Cours, conférences de presse, présentations à divers colloques

- › Orientation professionnelle (information bilingue) pour les futur(e)s étudiant(e)s en archéologie.
- › Poursuite de la collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (présentation «Archéologie fribourgeoise»), visites de fouilles et du Musée romain de Vallon, présentation du matériel didactique du Service (bibliothèque, mallettes pédagogiques).
- › Encadrement et suivi des masters effectués par les étudiant(e)s de différentes Universités sur du mobilier fribourgeois, et des études élaborées par les assistant(e)s scientifiques en stage au Service.
- › Encadrement de projets d'étudiants de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg en vue de la mise en valeur du fanum d'Estavayer-le-Gibloux.
- › Cours et proséminaires à l'Université de Fribourg (initiation à la pré-protohistoire L034.1599 et l'archéologie et ses méthodes L034.1598).
- › Cours à l'Université de Besançon dans le cadre du «Séminaire de spécialité franco-suisse (Master)» des Universités de Bourgogne, Franche-Comté, Neuchâtel et Fribourg.
- › Cours sur l'habitat rural gallo-romain à l'Université de Lausanne.
- › Conférences de presse, interviews et communications lors de divers Colloques (ARS, AGUS, etc.) et Tables rondes ainsi que dans le cadre de l'exposition «Archeoquiz», par l'Archéologue cantonale et les collaborateurs et collaboratrices du Service.
- › Participation à diverses assemblées annuelles, commissions et groupes de travail afin d'y représenter le Service (Archéologue cantonale et collaborateurs et collaboratrices du Service).
- › Participation de collaborateurs et collaboratrices à différents groupes de travail internes (fiches minimales d'inventaires, prospection, Système d'information archéologique fribour-

geois, Santé et Sécurité au Travail, LCR, dessinateurs, publications) et externes (en particulier, collaboration à l'élaboration des fiches de standards dans le cadre d'«Horizon 2015»).

3.3. Manifestations, expositions et autres

- › Collaboration à la fête romaine du Musée de Vallon sur le thème «Le marché s'invite au musée» (1^{er} juillet): animations, démonstrations.
- › Présentations, conférences et excursions guidées par différents intervenant(e)s du Service dans le cadre des apéritifs archéologiques de l'Association des Amis de l'archéologie et du Site et Musée romains d'Avenches ainsi qu'au Musée romain de Vallon.
- › Participation à la Commission d'examen de l'Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA).

XV. Service des biens culturels (SBC)

1. Missions

Le Service des biens culturels a pour mission de protéger et conserver les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels par des publications, des actions de sensibilisation et l'entretien d'une documentation.

Chef de service: M. Claude Castella.

2. Activités

2.1. Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur leur valeur patrimoniale.

Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement des communes concernées doit être mis à jour. Il a été révisé dans 26 localités, soit 15 communes: Montet (Glâne),

2012

Alterswil, Le Pâquier, Sévaz, Massonnens, Bossonnens, Misery-Courtion (Cormérod, Cournillens, Misery, Courtion), Mézières (Berlens, Mézières), Lully (Lully, Bollion, Seiry), Cugy (Cugy, Vesin), Gempenach, Ulmiz, Charmey, Farvagny (Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Posat, Grenilles) et Courtepin (Courtepin, Courtaman). Sur 9154 immeubles considérés, 1384 ont été recensés et évalués. Mis à part Farvagny, ces recensements ont été complétés par une liste de 834 biens meubles considérés comme partie intégrante des 12 églises et 25 chapelles ou oratoires situés dans ces localités.

2.2. Mise sous protection des biens culturels

Sur la base du recensement, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels immeubles lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a émis 63 préavis pour des programmes de révision, des modifications partielles, des révisions générales de plans d'aménagement local ou des plans directeurs régionaux.

2.3. Demande de permis

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant des conseils aux propriétaires.

Toute phase de procédure confondue, le Service a traité 1793 demandes. Depuis 2007, le nombre de prises de position a augmenté de 57%. Les préavis, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 40%, constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 55%, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 5%.

2.4. Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés. Considérant la tendance à la baisse des engagements, observée depuis 2005, le montant réservé au budget a été sensiblement réduit de 2006 à 2013, de 1 900 000 à 1 500 000 francs. Contre toute attente, les engagements en 2012 sont significativement supérieurs à la moyenne calculée sur les 10 dernières années. Cette situation est sans doute liée à la conjoncture dans le domaine de la construction. Elle est également liée à la mise en œuvre de la convention-programme 2012–2015. Des octrois de subventions ont été décidés pour des projets dont la réalisation s'étendra sur les années 2012–2015.

Un montant de 300 000 francs a été reporté de 2011 à 2012. Les subventions versées représentent un montant de 1 290 151 francs. Elles ont été destinées pour 89% à des privés et pour 11% à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 2 392 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 82% du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 18%.

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 51 053 francs.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 647 669 francs, dont 114 625 francs en faveur de l'Etat de Fribourg.

2.5. Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

L'archivage des rapports et dossiers de restauration se poursuit: 67 pièces ont été archivées. Le classement et le tri d'anciennes photographies a permis l'identification de 4700 tirages qui sont venus enrichir la photothèque du Service. 201 plans anciens cédés au Service par des tiers ont été recensés et photographiés. En outre, 2713 pièces, pour l'essentiel des coupures de journaux, ont été versées dans la documentation fribourgeoise. 863 notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des «auteurs» liée à celle du recensement des biens culturels immeubles. La bibliothèque s'est enrichie de 234 ouvrages, monographies et numéros de revues.

2.6. Publications et actions de sensibilisation

Le volume 4b du Guide artistique de la Suisse couvrant les cantons de Fribourg et du Valais a paru en mai 2012. Cet ouvrage de référence, basé sur un recensement rapide des immeubles et des meubles les plus importants du canton, offre un instantané de nos connaissances actuelles et de notre vision du patrimoine cantonal. En relation avec la documentation établie pour ce projet, le Service a pu mettre en valeur le travail d'identification de plus de 900 cloches suspendues dans 190 clochers fribourgeois, dans un cahier spécial de la revue Pro Fribourg, consacré au patrimoine campanaire et paru à Pâques. Cette publication est le premier essai de synthèse jamais publié sur ce patrimoine, œuvre de plus de 118 fondeurs différents repérés dès le XIV^e s.

Faute de moyens, aucun numéro de la revue Patrimoine fribourgeois, ni série de fiches sur l'architecture de la ville de Fribourg n'ont paru.

2012

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine au plan cantonal. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, il a organisé la septième édition des Printemps du patrimoine en présentant le chantier de restauration du couvent des Augustins à Fribourg. Divers collaborateurs ont assuré des actions de promotion du patrimoine par le biais de visites, de conférences et de collaboration à la formation. Ils ont notamment assuré les visites proposées lors du 6^e Art Forum à Rue, en juin, et pour les portes ouvertes du couvent des Dominicaines, en septembre.

sur un projet de valorisation du patrimoine bâti par le biais de maquettes.

Le Service a assumé la coordination au plan romand des Journées Européennes du Patrimoine.

2.7. Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 20% accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: recensement des biens culturels meubles, numérisation et microfilmage des fonds de négatifs du Service des biens culturels, microfilmage de journaux fribourgeois, numérisation et microfilmage de plans géométriques des Archives de l'Etat, inventaire des archives communales de Romont.

2.8. Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse» éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS).

La rédaction du tome VI consacré à la Ville d'Estavayer-le-Lac, engagé en 2008, s'est poursuivie en 2012 et s'achèvera fin 2013. La publication de l'ouvrage est prévue pour 2015.

2.9. Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 9 séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 11 séances; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse», 1 séance.

3. Evénements particuliers

Le Service a collaboré avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg à la réalisation d'un projet de recherche consacrée aux conditions de conservation et réhabilitation du patrimoine architectural rural. Cette collaboration se poursuivra durant le premier semestre de 2013.

Le Service a accueilli un civiliste qui a travaillé sur un projet de mise à disposition des informations du Guide artistique de la Suisse par le biais du guichet cartographique cantonal, ainsi que

2012

XVI. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT	4605.97	4513.03	92.94
ADMINISTRATION CENTRALE	241.77	230.87	10.90
3200 / IPCS Secrétariat général	23.11	21.00	2.11
3202 / ENOB Enseignement obligatoire	45.60	43.55	2.05
3208 / ENSA Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	8.93	7.81	1.12
3225 / OSPR Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	26.73	26.40	0.33
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	3.48	2.59	0.89
3265 / CULT Service de la culture	2.80	2.61	0.19
3270 / ARCH Archives de l'Etat	6.08	5.50	0.58
3271 / BCUN Bibliothèque cantonale et universitaire	49.23	48.33	0.90
3273 / MAHF Musée d'art et d'histoire	14.77	14.82	-0.05
3274 / MHNA Musée d'histoire naturelle	10.16	10.39	-0.23
3280 / SACF Service archéologique	31.44	28.25	3.19
3281 / BIEN Service des biens culturels	13.84	14.17	-0.33
3292 / SPOR Service des sports	5.60	5.45	0.15
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	4364.20	4282.16	82.04
3203 / EPRE Enseignement préscolaire	322.69	305.10	17.59
3205 / EPRI Enseignement primaire	1365.40	1343.16	22.24
3210 / CORI Cycle d'orientation - décharges	20.77	18.55	2.22
3210 / CORI Cycle d'orientation	918.54	910.22	8.32
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.83	1.89	-0.06
3230 / ECDD Ecole de degré diplôme	68.13	67.06	1.07
3235 / CGAM Collège de Gambach	70.39	66.77	3.62
3240 / CSCR Sainte-Croix	90.91	91.88	-0.97
3245 / CSMI Collège Saint-Michel	123.38	123.25	0.13
3249 / CSUD Collège du Sud	103.88	103.15	0.73
3256 / HEPF Haute école pédagogique	98.36	97.75	0.61
3258 / HESS Haute école spécialisée santé	57.09	56.83	0.26
3259 / HETS Haute école fribourgeoise de travail social	47.29	45.46	1.83
3260 / UNIV Université	950.03	924.17	25.86
3272 / CONS Conservatoire	125.51	126.92	-1.41



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

WWW.FR.CH/DSJ

2012

I. Direction et secrétariat général	1	VIII. Service de probation (SProb)	36
1. Missions.....	1	1. Missions.....	36
2. Activités.....	1	2. Activités.....	36
3. Collaborations intercantionales.....	3	3. Evénements particuliers.....	38
4. Affaires contentieuses.....	4		
5. Législation.....	4	IX. Office de la circulation et de la navigation (OCN)	39
		1. Missions.....	39
II. Police cantonale	5	2. Activités.....	39
1. Mission.....	5		
2. Ressources humaines.....	6	X. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	39
3. Activité de la Police cantonale.....	7	1. Missions.....	39
4. Evénements de l'année 2012.....	9	2. Activités.....	39
5. Domaines particuliers.....	11		
6. Logistique.....	14	XI. Etablissements de Bellechasse	39
		1. Missions.....	39
III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	15	2. Activités.....	39
1. Mission du service.....	15		
2. Protection de la population.....	15	XII. Etat du personnel	40
3. Protection civile.....	17		
4. Administration militaire.....	19		
5. Intendance des bâtiments.....	22		
IV. Service de la population des migrants (SPoMi)	23		
1. Missions.....	23		
2. Police des étrangers.....	23		
3. Domaine de l'asile.....	24		
4. Main-d'œuvre étrangère.....	25		
5. Passeports et cartes d'identité suisses.....	25		
V. Service de la police du commerce (SPoCo)	26		
1. Mission.....	26		
2. Activités.....	26		
VI. Service de la justice (SJ)	28		
1. Missions.....	28		
2. Activités.....	28		
VII. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	30		
1. Missions.....	30		
2. Application des sanctions pénales.....	30		
3. Prisons.....	34		

—
2012

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: Erwin Jutzet

Secrétaire générale: Claudine Godat

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, la police des étrangers et la police du commerce, l'intégration des migrant-e-s, la coopération au développement, la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, ainsi que la protection de la population et l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) et les Etablissements de Bellechasse sont rattachés administrativement à la DSJ.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

2.1.1. Evénements particuliers

2.1.1.1. Poursuite de la politique d'intégration

Les efforts dans les domaines de l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme dans le canton de Fribourg se sont poursuivis en 2012.

Dès 2014, la Confédération mettra en place une nouvelle politique d'intégration. Dans cette perspective, la Direction de la sécurité et de la justice et la Direction de la santé et des affaires sociales ont été chargées de l'élaboration d'un programme d'intégration cantonal global. Un mandat a été confié à une institution spécialisée pour dresser l'état des lieux et analyser les besoins en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Une journée participative a réuni le 1^{er} octobre 2012 les acteurs (étatiques et non étatiques) fribourgeois concernés par lesdits domaines. A cette occasion, les contenus du programme d'intégration cantonal ont pu être discutés. Un avant-projet de programme d'intégration cantonal a été soumis à l'Office fédéral des migrations en décembre 2012.

Le programme «Langue et formation» a été reconduit avec succès en collaboration avec l'Office fédéral des migrations. 17 projets ont été soutenus et une journée d'informations et d'échanges, traitant des axes prioritaires de la future politique d'intégration, s'est déroulée le 5 juin 2012 en présence d'une trentaine de prestataires de cours de langue et d'autres partenaires impliqués.

La collaboration avec les communes a été consolidée. La phase pilote du projet «Communes Sympas» s'est conclue en décembre 2012. Elle a vu l'implication des communes de Bulle, d'Estavayer-le-Lac, de Guin, de Marly et de Villars-sur-Glâne. Le 13 novembre 2012, les coordinateurs/trices et les membres des commissions des «Communes sympas» se sont réunis pour la première fois dans le cadre d'une journée de mise en réseau qui sera reconduite annuellement. La collaboration avec les communes a également été renforcée par l'organisation, le 13 novembre 2012, de la 4^e Conférence des communes pour l'intégration des migrant-e-s, consacrée au thème de la cohésion sociale.

Dans l'objectif d'optimiser l'accueil des personnes arrivées récemment dans le canton de Fribourg, divers outils ont été élaborés en collaboration avec les acteurs du terrain. Lesdits outils sont testés par 7 communes fribourgeoises dans le cadre d'une phase pilote.

En matière de sensibilisation à la problématique du racisme, le canton a participé à la première campagne d'affichage conjointe des cantons latins dans le cadre de la Semaine contre le racisme du 21 au 28 mars 2012. En ce qui concerne la thématique des mutilations génitales féminines, une journée de formation continue a eu lieu le 4 septembre 2012. A cette occasion, la version allemande du manuel didactique «Les mutilations génitales féminines» a été présentée à des professionnel-le-s de l'éducation, de la santé et du social.

Afin de valoriser les bonnes pratiques en matière d'intégration économique des personnes migrantes, la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme a lancé la 2^e édition du Prix «Migration et emploi» par le biais d'une mise au concours le 1^{er} juin 2012. Le Prix «Migration et emploi» sera décerné le 21 mars 2013, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

2.1.1.2. Coopération au développement et aide humanitaire internationales

Mettant en œuvre l'article 70 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, la loi du 5 octobre 2011 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, ainsi que son ordonnance d'application, sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2012. Elles offrent désormais un cadre légal solide à

2012

l'action que le Conseil d'Etat mène depuis de nombreuses années dans le domaine de la coopération au développement, actuellement confié à la DSJ, et dans celui de l'aide humanitaire, actuellement confié à la Direction des finances (DFIN).

En application de cette nouvelle législation, le Conseil d'Etat a institué, par arrêté du 11 juin 2012, la Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Cette commission a siégé à deux reprises et s'est notamment consacré à l'analyse du projet d'objectifs 2013–2016 du Conseil d'Etat en matière de politique de coopération au développement. Enrichis des suggestions de la commission, ces objectifs ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2013.

Le domaine de la coopération au développement a fait l'objet, en 2012 comme lors des années précédentes, d'un mandat de prestations conclu avec la fédération cantonale des organisations de coopération Fribourg-Solidaire. Conformément à la nouvelle législation, un mandat de prestations pluriannuel pour les années 2013 à 2016 a été élaboré durant l'année et a été approuvé par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2013.

Sur le plan financier, la contribution du canton de Fribourg au domaine de la coopération au développement s'est élevée à 173 400 francs, répartis la manière suivante:

> Contribution au CICR	30 000 francs
> Participation à un projet Confédération–cantons d'amélioration du réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine	20 000 francs
> Attribution à Fribourg-Solidaire	123 400 francs

En matière d'aide humanitaire, le Conseil d'Etat, sur proposition de la DFIN, a octroyé des aides pour un montant total de 30 000 francs, soit 10 000 francs en faveur des victimes de la sécheresse au Sahel, et 20 000 francs en faveur de la population civile dans le cadre de la guerre en Syrie.

2.1.1.3. Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées, ainsi que le Procureur général.

En 2012, il a tenu cinq séances et consacré ses travaux à la mise en œuvre des six objectifs stratégiques qu'il a retenus lors de son

premier rapport au Conseil d'Etat afin d'améliorer la sécurité de proximité dans le canton. Il s'agit de: faire du citoyen un partenaire de sécurité; prévenir et combattre la violence; maintenir les espaces publics accueillants; restreindre la consommation d'alcool; réduire les incivilités; faire échec aux cambrioleurs. Six groupes de travail ont été constitués afin de définir des mesures concrètes pour chacun de ces objectifs.

2.1.1.4. Politique cantonale de lutte contre la criminalité

Conformément aux dispositions de la loi sur la justice, le Conseil d'Etat a collaboré avec le Procureur général pour définir, pour la première fois, la politique cantonale de lutte contre la criminalité. Adopté pour une période de trois ans (2012–2014), la politique de lutte contre la criminalité fixe les efforts particuliers qui seront mis sur la poursuite pénale dans différents domaines. Sans bien sûr préteriter les activités régulières du Ministère public et de la police, ni modérer leur détermination dans des affaires importantes telles qu'homicides, infraction contre l'intégrité sexuelle, infractions économiques, protection des enfants ou encore pornographie.

Le Conseil d'Etat et le Procureur général ont désigné les priorités suivantes: lutte contre la violence (violence gratuite, violence contre les représentants des pouvoirs publics, violence dans le cadre de manifestations sportives, violence domestique); lutte contre les infractions commises en bande ou par métier; lutte contre le trafic de stupéfiants; lutte contre les chauffards; lutte contre le travail au noir; lutte contre les incivilités.

Afin de permettre au Ministère public de faire face au surcroît de travail engendré par certaines priorités – notamment les auditions systématiques en cas de violence domestique –, le Conseil d'Etat a autorisé une augmentation de 1,5 EPT des effectifs du Ministère public dès 2013.

2.1.1.5. Loi d'application du code civil suisse

Transmise au Grand Conseil à la fin 2011, le projet de loi d'application du code civil suisse a été adopté par le Législatif cantonal lors de sa session de février 2012. Cette révision adapte aux nouvelles réalités de la société du XXI^e siècle une loi vieille de cent ans qui n'avait guère connu d'évolution depuis lors.

La révision est particulièrement flagrante dans le domaine des droits de voisinage, désormais adaptés à un canton à dominante urbaine et périurbaine. La nouvelle loi adapte également le droit des successions à la nouvelle organisation judiciaire, en particulier la professionnalisation de la justice de paix, qui assume désormais de nouvelles tâches. Enfin, la loi prévoit la mise en place d'un système unifié, simple et efficace pour la gestion des objets trouvés.

2012

L'ordonnance d'application de cette loi sera adoptée en 2013.

2.1.1.6. Loi sur les établissements publics

Le projet de révision de la loi sur les établissements publics a été transmis en juillet 2012 au Grand Conseil, qui l'a adoptée lors de sa session d'octobre. Cette refonte adapte la loi à l'évolution que la société a connue en la matière au cours des vingt dernières années. Il s'agit de mieux encadrer les nouveaux comportements de la clientèle, de mieux régler les animations proposées par les établissements, de mieux prévenir la consommation abusive d'alcool, notamment par les jeunes, et ainsi de lutter plus efficacement contre les nuisances sonores, les déprédations et les actes de violence. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Un nouveau régime des patentes permet désormais de bien distinguer les établissements qui ont une vocation principalement nocturne (patente B+) de ceux qui visent principalement une clientèle de jour et de début de soirée (patente B). Les premiers, sur présentation d'un dossier garantissant la compatibilité avec le voisinage, obtiennent une autorisation générale d'ouverture prolongée le week-end et d'animations musicales ou de retransmissions sur écran. Les seconds ne pourront obtenir une autorisation de prolongation qu'à titre exceptionnel.

En matière de prévention de la consommation excessive d'alcool, la loi prévoit notamment l'interdiction de la vente d'alcool à l'emporter à partir de 22 heures, que ce soit dans les établissements publics ou les commerces.

2.1.1.7. Nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

L'adaptation de la législation cantonale au nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte (ancien droit de la tutelle), entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2013, a été l'un des grands dossiers législatifs de l'année 2012 pour la DSJ. Le projet de loi cantonale d'application a pu être adopté par le Grand Conseil durant sa session de juin, tandis que l'ordonnance y relative a été adoptée par le Conseil d'Etat en décembre.

L'organisation cantonale en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ne se trouve pas bouleversée, mais renforcée et complétée. La justice de paix demeure l'autorité de protection, mais elle siègera à trois membres, les assesseurs devant désormais être dotés de compétences attestées dans les domaines spécifiques à chaque cas traité. Cela implique la nomination, dans tous les arrondissements de la justice de paix, de nombreux assesseurs issus des milieux de la psychologie, de la pédagogie, de la santé, du travail social ou de la comptabilité. Ce processus de nomination a commencé durant l'année 2012.

Enfin, la nouvelle législation fait obligation à chaque commune – seule ou en collaboration intercommunale – d'instituer un service officiel de curatelles. Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour créer leur service de tutelles.

2.1.1.8. Loi sur la protection civile

En octobre 2012, le Conseil d'Etat a transmis son projet de révision de la loi sur la protection civile au Grand Conseil, qui l'a traitée et adoptée lors de sa session de décembre. Cette révision fait l'objet d'un point spécifique ci-dessous au chapitre du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

3. Collaborations intercantionales

3.1. Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP, présidée jusqu'à fin mars 2012 par la Conseillère d'Etat Karin Keller-Sutter (SG) puis par le Conseiller d'Etat Hanz-Jürg Käser (BE), a tenu une séance extraordinaire et deux séances plénières ordinaires. Elle a traité notamment les objets suivants:

- > Evolution dans le domaine de l'asile
- > Libre-circulation des personnes
- > Répartition des compétences Confédération/cantons en matière de sécurité intérieure
- > Collaboration entre le Ministère public de la Confédération et les cantons
- > Avancée des travaux en matière d'harmonisation de l'informatique policière
- > recommandations relatives à la mise en œuvre du régime de l'autorisation pour les matchs de football et de hockey sur glace
- > constitution de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs

Le Directeur SJ préside en outre la Commission des affaires juridiques pénales, qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. Cette commission est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux thématiques liées à la coordination de questions de portée intercantonale en matière de droit pénal et de procédure pénale, ou à la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération.

2012
3.2. Autres conférences intergouvernementales

La Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) s'est réunie à deux reprises en 2012, le 22 mars à Fribourg et le 5 octobre dans le canton de Vaud.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP) a tenu sa conférence annuelle le 24 mai 2012 à Lucerne.

La Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM) s'est réunie à deux reprises en 2012, le 21 mai et le 26 novembre à Berne.

4. Affaires contentieuses

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, plaintes contre le Directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2012 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes en 2012)	49
Décisions prises (mesures/décisions négatives/décisions positives/irrecevables)	30
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	9
Recours au CE contre des décisions prises en 2012	1
Recours au TC contre des décisions prises en 2012	1
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2012	10

4.1. Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2012 est la suivante:

Recours déposés en 2012	31
Dont	
Admis	0
Rejetés	17
Irrecevables	5
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	2
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2012	7
Recours au CE	2

4.2. Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2012 est la suivante:

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2012	0
Requêtes déposées en 2012	3
Requêtes liquidées en 2012 par la DSJ	3
Requêtes pendantes le 31 décembre 2012 (déposées en 2012)	0

5. Législation**5.1. Lois et décrets**

- > Loi du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC)
- > Loi du 15 juin 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte
- > Loi du 10 octobre 2012 modifiant la loi sur les établissements publics et la danse
- > Loi du 6 décembre 2012 modifiant la loi sur la protection civile

5.2. Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 6 février 2012 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure

2012

- > Ordonnance du 14 février 2012 modifiant l'ordonnance sur les documents d'identité
- > Ordonnance du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (Oint)
- > Ordonnance du 6 mars 2012 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales
- > Ordonnance du 21 août 2012 modifiant l'ordonnance sur l'exercice de la prostitution
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Fribourg
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Marly
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Bulle
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Gruyères
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Morat
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Romont
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune d'Estavayer-le-Lac
- > Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Châtel-St-Denis
- > Ordonnance du 10 septembre 2012 modifiant l'ordonnance concernant la surveillance des fondations
- > Ordonnance du 2 octobre 2012 permettant à certains types de commerces d'employer du personnel sans autorisation durant deux dimanches ou jours fériés par année
- > Ordonnance du 30 octobre 2012 fixant, pour 2013, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie)
- > Ordonnance du 20 novembre 2012 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2013
- > Ordonnance du 20 novembre 2012 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2013 pour l'assurance des bâtiments
- > Ordonnance du 20 novembre 2012 concernant l'assurance responsabilité civile des cyclomoteurs
- > Ordonnance du 11 décembre 2012 concernant les examens au barreau et au notariat
- > Ordonnance du 11 décembre 2012 d'application du code civil suisse (OACC)
- > Ordonnance du 18 décembre 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte

II. Police cantonale

Commandant: Pierre Schuwey

1. Mission

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

2012

2. Ressources humaines

2.1. Effectif au 31.12.2012

Etat au 31.12.2012	Gend.		Insp.		Total policiers		Auxiliaires (conv. & hse)		Total agents (policiers & aux)		Aspirants		Employés civils		Apprentis		Total pol cant	
	Unités	Unités	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT
CDMT	4	1	5	4.50	0	0.00	5	4.50	0	0.00	8	7.50	0	0.00	13	12.00		
RH	7	0	7	7.00	0	0.00	7	7.00	30	30.00	4	3.30	1	1.00	42	41.30		
SG	33	3	36	34.70	0	0.00	36	34.70	0	0.00	55	45.30	1	1.00	92	81.00		
PS	0	94	94	89.00	0	0.00	94	89.00	0	0.00	14	11.70	1	1.00	109	101.70		
GEND	350	0	350	346.50	23	20.00	373	366.50	0	0.00	18	13.20	3	3.00	394	382.70		
TOTAL (effectif réel)	394	98	492	481.70	23	20.00	515	501.70	30	30.00	99	81.00	6	6.00	650	618.70		

2.2. Formation et formation continue

Le 3 janvier 2012, 32 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, deux aspirant-e-s ont dû interrompre leur formation. Au terme de leur année de formation, 30 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 14 décembre 2012, 22 gendarmes et 8 inspecteurs/trices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

30 aspirants, à savoir 25 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 5 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2013.

Durant le mois de mai 2012, le Centre de formation a organisé et dispensé, en collaboration avec les membres du GRIF (groupe d'intervention), une formation destinée à tout le personnel armé de la Police cantonale. Il s'agissait de former chaque agent durant une journée à la problématique et au comportement à adopter lors d'une menace «AMOK». Ce mot décrit une personne prise de folie et qui tue autant de personnes qu'elle peut, dans un endroit public (école, supermarché, cortège, etc.). Ainsi, 511 agents du corps de police sont formés tactiquement et techniquement pour intervenir en cas d'une menace «AMOK». Une formation continue en la matière est planifiée pour 2013. Parallèlement, différentes mesures sont en cours, en collaboration avec la DICS notamment, afin de prévenir ou de détecter un tel événement.

En outre, le Centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention, collaborateurs-trices du Ministère public).

2.3. Cellule «relations humaines»

Durant l'année 2012, de nombreux contacts et entretiens ont eu lieu avec différentes personnes (policiers ou personnel civil),

à la suite de problèmes de santé ou de difficultés relationnelles d'ordre professionnel ou privé. Dans la mesure du possible, une solution convenant à la plupart des intervenants a pu être trouvée.

En tant que membre de différentes commissions (Lutte contre la violence conjugale – Prévention du suicide Fribourg et nouvellement personne de confiance en matière de harcèlement sexuel), le responsable de la cellule «relations humaines» a participé à plusieurs séances et assemblées tout au long de l'année.

La cellule «relations humaines» et le groupe des débriefeurs ont été sollicités à maintes reprises pour la prise en charge des policiers, particulièrement après les événements tragiques de l'été 2012.

En collaboration avec le psychologue du travail, le responsable de la cellule «relations humaines» a collaboré à la formation de base des aspirants à l'école de police.

2.4. Psychologie du travail

Un nouveau processus de sélection des aspirants de police a été introduit en 2011–2012. Il s'appuie davantage sur Internet et sur des outils modernes de sélection. Le processus de recrutement a pu être conduit en utilisant moins de ressources internes en personnel et en garantissant un niveau d'analyse comparable, voire meilleur que celui de l'ancien processus de sélection.

Dans le cadre de leur formation de base d'une année, les aspirants policiers suivent 80 heures de cours de psychologie. Le manuel relatif à cette formation a été entièrement revu par un groupe de travail, composé de psychologues des corps de police romands, dont le psychologue du travail. L'accent a été mis sur une plus grande simplicité du manuel et un transfert plus intuitif de la matière à l'activité policière. Le manuel sera publié dans le premier trimestre 2013.

2012

En outre, le psychologue du travail a participé au groupe de travail Pro-Recrute (projet visant le choix et l'introduction d'un outil de recrutement online pour l'administration cantonale).

3. Activité de la Police cantonale

3.1. Affaires traitées

	2011	2012
Rapports de police établis	16 349	17 547
soit par la gendarmerie	13 282	14 533
soit par la police de sûreté	1 072	1 342
soit par les services généraux	1 995	1 672
Plaintes pénales enregistrées	9 404	10 919
soit par la gendarmerie	9 316	10 803
soit par la police de sûreté	86	114
soit par les services généraux	2	2
Réquisitions traitées	23 374	25 731
soit par la gendarmerie	21 459	25 754
soit par la police de sûreté	1 441	1 695
soit par les services généraux	474	1 282
Transports de détenus et prévenus	3 579	5 016
soit dans le canton	3 047	4 393
soit hors canton	532	623
Appels téléphoniques entrants	286 312	349 663
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 365	89 279
Alarmes traitées	2 652	2 767
soit pour incendie	718	831
soit pour effraction/agression	1 934	1 936
Identifications par le CIJ	297	398
soit par empreintes digitales	129	96
soit par ADN	106	207
soit par traces de semelles	51	95
soit par traces d'oreille	11	0
Relations par traces de semelles	207	101
Relations par ADN	266	394
soit internes	29	91
soit avec d'autres cantons	237	303
Prises ADN sur la personne	1 084	1 391
Effacements de profils ADN	570	499
Personnes dactyloscopiées	1 016	1 218

3.2. Arrestations

	CH	Etr	Total
2011	70	249	319
2012	97	318	415

3.3. Circulation et navigation

En 2012, deux journées de prévention pour les motards se sont déroulées sur le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Res-sens la vitesse, mais pas sur nos routes».

Le nombre d'accidents constatés, soit 1529 (1498 en 2011), est en augmentation de 2%. Le nombre de personnes blessées, soit 676 (774 en 2011) est en diminution de 12,7% et le nombre de personnes tuées, soit 12 (17 en 2011) est en diminution de 29,4%.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Sarine	592	584	296	256	4	0
Singine	192	220	118	111	4	3
Gruyère	305	296	138	117	4	1
Lac	157	138	91	73	3	3
Glâne	73	88	33	33	1	2
Broye	109	108	70	48	0	6
Veveyse	61	95	28	38	1	0
Total	1498	1529	774	676	17	12

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0.5 ‰ a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2012, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de personnes contrôlées		Conducteurs en état d'ivresse	
	2011	2012	2011	2012
Total	15 121	9 716	7,1%	8,77%

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2011	2012
Saisies du permis de conduire	1 174	1 031
Contrôles de vitesse	4 239	4 504
Fuites après accident	725	722
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	223	270
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 6 355 329	Fr. 6 714 714
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	32	50
Accompagnements de transports spéciaux	229	205
Accidents de navigation	1	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	12	9
Engagements du groupe des plongeurs	6	4

2012

3.4. Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

«AU CONTACT DU CITOYEN»	Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Action permanente.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 67 engagements, d'une durée totale de 437 heures, ont été effectués. 390 agents ont participé à cette action.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 525 agents ont effectué 228 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 20 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 36 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 8 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

ACTIONS REGIONALES

Région Centre:

«ORDRE PUBLIC»	Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à: <ul style="list-style-type: none"> – prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements; – contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers; – empêcher le développement de la mendicité; – prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire; – veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids; – veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants; – renforcer le sentiment de sécurité de la population. <p>2062 agents ont été engagés dans le cadre des 969 actions menées. 22 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 34 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.</p>
«ANGEL»	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors des 157 efforts effectués, 337 agents ont assuré une présence de 698 heures.
«EDEN II»	Sur la base d'un constat d'une augmentation flagrante des délits imputables à des ressortissants du Maghreb en fin d'année 2011 et en début d'année 2012, il a été décidé de reconduire l'opération EDEN afin de lutter contre le phénomène de troubles à l'ordre et à la sécurité publics, au centre-ville de Fribourg. La task-force «EDEN II», constituée d'agents des régions Nord, Centre, Sud et de la police de sûreté, a œuvré du 15 février à la fin septembre 2012. Elle a permis, grâce à son action ciblée tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. Sur le plan de la communication, différentes séances d'information à l'attention des commerçants et des agents de sécurité de la ville de Fribourg ont été organisées. Durant la période en question, 8 personnes ont été placées en détention avant jugement et 10 en arrestation provisoire. Le SPoMi a expulsé 14 personnes dans l'espace Schengen. Au total, 75 personnes ont été interpellées. 76 rapports de dénonciation et d'information concernant des vols simples ou/et à l'étalage, vols par effraction, des menaces et des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont été établis. 3 rapports de dénonciation pour empêchement d'accomplir un acte officiel et 1 pour violence envers les fonctionnaires ont été établis. Durant l'opération, 240 g de cocaïne, 40 g de haschisch, 20 téléphones mobiles, des vêtements et environ 4000 francs ont été séquestrés.

2012

Région Nord:

«TASCHEN»	Durant l'année, 230 présences visibles ont été effectuées dans les commerces des grandes agglomérations du district du Lac. Sensibilisation des clients au sujet du vol de porte-monnaie et d'autres affaires dans les sacs à main. Affichages de flyers dans ces magasins.
«TASCHEN 2»	De la mi-novembre à la fin décembre 2012, distribution discrète de flyers à 13 reprises, par un agent en civil, auprès des personnes ayant laissé leurs affaires personnelles sans surveillance.
«APPARTOS»	Durant le mois de mai 2012, 49 présences en uniforme dans les gares principales du district de la Broye, avec mission de contrôler les personnes suspectes susceptibles de commettre des vols dans les appartements.
«BERMUDA»	Durant l'été, présence en uniforme et en civil, sur les plages, les campings et les lieux de rassemblements, afin de prévenir les incivilités et les actes de vandalismes et de réprimer les infractions constatées, principalement en relation avec la loi sur les stupéfiants. 348 agents ont effectué 185 présences pour un total de 13 dénonciations LCR et 18 dénonciations pour infraction à la loi sur les stupéfiants.
«CROTTE DE CHEYRES»	Présences visibles ou contrôles de la circulation, à 58 reprises, durant toute l'année, afin de lutter contre les infractions LCR (vitesse, franchissement de la ligne de sécurité, dépassement téméraire) sur le tronçon Cheyres-Font.

Région Sud:

Effort «ROSSO»	Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, aux centres-villes, aux abords des 4 cycles d'orientation, aux divers parcs publics, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages). Ce même effort permet aussi de porter une présence préventive auprès des banques et des stations-services (shops), de porter une présence préventive et répressive dans les centres commerciaux, en particulier contre les vols divers (porte-monnaie, sacs à main, etc.) commis notamment par des ressortissants de l'Est. 2056 efforts effectués, 4070 agents, représentant 2214 heures. 882 personnes suspectes ont été contrôlées et 29 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 37 usagers de la route ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation et 27 amendes d'ordre ont été infligées. 18 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.
----------------	--

«SERENADE» Dès le début du mois de juillet 2012 jusqu'à la fin du mois de décembre 2012, une action «Sérénade» a été mise sur pied en villes de Bulle, de Romont, de Châtel-St-Denis et d'Attalens. Cette action a pour but de patrouiller à pied (être visible), aux endroits sensibles, principalement les week-ends, aux abords des restaurants et des bars afin d'éviter des nuisances sonores, des déprédations ou des incivilités. Au total 131 actions ont été effectuées. 270 agents ont participé, totalisant 134.5 heures. 40 personnes ont été contrôlées, 21 ont été remises à l'ordre et 14 personnes ont été dénoncées.

3.5. Stupéfiants

	2011	2012
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	754	1 964
marijuana (en grammes)	48 662	31 818
héroïne (en grammes)	158	1 085
cocaïne (en grammes)	641	704
pastilles thaï, LSD, ecstasy	53	1 139
amphétamines (en grammes)	9	8
Morts par surdose	2	2
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	12	20

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2011	2012
Champs déclarés	1 (superficie d'env. 2000 m ²)	1 (superficie d'env. 2000 m ²)
Quantité de chanvre séquestré	4173 plants dont: - 2572 en culture indoor - 1601 en culture outdoor	- 6552 plants dont: - 3817 en culture indoor - 2735 en culture outdoor A relever une recrudescence de champs «sauvages» outdoor
Cultures indoor	27	43
Enquêtes pénales	1	0

4. Événements de l'année 2012

4.1. Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2012, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

2012

Homicide	Fribourg	01.03.2012: homicide d'un homme, âgé de 30 ans, tué par un coup de couteau de cuisine, suite à une violente dispute qui a éclaté sur la chaussée, devant un immeuble de la rue de la Grand-Fontaine. L'auteur connaissait la victime et avait passé une partie de la soirée avec elle ainsi que d'autres personnes du milieu toxicomane.	Skimming	Canton	Arrestation d'un ressortissant roumain ayant participé à la mise en place d'une dizaine de dispositifs de skimming dans les cantons de Fribourg, de Berne et de Saint-Gall. Préjudice de plus de 230 000 francs.
Tentatives d'homicide	Villars-sur-Glâne	30.01.2012: appartement, Villars-Vert 25. Une femme, âgée de 34 ans, frappée à coups de marteau et de couteau par son ami.	Affaires financières		Plusieurs enquêtes pour soupçons de blanchiment d'argent, de cas de fausse monnaie et de Money-Mules. La manipulation d'un terminal de la Loterie Romande, à Cheyres, a permis le détournement de 30 000 francs.
	Fribourg	21.08.2012: terrasse place de l'Ancienne Gare. Un homme, âgé de 36 ans, blessé avec une baïonnette; flanc droit perforé.	Dommages à la propriété sur des véhicules	Fribourg	En juin 2012, des dégâts importants se chiffrent à environ 50 000 francs ont été commis sur des véhicules stationnés à la route d'Arsent. L'auteur mineur identifié avait, en outre, commis des vols par effraction et des vols de voitures.
Levées de corps	Pringy	03.11.2012: appartement, rte du Moléson. Un garçon, âgé de 19 ans, grièvement blessé par un coup de feu tiré par son oncle à la suite d'une dispute.	Incendies	Canton	Intervention dans 71 cas d'incendies. Causes: intervention humaine (49), technique (13), indéterminée (9). Dispositif de surveillance à la suite de cinq incendies ou débuts d'incendie à la rte des Bonnesfontaines, à Fribourg. Les auteurs, 1 majeur et 5 mineurs, ont également été dénoncés pour des dommages à la propriété, injures et violation de domicile. Dans la nuit du 18 au 19 juin 2012, un incendie au Bapol a détruit le laboratoire du commissariat d'identification judiciaire.
	Canton	Interventions pour 54 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (homicide, mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.	Enquêtes LStup	Canton	Enquête à l'encontre d'un ressortissant du Kosovo pour trafic de marijuana, de cocaïne et d'héroïne, en contact avec des compatriotes en Hollande, en Slovaquie, au Kosovo et à Lausanne. Saisie de 196 g de cocaïne dissimulées dans un faux plafond de son immeuble. Avec l'aide de ses compatriotes, il organisait une livraison de drogue entre le Kosovo et la Suisse, par une femme utilisée comme «mule». Cette dernière a été interpellée en Serbie au volant de sa voiture avec 1,5 kg d'héroïne. L'enquête concernant une personne, qui devait s'approvisionner en pilules thaï, a permis son interpellation et de mettre la main sur 411 pilules thaï (métamphétamine) et 390 pilules d'ecstasys. Enquête débutée en août 2012 concernant un réseau de trafiquants belges, d'origine du Kosovo, implanté dans notre canton et acheminant de la cocaïne depuis la Belgique à Flamatt. Il a fallu plusieurs mois afin de comprendre le fonctionnement de ce réseau bien structuré. Quelques jours avant la livraison de cocaïne, le principal protagoniste a pris la fuite au Kosovo. Enquête en cours.
Brigandages	Canton	49 brigandages annoncés. La majeure partie des brigandages commis dans des commerces et établissements a pu être élucidée. 29.01.12: Fribourg, voie publique 20.02.12: Botterens, domicile victime 02.03.12: Lully, magasin d'alimentation 09.03.12: Châtel-St-Denis, voie publique 06.05.12: Fribourg, arrêt transports communs 06.05.12: Fribourg, gare CFF 07.05.12: Flamatt, La Poste 17.06.12: Estavayer-le-Lac, voie publique 12.07.12: Düdingen, cabane forestière 27.09.12: Mézières, station-service Tamoil 04.10.12: Bulle, station-service BP 10.10.12: Fribourg, foyer d'éducation 11.10.12: Marly, station-service BP 26.10.12: Fribourg, chemin pédestre 09.11.12: Fribourg, station-service Esso 07.12.12: Fribourg, voie publique, proximité parking 17.12.12: Bulle, derrière café, chemin pédestre	Pornographie Mœurs		10 cas de pornographie illégale ont été détectés. 328 contrôles de salons de massage. 875 péripatéticiennes contrôlées, dont 78 en situation illégale. 243 prostitué(e)s recensé(e)s et 78 dénoncé(e)s.
Vols par effraction	Canton et hors canton	Plus de 2800 cas de vols par effraction, de tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrées.			
Vols		Plusieurs bandes d'auteurs roumains, bulgares et de l'ex-Yougoslavie ont pu être interpellées. Grâce au commissariat d'identification judiciaire, de nombreux auteurs de vols par effraction ont pu être placés sous mandat d'arrêt ou arrêtés. 14.10–21.12: effort particulier pour la lutte contre les cambriolages commis à la tombée de la nuit en collaboration avec la gendarmerie			

2012

Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées. 86 auditions filmées ont été effectuées. Afin d'améliorer la qualité des auditions filmées et de répondre aux exigences du Ministère public, un pool de spécialistes a été mis en place en 2012.
Appui enquêteur IT		286 analyses de téléphones portables. 204 analyses de supports informatiques.
Prévention/image de la police		Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» – «wer bisch»: fin des activités selon la phase II et préparation de la suite du projet. Prévention par les chargés de prévention BMI: 204 classes primaires et CO visitées. Participation à 127 réunions de parents, de professeurs et d'autres. Participation pour la première fois au Raid Aventure, projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant un week-end, 4 jeunes, ayant connu quelques difficultés, sont accompagnés par des inspecteurs/trices en montagne, lors d'épreuves physiques. But: donner une autre image de la police et renforcer l'esprit de groupe.

4.2. Actions de prévention

01.01 – 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 3830 AO/DR ont été délivrés.
01.01 – 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2338 auto-mobilistes ont été dénoncés. Effort soutenu.
01.01 – 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 212 motocyclistes en infraction. Action saisonnière. Deux journées de prévention se sont déroulées sur le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes».
20.08 – 07.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 34 conducteurs ont été dénoncés.

10.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité», ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action «Eclairage» débutait par cette campagne suisse. 576 flyers et 154 brassards ont été distribués. 69 conducteurs ont été dénoncés et 948 fiches techniques ont été délivrées.
15.11 – 01.12	Action «Eclairage»	

5. Domaines particuliers

5.1. Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2012, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 37 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (idem en 2011). Ces personnes sont demeurées 145 jours dans le canton (114 jours en 2011). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant un terrain d'accueil, il sied de préciser que le Conseil fédéral a approuvé un concept pour la réalisation d'un réseau de places d'accueil le long des routes nationales. Dans ce cadre, il a soutenu le projet de la création d'une aire multifonctionnelle sur l'A12, à Sâles, une aire qui pourra accueillir les gens du voyage. Un groupe de travail se penche sur l'aménagement/la transformation de cette aire de repos.

5.2. Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 18 services de protection rapprochée en 2012 (26 services en 2011) à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

5.3. Refoulement à l'étranger

En 2012, les agents de la Police cantonale ont procédé à 15 reprises (8 en 2011) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 19 gendarmes, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2012

5.4. Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1673 agents ont été engagés à 40 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 17 matchs de hockey sur glace pour le HC Götteron, 14 matchs de football, 7 manifestations diverses, 1 procès et 1 protection de personnalité. Pour ces événements, les agents totalisent 11 074 heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 13 interdictions de stades et 29 interdictions de périmètre ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 15 agents ont été engagés à Davos dans le cadre du WEF 2012 (World Economic Forum). 6 agents se sont déplacés, à Berne, afin de renforcer le GMO dans le cadre d'une manifestation anti-WEF. Au total, ces 21 agents totalisent 568 heures d'engagement.

5.5. Chiens de police

	2011	2012
Nombre de chiens	20	18
Nombre d'engagements	674	759
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	41	32
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	52	55
dont des recherches de personnes	49	22
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	3	3

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

5.6. Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2012, les activités suivantes:

	2011	2012
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1083	1115
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1426	1386
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	486	449
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1466	1350
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	9	11

5.7. Service de presse et prévention

5.7.1. Activités

En 2012, le service de presse et de prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

658	communiqués de presse
13	conférences de presse et points presse
668	réponses à des questions des journalistes
31	messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours

Par ailleurs, 187 258 visites sur le site Internet ont été recensées, soit un peu plus de 511 par jour.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le service de presse et de prévention a contribué aux manifestations suivantes:

06.10	Stand au Dorfmärit de Wünnewil
02-04.11	Stand au festival Bédémania à Belfaux
06.12	Stand de prévention «ANGEL» à Fribourg au centre-ville

Du 1^{er} juillet au 31 août 2012, 18 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

Des visites des différents sites de la Police cantonale ont également été effectuées tout au long de l'année.

5.7.2. Evénements particuliers

5.7.2.1. Actions motards 2012

La Police cantonale, avec le soutien financier de l'OCN et de la section Fribourg du TCS, a lancé encore une fois en 2012 une action de sensibilisation originale auprès des motards. Elle en-

2012

tendait passer un message simple: «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes». Afin de permettre aux adeptes des deux-roues de vibrer au guidon de leur propre machine, elle les a invités durant une journée sur un circuit de vitesse en France. Sous les conseils avisés des organisateurs, les motards ont eu tout loisir de rouler sans risque de se faire flasher par un radar. 200 motards ainsi que 14 motards de la Police cantonale se sont retrouvés sur le circuit de Bresse, à Frontenaud, en France, les 10 et 11 mai 2012.

5.7.2.2. Action «Slow Down. Take it easy»

Après une présence remarquée sur les routes fribourgeoises, l'ange Franky est revenu le samedi 23 juin 2012 afin de remercier les conductrices et les conducteurs de leur bon comportement sur le bitume. Les accidents, dus à la vitesse notamment, avaient baissé de 510 en 2010 à 329 en 2011. L'ange Franky leur a remis un porte-clés et un autocollant de la campagne nationale munis du slogan «Slow down. Take it easy», ainsi qu'une plaque de chocolat. Quelque 500 personnes, automobilistes et motards, ont fait le déplacement dans trois localités du canton.

5.7.2.3. Campagne de prévention

Chaque automne, la Police cantonale enregistre une recrudescence de vols par effraction commis à la tombée de la nuit, dans les quartiers de villas. Ce phénomène coïncide généralement avec le passage à l'heure d'hiver, à la fin du mois d'octobre. Les cas de vols par effraction commis entre le début de l'automne et la fin de l'hiver 2011–2012 ont augmenté de façon considérable. Afin d'enrayer ce phénomène, la Police cantonale a lancé une campagne de prévention début novembre 2012. Des affichettes et des flyers donnant en détail les conseils de prévention et les comportements à adopter ont été distribués à la population du canton.

5.7.2.4. Festival Bédémánia

La Police cantonale était présente sur un stand au festival Bédémánia, qui s'est déroulé du 2 au 4 novembre 2012, à Belfaux, et qui était placé sous le thème du polar. Public cible visé, les enfants sont venus en nombre mener l'enquête avec la police, sous l'œil de leurs parents, lesquels ont montré leur satisfaction pour cette initiative de la Police cantonale.

5.8. Bureau des armes et explosifs (BAE)

5.8.1. Activité

L'activité du BAE pour l'année 2012 a été, entre autres, la suivante:

	2011	2012
Permis d'acquisition d'armes (civil)	617	588
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	518	220
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	56	50
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	10	9
Permis de port d'armes	24	51
Carte européenne d'armes à feu	87	49
Mention dans carte européenne d'armes à feu	-	50
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	26	16
Contrôle armureries	0	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	-	101
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	4	13
Permis d'acquisition de matières explosives	15	9
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	2	1
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques (fêtes de fin d'année)	79 (2)	80 (6)
Saisies d'armes	270	269
Enquêtes	143	160
Préavis pour mesures administratives	15	16
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	22	22
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	16	40
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	6	12
Destruction d'armes	348	456
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	18	40
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 150	env. 180
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	10	20
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	20	100
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	20	15

Le BAE a procédé à l'octroi d'un nombre important de permis d'acquisition d'armes à feu. Dans le cadre de l'examen des demandes, de nombreuses auditions de requérants ont été effectuées par le BAE. A la suite de ces auditions, des requêtes ont dû être refusées notamment en raison de problèmes de santé ou de dossiers de police défavorables.

Le BAE a procédé à de nombreuses modifications des cartes européennes d'armes à feu suite à l'obligation pour les chasseurs

2012

et les tireurs sportifs de communiquer tout achat d'armes à feu destinées à la chasse ou au tir sportif.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

De nombreux citoyens se sont séparés de leurs armes à feu et de leurs munitions. Parmi ces objets se trouvaient également des vieux explosifs et des feux d'artifice; la destruction de ces produits a occupé de manière importante le BAE.

5.8.2. Événements particuliers

Le BAE a mis l'accent sur le contrôle des collectionneurs d'armes, en particulier les propriétaires d'armes soumises à l'obtention d'une autorisation exceptionnelle. Les contrôles effectués ont permis d'accélérer la mise à jour du registre des armes. En outre, plusieurs collectionneurs ont fait l'objet de remarques par rapport à la mise en sécurité de leurs armes.

Un autre effort a été porté sur le contrôle des stands de vente de feux d'artifice. Ce contrôle a permis de vérifier et de rappeler les prescriptions de sécurité concernant le stockage et la vente de ces produits. Un vendeur a été dénoncé faute d'autorisation de vente.

En outre, le BAE a procédé à l'élimination d'une quantité importante d'armes provenant de séquestres effectués avant 2000.

5.9. Bureau des entreprises de sécurité

En 2012, ont été délivrées:

- > 113 autorisations d'engager du personnel (108 en 2011);
- > 118 autorisations d'exercer (171 en 2011);
- > 2 autorisations d'exploiter (3 en 2011).

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 13 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public (13 en 2011).

On compte actuellement 13 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (12 en 2011).

6. Logistique

6.1. Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2012, en matière d'informatique et de télécommunications, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > POLYCOM: établissement des procédures de demandes de permis de construire, lancement des constructions des premiers sites, installation du câblage pour l'équipement POLYCOM dans 2/3 des véhicules de service, personnalisation des paramètres des terminaux avec le groupe de travail utilisateurs;
- > migration Win 7 et Office 2010: 2/3 des postes de travail sont migrés;
- > cartographie – CrimeMap: définition des besoins, analyse, adaptation de l'application Zephyr «Géobase – saisie des coordonnées x/y par module de visualisation», développement de l'application CrimeMap par le SITel;
- > Intranet: mise en place d'un site Intranet sous SharePoint «canal d'information»;
- > migration de l'application SAGA pour le CEA: analyse, adaptations et tests;
- > système central d'information Zephyr: développement d'un module de scannage «dossiers physiques – rapports» avec reconnaissance de texte et injection automatique des données dans la base de données Zephyr;
- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);
- > maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

6.2. Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2011	2012
Voitures	210	221
Motos	9	9
Bateaux	5	5

2012

6.3. Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées.

21 déménagements ou mutations internes et 56 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés. Principaux projets:

- > élaboration des besoins et du budget pour le nouveau bâtiment de commandement (MAD 3);
- > inauguration du poste du Mouret;
- > inauguration du poste de Prez-vers-Noréaz;
- > travaux et études suite à l'incendie du laboratoire CIJ de la police de sûreté;
- > mise en conformité des chenils des régions Sud et Nord à la suite de la nouvelle législation;
- > assainissement du poste de La Roche;
- > étude énergie secourue CIG Nord;
- > mise en vente du poste de police d'Attalens et étude pour un nouvel emplacement;
- > début des remplacements des photocopieurs et imprimantes pour l'ensemble des postes par un photocopieur tout en un;
- > aménagement de la BCR, à la police de sûreté;
- > aménagement d'un nouveau dojo pour le Centre de formation;
- > nouvelle fourrière pour les séquestres des véhicules de la région Nord.

6.4. Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2012, les réalisations suivantes sont soulignées:

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement de l'uniforme RT;

- > distribution des uniformes de représentation UNIMATOS pour le reste du corps;
- > distribution des nouveaux gilets pare-balles collectifs à la région Centre et Nord;
- > collaboration avec le GT pour le renouvellement du gilet de combat ELI/MO;
- > collaboration avec le GT GMO pour le renouvellement du bouclier;
- > changement des parois et de l'éclairage de la deuxième cave de tir.

6.5. Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 20 215 factures (19 933 en 2011) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 322 659 francs (4 260 093 francs en 2011) a été facturé.

III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service: Daniel Papaux

1. Mission du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

2. Protection de la population

2.1. Mission

La protection de la population vise à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide lors de situations d'urgences ou de catastrophes. C'est ainsi qu'elle:

- > établit l'analyse des risques et l'actualise régulièrement;
- > assure la coordination des mesures de prévention;
- > garantit la préparation à l'engagement;

2012

- > coordonne tous les moyens à l'engagement;
- > poursuit ses activités de coordination jusqu'à la remise en état.

2.2. Activités courantes

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal. Cette analyse est facilitée par une automatisation des relevés mise en place par le Service de l'informatique et des télécommunications (ci-après: SITel).

En collaboration avec le SITel, qui en assure la direction, le projet pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF» s'est poursuivi. Cette interface informatique doit notamment servir de plate-forme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'organe cantonal de conduite) et d'outil de gestion électronique des documents. Son introduction aura lieu au début 2013.

Les travaux en vue de l'acquisition d'un «véhicule de commandement», débutés en 2010 en collaboration avec la Police cantonale, se sont achevés. Ce véhicule, destiné à servir de poste de commandement installé sur la place sinistrée, est opérationnel.

La protection de la population a participé aux travaux du groupe de projet «Organe de conduite sanitaire (ORCSan)», dirigé par le Service du médecin cantonal, ceci dans le but d'instituer un tel organe de conduite pour gérer le domaine sanitaire lors d'un événement extraordinaire.

Suite à la décision de Swisscom de résilier les réseaux infranet, le système de commande de déclenchement des sirènes a dû être remplacé avant fin 2012. En étroite collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), la protection de la population, avec la protection civile (PCi) et le Groupe E, a poursuivi ses travaux. Le premier lot de sirènes a pu être migré à fin 2012 sur le nouveau système POLYALERT. Les lots 2 et 3 seront migrés à partir 2014.

Avec le canton de Vaud et l'armée, la protection de la population, en intégrant ses partenaires, a débuté les travaux de planification en vue de la sécurisation du meeting aérien «AIR 14 PAYERNE».

Le chef du secteur de la protection de la population a poursuivi son activité de président de la Conférence latine des responsables de la protection de la population (CLAPP), subordonnée à la Conférence latine des chefs de service de la sécurité civile et militaire (CLSCM).

L'Organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2012 dans le cadre de ses séances ordinaires. Il a notamment validé le plan d'engagement «Rupture d'approvisionnement électrique», qui sera soumis au Conseil d'Etat pour prise d'acte.

Sous la forme d'une demi-journée de formation, l'OCC a approfondi ses connaissances sur le rythme de conduite à appliquer par un état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

L'OCC a été exercé avec la cellule de crise du Groupe E pendant deux jours (les 12 et 13 juin 2012) sur le thème d'une rupture d'approvisionnement électrique.

Les spécialistes OCC ont été conviés à un rapport annuel, où ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population, notamment sur le concept de gestion des crues. De plus, ils ont suivi une formation d'une demi-journée dispensée par des instructeurs de l'OFPP sur le rythme de conduite, principalement l'appréhension du problème et leurs contributions attendues en faveur de l'OCC. Pour la première fois, cette formation a été ouverte aux spécialistes des autres cantons latins.

Le 28 juin 2012 a eu lieu l'exercice du Plan ORANGE «Araldite». Sous la forme d'un exercice d'état-major, il a eu lieu à Morat avec comme thème le déraillement d'un train marchandises transportant notamment des hydrocarbures et des produits chimiques.

La protection de la population a poursuivi la formation continue de la cellule de renseignement OCC à l'occasion d'un cours destiné aux officiers de renseignements et aux aides de commandement OCC. Cette formation, comprenant des phases théoriques et des exercices, a également été suivie parallèlement par les agents de renseignement de la police cantonale.

Les communes, chargées d'instituer jusqu'à fin 2009 un organe communal de conduite (ORCOC), ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population, notamment lors de soirées d'information dispensées dans les districts à l'intention des Conseils (inter)communaux.

En 2012, 24 cours ont été proposés, dont 17 ont été dispensés aux ORCOC. De plus, une formation spécifique sur le guichet cartographique a été donnée. Finalement, des collaborateurs EM de la PCi ont été formés dans le cadre d'un cours de reconversion afin de devenir des aides de commandement ORCOC.

2012

Un séminaire d'une journée destinée aux chefs ORCOC a été organisé le 2 mars 2012. La relation entre l'OCC et les ORCOC a été discutée avec les chefs ORCOC et les éléments nécessaires à la rédaction de leurs plans alarme-eau ont été donnés.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Sugiez le 7 décembre 2012. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

2.3. Événements particuliers

Après sa validation par l'OCC et sa prise d'acte par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2011, le plan cantonal d'engagement pandémie a pu être traduit, puis être mis en ligne sur le site internet de l'Etat.

A l'occasion du test des sirènes du 1^{er} février 2012, la documentation d'information sur le comportement à adopter en cas d'accident à la centrale nucléaire de Mühleberg a été distribuée aux ménages de la zone 2. Cette documentation initiée et établie par le canton de Fribourg, a été distribuée à l'échelle nationale sous la coordination de l'OFPP.

Suite à l'explosion de la fromagerie de Charmey (La Tzintre) le 30 août 2012, le Plan ORANGE a été déclenché. Il a permis de mettre sur pied les éléments nécessaires pour faire face à cet événement d'ampleur et a montré son efficacité.

3. Protection civile

3.1. Mission

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

3.2. Activités courantes

3.2.1. Administration

3.2.1.1. Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

La facturation de la part des communes aux coûts de fonctionnement de la protection civile a été effectuée pour la première fois et avec succès au moyen du logiciel DComm et en transitant par la plate-forme d'échanges cantonale PlatCom. Ce transfert

de données électroniques en lieu et place des formulaires utilisés jusqu'à ce jour permet une économie substantielle de papier et de frais d'envoi tout en facilitant grandement l'échange de données entre l'Etat et les communes.

En coordination avec l'autorité de surveillance de la protection des données, l'accès aux données de la plate-forme Fri-Pers a été réalisé. Les données en permanence actualisées de la plate-forme Fri-Pers permettent une administration précise des astreints à la protection civile domiciliés dans le canton.

Le processus de perception des contributions de remplacement a été mis en place en collaboration avec l'administration des finances. Préalablement du ressort des communes, la facturation de ces contributions s'opère maintenant par les préfectures simultanément avec les autres émoluments cantonaux prélevés pour l'obtention du permis de construire. Ce processus se caractérise par sa simplicité et par sa fiabilité.

3.2.1.2. Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

3.2.1.3. Gestion des constructions protégées et des sirènes

22 sirènes combinées (alarme générale et alarme-eau) ont été raccordées au système de transmission POLYALERT. Cette opération a été menée par le canton sur mandat de la Confédération.

3.2.1.4. Affaires disciplinaires

	2012	2011
Défaillants aux cours de protection civile:	88	69
Renoncations après enquête pénale préliminaire:	38	29
Avertissements (cas de peu de gravité):	6	10
Dénonciations pour infraction à la LF	12	30
Sanctions/décisions	30	24
En cours	2	6

Sur la totalité des ordonnances pénales rendues, une a fait l'objet d'une opposition.

3.2.1.5. Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez porte en 2012 sur 6,1 EP (inchangé par rapport à 2011).

2012

Ecoles de formation de base (EFB)

Dix écoles de formation de base de 2 semaines (2011: 12) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	Participants
Préposé à l'assistance	49
Pionnier	104
Collaborateur EM	19
2012 (2011)	172 (195)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône (VS), Spiez (BE, d), Kôniz (BE, d), Couvet (NE) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	6		6	Bernex, Couvet, Spiez
Chef de groupe appui	19		19	Bernex, Couvet
Chef de section assistance		3	3	Sugiez
Chef de groupe assistance	11	11	22	Sugiez, Spiez
Chef d'élément logistique	4		4	Grône, Spiez
Préposé aux constructions	6	4	10	Sugiez, Spiez
Préposé au matériel	6		6	Grône, Spiez
Spécialiste PBC	12	5	17	Sugiez
Comptable	2	8	10	Sugiez, Spiez
Fourrier	12		12	Sugiez
Chauffeur	18		18	Sugiez
Cours de la Confédération	15		15	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	3		3	Schwarzenburg
TOTAL	114	31	145	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2012 une occupation de 5335 journées (5994 en 2011), dont 1239 par des organisations partenaires ou privées.

3.2.1.6. Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies une dernière fois conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance.

Recrutement 2012

Trois nouvelles fonctions de base viennent compléter celles existantes de collaborateurs EM, préposés à l'assistance et pionniers, à savoir celles de préposés au matériel, de préposés aux constructions et de cuisiniers.

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Prépose constructions	Préposé matériel	Cuisinier	Total
Lausanne (f)	8	73	146	16	19	11	273
Sumiswald (d)	15	17	47	12	7	1	99
Total	23	90	193	28	26	12	372
2011							323

Cours de répétition

359 cours de répétition (2011: 331) représentant 7908 jours/homme (2011: 7250) ont été accomplis en 2012. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été sollicité. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 4005 (2011: 3775) convocations établies, 746 demandes de dispenses (2011: 780) ont été accordées et 77 refusées. 32 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 109 astreints ne sont pas entrés en service.

3.2.1.7. Constructions et matériel

Contrôle périodique des constructions

Les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique:

Construction	Type	Résultat
Fribourg, Schönberg	PC I, Po att I, CSP	En état de fonctionnement
Tafers	PC II	En état de fonctionnement
Châtel-Saint-Denis	PC II, Po att I, CSP	En état de fonctionnement

2012

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 6 sirènes fixes sur un total de 248 (166 télécommandées et 82 à déclenchement manuel) ont présenté des défauts qui ont été corrigés dans les meilleurs délais.

Constructions

La législation fédérale révisée, entrée en vigueur le 1.1.2012, prévoit un allègement de l'obligation de construire des abris. Seules des habitations d'au moins 38 pièces et plus sont soumis à l'obligation de construire des places protégées dans l'immeuble. D'autre part, la contribution de remplacement par place non réalisée est passée de 1500 à 800 francs. La perception de cette contribution incombe dorénavant au canton.

> Abris privés

+ Constructions projetées en 2012:	105
+ Total des places protégées	5757
+ Dans des abris obligatoires	4031
+ Dans 31 abris privés communs	1726
+ Constructions réalisées en 2012:	85
+ Total des places protégées	3967
+ Dans des abris obligatoires	2094
+ Dans 39 abris privés communs	1873
+ Dossiers en cours:	378
+ Contributions de remplacement destinées à la construction	3358 de places protégées
+ Contributions de remplacement perçues	1 548 800

> Abris publics

+ Projets approuvés en 2012:	2
+ Places protégées	452
+ Dossiers liquidés en 2012:	2
+ Places protégées:	399
+ Terminés en 2012:	Cottens, 195 places Misery-Courtion, 204 places
+ En cours de construction:	Sâles et Chatonnaye
+ Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:	Oberschrot, Giffers, Avry, Fribourg, Tornay

> Constructions protégées

+ La Confédération a versé 198 700 francs de subventions d'entretien pour 46 constructions protégées.

3.3. Evénements particuliers**3.3.1. Nouvelle législation cantonale en matière de protection civil****3.3.1.1. Procédure législative**

Le 6 décembre 2012, le Grand Conseil du canton de Fribourg a approuvé la modification de la loi sur la protection civile et fixé la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales au 1.1.2013. Le 11 décembre 2012, le Conseil d'Etat, après avoir préalablement ratifié le nouveau plan directeur de la protection civile, a approuvé la modification du règlement de la protection civile et fixé son entrée en vigueur au 1.1.2013. Le canton de Fribourg dispose ainsi d'une législation qui modifie en profondeur l'organisation de la protection civile fribourgeoise.

3.3.1.2. Plan directeur

Les principales modifications introduites par le nouveau plan directeur de la protection civile sont les suivantes:

- > suppression des 36 corps locaux communaux de protection civile
- > diminution des effectifs;
- > confirmation des trois régions de protection civile (Nord, Centre et Sud) avec chacune une compagnie d'intervention;
- > désignation de la compagnie d'intervention Centre en tant qu'élément de 1^{re} intervention pour l'ensemble du territoire cantonal;
- > perception des contributions de remplacement par le canton en lieu et place des communes et versement du solde des fonds communaux à l'Etat à fin 2022.

4. Administration militaire**4.1. Mission**

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

2012

4.2. Activités courantes

4.2.1. Promotions d'officiers

99 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2012 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit sept colonels, neuf lieutenants-colonels, neuf majors, vingt capitaines, vingt-cinq premiers-lieutenants et vingt-neuf lieutenants.

4.2.2. Services d'instruction des formations

En 2012, 964 demandes ont abouti à 889 déplacements de service (92%) et 75 refus (8%).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3,7%
Etudes	37,9%
Professionnel	24,1%
Perfectionnement professionnel	6,6%
Séjour à l'étranger	5,0%
Raison médicale	6,3%
Autres raisons	8,6%

4.2.3. Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2012	Nominations au 01.01.2013
2 FR Singine	Adj sof Alois Sauterel	Sgt Norbert Müller

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2012	7538	5422	804	1820
2011	7751	5458	811	1671
2010	8208	5758	843	1867

Nombre de jeunes tireurs

2012	552
2011	568
2010	600

Dispenses de tirs obligatoires

2012	57
2011	63

4.2.4. Affaires disciplinaires et pénales

716 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 579 décisions disciplinaires.

1 (7) recours contre ces décisions a été traité par la Direction de la sécurité et de la justice. Celui-ci a été rejeté.

6 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

51 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 12 pour un deuxième défaut, pour un troisième défaut et 5 pour un quatrième défaut. 4 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

4.2.5. Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1994 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1063 conscrits de langue française et des 424 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

Conscrits francophones de la classe d'âge 1994

Année	Printemps	Été	Automne
2013	3,3%	2,9%	5,6%
2014	12,7%	14,8%	27,9%
2015	14,2%	6,4%	8,3%
2016	1,2%	1,0%	1,7%

2012

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1994

Année	Printemps	Eté	Automne
2013	2,4%	1,9%	5,2%
2014	10,2%	15,1%	39,1%
2015	7,8%	7,0%	7,0%
2016	1,4%	1,2%	1,7%

Organisation du recrutement

En 2012, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1184	520
	696 (58,8%)	341 (65,6%)
Aptes au service militaire	dont 129 service long	dont 52 service long
Aptes au service PCi	203 (17,1%)	89 (17,1%)
Inaptes au service	166 (14%)	59 (11,3%)
Inaptes au service in abs	63 (5,3%)	16 (3,1%)
Ajournés au recrutement compl.	48 (4,1%)	15 (2,9%)
Ajournées d'une année	7 (0,6%)	0 (0%)
Ajournées de deux ans	1 (0,1%)	0 (0%)

Service sans arme

Trois demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été acceptée, une a été refusée et un cas n'a pas encore été traité.

4.2.6. Libération de service

748 militaires des classes d'âge 1978 (solde), 1979, 1980, 1981 et 1982 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2012. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 700 militaires armés, 62 (8,8%) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1962, les capitaines de la classe d'âge 1970 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1976, soit au total 48 officiers, ont été libérés en décembre à l'oc-

casion d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

4.2.7. Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

Le canton a compté 10 021 assujettis à la taxe en 2012 (35% de plus qu'en 2004). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2012 présente des similitudes avec les précédentes: augmentation de l'encaissement, augmentation des remboursements et stabilité dans le nombre des demandes d'arrangements de paiement et des rappels.

917 astreints au service militaire et 199 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe pour n'avoir pas accompli leur service en 2012.

Le taux de la taxe s'élève à 3% du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 2788 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1315 décisions de remboursement de taxes représentant 609 586 francs ont été établies, soit 12% de plus qu'en 2011.

Une décision sur réclamation (une en 2011) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Planifiée en trois phases pendant les mois de février et mars, la migration de l'application informatique ATEO sur Windows 7 avec un nouveau serveur, l'actualisation des softwares de base (Oracle, Uniface, Comptabilité) et la mise à jour des 5 postes du bureau avec la nouvelle version d'ATEO, ont été couronnées de succès.

Perception de la taxe dans le canton

	2012	2011
Taxes payées par les assujettis	6 666 717.56	6 416 932.30
Remboursements (remplacement de service)	609 586.50	546 242.00
Produit net de la perception	6 057 131.06	5 870 690.30
Part de la Confédération (80%)	4 845 704.85	4 696 552.25
Part du canton (20%)	1 211 421.21	1 174 138.05
Intérêts moratoires portés en compte	61 741.70	66 169.55
Intérêts sur montants à restituer	2631.80	2158.75
Solde des arriérés	2 443 984.53	2 342 053.89
Montant des actes de défaut de biens	151 123.50	137 275.15

2012

Statistiques		
	2012	2011
Nombre de décisions de taxation	13 403	12 665
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	2788	2803
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	673	639
Montant des taxes abandonnées	10 814.20	24 452.52
Montant des taxes remises	33 240.75	35 738.25
Arrangements de paiements	1074	1059
Sommations/rappels avant poursuite	2361	2453
Réquisitions de poursuites	379	568
Décisions de remboursements	1315	1146
Décisions de restitutions	710	619

5. Intendance des bâtiments

5.1. Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales. Elle gère et conduit le personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du camp du Lac-Noir et de la place d'armes de Fribourg.

Pour le camp du Lac-Noir, l'intendance des bâtiments gère également l'occupation du camp par les civils et les militaires.

5.2. Activités courantes

5.2.1. Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne
- > Réfection de la toiture de la caserne 2 (travaux en cours de réalisation)
- > Pose d'un nouvel élévateur qui assure l'accès au sous-sol du bâtiment 2 (travaux en cours de réalisation)
- > Remplacement de l'ascenseur du bâtiment 3 (travaux en cours de réalisation)
- > Réfection des salles de théories du bâtiment 3 (travaux en cours de réalisation)
- > Détartrage mécanique des chauffe-eau (3x2500 litres et 1x1000 litres) situés dans les bâtiments 1 et 3

- > Pose d'une alarme de détection d'eau à la chaufferie du bâtiment 3
- > Réfection du parquet de la salle de cinéma située dans le bâtiment 4.

5.2.2. Camp du Lac-Noir

Les travaux suivants ont été réalisés:

- > Entretien courant de tous les bâtiments du camp du Lac-Noir
- > Réfection d'une partie de la toiture de la halle de gymnastique
- > Adaptation de l'installation du courant fort au local de la machine à laver la vaisselle (cuisine 24)
- > Remplacement (8 pièces) et révision (32 pièces) des extincteurs du camp.

Achat de matériel et appareils

- > Achat d'une machine industrielle à laver la vaisselle (1^{re} étape), ceci en remplacement de l'ancien tunnel de lavage datant de 1992. L'achat de la 2^e machine est planifié en 2013. Les deux nouvelles machines auront la capacité de l'ancien tunnel de lavage.

Achat de literie et de lingerie

- > Renouvellement courant de la literie nordique.

Journées d'occupation

2011	2012
32 080	46 711

Sur les 46 711 journées, 22 419 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 9336 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 14 956 journées. L'occupation militaire a été meilleure que les années précédentes, essentiellement grâce à la présence du bat ondi 16 et du bat infra 1.

2012

5.3. Evénements particuliers

5.3.1. Place d'armes de Fribourg

Caserne de la Poya:

Mutations dans le cadre du personnel:

- › Deux collaborateurs ont pris leur retraite au 31 mars 2012. Il s'agit du casernier de la place d'armes de Fribourg, ainsi que d'un collaborateur de places de tir. Un nouveau casernier a été engagé et le poste du collaborateur des places de tir n'a pas été repourvu.

Divers:

- › Dans le cadre des travaux de construction du Pont de la Poya, la place d'armes de Fribourg a été touchée, comme en 2011, par des activités qui se sont déroulées dans le périmètre de la caserne (arbres coupés, modification du terrain, etc.) et du parc de la Poya. Les travaux engendrés par le chantier du pont de la Poya ont provoqué deux inondations successives qui ont considérablement endommagé l'installation de chauffage de la caserne située dans le bâtiment 3. Les frais de réparation de l'installation ont été pris en charge par l'assurance RC du chantier. Afin d'éviter qu'un tel événement se reproduise à l'avenir, une alarme de détection d'eau avec transmetteur a été installée dans le sous-sol du bâtiment 3 (voir point 5.2.1 – travaux caserne de la Poya).
- › L'intendant des bâtiments militaires est membre d'un groupe de travail dirigé par armasuisse, qui a pour but, de trouver une nouvelle forme d'indemnisation pour les places d'armes cantonales à faire valoir dès 2014. Ce groupe de travail a rendu fin 2012 son deuxième rapport intermédiaire à l'intention du comité de pilotage de la Confédération. Le groupe de travail poursuivra son activité en 2013.

Dépôt décentralisé de Grolley (géré par l'intendance des bâtiments militaires):

Mutations dans le cadre du personnel:

- › Un employé a pris sa retraite au 31 mars 2012. Un autre employé a quitté le dépôt décentralisé et a été engagé à la caserne de la Poya en tant que casernier. En remplacement, deux nouveaux collaborateurs ont été engagés au 1^{er} mai 2012.

5.3.2. Camp du Lac-Noir

L'intendance des bâtiments militaires est active au sein d'un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité quant à la réalisation d'un centre de sport et de loisirs au camp du Lac-Noir.

Le groupe de travail a rendu son rapport à l'intention du Conseil d'Etat au printemps 2012. Le Conseil d'Etat, en vue d'une étude de détail confiée à un mandataire externe a porté au budget 2013 et au plan financier 2014 les montants nécessaires.

IV. Service de la population des migrants (SPoMi)

Chef de service: Patrick Pochon

1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) met en œuvre les prescriptions de police des étrangers réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers. Il traite les demandes des citoyens suisses en établissement de passeports et de cartes d'identité. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par la législation sur le contrôle des habitants.

2. Police des étrangers

2.1. Activités courantes

2.1.1. Permis délivrés

	2011	2012
Autorisations d'établissement	1976	4322 *
Autorisations de séjour	4838	5353
Autorisations de séjour de courte durée	476	611
Autorisations frontalières UE/AELE	281	244
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	7397	10 630

* Cette augmentation découle de l'augmentation massive des ressortissants UE-AELE dès l'introduction en 2007 de la libre circulation complète des personnes, et auxquels, à l'issue d'un séjour de 5 ans, un permis d'établissement est en principe accordé.

2.1.2. Visa de retour en Suisse

Visas de retour en Suisse	275	335
---------------------------	-----	-----

2012

2.1.3. Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2011	2012
Avec autorisations d'établissement	32 899	36 353
Avec autorisations de séjour	20 319	20 805
Avec autorisations de courte durée >=12 mois	680	822
Totaux	53 898	57 980

2.1.4. Mesures administratives

	2011	2012
Auditions effectuées par le Service	204	248
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	63	29
Décisions de renvoi	211	219
Injonctions de départ selon directive européenne	48	22
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	46	41
Révocations d'autorisations d'établissement	14	5
Menaces de refus ou de révocation	13	7
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	190	230
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	156	167
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	15	20
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	62	35
Renonciations à la procédure orale par le TMC	31	26
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	66	90
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	40	23
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	63	68
Recours admis, totalement ou en partie	8	8
Affaires rayées du rôle	5	11

2.2. Evénements particuliers

La population étrangère permanente du canton a connu en 2012 une augmentation nette record de 4082 personnes. Par rapport à 2011, il s'agit proportionnellement de la plus forte croissance enregistrée en Suisse (+ 7,5%). La constance de ces augmentations importantes année après année réside dans la forte immigration en provenance des Etats de l'UE/AELE. Par ailleurs, l'assouplissement de la jurisprudence fédérale à l'égard des conditions d'entrée en Suisse par regroupement familial en faveur de res-

sortissants de pays tiers (hors UE/AELE) a largement contenu le nombre de refus en la matière (-54%).

Comme en 2011 par contre, de très nombreuses situations ont débouché en 2012 sur l'usage de mesures de contrainte du droit des étrangers, en particulier s'agissant de la détention de certains ressortissants étrangers afin d'assurer leur renvoi (+ 7% par rapport à 2011). La proportion de ces cas relevant de l'asile et résultant d'une obligation de réadmission vers d'autres Etats européens en application de l'Accord d'association à Dublin n'a en outre jamais été aussi élevée (61% contre 53% en 2011).

3. Domaine de l'asile

3.1. Activités courantes

	2011	2012
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	6	6
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	709	933
Autorisations de travailler accordées	241	143
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	23	37
Personnes admises provisoirement	71	63
Décisions positives rendues par l'ODM	102	105
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	358	580
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	164	272
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	460	589
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	545	697
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	797	796

3.2. Evénements particuliers

Amorcée en 2011, la nette recrudescence de nouveaux demandeurs d'asile entrant en Suisse s'est largement confirmée en 2012. En conséquence, les requérants d'asile attribués au canton en 2012 n'ont jamais été aussi nombreux depuis 12 ans (+ 31% par rapport à 2011).

2012

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1. Activités courantes

4.1.1. Annonces de ressortissants UE/AELE

	2011	2012
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	2283	2288
pour travailleurs détachés	1558	1922
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	1024	1315

4.1.2. Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-8/UE-2

	2011	2012
Autorisations de longue durée	32	13
Autorisations de courte durée	168	157
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	42	26
Autorisations pour artistes de cabaret UE	269	225

4.1.3. Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2011	2012
Autorisations de longue durée	23	33
Autorisations de courte durée	41	42
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	65	63
Autorisations pour artistes (musiciens)	67	83

4.1.4. Autres décisions

	2011	2012
Refus d'autorisation	208	138
Décisions sur réclamation	13	15

4.1.5. Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2011	2012
Avertissements	18	1
Sommations/menaces	80	78
Suspensions/rejets	57	27

4.2. Evénements particuliers

Les autorisations préalables en vue d'accéder à une activité lucrative ne sont plus requises depuis le 1^{er} mai 2011 pour les

ressortissants UE-8, lesquels ont été mis au bénéfice d'une libre circulation complète et n'apparaissent dès lors plus dans la statistique 2012. Néanmoins, au 1^{er} mai 2012, le Conseil fédéral a réintroduit des contingents à l'égard de ces ressortissants en ce qui concerne les autorisations de longue durée.

Pour la période 2012, un nombre maximum de 45 autorisations de séjour annuel et de 64 autorisations de courte durée étaient à disposition du canton pour ses besoins de main-d'œuvre qualifiée en provenance d'Etats tiers (hors UE/AELE). Compte tenu de la priorité devant être accordée aux travailleurs indigènes comme à ceux provenant de l'UE/AELE, ces contingents n'ont été engagés qu'à hauteur de 73% (séjour annuel), respectivement 65% (courte durée).

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1. Activités courantes

5.2. Documents délivrés

	2011	2012
Passeports ordinaires biométriques	14 406	14 098
Cartes d'identité	26 875	26 416
Passeports provisoires	585	567
Documents de voyage biométriques pour étrangers	264	230
Titres de séjour biométriques pour étrangers	7293	8042

5.3. Evénements particuliers

2012 est la 1^{ère} année complète durant laquelle les ressortissants étrangers autorisés à demeurer en Suisse, mais ne bénéficiant pas de la libre circulation des personnes, reçoivent un titre de séjour biométrique. Cette exigence a en effet débuté au 24 janvier 2011.

Le nombre des documents délivrés en 2012 à des citoyens suisses est resté relativement stable par rapport à l'année précédente, la demande n'ayant été encore que peu affectée par l'échéance prochaine de nombreux documents établis dès 2003, lors de l'introduction du passeport 03 et de la carte d'identité 03.

2012

V. Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service: Alain Maeder

1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et de la prostitution. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Etablissements publics

En 2012, ont été délivrées:

nouvelle patente A d'hôtellerie	1
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	11
nouvelles patentes C d'établissement sans alcool	2
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	10
nouvelles patentes spéciales H	5
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	4
nouvelles patentes T de traiteur	4
nouvelle patente U de bar dépendant d'un local de prostitution	1
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	201

Le Service en outre procédé au renouvellement de 543 patentes, autorisé 25 changements de dénomination d'établissement et accordé 20 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait d'une patente, ordonné la fermeture de 7 établissements et refusé l'octroi de deux patentes.

Au 31 décembre 2012, 76 fumoirs annoncés étaient mis à la disposition de la clientèle des établissements publics.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2012 est le suivant:

Etablissements hôteliers	154
Etablissements avec alcool	603
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	24
Bars d'hôtel	15
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	105
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	468
Etablissements parahôteliers	109
Traiteurs	55
Bars dépendant d'un local de prostitution	1
Total	1551

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 5 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont 4 en langue française et 1 en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 127 et 21 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 88 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 22 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Elle a par ailleurs organisé 2 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 21 personnes de langue française et 2 personnes de langue allemande.

2.1.2. Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2012, 472 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

2.1.3. Loteries et collectes

En 2012, 87 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 106 en 2011. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

2012

92 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 85 prévues au calendrier de la fondation ZEWO ont été autorisées.

2.1.4. Contrôle des cinémas

En 2012, la fixation des âges d'admission à des représentations cinématographiques a porté sur 271 films.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.1.5. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2012, ont été délivrées: 316 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse et 206 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 3 salons de jeu dans le canton.

2.1.6. Prostitution

Au cours de l'année 2012, le Service de la police du commerce a engagé des procédures qui ont conduit à l'octroi de 15 autorisations pour la mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution.

4 demandes ont été rejetées.

2.1.7. Commerce itinérant

En 2012, ont été délivrées: 8 cartes de légitimation pour commerçants itinérants et 3 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.1.8. Crédit à la consommation

En 2012, 1 autorisation d'exercer à titre professionnel l'activité de courtier en crédit a été octroyée et 1 autorisation a été renouvelée.

2.1.9. Poids et mesures

En 2012, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	511
balances non destinées à la vente directe au public	978
balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	47
balances spéciales	87

balances à fonctionnement automatique	19
instruments de pesage étiqueteurs de prix	250
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	828
distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	1
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34
mesures de longueur	1
appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	420

Par ailleurs, 489 contrôles de préemballages de même quantité nominale et 61 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 235 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

2.2. Événements particuliers

2.2.1. Indication des prix

Dans le but de renforcer l'exécution de l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix, une campagne annuelle de contrôles a été mise sur pied au niveau national. En 2012, les cantons romands ont décidé de cibler les salons de coiffure, les instituts de beauté et les établissements de soins du corps. Les contrôles ont porté, d'une part, sur l'affichage des prix des services et, d'autre part, sur l'indication des prix des marchandises proposées à la vente. Le Service de la police du commerce a conduit cette campagne en collaboration étroite avec les communes. Sur 269 commerces contrôlés, 47 n'affichaient pas ou affichaient de manière incorrecte les prix de leurs services et 20 étaient en infraction en raison d'une indication incomplète ou inexistante des prix des marchandises.

2.2.2. Alcool

Le Service de la police du commerce a pris une part active à l'élaboration du concept de plan cantonal d'action alcool 2012–2016.

2.2.3. Directives pour la construction et l'aménagement des établissements publics

Une procédure impliquant des services répartis dans quatre Directions a été menée par le Service de la police du commerce dans le but de réviser les directives pour la construction et l'aménagement des établissements publics. Conçu comme un outil

2012

pratique destiné aux maîtres d'œuvre, aux propriétaires, aux exploitants et aux organes techniques concernés par la construction ou la transformation d'un établissement public, ce document a fait l'objet d'une adoption par le Conseil d'Etat et d'une publication officielle.

VI. Service de la justice (SJ)

Cheffe: Maryline Boson Sulmoni. A partir du 1^{er} juillet 2012: Lise-Marie Graden

1. Missions

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires, ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes, ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les domaines de l'organisation et la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, le Service est également l'autorité de surveillance des fondations classiques, c'est-à-dire celles qui ne sont ni des fondations de prévoyance professionnelle, ni des fondations de famille, ni des fondations ecclésiastiques. Cette nouvelle tâche lui incombe en raison de la suppression du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP). Suite à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, la surveillance des institutions de prévoyance ayant leur siège dans le canton de Fribourg a été confiée à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, à compter du 1^{er} janvier 2012. Durant les neuf premiers mois de 2012, la surveillance des fondations classiques a été exercée par le Secrétariat général de la DSJ.

2. Activités

2.1. Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Katia Bieri, Virginie Boillat, Martine Défayes, Jillian Fauguel, Séverine Grüber Gacond, Verena Jezler, Fabienne Kropf, Christel Michel, Laure-Marie Piller, Anny Overney et Nicole Schmutz Larequi et MM. Jocelyn Abbet, Julien Aubry, Michael Baumgartner, Justin Brodard, Fabien

Brunner, Alexandre Gazzola, Olivier Jolissaint, Nicolas Ober-son, Pierre Moret, Richard-Xavier Posse, Raphaël Tinguely et Telmo Vicente.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	18
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	4
Plaintes et dénonciations	6
Levée du secret professionnel	4
Autorisations de stage d'avocat	45
Réductions de la durée du stage d'avocat	3
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-

Etaient inscrits au 31 décembre 2012:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	183
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5
Avocats stagiaires	129

2.2. Notariat

Au 31 décembre 2012, il y avait 43 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2.3. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Service de la justice a reçu 1054 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

2012

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	1	99	-	25	125
Tribunal de la Sarine	3	396	3	43	445
Tribunal de la Singine	1	54	5	9	69
Tribunal de la Gruyère	1	136	1	10	148
Tribunal du Lac	-	56	1	3	60
Tribunal de la Glâne	3	40	2	2	47
Tribunal de la Broye	3	60	1	9	73
Tribunal de la Veveyse	1	20	1	6	28
Justices de paix	-	56	2	1	59
Totaux	13	917	16	108	1054

* remb. = remboursement

813 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2012 pour un montant de 2 359 093 francs (2 359 936 francs en 2011 pour 795 listes de frais).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2012, un montant de 151 504 francs a été récupéré à ce titre.

2.4. Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Service de la justice a reçu 26 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 1 rejet.

281 listes de frais d'avocat ont été payées en 2012 pour un montant de 1 665 938 francs.

2.5. Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Service de la justice a reçu 122 avis d'assistance judiciaire dont 27 rejets et 2 retraits.

85 listes de frais d'avocat ont été payées en 2012 pour un montant de 108 467 francs.

2.6. Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2012, il a traité 30 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

2.7. Médiation judiciaire

2.7.1. Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2012, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit une médiatrice au tableau.

2.7.2. Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Statistiques	(2011)	2012
2.7.2.1. Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):		
	(83)	96
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	(134)	154
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	(33)	16
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	(97)	108
49 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
19 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
28 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		

2012

2.7.2.2. Répartition selon le sexe

Garçons	(109)	130
Filles	(25)	24

2.7.2.3. Répartition selon la langue

Français	(99)	123
Allemand	(35)	31

2.7.2.4. Provenance

Fribourg-Ville	(10)	19
Sarine campagne	(33)	27
Gruyère	(30)	41
Broye	(5)	9
Glâne	(9)	19
Veveyse	(4)	7
Singine	(17)	8
Lac	(19)	24
Autre canton	(6)	-
Autre pays	(1)	-

2.7.2.5. Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(79)	48
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(18)	18
Décision de retrait de plainte	(6)	5
Processus en cours au 31 décembre 2012	(31)	52

2.8. Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2012, 273 fondations classiques, représentant une valeur totale au bilan (au 31 décembre 2011) de l'ordre de 975 millions de francs, étaient surveillées par le canton.

L'autorité de surveillance a rendu sept décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Quatre fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de vingt-trois fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de sept fondations.

Le retard pris dans le contrôle des documents annuels des fondations classiques a été résorbé à la fin de l'année 2012.

VII. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service: Thomas Freytag

1. Missions

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, ministère public). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à un internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et les mesures ambulatoires. Le Service est habilité à rendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des peines privatives de liberté, des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Le Service gère en outre les prisons du canton (Prison centrale à Fribourg, dont la Maison de détention «Les Falaises», et la Prison de Romont) et le casier judiciaire.

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937;
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007;

2012

- > Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales;
- > Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP);
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées;
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes);
- > Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire;
- > Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1. Peines privatives de liberté et mesures

2.1.1. Nombre de jugements reçus (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

En 2012, 342 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

- > 264 jugements pour des peines < 6 mois
- > 39 jugements pour des peines \geq 6 mois et \leq 1 an
- > 39 jugements pour des peines > 1 an

2.1.2. Modalités (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

- > 138 convocations en régime ordinaire ont été établies.
- > 76 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche.
- > 1 convocation a été établie pour une personne ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.
- > 36 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 32 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

> Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL)	874
> Interruption de l'exécution des peines	6
> Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après: RIPOL)	200
> Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	26
> Ordres de transfert	115
> Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine)	69

2012

2.1.3. Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution

	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	20 722	139
Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	3 338	14
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 731	11
Pénitencier de Witzwil/BE	1 673	9
Pénitencier d'Hindelbank/BE	669	2
Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	298	2
Prison de Thorberg/BE	443	2
Pénitencier de Lenzburg/AG	516	5
Pénitencier de Pöschwies/ZH	107	1
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	274	34
Ritec, Düdingen	258	23
Coup de Pouce, Fribourg	17	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	78	23
Diverses courtes peines hors canton	1 254	119
Centre de mesures St-Jean/BE	1 479	5
Centre éducatif de Pramont/VS	107	1
Fondation Bartimée, Grandson/VD	254	1
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	838	8
Fondation Le Torry, Fribourg	124	1
Foyer St Louis, Fribourg	366	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	161	1
Foyer André, La Côte-aux-Fées/NE	366	1
Foyers Les Rives du Rhône, Sion/VS	5	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	488	2
Foyer Champ Fleuri, Glion/VD	216	1
Archezürich, Zurich	366	1
Résidence Les Sources, Sonceboz	266	1
Domi. Syl SA, Yverdon-les-Bains	287	1
Horizon Sud, Marsens	837	4
Haus Gilgamesch, Bâle	224	2
Foyer du Parc, Couvet /NE	40	1
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	548	4
Total	38 350	423

2.1.4. Nombre de mesures

En 2012, 111 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

> 22 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);

> 11 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);

> 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);

> 22 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP;

> 51 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP;

> 3 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 21 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit, voir Tableau 2.1.3.

2.1.5. Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

2.1.5.1. Travail externe

18 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention «Les Falaises»	1226	9
Maison Montfleury/GE	102	1
Maison Le Vallon/GE	175	4
Divers (St-Jean, Team 72, Haus Lägern)	-	4
Total	1503	18

2.1.5.2. Travail et logement externes

8 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

2.1.5.3. Libération conditionnelle et levée de mesures

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, en application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des

2012

mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

> Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	38
> Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	17
> Refus de libération conditionnelle	13
> Prolongation du délai d'épreuve	2
> Levée de la mesure accordée	15
> Levée de la mesure refusée	16
> Libération conditionnelle de la mesure accordée	1
> Libération conditionnelle de la mesure refusée	16
> Libération conditionnelle de l'internement refusée	3
> Prolongation de la mesure	1
> Total	122

2.2. Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	1 920	816 730.20
Préfectures	1 648	272 155.80
Autres cantons	115	31 751.75
Tribunaux	22	6 090.00
Ville de Fribourg	805	78 670.60
Commune de Planfayon	5	873.95

Le total s'élève à 4 515 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines

pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 206 272.30 francs.

57 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 37 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 2 ordonnances de conversion d'amende concernant 2 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

> Mandats attribués à la gendarmerie	2 652
> RIPOL effectués	827
> Délégations transmises aux autres cantons	1 383
> Arrangements de paiement accordés	401

2.3. Travail d'intérêt général (TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1^{er} janvier 2007, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2012, 367 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 47 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

312 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 84 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. Dans 2 cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 116 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

100 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

2012

2.4. Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2012.

2.5. Casier judiciaire

En 2012, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5172 jugements et délivré 3047 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

3. Prisons

La Prison centrale occupe 29 personnes et une apprentie.

En 2012, la Prison de Romont a été ouverte du 23 février au 20 juillet et du 29 août au 4 septembre 2012.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- > Les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- > Les détenus aux arrêts;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines);
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;
- > Les arrêts militaires.

Entrées en 2012	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	131	521
Hommes – Prison de Romont	2	18
Femmes – Prison centrale	12	7
Hommes – Maison de détention «Les Falaises»	23	19
Femmes – Maison de détention «Les Falaises»	-	-
Total	168	565

3.1. Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
> Prison centrale	2 317	332	12 104	175	14 928
> Prison de Romont	32	0	671		703
Détention des mineurs					
> Prison centrale	81	0	44	5	130
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
> Prison centrale	931	86	2 700	17	3 734
Exécution par journées séparées					
> Prison centrale	0	0	11	0	11
Exécution en semi-détention					
> Maison de détention «Les Falaises»	2 249	30	1 186	0	3 465
Exécution en régime de travail externe					
> Maison de détention «Les Falaises»	196	0	1 016	14	1 226
Mesures de contrainte	0	0	2 538	3	2 541
Arrêts militaires – Prison centrale	5	0	0	0	5
Totaux	5 811	448	20 270	214	26 743

3.2. Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention «Les Falaises», les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2012 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

2012

3.3. Locaux

3.3.1. Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

> La détention provisoire des hommes	35 places
> La détention des mineurs (dont dès le 1.2.2012, 2 places pour la détention provisoire des hommes)	4 places
> L'exécution de peines des hommes (dont dès le 1.2.2012, 6 places pour la détention provisoire des hommes)	17 places
> La détention des femmes (dès le 30.11.2012 fermé et occupé par la détention provisoire des hommes)	5 places
> L'exécution des mesures de contrainte des hommes	9 places
> Total des places à disposition	70 places

3.3.2. Les locaux de la Maison de détention «Les Falaises» sont divisés en deux secteurs, soit:

> L'exécution de régimes facilités pour les hommes	16 places
> L'exécution de régimes facilités pour les femmes (Occupé durant toute l'année par des hommes)	4 places
> Total des places à disposition	20 places

3.3.3. La prison de Romont:

> La détention avant jugement des hommes	5 places
> Total des places de réserve à disposition	5 places

3.4. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

En 2012, à la Prison centrale, les détenu(e)s ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 22 620 heures, correspondant à un montant de 67 861 francs de rémunération.

3.5. Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 50% au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes toutes les matinées de la semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine (PPL, exécution anticipée de peine, amendes, hommes, femmes, mineurs) ainsi que des détenu(e)s en régime de travail externe à la Maison de détention «Les Falaises». Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de travail externe ou de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention «Les Falaises».

Le surveillant-chef ou l'un des deux surveillants-chefs remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures suivant leur arrivée, avec 615 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

Le Chef de service est à disposition une fois par semaine pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que par une infirmière à 70% et un infirmier à 50% ainsi qu'une infirmière auxiliaire à 30%. Au cours de l'année 2012, les médecins généralistes à la Prison centrale ont reçu 979 détenus et 331 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. De plus, 106 détenus ont été consultés par la psychologue. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale assure les consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois à quatre après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation dans la prison de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

—
2012

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale organise régulièrement des visites d'enfant qui favorisent la maintenance de liaison entre le détenu et son ou ses enfants.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement moyennant l'autorisation du Ministère public.

VIII. Service de probation (SProb)

Chef de service: Philippe Pillonel

1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Le secteur de probation assure le suivi et la surveillance des personnes en situation de libération provisoire, en régime de travail externe, en régime de travail et logement externes ou placées sous mandat d'assistance de probation selon le principe de l'assistance continue. Il assume, par ailleurs, le mandat de service social pour les personnes en détention provisoire. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit, en application des articles 37 et suivants et 107 du code pénal, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble des peines ou des amendes prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG).

2. Activités

Les activités du Service sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes:

- › Code pénal suisse du 21 décembre 1937
- › Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007
- › Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)

› Arrêté du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus

› Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat sur la détention des adultes)

› Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Les activités du Service se fondent également sur le document «Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse» définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation et prennent en compte la Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

2.1. Secteur administratif

Le secteur administratif a géré 549 dossiers du secteur probation et 543 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. Sur un plan financier, la répartition des participations ponctuelles du Service se répartit de la manière suivante:

Prestations financières	2011	2012
Soutien aux personnes en détention	2 983	2 416
Soutien aux personnes sous mandat	33 377	31 599
Réinsertion professionnelle	*(1045)	9 301
Traitements psychothérapeutiques	10 574	18 510
Prélèvements biologiques	15 030	22 252
Logement	6 490	7 865

* En 2011, ce montant était intégré dans le «Soutien aux personnes sous mandat»

Le soutien des personnes sous mandat, c'est-à-dire en milieu ouvert, a été à l'image des autres années, l'engagement financier le plus important, atteignant 31 599 francs. Les prélèvements biologiques ont engendré des coûts pour 22 252 francs représentant une augmentation de 48% par rapport à 2011 et les thérapies pour 18 510 francs (augmentation de 75%). Le soutien aux personnes sous mandat a été accordé sous forme de bons alimentaires, de titres de transport ou de participation à diverses formations. Pour les personnes en milieu fermé, le montant à disposition a notamment permis l'achat de livres, de dictionnaires, d'articles de papeterie et de timbres.

Le taux d'occupation des douze appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 94% et le garde-meuble de Belfaux répond

2012

toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de 24 personnes se trouvant en détention.

Vingt-cinq personnes en régime de privation de liberté à la Prison centrale et aux Etablissements de Bellechasse ont pu bénéficier de la présence des visiteurs des détenus au cours de 81 visites.

2.2. Secteur de probation

Le secteur de probation a dû répondre en 2012 à un double défi. D'une part, revoir la prise en charge sociale des personnes détenues à la prison centrale afin de répondre à la forte augmentation des incarcérations. D'autre part, introduire un nouveau processus de travail relatif à la gestion des risques.

En ce qui concerne la Prison centrale, le Service de probation a augmenté sa présence au sein de l'établissement, passant de trois à quatre permanences par semaine. Les personnes détenues rencontrent, en principe, toujours le même agent de probation, qui assure ainsi une prise en charge continue. Cette nouvelle pratique répond pleinement aux besoins identifiés et donne entière satisfaction à l'ensemble des partenaires.

La mise en place, fin 2011, d'un processus intitulé PAGRED (Processus Actif de Gestion des Risques et d'Encouragement à la Désistance) et son implémentation dans le quotidien du secteur s'est faite en douceur, apportant une plus-value certaine dans la qualité des interventions et une sécurité accrue dans le suivi et la gestion des dossiers par le Service (cf. Evénements particuliers). Cette procédure a été appliquée à ce jour à 58% des dossiers et a permis d'identifier 20 personnes dont le suivi en milieu ouvert nécessite une «vigilance accrue» soit le 19% des mandats traités.

Mandats en milieu ouvert au 31.12.	Mandant	2011	2012
Assistance de probation + traitement ambulatoire et/ou règle de conduite (art 63 CP)	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) 86 mandats / 43%	37	44
Libération conditionnelle avec assistance de probation et/ou règle de conduite (art 87.2 CP)		35	34
Travail externe – travail et logement externes (art 77a CP)		9	8
Sursis et sursis partiel avec assistance de probation et/ou règle de conduite (art. 44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux d'arrondissement et	91	94
Mise en liberté et mesures de substitution (art. 237 CPP)	Ministère public 115 mandats / 57%	17	21
		189	201

Nombre de personnes suivies en détention provisoire du 01.01 au 31.12	2008	2009	2010	2011	2012
	182	189	196	156	269

Le fléchissement observé en 2011 du nombre de personnes suivies en détention provisoire s'est interrompu et la tendance est à la hausse avec une augmentation notable de + 72%.

En résumé, le secteur probation, dont la dotation EPT est de 3.1, a assuré le suivi de 201 mandats d'assistance de probation en milieu ouvert, réalisant un total de 834 entretiens. Il a en outre conduit 309 entretiens auprès de personnes détenues en milieu fermé ou dans des établissements de soins.

2.3. Secteur des peines en milieu ouvert

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1^{er} janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin.

Répartition des dossiers selon situation	2009		2010		2011		2012	
		%		%		%		%
En attente	184	48%	77	24%	70	28%	30	15%
En cours de traitement	170	45%	214	68%	147	59%	144	72%
Avertissement	14	3,5%	9	3%	11	4%	7	3%
Début différé	2	0,5%	2	0,5%	8	3%	9	5%
Suspendu	12	3%	11	3,5%	16	6%	9	5%
Total	382		313		252		199	

Sur 199 dossiers au 31 décembre 2012, 144 étaient cours de traitement et 30 en attente. La tendance à la diminution du temps de la prise en charge se poursuit et se situe désormais en dessous de 3 mois.

Evolution du nombre de dossiers de 2008 à 2012	2008	2009	2010	2011	2012
Nouveaux dossiers	366	356	347	320	306
Dossiers exécutés	267	408	417	381	359
Nombre de dossiers au 31 décembre	455	383	313	252	199

Le stock de dossiers TIG est passé de 455 dossiers au 31 décembre 2008 à 199 dossiers au 31 décembre 2012. La diminution des nouveaux dossiers TIG, ressentie au niveau suisse ces dernières années, se confirme, passant de 366 dossiers (54 482 heures) en 2008 à 306 dossiers (41 166 heures) en 2012. Le nombre de dossiers exécutés en 2012 (359) est supérieur au nombre de dossiers reçus (306) pour la quatrième année consécutive.

2012

TIG fermés	2009	2010	2011	2012
Dossiers	408	417	381	359
Jugements	606	547	483	425
Heures ordonnées	49 432	49 490	55 071	51 162
Heures exécutées	27 000	26 301	30 636	31 322

En 2012, 31 322 heures de TIG sur 51 162 ont été réalisées, soit l'équivalent de 7830 jours-amende ou 15,2 EPT répartis sur l'ensemble des bénéficiaires. Cela représente une augmentation de 64% depuis 2008.

Dossiers fermés par statuts	2009		2010		2011		2012	
		%		%		%		%
Terminé	244	60%	239	57%	235	62%	236	65%
Arrêt partiel	31	7%	31	7%	39	10%	32	9%
Renonciation	11	3%	15	4%	19	5%	15	4%
Autres	62	15%	59	14%	42	11%	28	8%
Arrêt	60	15%	73	18%	46	12%	48	14%
Total	408		417		381		359	

La proportion de réussite de l'exécution des TIG en 2012 est de 65%. Si 35% des dossiers de TIG n'ont pu être exécutés sous cette forme, il faut relever que 26% des dossiers n'ont comptabilisé aucune heure de travail et 9% ont été interrompus en cours d'exécution pour différentes raisons. Le partenariat mis en place avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt et souffrant de carences socio-éducatives a permis à 45 personnes d'effectuer 3954 heures de TIG, ce qui est l'équivalent de 988 jours-amende.

3. Événements particuliers

3.1. Gestion des situations orientée sur l'évaluation du risque

Confronté à un climat politique de plus en plus exigeant en matière de sécurité sans pour autant disposer d'une méthodologie applicable au quotidien, le Service s'est fixé pour objectif, il y a quelques années, de réorganiser son modèle de prise en charge afin d'améliorer les aspects de prévention et de récidive. Pour la première fois, l'année 2012 s'est déroulée, dans sa totalité, «sous l'empire» du processus PAGRED (Processus Actif de Gestion du Risque et d'Encouragement à la Désistance). Ce processus en quatre phases permet de définir deux degrés de priorisation et d'identifier les facteurs de risque prioritaires, ainsi que les ressources de la personne. Il permet également de guider le positionnement et l'action de l'agent de probation dans le suivi du client et de faciliter la rédaction de rapports pertinents à destination des autorités. C'est parallèlement un outil de gestion des situations du Service. Cette démarche a été bien accueillie par les

agents de probation. Elle offre l'avantage de s'ancrer pleinement dans la pratique et permet d'offrir un temps d'analyse et de partage des réflexions sur les situations dont les agents de probation ont la charge.

A relever dans ce même registre que la Commission latine de probation, organe concordataire de la Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP) a préparé un rapport à l'attention de ladite Conférence et défini une procédure de tri initial afin d'harmoniser les pratiques entre les cantons latins.

3.2. Cours de sensibilisation auprès des étudiants

Pour la troisième année consécutive, le Service est intervenu auprès de jeunes adultes au Collège St-Michel. Fort du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient manifestement pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le Service s'est approché, en 2010, de la Direction du collège St-Michel qui avait réservé un très bon accueil à ce projet et ouvert les portes de son établissement.

3.3. Mesures de substitution

Un groupe de travail s'est mis en place au niveau concordataire, sous la direction de la Fondation vaudoise de probation, afin de trouver une solution commune à la complexe mise en place des mesures de substitution par surveillance électronique (article 237 CPP). Une première séance réunissant les principaux partenaires a eu lieu fin 2012.

3.4. Accueil de stagiaires étrangers

En collaboration avec l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen (F), le Service a accueilli des stagiaires français issus du cursus de formation de directrice/directeur des services d'insertion et de probation. Au cours de leur formation, ces professionnels se rendent dans plus de vingt pays européens et c'est dans le canton de Fribourg, que, pour la quatrième année consécutive, deux personnes sont venues découvrir ce qui se fait en Suisse dans le domaine de la probation. Une fois encore, l'intérêt s'est porté sur le domaine de l'évaluation de la dangerosité et la gestion du risque, démontrant bien que cette thématique transcende les frontières nationales et préoccupe l'ensemble des professionnels des services de probation.

2012

IX. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur: *Marc Rossier*

1. Missions

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. L'OCN compte 82,2 unités plein temps et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 18 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière; on dénombre plus de 220 000 conducteurs et près de 233'000 véhicules dans le canton. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. Il perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 89 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

2. Activités

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

X. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur: *Jean-Claude Cornu*

1. Missions

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 115 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 79,1 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 15 millions de francs, soit près du tiers

des primes encaissées. En 2012, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 12,3 millions de francs.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg, ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XI. Etablissements de Bellechasse

Directeur (depuis le 01.06.12): *Franz Walter* (directeur ad intérim du 01.01.12 au 31.05.12: *Paul-André Morandi*)

1. Missions

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapi-nière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 200 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

2012

XII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
SÉCURITE ET JUSTICE		868.75	851.97	16.78
ADMINISTRATION CENTRALE		738.79	723.85	14.94
3300 / JPMS	Secrétariat général	9.57	8.57	1.00
3302 / SFPP	Service de la surveillance des fondations	1.80	3.50	-1.70
3305 / JUST	Service de la Justice	5.09	5.15	-0.06
3330 / POCO	Service de la police du commerce	3.50	3.41	0.09
3335 / PETR	Service de la population et des migrants	39.75	39.60	0.15
3345 / POLI	Police cantonale	608.86	593.69	15.17
3355 / SPEN	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	33.55	32.34	1.21
3370 / PATR	Service de probation	7.35	7.29	0.06
3375 / MILI	Service de la protection de la population et des affaires militaires	16.38	16.81	-0.43
3385 / PROT	Protection civile	12.94	13.49	-0.55
SECTEURS SPECIAUX, ÉTABLISSEMENTS DIVERS		129.96	128.12	1.84
3365 / EBEL	Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	127.96	126.12	1.84
3382 / LACN	Camp du Lac Noir	2.00	2.00	



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

WWW.FR.CH/DIAF

2012

I. Direction et secrétariat général	1
1. Missions.....	1
2. Activités.....	1
3. Relations extérieures.....	5
4. Affaires contentieuses.....	6
5. Législation.....	6
II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	7
1. Mission.....	7
2. Activités.....	7
III. Service des communes (SCom)	10
1. Missions.....	10
2. Activités.....	10
IV. Service de l'agriculture (SAgri)	12
1. Missions.....	12
2. Activités.....	12
V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	19
1. Mission.....	19
2. Activités.....	19
3. Evénements particuliers.....	35
VI. Service des forêts et de la faune (SFF)	35
1. Missions.....	35
2. Forêts.....	36
3. Faune, chasse et pêche.....	40
VII. Préfectures	43
1. Missions.....	43
2. Activités.....	43
VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	57
1. Mission.....	57
2. Activités.....	57
IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	60
1. Missions.....	60
2. Activités.....	60

X. Etat du personnel

60

2012

I. Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice: Marie Garnier
Secrétaire général: Claude Yerly

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises-Etat, langues, préfectures, communes, état civil, naturalisations), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq services qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN);
 - > le Service des communes (SCom);
 - > le Service de l'agriculture (SAgri);
 - > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV);
 - > le Service des forêts et de la faune (SFF);
- ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit
- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG);
 - > les préfectures;
 - > l'Autorité foncière cantonale (AFC);
 - > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE);
 - > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

2. Activités

2.1. Activités courantes

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la pro-

motion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état-major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2. Activités particulières

2.2.1. Mise en œuvre de la Constitution

Le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011 fait état, pour rappel, que l'Organisation de projet mise en place par le Conseil d'Etat en 2004 a été dissoute dans l'année 2011, les Directions concernées répondant désormais directement devant le Conseil d'Etat de la réalisation des projets en cours. Pour la DIAF, cela concerne la mise en place de la médiation administrative et des structures territoriales, en particulier la définition des cercles électoraux (cf. à ce propos le point 2.2.3 ci-après). En ce qui concerne la médiation administrative des travaux préparatoires ont été entrepris, un avant-projet de loi a été établi, mais ce dernier doit encore faire l'objet de plusieurs évaluations.

2.2.2. Rapports entre l'Etat et les Eglises

La DIAF gère le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie. Le 13 décembre 2012, le Conseil d'Etat a nommé les membres de la Commission cantonale en vue de la nouvelle période administrative 2012-2015. Suite au départ de M. Paul-Henri Steinauer, professeur à l'Université de Fribourg, la présidence est désormais assumée par M. Marc Bugnon, procureur de l'Etat de Fribourg. En 2012, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie une fois.

Pour les établissements dépendant directement de l'Etat, la phase de mise en place des nouvelles structures (conventions cadre et contrats de prestations) touche à sa fin. Un bilan approfondi des activités d'aumônerie sera établi ces prochaines années. Il sera mené par les membres des Eglises catholique et réformée, en collaboration avec les personnes actives dans les différents secteurs d'aumônerie. Etant donné que la Convention cadre sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat est entrée vigueur le 1^{er} janvier 2006 et qu'elle est conclue pour une durée de dix ans, cette évaluation sera menée d'ici au 31 décembre 2015.

2012

2.2.3. Structures territoriales et cercles électoraux

Suivant en cela les décisions rendues par le Grand Conseil au sujet de son rapport du 16 novembre 2010 (rapport 10 225) sur les structures territoriales, le Conseil d'Etat a pris acte que la révision totale de la loi sur les préfets devrait être discutée dans le cadre global du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Le projet de révision de la loi sur les préfets sera donc étroitement associé à celui relatif à la répartition des tâches. S'agissant de la question récurrente des cercles électoraux, il a pris connaissance en automne 2012, en vue de leur mise en consultation, de deux avant-projets de loi modifiant la législation en matière de droits politiques (adaptations diverses; système électoral selon le mode de scrutin proportionnel et cercles électoraux). Un projet de loi et de message explicatif sur le système proportionnel et les cercles électoraux devrait ainsi pouvoir être transmis au Grand Conseil en automne 2013. L'optimisation des structures territoriales se réalise également par le biais des mesures d'encouragement aux fusions de communes.

2.2.4. Etat civil et naturalisations

De nombreux contacts ont eu lieu avec les autres cantons, en particulier dans le cadre du Groupe latin de l'état civil, et avec la Conférence des autorités cantonales de l'état civil, en vue de proposer une harmonisation des pratiques cantonales en matière de documents d'état civil étrangers. Ces efforts ont abouti à l'automne 2012 avec la présentation d'un concept d'harmonisation des pratiques en ce domaine à l'ensemble des 26 cantons suisses. Ce concept sera soumis au vote des délégués des cantons en 2013. S'il est accepté, le canton de Fribourg jouera un rôle important dans la mise en œuvre de ce concept.

En raison de l'introduction des nouvelles dispositions en matière de droit du nom au 1^{er} janvier 2013, un soin particulier a été apporté à la formation des officiers et officières de l'état civil.

2.2.5. Communes

Deux priorités ont été prises en compte, à savoir le désenchevêtrement des relations Etat/communes et la poursuite de la mise en œuvre de la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC). S'agissant des tâches Etat/communes, un questionnaire détaillé a été envoyé à l'Association fribourgeoise des communes et à toutes les communes, portant sur les objectifs principaux d'une telle répartition des tâches et des principaux domaines concernés. Cette enquête devrait ainsi permettre de mieux définir et cibler les travaux à entreprendre. Quant au domaine des fusions de communes, le plan de fusions établi sous la houlette des préfets a constitué la principale des activités.

2.2.6. Agriculture

Le suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale (PA 2014–2017) a été une préoccupation majeure. Des travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre au niveau cantonal des nouveaux instruments contenus dans la loi fédérale sur l'agriculture adoptée par les Chambres fédérales ont été entrepris, principalement dans le domaine des aides directes.

Le projet de transfert sur le site de Grangeneuve à Posieux de la Station fédérale de Liebefeld a fait l'objet à la fois de nombreux échanges entre les autorités fédérales et cantonales et de nombreuses études concernant notamment l'évaluation des besoins de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg d'une part et d'autre part de la Station fédérale, ainsi que le développement du potentiel des possibilités de collaboration.

Afin de coordonner le projet entre le canton et la Confédération, une structure de projet correspondant aux vœux de la Confédération et à l'organisation usuelle dans le canton a été mise en place. Cette organisation comprend plusieurs niveaux, le comité stratégique, le comité de pilotage et la commission de projet.

En décembre 2012, l'Office fédéral des constructions et de la logistique a déposé un projet présentant notamment une analyse des besoins futurs, établie sur la base des informations fournies par les utilisateurs d'Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras qui dépend hiérarchiquement de l'Office fédéral de l'agriculture. Il décrit de manière précise les besoins liés au déménagement des activités actuelles de Berne-Liebefeld, à Posieux, et met en évidence les surfaces qui seront nécessaires, ainsi que les synergies possibles avec l'IAG, en relation avec le développement de nouvelles activités sur le site de Posieux.

Selon une première estimation, le coût de la construction sera de l'ordre de 70 millions de francs. Ce projet fera l'objet d'une votation populaire.

Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de décret portant sur un crédit d'étude de 4, 2 millions de francs afin de poursuivre la concrétisation de ce projet stratégique. Le gouvernement en a fait une de ses priorités pour la législature 2012–2016.

2.2.7. Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Avec l'arrivée du nouveau chef de service et vétérinaire cantonal, les efforts principaux ont été portés sur la réorganisation du Service en vue de renforcer l'unité de celui-ci après la réunion du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal. Ainsi, un nouvel organigramme a été établi et le catalogue des prestations a fait l'objet d'une révision totale.

2012

2.2.8. Forêts et faune

Les thèmes suivants méritent l'attention:

- > l'entrée en vigueur de la 2^e étape des conventions-programme avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Pour le domaine forestier, cela concerne la gestion des forêts protectrices, des ouvrages de protection, de la biodiversité en forêt, de la forêt et de la faune.
- > un crédit important au titre de protection contre les dangers naturels a fait l'objet d'un décret en vue de la stabilisation du terrain situé dans le périmètre de la gare de Flamatt. Les travaux d'assainissement sont exécutés en partenariat avec la Société des chemins de fer fédéraux (CFF) et la Confédération (Office fédéral de l'environnement).
- > la gestion de la population des sangliers, toujours plus importante, suite à plusieurs interventions dont deux pétitions et deux motions, a fait l'objet de plusieurs mesures en vue d'une meilleure régulation, en particulier dans le secteur de la Grande Cariçaie, sur les rives Sud du Lac de Neuchâtel, tout en tenant compte des objectifs de protection assignés à ce secteur.

2.2.9. Analyse des prestations de l'Etat (APE)

A signaler comme déjà mentionné ci-dessus que le catalogue des prestations du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a fait l'objet d'une révision totale, ainsi que d'une nouvelle écriture. S'agissant des autres unités administratives, le catalogue des prestations a fait l'objet d'une mise à jour, selon les instructions à cet égard.

2.2.10. Décharge de La Pila

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila (Hauterive FR) les travaux se sont poursuivis. En particulier, la première étape d'expertise confiée à deux établissements publics français de référence dans le domaine des sciences de la terre et des eaux superficielles a été remise en fin d'année. Elle contient 30 recommandations pour mieux connaître la pollution générée par la décharge de la Pila. Il s'agit maintenant d'établir un plan d'action durant le premier semestre 2013 qui précisera les mesures complémentaires à faire sur la décharge ou la Sarine afin de pouvoir évaluer l'effet des mesures d'assainissement et la possibilité d'envisager d'autres variantes que celle déposée à la fin 2010.

Pour le surplus, il y a notamment lieu de relever que les travaux de réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement (captage du flux amont, mise en place d'une installation de traitement des eaux, réalisation des accès) ont bien avancé, voire sont terminés pour certains.

2.3. Droits politiques

Sur la proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2012.

2.4. Votations cantonales

- > Arrêté du 2 octobre 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 25 novembre 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie.

2.5. Elections cantonales

- > Arrêté du 20 décembre 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 11 mars 2012 en vue de l'élection complémentaire de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats

2.6. Votations fédérales

- > Arrêté du 20 décembre 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 11 mars 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Initiative populaire du 18 décembre 2007 «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires!».
2. Initiative populaire du 29 septembre 2008 «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (Initiative sur l'épargne-logement)».
3. Initiative populaire du 26 juin 2009 «6 semaines de vacances pour tous».
4. Arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun».
5. Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL).

- > Arrêté du 17 avril 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 17 juin 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement».
2. Initiative populaire du 11 août 2009 «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)».

2012

3. Modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins).
- > Arrêté du 2 juillet 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 23 septembre 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire «jeunesse + musique»).
2. Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Sécurité du logement à la retraite».
3. Initiative populaire du 18 mai 2010 «Protection contre le tabagisme passif».

- > Arrêté du 2 octobre 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 25 novembre 2012 portant sur l'objet suivant:

1. Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties.

2.7. Entités rattachées au Secrétariat général

2.7.1. Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. Le Bureau du CJ s'est réuni six fois pour régler les affaires courantes. Après une année 2011 riche en événements, le CJ a peiné à trouver ses marques en 2012. Trois séances plénières ont été organisées mais, en raison de l'absence des membres, une seule réunion a pu se tenir. A l'occasion des votations fédérales, le groupe Info-votation a rédigé des feuilles d'informations expliquant les enjeux des différents objets soumis au souverain. Ces flyers ont été distribués dans les écoles et collèges du canton. Par ailleurs, le CJ a vu sa motion populaire «Pour une journée du bilinguisme» être acceptée par le Grand Conseil le 3 mai 2012.

2.7.2. Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

2.7.2.a Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises

agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.7.2.b Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 14 (17) séances plénières avec 229 (270) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 411 (496) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 488 (537) dossiers dont:

- > 271 (254) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);

- > 165 (157) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;

- > 60 (62) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);

- > 8 (8) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR);

- > 22 (27) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 62 (73) dossiers dont:

- > 15 (23) portant sur la durée de bail;

- > 24 (7) portant sur la détermination du fermage licite;

- > 3 (6) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;

- > 7 (19) approbations de fermage d'entreprises agricoles;

- > 8 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage;

- > En outre, 3 (5) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2012

2.7.3. Administration des vignoble

2.7.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2.7.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	73 100 lt de vin clair (77 000)
------------------	---------------------------------

> Ogoz (uniquement du raisin blanc)	12 500 lt de vin clair (12 600)
--	---------------------------------

> Faverges rouge	40 870 lt de vin clair (42 960)
------------------	---------------------------------

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2011	40 190 lt de vin (36 480)
-----------------------	---------------------------

> Ogoz 2011	11 600 lt de vin (9700)
-------------	-------------------------

> Faverges rouge 2010	25 910 lt de vin (19 450)
-----------------------	---------------------------

Stock au 31.12.2012:

> Faverges blanc 2011	43 040 bouteilles (13 130)
-----------------------	----------------------------

> Faverges blanc 2011	8 940 lt (28 430)
-----------------------	-------------------

> Ogoz 2011	1420 bouteilles (1290)
-------------	------------------------

> Faverges rouge 2010	22 730 bouteilles (17 470)
-----------------------	----------------------------

> Faverges rouge 2011	40 860 lt (33 910)
-----------------------	--------------------

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2011 sera mise en bouteilles au printemps 2013 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2012 sera mise en bouteilles au printemps 2014 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	11 450 lt de vin clair (9700)
--------------------------	-------------------------------

> Château de Mur blanc	17 700 lt de vin clair (11 200)
------------------------	---------------------------------

> Etat de Fribourg rouge	5200 lt de vin clair (5200)
--------------------------	-----------------------------

> Château de Mur rouge	9450 lt de vin clair (8150)
------------------------	-----------------------------

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2011	8 330 lt de vin (7720)
-------------------------------	------------------------

> Château de Mur blanc 2011	10 670 lt de vin (12 730)
-----------------------------	---------------------------

> Etat de Fribourg rouge 2011	2140 lt de vin (2760)
-------------------------------	-----------------------

> Château de Mur rouge 2011	3460 lt de vin (1890)
-----------------------------	-----------------------

Stock au 31.12.2012:

> Etat de Fribourg blanc 2011	1710 bouteilles (3710)
-------------------------------	------------------------

> Château de Mur blanc 2011	230 bouteilles (90)
-----------------------------	---------------------

> Etat de Fribourg rouge 2011	4080 bouteilles (2750)
-------------------------------	------------------------

> Château de Mur rouge 2011	5700 bouteilles (9910)
-----------------------------	------------------------

3. Relations extérieures

3.1. Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEC)

Cette Conférence s'est réunie une seule fois les 26 et 27 avril 2012 à Lucerne. Parmi les principaux objets traités, à signaler l'examen de la révision du droit du nom et du droit de cité, ainsi que la poursuite des discussions sur le transfert du système informatique de gestion des données de l'Etat civil (Infostar), propriété des cantons, à la Confédération.

3.2. Conférence des Directeurs de l'Agriculture

Cette Conférence a siégé à trois reprises, soit les 19 janvier et 22 juin 2012 sous forme de «journée de travail» et le 14 sep-

2012

tembre 2012 a eu lieu l'assemblée générale. Les thèmes suivants ont été abordés:

- > l'élaboration de la politique agricole (PA 2014-2017) et la modification y relative de la loi fédérale sur l'agriculture;
- > le projet Swissness en relation avec l'identification et l'origine des produits agricoles;
- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- > l'application de la loi fédérale sur les eaux.

3.3. Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Cette Conférence a siégé une seule fois, le 8 novembre 2012. Ont été abordés les points suivants:

- > la politique forestière 2020, avec l'examen des conventions-programme;
- > la politique en matière de surface forestières;
- > la stratégie énergétique (bois-énergie) 2050;
- > la pratique en matière d'espèces envahissantes;
- > le développement de l'économie forestière.

3.4. Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Elle s'est réunie à une seule reprise avec à l'ordre du jour les points suivants:

- > la modification de l'ordonnance fédérale sur la chasse;
- > la gestion des sangliers et les modalités de prévention et d'indemnisation des dégâts causés;
- > la politique concernant les grands prédateurs.

4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2012 sont les suivantes:

Décisions sur recours:	20
Responsabilité civile:	1
Récusations:	10
Décisions de première instance:	5
Plaintes administratives:	2
Divers:	0

Affaires contentieuses en suspens devant la Direction au 31 décembre 2012:

Décisions sur recours:	19
Responsabilité civile:	2
Récusations:	1
Décisions de première instance:	17
Plaintes administratives:	0
Divers:	1

Huit décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

5.1. Lois et décrets

- > Loi du 20 mars 2012 sur la protection des animaux (LCPA)
- > Décret du 22 mars 2012 relatif aux naturalisations
- > Décret du 12 juin 2012 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Bannir l'huile de palme de nos assiettes)
- > Décret du 12 juin 2012 relatif aux naturalisations
- > Loi du 11 septembre 2012 relative à la fusion des communes de Büchslen et Morat

2012

- > Décret du 10 octobre 2012 relatif aux naturalisations
- > Décret du 4 décembre 2012 relatif aux naturalisations

5.2. Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 19 mars 2012 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 3 avril 2012 fixant les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 22 mai 2012 sur l'exercice de la chasse en 2012, 2013 et 2014
- > Ordonnance du 28 juin 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts abrogeant l'ordonnance concernant l'emploi des véhicules par les chasseurs
- > Ordonnance du 2 juillet 2012 modifiant l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- > Ordonnance du 30 juillet 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la zone de protection de la station de fécondation du Petit-Mont
- > Ordonnance du 30 juillet 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la zone de protection de la station de fécondation de l'Hongrin (VD)
- > Règlement du 21 août 2012 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2013, 2014 et 2015
- > Règlement du 8 août 2012 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2013, 2014 et 2015
- > Ordonnance du 21 août 2012 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes
- > Ordonnance du 2 octobre 2012 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2013 (OPFI 2013)
- > Arrêté du 8 octobre 2012 désignant les préfets suppléants chargés de la surveillance des associations de communes
- > Règlement du 30 août 2012 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2013, 2014 et 2015

- > Règlement du 3 décembre 2012 sur la protection des animaux (RCPA)
- > Règlement du 11 décembre 2012 modifiant le règlement sur la détention des chiens
- > Règlement du 18 décembre 2012 sur l'eau potable (REP)
- > Ordonnance du 20 décembre 2012 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants.

2. Activités

Durant l'année 2012, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

2.1. Domaines de l'état civil

2.1.1. Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

2012

> transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC) 1612 (1218)	+ b) demandes retirées 25 (13)	
	+ déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP) 210 (326)	
	+ déclarations concernant le nom 1 (1)	
> transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 94 (111)		2.1.6. Droits de cité
> transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement sur l'état civil) 2150 (1986)		En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):
> transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 36 (80)		> contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois
		+ a) selon art. 21, 23 et 58 LN 5 (10)
		+ b) selon art. 21 LDCF 5 (3)
2.1.2. Mariages		
Les activités suivantes ont été effectuées:	> naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	486 (399)
> examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 347 (261)	> naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	545 (252)
> dossiers de procédure de mariage retirés 9 (14)	> naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	10 (9)
	> naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	69 (73)
2.1.3. Partenariats	> naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	1 (4)
> Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés 4 (2)	> conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	4 (5)
> dossier de procédure de partenariat retiré 1 (1)	> pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	4 (9)
	> pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	0 (2)
2.1.4. Reconnaissances	> libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	12 (6)
Sont concernées les activités suivantes:	> libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	1 (4)
> examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 66 (46)		
2.1.5. Changements d'état civil		
Les mesures suivantes ont été prises:	2.1.7. Divers	
> rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 54 (16)	A signaler les activités suivantes:	
> instructions diverses relatives au Service de l'état civil 77 (88)	> autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	46 (21)
+ traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)	> renseignements divers aux particuliers	55 (30)
+ a) prononcées par la DIAF 21 (19)	> recherche d'un membre de la famille	8 (17)
+ b) demande retirée 1 (3)		
+ changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
+ a) accordés par le SECiN 188 (183)		

2012

2.1.8. Offices décentralisés de l'état civil

En 2012, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

> naissances	2498 (2570)
> reconnaissances	736 (744)
> mariages	1288 (1458)
> décès	1763 (2084)
> divorces	652 (656)
> partenariats	14 (18)
> dissolutions du partenariat	5 (4)
> déclarations de nom	213 (247)

2.2. Domaine des naturalisations

Durant l'année 2012, le Service des naturalisations a enregistré 1115 nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1. Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 197 (198) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

5 Albanie	46 Kosovo
18 Allemagne	6 Macédoine
5 Angola	1 Malte
1 Autriche	3 Maroc
10 Belgique	2 Maurice
19 Bosnie-Herzégovine	7 Non élucidé
5 Bulgarie	1 Nouvelle-Zélande
3 Burundi	3 Pays-Bas
1 Cambodge	1 Pérou
1 Cameroun	2 Philippines
1 Chine	1 Pologne
1 Colombie	33 Portugal
	République démocratique du Congo
5 Croatie	10
1 Cuba	5 Royaume-Uni
1 Erythrée	1 Russie
4 Espagne	27 Serbie
1 Etats-Unis d'Amérique	8 Somalie

4 Ethiopie	10 Sri Lanka
43 France	1 Togo
1 Guatémala	12 Turquie
6 Irak	1 Ukraine
44 Italie	2 Uruguay
1 Jordanie	5 Vietnam

Personnes confédérées: 5 (0)

Parmi ces 197 (198) dossiers de naturalisation ordinaire, 96 (63) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 369 (332) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 197 (198) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 59 (49) conjoints étrangers et 113 (85) enfants étrangers.

2.2.2. Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2012, le Service a organisé 3 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 24 avril 2012 à la salle de l'Université de Péroilles à Fribourg 101 (115) nouveaux citoyens)
- > 10 juillet 2012 au Cycle d'orientation de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis 150 (118) nouveaux citoyens)
- > 14 novembre 2012 au Cycle d'orientation de la Singine à Tafers 118 (120) nouveaux citoyens)

2.2.3. Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 5 (8) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 4 (4) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 9 (12) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4. Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 286 (322) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

—
2012

226 (262) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

60 (60) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5. Réintégrations

6 (6) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6. Révocations

15 (12) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

10 (9) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. Service des communes (SCom)

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

Le Service des communes (ci-après: le Service) est notamment chargé d'exercer la surveillance financière et administrative sur les collectivités locales (communes, associations intercommunales, agglomérations et établissements communaux de droit public), ceci en collaboration avec les préfetures. Il conseille aussi les collectivités locales. Il est également chargé de la conduite de la politique d'encouragement des fusions de communes, de la péréquation financière intercommunale, des travaux portant sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes ainsi que des travaux législatifs.

2. Activités

2.1. Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir:

> l'ordonnance du 2 octobre 2012 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2013. Les

nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance;

> la loi du 11 septembre 2012 relative à la fusion des communes de Büchslen et Morat. Cette fusion entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013;

> en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel.

2.2. Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2012.

2.3. Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4. Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 164 communes, ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

2.5. Autorisations de financement

Le Service a octroyé 132 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2012

2.6. Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

2.7. Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

2.8. Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 24 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.9. Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 133 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

2.10. Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.11. Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.12. Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE des secrétaires municipaux se sont pour-

suivis en 2012. Le quatrième cycle de formation visant à l'obtention du diplôme intercantonal de cadre en administration communale comportait en 2012 le module 4 avec en particulier la branche des finances communales. Dans un cadre privé, un collaborateur du Service a contribué à l'enseignement (44 périodes) et à l'examen.

2.13. Annuaire des communes ACom

La nouvelle application informatique ACom (Annuaire des communes) a été mise en place en 2012. Elle répertorie un certain nombre d'informations d'ordre administratif concernant les communes, les associations de communes et les établissements communaux, ainsi que des données relatives aux personnes ayant une fonction administrative ou politique dans ces collectivités publiques locales. Les données sont mises à jour par les préfectures (communes) et le Service des communes (associations et établissements); ces mises à jour sont publiées en temps réel sur une page spécifique du site Internet du Service. Depuis 2012, la gestion de l'application ACom (mise à jour et extension du programme, publication, etc.) a été reprise par le Service.

2.14. Commissions et groupes de travail

Une part des activités a été consacrée à la participation aux commissions et groupes de travail:

- › Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- › Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- › Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Groupe de travail «Annuaire des communes»;
- › Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- › Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- › Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;
- › Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- › Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;

—
2012

- > Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes;
- > Groupe de travail élargi chargé de la mise en œuvre de la législation sur la géoinformation;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires.

- > la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- > les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1. Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAGri), les préposés locaux à l'agriculture sont chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture.

Pour l'année sous revue, 151 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture» sont en charge des missions définies ci-dessus.

2.2. Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service a traité, en 2012, 84 contrats de bail à ferme agricole dont 56 contrats de bail portant sur des immeubles étatiques, communaux ou paroissiaux. Il a formé opposition contre 50 fermages, soit 60% des contrats traités.

2.3. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

IV. Service de l'agriculture (SAGri)

Chef de service: Pascal Krayenbuhl

1. Missions

Le Service de l'agriculture (ci-après le Service) soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- > les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- > les mesures d'accompagnement social;

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 723	(2 804)	88 231	(90 144)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 447	(2 519)	38 910	(39 211)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 558	(1 597)	20 315	(20 339)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 296	(1 320)	3 064	(3 087)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	13	(14)	19	(22)
Total paiements directs généraux			150 539	(152 803)

2012

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions pour la compensation écologique	2 655	(2 804)	7 512	(7 366)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	995	(1 000)	2 238	(2 157)
Contributions pour la culture biologique	141	(125)	1 286	(1 085)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 478	(1 482)	6 088	(5 866)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 245	(2 288)	14 267	(14 084)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	607	(564)	8 117	(8 581)
Contributions pour la protection des eaux	66	(65)	619	(412)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	571	(515)	679	(593)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	866	(786)	1 885	(1 592)
Contributions pour la protection de l'air	25	(15)	357	(180)
Total des contributions écologiques			43 048	(41 916)
Contributions culture des champs			4 976	(4 917)
Total des contributions fédérales			198 563	(199 636)

Contributions cantonales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à l'estivage	50	(54)	210	(210)
Contributions pour la protection des eaux	66	(65)	134	(108)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	571	(515)	170	(148)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	866	(786)	471	(398)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	57	(59)	64	(137)
Total des contributions cantonales			1049	(1001)

Remarques

En 2012, la contribution à la surface est passée de 1040 francs/ha à 1020 francs/ha. Le nombre d'exploitations avec paiements directs continue à diminuer (-81).

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, resp. de la surface agricole utile, est en phase finale. La commune d'Hauterive, secteur Ecuwillens, a été contrôlée et les plans mis en consultation en 2012.

En vertu de l'article 24 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 79 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération. L'Office fédéral de l'agriculture a exercé un contrôle de haute surveillance portant sur les exploitations d'estivage sises sur les communes de Grandvillard et de Bas-Intyamon. Dans les conclusions de son rapport, l'Office fédéral de l'agriculture relève que l'exécution des contrôles relatifs aux contributions d'estivage est bien organisée dans le canton de Fribourg et qu'elle est conforme aux prescriptions.

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006 respectivement son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2012 est de 210 000 francs. Ce montant a été réparti entre 50 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2012, le volume total est de 3 076 961 kg de lait, ce qui représente 6,8 centimes par kilo de lait.

2.4. Reconnaissance des exploitations

En 2012, 73 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 13 communautés complètes ont été formées pour 16 dissoutes, 20 communautés partielles formées pour 15 dissoutes ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues.

2.5. Elevage bovin

En 2012, le canton a alloué 476 842 francs (y compris 50 000 francs pour la confrontation Holstein 2013) pour des mesures

2012

spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 24 et 25 mars 2012 près de 280 vaches laitières pour sa 41^e édition.
- Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 264 taureaux le 25 septembre 2012. 150 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 113 pour l'élevage et 37 pour la boucherie.
- JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 650 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 7 et le 8 décembre 2012.

Le Service collabore à la mise sur pied de la confrontation européenne Holstein 2013.

2.6. Elevage chevalin

En 2012, le canton a alloué 32 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.7. Elevage porcin, ovin et caprin

En 2012, le canton a alloué 85 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2012 s'élève à 68 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 17 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.8. Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116,1 ha (116,3 ha). Les mesures fédérales de reconversion de vignes (arrachage de

cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont pris fin au 31.12.2011.

Pour la vendange 2012, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 14 juin 2012, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,250 kg/m ²	64°
Autres cépages blancs:	1,100 kg/m ²	70°
Pinot noir:	1,050 kg/m ²	75°
Autres cépages rouges:	1,200 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2012 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2012 a fourni des rendements en retrait des années précédentes. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 973 744 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle est dans la moyenne et l'état sanitaire de la vendange a été bon.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	474 533	70,96
Pinot noir	176 738	90,41
Gamay	7 496	84,54
Spécialités blanches	91 050	89,52
Spécialités rouges	99 873	85,57
Cheyres		
Chasselas	47 637	69,11
Pinot noir	54 797	86,57
Spécialités blanches	6 729	86,98
Spécialités rouges	14 891	82,65

2.9. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 53 patentes principales et 11 patentes de courtier.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement

2012

d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 1^{er} avril 2012 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.10. Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 26 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.11. Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2012:

- > 63 (75) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 24 (74) demandes en zone à bâtir, ainsi que 92 (82) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 323 (248) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 88 (77) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.12. Protection de l'environnement et de la nature

2.12.1. Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 134 (115)

demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service a versé des contributions à 57 (59) agriculteurs pour un montant total de 63 740 (140 522) francs.

Il y a 68 (85) contrats pour une surface de 282 (480) hectares répartis comme suit:

- > 27 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 24 contrats en vigueur (échéance 2014) pour une surface de 61 hectares;
- > 17 contrats en vigueur (échéance 2016) pour une surface de 63 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, ne s'est pas réuni en 2012. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. Il n'y a eu que deux cas d'érosion signalés. Aucun plan pluriannuel n'a été réalisé selon la procédure cantonale.

2.12.2. Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 571 (515) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 849 400 (742 066) francs. 866 (786) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 2 355 800 (1 989 132) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). 4 (8) nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2012. Il s'agit des projets de Bas Gibloux, Lac de Lussy, les Râpes (St-Aubin, Delley, Portalban) et Wallenried. Le réseau de Cressier n'est pas reconduit. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80% par la Confédération et 20% par le canton (qualité et réseau).

2.12.3. Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 66 (65) agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevau, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 519 154 francs (519 456). La part cantonale des indemnités versées (~20% du total) s'élève à 107 891 (107 885) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération. Une mesure structurelle a été financée, dans le projet

2012

de Gurmels, pour un montant de 263 062 francs; 210 450 francs ont été pris en charge par la Confédération. Le solde de 52 612 francs a été réparti à parts égales entre le canton et l'exploitant.

2.12.4. Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Par ailleurs, à fin 2012, il y a eu 12 (7) demandes pour des pendillards, 5 (2) pour des couvertures de fosses ouvertes, 4 (2) projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote correspondant à 3 744 (535) places de porcs et 4 (4) projets individuels. 25 (15) projets ont été décomptés pour un montant de 353 703 (180 383) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 522 855 (320 066) francs.

2.13. Subventionnement des structures agricoles

a. Travaux subventionnés par le canton.

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2012, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 031 036	1 573 352
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	7 797 450	2 165 426
Adductions d'eau	3 130 000	452 540
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	2 172 000	554 400
Constructions rurales et laiteries	29 242 000	3 453 300
Total 2012	47 372 486	8 199 018
Total 2011	63 701 544	10 948 746

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 347 000 francs pour 6 cas.

Le total des subventions allouées en 2012 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 593 920 francs pour un devis subventionnable de 2 280 215 francs correspondant à 30 projets ou étapes.

b. Travaux subventionnés par la Confédération

Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2012:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 542 079
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 364 258
Adductions d'eau	1 398 560
Autres améliorations foncières	53 200
Constructions rurales et laiteries	2 880 405
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2012:	7 238 502
en 2011	8 970 770

c. Subventions versées en 2012 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 032 834	1 476 199
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 242 581	1 271 296
Adductions d'eau	1 135 675	1 393 446
Autres améliorations foncières	194 427	236 432
Constructions rurales et laiteries	4 988 560	3 913 720
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2012	8 594 077	8 291 093
Total versé en 2011	8 044 394	8 238 087

Au 31 décembre 2012, 20 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2011: 15 décomptes

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

d. Subventions versées en 2012 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2012	1 050 955
Total pour 2011	1 105 753

2012

e. Etat des engagements par genre d'entreprise

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2012 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 222 381
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 558 650
Assainissements de terrains	544 643
Adductions d'eau	1 718 698
Autres améliorations foncières	0
Constructions rurales et laiteries	3 399 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	25 440
Total des engagements au 31 décembre 2012	10 468 812
Au 31 décembre 2011	11 124 371

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1 186 509 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Une étude préliminaire pour la constitution d'un syndicat a été lancée à Léchelles. Un syndicat a eu son assemblée de dissolution à Vesin.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en augmentation en 2012 par rapport à l'année précédente. La demande pour la réfection de chemins ruraux de la part des communes est importante.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2012, 13 projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2012, 2 projets d'irrigation et 2 projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1.1.1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus

grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 8 constructions rurales en zone de plaine en 2012 (14 en 2010).

2.14. Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2012 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	4 554 000
Constructions de maisons d'habitation	300 000
Transformations de maisons d'habitation	2 822 000
Achat d'une exploitation agricole par le fermier	0
Construction de poulaillers	472 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	0
Constructions de bâtiments d'exploitation	3 912 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	3 015 000
Remises, garages et magasins	20 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	348 000
Diversifications	617 000
Petites entreprises artisanales	0
	16 060 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts:	12,2 ans
Montant moyen par prêt:	172 688 francs.
Total 2012	16 060 000
Total 2011	14 409 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2012

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	351 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	3 069 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	0
Installations communes destinées à la production d'énergie	
à partir de la biomasse	0
Adductions et distribution d'eau	0
Chemins, routes	856 000
	4 276 000

2012

Durée moyenne d'amortissement des prêts:
9,6 ans

Montant moyen par prêt: 267 250 francs.

Total 2012	4 276 000
Total 2011	9 153 000

2.15. Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2012

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	876 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	1 082 000
Total 2012	1 958 000
Total 2011	839 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts:
9,7 ans

Montant moyen par prêt: 178 000 francs.

Total 2012	1 958 000
Total 2011	839 000

2.16. Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2012

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	3 952 000
Achats de terres et de domaines agricoles	2 774 000
Entreprises de mise en valeur	224 000
Chemins alpestres	0
Total 2012	6 950 000
Total 2011	12 181 000

2.17. Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture n'a pas siégé.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à onze reprises en séance plénière.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 1 ^{er} janvier 2012	5
Affaires introduites	en 2012	0
Affaires liquidées	en 2012	5
Affaires pendantes	au 31 décembre 2012	0

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année 2012, 7 fois en séance plénière et 11 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 16 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 1 intéresse les Transports publics fribourgeois (TPF)
- > 3 intéressent d'autres Services de l'Etat
- > 7 intéressent les communes
- > 1 intéresse les paroisses/bénéfice curial

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Elle a siégé à 2 reprises.

2.18. Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 67 128 francs (en 2011: 50 844). De ce total, 1 800 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.19. Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
versements au Fonds sur position 3425/3510.002	500 000.--
les intérêts annuels 1%	20 023.10
les versements des registres foncières	4 083 976.85
Total des recettes	4 603 999.95

Les dépenses englobent:

versement au budget sur position 3425/4021.001	4 083 976.85
versement au budget sur position 3425/4510.002	1 050 000.--
diminution de la fortune	- 529 976.90

2012

Total des dépenses **4 603 999.95**

2.20. Événements particuliers

Durant l'année 2012, la consolidation de la nouvelle structure du Service s'est poursuivie.

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service s'est investi de manière importante pour la mesure n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

D^r Grégoire Seitert, chef de service et vétérinaire cantonal

D^r Jean-Marie Pasquier, chef de service adjoint et chimiste cantonal

1. Mission

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

2. Activités

L'année 2012 a été riche en changements et a vu principalement l'entrée en fonction de nouveaux responsables à différents niveaux: nouvelle Conseillère d'Etat en charge de la Direction, nouveau chef de service et chef des fonctions administratives du service. Aussi, certaines adaptations organisationnelles et fonctionnelles ont-elles été opérées. Le Service est désormais pleinement opérationnel de l'étable à la table, la direction du Service travaillant de manière participative et ouverte, avec un entier soutien du Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Service œuvre également davantage de manière transversale avec les autres partenaires de l'administration comme la Société des vétérinaires fribourgeois, les fédérations d'élevage, la Société protectrice des animaux du canton de Fribourg et les industries.

Au niveau fédéral, l'enjeu majeur a été la votation fédérale du 25 novembre sur la loi sur les épizooties, acceptée largement et donnant des outils de prévention et de lutte importants en vue du maintien du haut statut sanitaire du cheptel de rente fribourgeois.

Au niveau organisationnel, la gestion par prestations, objectifs et cibles donne des lignes claires et l'année 2012 a notamment été marquée par la mise en production du nouveau logiciel de gestion informatique des données relatives aux contrôles (inspection, prélèvements, analyses), logiciel commun à l'ensemble des cantons romands pour le domaine alimentaire et vétérinaire. Par la même occasion, divers documents (ex. rapports de prélèvement, rapports d'inspection, rapports d'analyse) et procédures ont été harmonisés. Ainsi, l'un des buts de l'accord intercantonal romand auquel Fribourg a adhéré en 2010 est atteint.

Dans le domaine législatif, les textes suivants ont été adoptés par le Conseil d'Etat:

- > le règlement cantonal du 03 décembre 2012 sur la protection des animaux
- > la modification du règlement du 11 mars 2008 sur la détention des chiens
- > le règlement du 18 décembre 2012 sur l'eau potable
- > l'ordonnance du 20 décembre 2012 sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers

Le Conseil d'Etat a également validé la nouvelle composition de la commission cantonale d'expérimentation animale par son arrêté du 11 décembre 2012.

2.1. Denrées alimentaires et objets usuels – campagnes d'analyses cantonales et intercantionales

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses effectuées durant l'année.

Comme en 2011, Fribourg a participé aux campagnes de contrôle organisées au niveau romand. Des échantillons sont ainsi échangés entre les laboratoires des cantons concernés en fonction des expertises analytiques des partenaires. Le bilan de cette deuxième année de participation au réseau romand est très positif. Fribourg a notamment mis à disposition des autres cantons romands ses moyens analytiques dans les domaines de l'analyse des eaux (potable, piscine), de l'analyse chimique des préparations/produits à base de viande, de l'analyse chimique de fromages, de l'analyse de produits cosmétiques et de l'analyse d'objets usuels métalliques. En contrepartie, Fribourg a soumis des échantillons au réseau pour l'identification du riz basmati, pour l'identification des espèces animales dans des préparations de viande/produits à base de viande, pour la recherche d'allergènes dans des cosmétiques, la recherche de dioxines et cPCB,

2012

la recherche de colorants dans des confiseries, l'identification d'espèces animales (gibier), la recherche de solvants volatils et phthalates dans des objets de carnaval, le dosage d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les poissons, les allergènes dans des farines, le dosage de résidus de médicaments vétérinaires, la recherche de fumonisines dans le vin, la qualité des châtaignes. Les éléments présentés ci-après constituent les bilans pour les échantillons prélevés dans le canton de Fribourg. Quant aux bilans pour l'ensemble de la Suisse romande, ils feront l'objet d'une publication commune.

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eau de boisson / eaux minérales	1980	130
Eaux de source, puits, lac	1138	0
Eau de piscine – baignade	70	17*
Eaux techniques / eaux usées	74	0
Autres denrées alimentaires	600	119
Cosmétiques et objets usuels	34	3
autres	61	6
Objets divers	14	1
Totaux	3971	276

* par rapport à la législation cantonale

2.2. Eau potable, eau des piscines et plages publiques

Les distributeurs des réseaux publics sont tenus, dans le cadre de leur autocontrôle, d'élaborer un programme de surveillance de l'eau distribuée et de soumettre les échantillons d'eau au laboratoire du Service. Ainsi, et grâce à sa connaissance des réseaux, le SAAV peut prendre rapidement des mesures dès qu'il a connaissance de résultats non conformes, souvent dès le lendemain de la remise de l'échantillon au Service, et avertir immédiatement les responsables de la distribution. Parmi les mesures ordonnées, il peut s'agir de l'obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, une chloration choc ou une mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. Lors des analyses effectuées en 2012, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Malgré des informations adressées aux distributeurs depuis plusieurs années (voir les rapports d'activité précédents), le SAAV doit constater qu'il existe encore de nombreux cas de raccordements de réseaux privés sur les réseaux publics. Ces situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations.

Lors des fortes intempéries de l'automne, l'eau de plusieurs réseaux a été contaminée par des bactéries fécales. Ces contaminations ont révélé la fragilité de ces réseaux. Elles ont nécessité un nombre élevé d'analyses et un travail administratif important y compris durant le week-end. Le Service constate que, dans de telles situations, certains distributeurs sont désemparés et n'ont pas préparé de procédure de gestion de crise (désinfection, information de la population, ...). Or, tous ces éléments font partie intégrante de l'autocontrôle.

17 réseaux ont subi une inspection complète dont le bilan est le suivant (pour la signification des niveaux de sécurité, voir le paragraphe 2.5):

Niveau de sécurité	1	2	3	4
Nombre de réseaux	2	6	8	1

La documentation d'autocontrôle, souvent incomplète, est le point qui a engendré le plus de contestations, suivi de l'état général des ouvrages, ne répondant souvent plus aux règles reconnues de la technique, et des processus et activités, dont les enregistrements sont souvent incomplets. La qualité de l'eau, évaluée sur la base de l'historique des analyses de plusieurs années, est par contre le point qui a engendré le moins de contestation. Cela est réjouissant même si des efforts axés sur la prévention et la maîtrise des risques doivent être consentis.

Il a également été procédé à huit visions locales ou inspections partielles. Dans six cas, celles-ci ont été effectuées à la demande d'un distributeur ou d'un exploitant dans le cadre de la rénovation ou de la remise en service d'installations, ou dans le cadre d'un nouveau projet. Dans deux cas, l'inspection partielle a été effectuée par le Service suite à une pollution ou une présomption d'intoxication alimentaire.

Trihalométhanes (THM) dans les eaux de piscines couvertes

Cette campagne visait à identifier les piscines dont l'eau ne respecte pas les normes de qualité, à en rechercher les causes et à ordonner les mesures d'assainissement. Pour cette campagne, 46 échantillons ont été prélevés dans les piscines du canton de Fribourg; 4 échantillons (9%) ont fait l'objet d'une contestation. A ces 46 échantillons se sont ajoutés 53 échantillons prélevés dans les piscines des autres cantons romands.

Plages de baignade publique

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2012. Les 9 plages ont obtenu la classe de qualité A. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2012

2.3. Denrées alimentaires

Fromage sur les marchés

L'un des buts de cette campagne était de contrôler, lors des inspections de marchés, la qualité microbiologique des fromages à pâte molle ou frais vendus. L'autre but était de rechercher d'éventuelles fausses déclarations dans le cas des fromages «pur chèvre» ou «pur brebis». 8 fromages de chèvre, 4 de brebis, 1 de vache et 1 mi-chèvre ont été analysés. Les résultats des analyses microbiologiques effectuées se sont révélés conformes pour tous les échantillons examinés. Les échantillons de fromages de chèvre et brebis ne contenaient pas de β -carotène et étaient donc conformes aux déclarations relatives à l'espèce animale dont était issu le lait servant à la fabrication.

Lysozymes dans les fromages

Le but de cette campagne était de contrôler la présence de lysozyme dans les fromages. L'utilisation de cet additif est autorisée dans les fromages, mais il doit être indiqué dans la liste des ingrédients. Pour cette campagne, 10 échantillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Aucun échantillon ne contenait du lysozyme non-déclaré. 28 autres échantillons prélevés dans d'autres cantons romands ont également été analysés. Un échantillon prélevé dans un autre canton romand mais dont l'entreprise responsable se situe dans le canton de Fribourg contenait du lysozyme qui n'était pas déclaré.

Glaces – contrôle des teneurs en matière grasse, contrôle microbiologique et étiquetage

Le but de cette campagne était de contrôler la teneur en matière grasse des glaces, leur qualité microbiologique et la conformité de leur étiquetage. Pour cette campagne, 47 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton (stands de vente dans la rue, glaciers et boulangeries-confiseries). Parmi ces 47 échantillons, on trouve 31 glaces, 13 crèmes glacées et 3 softices. Les contestations concernaient: 3 échantillons (= 6%) pour qualité microbiologique insuffisante; 9 échantillons (= 19%) pour teneur en matière grasse non conforme et 20 échantillons (= 43%) pour étiquetage non conforme. Manifestement, la méconnaissance de la législation est à l'origine des contestations en matière d'étiquetage.

Pâtés et terrines

Le but de cette campagne était de vérifier la qualité microbiologique des pâtés et terrines provenant de boucheries ou de traiteurs. Lors d'une précédente campagne (2005), un taux de contestation de respectivement 25% et 38% pour les terrines et pâtés avait été constaté. 10 terrines et pâtés de porc, 1 terrine de canard et 1 pâté de veau ont été analysés. Il n'a pas été décelé de

Campylobacter dans ces échantillons. Par contre, 3 échantillons (= 25%) ont été contestés en raison d'un dépassement des valeurs de tolérance pour les germes aérobies mésophiles. Dans les trois cas, il s'agissait de produits industriels qui avaient été tranchés et reconditionnés sur place, et pour deux échantillons, les températures mesurées à la surface des produits dépassaient la température de +5°C. Ces résultats montrent des lacunes au niveau de la maîtrise des processus (contamination, reconditionnement, délai de conservation).

Nitrites et nitrates contenu dans les produits à base de viande et jambons

Le but de cette campagne était de vérifier la teneur en nitrites et nitrates de sodium dans les produits à base de viande. Ces dernières années, diverses campagnes avaient révélé des problèmes à ce sujet. 18 échantillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Les prélèvements ont été faits aussi bien dans les boucheries que dans les grands magasins. Un seul échantillon (= 6%) a fait l'objet d'une contestation. A ces 18 échantillons se sont ajoutés 35 échantillons prélevés dans d'autres cantons romands.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans le poisson fumé

Les aliments peuvent se retrouver contaminés par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) via l'environnement et pendant leur transformation ou leur cuisson. Lors de la campagne en question, l'attention a été portée principalement sur le benzo(a)pyrène dans les poissons fumés, séchés. Des 8 échantillons prélevés dans le canton, aucun n'a donné lieu à contestation.

Allergène «soja» dans les farines

Cette campagne avait pour but la mise en évidence de contaminations involontaires de soja dans les farines. La consommation de tels produits peut déclencher une réaction indésirable plus ou moins prononcée chez les personnes présentant une intolérance ou allergie. La détection de soja dans des farines révèle des lacunes dans les bonnes pratiques. 15 échantillons ont été prélevés. Aucun n'a donné lieu à contestation.

Médicaments vétérinaires dans les abats

Les résidus de médicaments vétérinaires doivent être surveillés dans les produits carnés, et ce, plus particulièrement dans tous les abats. Une recherche de type multi-résidus sur les principales familles d'antibiotiques (par exemple: amphénicoles, céphalosporines, macrolides, nitrofuranes, pénicillines, quinolones, sulfamidés, tétracyclines) ainsi que d'autres substances vétérinaires (ex.: anticoccidiens, anti-inflammatoires, antiparasitaires, tranquillisants) a été effectuée sur ces échantillons. Aucun des

2012

9 échantillons analysés n'a donné lieu à contestation pour ces paramètres.

Allergènes dans les cosmétiques

Les huiles essentielles utilisées comme substances aromatisantes dans les cosmétiques peuvent provoquer des réactions allergiques. 26 substances, dont 16 se trouvent naturellement dans les huiles essentielles, doivent être déclarées sur l'étiquetage des produits cosmétiques si la concentration dépasse une certaine concentration. 1 (= 11%) échantillon sur les 9 prélevés dans le canton a dû être contesté.

Identification des espèces animales dans les préparations de kebab

La campagne prévue visait à détecter d'éventuelles fraudes ou tromperies quant aux espèces de viandes proposées. Il s'agissait de rechercher des ingrédients non déclarés de porc et/ou bœuf-veau et/ou poulet et/ou dinde et/ou mouton-agneau dans des kebabs. La déclaration de composition de 2 (= 18%) des 12 échantillons analysés n'était pas conforme. Ces échantillons ont été contestés.

Pureté du riz déclaré «basmati»

La campagne avait pour but de rechercher les adultérations du riz déclaré «basmati» par d'autres sortes de riz. 2 (= 20%) des 10 échantillons analysés n'étaient pas conformes et ont été contestés.

Colorants dans les confiseries

Suite aux analyses effectuées ces dernières années, il s'agissait, lors de cette campagne, de vérifier spécialement les colorants E110, E122 et E124 qui sont fréquemment présents en concentrations supérieures aux normes. 7 (= 58%) des 12 échantillons analysés ne répondaient pas aux normes et ont dû être contestés. Ce taux de contestation n'est pas acceptable. A relever que plusieurs produits de deux entreprises n'étaient pas conformes. Celles-ci ne maîtrisent manifestement pas l'utilisation des colorants dans leurs produits et feront l'objet de nouveaux contrôles.

Dioxines et composés de type dioxine dans les oeufs

Les constatations liées aux aliments pour animaux contaminés mettent régulièrement en cause les producteurs d'œufs. Cette campagne était destinée à faire le point dans ce domaine en Suisse romande 12 échantillons d'œufs ont été prélevés dans le canton. Les analyses sont encore en cours actuellement.

Identification des espèces de gibier (chasse)

Le but de cette campagne est d'évaluer l'ampleur de la tromperie lors de la vente de gibiers ou de produits dérivés dans les restaurants, boucheries, commerces de grande surface et de détail. 21 échantillons ont été prélevés. Les analyses sont encore en cours.

Fumonisines et dioxyde de soufre dans le vin

Les fumonisines sont des toxines produites par certaines moisissures. Dans les 10 échantillons prélevés dans le canton, aucun n'a donné lieu à contestation pour les paramètres analysés.

Qualité des châtaignes

Les châtaignes qui se trouvent sur le marché sont parfois sèches et véreuses. Or, selon la législation, les denrées alimentaires ne doivent être ni altérées, ni souillées, ni amoindries d'aucune autre façon dans leur valeur intrinsèque. La campagne avait pour but de vérifier l'état des châtaignes mises en vente. 5 (= 45%) des 11 échantillons prélevés ne répondaient pas aux exigences et ont été contestés. Ce taux de contestation est trop important.

Etablissements publics – bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication pas toujours respectées

Durant l'année, les inspecteurs et les contrôleurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses microbiologiques effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Le taux de contestations (27,5%) est en hausse (+ 7,8%) par rapport à celui de 2011 (19,7%). Pour les denrées traitées thermiquement, celui-ci est passé de 25,6% en 2011 à 38,1% en 2012. Les taux élevés des germes aérobies mésophiles sont le plus souvent liés à une rupture de la chaîne du froid et à une mauvaise gestion de conservation des aliments. Les dépassements en Enterobacteriaceae montrent que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas respectées. Le contrôle de l'hygiène des établissements publics est donc nécessaire et sera renforcé en 2013.

2012

Saucisses échaudées

Le but de cette campagne était de vérifier si les saucisses échaudées produites chez les bouchers présentent de manière générale une qualité microbiologique suffisante. Pour comparaison, des saucisses échaudées produites industriellement ont aussi été prélevées, afin de déterminer si, avec ce mode de production, les procédés de fabrication sont mieux maîtrisés. 57 saucisses échaudées ont été analysées (33 boucheries; 24 grands distributeurs). 14 échantillons (24%) ont été contestés en raison d'un dépassement des valeurs de tolérance pour les germes aérobies mésophiles. Parmi ceux-ci, 3 dépassaient également la valeur de tolérance pour les Enterobacteriaceae. Dans 13 cas (92,8%), il s'agissait de saucisses provenant de boucheries artisanales. Les saucisses, sauf 1, étaient préemballées sous vide. Ces résultats montrent des lacunes au niveau de la maîtrise des processus (contrôle de la température à cœur, contamination lors du reconditionnement, délai de conservation) dans les boucheries artisanales. L'hygiène des processus est à améliorer.

2.4. Objets usuels

Cosmétiques pour l'éclaircissement de la peau

Le but de cette campagne était de vérifier que les produits cosmétiques pour l'éclaircissement de la peau ne contenaient pas de substances interdites ou limitées selon la législation. Pour cette campagne, 10 échantillons ont été prélevés dans les commerces fribourgeois. 1 échantillon (= 10%) a fait l'objet d'une contestation. Les contestations des années précédentes dans le canton de Fribourg (2008: 38% de contestations, 2009: 38%, 2011: 23%) semblent avoir porté leurs fruits vu le taux de contestation nettement inférieur obtenu cette année. A ces 10 échantillons se sont ajoutés 52 échantillons prélevés dans les cantons romands.

Nickel et cadmium dans des pièces métalliques d'objets usuels

Cette campagne visait à contrôler la migration de nickel et la teneur en cadmium dans des objets usuels. Le contrôle est motivé par les forts taux de contestation constatés les années précédentes. 15 échantillons ont été prélevés dans les magasins du canton de Fribourg; 2 échantillons ont été contestés. 18 échantillons ont été analysés pour le compte d'un canton romand. Un contrôle régulier de ces objets se justifie par les atteintes à la santé qu'ils peuvent provoquer s'ils ne sont pas conformes.

Solvants et métaux dans des objets usuels destinés aux carnivals

Le but de cette campagne était de contrôler la teneur en solvants et en métaux dans divers objets destinés aux carnivals. 14 échan-

tillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Aucun de ces échantillons n'a donné lieu à contestation.

2.5. Denrées alimentaires et objets usuels – inspection

A côté des tâches de prélèvement d'échantillons (voir ci-dessus), l'inspecteur des denrées alimentaires procède à des inspections dans les divers établissements du secteur alimentaire.

Sécurité des établissements fribourgeois du secteur alimentaire

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2007, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité alimentaire suivants:

- > niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- > niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- > niveau 3: sécurité compromise: lacunes et manquements importants;
- > niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes.

La classification des résultats des inspections en différents niveaux permet ensuite d'évaluer le risque que représente l'établissement contrôlé en matière de sécurité alimentaire et de fixer en conséquence la date de réinspection de cet établissement, ceci afin de prioriser l'attribution des ressources disponibles au sein de l'inspecteur.

Le bilan des inspections d'établissements du secteur alimentaire est le suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	0	-	-	-	-
Artisanat	89	16	46	21	6
Commerce de détail	229	99	91	31	8
Restauration	544	173	248	111	12

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/ contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité alimentaire. Le Service a effectué au total 983 inspections en 2012.

A noter que suite à un changement de système informatique (passage au nouveau logiciel Limsophy), mis en production en

2012

date du 5 novembre 2012, le système de classement des résultats des inspections d'établissements alimentaires a été revu à partir de cette date (sur la base de nouveaux critères, dits statiques et dynamiques). Les 2 systèmes de classement n'étant pas comparables, il est renoncé, pour 2012, à présenter le nouveau système: il sera simplement fait mention ici du nombre d'inspections (complètes ou partielles) effectuées depuis la date du 5 novembre 2012 – soit 121 inspections.

Etablissements publics

Les établissements publics constituent la part la plus importante des établissements soumis au contrôle. Depuis quelques années, le nombre de mutations (changement de détenteur de la patente) enregistrées durant l'année est élevé (plus de 30%). De plus, la législation cantonale sur les établissements publics prévoit la possibilité, pour les personnes n'ayant pas encore suivi les cours organisés par Gastro-Fribourg, de bénéficier de patentes provisoires d'une durée limitée. Ces personnes n'ont, pour la plupart, que des connaissances sommaires, voire lacunaires, des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, et méconnaissent les exigences légales. A cela s'ajoutent fréquemment des difficultés linguistiques. Cette situation est préoccupante pour les organes de contrôle car il en va de la santé des consommateurs.

Dénonciations auprès du Ministère public

Durant l'année, 61 personnes responsables d'établissement du secteur alimentaire ont été dénoncées au Ministère public. Ce nombre est nettement plus élevé qu'en 2011, année au cours de laquelle 29 personnes avaient été dénoncées. Le SAAV doit malheureusement constater que de nombreuses personnes responsables méconnaissent les règles de base de l'hygiène ou les négligent gravement au point que la santé des consommateurs est mise en danger. Dans de telles situations, les organes de contrôle interdisent momentanément ou définitivement l'utilisation de locaux, d'appareils et/ou d'infrastructures. Durant l'année 2012, plusieurs décisions de ce type ont à nouveau dû être prises. De plus, dans un grand nombre de cas, certaines mesures ordonnées ne sont pas ou que partiellement exécutées. De tels constats (insoumission à décision de l'autorité) aggravent le cas de ces personnes.

Contrôle de la conformité des produits AOC

Dans le cadre de la convention signée avec l'OIC (Organisme Intercantonal de Certification) en matière de vérification de la conformité des produits AOC, le Service effectue des contrôles auprès des producteurs de lait (voir chapitre 2.10) ainsi que des transformateurs et des affineurs de produits AOC; les produits concernés sont le Gruyère AOC, le Vacherin fribourgeois AOC ainsi que l'Emmentaler AOC. Dans la mesure du possible, ces vérifications sont effectuées en combinaison avec d'autres tâches

de contrôle, afin de réduire au minimum les interventions auprès des entreprises concernées.

En 2012, l'inspecteur des denrées alimentaires, après s'être formé en la matière, a ainsi contrôlé 5 fromageries de plaine et 7 fromageries d'alpage; dans quasiment tous les cas, les établissements contrôlés fabriquaient aussi bien du Gruyère AOC que du Vacherin fribourgeois AOC.

Chalets d'alpage

Durant l'année, il a été procédé à l'inspection de plusieurs chalets d'alpage pour vérifier si les mesures d'assainissement ordonnées les années passées, en particulier au niveau des infrastructures, avaient été réalisées. Ce sont ainsi 12 chalets qui ont été contrôlés en 2012. Ces vérifications ont été effectuées la plupart du temps en combinaison avec d'autres contrôles (contrôles des produits AOC notamment). Ce type de contrôle touche à sa fin. Dès 2013, les inspections qui seront effectuées dans les chalets d'alpage prendront en compte tous les aspects devant être vérifiés lors d'un contrôle officiel – en particulier la bonne application des documents d'autocontrôle.

Campagne nationale «contrôle de la traçabilité, des indications du pays de provenance et des modes de production des viandes»

Les événements relatés par les media en 2011 ont montré l'existence de problèmes en matière de déballage et ré-emballage des viandes fraîches, notamment dans des établissements de grande distribution. On constate en outre un intérêt important des consommateurs pour l'étiquetage et l'identification de ces produits. Il a donc été décidé de faire le point, au niveau national, quant aux pratiques dans ce domaine.

Chaque canton devait contrôler un nombre d'établissements proportionnel à la population. Ces établissements comprenaient des boucheries artisanales, des boucheries de centres commerciaux, des magasins de détail avec débit de viande, des établissements publics et des grossistes. Un nombre minimal de 300 établissements devait faire l'objet de contrôles en Suisse pour la traçabilité, l'indication du pays de provenance et l'indication des modes de production. Dans le canton, ce sont 11 établissements qui ont été contrôlés. 6 de ces établissements présentaient des non conformités; ces manquements concernaient l'indication du pays de production de la viande (absence d'indication ou indication erronée) et l'indication des modes de production interdits en Suisse (absence d'indication). Au niveau national, la situation est considérée comme préoccupante; des interventions ciblées seront effectuées.

2012

Préavis émis par l'inspectorat des denrées alimentaires

En 2012, l'inspectorat a émis 130 préavis concernant des établissements alimentaires (allant d'un distributeur automatique de denrées alimentaires à des industries alimentaires, en passant par des établissements publics et des fromageries) et 21 préavis concernant le renouvellement / l'attribution de patentes pour des établissements publics (ceci sur demande du Service de la police du commerce).

Rappels de produits non conformes

En 2012, le Service a été informé de 12 cas de denrées alimentaires et d'objets usuels se trouvant sur le marché et faisant l'objet d'un rappel; 4 de ces cas ont été notifiés par le système d'alerte européen RASFF, et 8 par les autorités suisses. Dans certains cas, l'activité de l'inspectorat des denrées alimentaires s'est limitée à vérifier que les marchandises non conformes étaient bien retirées du marché (par exemple, dans le cas de lapins en peluche remis dans le cadre d'une offre promotionnelle et dont les yeux pouvaient se détacher et être ingérés, représentant ainsi un danger pour les jeunes enfants); dans d'autres cas, l'inspectorat a dû intervenir directement auprès des entreprises pour définir et coordonner les mesures à prendre – ceci en collaboration avec les autres organes du SAAV (notamment avec l'inspectorat laitier et production primaire) ainsi qu'avec les autorités fédérales (OFSP).

Cela a notamment été le cas à deux reprises pour des fromages présents sur le marché et dont les analyses de laboratoire avaient démontré qu'ils étaient contaminés par des bactéries de l'espèce *Listeria monocytogenes*. Dans un cas, il s'agissait d'un produit fabriqué dans le canton; dans l'autre, il s'agissait de fromages importés par une entreprise du canton. Ces situations nécessitent des investigations, de nombreuses démarches administratives et des contacts avec les entreprises et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans ces deux cas, l'OFSP a décidé de publier une mise en garde, invitant les consommateurs à ne pas consommer les produits en question.

2.6. Produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), les tâches suivantes ont été exécutées:

- > recensement d'environ 80 fabricants ou importateurs de produits chimiques dans le canton;
- > surveillance du marché des produits chimiques. Contrôle de la classification, de l'emballage, de l'étiquetage, de la fiche de données de sécurité des produits chimiques ainsi que de l'autorisation pour la mise sur le marché des produits biocides. Participation à trois campagnes nationales de contrôle (pré-

vements/inspections) sur les produits contenant des sels d'ammonium quaternaire, du fluorure d'hydrogène et les produits chimiques utilisés dans le domaine du camping et des loisirs;

- > réponses à des demandes d'information émanant des professionnels et du public, notamment sur l'amiante et sur le nouveau système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- > contrôle des personnes soumises au régime du permis pour l'emploi de désinfectants pour l'eau des piscines publiques (OPer-D).

Le site internet relatif aux produits chimiques a été développé et mis à jour dans le but de faciliter la compréhension et l'exécution des dispositions, devenant de plus en plus complexes, de la législation sur les produits chimiques. Toutes les informations nécessaires aux fabricants, importateurs, vendeurs et utilisateurs de produits chimiques sont disponibles sur le site. Une attention particulière a été portée sur l'introduction, en Suisse, du nouveau système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques qui s'applique de façon obligatoire aux substances, et aux mélanges à partir de juin 2015.

Les données douanières relatives aux importations de produits/substances chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site internet sécurisé de la Confédération. Sept entreprises du canton de Fribourg ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits/substances chimiques importés.

2.7. Transformation viandes et abattoirs

2.7.1. Activité dans les abattoirs

Le contrôle des viandes vérifie le respect des prescriptions légales en matière de protection des animaux, santé animale, médicaments vétérinaires et denrées alimentaires. Il remplit donc une fonction transversale. En cas de suspicion d'infraction contre la législation en vigueur, les constatations sont transmises au Service. Ce dernier a ainsi reçu et traité de 2200 contestations du contrôle des viandes et annonces, pour notamment des infractions à la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties. Lorsque ces notifications concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire compétent a été informé. Le contrôle des viandes a prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées.

2012

Abattages ordinaires des animaux à onglons

518 605 (518 137) animaux ont été abattus. La viande de 516 559 (516 282) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2046 (1855) animaux a été déclarée impropre à la consommation. Total des abattages par espèces: bovins = 99 798 (102 360), ovins = 2360 (5823), caprins = 485 (699), porcins = 415 623 (408 987), équins = 147 (164), gibier d'élevage = 123 (83), lapins = 54 (12), lama = 2 (3), sangliers = 13 (6).

Abattages d'animaux malades ou accidentés

266 (432) animaux ont été abattus. La viande de 192 (306) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 74 (126) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

1972 (1961) animaux ont été abattus. La viande de 1970 (1958) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2 (3) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages de la volaille domestique

24 819 261 (23 889 881) animaux ont été abattus. La viande de 24 439 457 (23 638 192) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 379 804 (251 689) a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages de troupeaux malades ou accidentés

Aucun cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

2.7.2. Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, qui est un papier officiel, qui a son utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les épizooties. Les animaux malades ou accidentés dans les 10 derniers jours doivent être annoncés au contrôle des viandes, pour que ces informations soient indispensables, la transparence et la traçabilité étant la base d'un produit de qualité.

Il y a eu 6 (29) avertissements pour des documents mal remplis, 41 (47) avertissements, 9 oppositions, 3 (8) dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés et 2 (1) avertissements pour la non-identification de l'animal.

Lavage des camions

Avant qu'un transporteur ne quitte la zone de déchargement d'un grand abattoir, le véhicule doit être lavé voire désinfecté, si le vétérinaire cantonal le juge nécessaire. Ces mesures visent à empêcher la propagation d'agents infectieux.

5 (1) avertissements ont été formulés à l'endroit de transporteurs pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé le véhicule.

Parasitoses

Les Sarcocystis, certains cestodes (par exemple: *Taenia saginata*) et les trichinelles sont des parasites affectant également l'homme. Ces parasites se développent notamment dans la musculature des animaux à abattre. Lorsqu'ils sont découverts par le contrôle des viandes, la viande est contestée.

7 (3) cas de sarcosporidiose généralisée provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 7 (3) carcasses impropres à la consommation.

Sur 136 (207) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 5 (6) carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

Monitoring

Sur le plan national, différents programmes de surveillance sont réalisés, avec des objectifs différents: a) preuve de l'absence d'une maladie, b) preuve de la dissémination d'un agent infectieux dans la population animale, c) respect des dispositions en matière de médicaments vétérinaires.

Le contrôle des viandes a collecté des échantillons dans le cadre des programmes de surveillance suivants: encéphalite spongiforme bovine (ESB); encéphalopathie spongiforme transmissible (EST); la maladie d'Aujeszky et le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP); présence de *Staphylococcus MRSA* et antibiorésistance de la flore intestinale; présence de *Yersinia*; présence de *Campylobacter* dans les intestins de la volaille; résidus médicamenteux du programme national et substances inhibitrices du programme cantonal.

Les résultats globaux de ces campagnes sont publiés par l'Office vétérinaire fédéral.

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins n'a été signalé.

2012

Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky et le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) se sont faits par le contrôle des viandes, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin. Toutes les analyses se sont révélées négatives (2012: 2 100 échantillons).

Les prélèvements pour la recherche de *Campylobacter* dans les intestins et le foie de la volaille se sont faits également par le contrôle des viandes. En 2012, 257 échantillons (à 5 frottis) ont été analysés pour les campylobacters. 162 échantillons de foie de la volaille ont été analysés pour des substances étrangères.

25 (44) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux de boucherie ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 9 (18) avertissements et 2 (5) dénonciation.

2.8. Production primaire et inspectorat laitier

Contrôles hygiène en production laitière

En 2012, 501 exploitations de production laitière du canton (soit environ un tiers) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les inspections de suivi et les inspections extraordinaires (20 contrôles de vérification + 3 annonces de lacune).

Pour 16,8% des contrôles, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient des lacunes dans l'inscription du test de Schalm, des concentrations en cellules trop élevées et un équipement de traite mal nettoyé. Les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans le système Acontrol.

Trois interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées. Un producteur, dont la livraison du lait a été suspendue, n'a plus coulé de lait depuis lors. Le nombre d'interdictions en 2012 a été inférieur à celui relevé toutes ces dernières années. Une autre exploitation, interdite de livraison en 2010, a pu reprendre la livraison de lait commercialisé. Les laits avec de hauts résultats en cellules ont augmenté.

Deux suspensions pour problème de germes ont été prononcées. Ces deux interdictions ont été prononcées pour le même producteur.

Trente-quatre suspensions de livraison dues à la présence de substances inhibitrices ont été ordonnées en 2012, soit environ le double qu'en 2011.

Un cas de *Listeria monocytogenes* dans une exploitation caprine de production laitière a été suivi. Le lait n'a pas été livré avant l'assainissement du troupeau.

En 2012, dix exploitations avec production laitière de lait de chèvres et de brebis ont été contrôlées par les assistants officiels du Service. Ce type de contrôle sera poursuivi en 2013. La grande partie de ces exploitations étaient conduites de manière professionnelle et de bon niveau.

La fréquence d'un contrôle sur l'hygiène en production laitière tous les quatre ans reste respectée.

Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2012, 177 contrôles bleus ont été effectués, dont 69 dans des exploitations avec production laitière.

Pour 37% des contrôles effectués, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient le suivi du journal des traitements, le suivi des conventions MédVét et la consignation des délais d'attente dans le journal des traitements qu'un veau reçoit du lait d'une vache en traitement. Quelques détenteurs d'animaux peinent encore à identifier leurs bovins avec deux marques auriculaires officielles.

Au total, 84 dossiers ont été transmis pour information et éventuelles mesures administratives aux sections respectives (santé animale et/ou protection des animaux et/ou hygiène des viandes) suite aux contrôles bleus effectués, ce qui ne représente pas moins de 46,3% des cas.

3 saisies de médicaments vétérinaires ont été faites durant l'année 2012.

Suite aux contrôles bleus, aucun séquestre du premier degré selon l'ordonnance sur les épizooties n'a été ordonné.

Si, du côté des détenteurs d'animaux, on constate quelques améliorations dans la gestion des médicaments vétérinaires, il reste aussi les vétérinaires praticiens qui vendent et déposent les médicaments chez les producteurs en ne respectant pas totalement la législation en la matière. Mais là aussi, des améliorations se font sentir. Des progrès devraient encore être réalisés dans l'élimination des médicaments périmés. Le Service compte sur l'engagement des vétérinaires praticiens pour ce type de tâches.

Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2012 est toujours inférieur aux exigences requises. Les points à contrôler sont toujours plus nombreux tout comme les tâches imparties alors que les moyens en personnel restent modestes dans ce secteur.

2012

Contrôles AOC

Cette année, 555 contrôles AOC (nombre de check-lists) ont été effectués parallèlement aux contrôles d'hygiène dans la production laitière.

La nouvelle convention fixant les modalités des contrôles entre les parties (DIAF et OIC) pour le Service a été signée le 27 juin 2012. Ces contrôles sont refacturés.

Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle du lait (CL)

Le Service poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des prélèvements automatiques. 71 contrôles ont été effectués par un assistant officiel. Au niveau national, 9,6% des contrôles sont non conformes. Ce type de contrôle est également refacturé.

Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral

L'Inspectorat laitier et production primaire (ILPP) assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

Dénonciations

Deux dénonciations ont été transmises au Ministère public.

2.9. Santé animale

2.9.1. Surveillance et lutte contre les épizooties

Durant la période d'hiver 2011/2012, la totalité des effectifs caprins de Suisse a été contrôlée à l'égard de l'arthrite/encéphalite caprine (AEC). Parmi les analyses de 2012, des chèvres de 3 exploitations se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant des mesures de séquestre et l'élimination des animaux positifs. Ces analyses ont également révélé 3 cas de Maedi-Visna chez des chèvres.

Parallèlement à ces prises de sang, les chèvres ont été examinées quant à la présence de signes cliniques de la pseudotuberculose, une épizootie à surveiller. Les résultats de la palpation des ganglions lymphatiques furent très réjouissants: presque 95% des exploitations contrôlées n'avaient pas du tout de chèvres avec des signes suspects. Seules 12 des presque 500 exploitations examinées comportaient des chèvres avec des signes évidents de pseudotuberculose. Dans quelques exploitations supplémentaires, il y avait une seule chèvre du troupeau qui présentait un seul endroit suspect (ganglion lymphatique agrandi ou ancienne cicatrice). Dans de rares cas, des analyses de laboratoire ont été faites. Ainsi, le laboratoire a confirmé 2 cas positifs.

Une partie des chèvres a été choisie au hasard par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) pour les sondages de la brucellose, soit 36 (26) exploitations. Simultanément à l'échantillonnage, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums caprins exploitée par l'IVI. 54 (44) exploitations ovines ont également fait l'objet du sondage de la brucellose. Toutes les analyses de brucellose se sont révélées négatives.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins, de la vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV) et de la leucose bovine enzootique (LBE) s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'OVF. Pour la première fois, les analyses dans les exploitations laitières ont été faites au moyen d'échantillons de lait; seules les exploitations avec des vaches allaitantes ont été examinées par échantillons sanguins. 63 (140) exploitations ont été ainsi analysées et les analyses se sont révélées négatives.

Dans le cadre de l'assainissement et de la surveillance de la diarrhée virale bovine (BVD), le dépistage des veaux nouveau-nés s'est poursuivi. En 2012, les analyses portant sur le virus de la BVD ont révélé que 30 animaux étaient infectés permanents. Ces animaux ont été éliminés suite au résultat de confirmation. Fin 2012, 10 exploitations ont encore des vaches portantes sous interdiction de déplacement suite à un cas de BVD.

De plus, l'OVF a établi une surveillance des bovins par analyse des anticorps de la BVD (analyse sérologique). Les exploitations livrant du lait ont été surveillées par le biais d'analyse du lait de citerne, effectuées au printemps et en automne. Un échantillon aléatoire de 10% des exploitations qui ne livrent pas de lait a été sélectionné par l'OVF. Dans ces exploitations, des échantillons de sang ont été analysés.

Divers cas de non-respect des exigences légales ont été constatés; la plupart du temps, il s'agissait de mouvements d'animaux en interdiction de déplacement. Ceci a nécessité des avertissements et des dénonciations 34 (35) auprès du Ministère public.

Un cas de salmonellose de la volaille a été diagnostiqué et nécessité une intervention de la section santé animale.

Suite à une exposition de volailles, 2 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire ont été détectés dans le canton de Fribourg. Les exploitations ont été placées sous séquestre et des mesures de mise à mort des animaux ont été décidées.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique. Par contre, 9 (5) exploitations se sont révélées positives à l'actinobacillose du porc (APP), nécessitant une mise sous séquestre des porcheries en question.

2012

Suite à des avortements de porcs, un cas de la leptospirose a été mis en évidence et nécessité un traitement des porcs ainsi que des mesures préventives.

En ce qui concerne les épizooties des abeilles dans le canton de Fribourg, la situation est nettement plus confortable comparée à celle du canton de Berne: 2 (2) ruchers (dont 1 cas de réinfection) atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité des mesures de séquestre et la destruction de colonies.

Parmi les diverses épizooties à surveiller, les cas suivants ont été constatés:

Epizootie	2012	2011	Espèce	Remarques
Cryptosporidiose	10	15	bovine	
Coxiellose	16	11	bovine	
Avortement enzootique des petits ruminants (chlamydiose)	2	0	caprine	3 nouveaux cas de paratuberculose, ainsi que 7 cas confirmés dans des exploitations déjà connues comme exploitation avec de la paratuberculose
Paratuberculose	3 + 7	15	bovine	
Néosporose	5	3	bovine	
Listeriose	1	1	caprine	en 2011: ovin (caprin: 3, voir ci-dessus)
Maedi-Visna	1	0	ovine	Suite au constat de fin 2011, les pertes de colonies causées par ce parasite étaient également très importantes au début 2012.
Varroose	Pas d'analyses de laboratoire disponibles		abeilles	

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 428 (683) bovins de 21 (31) exploitations ont ainsi été vaccinés. Comme l'année précédente, aucun cas de charbon symptomatique n'a été annoncé durant l'année.

L'arrivée de nouvelles épizooties telles que la Besnoitiose et le Virus de Schmallenberg, maladies transmises par des piqures d'insectes, a nécessité un travail d'information et de sensibilisation des milieux concernés. Des analyses de laboratoire ont confirmé la présence de ces maladies également en Suisse.

2.9.2. Sous-produits animaux

Suite à plusieurs incendies dans le canton ayant causé des pertes d'animaux importantes, 3 autorisations pour le transport et l'élimination des cadavres calcinés ont été octroyées.

2 autorisations pour le transport professionnel de sous-produits animaux ont été établies: 1 de catégorie 3 pour le transport de déchets sanguins et 1 autre de catégorie 1 pour le transport de cadavres d'animaux.

2 autorisations pour la valorisation de sous-produits animaux de catégorie 3 dans des installations de production de biogaz par fermentation dans une station d'épuration suivie d'une incinération des boues ont été établies.

1 autorisation pour le transport de viande crue destinée à l'alimentation de carnivores a également été donnée.

2.9.3. Autorisations d'inséminer

20 (13) détenteurs de bovins ou porcins ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation pour la pratique de l'insémination artificielle dans leur propre exploitation ou celle de leur employeur. Durant l'année, il a également été procédé au renouvellement de 38 (4) anciennes autorisations arrivées à échéance.

1 (4) nouvelle autorisation, ainsi que 4 (2) renouvellements d'autorisations déjà existantes ont été établies pour les personnes pratiquant l'insémination artificielle à titre professionnel au bénéfice d'un certificat de capacité fédéral de technicien-inséminateur.

2.9.4. Transhumance des moutons

7 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhumant dans le canton.

2.9.5. Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreux conseils ont été donnés. Toutefois, dans certains cas, des avertissements se sont avérés nécessaires.

Lors des contrôles d'exploitations ou au moment du transport et de l'abattage, des constats de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification ont été constatés. 13 avertissements ont été envoyés à des détenteurs de bovins dont certains animaux n'étaient pas correctement identifiés.

Pour les bovins, dans le cadre des annonces tardives ou de notification de naissances manquantes, ainsi que d'historiques d'animaux non corrects, des cas particulièrement récalcitrants (=19) ont été dénoncés au Ministère public.

Les exigences relatives à l'identification et l'enregistrement des équidés sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Le délai transitoire est arrivé à échéance le 31 décembre 2012, ce qui a obligé

2012

les propriétaires de chevaux d'annoncer leurs équidés à la BDTA avant cette date buttoir. Hormis l'enregistrement des équidés, des événements tels que le changement de détention, le changement de propriétaire, l'abattage, les traitements médicamenteux etc. doivent également être annoncés à la BDTA.

Lors du contrôle de tous les effectifs caprins quant à l'arthrite/encéphalite caprine (AEC), il a également été constaté que de nombreuses détentions de chèvres n'étaient pas encore annoncées à la BDTA et/ou l'identification des chèvres avec les marques auriculaires officielles de la BDTA faisait défaut. Tous ces détenteurs de caprins ont été contactés par écrit par la section afin qu'ils régularisent leur situation.

L'identification concerne également les abeilles dont, en vertu de la modification de l'ordonnance sur les épizooties, tous les ruchers ont dû être identifiés jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard au moyen du numéro d'identification cantonal attribué par le Service de l'agriculture. Le Service s'est chargé de faire parvenir aux apiculteurs les plaquettes nécessaires à l'identification des ruchers.

2.9.6. Importations

Comme pour les années précédentes, divers animaux ont été importés en 2012, parmi lesquels: 9 (54) bovins, 4 cervidés, 60 (62) chèvres, et 422 paquets d'abeilles. Tous ces animaux ont été placés sous surveillance vétérinaire officielle et soumis à émolument.

Volaille: 51 821 (70 306) animaux soumis à une surveillance vétérinaire et 25 320 (49 950) animaux non soumis à une surveillance vétérinaire ont été importés en 2012. Le nombre de poussins d'un jour pour l'engraissement, non soumis à une surveillance, diminue constamment, les entreprises préférant importer des œufs à couvrir.

Poissons et œufs de poissons (pisciculture): 3 912 (1 000) kg de poissons et œufs de poissons (truites arc-en-ciel et ombles chevaliers) ont été importés.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire ont notamment été importés: 77 (70) chats, 157 (97) chiens, 90 (75) chevaux, 56 (82) rongeurs, 30 chiroptères, 6 (9) serpents, 7 (31) oiseaux de diverses espèces, 14 mammifères de diverses espèces et 1 trophée de chasse.

Quelques problèmes d'irrégularité relatifs à l'importation d'animaux sans document d'accompagnement ont pu être résolus. D'autres cas ont été transmis aux offices fédéraux pour suite à donner.

Concernant les produits génétiques, 12 619 doses de semence bovine, 498 doses de semence équine et 36 embryons bovins ont été importés en 2012.

Des réactifs biologiques et du sang animal destinés aux analyses ainsi que divers types de sous-produits animaux et divers parasites ont été importés. Dans tous les cas, aucune irrégularité ou autres problèmes n'ont été constatés.

2.9.7. Exportations

En matière d'exportations, 304 (131) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers ou à base de viande.

Durant l'été 2012, l'estivage en France a impliqué 455 (429) bovins, avec des mesures au départ et au retour. Des attestations ou certificats ont été délivrés par le Service pour les exportations, notamment pour 145 (124) équidés, 6 (23) bovins, 10 (29) chèvres, 67 310 (40 730) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger), 18 (38) chiens, 1 (4) chat, 29 (12) mammifères divers, 44 (25) oiseaux d'ornement, 10 (10) milans royaux (pour un programme de repeuplement en Italie), 2 arachnides, 2 rongeurs, 1 reptile, ainsi que 62 (77) embryons bovins.

2.9.8. Médicaments vétérinaires

Lors des inspections dans les exploitations détenant des animaux de rente, divers manquements ont été constatés au niveau de l'application et du respect de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et des mesures ordonnées. A compter du 1^{er} janvier 2013, tous les cantons romands ont mandaté le même organisme vétérinaire afin de procéder aux inspections des pharmacies vétérinaires privées. D'autre part, un accent particulier sera donné sur le point gestion des médicaments remis à titre de stock dans les fermes lors des contrôles vétérinaires officiels, en vue de garantir l'entier de la chaîne sécurité alimentaire.

2.10. Protection des animaux

Cette année, les bases légales cantonales en matière de protection des animaux ont été adaptées et mises en adéquation avec la loi fédérale sur la protection des animaux et son ordonnance. Ainsi, la nouvelle loi cantonale du 20 mars 2012 est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et le règlement du 3 décembre 2012 sur la protection des animaux est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

2.10.1. Animaux de rente

Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

769 (828) exploitations agricoles percevant des paiements directs ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux, au

2012

niveau des PER (prestations écologiques requises), par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 93,1% (92,9%) de ces exploitations, soit 716 (769), étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 6,9% (7,1%) des exploitations contrôlées, soit 53 (59), présentaient des manquements. Les manquements qualitatifs (par exemple: manque de propreté des animaux, veaux attachés, drosses-vaches non conformes, etc.) représentent la majorité des manquements, suivis du manque de sorties hivernales et de sorties non régulières des bovins. Pour le manque de propreté des bovins, les 86% (69%) étaient détenus à l'attache et les 14% (31%) en stabulation libre.

48 (64) exploitations agricoles ne percevant pas de paiements directs ont été contrôlées par l'AFAPI. 40 (53) exploitations étaient conformes et 8 (11) avaient des manquements.

46 (51) autres exploitations agricoles étaient en ordre, mais avec des remarques importantes.

6 exploitations agricoles inscrites à AQ-Viande Suisse présentaient des manquements, dont 3 touchaient des paiements directs.

Les résultats de contrôle avec manquements ont tous été introduits dans le nouveau programme informatique nommé Acontrol. Ce programme a pour objectif de rassembler toutes les données de contrôle des exploitations agricoles suisses.

Intervention sur animaux vivants

33 (39) attestations de participation des agriculteurs à un cours et/ou confirmations de l'instruction sur l'animal, transmises par leur vétérinaire praticien, sont parvenues au Service. 31 (39) concernaient l'écornage des veaux, dont 7 (3) concernaient également la castration des veaux, et 2 concernaient uniquement la castration des veaux.

Contrôles touchant la protection des animaux

Les collaborateurs du secteur ont traité 425 (272) dossiers en 2012, dont 260 (154) cas ont pu être clos durant l'année et 165 (118) sont encore en traitement. 206 (156) contrôles sur le terrain ont été nécessaires pour l'accomplissement de ce travail. Les bovins étaient concernés dans 31 (35)% des cas, les porcs apparaissent dans 13 (14)% et la volaille domestique dans 22 (11)% des cas. A 8 (5) reprises, le Service a procédé à des dénonciations au Ministère public.

Parmi l'ensemble des cas traités, 80 (21) concernent des infractions à la protection des animaux lors de livraisons de volaille aux abattoirs.

Dans le cadre de l'inventaire des détenteurs de chevaux non agriculteurs du canton, 135 (36) écuries ont été contrôlée en 2012.

2.10.2. Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 165 (139) dossiers de construction au SAAV, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 76 (79) dossiers concernaient une demande pour des bovins, 51 (40) pour des équidés, 17 (9) pour des volailles et le solde, soit 22 (16) dossiers, concernaient des chèvres, chiens, porcs, moutons, oiseaux, lapins et une pisciculture. Comme un dossier peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse 165 dossiers.

En plus des 165 (139) dossiers touchant le secteur de la protection des animaux, le Service a reçu 9 (7) demandes de permis de construire pour le secteur de l'inspectat production primaire, transformation viandes et abattoirs et de la santé animale. Le Service a reçu également 15 demandes de préavis de la part des communes.

2.10.3. Animaux de compagnie

15 (9) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention de chats. Toutes les plaintes ont été transmises par des particuliers. En ce qui concerne les chiens, depuis que le secteur des affaires canines s'occupe spécialement de la protection des animaux de l'espèce canine, le rapport est intégré sous le chapitre 2.11.

2.10.4. Animaux sauvages

Demandes d'autorisation

Dans le canton de Fribourg, 108 (112) autorisations de détention d'animaux sauvages définitives et 8 provisoires ont été établies.

19 (11) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service. Elles concernaient des cervidés (4), des furets (4), des serpents (3), des wallabies (2), des rapaces (2), des raies (1), des esturgeons (1), des requins (1) et des limicoles (1).

A part les nouvelles demandes, 40 (39) demandes de renouvellement sont parvenues au Service, dont la majorité pour des cervidés (16), des furets (8) et des serpents (7). Le solde des demandes de renouvellement concernait des psittacidés de grande taille, des chouettes, des caméléons, des raies, des iguanes, des mouflons, des wallabies et des zèbres.

2012

Plaintes

22 (11) plaintes pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

Parcs animaliers, commerces zoologiques, expositions et bourses d'animaux sauvages

2 parcs animaliers sont enregistrés au Service. 4 visites ont été effectuées dans un grand parc animalier pour contrôler la détention et les projets de construction, et une à proximité d'un home médicalisé.

9 commerces zoologiques et 2 magasins vendant des poissons d'appâts ont donné lieu à 15 (20) visites en tout, soit sur la base de plaintes, soit dans le cadre des inspections annuelles.

2 demandes d'information pour ouvrir un commerce ont été traitées, ainsi qu'une demande pour ouvrir une station de soins pour accueillir des animaux sauvages séquestrés.

3 (2) expositions d'oiseaux ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.

En collaboration avec le secteur des affaires canines, 7 visites de surveillance des apprenti-e-s gardiens d'animaux ont été effectuées sur mandat du Service de la formation professionnelle (SFP).

2.10.5. Expériences sur animaux

Commission cantonale des expériences sur animaux

La commission cantonale des expériences sur animaux s'est réunie 4 fois durant l'année 2012. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

52 (46) demandes d'autorisation pour expériences causant des contraintes aux animaux ont été examinées;

4 (6) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont été effectuées par des membres de la commission.

Le 11 décembre 2012, le Conseil d'Etat a nommé 9 membres de la Commission de surveillance des expériences sur les animaux pour la période administrative en cours, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

51 (77) autorisations ont été données par le Service sur préavis favorable de la commission; pour la plupart des demandes, le Service a toutefois dû demander des informations plus détaillées aux scientifiques;

Aucune (1) demande n'a été refusée; 5 (13) demandes ont été renvoyées pour révision;

Deux (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales;

Dans le canton, 117 autorisations pour expérimentation animale sont actuellement en vigueur. La durée maximale d'une autorisation est de 3 ans.

Toutes les demandes soumises à la commission ont été préalablement vérifiées par le Service. Ceci afin d'éviter de soumettre à la commission des demandes incomplètes ou irrecevables. Le secrétariat de la commission est assuré par le Service avec une modeste dotation.

2.11. Affaires canines

En 2012, le secteur a poursuivi son travail lié à la détention des chiens de races listées, tout en garantissant prioritairement la prise en charge des annonces de morsures et d'agressions. Ces objectifs permanents demeureront prioritaires en 2013. Une augmentation marquée du nombre d'annonces de morsures et comportements d'agression est à relever (164 en 2012 contre 113 en 2011 soit une augmentation de 45,13%). Cette augmentation est également due au fait que les organismes de santé (médecins – vétérinaires) annoncent plus systématiquement les cas de victimes de morsures.

En sus des tâches nommées ci-dessus, un accent particulier sera mis en 2013 sur les agréments et les inspections des éducateurs canins, ceci en relation avec la récente modification du règlement sur la détention des chiens, respectivement l'abandon de l'examen cantonal pour les éducateurs canins.

Dangerosité

Ont été transmises au Service: 89 (77) annonces de morsures sur humains, 53 (24) annonces de morsures sur animaux et 22 (12) annonces de comportement d'agression.

22 inspections à domicile en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression ont été diligentées.

48 chiens, ayant mordu ou agressé, ont fait l'objet d'une expertise primaire par le Service, non liée à une inspection. Suite à cette expertise, 5 cas ont été transmis à un vétérinaire comportementaliste pour les cas difficiles.

38 cas ont été traités par voie administrative.

2012

29 cas ont dû être classés par manque d'informations sur les documents d'annonces (pas d'indication sur les détenteurs des chiens agresseurs).

27 cas ont été transmis hors canton.

Chiens de races listées

244 chiens de races listées sont vivants et répertoriés sur le canton.

111 chiens ont été évalués par le Service.

25 chiens ont été évalués par des éducateurs canins formés à cette tâche par le Service.

238 chiens ont quitté le canton ou sont morts.

83 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention avec charges.

90 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention sans charges.

5 chiens listés de grand âge ont été évalués à domicile.

Détention de plus de deux chiens adultes

70 autorisations de détention ont été délivrées.

Auditions

22 détenteurs ont été auditionnés dans les locaux du Service (chiens listés, agressions, plus de deux chiens).

Séquestres d'urgence

7 opérations de séquestre d'urgence ont été réalisées pour un total de 9 chiens, placés sous l'autorité de la fourrière en raison de conditions de détention mettant en péril la survie des animaux.

Dénonciations

24 dénonciations ont été transmises au Ministère public.

Reconnaisances provisoires des compétences des éducateurs canins

131 éducateurs canins sont actifs sur le territoire fribourgeois et ont une reconnaissance provisoire de leurs compétences.

Protection des animaux chiens

Le Service a reçu 61 (97) plaintes dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 11 graves (maltraitements):

35 plaintes provenaient de particuliers.

6 plaintes ont été annoncées par la SPA (Société protectrice des animaux du canton de Fribourg).

20 plaintes sont venues d'autres services de l'Etat.

Dans tout les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Seules 8 plaintes étaient, au premier échange d'écriture, dénuées de tout fondement.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que:

10 dossiers ont été transmis au Ministère public.

4 décisions d'interdiction de détention de chiens valables sur tout le territoire suisse ont été prononcées.

21 dossiers sont encore en cours de procédure.

19 inspections ont été effectuées, les autres sont en cours de procédure.

Prévention des accidents par morsure (PAM)

En vue notamment de l'information sur cette thématique dans le milieu scolaire, principalement dans les écoles enfantines et les classes de première année, 18 candidats francophones et 11 candidats germanophones ont passé le test d'aptitude (initial). A la fin de la formation qualifiante, 11 équipes francophones et 8 équipes germanophones étaient prêtes à intervenir dans les écoles.

Lors de la deuxième volée en 2012, 11 candidats francophones et 6 candidats germanophones ont passé le test d'aptitude (initial). 3 équipes francophones et 4 équipes germanophones ont réussi ce test d'aptitude et sont prêtes à suivre la formation qualifiante.

Animaux trouvés et perdus

260 (290) animaux dont 74 chiens (111) et 135 chats (177) ainsi que 51 autres animaux (0) ont été recueillis et inscrits dans la banque de données cantonale (www.animal-trouve.ch). Seul 3 chiens (27), 86 chats (129) et 2 reptiles (0) ont été signalés comme perdus dans la banque de données (www.animal-perdu.ch).

2012

2.12. Laboratoire de microbiologie

L'année 2012 a principalement été marquée par la mise en place de l'application informatique Limsophy qui permettra à tous les laboratoires vétérinaires romands de travailler en réseau. La mise en œuvre d'un système de gestion informatique commun pour gérer les activités des laboratoires vétérinaires découle directement de l'accord intercantonal de collaboration dans les domaines de compétence des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux conclu fin 2010.

En 2012, le laboratoire a occupé dix personnes. De plus, il forme trois apprenti(e)s laborantin(e)s en biologie. Le laboratoire est notamment chargé d'effectuer des analyses dans le cadre de la lutte contre les épizooties. Il est accrédité en tant que laboratoire d'essais pour les analyses médicales vétérinaires dans les domaines de la microbiologie, de la sérologie et de la parasitologie selon la norme ISO/CEI 17025.

2.12.1. Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire

Le nombre d'analyses sérologiques d'IBR/IPV, de brucellose bovine, caprine et ovine, de coxiellose, de leucose bovine enzootique (LBE), de leptospirose et d'arthrite encéphalite caprine (AEC) s'est élevé à 7439. 1669 analyses d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont été réalisées (2011: 2565). 463 avortements ont été analysés par microscopie ou/et ELISA.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies porcines, 731 analyses sérologiques pour la maladie d'Aujeszky et 735 analyses pour le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont été effectuées. En plus, 99 poumons et 22 écouvillons avec suspicion de PE (pneumonie enzootique) ont été analysés par la méthode PCR en temps réel (2 poumons du même lot qui provenaient du d'un autre canton étaient positifs). 178 poumons avec suspicion d'Actinobacillus pleuropneumoniae (APP) ont été analysés par bactériologie classique, dont 68 étaient positifs et confirmés par le laboratoire de référence à Berne (ZOBA).

En 2012, le nombre d'analyses pour la diarrhée virale bovine (BVD) a augmenté notamment à cause d'analyses ordonnées officiellement non seulement sur tous les arrière-faix et veaux morts, mais aussi sur des cadavres dans les centres collecteurs. 1407 échantillons de sang, de cadavres et d'arrière-faix ou fœtus ont été analysés pour recherche du virus (2011: 893), avec la méthode de biologie moléculaire (PCR en temps réel). 13 analyses se sont révélées positives. Le nombre des analyses BVD anticorps s'est monté à 5276, dont 128 étaient positives.

Du fait de l'adaptation à la législation européenne, le diagnostic officiel des salmonelles dans la volaille n'est effectué que chez les producteurs possédant plus de 1000 animaux. 464 analyses séro-

logiques d'œufs ont été effectuées contre 292 en 2011. Le nombre d'analyses bactériologiques s'élève à 60 (2011: 53).

Le laboratoire a également analysé les cas de suspicion de paratuberculose chez les bovins. 10 animaux ont été analysés pour recherche d'anticorps avec la méthode ELISA et 9 d'antigène avec la méthode PCR. Quatre animaux avaient des anticorps dans le sang et quatre animaux avaient des antigènes dans les fèces.

1 étalon a été analysé à l'égard de la MCE (métrite contagieuse équine) avant la saillie.

2.12.2. Analyses microbiologiques des viandes

136 analyses microbiologiques de viandes ont été effectuées après abattage (2011: 199). Conjointement à ces analyses, un dépistage systématique des substances inhibitrices est effectué. 16 échantillons de reins ont été déclarés positifs.

2 analyses olfactives ont été faites pour détecter l'odeur du verrat et 6 analyses pour dépister l'origine de la coloration jaunâtre de la viande (ictère ou lipochromatose).

Analyses des denrées alimentaires

Ci-dessous, le résumé des analyses microbiologiques du laboratoire ayant accompagné les activités présentées au paragraphe 2.3 Denrées alimentaires:

Etablissements publics de restauration	
Nombre de prélèvements	287
Nombre d'échantillons non conformes	79
Taux de contestation	27,5%
Campagnes microbiologiques: Saucisses échaudées	
Nombre de prélèvements	57
Nombre d'échantillons non conformes	14
Taux de contestation	24%
Pâtés et terrines	
Nombre de prélèvements	12
Nombre d'échantillons non conformes	3
Taux de contestation	25%
Fromages à pâte molle sur les marchés	
Nombre de prélèvements	14
Nombre d'échantillons non conformes	0 (microbiologie) 1 (étiquetage)
Taux de contestation	0

2012

Les analyses bactériologiques des denrées alimentaires prélevées dans les commerces, établissements publics de restauration, traiteurs et autres entreprises produisant des denrées alimentaires révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'Entérobactéries (contamination fécale) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène.

2.12.3. Autres analyses

Analyses de trichines

342 diagnostics avec en moyenne 30 analyses par cuve ont été effectués, soit environ 10 200 animaux. Aucun cas positif n'a été constaté.

Laits de mammites

L'analyse des laits mammitiques a pour but de rechercher les bactéries responsables des mammites. Leur sensibilité ou leur résistance aux antibiotiques est également testée au moyen d'un antibiogramme. 1623 échantillons de lait ont été analysés (2011:1970).

Analyses diverses

Dans le cadre de la recherche de substances inhibitrices lors d'abattages normaux (contrôles par sondage officiels), 725 reins de porcs et de bovins ont été analysés. 9 reins de bovins se sont révélés positifs.

D'autres analyses diverses ont été effectuées pour des clients privés. Il s'agit de:

80 analyses de diagnostics bactériologiques sur différents échantillons (pus, lavages bronchiques, ponctions d'infections diverses). Ces analyses ont souvent été complétées par des antibiogrammes afin d'aider le praticien quant à la thérapie à effectuer.

48 recherches de parasites dans les selles dont cinq étaient positives aux Cryptosporidies.

3 analyses de pseudotuberculosis avec deux positifs.

3 analyses sérologiques de Maedi-Visna, dont un était positif.

3. Événements particuliers

Le Service a conclu un contrat de prestation avec le nouveau Service sanitaire apicole.

Le contrat de collaboration entre la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et l'Organisme intercantonal de certification pour les contrôles AOC a été signé le 27 juin 2012.

L'organisation définitive du Service a été validée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 15 janvier 2013.

VI. Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (ci-après le Service) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par prestations qui sont liées aux domaines suivants:

- > domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification;
- > domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt;
- > domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique et de leurs habitats; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche;
- > domaine des forêts domaniales: gestion des forêts domaniales et d'autres propriétés confiées au Service.

Le Service met en œuvre ses missions principalement par son organisation territoriale, à savoir les arrondissements forestiers et les triages forestiers, régions de surveillance faune avec les gardes-faune.

2012

2. Forêts

2.1. Défrichements

La DIAF a délivré neuf autorisations de défrichement, sur proposition du service.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

> construction d'une chambre de pompage d'eau et conduite (1 projet)	1242 m ²
> routes (élargissement d'une route, giratoire, route de desserte, 4 projets)	2250 m ²
> raccordement d'une cabane forestière (1 projet)	1412 m ²
> aménagement d'une piste de luge et d'un sentier pédestre (1 projet)	740 m ²
> agrandissement d'un réservoir d'eau potable (1 projet)	810 m ²
> protection contre les crues et revitalisation de cours d'eau (1 projet)	4677 m ²
> Total	11 131 m²

2.2. Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 28 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3. Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu 17 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4. Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 312 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5. Circulation en forêt

Le Service a déposé 76 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6. Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la nouvelle convention-programme 2012–2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2012: mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, faune) sur 41 ha et structuration de lisières forestières sur 11 ha. Le montant arrondi des subventions est de 409 000 francs.

2.7. Protection contre les dangers naturels

2.7.1. Mesures de protection

La convention-programme «ouvrages de protection» 2012–2015 a été signée. Elle prévoit des travaux pour 3 965 000 francs, subventionnés à hauteur de 2 173 500 francs, dont 1 516 750 francs sont versés au canton par la Confédération. Tous les projets de la période précédente ont été bouclés et il n'y a donc pas d'engagement existant au début de cette nouvelle période de 4 ans. En 2012, 6 projets ont été définitivement engagés avec différents maîtres d'ouvrages.

La directive «Protection contre les dangers naturels» a été revue et elle est maintenant disponible sur le site internet du Service, rubrique «Informations pratiques / Documentation».

Les travaux de sécurisation de la ligne CFF Fribourg–Berne ont commencé en 2012. Il s'agit d'un chantier très important. Les premiers versements de subventions interviendront seulement au début 2013.

> Montant des travaux décomptés (arrondi, sans les propres prestations):	590 000 fr.
--	-------------

> Subventions versées (arrondi, sans les propres prestations):	354 000 fr.
--	-------------

2.7.2. Cartographie des dangers naturels

Les travaux pour les analyses détaillées des processus d'instabilité sur le Plateau ont été terminés selon la planification. Les résultats sont publiés sur le guichet cartographique cantonal. Un rapport explicatif est également disponible sur le site internet du Service. La méthodologie générale de ces travaux correspond aux nouvelles exigences dans ce domaine (SIG, etc.). Ce projet a été coordonné au sein de la commission des dangers naturels (CDN).

Les cartes de dangers pour les Préalpes ont été élaborées entre 1995 et 2005. Un concept de mise à jour de ces références devra être mis sur pied prochainement.

Les glissements de terrain survenus en novembre sur la ligne CFF Lausanne–Payerne se trouvaient entièrement sur territoire

2012

vaudois. Toutefois, les discussions qui ont suivi entre Vaud, Fribourg et les CFF ont soulevé la nécessité d'une coordination intercantonale qui sera mise en route dans le courant de 2013.

2.7.3. Cadastre des événements StorMe

L'année 2012 a été une année moyenne, marquée par des événements ponctuels potentiellement dangereux pour le public.

Des chutes de neige parfois abondantes et des situations de dangers d'avalanches difficiles à apprécier ont provoqué plusieurs accidents. Quelques périodes avec pluviométrie assez importante, en particulier en octobre, ont eu pour conséquence certains débordements de cours d'eau et des glissements. Trois éboulements dans les falaises de molasse ont été enregistrés, un à Hauterive et les deux autres sur le sentier du Rotary dans la Vallée du Gottéron. Ces événements ont provoqué la fermeture des sentiers et la mise en place de mesures organisationnelles. En 2012, 17 événements liés aux dangers naturels ont été recensés:

Année	Avalanche	Chute	Glissement	Eau	Total
1998	1	4	0	0	6
1999	6	2	7	4	19
2000	0	3	2	5	10
2001	0	2	15	0	17
2002	0	0	6	1	7
2003	0	2	1	2	5
2004	0	5	3	2	10
2005	0	3	51	21	75
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
Total	18	45	142	51	256
Moyennes annuelles	1	3	10	3	17

2.7.4. Préavis en matière de dangers naturels (CDN – SeCA)

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (290 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (109 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

2.7.5. Forêts protectrices

La convention-programme «forêts protectrices» 2012–2015 a été signée. Elle prévoit des travaux pour environ 30 000 000 francs subventionnés à hauteur de 19 000 000 francs, dont 12 000 000 francs sont versés au canton par la Confédération. Certains projets de la période précédente sont poursuivis dans la nouvelle période de 4 ans. En 2012, 21 projets de travaux sylvicoles et 6 projets d'infrastructures ont été engagés définitivement avec différents maîtres d'ouvrages.

Surface influencée par des travaux 1700 ha

> Infrastructures réalisées pour les forêts protectrices:	480 000 fr.
> Dégâts phytosanitaires:	16 000 m ³

En 2012, les montants suivants ont été versés aux différents partenaires:

> Subventions versées (arrondi):	3 350 000 fr.
> Part fédérale (arrondi):	2 000 000 fr.

La nouvelle délimitation des forêts protectrices «SilvaProtect» a été finalisée en 2011 et elle est valable dès 2012 après validation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Elle est publiée sur le guichet cartographique cantonal. Une procédure a été mise en place pour la prise en compte et la validation de modifications de limites.

Un nouveau projet nommé «monitoring des forêts protectrices» a été mis sur pied. Cette démarche a pour but de créer un outil d'évaluation qualitative des forêts protectrices pouvant répondre à des intérêts locaux, régionaux et cantonaux. La conservation optimale à long terme des 17 000 ha de forêts protectrices est une tâche importante du SFF. Dans ce sens, il permet:

- > d'avoir une vue générale sur l'état des forêts protectrices à partir d'indicateurs unifiés au niveau cantonal;
- > de pouvoir encore mieux justifier et cibler les mesures d'encouragement;
- > de pouvoir effectuer cette évaluation à plusieurs échelles (unités géographiques différentes).

Il utilise l'ensemble des données déjà existantes, à savoir la carte des peuplements, la carte des stations, l'inventaire forestier fribourgeois et la délimitation SilvaProtect. Suite à l'élaboration d'un premier concept accompagné par un groupe de travail (centrale SFF, arrondissements, forestiers, OFEV), une automa-

2012

tisation de la méthodologie a été lancée (traitement des données et mise en forme des résultats). Cette automatisation a débuté fin 2012 et il est prévu de l'achever pour le printemps 2013. Un rapport explicatif interne est également disponible. L'ensemble des analyses déjà effectuées a été transmis aux arrondissements et aux forestiers de triage.

De plus, la directive «Forêts protectrices» a été revue et elle est maintenant disponible sur le site internet du SFF, rubrique «Informations pratiques / Documentation».

2.7.6. Conseillers locaux en matière de dangers naturels gravitaires

La mise en place officielle des conseillers spécialisés en dangers naturels (DN) fin 2011 a été consolidée en 2012. Deux journées de formation continue ont été effectuées, dont une en Valais où les Organes communaux de conduite (ORCOC) sont déjà en place. Leur expérience a été une précieuse source d'informations. Le réseau de conseillers DN est maintenant opérationnel et ils sont intégrés par étape dans les différents ORCOC fribourgeois.

2.7.7. Infrastructures forestières hors forêts protectrices

Une nouvelle directive «Infrastructures forestières» a été élaborée en 2011 et est entrée en vigueur au début 2012. Elle est disponible sur le site internet du SFF et traite de manière exhaustive cette thématique (rubrique «Informations pratiques / Documentation»).

Dans le produit cantonal, 6 nouveaux projets ont été approuvés pour un montant total subventionné de 315 000 francs. Il s'agit de 4 projets de remise en état et d'améliorations de chemins, 1 projet de nouvelle construction et 1 projet de création d'une place de parcs.

> Montant des travaux décomptés (arrondi):	290 000 fr.
> Subventions versées (arrondi):	174 000 fr.

2.7.8. Améliorations des structures

Trois projets ont été approuvés dans le produit cantonal pour un montant de 95 000 francs.

> Montant décompté:	27 100 fr.
> Subventions versées:	16 945 fr.

2.8. Gestion forestière, production et utilisation du bois

Soins aux jeunes peuplements

La convention-programme 2012–2015 a débuté.

En 2012, la surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 757,50 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 442 000 francs.

> Régénération des forêts: des coupes de bois déficitaires pour la régénération des forêts ont été subventionnées pour un volume de 13 086 m³. Des plantations d'appui à la régénération naturelle des forêts ont été subventionnées pour une surface de 23 ha. Le montant arrondi des subventions est de 507 000 francs.

> Dégâts aux forêts: le volume de bois endommagé est de 24 028 m³, dont 16 486 m³ dans le cadre de la convention-programme «forêts protectrices». Le montant arrondi des subventions accordées est de 1 061 000 francs.

> Corporations de triage: il existe 35 triages forestiers, dont 31 constituent une unité de gestion pour les forêts publiques. Ces unités de gestion, sont structurées juridiquement de la manière suivante:

> 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;

> 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;

> 4 unités sont formées par un seul propriétaire;

> 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part 4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

Des discussions d'évolution des unités de gestion forestière ont lieu dans différentes régions du canton.

> Promotion du bois: en collaboration avec Lignum-Fribourg et l'AFEF, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2012

2.9. Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Le canton subventionne certains coûts des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires forestiers.

En 2012, l'aide cantonale totalise 1 202 000 francs, ce qui correspond à environ 4 fr. 40 par habitant du canton de Fribourg.

2.10. Formation

2.10.1. Apprentissage de forestier-bûcheron

2.10.1.1. Examens de fin d'apprentissage

12 candidats (dont 2 répétants) se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 11 francophones et 1 alémanique.

10 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 2 échecs.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 641.

2.10.1.2. Examens intermédiaires

19 apprentis de 1^{re} année (15 francophones et 4 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 19 apprentis ont été promus en 2^e année.

15 apprentis de 2^e année (13 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Deux ont échoué. Une séance, avec eux, leurs formateurs et leurs parents, ont eu lieu pour discuter de leur situation. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année.

2.10.1.3. Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2012, 13 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 9 francophones et 4 alémaniques.

2.10.1.4. Formation élémentaire de forestier-bûcheron

Pour la nouvelle année scolaire, deux nouveaux contrats ont été signés.

Deux apprentis de première année CFC ont changé en formation élémentaire pour leur deuxième année.

2.10.1.5. Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} janvier 2012

1 ^{re} année:	19	(15 F et 4 A)
2 ^e année:	15	(14 F et 1 A)
3 ^e année:	10	(9 F et 1 A)
Formation élémentaire:	3	(3 F)
Total:	47	(41 F et 6 A)

2.10.1.6. Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

2.10.2. Formation continue

- > Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2: de nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.
- > Cours Module H2 «Cours pour formateurs»: à Lyss, du 5 au 9.09.2011, avec 4 participants
- > Cours du soir pour formateurs en entreprise: à Fribourg, du 7.09 au 23.11.2011, avec 3 participants
- > Cours n USCB: dans chaque arrondissement forestier, les 2, 5 et 27.09.2011 et du 17 au 28.10.2011, avec 50 participants env.
- > Cours de formation continue «Formation à la gestion des séances»: à Grangeneuve, le 13.10.2011, pour les ingénieurs forestiers et les chefs de secteurs
- > Cours de formation continue «Gagner du temps avec Outlook»: à Grangeneuve, le 23.11.2011, pour le personnel administratif, les ingénieurs forestiers et les gardes-faune
- > Forum Waldwissen: à Lyss, le 7.12.2011, avec 3 participants
- > Cours de formation continue pour moniteurs cours interentreprises de sylviculture: à Lyss, les 29.02 et 13.03.2012, avec 11 participants de langue française et le 14.03.2012, avec 6 participants de langue allemande
- > Cours de base pour moniteurs cours interentreprises: à Lyss, du 20 au 21.03.2012, avec 4 participants
- > Cours «Sensibilisation au maniement de la tronçonneuse»: à Grangeneuve, le 22.03.2012, avec 5 participants
- > Atelier d'échange d'expérience entre enseignants des connaissances professionnelles aux écoles professionnelles: à Grangeneuve, le 23.03.2012, avec 3 participants

2012

> Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier à Grangeneuve, les 18 et 26.04 et 2.05.2012, avec 46 participants

2.10.3. Brevet fédéral et école supérieure

1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

1 personne a terminé sa formation de conducteur d'engin forestier.

8 personnes sont en formation de garde forestier.

2.10.4. Stagiaires

1 personne fait son stage dans une entreprise formatrice pour pouvoir entrer à l'HES.

6 étudiants de l'Ecole de gardes forestiers de Lyss ont effectué un stage dans un arrondissement.

1 étudiant de l'EPFZ a effectué un stage dans un arrondissement.

4 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

2.10.5. Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et alémaniques de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage.

2.11. Relations publiques

Par différents moyens, le Service informe sur les thèmes de la forêt, des dangers naturels, de la nature, de la faune, de la chasse et de la pêche; 17 communiqués de presse ont été publiés. Par son site informatique, le Service renseigne sur des sites d'accueil ou d'intérêt en forêt.

Les collaborateurs du Service ont effectué 2278 heures dans le cadre des relations publiques pour un montant d'environ 326 000 francs.

2.12. Cartographie des stations forestières

En 2012, 6 lots représentant une surface forestière de 2527,70 ha de forêt répartis sur deux arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2012, 42 500,50 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 94% de l'aire forestière du canton (surface totale 43 700 ha).

2.13. Plans de gestion

Les plans de gestion suivants ont été approuvés en 2012:

4^e arrondissement: plan de gestion 2009–2023 des forêts de l'Unité de gestion Bulle-Bouleyres; plan de gestion 2009–2023 des forêts de l'Unité de gestion Bas-Intyamon-Grandvillard; plan de gestion 2009-2023 des forêts de la commune de Haut-Intyamon.

6^e arrondissement: plan de gestion 2011–2020 de la Corporation forestière intercantonale Farzin/Glâne-Nord.

2.14. Planification directrice des forêts

Les travaux préparatoires de la planification cantonale directrice des forêts ont été réalisés en 2012. Le cadre et le processus général ont été définis et les premières attentes des acteurs internes au Service ont été récoltées.

2.15. Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56,5%)	18 500 ha (43,5%)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	97	env. 12 000	env. 12 100

Des 97 entreprises forestières publiques, 44 ont une taille inférieure à 50 ha, 19 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

2.16. Crédits d'investissements

Au total, 36 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour 6 crédits d'un montant total de 978 000 francs ont été conclus. 6 contrats ont été clôturés. Durant la période, 36 remboursements d'un montant total de 658 000 francs ont eu lieu. Sur la base des contrats, 5 versements d'un montant total de 628 000 francs ont été effectués. Le niveau d'endettement vis-à-vis de la Confédération a de nouveau été baissé à 2 863 000 francs à fin 2012 par un remboursement anticipé de 800 000 francs (chiffres arrondis).

3. Faune, chasse et pêche

3.1. Législation

Le Conseil d'Etat a approuvé le 22 mai 2012 le règlement sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (RCha), le règlement sur l'exercice de la chasse (REcCha), l'ordonnance sur l'exercice de la chasse en 2012, 2013 et 2014 et l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages.

De nouveaux règlements ont été élaborés concernant l'exercice de la pêche dans les eaux cantonales, le lac de Morat et le lac de

2012

Neuchâtel. Ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

3.2. Formation

En juin, le Service a organisé le cours fédéral pour tous les gardes-faune suisses sur le thème des chiens de protection des troupeaux (CPT) dans la région du Lac Noir. Les surveillants de la faune ont suivi plusieurs cours de formation consacrés aux différents thèmes de la nature.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'OFEV, a eu lieu à Delémont; 10 personnes y ont pris part.

3.3. Rapports de dénonciation

En 2012, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

20	rapports en matière de chasse et de protection de la faune;
70	rapports en matière de la loi sur les routes;
18	rapports en matière de pêche;
75	rapports en matière de protection des eaux.

3.4. Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 17 au 29 septembre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 17 septembre au 13 octobre; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 15 et le 20 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, le 1^{er} septembre, et se terminera le 31 janvier 2013 en plaine. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990 resp. 2009).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf mâle ou un faon en montagne ou en plaine du 10 au 15 septembre et du 15 octobre au 3 novembre (seulement biche et faon). Les 40 cerfs prévus dans le plan de tir ont été tirés. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 3 au 8 octobre; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Vu la diminution du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année.

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 17 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

3.5. Statistique des permis de chasse délivrés en 2012

355	permis A (chasse en montagne)
748	permis B (chasse générale en plaine)
176	permis C (chasse du cerf)
536	permis D (chasse du sanglier)
167	permis E (chasse du gibier à plumes)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
1	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)

Nombre de chasseurs 801.

3.6. Statistique du gibier abattu l'automne 2011 et l'hiver 2011/2012

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant:

Chamois	323	Blaireaux	12
Chevreuils	1675	Fouines	20
Bouquetins	0	Martres	3
Cerfs	40	Chats harets	13
Lièvres	0	Bécasses	110
Sangliers	125	Colombidés	36
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	442
Renards	1373	Oiseaux d'eau	284

3.7. Animaux périss

Du mois d'avril 2011 au mois de mars 2012 ont été trouvés morts:

46	chamois (61% morts de faiblesse ou chute, avalanches)
641	chevreuils (73% tués par le trafic routier)
10	bouquetins
11	cerfs

2012

20	lièvres bruns (95% tués par le trafic routier)
9	sangliers (66% tués par le trafic routier)
507	renards (47% tués par le trafic routier)
162	blaireaux (90% tués par le trafic routier)

3.8. Statistique des permis de pêche

En 2012, les permis suivants ont été délivrés:

> rivières et lacs cantonaux (permis A):

1365	permis annuels
227	permis de 6 mois
150	permis de 7 jours
1877	permis d'un jour

> rivières seulement (permis B):

199	permis annuel
44	permis de 6 mois

> lacs cantonaux seulement (permis C):

444	permis annuels
191	permis de 6 mois

> permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

902	permis annuels
224	permis de 6 mois
43	permis de 7 jours
457	permis d'un jour

> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

105	permis annuels
33	permis de 6 mois
930	permis d'un jour

> permis additionnel hôte (permis G):

3	permis annuels
---	----------------

> 10 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9. Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 69 sont affermés.

3.10. Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2012, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 3 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 163 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 159 permis de pêche de loisir (permis D), 120 permis additionnels «hôte», 14 permis journaliers C et 85 permis journaliers D.

3.11. Pêche dans le lac de Morat

En 2012, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 336 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 417 permis de pêche de loisir (permis D) et 266 permis additionnels «hôte».

3.12. Evénements particuliers**3.12.1. Simplification de la législation de chasse**

Avec l'approbation de la nouvelle ordonnance triennale sur l'exercice de la chasse pour 2012, 2013 et 2014, le Conseil d'Etat a simplifié la législation en matière de chasse.

L'introduction d'un permis de base, qui permet de chasser les carnassiers et les corvidés du 1^{er} septembre au 15 février, répond à un souhait des chasseurs maintes fois exprimé.

Pour protéger le cerf durant le brame, cette chasse a été avancée d'une semaine. Seuls les mâles et les faons peuvent être tirés durant la première semaine, puis la chasse est interrompue pendant quatre semaines. Cela permet aux cerfs de passer une période de brame dans la tranquillité, ce qui a un impact positif sur la distribution des effectifs dans les Préalpes et permettra à l'avenir d'observer le spectacle du brame dans plus de régions.

2012

Le Plan(+) offre la possibilité aux chasseurs ayant épuisé leur contingent de prendre un chevreuil supplémentaire dès la troisième semaine de chasse pour aller chasser dans des secteurs subissant une forte pression sur la forêt.

Différentes mesures pour faciliter la chasse aux sangliers ont été introduites dans la législation, comme l'élargissement de la période de chasse du 1^{er} septembre au 31 janvier en plaine, la réorganisation de la chasse aux miradors le long de la rive sud et l'ouverture de certaines routes forestières dans les Préalpes pour y améliorer l'accès.

3.12.2. Evolution de la répartition des dégâts causés par les sangliers

Contrairement à l'année 2011, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles n'a plus progressé mais est resté stable. Suite à la battue organisée durant l'hiver 2011/12, les dégâts dans le district de la Broye ont diminué mais ce phénomène a été compensé par une augmentation des dégâts dans d'autres régions du canton, comme le district du Lac et les Préalpes fribourgeoises. Les mesures supplémentaires introduites dans la nouvelle triennale ont permis un tir record de ces bêtes avec 125 animaux tirés (21.01.2013), en comparaison des 68 (y compris la battue sur la rive sud) durant l'hiver 2011/12 et 103 durant l'hiver 2010/11).

L'abondance de nourriture et les hivers moins sélectifs offrent des conditions idéales pour la prolifération de sangliers. Les effectifs vont encore croître et de nouveaux territoires seront colonisés dans le futur. Il faut s'attendre à ce que les dégâts continuent d'augmenter en parallèle.

VII. Préfectures

1. Missions

Les préfectures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1. Conférence des préfets

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence a tenu 12 séances régulières en 2012.

A la suite de l'élection de M. Maurice Ropraz au Conseil d'Etat, elle a enregistré l'arrivée du nouveau préfet de la Gruyère, en la personne de M. Patrice Borcard, par ailleurs immédiatement promu au rang de chancelier de la Conférence.

La Conférence est systématiquement associée aux réflexions en cours. Désignés par leurs pairs, ses membres prennent une part très active dans la majorité des grands chantiers de l'Etat, plus particulièrement quand ces derniers touchent aux domaines administratif ou législatif.

Par ailleurs, la Conférence pilote InnoregFR, association de régions qui oeuvrent au développement endogène.

2.2. Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

2.2.1. Domaines relevant de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Conformément aux nouveaux statuts de l'Association, le Comité de direction a élaboré un plan financier sur cinq ans (2013–2017), dont les délégués ont pris acte lors de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2012. Cette première étape de planification financière répond au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision, permettant notamment une meilleure vision à moyen et long terme. Le Comité de direction a en outre souhaité centraliser la gestion et le support de l'informatique de ses écoles. A cet effet, la nouvelle structure d'organisation de l'informatique des quatre écoles de l'Association a été lancée officiellement lors de la rentrée scolaire en août 2012. A la clé, une vision globale des investissements en favorisant autant que possible une harmonisation des composants du parc informatique des écoles de l'Association, et un support informatique renforcé. Pour donner suite à la conférence «Nos écoles doivent-elles migrer des ordinateurs aux tablettes?», organisée par le Centre fri-tic en mai 2012, ainsi qu'au rapport intitulé «Migrer des ordinateurs aux tablettes», le Comité de direction a en outre accepté le lancement d'un projet pilote au CO de Marly. Contrairement à la conférence qui visait plus particulièrement une organisation «One to One», soit l'éventualité d'équiper chaque élève d'une tablette, cette première réflexion s'inscrit dans une optique visant à équiper les salles de classe d'une tablette, comme «outil de travail» pour l'enseignant.

2012

Coriolis Infrastructures. Le mandat de prestations pour la période 2012 à 2014 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Equilibre a pris sa vitesse de croisière avec une soixantaine de spectacles et un taux d'occupation atteignant les 93%. En septembre, deux journées portes ouvertes ont vu affluer environ 5000 personnes, tandis que la soirée des donateurs organisée par Coriolis Infrastructures accueillait 511 parrains et marraines, soit des personnalités du monde politique, économique et culturel, mais aussi et surtout des citoyens souhaitant apporter leur pierre à l'édifice. Enfin, sous l'égide du préfet, Coriolis Infrastructures, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg ont lancé conjointement en décembre 2012 les Assises de la culture dans la région fribourgeoise.

2.2.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. Le préfet de la Sarine a participé au groupe de travail chargé de la révision de la loi sur les établissements publics et la danse (nouvellement LEPU) adoptée à l'automne par le Grand Conseil. En collaboration avec la Conférence des Préfets, la préfecture a organisé diverses séances d'information à ce sujet, adapté les formulaires de requête et émis de nouvelles recommandations à l'attention des organisateurs de manifestations, des tenanciers et des communes. Le préfet a en outre délivré une série d'autorisations et rendu plusieurs décisions (patentes K, cortèges) permettant la tenue d'événements majeurs qui ont marqué l'année 2012: FED Cup et DAVIS Cup; 27^e Giron des musiques; CEV Volleyball European League Women; Foire de Fribourg; Conférence annuelle du Conseil Central Islamique Suisse; Heroes Day des Tigres Tamouls. Par ailleurs, la préfecture organise au besoin des séances de coordination avec les différents partenaires en vue de l'organisation des manifestations d'importance. Enfin, la surveillance des établissements publics, en particulier la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police des constructions, a comme d'habitude passablement occupé la préfecture.

Prostitution. La préfecture participe activement aux différentes procédures relatives au domaine de la prostitution et des lieux d'accueil liés à ces activités tarifés, soit comme autorité de décision (permis de construire, sécurité et salubrité des locaux), soit comme autorité de préavis (autorisation, patente U). En outre, la demande de la police locale et en collaboration avec la police du commerce et la police cantonale, le préfet a institué et préside depuis novembre un groupe de travail visant à coordonner les démarches des autorités en relation avec les activités de prostitution en ville de Fribourg.

2.2.3. Domaines relevant de la DIAF

Agglomération. Emettant une série de conditions formelles visant à assurer la mise en œuvre des mesures qui seront retenues

par la Confédération, le Conseil d'Etat a adopté, le 26 mars 2012, le Plan directeur d'agglomération de Fribourg. Les résultats de l'évaluation fédérale sont attendus avant l'été 2013. Dans le domaine de la promotion culturelle, les dix conventions de subventions pluriannuelles reprises de Coriolis Promotion ont été reconduites pour la période 2013–2016 et deux nouvelles ont été signées avec des institutions axées sur la promotion des artistes indépendants et émergents (Bad Bonn et Le Nouveau Monde). En outre, le 19 décembre 2012, l'Agglo a annoncé, conjointement avec la Ville de Fribourg et la préfecture, la tenue d'Assises de la culture devant définir un nouveau cadre de référence pour la politique culturelle dans la région fribourgeoise. Finalement, en annexe à son rapport sur les plans de fusions, le préfet a réédité son rapport du 28 avril 2010 à la DIAF mettant en évidence les carences de la loi sur les agglomérations (LAgg) et formulant des propositions visant à simplifier et démocratiser l'élection des organes de l'Agglomération, à clarifier les rôles et renforcer la logique de la coopération régionale et à harmoniser la LAgg, le CPJA, la LEDP et la LCo.

Conférence régionale. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a adopté en février le projet définitif de statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) et les a transmis aux législatifs communaux pour adoption. En application de la législation topique, l'adhésion de l'unanimité des communes était nécessaire. Sur les 36 communes que compte le district, 22 communes, représentant 66% de la population, ont adopté les statuts, 11 les ont refusés et 3 communes (Villars-sur-Glâne, Marly et Hauterive) ne se sont pas prononcées dans le délai. Le 8 novembre 2011, la Conférence a pris acte de l'échec de la 1^{ère} mouture du projet et donné au comité de pilotage un nouveau mandat, dissociant d'une part l'étude d'un nouveau projet de statuts sans fonds d'investissement et d'autre part l'étude d'une entente intercommunale relative au projet de piscine dans la région capitale.

Surveillance de communes. La surveillance régulière des communes a conduit en 2012 à l'ouverture d'une enquête administrative dans la commune de Grolley. Le conseiller juridique en charge de la commune a été désigné pour mener l'enquête. Les rapports liés à cette enquête ainsi qu'à celles ouvertes en 2011 (Corpataux-Magnedens et Belfaux) ont été remis au préfet, qui a prononcé la clôture desdites enquêtes dans le courant du mois de juillet. L'enquête à Corpataux-Magnedens a conduit le préfet à suspendre la conseillère communale visée par l'enquête et à solliciter sa révocation auprès du Conseil d'Etat, estimant qu'elle ne remplissait plus les conditions nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Les enquêtes à Grolley et à Belfaux ont abouti au constat d'un certain nombre d'irrégularités, conduisant le préfet à prononcer une mesure de mentorat et différents avertissements et injonctions à Belfaux, ainsi que différentes injonctions et recommandations à Grolley.

2012

Fusion des communes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) au 1^{er} janvier 2012 et conformément au mandat qui lui a été confié, le préfet de la Sarine a élaboré un plan de fusions pour son district et a remis le rapport explicatif à la DIAF lors d'une rencontre début juillet avec la Conseillère d'Etat Directrice. Ce plan et son rapport ont ensuite été mis en consultation auprès des différentes Directions et la Chancellerie d'Etat qui n'ont pas relevé d'obstacles majeurs à la réalisation du plan et ont identifié le scénario retenu par le préfet comme étant le plus réaliste. Le processus se poursuivra en 2013 avec les différentes étapes prévues dans la LEFC et précisées par la DIAF. Des processus d'étude de fusion sont en cours, à des degrés divers de maturation, dans le Gibloux ainsi que dans le Grand Fribourg.

2.2.4. Domaine relevant de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du Comité de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

2.2.5. Domaines relevant de la DSAS

CODEMS. La CODEMS a actualisé son préavis pour le plan de médicalisation 2013–2015 et préavisé les années 2016–2017. D'entente avec l'association des communes pour les services médico-sociaux, elle a préparé le rattrapage du retard historique dans le paiement des frais financiers des EMS. La CODEMS a en outre suivi les différents chantiers d'agrandissement et de rénovation des EMS du district et a contrôlé les premiers décomptes finaux des EMS de la Villa Beausite et des Bonnesfontaines. Elle a tout particulièrement suivi le projet-pilote d'unité d'accueil temporaire et d'orientation qui s'est ouvert en mars 2012 à l'EMS La Providence, dont le comité de projet est présidé par le préfet de la Sarine. Ce dernier a également repris la présidence du groupe de travail constitué par la Conférence des préfets pour l'élaboration d'une nouvelle Directive pour le calcul des frais financiers et d'investissements des EMS. A noter que la composition de la CODEMS a été revue au 1^{er} janvier 2012 et comprend maintenant deux membres avec voix consultative en plus des cinq membres avec voix délibérative.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Depuis de nombreuses années, plusieurs EMS rencontrent des difficultés dans leurs liquidités en raison du versement avec un retard de 18 mois, pour des raisons historiques, de leurs frais financiers par la commission de district en matière d'EMS (CODEMS). Profitant des taux d'intérêt particulièrement favorables, l'assemblée des délégués a adopté le 30 mai 2012 une

nouvelle disposition statutaire permettant à l'ACSMS de recourir à un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de 10 ans pour solder définitivement le retard. Ce rattrapage s'inscrit dans le cadre des nombreuses démarches entreprises ces dernières années pour régler, simplifier et standardiser le fonctionnement administratif et financier des différents organismes médico-sociaux du district. Désireux d'améliorer encore les flux comptables et financiers, de même que l'organisation, l'échange d'informations et la planification stratégique des entités chapeautées par l'ACSMS, le comité a lancé en décembre 2012 un appel d'offre pour un mandat d'audit externe, dont les résultats sont attendus pour l'automne 2013.

2.2.6. Domaines relevant de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. La préfecture a continué à prêter son concours au Comité de pilotage du consortium. Le préfet a ainsi prononcé en décembre l'élargissement du périmètre d'interdiction d'accès au site, nécessaire à la réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement.

Projet Poya. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le Plateau d'Agy. Malgré les défis posés par les différentes étapes des chantiers de la Poya et de la nouvelle halte CFF, des dispositifs de circulation et de sécurité adaptés ont pu être établis pour l'ensemble des phases de chantier.

2.2.7. Domaine relevant de la CHA

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée lors des scrutins cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales.

2.3. Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1. Domaines relevant de la DICS

Patrimoine. L'année passée a été marquée par le grand jubilé du viaduc de Grandfey. En 2012, il a fêté ses 150 ans. En collaboration avec l'association «Region Sense» et le Musée de la Singine, la préfecture a organisé une exposition photos avec les œuvres du célèbre photographe Mülhauser. Cette exposition a aussi été installée à l'EMS Wolfacker de Dürdingen. Le dimanche 1^{er} juillet, «Region Sense» a organisé avec la radio suisse DRS 1 une retransmission en direct sur le viaduc de Grandfey: l'émission «Persönlich» a été diffusée dans toute la Suisse sous la pluie et les rafales de vent depuis le viaduc.

2012

CO. Cette année à nouveau, le préfet a contrôlé les diverses manifestations en collaboration avec les communes et le comité de l'école d'orientation. Aucun abus d'alcool n'a été constaté. L'Association «Region Sense» a repris le secrétariat et la comptabilité de l'école d'orientation de la Singine. En sa qualité de membre du comité de l'école d'orientation de la Singine, le préfet a participé aux travaux pendant toute l'année, et il a soutenu le comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2. Domaines relevant de la DSJ

Service du feu. Le rapport annuel des commandants des corps des sapeurs-pompiers de la Singine s'est tenu à Granges-Paccot à la centrale d'engagement EAZ. Les nouveaux commandants ont pu découvrir en direct le travail de la police cantonale. Divers aspects et problèmes des sapeurs-pompiers ont été abordés avec l'ECAB. Le préfet a eu l'occasion de se faire une idée de la qualité du travail des corps de sapeurs-pompiers à l'occasion de diverses inspections dans les villages. Pendant toute l'année, la préfecture a collaboré intensément et efficacement avec les corps de sapeurs-pompiers locaux, la centrale de Düringen et l'ECAB.

Sécurité. En 2012 également, le préfet du district de la Singine a siégé au Conseil cantonal de prévention et de sécurité en tant que représentant de la Conférence des préfets.

Police. Sur invitation du préfet, toutes les communes singinoises ont participé à trois séances de travail avec la police de proximité. Ce mode de collaboration a été salué par tous les participants. De nouvelles séances de travail seront organisées à intervalles réguliers.

2.3.3. Domaines relevant de la DIAF

Communes. Le préfet a poursuivi ses visites officielles aux communes. A cette occasion, il a constaté que les communes du district de la Singine sont dans l'ensemble bien gérées et administrées. Par contre, plusieurs recours et plaintes ont été déposés auprès de l'autorité de surveillance à l'encontre de conseils communaux. De nombreuses séances de travail ont été menées avec toutes les communes sur diverses thématiques. Il s'avère que les communes ne cherchent pas à réinventer la roue chacune de leur côté, et elles collaborent efficacement dans de nombreux domaines. La même constatation vaut pour la coordination des prises de position dans le cadre des procédures de consultation.

Plusieurs démissions de conseillers communaux ont été enregistrées en 2012, en raison principalement de la charge de travail d'un mandat de conseiller communal. Des cours ont été mis sur pied avec l'association des employés administratifs des communes du district de la Singine (et du district du Lac) en vue d'établir une offre de formation.

Chasse. La saison de chasse 2012 s'est déroulée sans remous, dans l'ensemble. La bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et la préfecture s'est poursuivie.

Fusions de communes. Les fusions de communes vont de l'avant. Dans son rapport, le préfet a présenté un projet de district regroupant 8 communes au lieu de 19. Des séances de travail au sujet de la fusion possible des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz, Brünisried et Plasselb ont eu lieu. La volonté positive des communes en faveur d'une grande fusion est toujours perceptible. Un encadrement externe est désormais recherché pour la réalisation de cette fusion.

2.3.4. Domaines relevant de la DEE

Région capitale suisse. Le district de la Singine a adhéré définitivement à l'association «Région capitale suisse» au 01.01.2013. Après quatre tentatives, le comité de l'association «Region Sense» s'est prononcé en faveur de l'adhésion.

Politique régionale. Le préfet assume parallèlement la charge de président de l'Association de communes «Region Sense». A ce titre, il s'est penché sur les thématiques suivantes:

Après une première année d'exploitation, les communes singinoises ont pu constater à quel point leur contribution de 1,85 million de francs au nouveau télésiège débrayable du Kaiseregg a valorisé les infrastructures du Lac Noir.

L'association «Region Sense» s'investit dans plusieurs commissions pour obtenir des subventions financières de la «Nouvelle Politique Régionale». Les premiers travaux de renouvellement doivent déjà être entrepris pour conserver le label de «Cité de l'énergie» obtenu en 2011.

Le district de la Singine a réalisé à Morat un «Incubateur» en collaboration avec l'association des communes du Lac. Les premières start-ups s'y sont déjà installées.

2.3.5. Domaine relevant de la DSAS

Réseau santé. Le préfet a poursuivi son engagement en faveur de la cause de la santé publique de par sa fonction et en sa qualité de membre de l'association de communes «Réseau de santé singinois» (anciennement l'association de communes «EMS du district de la Singine»).

La mise en œuvre des futurs lits de soins se poursuit. Le district de la Singine a réservé le nombre nécessaire de lits dans le nouvel EMS à Bössingen. Le premier coup de pioche a été donné et les travaux sont en cours. L'étude concernant un service de prise en charge de la démence sénile est actuellement mise en œuvre, une variante définitive ayant été choisie.

2012

La Commission pour le versement des indemnités forfaitaires poursuit son travail: tous les cas sont en cours de réévaluation selon les directives établies par la Conférence des préfets.

La situation au centre d'hébergement pour requérants d'asile de Wünnwil se présente mieux que le préfet ne l'avait d'abord imaginé. Plusieurs incidents en lien avec les demandeurs d'asile sont toutefois à déplorer.

2.3.6. Domaines relevant de la DAEC

Aménagement régional. La grande révision de la Planification régionale pour le district de la Singine a été achevée en 2012. Elle est actuellement en consultation auprès des citoyens et des associations.

Agglomération. La commune de Düdingen continue de faire partie de l'Agglo Fribourg, où elle collabore activement. Le préfet reste au sein de la Commission cantonale des partenaires du projet de la route de contournement de Düdingen. Il est aussi vice-président de la Commission cantonale des dangers naturels.

2.4. Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

2.4.1. Domaines relevant de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. L'année 2012 a été marquée par la mise en route du projet de construction du troisième CO de la Gruyère. L'assemblée des délégués de l'Association a accepté le principe de l'achat d'un terrain à Riaz, terrain dont le prix a fait l'objet de négociations avec la commune. Plusieurs commissions ont été organisées (programme des locaux, concours, construction...) et placées sous la responsabilité d'un groupe de pilotage CO3. Les besoins de place devenant urgents, il était impératif de lancer un concours d'architecture en novembre encore afin de ne pas compromettre le calendrier qui envisage l'ouverture du bâtiment pour la rentrée 2017. Le comité d'école a également suivi avec attention les transformations en cours des bâtiments du CO de Bulle et a procédé à une réorganisation de la gestion de la salle culturelle CO2.

Collège du Sud. Les travaux préparatoires à l'extension du site de Bulle se sont poursuivis durant l'année, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Fribourg.

Fondation du Château de Gruyères. Si la Fondation du Château de Gruyères a dû faire face à des dépenses inattendues liées à l'effondrement d'un mur d'enceinte, elle a essentiellement orienté ses débats vers des projets propres à permettre au site de maintenir sa place parmi les lieux les plus visités du pays. En l'occurrence, un projet d'éclairage du château a occupé le Conseil de

fondation, qui ambitionne également de réaliser un nouveau guide en plusieurs langues ainsi qu'une application pour Smartphone. Le statut juridique de la Fondation comme la stratégie de communication du site ont également fait l'objet d'analyses.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. Principal changement pour les classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère, le déménagement des classes terminales de La Tour-de-Trême vers de nouveaux locaux situés au sein de l'ancien Arsenal de Bulle. Si les délais furent serrés, les élèves ont pu néanmoins prendre possession de classes spacieuses, lesquelles ont été inaugurées à la fin de l'année.

Centre Sportif Régional. L'Association Régionale la Gruyère, et notamment le groupe de travail créé à cet effet, poursuit ses démarches dans la perspective de la construction d'un centre sportif. L'essentiel de l'activité a été de définir le type de Partenariat Public Privé en collaboration avec l'entreprise Ernst & Young. De nombreuses séances ont permis de dégager un modèle permettant de soulager l'engagement financier des communes. Parallèlement à ce projet a été mis en place celui d'une Association des communes gruériennes pour le sport. Il s'agit prioritairement d'assurer la pérennité des installations que sont les piscines de Bulle, Broc et Charmey ainsi que la patinoire de Bulle, dont les charges seraient assumées collectivement par l'ensemble des communes du district. Acceptés par les 26 communes gruériennes, les statuts de l'Association devront être votés par les législatifs communaux durant la première moitié de l'année 2013.

2.4.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements publics. En collaboration étroite avec le Service de la police du commerce, la Gendarmerie cantonale et les communes, la préfecture s'est investie dans la gestion des établissements publics. Des actions de prévention ont été menées à l'occasion de plusieurs manifestations, notamment lors de la Fête des jeunesses. La préfecture a également été à l'initiative du projet «Noct-en-Bulle», qui rassemble une trentaine d'établissements bullois qui ont accepté les principes d'une charte destinée à réduire les nuisances, notamment sonores, qu'ils génèrent. Médiatisé, ce projet a permis de renforcer l'esprit de partenariat entre les établissements publics, la police et les autorités.

Police du feu. Le préfet et le lieutenant de préfet ont participé à de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers de la Gruyère. Il a fallu en outre procéder à plusieurs changements de capitaines. Durant l'année, les corps des sapeurs-pompiers de Charmey et Vuadens ont été inspectés.

2012

2.4.3. Domaine relevant de la DIAF

Fusion de communes. Au printemps, le préfet a présenté, à l'instar de ses collègues, son plan de fusion des communes de son district. Plan qui s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes du 9 décembre 2010. Réalisé après une rencontre avec toutes les communes du district et riche de cinq variantes, le projet propose un nombre de communes oscillant entre 7 et 8, au lieu des 26 communes actuelles. La préfecture a, d'autre part, suivi les travaux préparatoires de la fusion entre Charmey et Cerniat, en participant notamment à des séances d'information.

2.4.4. Domaines relevant de la DEE

Remontés mécaniques. Durant l'année écoulée, les travaux prévus sur les sites de Moléson, Jaun et Charmey sont parvenus à leur terme et les installations inaugurées. Un problème est cependant survenu autour du télésiège réalisé sur les pentes de Vounetz à Charmey. En cause, l'instabilité du sous-sol sur lequel a été placée la station inférieure. L'Association Régionale la Gruyère a accepté de participer au financement complémentaire de ces travaux pour un montant additionnel de 316 000 francs.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). La collaboration du district de la Gruyère avec la NPR s'est concentrée autour de plusieurs projets: la réalisation du centre sportif régional, celui de l'écologie industrielle qui regroupe la plupart des entreprises de la zone bulloise de Planchy, la relance de la fête de la bénichon, en lien avec les milieux touristiques et l'Association des produits du terroir.

2.4.5. Domaine relevant de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Président de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère, président de la Commission des soins à domicile et de l'aide familiale, président de la Commission des EMS de la Gruyère, le préfet s'est impliqué dans la conduite de nombreux dossiers liés aux domaines de la santé et du social. Il a réuni à plusieurs reprises la CODEMS afin de préparer les états-généraux des EMS gruériens, qui se sont déroulés en novembre. Objectif: lancer une réflexion puis la mise en place d'un concept global de prise en charge socio-sanitaire des personnes âgées pour l'ensemble du district.

2.4.6. Domaine relevant de la DAEC

Trafic urbain. Président de l'Assemblée des délégués de l'association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés en ville de Bulle dans le cadre de la mise en œuvre du projet MOBUL. En collaboration avec l'ARG, il a organisé en novembre les premiers Etats généraux de la Gruyère dont le thème

était la mobilité. L'objectif de ces rencontres prévues annuellement est de rassembler tous les partenaires d'une thématique, de manière à mieux dégager les enjeux des défis à venir.

2.5. Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1. Domaines relevant de la DICS

Ecoles. Le préfet préside l'assemblée des délégués du Cycle d'orientation (CO) de la région de Morat. Il représente les communes du Haut-Lac français au Comité de Direction du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Son rôle est de conseiller les responsables communaux du domaine de l'école, ainsi que les Comités directeurs, les commissions et les directions d'école des CO et des écoles primaires du district.

Orientation professionnelle. La commission d'orientation professionnelle du district du Lac, présidée par le préfet, a pour mission de surveiller la bonne marche de l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, de Chiètres et de Cormondes, ainsi que le Centre d'information professionnelle (CIP) du district du Lac à Morat.

Culture. La préfecture accorde son soutien à diverses activités culturelles dans le district et à des associations visant à la conservation ou à la restauration de biens culturels. On mentionnera en particulier le Festival Murten Classics qui a accueilli quelque 9000 visiteurs durant l'année écoulée.

2.5.2. Domaines relevant de la DSJ

Police. La préfecture entretient un échange d'informations régulier avec le commandement de la région Nord au titre d'appui à la police cantonale dans la mise en œuvre du concept de police de proximité. De plus, la préfecture a organisé une séance d'information sur les communes du district à l'intention du commandement de la région Nord.

Affaires pénales. Le nombre d'ordonnances pénales prononcées a fortement augmenté par rapport à l'année précédente, une évolution qui s'explique pour l'essentiel par la hausse du nombre de dénonciations pour dépassement de la vitesse autorisée. Le nombre des oppositions à ces ordonnances a légèrement décliné. Le nombre de plaintes suivies de l'engagement d'une procédure de conciliation a plus que doublé par rapport à l'année précédente. Quant aux conciliations réussies, leur nombre a certes augmenté, mais dans une moindre proportion que l'ensemble des procédures de conciliation, de sorte que les procédures réussies sont moins nombreuses que durant l'exercice précédent.

2012

Etablissements publics et manifestations. Les réclamations portant sur le bruit causé par les établissements publics et les manifestations, de même que les éclaircissements nécessaires à la procédure d'autorisation de manifestations spéciales sont à l'origine, comme ces dernières années, de tâches très coûteuses en temps. Le Carnaval de Morat a fait l'objet d'un nouveau concept de sécurité élaboré en concertation avec tous les acteurs impliqués.

Tir. La commission cantonale pour les stands de tir, présidée par le préfet, a procédé à de nombreuses activités de conseil en collaboration avec le Service de l'environnement. Elle a également préparé des décisions de la Direction.

Service du feu. Le préfet et le lieutenant de préfet ont organisé plusieurs exercices régionaux; ils ont procédé à des inspections et suivi des cours organisés aux niveaux cantonal et préfectoral. On enregistre également une intense activité en matière de conseil respectivement aux communes et aux services du feu en lien avec les coopérations ou les fusions, tout particulièrement dans la perspective des accords, statuts et règlements y ayant trait.

2.5.3. Domaines relevant de la DIAF

Communes. Suite à plusieurs vacances au sein du conseil communal d'une des communes du district, il s'est avéré impossible de repourvoir la totalité des sièges du conseil. Le préfet a accordé son soutien au conseil communal pour procéder aux démarches visant à restaurer le nombre de sièges conforme à la légalité. Le préfet a organisé des séances d'information des communes sur divers sujets précis, en partie en collaboration avec les services cantonaux concernés; il a également rédigé des fiches d'information.

Fusions de communes. L'élaboration du plan de fusion pour le district du Lac a représenté l'un des axes majeurs de l'activité du préfet durant le premier semestre de l'année sous revue. Durant le second semestre, le préfet a mené des discussions avec quelques conseils communaux à propos du projet de fusion. Il a en outre mené des entretiens exploratoires avec le représentant de la région Bern-Mittelland en vue d'une rencontre des conseillers d'Etat concernés des cantons de Berne et Fribourg sur le thème des fusions de communes à l'échelon intercantonal. Déjà lors de la présentation du projet de plan de fusion, des enquêtes sur ce thème ont été réalisées dans quelques communes du district. En automne, une fois le projet de fusion disponible, ce type d'enquête a été mené dans toutes les communes.

Associations de communes. L'adaptation des statuts des associations de communes à la loi sur la péréquation financière intercommunale (clé de répartition) a été achevée.

Association des communes du district du Lac. De nombreux avis relatifs à des projets législatifs d'importance ont été rédigés dans le cadre de l'Association des communes du district. Le préfet s'est particulièrement impliqué dans les travaux de l'Association portant sur la mobilité et l'aménagement du territoire.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. Le préfet a participé en tant qu'intervenant à un cours donné par l'Association suisse pour l'aménagement du territoire national (VLP-ASPAN) sur le droit cantonal fribourgeois sur l'aménagement du territoire et les constructions.

2.5.4. Domaines relevant de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, le préfet collabore à l'élaboration et à la mise sur pied de projets de politique régionale. On peut citer à ce titre l'implantation couronnée de succès de l'incubateur d'entreprises Nord, fondé et supporté par les associations régionales du Lac et de la Singine auxquelles s'est jointe récemment l'Association régionale de la Broye. Sur le plan cantonal, le préfet est membre du comité de direction d'Innoreg FR (Plateforme des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale).

La Région capitale Suisse. L'Association régionale du Lac, comme la Ville de Morat, fait partie des membres fondateurs de la Région capitale Suisse. De ce fait, elle soutient les efforts du canton visant à maintenir son rang dans cette Région. En tant que membre du Comité de cette association, le préfet contribue à renforcer l'impact du canton et du district du Lac en son sein.

Promotion économique. C'est à l'Association régionale du Lac qu'il revient de coordonner la promotion économique régionale. Cette association dispose d'un Conseil de l'économie chargé d'élaborer des propositions de stratégie pour la promotion de l'économie régionale et sa mise en œuvre. Une enquête sur la promotion économique aux plans communal et de district adressée aux communes et aux entreprises du district du Lac a été réalisée dans ce contexte.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement aux campagnes de marketing coordonnées du canton de Fribourg en matière de tourisme et elle mène avec succès ses propres campagnes de marketing. On notera également la collaboration intercantonale, notamment dans la région touristique «Pays des trois lacs»: le préfet y représente les Régions fribourgeoises dans le Comité directeur. Sur le plan cantonal, le préfet est actif en tant que membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché de l'emploi. Le préfet du Lac, de même que son collègue du district de la Singine, est membre du Conseil de fondation

2012

de la Fondation «deStarts» qui œuvre en faveur de jeunes au chômage. Il est également membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association dont les buts visent la promotion de l'intégration sociale et professionnelle de personnes sans emploi. IRIS-FR déploie son activité essentiellement dans les districts du Lac et de la Singine.

2.5.5. Domaines relevant de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. Le 5 février 2012, les citoyennes et citoyens du district du Lac ont approuvé à plus de 88% le crédit de 25 millions de francs à charge des communes en vue des travaux de construction et de rénovation de l'HFR Meyriez-Murten. Suite à cette acceptation, le préfet a pris part à la préparation du décret y afférent du Grand Conseil, lequel l'a adopté le 12 septembre 2012. Les travaux de demande de permis de construire pour le bâtiment provisoire et pour le bâtiment principal ont été réalisés. Le permis de construire du bâtiment provisoire octroyé, les travaux ont été attribués, et le chantier a été lancé en décembre.

Réseau de santé du district du Lac. Le préfet est président de l'assemblée des délégués et membre du comité de direction du Réseau de santé du district du Lac (Réseau). Il a collaboré au réexamen de l'offre de prestations et à la réorganisation de la structure de direction du Réseau.

Frais d'investissement et frais financiers des établissements médico-sociaux (EMS). En sa qualité de président de la commission de district chargée des EMS, le préfet a collaboré à l'élaboration de la réglementation portant sur les frais d'investissement et les frais financiers des EMS.

Soins à domicile. Le préfet assume la présidence de la commission de district chargée des soins à domicile dont une des attributions consiste à décider de l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Le préfet a également pour tâche de coordonner les entretiens entre les quatre services de soins à domicile du district du Lac dans le but d'examiner les possibilités de collaboration entre ces services.

2.5.6. Domaines relevant de la DAEC

Plan directeur cantonal. Les éclaircissements nécessaires à la réalisation de la zone stratégique d'activité du district du Lac ont été mis sur rail sous la direction du Service des constructions et de l'aménagement, avec la collaboration du préfet et de l'association des communes chargée de la planification régionale.

Plan directeur régional. Les travaux pour la révision du Plan directeur régional ont été repris et poursuivis avec un grand engagement. En plus des études techniques régionales, l'accent a été mis en particulier sur la définition des centres régionaux,

des zones d'activité, de la planification des transports et de la planification des rives et des places d'amarrage.

Construction. Le nombre de permis de construire établis a augmenté de 14% par rapport à l'année précédente. Avant la fin de l'exercice, deux permis de construire octroyés dans le district du Lac ont suscité des oppositions fondées sur l'initiative sur les résidences secondaires, acceptée par le peuple et les cantons le 11 mars 2012. La préfecture a dû intervenir à de nombreuses reprises pour s'opposer à des chantiers ouverts en l'absence de permis de construire ou à des entrées en jouissance non autorisées. Le préfet a participé aux travaux du Service des constructions et de l'aménagement en vue d'une nouvelle réglementation du déroulement de la procédure d'approbation des permis de construire.

2.5.7. Domaine relevant de la CHA

Elections et votations. La préfecture a préparé et mis sur pied les votations fédérales et cantonales. De plus, elle a apporté son soutien au réseau de santé du district du Lac pour la préparation et la mise en œuvre de la votation sur le crédit de construction de l'Hôpital HFR Meyriez-Murten; cette votation était le premier cas de referendum financier obligatoire dans le district du Lac depuis l'introduction des dispositions légales sur cette obligation.

2.6. Préfecture de la Glâne

Préfet: Willy Schorderet

2.6.1. Domaines relevant de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Le comité du CO a poursuivi les études pour la réfection du bâtiment des classes (bâtiment A). En parallèle, deux personnes ont réalisé, dans le cadre de leur travail de Master, une étude de la qualité énergétique de l'ensemble des bâtiments. Cette étude a permis de relever les nombreuses faiblesses du bâtiment des classes qui date de plus de 40 ans. De nombreuses propositions d'amélioration de la qualité énergétique ont été apportées, tout en respectant la qualité architecturale, tenant compte que cette bâtisse est protégée. Ce travail précis et complet a permis de trouver des réponses qui correspondent tant aux exigences du Service des biens culturels que du Service de l'énergie. Ce travail servira de base indispensable pour la poursuite de la planification des transformations à venir.

Tenant compte de ce qui précède et de l'évolution des besoins en locaux spéciaux (ACM, sciences, économie familiale, etc.), des besoins pour le district, le comité a élargi ses réflexions à l'ensemble du site.

2012

Les nouveaux objectifs de l'étude sont la transformation du bâtiment des classes, la réalisation de classes spéciales dans le bâtiment de la piscine actuelle et la construction d'un nouveau complexe entre le CO et le Bicubic. Ce bâtiment devrait abriter une nouvelle piscine en remplacement de celle utilisée aujourd'hui qui date aussi de plus de 40 ans et dont les travaux d'entretien seraient conséquents. Cette piscine pourrait servir les besoins du CO, mais aussi des classes primaires du district et elle pourrait, en dehors des périodes et horaires scolaires, être mise à disposition, du public. L'idée est également de prévoir dans ce bâtiment des locaux pour l'orientation professionnelle, le cabinet dentaire, des salles pour le conservatoire, une bibliothèque commune au CO et aux besoins de la région.

Des contacts ont également été pris avec la commune de Romont pour définir si des synergies pourraient être trouvées entre la commune, qui envisage de créer une nouvelle école primaire, et le CO. De plus, l'Association devrait acquérir le terrain nécessaire qui est propriété de la commune de Romont.

Tenant compte de ce qui précède, les délégués des communes ont voté lors de l'assemblée du budget 2013 un crédit d'étude de 250 000 francs.

En parallèle, le comité vient de confier une étude de l'évolution démographique du district. Cette étude devrait permettre une vision à long terme sur les besoins.

A ce jour, la réalisation d'un deuxième CO dans la Glâne n'est pas une priorité. Le comité du CO a toutefois rencontré, ce printemps, les communes d'Auboranges, de Chapelle, d'Ecublens, de Montet, de Rue et d'Ursy pour voir dans quelle mesure un deuxième CO pourrait, à moyen ou long terme, être construit dans ce secteur. Le fait de pouvoir intégrer les élèves des communes du Flon, respectivement de St-Martin, ne suffit pas à avoir un effectif suffisant pour réaliser un nouveau CO dans cette région.

Tenant compte de ce qui précède, la Glâne privilégie pour l'avenir l'option d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveyse, la réalisation à moyen terme d'un nouveau CO aux confins des trois districts du Sud.

Enfin, la population de notre district revendique le maintien d'au moins deux classes gymnasiales. En effet, cet avantage pour notre district a aussi permis de répondre aux besoins du canton et surtout permet aux élèves des communes éloignées d'éviter des temps de transports de plus d'une heure par trajet. La Glâne, qui se situe à 17 minutes de Fribourg et Bulle, n'a pas d'école supérieure et lors de réflexions sur de nouvelles écoles, il y aura lieu aussi de tenir compte de cet élément.

Bicubic. Ce bâtiment est prisé et de nombreuses manifestations internes et externes sont organisées. Il répond aux besoins et

attentes. Du reste, de nombreuses manifestations cantonales, romandes ou nationales y ont lieu chaque année.

Le comité d'école a planifié des transformations importantes afin de rendre certains locaux plus accessibles et de répondre d'une manière plus optimale aux besoins des utilisateurs (séparations, WC, bars, accueil, etc.).

Vitromusée et musée du papier peint. De novembre 2012 à mars 2013, le Vitromusée présente les œuvres de quinze artistes qui exploitent, chacun à leur manière, les techniques de la peinture sous verre. Le musée propose aussi aux enfants des activités créatrices liées à l'exposition temporaire.

Quant au musée du papier peint, il fait découvrir actuellement le papier peint en fleurs qui donne une idée de la diversité du papier peint floral de la fin du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle.

Musée du bouton. La Glâne s'est enrichi, grâce à Madame Nicola Beaupain, d'un nouveau musée, le musée des boutons. L'ode aux boutons, c'est plus de 50 000 pièces à découvrir: un savant mélange de boutons de soutane, boutons de culotte, boutons en os et boutons en jais, boutons ovales, carrés et en forme de fleurs. Les spécimens, datant pour la plupart du XIX^e ou du XX^e siècle mais pouvant remonter jusqu'au XVI^e siècle, semblent se décliner à l'infini.

2.6.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Les cafetiers-restaurateurs ont été rendus attentifs aux modifications législatives et des informations plus précises seront données au début de l'année 2013.

Une fois de plus, la préfecture a été l'instigatrice de l'organisation de séances de coordination afin de rendre attentifs les membres des sociétés des mesures à prendre et de leurs obligations lors de l'organisation de fêtes populaires. Des exigences parfois importantes sont discutées, puis convenues avec les organisateurs. Il faut relever le succès de ces manifestations qui témoignent du dynamisme et de la volonté de bien faire des gens (fête cantonale de chant, fête des musiques, fête de jeunesses).

Organisation tutélaire. Avec l'Association des communes, le préfet s'est engagé dans la réorganisation au niveau du district de la gestion de la tutelle. Jusqu'à ce jour, il existait déjà une organisation regroupant toutes les communes du district. A l'avenir, tenant compte des changements législatifs, cette structure sera adaptée afin de répondre aux nouveaux besoins.

Défense incendie. Après les périodes d'information, de discussion, de motivation et de proposition, l'année 2012 aura été celle de la mise en place de plusieurs nouveaux corps intercommu-

2012

naux. A ce jour, seuls les corps de Billens-Hennens, Mézières et Romont ne sont pas encore constitué en une entente. Ceci devrait pourtant se faire d'ici le 1^{er} juillet 2013.

La commune de Le Châtelard collabore avec la commune de Sorens. Cette situation provisoire est satisfaisante. Toutefois, une nouvelle analyse sera faite en 2013 en collaboration avec l'ECAB.

Protection de la population. Une entente intercommunale réunit toutes les communes du district.

En 2012, la difficulté pour les communes a été de comprendre le rôle du chef ORCOC et de définir son rôle, les moyens à disposition et son intégration ou sa collaboration avec les organes en place (pompiers, protection civile, communes, etc.).

La mise en place n'est pas optimale et devrait être définie clairement en 2013. A cet effet, une séance à l'attention des communes aura lieu en janvier. Cette séance mise sur pied par la préfecture sera animée par les responsables de la Protection civile et de la population.

2.6.3. Domaines relevant de la DIAF

Fusion de communes. Le préfet a rencontré d'une manière individuelle chaque conseil communal afin de débattre des objectifs et besoins de chaque commune. Plusieurs séances d'information ont également été mises sur pied.

Ce travail de fond a permis de réaliser le plan de fusion.

Suite à ce travail, seule la commune de Le Châtelard a émis le vœu d'une ouverture vers la Gruyère pour un éventuel rapprochement avec la commune de Sorens.

Clefs de répartition. Suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière, les communes devaient revoir les clefs de répartition des associations de communes. Si le but premier était de trouver une variante la plus semblable à celle qui existait depuis 2005 et de garder ainsi une grande solidarité entre les communes à capacité financière différente, la commune de Romont avait remis en cause sa participation à raison de 50% sur les investissements au niveau du Cycle d'Orientation de la Glâne.

Cette nouvelle donne a créé des tensions et donné lieu à des discussions difficiles. Finalement, c'est la solution présentée par le préfet (suppression de la part de la commune siège sur les investissements, compensés par un préciput sur les coûts de fonctionnement, préciput de 5% qui se réduira d'un point tous les 5 ans pour atteindre au minimum 2%) qui a été acceptée dans un premier temps par 15 communes sur 19, puis par l'ensemble des conseils généraux ou assemblées communales.

Cette nouvelle clef, et son approbation sans discussion, permettra de poursuivre les projets en cours ou à venir dans une vision d'un district fort et de cohésion.

Annuaire des communes. Le programme «ACom», auquel le préfet de la Glâne et le lieutenant de préfet de la Broye ont apporté leur contribution, fonctionne à satisfaction. Il doit pourtant être mis à jour et les développements prévus comme l'extension au «registre des intérêts des conseillers communaux» doit être réalisé dans les meilleurs délais.

2.6.4. Domaines relevant de la DEE

Economie. L'événement marquant est celui de l'annonce de la décision de Nespresso de réaliser une usine sur le site «En Raboud» de la commune de Romont.

RER. Si l'introduction du RER est indéniablement un plus, quelques problèmes de jeunesse doivent rapidement être corrigés (manque de places, coordination avec les autres transports, arrêts supplémentaires à Vuisternens-devant-Romont et Sâles, etc.).

Nouvel horaire CFF. La Région Glâne-Veveyse a déposé plus de 56 demandes de modifications. L'entrée en vigueur du nouvel horaire demande des adaptations rapides car le «diable s'est caché dans les détails».

L'un des points noirs est la détérioration de l'offre vers Genève.

2.6.5. Domaines relevant de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). Après avoir décidé de construire un nouvel établissement sur le site de Vuisternens-devant-Romont, le comité de Direction a lancé le concours d'architecture pour un nouvel home de 60 places, plus 24 places d'unité de psychogériatrie.

L'organisation d'un concours a été mis sur pied. Au terme des délais, 21 bureaux d'architectes ont déposé un projet. La réalisation du nouvel établissement devrait commencer en 2013.

Des contacts ont eu lieu avec une entreprise privée qui pourrait réaliser des appartements adaptés dans le secteur du home de Vuisternens-devant-Romont.

Médecins. Les médecins généralistes sont peu nombreux et la majorité a plus de 55 ans. La situation est préoccupante bien qu'en 2011 et 2012, deux nouveaux médecins se soient installés en Glâne.

Soins à domicile. Le secteur des soins et de l'aide à domicile, qui fait partie intégrante du RSG, doit répondre chaque année à

2012

un nombre plus important de situations. Son organisation a été repensée et des modifications structurelles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

2.6.6. Domaine relevant de la DFIN

Informatique. Le préfet, président de l'Association Communet, a démissionné lors de l'assemblée 2012. La Présidence a été reprise par Monsieur Olivier Allaman, ancien syndic de Sâles et directeur de Fri Up.

Au 31 décembre 2012, 64 communes ont adhéré à l'Association. 220 postes de travail sont connectés. L'Association Communet a permis ainsi de mettre à disposition des communes un service informatique qui répond à leurs nouveaux besoins. Elle a permis de trouver les outils pour la gestion communale. Le fait qu'une palette identique de produits est offerte facilite aussi les échanges entre les communes.

2.6.7. Domaine relevant de la DAEC

Aménagement régional. Si en 2011, les syndicats avaient confirmé leur volonté de mettre en place les outils nécessaires à la réalisation, à court terme, d'un plan d'aménagement régional, d'autres priorités ont fait que ce dossier a été reporté en 2012. Toutefois, devant les difficultés que les communes rencontrent dans la révision de leurs propres plans communaux, et tenant compte des discussions avec d'autres régions, elles se demandent si une telle démarche ne risque pas d'être plus contraignante que productive.

2.6.8. Domaine relevant de la CHA

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Depuis les dernières élections communales et jusqu'au 31 décembre 2012, 5 démissions ont été annoncées, ce qui correspond à la tendance des trois périodes précédentes.

2.7. Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonens

2.7.1. Domaines relevant de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Quand bien même les travaux de transformation du CO de la Broye sont achevés, l'évolution démographique du district implique de nouvelles réflexions sur les possibilités de disposer de nouveaux locaux dans un proche avenir, que ce soit sur les sites actuels ou un troisième site, que ce

soit pour les élèves du district de la Broye et de la commune de Villarepos ou en collaboration avec d'autres districts ou même le canton voisin.

Gymnase intercantonal de la Broye. L'évolution démographique régionale amène l'établissement à réfléchir à son développement futur, s'agissant notamment des terrains susceptibles d'accueillir une extension des bâtiments actuels.

Fondation Pro Vallon. Les efforts du Conseil de fondation pour réduire les coûts d'exploitation tendent à porter leurs fruits même si l'équilibre financier reste difficile à atteindre. Cela étant, le conseil se plaît à souligner la multitude de projets visant à accroître la renommée et la fréquentation du Musée romain de Vallon.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. Après une légère accalmie, la commission n'a pu que constater l'allongement des délais de prise en charge des élèves du district de la Broye, s'agissant plus particulièrement de la couverture des besoins en logopédie. Les réflexions ont permis de dégager certaines pistes, lesquelles vont toutefois nécessiter des moyens financiers supplémentaires.

Collaboration scolaire intercantonale. Sur la base des travaux du comité de pilotage chargé d'élaborer un modèle de collaboration entre communes des cantons de Fribourg et de Vaud dans le domaine de l'école obligatoire, les communes fribourgeoises de l'enclave de Surpierre et de Vuissens ainsi que la commune de Murist se sont lancées dans le développement d'un projet avec les communes vaudoises de Valbroye, Treytorrens et Champtauroz. Les appréhensions des uns et des autres sur la qualité de l'école dispensée dans le canton voisin rendent toutefois l'avancement du projet particulièrement difficile.

2.7.2. Domaines relevant de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La préfecture a veillé à favoriser l'exploitation des établissements publics du district, tout en étant particulièrement attentive au respect des conditions légales. Elle a par ailleurs poursuivi, en étroite collaboration avec la Gendarmerie cantonale, ses efforts visant à accompagner et soutenir les organisateurs de manifestations publiques. Enfin, elle a suivi avec beaucoup d'attention les discussions relatives aux modifications des dispositions de la loi sur les établissements publics et préparé leur mise en œuvre.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye se poursuivent, avec la fusion des corps de Cugy, Les Montets, Ménières et Nuvilly et la naissance du corps intercommunal de Les Verdrières.

2012

2.7.3. Domaines relevant de la DIAF

Fusions de communes. L'élaboration du plan de fusion reste l'élément majeur de l'année avec la satisfaction d'avoir pu initier en parallèle le lancement de plusieurs études concrètes. Ainsi, sur les 30 communes du district, 23 ont annoncé le démarrage d'une étude de fusion avec la perspective que 4 autres les rejoignent en 2013.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. Le projet poursuit son expansion avec de belles perspectives de développement.

2.7.4. Domaines relevant de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, a accompagné ou développé de nombreux projets visant à favoriser l'essor de la région avec la ferme intention de porter une attention particulière à la création d'emplois. La Coreb a par ailleurs déménagé pour s'installer à Payerne et disposer d'une meilleure visibilité et de locaux plus spacieux.

Aéropôle. L'année 2012 aura eu son lot de demandes et d'exigences de toute sorte de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), si bien que l'approbation du règlement d'exploitation civile n'est pas encore une réalité.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale. Les fonds de la NPR ont ainsi permis de boucler un projet d'écologie industrielle et de lancer une étude de mobilité, tous deux sur le secteur stratégique de Rose de la Broye.

2.7.5. Domaines relevant de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Avec l'adoption de la planification 2010–2025 des lits EMS du district de la Broye et le lancement du projet de transformation de l'EMS Les Fauvettes, les communes du district de la Broye ont affiché clairement leur volonté d'offrir aux personnes âgées des structures d'accueil de qualité. A côté de cela s'ajoutent les réflexions liées au développement d'autres formes de prise en charge et le lancement d'une étude de faisabilité sur la possibilité de créer une seule structure d'aide et de soins à domicile pour la région de la Broye intercantonale.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Si l'année 2012 peut plutôt être perçue comme une année de transition, elle n'en aura pas moins permis le développement de nombreux projets. Dans un contexte hospitalier particulièrement difficile, il est essentiel que les hôpitaux s'ouvrent et favorisent les collaborations. L'année 2012 n'aura toutefois pas permis de disposer d'un nouveau statut juridique, lequel devrait cependant être validé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg et de Vaud courant 2013.

COSAF. La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développement des collaborations entre les différents acteurs médico-sociaux.

CODEMS. La commission a accompagné les réflexions sur la planification des structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées. Elle s'est par ailleurs intéressée à la problématique du calcul des frais financiers et d'investissements des EMS.

2.7.6. Domaines relevant de la DAEC

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud. Avec la création de l'association de la Grande Caricaie, la commission paritaire s'est posé la question de son rôle et de son cahier des charges. Diverses propositions ont ainsi été évaluées, lesquelles permettront de fixer le cahier des charges de la commission et de le soumettre à l'aval des cantons de Fribourg et de Vaud.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. Suite à la présentation de la pré-étude de réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, un premier projet de revitalisation, réunissant les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs, a été lancé.

Transports publics. La Communauté régionale de la Broye, avec l'appui des Services de la mobilité des cantons de Fribourg et de Vaud, des tpf et de Car Postal, s'est fortement investie dans les réflexions visant à renforcer le réseau de transports par bus, notamment avec l'arrivée prochaine du RER. Il s'agit maintenant de veiller à ce que les propositions qui résulteront du rapport soient examinées avec objectivité afin que la Broye puisse elle aussi bénéficier de mesures visant à renforcer son réseau de transports publics, sous réserve bien évidemment des moyens financiers à disposition. Les attentes en la matière sont énormes et la Broye en a fait une priorité.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye. Suite à l'intégration dans le plan directeur cantonal des secteurs stratégiques, le canton a décidé

2012

de soutenir un certain nombre d'études visant à favoriser le développement de ces secteurs. Le district de la Broye attend ainsi avec intérêt le résultat de ces différentes études afin notamment de trouver des réponses aux questions du mode de gouvernance et d'acquisition des terrains. Il s'agira par ailleurs de composer avec le Groupe d'intérêt et de sauvegarde des terres agricoles de la Broye (Gistab).

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, accompagnant notamment la procédure d'approbation du règlement d'exploitation militaire. La clôture de l'aérodrome et l'achat d'un nouvel avion de combat ont également nourri les réflexions du groupe de contact.

2.7.7 Domaine relevant de la CHA

Votations. Une attention particulière a été portée aux réflexions visant à déterminer le logiciel qui sera utilisé lors des prochaines élections fédérales, cantonales et communales.

2.8. Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.8.1. Domaines relevant de la DICS

Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse. Le nouvel horaire CFF a généré plusieurs difficultés dans le district, en particulier en ce qui concerne les horaires scolaires.

Le CO doit impérativement procéder aux transformations lourdes de son premier bâtiment, ainsi qu'à un agrandissement qui prenne en compte l'évolution importante des effectifs.

Culture. Sur le plan culturel et grâce à l'engagement d'une poignée de jeunes passionnés, le Sirius (cinéma de Châtel-St-Denis) a trouvé les fonds pour passer à l'ère du numérique.

2.8.2. Domaines relevant de la DSJ

Police cantonale. La collaboration, très étroite, avec la Police cantonale permet un vrai travail de proximité, fort apprécié du citoyen.

Sapeurs-pompiers. La Veveyse a été le premier district à répondre complètement aux exigences légales. Les cercles de feu sont en place et fonctionnent. Les autorités ont eu l'occasion d'en vérifier l'efficacité, plus particulièrement lors de l'inspection du CSPI St-Martin / Le Flon.

2.8.3. Domaines relevant de la DIAF

Fusions de communes. La rencontre de chaque exécutif communal en vue de l'élaboration du plan de fusion a été l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'avenir et la pérennité des communes et du district.

Conférence des syndicats. La Conférence s'est réunie à huit reprises. Elle est à la fois un lieu pour anticiper les éventuels problèmes communs et, surtout, pour décider de solutions qui puissent satisfaire un maximum de monde.

2.8.4. Domaines relevant de la DEE

Développement économique. Les implantations de Marvinpac et de Swisspor ouvrent des perspectives intéressantes pour les emplois dans le district.

Le préfet est membre du Comité **InnoregFR**, plate-forme de développement de projets soutenus par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) et portés par les Régions. En Veveyse, le projet «Loisirs pour tous» devrait permettre un développement de l'offre en matière d'accueil hôtelier.

Région Glâne-Veveyse. Le préfet préside la Région (Région Glâne-Veveyse) depuis une dizaine d'années. C'est à travers elle que passe l'essentiel des projets de développement, dès lors qu'ils touchent à plusieurs communes et ne ressortissent pas aux domaines santé-social ou écoles.

2.8.5. Domaines relevant de la DSAS

Hôpital fribourgeois. Un groupe de travail ayant pour mission d'apporter une réponse satisfaisante aux préoccupations sanitaires de la population a été constitué.

Aide et soins à domicile. La courbe des demandes est exponentielle, plus particulièrement relativement aux soins d'ordre psychiatrique.

EMS. Les deux EMS du district sont maintenant prêts pour les transformations ou autres agrandissements projetés et se sont mis d'accord sur le lieu de l'unité spécialisée en démence (USD). Un investissement d'une trentaine de millions de francs est à prévoir.

Loi sur la jeunesse. Le préfet a participé à la mise en place, dans le district, d'une déléguée à la jeunesse et aux travaux préparatoires relatifs au projet «Paysages éducatifs», soutenu financièrement par la Fondation Jacobs et validé par le canton.

2012

2.8.6. Domaines relevant de la DAEC

Agglomération RiVeLac et PDR Oron-Lavaux. Le préfet représente toujours le canton de Fribourg dans ce projet d'agglomération. Par ailleurs, il est membre du comité de pilotage (COPIL) PDR Oron-Lavaux.

Transports publics. Présidée par le préfet, la Commission «Transports», mise sur pied par la Région, a été très active, tout au long de l'année 2012.

2.9. Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8303 (8709)	1180 (1142)	2508 (2490)	2622 (2132)	628 (479)	1046 (984)	577 (462)
Tentatives de conciliation:	392 (414)	66 (47)	154 (144)	52 (23)	65 (62)	77 (72)	32 (32)
- ayant abouti	244 (249)	26 (26)	84 (78)	17 (11)	41 (32)	33 (27)	20 (21)
- ayant échoué	148 (165)	23 (17)	51 (38)	31 (9)	20 (12)	31 (36)	5 (10)
- en suspens	0 (0)	17 (4)	19 (28)	4 (3)	4 (13)	13 (9)	7 (1)
Ordonnances pénales:	7840 (8202)	1104 (1073)	2354 (2346)	2565 (2109)	563 (417)	969 (912)	545 (430)
- définitives	7774 (8134)	1070 (1049)	2291 (2274)	2531 (2071)	551 (405)	953 (892)	525 (421)
- frappées d'opposition	66 (68)	16 (24)	63 (72)	34 (38)	12 (12)	16 (20)	20 (9)
Recours administratifs (enregistrés en 2012)	46 (56)	10 (17)	18 (24)	18 (16)	17 (9)	34 (33)	11 (9)
Permis de construire	671 606	353 (363)	588 (552)	364 (319)	269 (289)	422 (406)	197 (228)
Permis de chasse	506 (360)	322 (312)	632 (604)	158 (123)	213 (197)	210 (152)	296 (199)
Permis de pêche	1695 (1597)	1268 (1218)	2052 (2148)	2491 (2923)	252 (283)	756 (815)	201 (216)
Mises en bières	25 (30)	2 (1)	10 (9)	0 (1)	3 (3)	2 (2)	0 (4)
Autorisations diverses	4033 (2670)	1102 (1185)	2821 (3103)	1666 (1780)	959 (996)	1272 (1312)	684 (550)
Privations de liberté (mandats d'amener)	34 (23)	4 (2)	30 (18)	0 (0)	6 (8)	0 (6)	3 (2)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	9 (-)	0 (-)	0 (-)	0 (-)	1 (-)	2 (-)	0 (-)

Rem.: les chiffres entre parenthèses et en italique sont ceux de l'année précédente, soit 2011

2012

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Directrice: Geneviève Gassmann

1. Mission

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (ci-après Grangeneuve ou l'Institut) est actif dans les domaines de la formation, des prestations de service et de la production. Doté du statut d'établissement de droit public, conformément à la loi fribourgeoise sur l'agriculture (LAgri) et la loi sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LLIAG).

L'Institut agricole, actifs sur toute la chaîne de valorisation de la production du secteur primaire, est reconnu aux niveaux cantonal et national. A ce titre, il assure la formation professionnelle initiale, supérieure et continue dans les domaines de l'agriculture, de l'économie familiale et l'intendance, de l'économie forestière, de la technologie laitière et agroalimentaire, de l'agro-commerce et l'agro-technique et de l'horticulture. Figurent également dans ses tâches la vulgarisation, le conseil, la recherche appliquée et les essais dans les domaines agricoles et para-agricoles tels que la technologie laitière et agroalimentaire, l'agro-commerce, l'agrotechnique ainsi que l'horticulture et l'intendance.

L'Institut est chargé en outre de l'exécution des tâches et des activités de service de nature technique relevant de ces mêmes domaines et de celles qui lui sont confiées par la législation spéciale.

Enfin, il met à disposition des services et des infrastructures de nature hôtelière aux personnes, groupes de personnes, associations et institutions partenaires.

2. Activités

2.1. Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1057 (1047) élèves.

2.2. Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	267 (250)
Ecole d'agriculture ¹⁾	- (56)
Apprentissage forestier-bûcheron	52 (47)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	161 (160)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	75 (66)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	60 (66)
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticoles (SGSG, SSA, conducteur travaux) ²⁾	82 (20)
Ecole de commerce de 20 semaines ³⁾	6 (-)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	16 (6)

¹⁾ dernière volée sous le régime avant la réforme de la formation agricole

²⁾ nouvelles formations supérieures offertes depuis 2012 à Grangeneuve

³⁾ nouvelle formation depuis l'automne 2012

A l'issue de la réforme de la formation agricole, le canton de Fribourg est devenu le troisième canton formateur de Suisse avec une participation élevée d'élèves hors canton. Cette situation réjouissante est à mettre à l'actif de la qualité des entreprises formatrices du canton, au bilinguisme, à la qualité des infrastructures ainsi que du niveau de formation élevée des enseignants. Une collaboration soutenue a été mise en place avec les formateurs en entreprise afin de soigner la complémentarité, la coordination entre la formation en entreprise (formation pratique) et formation en école (théorique). Cette collaboration donne tout son sens au système de formation duale dont d'autres écoles de France (Franche-Comté) et d'Italie (val d'Aoste) viennent maintenant s'inspirer.

Les formations supérieures gagnent en importance que ce soit les écoles supérieures d'agrocommerçants et d'agrotechniciens mais aussi la formation horticole supérieure qui est dispensé aux candidats de toute la Suisse romande. Cette évolution conforte la position du centre de formation des métiers de la terre et la nature d'importance supra cantonale.

Finalement, l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier le passage à un bureau zéro papier permet de suivre cette

2012

croissance sans devoir engager de ressources administratives supplémentaires.

2.3. Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

	Nombre d'élèves
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	36 (26)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	8 (8)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	84 (96)
Cours interentreprises pour technologue en industrie laitière ¹⁾	- (54)
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	121 (122)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	48 (42)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	12 (11)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	- (9)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en denrées alimentaires	11 (-)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	18 (8)

¹⁾ Ces effectifs ne font plus partie de la formation, vu qu'il s'agit d'une prestation

31 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

Les cours de technologues du lait, nouvelle désignation pour technicien en industrie laitière ont débuté sous la nouvelle réforme, pour laquelle les supports de cours ont dû être élaborés et traduits.

2.4. Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suiselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5. Prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2027 (2075) et de 815 (793) à la vulgarisation en économie familiale.

En 2012, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > la mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches et de taureaux à Bulle;
- > l'organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > les conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;
- > la conduite d'essais culturels en collaboration avec les Stations de recherche agronomiques et Swissgranum;
- > le calcul des nouveaux bilans de fumure pour 2200 exploitations du canton;
- > le calcul de plans de fumure parcellaire et d'affouragement de vaches laitières;
- > la gestion du dossier «Autorisation de fumure sur les alpages»;
- > les informations pour plusieurs projets de mise en réseau écologique;
- > les conseils aux agriculteurs qui optent pour l'agriculture biologique;
- > les conseils techniques aux arboriculteurs et maraîchers et à leur organisation;
- > l'achèvement de la campagne cantonale d'élimination préventive des cotonéasters érigés (mesure de lutte contre le feu bactérien);
- > le suivi des projets «nitrates» dans le cadre de l'art. 62a de la LEaux;

2012

- > la collaboration dans le groupe de travail «sécheresse» du Service des ponts et chaussées;
- > l'accompagnement de projets régionaux;
- > l'établissement de nombreux budgets d'exploitation utilisés en grande partie par le SAgri comme base de décision pour l'octroi des aides à l'investissement;
- > l'organisation de cours de formation continue sur une palette de thèmes très large pour les agriculteurs et les paysannes;
- > le bouclage de 1250 comptabilités de gestion et fiscale d'agriculteurs fribourgeois;
- > l'établissement de statistiques sur la base des bouclages comptables;
- > la taxation de perte de revenu dans le cadre des zones S;
- > l'estimation de valeur de rendement et conseil de remise/reprise;
- > le conseil pour la création et la dissolution de différentes formes de collaboration entre agriculteurs;
- > la coordination des cas AED (agriculteur en difficulté) selon la base légale;
- > la participation aux programmes nationaux pour le dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux
- pommes de terre pour la consommation et le maïs pour l'alimentation en vert et aussi la fourniture en fourrages;
- > l'augmentation sensible du niveau génétique du cheptel des truies et des performances de reproduction a pour but de faire figurer Grangeneuve parmi les meilleures exploitations productrices de remonte de Suisse;
- > l'amélioration notable de la qualité des herbages sur l'exploitation de Sorens, grâce à des sur-semis;
- > l'augmentation du niveau des services et des prestations en faveur des chercheurs de Agroscope, en ce qui concerne la fourniture de données et les aides manuelles lors des périodes d'essais;
- > la mise à jour des éléments concernant la sécurité sur les exploitations agricoles, à la suite de deux audits effectués sur chaque exploitation par le SPAA (Service de prévention d'accident dans l'agriculture), sur l'exploitation agricole de Grangeneuve, l'exploitation agricole de Sorens, de l'exploitation maraîchère et horticole ainsi que de la production porcine de Grangeneuve;
- > la révision de tout le système de gestion du climat dans la serre horticole près du Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire N avec l'installation de chauffage permettant le réglage individuel des trois secteurs de cette serre, ce qui se traduira par une augmentation sensible de l'efficacité énergétique pour cette serre de production et de travail;

2.6. Exploitations

Les faits principaux qui ont concerné les exploitations en 2012, sont les suivants:

- > le stockage et commercialisation des vins de l'Etat, en étroite collaboration avec l'Administrateur et son adjoint, directement rattachés à la DIAF;
- > l'augmentation sensible du chiffre d'affaires dans «Le Magasin»;
- > l'installation de vitrines de vente réfrigérées beaucoup plus spacieuses et attractives, et surtout permettant une diminution de plus de 50% de la consommation énergétique pour le froid et installation de deux récupérateurs de chaleur sur les systèmes de production de froid pour les installations du magasin;
- > les excellents résultats dans les grandes cultures en ce qui concerne le blé, l'orge et le triticale pour la sélection, les
- > la mise à disposition des terrains et participation à la journée Lely Fielddays 2012, avec plus de 1000 visiteurs professionnels en provenance du monde entier;
- > la mise en place d'un groupe interdisciplinaire de travail et de suivi de la pâture sur l'exploitation agricole de Grangeneuve pour mieux connaître et optimiser la pratique de la pâture;
- > l'organisation du premier cours FSIP Cervidés en Suisse Romande (Formation Spécifique et Indépendante de la Profession) par plusieurs des collaborateurs, avec le dessein de profiler l'élevage de cerfs de Sorens pour la formation et aussi pour la fourniture d'animaux de renouvellement ou de remotes;
- > les exploitations de Grangeneuve et de Sorens ont à nouveau été très bien utilisées et durant de très nombreuses journées pour les cours interentreprises agricoles et horticoles, journées interdisciplinaires ainsi que toutes les procédures de qualification (examens CFC agricoles);

2012

- > l'échange de nombreuses parcelles avec Agroscope Liebefeld-Posieux, Haras pour surtout rendre service aux besoins de la recherche;
- > l'exploitation agricole de Grangeneuve fait partie intégrante et est active dans le cadre du Réseau Ecologique du Bas-Gibloux et Environs depuis 2012;
- > le projet de certification ISO 22 000 pour les ateliers laitiers a bien débuté.

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS	428.69	419.42	9.27
ADMINISTRATION CENTRALE	243.72	240.45	3.27
3400 / ICAS Secrétariat général	11.07	10.68	0.39
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	27.45	26.95	0.50
3410 / PREF Préfectures	38.47	38.48	-0.01
3415 / DECO Service des communes	7.91	8.01	-1.10
3425 / AGRI Service de l'agriculture	23.15	23.10	0.05
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	76.59	74.69	1.90
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	58.32	57.78	0.54
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
SECTEURS SPECIAUX, ÉTABLISSEMENTS DIVERS	184.97	178.97	6.00
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	166.29	159.06	7.23
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	17.44	18.67	-1.23
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

WWW.FR.CH/DEE

2012

I. Direction et Secrétariat général	1	IX. Service de la formation professionnelle (SFP)	25
1. Missions.....	1	1. Missions.....	25
2. Activités.....	1	2. Activités.....	25
3. Collaborations intercantionales.....	4	3. Formation.....	27
4. Affaires contentieuses.....	5		
5. Législation.....	5	X. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	28
II. Promotion économique (PromFR)	5	1. Missions.....	28
1. Missions.....	5	2. Activités.....	29
2. Activités.....	5	3. Activités de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR).....	29
3. Les mesures de soutien en chiffres.....	8	4. Activités de la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR)...	31
III. Service public de l'emploi (SPE)	9	5. La HEF-TG en chiffres.....	32
1. Missions.....	9	6. Ecole technique de la construction (ETC).....	34
2. Activités courantes.....	9	7. Etat des fondations.....	34
IV. Caisse publique de chômage (CPCh)	15	XI. Etat du personnel	34
1. Missions.....	15		
2. Activités.....	15		
V. Service du registre du commerce (SRC)	16		
1. Missions.....	16		
2. Activités.....	17		
3. Collaborations intercantionales.....	17		
4. Affaires contentieuses.....	18		
VI. Service de l'énergie (SdE)	18		
1. Missions.....	18		
2. Activités.....	18		
3. Collaborations intercantionales.....	20		
4. Législation.....	20		
VII. Service de la statistique (SStat)	21		
1. Missions.....	21		
2. Activités.....	21		
VIII. Service du logement (SLog)	23		
1. Missions.....	23		
2. Activités.....	23		
3. Collaborations intercantionales.....	24		

2012

I. Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: *Beat Vonlanthen*

Secrétaire général: *Christophe Aegerter*

1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion.

Le secrétariat général remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification, de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

2. Activités

2.1. Activités courantes

L'exercice 2012 a vu le projet de modification de la loi sur l'énergie (LEn), dont le Grand Conseil avait été saisi à fin 2011, être adopté à l'unanimité de ce dernier lors de la session de février 2012. Un référendum contre ce projet ayant été déposé dans le délai légal, celui-ci a été soumis au peuple en votation du 25 novembre 2012. C'est par 808 voix de différence (50,75%) que les Fribourgeois et Fribourgeoises refusaient finalement le projet de modification de la loi, avec un taux de participation de 29,06%. Une version modifiée du projet de loi, qui vise la concrétisation de la planification énergétique cantonale établie par le Conseil d'Etat en 2009, sera présentée au Grand Conseil en 2013.

Au chapitre de l'activité législative, la Direction s'est encore chargée de finaliser la loi du 20 mars 2012 portant adhésion à la Convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), ainsi que les décrets relatifs à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 et à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement d'une remontée mécanique de base, à Charmey (télésiège Vounetz).

Le Conseil d'Etat, sur proposition de la Direction, a également adopté le règlement sur l'emploi et le marché du travail (REMT), en exécution de la loi du 6 octobre 2010 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Il a aussi autorisé la mise en consultation du

projet de loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale// Fribourg (LHES-SO//FR), qui sera soumise au Grand Conseil courant 2013.

2.2. Evénements particuliers

L'année 2012 a ensuite été marquée par l'annonce, en mai, de l'implantation d'un centre de production Nespresso à Romont, projet pour lequel la Promotion économique s'est fortement engagée. Cette dernière assure également le suivi et le développement du site de l'ancienne Brasserie du Cardinal, à Fribourg, sur lequel sera implanté un parc technologique, et dont les clés ont été remises formellement à l'Etat et à la Ville de Fribourg au mois de juin 2012. L'implantation de ce parc, dénommé blueFACTORY, constitue l'un des principaux objectifs que s'est fixé le Gouvernement pour ces prochaines années. Dans ce domaine, 2012 a vu l'organisation d'un concours d'idée et d'un concours d'urbanisme, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail en collaboration avec l'EPFL chargé des projets de contenu. En parallèle, la structure de projet s'est installée sur le site, tout comme son premier locataire, l'Association Fri Up, qui assure l'accompagnement d'entreprises existantes ou en création.

Parmi les faits marquants, il sied encore de citer les inaugurations, entre fin 2011 et début 2012, des nouveaux équipements de remontées mécaniques de Jaun, Schwarzsee, Moléson et Charmey, dont la participation financière de l'Etat à leur construction avait été approuvée par le Grand Conseil en 2008. Enfin, la Direction a continué, en application des mesures décidées dans le cadre du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise élaboré en 2009, d'exercer une veille attentive sur la situation économique de notre canton, par la tenue des séances de la «task force» mise sur pied dans le cadre du plan précité. Cette dernière a également mené ses premières réflexions sur la suite à donner au plan de relance, dont l'échéance a été fixée à fin 2013.

2.3. Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2012, 19 décisions, soit:

- > 10 décisions accordant l'autorisation
- > 2 décisions constatant le non-assujettissement
- > 5 radiations de charges
- > 2 constats de retrait

2012

Les 10 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- > 2 autorisations de revente HLM
- > 1 autorisation d'acquérir avec obligation de revente dans les deux ans
- > 7 logements de vacances

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	5
Secteur Veveysse	0
Secteur Intyamon	1
Secteur Singine	1
Secteur Bulle	0

En outre, 1 décision fondée sur le droit fédéral, soit l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée).

2.4. Tourisme

L'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré durant les dix premiers mois de 2012 des résultats «nuitées» en baisse de 2%, soit une diminution de 720 000 unités. Ce bilan confirme une fois encore la sensibilité du tourisme à l'économie globalisée et sa corrélation avec l'évolution des taux de change pour le franc suisse. Le résultat annuel de 34,8 millions de nuitées prolonge la période difficile que subit le tourisme suisse depuis 2009. Cette perte de l'hôtellerie est imputable à la diminution de la demande étrangère (-658 000 nuitées ou -3,3%), la demande des hôtes suisses étant restée quasiment stable (-62 000 nuitées ou -0,4%).

Dans ce contexte économique difficile au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise bénéficie d'une nouvelle année record. En effet, le bilan annuel enregistre 26 290 nuitées de plus qu'en 2011 (6,1%) et renoue une fois encore avec le meilleur résultat du tourisme fribourgeois, soit 456 834 nuitées. Ce résultat s'explique d'une part par l'agrandissement, la rénovation ou la réouverture d'établissements à l'image de l'Hôtel Le Vieux Manoir à Meyriez, l'Hôtel Cailler à Charmey ou l'Hôtel Au Parc à Fribourg. D'autres facteurs qui peuvent expliquer cette évolution des nuitées fribourgeoises sont l'influence relative du franc fort en raison d'une clientèle nationale se montant à 63% des nuitées, des prix peu élevés en comparaison des destinations phares de Suisse, des packages attractifs au bon rapport prestations/prix, une météo clémente propice aux séjours, un positionnement non seulement hiver, mais également été des destinations fribourgeoises, ainsi que l'image dynamique communiquée ces

dernières années par Fribourg Région par ses actions de «guérilla marketing» notamment.

S'agissant de la parahôtellerie – importante à Fribourg Région, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi un peu moins sensible à la conjoncture –, le bilan se veut stable avec un total de 1,42 million de nuitées. Le bilan d'ensemble du tourisme cantonal au niveau de l'hébergement peut être considéré comme exceptionnel puisqu'il dépasse encore les résultats de 2011, alors que dans la majorité des autres destinations suisses, les nuitées sont en recul.

Au niveau des lieux dits d'excursions, alors que certains mois enregistraient une belle progression, d'autres se révélaient plus difficiles, avec de fortes baisses dues à une météo peu propice aux activités en intérieur, notamment en juillet. Néanmoins, la plupart des régions et des lieux de visite du canton se sont déclarés satisfaits des résultats enregistrés. La Maison Cailler à Broc remporte la palme avec plus de 362 000 visiteurs, suivie par le Papiliorama à Kerzers avec 230 000 entrées.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2012, il sied par ailleurs de mentionner:

- > le lancement ou l'achèvement – en divers lieux de Fribourg Région, soit notamment Charmey, Fribourg, Meyriez – de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique;
- > la mise en service, dans la station de Moléson, du nouveau téléphérique et d'une plate-forme panoramique;
- > la clôture – à l'échelle du canton de Fribourg – du projet, dirigé par l'UFT, «Enjoy Switzerland» FRIBOURG REGION, dont les mesures ont été réalisées en 2012;
- > la distinction «projet remarquable» par le MILESTONE, prix du tourisme suisse, de la «guérilla marketing» de Fribourg Région réalisée dans les villes de Genève et de Zurich;
- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, avec notamment l'élaboration d'un plan quinquennal des mesures (sensibilisation, amélioration et intégration de l'offre touristique), la participation en tant que région pilote au projet Innotour «Destination Management 3.0» et la relance du réseau ProTourisme, réseau pour les professionnels du tourisme;
- > l'ouverture au sein de l'UFT du département Incoming Services, succédant au Business & Development, soit le nouveau département en charge notamment de la création de forfaits

2012

- interrégionaux, ainsi que de la centralisation des demandes pour groupes;
- > le renouvellement du partenariat entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre, aboutissant à une convention réglant les modalités de soutien et les attributions respectives;
 - > l'exécution par l'UFT, en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels, d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis. Cette promotion est réalisée en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud et Valais Tourisme;
 - > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 84 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment de l'Australie, du Brésil, du Canada, de Corée, des Etats-Unis, de Russie et de la plupart des pays européens;
 - > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des organisations touristiques régionales du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et Région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);
 - > la tenue à Fribourg Région de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres: les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;
 - > l'édition et la diffusion, par l'UFT, de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION – Guide principal», le «Guide des Hôtels», les documents promotionnels «Meeting» et «Highlights», la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées;
 - > la gestion par l'UFT des sites Internet www.fribourgregion.ch et www.skifribourg.ch, qui inclut la coordination des sites des principales régions touristiques du canton au profit de l'offre touristique fribourgeoise. A ce titre, il faut relever le lancement de la plate-forme avec un nouveau design et sa migration vers un nouveau système d'exploitation, ainsi que le développement d'une version mobile du site Internet www.fribourgregion.ch, accompagné d'une application pour mobiles lancée en juillet 2012 en première romande;
 - > l'extension par l'UFT, en collaboration avec les organisations touristiques régionales, de la plate-forme TOMAS (Touristic Online Management System) par des modèles pour la parahôtellerie et les offres forfaitaires;
 - > les travaux préparatoires de réaménagement des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
 - > la création, au siège de l'UFT, d'un centre d'appel touristique, atteignable de 9 heures à 19 heures, 7 jours sur 7;
 - > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de quatorze (des dix-huit) sociétés de développement dont la nouvelle venue Delley-Portalban-Gletterens;
 - > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée de Fribourg Région, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre;
 - > la coordination et l'entretien du réseau pédestre cantonal fort de 1760 km;
 - > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de l'«Image du Canton de Fribourg», dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple de la «Commission Hébergement de GastroSuisse» et le «Conseil Consultatif de la Fédération Suisse de Tourisme»).
- La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale, à laquelle se sont ajoutés plus de 1 350 000 francs de taxe cantonale de séjour (affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes) a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.
- Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg, qui présentait un actif de 1 567 000 francs au 31 décembre 2012, a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.
- Outre la confirmation, à hauteur de quelque 966 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs, le Comité de gestion a

2012

décidé l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- > Kaisereggbahnen Schwarzsee AG: acquisition de nouveaux canons à neige et travaux en vue du renouvellement de la concession et du permis d'exploitation du télésiège Riggisalp;
- > Château de la Corbière à Estavayer-le-Lac: transformation du château en hôtel de charme;
- > Cave et Domaine du Petit Château à Môtier/Vully: aménagement d'une ancienne bâtisse en lieu de réception pour des visites oenotouristiques;
- > Société des Remontées Mécaniques La Berra SA: enneigement artificiel et bâtiment de services.

L'aide ordinaire octroyée en 2011 à la Télécabine Charmey-Les Dents Vertes en Gruyère SA a été remplacée par une aide extraordinaire pour le déplacement de la station aval du télésiège «La Scie-Vounetz».

3. Collaborations intercantionales

Le Directeur de l'économie et de l'emploi, en cette qualité, est membre de trois conférences intercantionales et en préside une, à savoir la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

Comme délégué du Conseil d'Etat, il est membre du Bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et président de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Les activités de ces deux entités sont relatées dans le rapport sur les relations extérieures de la Chancellerie d'Etat.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu son assemblée ordinaire ainsi que deux séances de travail en 2012. Elle a aussi mis sur pied un séminaire, en collaboration avec le SECO et regionsuisse. Elle a notamment traité les points suivants:

- > des initiatives fédérales soumises au vote du peuple le 1^{er} mars 2012;
- > de la création d'un groupe de travail pour suivre le processus stratégique de la Nouvelle Politique Régionale 2016+;
- > de la création d'un parc d'innovation en Suisse;
- > de questions liées à l'exécution des mesures d'accompagnement.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie trois fois en 2012 et a notamment traité:

- > du programme de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012–2015: la CDEP-SO a notamment renégocié à la hausse l'enveloppe proposée par le SECO;
- > de la participation du secrétaire de la plate-forme de promotion sectorielle CleantechAlps dans le groupe de travail binationnel Chine-Suisse sur les cleantechs;
- > de la question de l'assujettissement à la TVA des prestations délivrées par les plate-formes du programme NPR de la CDEP-SO (des discussions avec l'Administration fédérale des contributions et le Département fédéral des finances sont en cours);
- > des difficultés du secteur vitivinicole;
- > des travaux préparatoires portant sur la NPR 2016+ et plus particulièrement de la question des zones bénéficiant d'allègements fiscaux.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé deux fois en 2012, alors que le Bureau s'est réuni à six reprises. Ces instances ont traité notamment:

- > des principes directeurs de l'EnDK, approuvés lors de l'Assemblée générale du 4 mai 2012;
- > des négociations avec l'Union européenne relatives à un accord sur l'électricité;
- > du projet de prise de position des cantons sur la stratégie énergétique 2050 ainsi que de divers projets de lois ou mesures envisagés par la Confédération (révision de la loi sur le CO₂, révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, initiative parlementaire 12.400, rapport sur le potentiel hydraulique en Suisse);
- > du Programme Bâtiments (notamment une adaptation du programme);
- > du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB);
- > des développements au sein de Swissgrid SA (reprise du réseau de transport et représentation au sein du Conseil d'administration);

2012

> de la coopération avec EnergieSuisse et des relations avec des tiers comme la SIA et l'Association des entreprises électriques suisses (AES) ou encore, dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, avec la Société Suisse pour la Géothermie, l'Alliance environnement, regioGrid, l'Association Suisse de l'Industrie Gazière, V3E Verband Effiziente Energie Erzeugung et economiesuisse.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2012 est la suivante:

Recours déposés	24
Recours traités	22
Dont	
Admis	0
Partiellement admis	0
Rejetés	17
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	0
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2013	11

5. Législation

5.1. Lois et décrets

- > Loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie.
- > Loi du 9 février 2012 sur l'approvisionnement économique du pays (LAE).
- > Loi du 20 mars 2012 portant adhésion à la Convention inter-cantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).
- > Décret du 21 mars 2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement d'une remontée mécanique de base, à Charmey (télésiège Vounetz).

> Décret du 3 mai 2012 relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015.

5.2. Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 15 mai 2012 sur les taxes perçues par l'Ecole technique de la construction.
- > Ordonnance du 2 juillet 2012 sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle (OTIFP).
- > Règlement du 2 juillet 2012 sur l'emploi et le marché du travail (REMT).
- > Ordonnance du 4 septembre 2012 indiquant les effectifs au 31 décembre 2011 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg.
- > Ordonnance du 2 octobre 2012 permettant à certains types de commerces d'employer du personnel sans autorisation durant deux dimanches ou jours fériés par année.

II. Promotion économique (PromFR)

1. Missions

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à la création et l'implantation de nouvelles entreprises, ainsi qu'à l'extension et au développement des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale, au niveau cantonal et en collaboration avec les autres cantons dans ses volets intercantonaux.

La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par Monsieur Jean-Luc Mossier, directeur depuis le 1^{er} avril 2011.

2. Activités

2.1. Implantation de nouvelles entreprises en provenance de l'extérieur du canton (promotion exogène)

2.1.1. Sociétés en provenance de l'étranger

En 2012, la Promotion économique a soutenu l'implantation dans le canton de Fribourg d'une quinzaine de nouvelles entre-

2012

prises étrangères, en provenance des pays suivants: France, Pays-Bas, Espagne, Suède, Canada, Inde et Chine. La totalité de ces implantations provient de contacts directs avec les entreprises ou par l'intermédiaire de consultants.

Ces nouvelles entreprises étrangères implantées dans le canton de Fribourg prévoient de créer à court terme une cinquantaine de nouveaux emplois.

Les responsables de marché de la Promotion économique ont effectué 11 missions de démarchage sous l'égide de GGBa (Greater Geneva Berne area), l'association inter-cantonale de promotion économique de Suisse occidentale, dont Fribourg fait partie aux côtés de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne. Ils ont également participé à des événements organisés par l'Office suisse d'expansion commerciale (Osec), chargé de la promotion de la place suisse par le Secrétariat à l'économie, et à des séminaires professionnels. Plus d'une centaine de nouveaux responsables d'entreprises et une cinquantaine de consultants spécialisés ont été rencontrés par la Promotion économique, tant par l'intermédiaire de GGBa que de manière indépendante.

Malgré les nouvelles mesures mises en place en 2012 et les efforts accomplis pour rendre la collaboration au sein de GGBa plus efficace, aucun résultat significatif ne peut être annoncé dans le cadre de cette association intercantonale, si ce n'est l'établissement d'une société indienne de conseil en gestion d'entreprise qui prévoit de créer entre un et cinq emplois. On peut néanmoins relever que des démarchages effectués en 2012 dans le cadre de GGBa pourraient conduire à des opportunités réelles d'implantations dans notre canton en 2013.

En 2012, la Promotion économique a accueilli 59 entreprises en provenance de 12 pays dans le canton de Fribourg, dont 23 par l'entremise de GGBa. Les Etats-Unis (12 entreprises), la France (12), la Chine (11) et l'Inde (7) sont les pays de provenance les plus représentés parmi les entreprises ayant visité notre canton, les autres entreprises étant originaires d'Europe, du Brésil, du Canada et de Russie.

Le contrat de prestations avec la structure GGBa a été reconduit pour 2013, avec toutefois une diminution significative de la participation financière de notre canton, et ceci pour une durée fixe d'une année. De nouvelles modifications du modèle de collaboration seront proposées en 2013 avant la reconduction éventuelle du contrat pour 2014. Des options alternatives seront également étudiées dans ce contexte.

On ne saurait pourtant imputer les résultats décevants actuels de la collaboration avec GGBa exclusivement au modèle de collaboration. Si ce modèle n'est effectivement pas favorable aux cantons périphériques comme Fribourg, en revanche il met en évidence

un manque de compétitivité de l'offre fribourgeoise par rapport à des régions fortes comme l'arc lémanique.

Dans ce contexte, il est important de relever que la promotion exogène n'a plus enregistré de succès marquant (société de plusieurs dizaines d'emplois) depuis que le canton de Fribourg ne bénéficie plus de l'arrêté Bonny à fin 2010. Le manque répété de résultats au sein du processus GGBa démontre également une certaine faiblesse de la place fribourgeoise si elle n'est pas soutenue par une politique fiscale ou des conditions-cadre attractives.

A plus long terme, des projets forts comme le parc blueFACTORY ou une stratégie de promotion économique plus ciblée vont permettre de créer une différenciation et une attractivité accrue pour Fribourg, mais ce repositionnement de l'offre fribourgeoise prendra vraisemblablement plusieurs années, pendant lesquelles il est essentiel de conserver des conditions-cadre permettant de préserver la compétitivité de Fribourg sur le plan suisse.

2.1.2. Implantation de nouvelles sociétés suisses

Le succès le plus marquant de 2012 restera sans doute la décision d'implantation de Nespresso à Romont pour son troisième site mondial de production. Avec ses 400 emplois (600 postes en extension future) et ses 300 millions de francs d'investissement (500 millions à terme), ce projet convoité par de nombreuses régions en Suisse et en Europe est le fruit d'un effort intense de plusieurs mois. Les liens entre le canton de Fribourg et le groupe Nestlé, de même que l'excellente position géographique de Romont par rapport aux sites existants, ont contribué à faire la différence. La qualité de l'accès ferroviaire a également joué un rôle important, de même que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée au sein d'un cluster «Foodtech» déjà bien présent dans le canton de Fribourg. D'autre part, l'excellente collaboration avec les autorités communales et les différents services cantonaux a permis de réaliser les procédures nécessaires dans les délais requis par Nespresso.

2.2. Promotion économique endogène

2.2.1. Guichet-entreprises

Dans le cadre du guichet-entreprises, plus de 120 sociétés ou porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les partenaires adéquats en 2012. L'association Fri Up et l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand contribuent notamment à offrir des solutions répondant aux besoins des sociétés et des porteurs de projet.

2012

2.2.2. Développement d'entreprises existantes

De manière générale, environ 50% des ressources de la Promotion économique sont attribuées au soutien des projets de développement des entreprises existantes du canton.

Le cas le plus emblématique de cette année 2012 est probablement le projet de développement de l'entreprise Bumotec, qui a choisi de s'établir dans la commune de Vuadens. Toutefois, ce cas met en évidence le manque de terrain disponible, particulièrement dans le sud du canton, pour des projets industriels d'envergure. La Promotion économique participe de manière active aux groupes de travail et comités de pilotage qui permettent d'accélérer la mise à disposition de nouveaux terrains industriels, dans le cadre de la politique foncière active du canton.

2.2.3. Soutien aux entreprises en difficulté

La Promotion économique est intervenue en 2012 dans plusieurs cas d'entreprises industrielles en difficulté, pour les aider dans la recherche de solutions à court ou moyen terme. Compte tenu de la crise économique internationale, ce type d'activité, même s'il ne fait pas partie des résultats publiables de l'activité de promotion économique, consomme une partie croissante des ressources de la Promotion économique. Outre la création de nouveaux emplois, il peut être nécessaire que la Promotion économique s'engage pour sauver des emplois, lorsque l'entreprise est viable mais traverse des périodes tourmentées du fait de la conjoncture internationale.

2.2.4. Task Force de la DEE

Mise en place par la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) en parallèle au plan de relance 2010–2013, la Task Force de la DEE suit de manière mensuelle l'évolution de la situation économique du canton, notamment sous l'angle du taux de demandeurs d'emplois et du taux de chômage. Diverses autres statistiques concernant l'évolution des flux économiques et des PIB suisse et cantonal sont régulièrement présentées par le Service de la statistique (SStat). Après un début d'année 2012 réjouissant suite à un net recul du chômage et à une résistance forte de l'économie cantonale, les chiffres de fin d'année démontrent une légère progression du chômage et une tendance à la dégradation des perspectives économiques pour 2013.

2.2.5. Fonds de soutien à l'innovation

Financé à hauteur de 3 millions de francs par le fonds de relance 2010–2013, le Fonds de soutien à l'innovation a rendu son rapport en octobre 2012, après avoir engagé la totalité du montant alloué sur 11 projets, toujours en cours à fin 2012. L'un de ces projets concerne le financement du TT-FR (Transfert de technologie Fribourg) pour 2012 et 2013, alors que les autres projets

concernent directement des projets de recherche entre entreprises et hautes écoles. Le Fonds de soutien à l'innovation finance des projets de recherche jusqu'à hauteur de 300 000 francs permettant d'envisager la création de nouveaux produits et de nouvelles places de travail à haute valeur ajoutée dans un délai de quelques années.

2.2.6. Prix à l'innovation du canton de Fribourg

Pour sa onzième édition, la Promotion économique a fondamentalement retravaillé le concept du Prix à l'innovation. Ainsi, une distinction a été faite entre le Prix à l'innovation récompensant les PME, fondées depuis plus de cinq ans, et le Prix Start-up, destiné aux jeunes entreprises. La mention Cleantech a de plus été introduite dans le cadre du Prix à l'innovation, alors qu'elle était jusque-là remise dans le cadre d'une manifestation spécifique organisée par la Chambre de Commerce Fribourg et Cleantech Fribourg.

Au total, 41 sociétés ont participé au Prix à l'innovation 2012–2013 du canton de Fribourg, ce qui représente un nouveau record depuis plus de vingt ans que ce prix a été créé. Dans la catégorie PME, le jury a choisi l'entreprise JESA SA, établie à Villars-sur-Glâne, comme vainqueur. Le public a désigné la société Morphean SA, à Granges-Paccot comme lauréate de la catégorie Start-up. La mention Cleantech a été décernée à l'entreprise moratoise Johnson Electric International SA. La remise des prix s'est déroulée à Forum Fribourg devant près de 400 invités.

2.2.7. Cautionnement Fribourg

12 entreprises ont été soutenues en 2012 par Cautionnement Fribourg, respectivement Cautionnement Romand. De nombreuses sociétés ont d'autre part été informées sur les activités de la coopérative de cautionnement.

2.2.8. Petits-déjeuners de la Promotion économique

Un petit-déjeuner sur le thème «Succession dans les petites et moyennes entreprises» a été organisé le 20 juin 2012 en collaboration avec l'association kmuNext/Relève PME. Une centaine de personnes ont pris part à cette manifestation.

2.3. Création d'entreprises

2.3.1. Parc technologique blueFACTORY

Alors que le canton et la Ville de Fribourg sont devenus propriétaires du site le 6 juin 2012, une structure de projet a été mise en place dès fin 2011 pour anticiper la réalisation des premières études préparatoires liées à la transformation du site. Le concours d'urbanisme, qui doit définir les grandes lignes du site et ses connexions avec la ville, a été lancé en septembre 2012 et se ter-

2012

minera en mars 2013: les études architecturales sur une première phase de réalisation devraient ainsi pouvoir démarrer en 2013. La définition des projets de contenu a fait l'objet d'un concours public au début 2012 qui a rapporté près de 150 idées, parmi lesquelles plusieurs projets phares font l'objet d'études complémentaires et devraient aboutir dans le courant de l'année 2013.

2.3.2. Seed Capital Fribourg

Créée en mars 2010 sur l'initiative de l'Etat et dotée d'un capital de 2 millions de francs, la Fondation trouve son origine dans le plan de relance du canton de Fribourg. Elle a pour mission de soutenir financièrement des entreprises en phase de création, particulièrement des spin-offs des Hautes écoles et de l'Université, par le biais de prêts (maximum 200 000 francs). A ce jour, sept entreprises ont pu bénéficier d'un tel soutien (dont une nouvelle entreprise en 2012). Toutes sont encore actives. Elles ont créé 19 emplois directs et ont pu lever un total de plus de 4 millions de francs de fonds supplémentaires auprès d'autres investisseurs. La préparation d'une campagne de recherche de fonds pour assurer la pérennité de cet instrument a également été initiée cette année.

2.3.3. Capital Risque Fribourg SA

Capital Risque Fribourg SA a investi en 2012 dans deux nouvelles entreprises et son portefeuille se compose à fin 2012 de six participations dans des sociétés start-up du canton. Grâce à une récente augmentation de capital, à laquelle les partenaires actionnaires Groupe E et BCF ont également participé, Capital Risque Fribourg SA dispose à ce jour d'un capital à investir d'environ 5 millions de francs. Plusieurs dossiers sont en cours d'évaluation et devraient se concrétiser au début 2013. Capital Risque Fribourg SA relève avec plaisir que le nombre de projets, ainsi que leur qualité technologique et leur degré d'innovation, sont en constante augmentation depuis plusieurs années, démontrant la croissance et l'ambition des projets de start-up fribourgeoises.

2.4. Nouvelle Politique Régionale

Au cours du premier semestre 2012, le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour la période 2012–2015 a été finalisé. La convention-programme entre la Confédération et l'Etat de Fribourg a pu être signée le 14 mars 2012. Le 3 mai 2012, le Grand Conseil a adopté le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 en faveur de la mise en œuvre de la NPR. Au total, celle-ci dispose d'un budget de 29,4 millions de francs pour la deuxième phase.

Le programme de mise en œuvre de la NPR 2012–2015 s'inscrit dans la continuité des objectifs de la première phase 2008–2011. Il s'appuie sur la volonté de créer une image forte du canton de

Fribourg en matière d'innovation et de développement économique s'inscrivant dans une approche de développement durable. Le programme 2012–2015 contribue à la réalisation de la stratégie d'innovation du canton orientée notamment vers les cleantech et à la réalisation de conditions-cadre favorables à un développement économique intégré dans une démarche de développement durable. Son contenu comprend quatre volets thématiques: le soutien à l'innovation, l'écologie industrielle, la politique foncière active et le tourisme et patrimoine.

Le programme de mise en œuvre de la NPR pour les années 2012–2015 s'appuie sur la loi sur la promotion économique et distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier.

Durant l'année 2012, les projets approuvés au titre du programme de mise en œuvre de la NPR 2008–2011 ont encore nécessité un suivi relativement important. En effet, un certain nombre de projets ont été approuvés vers la fin de la première phase de la NPR, leur mise en œuvre s'étendant ainsi sur l'année 2012, voire 2013. D'autres projets ont accusé du retard dans leur mise en œuvre et n'ont pas pu aboutir dans les délais initialement prévus.

Enfin, en date du 3 octobre 2012, une manifestation d'information a été organisée conjointement par la Promotion économique et Cleantech Fribourg à l'attention des PME du canton. Le but de l'événement était de faire connaître les outils proposés notamment par Cleantech Fribourg pour améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale des PME. La manifestation a réuni une centaine de participants dont de nombreux représentants de PME.

3. Les mesures de soutien en chiffres

3.1. Soutien aux entreprises

Au cours de l'année 2012, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné une demande, laquelle a été acceptée. De plus, deux demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

3.1.1. Etat des cautionnements

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant Fr.
Etat au 31.12.2012	6	3 955 875

3.1.2. Contributions directes selon la Loi sur la promotion économique (LPEc)

	Montant des aides financières Fr.
Aides financières en faveur des entreprises en 2012:	4 097 872
Aides financières en faveur des entreprises en 2011:	4 311 841

2012

3.2. Nouvelle Politique Régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012–2015 dispose au total d'un budget de 29,4 millions de francs. En 2012, 22 projets ont été approuvés pour un montant de 16,2 millions de francs.

3.2.1. Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012–2015: Financement et engagements au 31.12.2012 (en Fr.)

	Confédération	Canton	Total financement	Approuvé	Solde disponible
Contributions financières					
Stratégie cantonale	4 600 000	8 944 170	13 544 170	10 090 912	3 453 258
Stratégie intercantonale	2 030 000	2 030 000	4 060 000	3 060 000	1 000 000
Stratégie transfrontalière	400 000	400 000	800 000	34 000	766 000
Total	7 030 000	11 374 170	18 404 170	13 184 912	5 219 258
Prêts remboursables					
Stratégie cantonale	4 900 000	6 100 000	11 000 000	1 340 000	9 660 000
Total programme cantonal pluriannuel	11 930 000	17 474 170	29 404 170	14 524 912	14 879 258

III. Service public de l'emploi (SPE)

1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail. Il est dirigé par Monsieur *Charles de Reyff*.

2. Activités courantes

L'activité du SPE a été principalement marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 2012, du règlement d'application de la loi sur l'emploi et le marché du travail (REMT). La validation du REMT a permis au SPE de concrétiser en novembre le projet d'inscription au chômage des demandeurs d'emploi auprès de l'ORP. Elle a aussi permis la mise sur pied de la plate-forme SPE/SASoc. Cette structure, opérationnelle dès mars 2013 sous le nom de Pôle Insertion+, est constituée de conseillers en personnel et d'assistants sociaux et permet la prise en charge des demandeurs d'emploi au bénéfice de mesures de réinsertion sociale. Le service, après analyse, a également décidé d'externaliser les quatre mesures du marché du travail dont il assurait la gestion (Frima, free win, FRee Trading et l'Atelier TRE). Cette opération qui vise notamment l'équité avec les fournisseurs de mesures du canton

a été réalisée le 31 décembre 2012. Les mesures ont été reprises par le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel (CPI). En tant qu'autorité cantonale responsable de l'approvisionnement économique, le SPE a vu son activité renforcé en la matière avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2012, de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE).

2.1. Section chômage

2.1.1. Assurance-chômage

Le taux de chômage a augmenté dans le canton, passant de 2,6% en janvier à 2,8% en décembre. Le nombre de personnes inscrites au chômage a sensiblement diminué jusqu'en mai (-0,5%); le taux a ensuite stagné jusqu'en juillet, puis a augmenté suivant en cela une courbe saisonnière. Quant au taux moyen de chômage, il s'est établi pour 2012 à 2,4% de la population active (2,1% en 2011). Fribourg affiche ainsi le meilleur taux de Suisse romande et se situe en-dessous de la moyenne nationale qui est à 2,9%. La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance, passant de 4,5% en début d'année pour aboutir à 5% en décembre. En 2012, 1110 (1376) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

2012

2.1.2. Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants.

2.1.3. Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins: cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET), etc. 2012 a été marqué par l'analyse qui a mené à l'externalisation vers le CPI des mesures jusqu'à présent intégrées au SPE (à savoir: Frima, Atelier TRE, FRee Trading, free win) et la révision des processus et démarche qualité du secteur MMT.

a. Mesures d'emploi

Les programmes d'emploi temporaires (PET) visent à faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable des assurés. Ils portent sur des activités proches de la réalité et répondent le mieux possible à la formation et aux aptitudes des participants ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. En 2012, 1982 (2338) PET ont été octroyés, dont 64% auprès de fournisseurs subventionnés par le SPE, 16% auprès d'associations à but non lucratif et 20% auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton. Le programme d'emploi temporaire Frima a accueilli 67 (68) assurés.

Les semestres de motivation (SeMo) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2011–2012, 317 (289) jeunes ont suivi un SeMo/PréFo qui dure en moyenne 5,5 mois.

40 (50) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec la profession et le monde du travail.

b. Mesures de formation

Les plate-formes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi.

4726 mesures de ce type (3910) ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 45%; langues: 33%; informatique: 8%; autres: 14%). L'Atelier TRE propose aux demandeurs d'emploi un module coaching et un module CV-Flash. 1001 (781) inscriptions y ont été enregistrées.

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les deux EPCO fribourgeoises, FRee Trading et free win, ont accueilli respectivement 114 (115) et 79 (78) assurés durant l'année.

686 (743) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

c. Mesures spécifiques

Parmi les 428 (536) mesures spécifiques octroyées, 60,1% constituent des allocations d'initiation au travail, 8,4% des allocations de formation, 9,3% des contributions aux frais de déplacement et enfin 22,2% des soutiens à une activité indépendante.

d. Répartition du budget MMT

Le budget MMT englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spéciales géré directement par le SECO. En 2012, 38% du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 42% aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 20% aux semestres de motivation (SeMo).

e. Programmes d'emploi qualifiant (PEQ-LEMT)

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit en leur offrant une occupation qualifiante au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 94 (97) contrats PEQ-LEMT ont été octroyés dont 56% auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 44% auprès d'entreprises privées. La durée moyenne par contrat est d'environ 3,5 mois. Deux personnes ont pu être engagées sous forme de contrat PEQ-LEMT encadrement auprès de fournisseurs subventionnés.

2.1.4. Médiation

La médiation, qui est directement subordonnée au secrétariat général de la DEE, est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section

2012

juridique notamment. 78 (118) interventions ont été recensées en 2012. Le 1^{er} novembre, Monsieur Peter Hunziker a remplacé Monsieur Max Hayoz en tant que médiateur, suite à la retraite de ce dernier.

2.1.5. Collaboration interinstitutionnelle (CII)

De plus en plus de personnes cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), rendant compliqué leur retour sur le marché de l'emploi. Ceci peut engendrer précarité et exclusion sociale. Pour aider ces personnes, les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune: la collaboration interinstitutionnelle (CII).

En 2012, les ORP ont eu recours à la CII et à son outil informatique de gestion de cas (CaseNet) pour 30 (39) situations, dont 24 (27) situations complexes. Les cas complexes sont traités dans les espaces de coordination CII, qui réunissent un délégué de chacun des trois dispositifs partenaires de la CII ainsi qu'un médecin.

Des nouveaux processus de travail internes aux ORP ont été mis en place au mois de décembre afin d'améliorer l'implication des conseillers en personnel au traitement des cas CII.

2.1.6. Aide pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Le SPE appuie la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) dans sa mission: le déploiement du dispositif et le développement des mesures d'aide. Le Service met notamment à disposition de la CJD un chef de projet pour le pilotage des groupes de travail, ainsi qu'une personne pour la gestion administrative.

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental 2012–2016. En 2012, le travail de la CJD s'est concentré sur les mesures suivantes: le développement du concept d'évaluation du dispositif et du «Case management»; la formalisation de l'organisation et des outils de travail de la Plate-forme jeunes; le regroupement des structures proposant des semestres de préformation et de motivation. Le deuxième rapport de la CJD intègre un plan financier complet qui permet d'évaluer les besoins financiers pour les prochaines années.

Le Conseil d'Etat a pris acte de ce rapport, qui comprend un bilan des objectifs fixés en 2009, une évaluation de la situation des jeunes en difficulté dans le canton et une quantification des besoins financiers futurs. Il a été publié au début de l'année 2013.

2.1.7. Organisation et projets

En 2012, la section s'est impliquée dans la conduite et le suivi de plusieurs projets dont les quatre suivants: mise en place d'un système de contrôle interne, développement durable, gestion des statistiques et portail pour les mesures du marché du travail. Les conditions cadres pour l'amélioration continue sont garanties par le remaniement complet de la méthode de gestion de projets afin de correspondre aux besoins du service, tout comme la formation à la gestion de projets qui se compose désormais de modules capitalisables. L'ensemble des collaborateurs du SPE ont suivi une formation pratique en matière d'ergonomie à la place de travail.

Un panel de mesures visant à minimiser les impacts environnementaux liés à l'activité du service a été établi concernant la réduction de la consommation d'énergie et de consommables de bureau, l'optimisation des déplacements et la valorisation des déchets.

Le système de management de la qualité est continuellement en cours d'optimisation: un outil de monitoring pour le suivi de la réalisation des objectifs du service et des sections a été développé et mis en place.

2.2. Section Marché du travail

2.2.1. Inspection du travail

Par ses actions (contrôles, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos pour un collectif de près de 120 000 emplois à plein temps dans le canton.

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 395 (369) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). L'Inspection du travail a également effectué 26 (17) audits système MSST complets (Médecins et spécialistes de la sécurité au travail), portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a participé activement à la mise en pratique, conjointement avec la SUVA, le Service de l'environnement (SEn) et le Service de l'aménagement du territoire et des constructions (SeCA), de la nouvelle procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Dans ce même cadre, elle a déposé une plainte pénale

2012

contre une entreprise ayant violé de manière flagrante les prescriptions de protection des travailleurs.

L'Inspection a effectué des investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST).

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

Dans le cadre de ses compétences, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 31 (22) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes: six libérations et quatre modifications d'assujettissement ont été effectuées.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2011	2012	2011	2012
Travail de nuit	79	71	120	136
Travail du dimanche	150	105	102	132
Travail en continu	0	1	18	6
Travail en 3 équipes	5	3	-	-
Total	234	180	240	274

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2011	2012
Agrandissements (transformations) industriels	29	19
Autorisations d'exploiter	17	17
Entreprises non industrielles	584	659
Total	630	695

2.2.2. Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire Romand et Tessinois du marché de l'Emploi (ORTE):

- > Plaquette trimestrielle sur les indicateurs de l'évolution du chômage en Suisse romande par branche économique (janvier, avril, juillet, octobre 2012);
- > Evolution du travail intérimaire en Suisse romande (novembre 2012);
- > Etude sur les effets de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (LACI) (octobre 2012);
- > Etude sur le secteur nettoyage (septembre 2012);
- > Réaffectation des professions dans Plasta, 547 propositions faites au SECO (avril 2012);
- > Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2012);
- > Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2012);
- > Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2012).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets tels que le plan cadre MMT et la gestion des statistiques au SPE, ainsi qu'à la mise à jour des données du chômage suite à l'introduction du nouveau recensement fédéral de la population (RFP 2010).

2.2.3. Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012 et répond aux exigences fédérales en la matière. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Charles de Reyff, chef du SPE, a été nommé à la tête de cet organe.

2.2.4. Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Monsieur Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, est intervenu dans un conflit entre partenaires

2012

sociaux. Il a par ailleurs offert sa médiation dans le cadre de la négociation de deux conventions collectives de travail.

2.2.5. Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspection de l'emploi contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 382 (352) contrôles portant sur 776 (1128) travailleurs ont été réalisés.

L'Inspection a également contrôlé deux agences de travail temporaire et examiné les dossiers de 20 travailleurs intérimaires. Les salaires sont généralement conformes aux CCT étendues et aux salaires usuels. Aucune infraction n'a été découverte en ce qui concerne le séjour des étrangers.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 43 448 francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

L'Inspection a traité 5525 (4590) annonces pour 7589 (6202) travailleurs, dont 3606 travailleurs détachés, 2666 prises d'emploi en Suisse (dont plusieurs via agences) et 1317 prestataires de services indépendants. Ces travailleurs soumis à l'annonce obligatoire (moins de 90 jours par année) ne représentent toutefois que 853 équivalents plein-temps, soit 0,73% (0,7%) de tous les emplois recensés dans le canton de Fribourg.

2.2.6. Lutte contre le travail au noir

Le SPE est l'autorité d'exécution cantonale de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN).

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendants de l'Association fribourgeoise de contrôles. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 525 (429) contrôles concernant 1343 (1458) travailleurs. Parmi ces contrôles, 125 (152) entreprises pour 403 (365) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Un concept de prévention et d'information du travail au noir a été élaboré. Les mesures qui en découlent sont en cours de réali-

sation et se poursuivront ces prochaines années, notamment par la diffusion d'informations et la mise sur pied de formations auprès d'organismes d'utilité publique proches des employés et des employeurs potentiellement exposés à l'économie souterraine.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

2.2.7. Placement privé et location de services

La section a délivré 27(57) autorisations en 2012: 14 pour le placement privé et 13 pour la location de services. Huit autorisations ont été supprimées suite à une cessation d'activité ou une reprise par une autre société.

Elle a préavisé favorablement 15 (25) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et/ou le placement privé intéressant l'étranger auprès du SECO.

Par ailleurs, la section a mené des investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Un entrepreneur a été condamné par le Ministère public à une peine pécuniaire de 60 jours-amende et à une amende pour avoir exercé la location de services sans autorisation, d'autres se sont mis en règle suite à l'intervention de la section. De plus, des activités illicites de location de services de l'étranger en Suisse ont été dénoncées au SECO.

Enfin, l'extension du champ d'application de la convention collective de travail de la branche du travail temporaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a influencé grandement le travail de contrôle de la section. La CCT de la branche du travail temporaire s'applique sur tout le territoire suisse et à toutes les entreprises titulaires d'une autorisation de location de services fédérale et/ou cantonale qui ont, en ce qui concerne les travailleurs loués, une masse salariale d'au moins 1 200 000 francs par année civile. Dans ce contexte, il faut relever que plus de 58% des agences de location de services sises dans le canton de Fribourg, qui représentent à elles seules 94% de toutes les heures louées, sont soumises à la CCT précitée. Ainsi, l'examen et l'approbation des nouveaux modèles de contrats de travail, adaptés à la CCT de la branche du travail temporaire, ont constitué une des tâches primordiales de la section. Par ailleurs, les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment l'établissement tardif des contrats de travail ou le non-respect de leur contenu obligatoire, des déductions de salaire injustifiées et la réticence de rémunérer les heures supplémentaires.

En 2011 (les chiffres pour 2012 sont disponibles au printemps 2013), 1026 (685 en 2010) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 7666 (6199) personnes, ce qui correspond à 3 785 948 heures de mis-

2012

sion. La partie d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 66% (61,3%), ce qui est légèrement supérieur à la moyenne suisse de 61,1% (59,9%).

2.3. Section juridique

2.3.1. Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 7094 (6077) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2012, selon la répartition suivante:

- > Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 4651 (4293);
- > Aptitudes au placement et autres décisions: 357 (356);
- > Remises de l'obligation de restituer: 31 (53);
- > Avis de droit en matière d'assurance-chômage: 2055 (1375)

2.3.2. Décisions en deuxième instance et observations au Tribunal cantonal

La section juridique a également enregistré 487 (422) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. 296

(330) décisions sur opposition, dont 61,4% ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 26,69% ont été admises, 9,46% ont été partiellement admises et 2,36% ont été rayées du rôle. 27 (21) recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 25 (33) affaires. Le Tribunal cantonal a rendu 40 (25) arrêts. 57,5% des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 30% ont été admis, 5% ont été partiellement admis et 7,5% ont été rayés du rôle. En 2011, le SPE avait interjeté un recours en matière de droit public au Tribunal fédéral contre une décision du Tribunal cantonal. Par arrêt du 31 août 2012, le Tribunal fédéral a admis le recours.

2.3.3. Réduction de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

Le début de l'année 2012 a été particulièrement rigoureux en termes de conditions climatiques. Sur les 686 (57) avis d'indemnités intempéries reçus en 2012, 612 sont arrivés en février.

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2011	2012	CH 2011	CH 2012	2011	2012	CH 2011	CH 2012
Janvier	243	438	7628	12 180	13 232	17 802	433 335	588 220
Février	372	440	7065	12 808	15 786	22 516	388 309	660 104
Mars	251	485	6213	13 066	10 952	20 937	361 449	656 590
Avril	227	243	5982	11 246	11 501	11 318	304 306	517 603
Mai	214	262	5436	10 747	9644	12 587	296 945	597 903
Juin	208	172	4821	10 777	8145	7 334	226 973	518 238
Juillet	55	206	3237	6 360	2721	6 459	167 927	283 532
Août	52	101	836	6 189	2498	6 114	146 379	312 767
Septembre	76	136	4493	7 726	5121	5 457	216 040	364 625
Octobre	499	309	6406	8 485	27 008	14 978	321 733	444 187
Novembre	460	324	7061	12 437	22 626	14 846	360 942	622 217
Décembre	149	163	5926	7 600	8744	5 934	304 627	337 070

2.3.4. Autres activités de la Section juridique

La Section juridique assure notamment une permanence en matière de droit du travail, en renseignant les personnes qui le désirent lors d'entretiens téléphoniques ou dans ses locaux. La section conseille le service dans l'ensemble de ses domaines d'activité et, le cas échéant, rend des avis de droit. Elle rédige les textes juridiques nécessaires à la bonne marche du Service. A ce titre, elle a notamment élaboré le règlement sur l'emploi et le marché du travail (REMT).

La section prononce également des décisions en matière de loi sur les travailleurs détachés (Ldét). De plus, elle est compétente pour mener la procédure relative à l'extension des conventions collectives de travail au niveau cantonal. Elle statue en outre sur les réclamations déposées contre les décisions de l'Inspection du travail.

2012

2.4. Section Services généraux

2.4.1. Communication

Le service s'est particulièrement investi dans la communication liée à l'inscription au chômage auprès des ORP (brochures, site Internet, etc.). L'adaptation de la signalétique des bâtiments du SPE à l'identité visuelle de l'Etat a été lancée en 2012 et sera terminée en 2013. La DEE a validé en décembre le concept de communication externe du SPE, décrivant les rôles et responsabilités du Service et de la Direction en la matière. Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le Service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

2.4.2. Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique et a finalisé le déménagement et la virtualisation de ses principaux serveurs auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Une évaluation du matériel et des applications utilisés au sein du SPE a été effectuée en vue du passage à Windows 7 et Office 2010. Un site Internet a été créé pour la CJD qui a permis la collecte de données sur les jeunes en fin de formation. Le portail MMT, qui permet l'inscription par les ORP des demandeurs d'emploi au sein de cours et mesures, a été complètement revu pour en améliorer le fonctionnement. Le SPE a également préparé le passage technique et informatique des quatre mesures externalisées au CPI et a aménagé les postes de travail pour les Pôles Insertion+, opérationnels dès 2013.

Les mises à jour et les tests se sont poursuivis pour garantir le fonctionnement du système de gestion électronique des documents, ainsi que du système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA).

2.4.3. Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, de 21,6 millions de francs. En outre, 1 435 090 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 741 831 francs, les PEQ associations 483 124 francs et les PEQ canton et communes 232 161 francs.

Au 31 décembre 2012, le capital du Fonds se montait à 16,3 millions de francs.

IV. Caisse publique de chômage (CPCh)

1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par *Monsieur Dominique Schmutz*, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le calcul du taux de chômage en Suisse a été actualisé en 2012 sur le recensement populaire de 2010 effectué par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Entre 2000 et 2010, le nombre de personnes actives est passé de 127 219 à 153 019 dans notre canton. Cette belle vitalité est le fruit de bonnes conditions-cadres de l'économie fribourgeoise, ainsi que des mesures adéquates dans la lutte contre le chômage.

Le taux de chômage depuis juin 2012 est donc calculé sur la base du nouveau recensement et s'élève à 2,4% en moyenne sur l'année contre 2,9% en moyenne suisse. Néanmoins, le taux de chômage cantonal entre 2011 et 2012 a progressé de 0,3 point (2,1% contre 2,4%).

Outre son site principal à la rue du Nord 1 à Fribourg et son antenne régionale à Bahnhofzentrum, à Guin, la Caisse a étendu sa présence par l'ouverture d'un guichet à la rue Frédéric Chaillet 11, à Fribourg, et à la route de Riaz 18, à Bulle, durant l'année 2012.

Aussi, l'augmentation du nombre de bénéficiaires ajoutée à une présence plus importante sur le territoire cantonal a permis d'élever notablement le nombre des prestations servies par la Caisse.

2012

Les personnes qui recherchent activement un emploi peuvent donc compter sur une administration de proximité performante dans la gestion et le paiement des indemnités de chômage.

Enfin, la Caisse a notifié 2522 décisions. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 31 cas pour examen.

2.2. Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2011	2012	Variation en%
Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)			
Nombre d'assurés	5 032	5 257	4,47%
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	4 663	6 050	29,74%
Nombre d'indemnités journalières versées	381 695.7	403 850.1	5,80%
Demandes d'indemnités en cas d'intempéries			
Nombre d'entreprises	44	169	284,09%
Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises	13	27	107,69%
Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité			
Nombre d'entreprises	34	47	38,23%

Indemnités versées	2011 Fr.	2012 Fr.	Variation en%
Indemnités journalières (IC)	58 826 480.70	63 915 182.80	8,65%
Allocations familiales	1 160 453.80	1 143 039.05	-1,50%
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	3 637 414.90	3 893 084.90	7,03%
Coût afférent au projet (organisateur)	19 894 246.95	15 372 626.80	-22,73%
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	3 774 179.95	8 369 506.05	121,76%
Insolvabilité	834 372.55	1 375 469.60	64,85%
Allocation d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	55 205.35	30 172.10	-45,35%
Total	88 182 354.20	94 099 081.30	6,71%

V. Service du registre du commerce (SRC)

1. Missions

L'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411) attribue au Service du registre du commerce la mission de servir à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a l'obligation d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

En application de l'ordonnance du 3 décembre 1954 sur les émoluments en matière de registre de commerce (RS 221.411.1), le

Service du registre du commerce perçoit auprès des entités juridiques les émoluments dus pour toute inscription et fourniture de prestations.

Le Service du registre du commerce est sous la responsabilité de la Préposée, *Madame Urška Kozomara Yao*, depuis le 1^{er} décembre 2008.

2012

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le Service a procédé dans le courant de l'année 2012 à un total de 6553 inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1348 inscriptions de nouvelles entités, 932 radiations et 4273 modifications d'entités déjà existantes. Le total d'inscriptions a ainsi baissé de 15 par rapport à l'année 2011. Toutefois, le nombre d'inscriptions demeure très élevé depuis 2009; il reste à voir dans quelle mesure cela correspond à une nouvelle tendance. La barre de 19 000 entités juridiques inscrites au registre du commerce a été franchie dans le courant de l'année 2012.

2.2. Evénements particuliers

Le Service a participé à une séance de la Conférence des autorités suisses du registre du commerce, en octobre 2012, qui avait notamment pour but de former les registres du commerce en vue de l'introduction de la réquisition électronique, imposée par l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC). Ainsi, le Service a dû adapter son logiciel aux nouvelles exigences légales en matière de communication électronique. Pour ce faire, le Service a poursuivi la collaboration avec ses registres partenaires de Vaud, Genève et Neuchâtel, ainsi qu'avec leur fournisseur du logiciel commun.

Le Service a de nouveau contribué à la formation d'un notaire-stagiaire.

2.3. Statistiques

2.3.1. Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2012, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant:

Entreprises individuelles (EI)	5 790
Sociétés en nom collectif (SNC)	346
Sociétés en commandite (SC)	26
Sociétés anonymes (SA)	6 942
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	4308
Etablissements de droit public (EDP)	21
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopératives (COOP)	576

Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	154
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	360
Associations (ASS)	194
Fondations (FOND)	487
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Total	19 213

2.3.2. Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2012, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante:

Total des sociétés actives inscrites en langue française	14 934
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4279

2.3.3. Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal, l'évolution des nouvelles sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit:

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/ SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34

3. Collaborations intercantionales

Le Service du registre du commerce a de nouveau participé aux séances de travail des registres du commerce de plusieurs cantons alémaniques. Ces séances sont destinées à approfondir des questions juridiques. Les registres du commerce des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel ont repris ces séances, pour la première fois depuis des années, et le Service du registre du commerce y a participé également.

 2012

4. Affaires contentieuses

Pour l'année 2012, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

VI. Service de l'énergie (SdE)

1. Missions

Créé suite à l'intégration de la section transports au nouveau Service de la mobilité (SMO) à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (1^{er} janvier 2012), le Service de l'énergie (SdE) a pour mission d'atteindre les buts de la politique énergétique cantonale. Il s'agit d'assurer une production et une distribution économiques, compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie, d'encourager le recours aux énergies renouvelables, de favoriser l'utilisation des énergies indigènes.

Le Service est dirigé depuis le 1^{er} janvier 2012 par *Monsieur Serge Boschung*, chef de service.

2. Activités

2.1. Activités courantes

La tâche du Service est de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine de l'énergie.

Dans le cadre de la stratégie énergétique visant à atteindre l'objectif de la «Société à 4000 Watts» d'ici 2030, le Service a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes. Une aide financière peut notamment être obtenue lors du processus d'obtention du label «Cité de l'énergie», mesure applicable jusqu'au 31 décembre 2015. Les programmes «SuisseEnergie pour les communes», l'Association «Cité de l'énergie» et «Energie» collaborent avec le Service dans un but d'exemplarité des collectivités publiques.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés. Le Service a également tenu un stand d'information lors de la manifestation EcoHome, salon romand de l'habitation durable et de l'efficacité énergétique, qui s'est déroulé à Fribourg du 19 au 21 avril 2012.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu deux séances. Les thèmes de la mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton, de l'évolution des dispositions légales en matière d'énergie, des programmes d'encouragement, des études en cours et de la procédure de consultation de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

2.2. Formation

2.2.1. 2012: Première étape de la mise en œuvre du programme de formation continue

Sur mandat du Grand Conseil et en collaboration avec les différents acteurs concernés (Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, la Formation professionnelle du canton, l'Institut agricole de Grangeneuve, le réseau Energie & Bâtiment, les organisations professionnelles telles que Suissetec, l'association Enveloppe des édifices suisses, Fe3, et les milieux agricoles), un programme de formation a été mis en place. Il comprend les éléments suivants:

- > campagnes de sensibilisation (conférences ponctuelles et cycles de conférences);
- > séminaires et journées d'études professionnelles;
- > cours ponctuels et cycles de cours thématiques et/ou de spécialisation;
- > formation «passerelle» permettant aux professionnels qualifiés (CFC technique ou à définir) d'acquérir un CFC dans le domaine du bâtiment et/ou des énergies renouvelables;
- > CAS et/ou DAS (Diploma of Advanced Studies) permettant aux professionnels qualifiés de perfectionner leurs connaissances pour accéder à un niveau de spécialistes ou d'experts.

L'ensemble du programme de formation est mis en œuvre et géré par l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR), sous le contrôle du Service. Il s'agit d'un mandat de prestation globale (gestion, organisation, coordination, monitoring, etc.) pour une période limitée dans le temps et impliquant plusieurs filières de formation.

Le coût de la mise en place de l'offre de formation, que le Conseil d'Etat souhaite également avantageuse pour les participants résidant ou travaillant dans le canton, a été estimé à 500 000 francs par an sur une période de trois ans, soit un engagement total de 1,5 million de francs. Cette somme sera prélevée du Fonds cantonal de l'énergie, en application de l'article 22 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn).

2012

2.2.2. La Valise d'exploration énergie

Le programme appelé «La Valise d'exploration énergie», proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 3P à 6P du canton, a été réactualisé sur la base de l'expérience acquise au cours des douze ans passés. Le nouveau concept donne une large part d'interactivité aux enfants en leur offrant une approche active dans l'expérimentation et des défis à relever pour prendre conscience de notre consommation d'énergie et de la nécessité de l'économiser. Durant l'année scolaire 2011-2012, 126 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 2486 élèves.

- > Commune de Romont;
- > Commune de Romont (contournement Sud);
- > Commune de Fribourg (STEP);
- > Commune de Bulle, UCB Farchim;
- > Commune de Düdingen;
- > Commune de Hauterive;
- > Commune de Corpataux-Magnedens.

2.3. Procédures d'autorisation de construire

2.3.1. Demande de permis de construire

Au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC) et en application des dispositions en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2012, le Service de l'énergie a contrôlé et préavisé 2494 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

Il a également autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA:

- > Communes de Rue et Ursy (1);
- > Communes de Rue et Ursy (2);
- > Commune de Rue, secteurs Rue et Promasens;
- > Commune d'Ecublens;

2.3.2. Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 6 autorisations.

- > Commune d'Auboranges;
- > Commune de La Folliaz, secteur Villarimboud.

2.3.3. Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- > Communes de Courgevax et Greng;
- > Commune de Châtel-St-Denis;
- > Commune de Belfaux;
- > Communes de Kerzers et Fräschels;
- > Communes de Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz;
- > Communes de Bulle et Vuadens;
- > Commune de Kerzers;
- > Commune de Villaz-St-Pierre;

2.3.4. Lignes haute tension

Le Service a donné son préavis pour les projets suivants:

- > Commune de Noréaz – 4 projets – (Groupe E SA);
- > Commune de Châtel-St-Denis – 2 projets – (Groupe E SA);
- > Commune de Grandvillard (Groupe E SA);
- > Commune de Senèdes (Groupe E SA);
- > Commune de Le Glèbe, secteur Villarlod (Groupe E SA);
- > Commune de Cressier (Groupe E SA);
- > Commune de Morat (IB Murten AG);
- > Commune de Brünisried (Groupe E SA).

2012**2.4. Programmes d'encouragement en matière d'énergie****2.4.1. Installations de chauffage au bois**

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 38 promesses de subvention représentant un montant de 818 505 francs pour une puissance de 9003 kW.

2.4.2. Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 314 promesses de subvention représentant un montant de 812 216 francs pour une surface totale installée de 2970 m².

2.4.3. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie-P

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 7 promesses de subvention représentant un montant de 70 940 francs.

2.4.4. Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 93 promesses de subvention représentant un montant de 459 000 francs pour une puissance de 938 kW.

2.4.5. Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 97 promesses de subvention représentant un montant de 493 500 francs pour une puissance de 1096 kW.

2.4.6. Réseau hydraulique (distribution de chaleur)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 45 promesses de subvention représentant un montant de 183 000 francs.

2.4.7. Programme bâtiments

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 436 promesses de subvention représentant un montant de 1 964 125 francs. La part nationale promise par le Programme Bâtiments pour le canton de Fribourg représente quant à elle un montant de 5 455 125 francs.

2.4.8. Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 63 198 francs pour une puissance total des bâtiments nouvellement raccordés de 999 kW.

2.4.9. Couplage chaleur-force

Aucune promesse de subvention n'a été délivrée.

2.4.10. Cité de l'énergie pour les communes

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 16 promesses de subvention représentant un montant de 126 037 francs.

3. Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

4. Législation

Le SdE a été particulièrement impliqué dans le cadre de la modification de la loi sur l'énergie qui vise à concrétiser la stratégie énergétique adoptée par le Conseil d'Etat en 2009.

Un referendum a été déposé contre la loi du 7 février 2012, bien que seul son article 15 (alinéas 2 et 3) soit contesté par les référendaires. Ces alinéas stipulent que les chauffages électriques fixes (avec ou sans distribution de chaleur à eau), ainsi que les installations dont la production d'eau chaude est principalement réalisée au moyen d'une résistance électrique, doivent être remplacés au plus tard le 1^{er} janvier 2025 par un système plus efficace.

Le nombre requis de signatures ayant été récolté, cette loi a dès lors fait l'objet d'une votation populaire qui a eu lieu le 25 novembre 2012. Le corps électoral a refusé la loi à une très courte majorité (50,75%) en raison des nouvelles prescriptions concernant les chauffages électriques. Un nouveau projet sera soumis au Grand Conseil en 2013.

2012

VII. Service de la statistique (SStat)

1. Missions

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service de la statistique se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou «STAT-FR».

Le Service de la statistique est dirigé par *Monsieur Pierre Caille*, chef de service.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Statistique de la population

En 2012, la nouvelle enquête fédérale annuelle dite «structurelle» par questionnaire écrit auprès d'un échantillon de plus de 300 000 personnes en Suisse a livré ses premiers résultats, qui portent sur l'année de référence 2010. Le Service a procédé à des exploitations de cette enquête par échantillon pour le canton de Fribourg et intégré les résultats dans l'édition 2013 de l'annuaire statistique du canton. L'enquête structurelle fait partie du nouveau dispositif de recensement fédéral de la population et complète les informations qui sont tirées des registres harmonisés de personnes. Le service de méthodologie de l'Office fédéral de la statistique demande que les résultats estimés à partir d'une enquête fédérale par échantillon soient systématiquement assortis d'une information concernant leur niveau de précision (intervalle de confiance). Le personnel du service a été spécialement formé aux techniques d'inférence pour être en mesure de procéder à ces calculs.

Les effectifs de la population sont désormais établis à partir des registres de personnes, principalement des registres des habitants. Dans le canton de Fribourg, les registres des habitants sont tenus par les communes. La coordination de l'acheminement des extraits des registres communaux vers l'Office fédéral de la statistique, ainsi que l'assurance qualité de ces données sont du ressort du canton. Grâce notamment aux efforts consentis par

les préposés communaux au contrôle des habitants, Fribourg a continué, en 2012, de figurer parmi les meilleurs cantons dans les résultats des tests de qualité de la Confédération.

En raison de l'extraordinaire croissance des effectifs de la population que connaît le canton de Fribourg, il existe une forte demande de prévisions démographiques, non seulement au niveau du canton, mais également au niveau des districts et des communes. Pour compléter les scénarios cantonaux produits par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec les cantons, scénarios essentiellement fondés sur une répartition des scénarios nationaux sur les cantons (méthode «top down»), le Service a développé des modèles d'estimation dits «bottom up» tenant compte autant que possible de la réalité locale, en particulier de la planification en matière de construction de logements.

2.1.2. Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2011/2012 dans l'annuaire statistique 2013, ainsi que sur son site internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale concernant plus de 50 000 élèves. Le relevé pour l'année scolaire 2012/2013 a eu lieu en novembre 2012 auprès de toutes les écoles du canton. Le dispositif mis en place il y a trois ans permet de répondre aux exigences du projet fédéral MEF (modernisation des enquêtes du domaine de la formation). Il sera remplacé à terme par une exploitation des données administratives qui seront contenues dans le futur système harmonisé de gestion des écoles.

2.1.3. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans «Conjoncture fribourgeoise» et sur le site internet «Statistique Fribourg».

Les données nécessaires pour établir ces statistiques exigées par la Confédération sont en partie tirées des demandes de permis de construire. Depuis octobre 2012, ces données sont transmises directement par les communes à l'Office fédéral de la statistique, sous la forme de mises à jour, au fur et à mesure, du Registre fédéral des bâtiments et logements. Le Service a assuré la formation de tous les préposés communaux et continue de fournir un soutien technique pour permettre aux communes de transmettre les informations dans les délais et avec la qualité requise. Un projet cantonal est en préparation pour automatiser l'ensemble des échanges d'informations administratives et statistiques sur les bâtiments et les logements.

2012**2.1.4. Publications**

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de «Conjoncture fribourgeoise», qui compte environ 600 abonnés. Cette publication est désormais également disponible en version augmentée, sous forme électronique uniquement.

L'édition 2013 de l'«Annuaire statistique du canton de Fribourg» a été publiée en janvier 2013. La production de cet ouvrage implique la réalisation de nombreuses enquêtes auprès de différents producteurs de statistiques et de données administratives. L'édition 2013 contient pour la première fois des données issues de l'enquête dite «structurelle» auprès des ménages, qui succède en quelque sorte au Recensement traditionnel de la population.

Le mémento gratuit «Le canton de Fribourg en chiffres», édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en janvier 2013 et joint à l'envoi de l'annuaire.

En décembre 2012, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont publié la cinquième édition (dans sa forme actuelle) de la publication «Perspectives de l'économie fribourgeoise», réalisée avec la collaboration du Créa à Lausanne. Cette publication contient une partie fixe consacrée au produit intérieur brut (PIB) et à la valeur ajoutée, ainsi qu'un thème spécifique, en l'occurrence le commerce de détail.

Le site «Internet Statistique Fribourg» (www.stat-fr.ch) est mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations.

2.1.5. Renseignements

Comme chaque année, le Service de la statistique a été sollicité en 2012 pour environ 1000 demandes de renseignements. Ces demandes entraînent une charge de travail dont la durée peut varier de cinq minutes à deux semaines. Elles émanent principalement des services internes de l'Etat, de communes, de chercheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

2.1.6. Coordination

En tant que partie intégrante de ce qu'il est convenu d'appeler le «système statistique suisse», le Service de la statistique relaie de nombreuses enquêtes fédérales, auxquelles il collabore sous diverses formes (harmonisation des nomenclatures, collecte, validation, vérification, diffusion des résultats, conseil, etc.). Outre les domaines de la démographie, de la formation et de la construction, déjà mentionnés, on citera par exemple la statistique trimestrielle de l'emploi, la statistique des salaires ou le recensement des entreprises.

2.2. Evénements particuliers**2.2.1. Mesure du progrès véritable des sociétés**

Le Service de la statistique conduit une réflexion sur la faisabilité d'un instrument de mesure du progrès véritable des sociétés au niveau régional. Cette réflexion fait l'objet d'une collaboration avec la société Paola Ghillani & Friends. En 2012, le projet a pris une dimension européenne. Il a été présenté au Comité de l'Association des régions européennes (ARE) à Strasbourg et sera discuté dans le cadre d'un atelier en mars prochain, avec la participation de représentants d'une dizaine de régions européennes membres de l'ARE.

2.3. Activités diverses

Le Service de la statistique participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système harmonisé d'administration des écoles, le comité de pilotage et le groupe de travail du projet d'harmonisation des registres de bâtiments, la Task force sur la situation économique et conjoncturelle du canton, l'Observatoire de l'économie fribourgeoise et son groupe de travail. Enfin, le Service de la statistique fournit régulièrement du soutien méthodologique pour différentes enquêtes ou activités d'autres services de l'Etat.

2.4. Collaboration avec les autres cantons et la Confédération

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

2012

VIII. Service du logement (SLog)

1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement.

A la suite du réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions décidé par le Conseil d'Etat et de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice, la gestion administrative des commissions de conciliation en matière de bail à loyer a été confiée à la Direction de la sécurité et de la justice depuis le 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Marcel Godel est le responsable du Service du logement depuis le 15 décembre 2011. Il occupe cette fonction en plus de celle qu'il occupe déjà en tant que conseiller économique auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi.

2. Activités

2.1. Marché du logement

Au 1^{er} juin 2012, 1024 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 30 unités de plus que l'année précédente. Cependant, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2012, demeure inchangé depuis 2011 à 0,77%. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir en grande partie l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1% sauf dans le district de la Singine et de la Sarine.

	2012	2011
Sarine	1,00%	0,98%
Glâne	0,82%	0,31%
Gruyère	0,42%	0,39%
Broye	0,46%	0,60%
Veveyse	0,67%	0,33%
Singine	1,03%	1,14%
Lac	0,59%	0,84%

La répartition des logements vacants est la suivante:

	2012	2011
1 et 2 pièces	24%	17%
3 pièces	28%	30%
4 pièces	33%	37%
5 pièces et plus	15%	16%

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 85% sont à louer et 15% sont à vendre, soit les mêmes taux qu'en 2011.

2.2. Encouragement à la construction de logements

La nouvelle loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne peuvent plus être appliqués et, en février 2007, la Confédération a définitivement renoncé aux prêts directs.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, anciennement «Association suisse de l'habitat – section romande», à Lausanne et Association des coopératives de constructions à Lucerne) et auprès de la Centrale d'émission pour la construction de logements d'utilité publique (CCL). L'octroi de l'aide fédérale au titre de la LOG est cependant soumis depuis 2009 au respect de critères élevés en matière énergétique (standard Minergie, prescriptions MoPEC) lors de la construction ou de la rénovation.

2.3. Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

2012

> mutations de locataires (environ 1000 par année) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 641 520 francs en 2012 (4 729 764 francs en 2011); quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 075 102 francs en 2012 (2 116 085 francs en 2011);

> contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour 3626 logements à la fin de l'année 2012 (3715 logements à la fin de l'année 2011). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

Le Service du logement a mis en service en 2010 son nouveau logiciel de gestion des aides au logement. Durant l'année 2012, cette application a fait l'objet d'adaptations. Ce nouveau logiciel comprend une mise à jour des outils de paiement et l'implémentation des outils d'aide à la décision. Désormais, une seule application est utilisée dans le traitement des demandes pour les logements subventionnés par le canton.

2.4. Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2012, 7 immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 395 622 francs en 2012 (21 880 francs en 2011). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

2.5. Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche est entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction a été approuvé en 2010.

2.6. Lutte contre les abus dans le secteur locatif

A la suite du réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions décidé par le Conseil d'Etat, les autorités de conciliation, qui traitent des contestations de locataires en matière de loyer, de frais accessoires ou de protection contre les congés, ont été transférées de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de la sécurité et de la justice depuis le 1^{er} janvier 2011. Ce transfert fait également suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice.

2.7. Réserves de terrains

En 2012, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

2.8. Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2012, le Service a été saisi de:

- > aucune demande d'autorisation d'acquisition/construction;
- > quatre demandes d'autorisation de revente.

2.9. Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement. La commission s'est réunie une fois cette année, en date du 27 juin 2012.

3. Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercan-

2012

tonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Neuchâtel, les 15 et 16 novembre 2012.

IX. Service de la formation professionnelle (SFP)

1. Missions

Le Service de la formation professionnelle (SFP), dirigé jusqu'au 31 août par Monsieur Fritz Winkelmann puis dès le 1^{er} septembre par *Monsieur Christophe Nydegger*, nouveau chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale sur la formation professionnelle et des accords et autres conventions intercantonaux y relatifs. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle en incitant notamment les partenaires à former des apprentis et à permettre ainsi l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle puis dans la vie active, tout en contribuant à assurer la relève professionnelle. Il informe, conseille et encadre ses partenaires et les personnes en formation. Il est chargé aussi d'assurer le bon fonctionnement des 6 centres de formation professionnelle, des 60 commissions d'apprentissage, des 55 commissions de qualifications et des 31 commissions de cours interentreprises ainsi que du secrétariat de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC).

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le SFP a connu une nouvelle augmentation globale de 378 apprentis et élèves, ce qui porte à 9174 le nombre de personnes en formation professionnelle dans le canton. Le démarchage pour créer de nouvelles places d'apprentissage, les demandes d'autorisation de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprentis sont répertoriés comme suit:

	2011	2012	Evolution
Nouvelles autorisations de former accordées	302	217	-28,1%
Entreprises formant actuellement	2433	2446	+0,5%
Entreprises autorisées à former	3680	3472	-5,7%
Entreprises avec 1 ^{re} autorisation de former	107	115	+7,5%
Entreprises avec autorisation(s) supplémentaire(s) de former	147	82	-44,2%

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 26 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 5 pour les apprentissages de deux ans menant à l'attestation professionnelle fédérale (AFP) et 21 pour les apprentissages de trois et quatre ans menant au certificat fédéral de capacité (CFC). Le SFP s'est prononcé sur toutes les consultations pour notamment limiter l'impact sur les coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du SFP, depuis 2007, obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2012, 4 communications ont été adressées à plus de 4500 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés. Les statistiques du site Internet du SFP démontrent qu'environ 13 500 accès sont effectués par mois.

25 cours pour formateurs en entreprise ont été organisés, dont 5 en allemand. Plus de 500 personnes ont obtenu leur attestation fédérale. Un cours privé, allégé de 5 à 2 jours, a été organisé pour une grande entreprise. Les participants à ce cours ont obtenu un certificat de participation.

Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Il s'agit d'un programme très dynamique permettant de contribuer aux échanges européens pour des jeunes et de nouer des contacts, voire des partenariats, avec d'autres régions. Comme en 2011, 7 stagiaires ont été accueillis en 2012 et deux jeunes fribourgeois ont fait l'expérience d'un stage à l'étranger. Quant au programme Leonardo da Vinci, 8 stages professionnels et linguistiques, d'une durée de 17 semaines, ont été organisés en Allemagne, en Irlande et au Royaume-Uni. Des apprentis employés de commerce, dont 35 alémaniques et 10 francophones, ont également participé à un voyage d'étude linguistique à Galway en Irlande. Au total, 55 jeunes fribourgeois ont effectué un stage en Suisse ou à l'étranger.

Dans le courant du printemps, le SFP a contribué aux démarches quant à la mise sur pied, dans notre canton, du projet novateur de l'Association «Région Capitale suisse (RC-CH)» qui consiste en des échanges linguistiques entre apprentis des administrations cantonales et communales des cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais. Quelques contacts ont eu lieu mais aucun échange n'a pu se concrétiser pour l'instant.

De par l'acquisition en 2011 du système d'enseignement des langues, appelé «Campus Tell-Me-More®», les élèves du degré secondaire II, ainsi que leurs enseignants, se sont lancés dans l'expérience de l'apprentissage des langues assisté par ordinateur. Les objectifs de 2011 et 2012 sont atteints avec, respecti-

2012

vement, 2717 licences exploitées en 2011–2012 et 5680 licences exploitées en 2012–2013.

Dans le courant du printemps, deux actions de promotion de la formation professionnelle et des places d'apprentissage ont été conduites par le SFP en collaboration avec l'ensemble des partenaires. Il s'agit de la conférence et de la table ronde du 7 mai «Les moyennes et grandes entreprises peuvent-elles former autant d'apprentis que les micros et les petites?». A cette occasion, une vidéo promotionnelle de la formation professionnelle a été réalisée et projetée. Le 9 mai, s'est déroulée la journée intercantonale de la promotion des places d'apprentissage. A cette occasion, 18 nouvelles places ont été annoncées et 3 requêtes d'autorisation de former ont été générées. La collaboration du SFP avec le patronat a permis la publication d'un article paru dans les magazines ECHO et Info patronale dans le but de promouvoir la journée intercantonale des places d'apprentissage. Dans le courant de l'automne, une campagne, auprès d'environ 100 entreprises n'ayant plus ou pas formé depuis quatre ans, parachève l'année dans le but de les solliciter à conclure des contrats de formation.

Parallèlement à son entrée dans la phase opérationnelle, le case management «formation professionnelle – CMFP» se trouve dans la quatrième et dernière étape du projet de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, à savoir celle de l'évaluation. L'Université de Fribourg, par le biais des domaines sociologie, politiques sociales et travail social, a été mandatée afin d'évaluer la mise en place du concept dans un premier temps, puis, dans un second temps, les résultats obtenus, tant au niveau du CMFP que de l'encadrement standard des jeunes en difficulté.

24 dossiers ont été annoncés durant l'année scolaire 2011–2012 et sont en cours de traitement. Des 70 dossiers inscrits à ce jour dans le CM-Online, 44% ont été annoncés par le domaine formation du SFP, 20% par les Centres de formation professionnelle (CFP), les 36% restant se répartissant entre les employeurs, les services de formation professionnelle d'autres cantons, les services sociaux et autres partenaires.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a approuvé les comptes et adopté le budget du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI). Elle a également préavisé la politique de la formation professionnelle.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Validation des acquis (VAE)

Pour la profession de logisticien CFC, sur les 48 personnes intéressées, 41 ont finalement débuté la procédure en établissant leur bilan de compétences professionnelles et en matière de culture générale. Les onze candidats étant déjà titulaires d'un CFC dans une autre profession, respectivement ayant obtenu préalablement un titre équivalent, n'ont pas été astreints à la culture générale. La troisième partie de la procédure, analyse du bilan et évaluation, est en phase terminale et les candidats ont obtenu une attestation partielle leur indiquant les domaines déjà acquis ainsi que les compléments nécessaires à valider pour l'obtention du CFC. Pour un candidat, toutes les compétences ont été validées par les experts et il a ainsi obtenu son CFC sans complément de formation. Des formations complémentaires seront dispensées dès le début 2013 auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC) ou de l'Ecole professionnelle Santé-Social de Posieux (ESSG).

Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC (ASE), une séance d'information «tout public» a été organisée le 26 septembre par le SOPFA, en collaboration avec l'ORTRA santé-social Fribourg et le SFP. Plus de 100 personnes y ont participé. Seule une trentaine de dossiers d'inscriptions ont été envoyés au SOPFA pour la phase 2 (entretien individuel et inscription au bilan de compétences). L'accompagnement aux bilans commencera en avril 2013, alors que la vingtaine d'experts suivra la formation complémentaire relative à ce type de procédure de qualification en janvier et mars 2013 (2 jours). L'évaluation des dossiers aura lieu durant le dernier trimestre 2013. Les compléments de formation seront proposés conjointement par l'ESSG et par l'ORTRA santé-social Fribourg.

Pour la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC (ASSC), un groupe d'experts a travaillé sur l'adaptation des supports, notamment pour le bilan de compétences, et sur les grilles d'évaluations, suite aux critiques constructives apportées lors de la première session, au terme de laquelle 27 candidats ont pu recevoir le CFC en juillet. Les autres candidats sont encore en train de fréquenter les modules complémentaires auprès de l'Ecole professionnelle santé-social (ESSG). Une nouvelle séance d'information aura lieu le 5 février 2013, 80 personnes ayant d'ores et déjà signalé leur intérêt à y participer. Le calendrier prévoit ensuite des entretiens individuels au SOPFA entre février et mai, puis directement l'accompagnement au bilan.

2.2.2. Ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP) et, le

2012

1^{er} janvier 2010, du règlement du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle (RFP), les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle ont fait l'objet d'une ordonnance (OTIFP) du Conseil d'Etat, entrée en vigueur le 1^{er} août. Elle est également le résultat d'une convergence d'anciennes dispositions en la matière mais également d'une harmonisation avec celles en vigueur dans d'autres champs d'application, tels que ceux de la DICS et la DIAF.

2.2.3. Règlement fixant les conditions d'utilisation des locaux de l'ACPC par des tiers

Lors de l'assemblée générale du 6 juillet, les membres de l'Association du Centre professionnel cantonal ont ratifié le règlement fixant les conditions d'utilisation de ses locaux par des tiers.

2.2.4. Inauguration de nouveaux locaux de démonstration

Le 11 octobre, l'Association du Centre professionnel cantonal et l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle inaugureront de

nouveaux locaux de démonstration pour les professions de cuisinier et de boucher-charcutier CFC.

2.2.5. Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg (EMF)

Les locaux de l'Arsenal restent provisoirement à la disposition de l'EMF, en attendant de pouvoir disposer des nouveaux locaux sis à la Route des Daillettes 6. Ces derniers ont été acquis par l'Etat, par voie de décret. Une fois les bâtiments transformés et rénovés, ils accueilleront la phase de professionnalisation des formations.

3. Formation

3.1. Formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant:

	Personnes en formation		Certificats et Attestations délivrés			
	2011	2012	2011		2011	
Maturité professionnelle post-CFC	293	421	2005	497	2017	446
Apprentissage (avec la maturité professionnelle intégrée)	7700	7865				
Auditeurs	270	310	110		113	
Formation pratique	12	9	14		7	
Formation élémentaire	94	63	40		46	
Préapprentissage	59	52				
Cours préparatoire (SeMo)	265	271				
Cours d'intégration	103	183				
Total	8796	9174	2666		2629	

Pour 2012, le taux de réussite est de 89,8%, (89,7% en 2011).

1396 élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 211 en écoles de métiers.

Il est à relever que le SFP et les Centres de formation professionnelle forment 19 apprentis.

3.2. Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans cinq écoles professionnelles, qui accueillent aussi 194 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces écoles.

Ecoles professionnelles	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2629	735	3366
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	730	395	1125
Ecole des Métiers Technique et art Fribourg (EMF)	503	66	569
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	1100		1100
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	441	61	502
Total	5403	1257	6662

—
2012

L'Ecole professionnelle commerciale (EPC) a proposé, pour la deuxième fois, lors de la rentrée scolaire 2012-2013, la formation maturité professionnelle commerciale post-CFC à plein temps en allemand. La première volée d'élèves pour cette maturité a passé les examens en juin avec un taux de réussite de 60%. Concernant la maturité professionnelle commerciale post-CFC bilingue en emploi (2 ans), la troisième volée d'élèves a passé les examens en juin avec un taux de réussite de 80%. Lors de la rentrée scolaire de cette année, une nouvelle classe a pu être ouverte.

L'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) accueille, pour la première fois, des électriciens de montage (ouverture d'une classe francophone). De plus, trois nouvelles classes de cours d'intégration ont été ouvertes, ce qui représente l'équivalent de 60 périodes d'enseignement. Les effectifs des personnes en formation et des enseignants sont en augmentation. Le poste de responsable du matériel scolaire a été consolidé au niveau du budget de l'Etat et le personnel administratif a connu une augmentation de 0.85 EPT, compensée par une baisse équivalente des heures de décharge de maîtrise de classe. De plus, la nouvelle mouture de l'enseignement a été mise en œuvre, le registre de classes virtuel a été implanté à l'ensemble des classes et la facturation des taxes de cours et du matériel a été mise en place au moyen du progiciel de comptabilité SAP.

Dans sa filière «Santé», l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG) offre neuf voies de formation pour l'obtention du CFC d'assistants en soins et santé communautaire (ASSC). La formation initiale en trois ans est de plus en plus effectuée dans le cadre d'un apprentissage en dual, mais elle reste possible, pour les Romands, dans le système en école-stage.

En 2012, l'ESSG offrait, pour la première fois, une formation d'aide en soins et accompagnement (ASA) AFP, avec deux classes de 21 élèves. Une dernière volée d'aides-soignants était en formation à l'ESSG, en vue de l'obtention du certificat de la Croix-Rouge Suisse.

Après un sondage effectué en 2011 auprès des apprentis et du personnel des écoles, les six écoles professionnelles du canton de Fribourg ont mis sur pied, en 2012, des cours facultatifs offerts à leurs apprentis mais aussi à leurs enseignants et collaborateurs. Ces cours visent à accroître le bien-être en encourageant l'activité physique et en réduisant le stress.

3.3. Cours interentreprises

7543 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2011-2012, dont 93 fréquentent ces cours directement au sein de leurs entreprises formatrices.

3.4. Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) a enregistré 1959 inscriptions réparties dans quelque 319 cours de formation continue organisés durant l'année scolaire 2011-2012. Le CPI a en outre accueilli 241 personnes dans 16 filières menant à des titres de formation professionnelle supérieure. Concernant les formateurs, ils ont été 132 à collaborer avec le CPI sur une durée moyenne de 85 périodes de formation par formateurs et un taux de satisfaction de 99% selon les évaluations des participants.

Avec un budget de fonctionnement de 3 174 136.40 francs, le CPI a réalisé en 2011 une perte d'exploitation de 146 053.28 francs, due essentiellement à des amortissements et provisions.

3.5. Bibliothèque des Arts et Métiers (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

Si l'implantation de la bibliothèque des arts et métiers (BAM) avait été accueillie avec enthousiasme en 2011, celui-ci ne s'est pas démenti puisque la fréquentation de celle-ci est passée de 9125 visiteurs en 2011 à 14 564 en 2012. Le fait que la BAM ait pu ouvrir ses portes dès la rentrée scolaire, grâce à l'engagement d'une responsable du matériel scolaire, a contribué à ce succès. La BAM a acquis 2156 nouveaux ouvrages. Le nombre de prêts a été de 797 et le nombre de lecteurs inscrits au 31 décembre était de 10 045, dont 1030 actifs.

La bibliothèque de l'EPAC a acquis 317 nouveaux ouvrages et a réalisé 2777 prêts. 5105 personnes l'ont visitée et 2263 lecteurs y sont inscrits à ce jour, soit 229 nouvelles inscriptions. Cela représente une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année précédente.

X. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Missions

La HEF-TG, dont le chef de service est *Monsieur Jean-Etienne Berset*, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux Hautes écoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

2012

2. Activités

2.1. Activités de la HEF-TG

Sur les plans juridique et administratif, la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) instituant un seul toit juridique pour toutes les hautes écoles suisses reste prévue pour 2014. Le rattachement du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et le Domaine des EPF au Département fédéral de l'économie (DFE), déjà en charge des HES, est devenu effectif.

Pour la Haute école spécialisée de suisse occidentale (HES-SO), le fait marquant de l'année 2012 aura été l'acceptation, respectivement la ratification du projet de convention intercantonale par tous les Conseils d'Etat et tous les Parlements des sept cantons partenaires. En ce qui concerne le canton de Fribourg, après son adoption par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2011, c'est le 20 mars 2012 que le Grand Conseil a ratifié ce nouvel acte juridique sur lequel reposera à partir du 1^{er} janvier 2013 la plus grande HES de Suisse.

Mis en consultation en juin 2012, le projet de LHES-SO//FR trouvera sa forme définitive au printemps 2013. Selon le calendrier actuel et compte tenu des étapes incontournables précédant toute mise en vigueur d'une loi cantonale, la date prévue pour celle-ci reste celle du 1^{er} janvier 2014.

Ce projet de loi prévoit le rattachement des quatre hautes écoles fribourgeoises que sont l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes (EIA-FR), la Haute école de gestion (HEG-FR), toutes deux actuellement rattachées à la DEE, la Haute école de santé (HES-FR) et la Haute école de travail social (HEF-TS), toutes deux actuellement rattachées à la DICS, à une seule Direction.

En avril 2012, un audit de surveillance du système de gestion par la qualité de la HES-SO//FR par la SGS a été passé avec succès et n'a révélé aucune non-conformité majeure.

En application de l'ordonnance du Conseil d'Etat relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail (ordonnance SST) du 24 avril 2007, la HES-SO//FR s'est dotée d'un dispositif léger, propre à assurer le volet physique et le volet psychologique de la sécurité et de la santé au travail.

Le 1^{er} janvier 2012 a également vu l'entrée en fonction d'une nouvelle responsable «Egalité des chances» (20% EPT), professeure d'informatique à l'EIA-FR, la personne en charge précédemment ayant décidé de passer la main après plus de sept ans d'engagement intensif pour cette cause, en particulier par la création de la crèche Pérollino.

La direction générale de la HES-SO//FR entend poursuivre ses efforts en matière d'éthique appliquée. L'un des buts de ces efforts est de pérenniser une offre sous forme d'une «Académie d'été en éthique appliquée» (AEE) et d'en faire à terme une marque emblématique de la HES-SO//FR. En 2012, cette offre (AEE) a connu un franc succès, en contraste total avec l'édition de 2011. De fait, 36 étudiant-e-s y ont participé, à leur plus grande satisfaction si l'on en croit les excellents résultats de l'évaluation à laquelle il a été procédé.

3. Activités de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)

3.1. Nouvelle structure organisationnelle

Pour préserver la qualité de l'enseignement et donc l'attractivité des sept filières d'étude et pour augmenter la flexibilité et le dynamisme dans les groupes de recherche, les structures de conduite de l'EIA-FR ont été modifiées. Les instituts de formation et de recherche qui regroupaient des filières et des groupes de compétences et de recherche dans les secteurs de spécialisation ont été dissous. Dans la nouvelle structure de conduite, les filières ne sont plus subordonnées aux instituts mais assurent d'une manière plus autonome les missions de formation bachelor, master et les formations continues certifiantes (CAS, DAS, MAS). Les activités de recherche seront menées dans de nouveaux instituts. Cette nouvelle structure signifie l'élimination d'un niveau hiérarchique et devrait renforcer l'autonomie et la visibilité des filières de formation ainsi que celles des instituts de recherche. La collaboration interdisciplinaire si importante pour relever tout défi d'ingénierie s'exercera à travers des projets de recherche par les étudiant-e-s, collaborateurs/collaboratrices scientifiques et professeur-e-s qui œuvrent dans les instituts de recherche.

3.2. Participation à l'initiative blueFACTORY

Trois membres de l'EIA-FR ont intégré des groupes de travail du projet blueFACTORY. L'objectif pour l'école réside dans la participation active lors de la planification et réalisation du parc technologique et d'innovation sur le site de l'ancienne brasserie Cardinal. Au niveau des projets de contenu, l'EIA-FR est partenaire du projet Smart Living Lab de l'EPFL. En plus, elle développe son propre projet de contenu en collaboration avec le PST-FR.

3.3. Enseignement

Les effectifs des filières bachelor sont en progression depuis l'année précédente dans presque toutes les voies d'études, un fait réjouissant dû aussi à la très bonne réputation des formations. Cette augmentation a nécessité une adaptation des ressources: depuis janvier 2012, de nouveaux locaux ont été loués à la route

2012

de la Fonderie 2 (550 m²), principalement pour les activités du Joint Master d'Architecture.

La rentrée 2012 a été celle de l'introduction d'un nouveau plan d'études en architecture (introduction progressive jusqu'à 2014). Les enseignements privilégient à la fois les spécificités des domaines professionnels et l'interdisciplinarité, cette dernière étant organisée autour du projet d'architecture. La filière a profité de cette refonte pour proposer un programme en partie en allemand. Ainsi, dans toutes les formations de l'EIA-FR menant à un diplôme HES, l'étudiant-e peut choisir de réaliser ses études en français ou en mode bilingue français/allemand.

Les filières de Télécommunications et d'Informatique sont également en train de réfléchir sur leur plan d'études respectif. L'analyse critique et permanente des programmes de formation, calqués sur des plans d'études-cadre de la HES-SO, est nécessaire dans un contexte où les besoins de la société et de l'industrie sont en évolution constante.

3.4. Formation continue

Deux nouvelles formations certifiantes ont rencontré un vif succès lors de leur première édition. Le CAS (Certificate of Advanced Studies) en génie ferroviaire propose un «pont technique» aux ingénieur-e-s intéressé-e-s à exercer leur art dans ce passionnant domaine de la voie ferrée. La formation est soutenue notamment par l'Office fédéral des transports, l'Union des transports publics et les CFF. Elle a eu un grand succès et l'offre sera reconduite en 2013. Le CAS en revitalisation des cours d'eau, quant à lui, a pour objectif principal de donner l'occasion aux spécialistes d'une discipline en lien avec cette thématique de s'initier et de se perfectionner aux domaines connexes, tout en soignant aussi le dialogue et la communication parmi les scientifiques. Chacune de ces formations de type CAS correspond à environ 300 heures de travail pour l'étudiant-e.

Enfin, l'EIA-FR a lancé les premières actions concrètes de son projet sur le développement de formations continues dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique; l'école est mandatée par le Service de l'énergie suite à l'engagement financier du canton sur trois ans. 176 spécialistes en certification énergétique ont pu déjà être formé-e-s à l'automne (expert-e-s CECB Plus).

3.5. Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

173 projets de recherche et 41 prestations de service ont été réalisés. Le chiffre d'affaires est de 11 800 000 francs dont 81% correspondent à des projets de recherche et 19% à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 39% par des fonds exogènes privés, 35% par des fonds endogènes (HES-SO)

et 26% par des fonds exogènes publics (CTI, fondations, etc.). Au total, 62 professeur-e-s (8.3 EPT) ont conduit ces activités et 186 collaborateurs scientifiques ou techniques (66 EPT) y ont œuvré à plein temps ou à temps partiel.

L'Institut des technologies de l'information et de la communication (iTIC) a mené plusieurs projets dans le domaine de l'efficacité énergétique avec des entreprises régionales et l'EPFL. Le produit «Smart Building Information Technologies» est en voie de commercialisation par quatre entreprises de la place. L'institut a également déposé un brevet relatif au contrôle intelligent du chauffage pour immeubles locatifs et villas. Une start-up sera créée au début 2013 pour en assurer sa commercialisation. L'iTIC a aussi obtenu un financement européen pour un projet de recherche visant à modéliser la transmission des ondes dans les bâtiments. Une simplification de la planification de systèmes de télécommunications à très haut débit et une meilleure efficacité de l'utilisation des bandes de fréquences sont attendues. Durant cette même année, l'institut a poursuivi l'acquisition de nouvelles connaissances et de compétences en sécurité et dans le domaine des interfaces intelligentes.

L'Institut des technologies industrielles (iTIN) a renforcé son rôle de partenaire d'innovation auprès des entreprises avec 77 projets Ra&D réalisés et a œuvré activement à l'amélioration de produits et procédés industriels. Il s'agit d'une augmentation significative des activités de recherche du secteur des technologies industrielles. Ses activités de recherche s'inscrivent dans un contexte régional par le biais des projets du PST-FR, du Fonds de soutien à l'innovation du canton de Fribourg et de la HES-SO, et également dans un contexte national par les projets soutenus par la CTI et l'OFEN. Avec le soutien du programme Interreg France-Suisse et des pôles de compétitivité Plastipolis et Réseau plasturgie, l'iTIN a mis sur pied une offre de formation certifiante de type CAS dans le domaine de la plasturgie.

Pour la première fois, un professeur de l'Institut de la construction et de l'environnement (iCEN) a décroché un financement par le Fonds national suisse. Que ce soit dans le domaine des structures ou dans celui de la gestion des eaux, les projets traités sont dans le trend des grandes questions liées à l'environnement construit. Le groupe de compétences «Identités territoriales et transformation», affilié à la filière d'architecture, a développé ses axes prioritaires de recherche: patrimoine, espace de vie et territoire villageois, architecture et santé dans un lien étroit avec l'enseignement master. La réutilisation du patrimoine tout en conservant sa valeur est le sujet du projet «Le patrimoine rural bâti et son adaptabilité aux besoins et exigences de nos jours» conduit en collaboration avec le Service des biens culturels. Ce thème sera poursuivi en 2013 dans le cadre du projet «Patrimoine en évolution: Hôtels Historiques». La relation entre l'architecture et la santé est le but de l'activité menée par une profes-

2012

seure désignée comme déléguée radon pour la Suisse romande (attribution de l'OFSP).

En 2012, les activités de Ra&D de l'Institut de chimie (iCHIMIE) ont été particulièrement marquées par le démarrage d'un projet CTI dans le domaine des techniques d'analyse, ceci dans le cadre du programme spécial de lutte contre les effets du franc fort. Grâce au Fonds d'innovation du canton de Fribourg, le projet «Virus Concentrator» a pu être initié en collaboration avec l'entreprise greenTec, à Marly. En outre, l'Institut de chimie a eu beaucoup de succès lors de l'acquisition de projets HES-SO RCSO RealTech: il est l'institut leader dans deux projets et participe à cinq autres comme partenaire avec d'autres Hautes écoles de la HES-SO. Le projet interdisciplinaire «CO2MeOH», qui est sous la direction de l'Institut de chimie et qui est financé dans le cadre du Call de la HES-SO sur le thème «Smart City», traite de l'utilisation alternative du CO2 comme source d'énergie renouvelable. Parmi les mandats, il y a lieu de mentionner la production de plusieurs kilogrammes de lubrifiant. L'institut a également réalisé un nombre important de petits mandats dans le domaine de la synthèse et de l'analyse pour des PME locales et nationales ainsi que pour des entreprises internationales.

3.6. Collaborations nationales et internationales

En parallèle avec l'introduction de la nouvelle structure organisationnelle, la mission de déploiement de la stratégie de collaborations nationales et internationales définie par la direction et les instances respectives de la HES-SO est confiée aux filières d'études. Ces collaborations ne peuvent que vivre par des contacts entre professeur-e-s qui partagent des intérêts communs, soit en recherche appliquée, soit en matière d'enseignement. Le service des relations internationales de l'école apporte un soutien administratif et de logistique. En chiffres, ces activités ont permis à 37 étudiant-e-s de suivre un cursus à l'étranger, alors que 73 étudiant-e-s étrangers étaient accueillis à Fribourg. Enfin, il y a lieu de noter qu'une vingtaine de nouveaux accords ont pu être conclus avec des instituts étrangers.

3.7. Autres événements

Plus d'une trentaine d'exposés ont été présentés par des professeur-e-s de l'EIA-FR dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 29 articles ont été publiés dans des revues spécialisées et 25 dans des médias locaux. 24 conférences importantes sur différents thèmes ont été organisées. Une restructuration complète de la Ra&D a été entamée et elle sera mise en application en 2013.

La progression du nombre d'étudiant-e-s est principalement liée à la qualité des enseignements, mais également aux efforts de promotion des métiers d'ingénieur, de chimiste et d'architecte auprès des jeunes en général et plus particulièrement auprès

des candidat-e-s aux études. Dans ce cadre, l'école a participé durant toute l'année à de nombreuses manifestations telles que:

Forum Horizon Lausanne, ESPOprofessioni Lugano, Salon de l'étudiant Genève (Salon du Livre), Festival de robotique à l'EPFL, Paléo Festival Nyon, BAM Berner Ausbildungsmesse, Salon des métiers et de la formation Lausanne.

Comme chaque année, l'école s'est présentée au public local par le biais de l'exposition des travaux de diplôme en début septembre.

4. Activités de la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR)

La croissance fut à nouveau à l'ordre du jour puisque la HEG a connu une augmentation de ses effectifs étudiants en 2012. En effet, quelque 700 étudiants ont suivi les cursus de formation de base (bachelor et master) ou postgrade dispensés à la HEG. Un projet de rénovation du bâtiment a été lancé permettant d'adapter les locaux laissés vacants par l'Ecole des métiers aux besoins de la HEG. Au cours de cette année, de nouvelles salles de classes ont été rénovées mais le véritable début des travaux est prévu pour 2013.

La HEG a, cette année encore, organisé de nombreuses conférences et manifestations. En guise d'exemple, on peut citer le «Swiss Internet Marketing Day» en date du 13 janvier, la conférence «Manager's evolution» du 17 février, le «Swiss Innovation & Trend Day» du 10 mai ou encore la conférence «Mesurer l'impact des entreprises sociales, quels enjeux?» du 18 septembre. La HEG a également organisé, en collaboration avec l'Université de Fribourg, l'Adolphe Merkle Institute et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, le «Blue Factory Boot Camp» qui s'est déroulé du 10 au 13 septembre 2012.

Un autre fait marquant de l'automne 2012 fut l'organisation du 23^e forum HEG. Cette manifestation a réuni près de 400 étudiant-e-s issu-e-s des cinq Hautes écoles de gestion (HEG) de Suisse romande. Elle a permis aux futur-e-s diplômé-e-s en économie d'entreprise et en informatique de gestion d'entrer en contact avec une trentaine d'entreprises et organisations actives dans divers secteurs de l'économie suisse.

4.1. Enseignement

Suite à l'introduction du système dit de «Bologne», la HEG de Fribourg a décerné, pour la cinquième fois, des diplômes de bachelor. Ce titre consacre les efforts de 65 étudiant-e-s. 34 étudiant-e-s ont suivi une formation en emploi, c'est-à-dire parallèlement à une activité professionnelle durant quatre ans et 31 ont suivi le cursus à plein temps durant trois ans. Les cours ont été dispensés en français et en allemand et tous ces étudiant-

2012

e-s obtiennent un diplôme dit «bilingue» qui est une spécialité unique en Suisse pour ce type de formation.

Une nouveauté a été introduite depuis l'automne 2010: le cursus trilingue, qui permet à des étudiant-e-s de bon niveau d'effectuer leurs études dans l'exacte proportion d'un tiers en français, un tiers en allemand et un tiers en anglais.

Depuis l'automne 2008, il est possible de poursuivre des études de master (deuxième cycle du système de Bologne) à la HEG-FR. Les étudiant-e-s de la deuxième volée ont reçu leur diplôme de «Master of science HES-SO in business administration, major in Entrepreneurship (Innovation & Growth)», le 2 novembre 2012. Le master de la HEG-FR est spécialisé en entrepreneuriat et innovation dans l'entreprise. Le programme comporte des options bilingues et trilingues et a une durée de quatre semestres. Les études de master permettent de pratiquer, en parallèle, une activité professionnelle à mi-temps. Pour la quatrième volée, plus de 35 étudiant-e-s se sont inscrit-e-s, ce qui constitue un succès remarquable pour cette orientation, pilotée par la HEG-FR.

4.2. Formation continue

En 2012, la HEG-FR aura encaissé plus de 1 200 000 francs pour l'ensemble de ses formations continues. Le succès renouvelé du EMBA et des CAS phares (ex.: CAS en gestion d'entreprise, CAS en gestion de projet, CAS en communication) en sont à la base. Le CAS Public Management est une nouvelle formation qui a débuté en mars 2012 et qui connaît également un vif succès. Toutes ces formations se caractérisent par une très grande proximité avec la pratique.

De plus, la HEG-FR assume depuis quatre ans la formation du personnel et des cadres pour l'Etat de Fribourg. En 2012, cette activité a consisté en l'organisation d'une vingtaine de séminaires pour les cadres, de 75 formations pour les collaboratrices et collaborateurs et plus de 70 ateliers d'informatique et de langue. Près de 1200 participant-e-s ont suivi ces formations animées en français ou en allemand. Le programme de formation continue de l'Etat de Fribourg est géré en étroite collaboration avec le Service du personnel et d'organisation.

4.3. Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

Au niveau de la recherche, la HEG-FR a initié de nombreux projets et a continué son travail sur différents projets en cours.

L'institut Entrepreneuriat & PME a notamment publié, en collaboration avec la CTI, l'EPF Zürich et la SUPSI Manno, le projet GEM 2011/12 (Global Entrepreneurship Monitor). Depuis 2009, l'institut est responsable en Suisse de la collecte de données pour la plus large étude en entrepreneuriat et innovation (54 pays).

On peut citer également le projet «Open ED 2.0», réalisé dans le cadre des appels à projets Life Long Learning de la Communauté européenne. Outre la Haute école de gestion de Fribourg, ce projet réunit cinq partenaires européens pour une durée de 36 mois, avec un budget total de près de 600 000 €. Il s'agit d'un cours en ligne ouvert aux étudiants en gestion d'entreprise et aux praticiens. Le web 2.0 et l'Open Source ont montré comment la collaboration peut donner lieu à des produits innovants et à de bonnes possibilités d'apprentissage.

Enfin, les préparatifs en vue de l'organisation du 8^e congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation, du 23 au 25 octobre 2013, ont également été lancés en 2012. Ce congrès constituera un des plus grands événements en 2013.

5. La HEF-TG en chiffres

5.1. Statistique des collaboratrices et collaborateurs HEF-TG (EIA-FR + HEG-FR)

	HEF-TG		HEG-FR		EIA-FR ¹	
	11/12	12/13	11/12	12/13	11/12	12/13
Professeur-e-s						
plein temps	77	67	8	7	69	60
temps partiel	143	176	37	40	106	136
Total	220	243	45	47	175	196
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	76	80	2	2	74	78
temps partiel	71	79	10	8	61	71
Total	147	159	12	10	135	149
Administration et direction						
plein temps	16	18	4	5	12	13
temps partiel	32	36	9	10	23	26
Total	48	54	13	15	35	39
Apprenti-e-s						
	28	28			28	32
Total général						
plein temps	197	197	14	14	183	183
temps partiel	246	291	56	58	190	233
Total	443	488	70	72	373	416

¹ y compris l'école technique de la construction ETC

2012

5.2. Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2012	Master délivrés en 2012
EIA-FR								
Architecture	87	57	39	-	31	214	38	11
Chimie	27	25	29	-	-	81	27	-
Génie civil	41	14	25	-	-	80	22	-
Informatique	33	32	17	-	-	82	16	-
Télécommunications	25	23	19	-	-	67	16	-
Génie électrique	33	45	-	-	-	78	-	-
- Electronique	-	-	18	-	-	18	16	-
- Energie électrique	-	-	22	-	-	22	21	-
Génie mécanique	51	34	39	-	-	124	37	-
Total EIA-FR	297	230	208	-	31	766	193	11
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	38	73	34	-	-	145	31	-
Economie d'entreprise en emploi	100	47	89	36	43	315	34	18
Total HEG-FR	138	120	123	36	43	460	65	18
ETC								
Conduite des travaux	27	23	17	-	-	67	17	-
Total HEF-TG	462	373	348	36	74	1293	275	29
Dont niveau HES	435	350	331	36	74	1226	258	29

5.3. Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)

	HEF-TG	HEG-FR	EIA-FR	ETC
Fribourg	716	315	376	25
Berne	90	54	33	3
Genève	23	9	14	-
Jura	34	2	26	6
Neuchâtel	32	4	26	2
Tessin	94	3	91	-
Vaud	163	46	107	10
Valais	88	10	57	21
Autres cantons	25	11	14	-
Etrangers	28	6	22	-

2012

6. Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) permettant aux professionnel-le-s titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une qualification équivalente d'obtenir un diplôme fédéral de degré tertiaire. Les ES délivrent chaque année près de 7000 diplômes. Ces formations sont en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et encouragent les étudiant-e-s à développer une approche méthodologique et systémique.

Le projet «P 440 Conducteur de travaux» de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), a rendu son rapport final en décembre 2010. La SSE et les écoles supérieures formant les conducteurs de travaux en Suisse ont décidé de poursuivre leur collaboration et de créer un «Forum de contact Conducteur de travaux». En sa qualité d'organisation du monde du travail (Ortra), la SSE soutient les ES dans leurs activités de formation de conducteurs de travaux répondant aux exigences requises et aux attentes du marché. De leur côté, les écoles supérieures veillent à prendre en compte les préoccupations communes et créent la transparence nécessaire lors de la mise en œuvre de leur concept.

Le 29 septembre 2012, 17 diplômes de technicien diplômé ES en conduite des travaux ont été décernés dans le cadre de la céré-

monie de remise des diplômes de l'EIA-FR. La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux ci-dessus.

7. Etat des fondations

Fondation	Etat au en CHF	
	31.12.2011	31.12.2012
Habricht del Soto	40 195.60	40 597.55
Fond James Daler	72 390.95	71 673.70
Fond Frédéric Broillet, peintre	59 222.30	59 814.70
Fond Ampelio Regazzoni, sculpteur	21 793.05	22 011.00
Fonds Placide Perroset	9 202.30	9 294.30
Fonds J.-J. Zbinden	'876.35	4 925.10
Fondations Caisse maladie EIA-FR	97 390.36	98 364.26

Depuis longtemps, ces fonds ne sont pratiquement plus sollicités. Certains d'entre eux dont la dotation pouvait apparaître adéquate au moment de leur création qui remonte souvent à presque cent ans ne sont plus en mesure de permettre un soutien efficace aux étudiant-e-s qui en auraient besoin. L'EIA-FR envisage donc de réunir l'ensemble de ces fonds en un seul, plus important.

XI. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
ECONOMIE ET EMPLOI	685.12	663.31	21.81
ADMINISTRATION CENTRALE	75.55	77.89	-2.34
3500 / ETES Secrétariat général	7.77	7.42	0.35
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	8.98	8.50	0.48
3510 / OPEM Service public de l'emploi	14.85	13.21	1.64
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5.85	5.80	0.05
3535 / LOGE Service du logement	2.30	2.30	
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	22.80	24.46	-1.66
3560 / STAT Service de la statistique	8.00	7.95	0.05
3565 / ENER Service de l'énergie	5.00		5.00
3570 / TRCE Service des transports et de l'énergie		8.25	-8.25
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	609.57	585.42	24.15
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	174.31	163.75	10.56
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	52.69	51.17	1.52
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	46.12	44.73	1.39
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	31.17	33.11	-1.94
3542.6 / EMEF Ecole des métiers	83.22	80.94	2.28
3557 / ETEC Ecoles techniques	7.97	7.29	0.68
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	214.09	204.43	9.66



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

WWW.FR.CH/DSAS

I. Direction et Secrétariat général	1		
1. Mission	1		
2. Activités	1		
3. Collaboration intercantonale	2		
4. Affaires contentieuses	3		
5. Législation	3		
II. Service de la santé publique (SSP)	4		
1. Mission	4		
2. Activités	4		
3. Professions de la santé	5		
4. Hôpitaux	6		
5. Hospitalisations hors canton	8		
6. Planification hospitalière	9		
7. Soins et aide familiale à domicile	9		
8. Promotion de la santé et prévention	10		
9. Activités du pharmacien cantonal	12		
10. Assurance-maladie	13		
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	13		
III. Service du médecin cantonal (SMC)	14		
1. Mission	14		
2. Activités	15		
3. Prévention et promotion de la santé	16		
4. Surveillance et planification du système sanitaire	20		
5. Information et coordination	23		
6. Echanges et collaborations	23		
7. Planning familial et information sexuelle	24		
IV. Service dentaire scolaire (SDS)	25		
1. Missions	25		
2. Activités	25		
3. Statistiques de la pédodontie	26		
4. Législation	26		
V. Service de la prévoyance sociale (SPS)	27		
1. Mission	27		
2. Activités	27		
3. Statistiques	30		
VI. Service de l'action sociale (SASoc)	33		
1. Mission	33		
2. Aide aux personnes dans le besoin	33		
3. Aide aux victimes d'infractions	37		
		4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés	39
		5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	42
		6. Coordination de la politique familiale	44
		7. Fribourg pour Tous	44
		VII. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	45
		1. Mission	45
		2. Activités générales du service	46
		3. Activités du Secteur de l'action sociale directe (SASD)	47
		4. Activité du Secteur des milieux d'accueil	48
		5. Activités du Centre de consultation LAVI	49
		6. Activité du Bureau de promotion des enfants et des jeunes	50
		VIII. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	52
		1. Mission	52
		2. Activités	52
		IX. Etat du personnel	54

2012

I. Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice: Anne-Claude Demierre

Secrétaire général: Antoine Geinoz

1. Mission

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) œuvre à une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Ses services assurent un vaste éventail de prestations en matière de santé et de social, et elle subventionne de nombreuses institutions et associations actives dans ces domaines. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS) – qui établissent leur propre rapport annuel – ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) sont rattachés administrativement à la DSAS.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

2. Activités

2.1. Planification sanitaire

Les cantons sont tenus par la législation fédérale d'adopter une nouvelle planification hospitalière pour le 1^{er} janvier 2015: en vue de cette échéance, les travaux ont été lancés par la DSAS en 2012. La Commission de planification sanitaire a siégé à trois reprises durant l'année. Elle a suivi le dossier des orientations stratégiques du HFR. Elle a en particulier donné son préavis positif à la transformation et à l'agrandissement de l'HFR Meyriez-Murten et à la fermeture du site de Châtel-St-Denis, aux conditions négociées avec les responsables du district.

2.2. Promotion de la santé, prévention et activités jeunesse

Le Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé continue à déployer ses effets. A travers son plan d'action présenté en 2012, il vise un impact durable en partant des besoins de santé connus de la population. La mise en œuvre du programme «Poids corporel sain» s'est poursuivie avec plusieurs actions sur le thème «Alimentation et mouvement». En matière de santé scolaire, les résultats de la consultation de 2011 ont été analysés et les responsables œuvrent à un renforcement des collaborations

entre institutions partenaires. Le rapport sur le projet «Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction» a été adopté. Dans l'ensemble des secteurs de prévention et de promotion de la santé, la DSAS subventionne de nombreuses institutions et leur confie des mandats de prestations. Elle a également soutenu 36 projets jeunesse.

2.3. hôpital fribourgeois

L'année 2012 aura été celle des grands changements à la tête de l'HFR. Au 1^{er} janvier, d'abord, la présidence du conseil d'administration passe d'Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé, à Philippe Menoud, directeur de fiduciaire. Le 1^{er} avril, ensuite, Pauline de Vos Bolay devient directrice générale du HFR, succédant à Hubert Schaller.

C'est aussi l'année de l'introduction de la nouvelle législation sur le financement des hôpitaux, dont l'Etat ne couvre plus le déficit selon une enveloppe budgétaire mais paie des prestations selon les DRG (*diagnosis related groups*). Les négociations entre le HFR et les assureurs sur le tarif de base ont échoué, et le Conseil d'Etat a dû fixer un tarif provisoire inférieur au niveau nécessaire à atteindre l'équilibre. La répartition des disciplines de médecine hautement spécialisée se joue également ces temps-ci entre les hôpitaux du pays. Le paysage hospitalier suisse est donc en pleine mutation, et l'avenir se décline à la fois dans le nombre de prestations, dans la sécurité de la prise en charge des patients et dans l'attractivité pour le recrutement de personnel médical.

Le nouveau Conseil d'administration a mandaté une société de consultants pour étudier la possibilité de concentrer les soins aigus sur un seul site à l'horizon 2022. Cette étude débouchera sur quatre variantes, dont le statu quo. Elle comprendra un volet médical et un volet architectural, ainsi qu'un rapport sur les permanences médicales sur les sites hospitaliers.

C'est sur la base des résultats de cette étude de faisabilité, qui seront connus en 2013, qu'il sera possible au HFR d'adopter sa stratégie et au Conseil d'Etat de se déterminer. L'enjeu est d'assurer la place de Fribourg dans le futur paysage hospitalier suisse. La plupart des mesures déjà décidées par le HFR relevaient de la compétence de son conseil d'administration, mais l'une d'elle nécessitait une décision du Conseil d'Etat: il s'agit de la fermeture du site de Châtel-St-Denis, qui abritait la gériatrie et les soins palliatifs. Au terme de pourparlers engagés avec les représentants de la Veveyse, une réaffectation du bâtiment à des fins sanitaires a été convenue. Est prévue la création d'un centre de santé dans lequel seront maintenues des consultations assurées par le HFR. Au mois de novembre, le Conseil d'Etat a accepté la demande de fermeture du site hospitalier.

2012

Par ailleurs, la transformation/l'agrandissement du HFR Meyriez-Murten a passé le cap de la votation populaire dans le district du Lac et du vote du crédit nécessaire par le Grand Conseil. Les travaux ont commencé en fin d'année.

2.4. Réseau fribourgeois de santé mentale

La cinquième année d'existence du RFSM s'est déroulée sous le régime à la fois de la consolidation des offres existantes et du développement de nouvelles prestations en faveur des patients et patientes de notre canton. 2012 fut en outre la première année régie selon les règles du nouveau financement hospitalier et des mandats de prestations négociés avec l'Etat. Enfin, le RFSM a recruté avec succès de nouveaux médecins directeurs dans les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte.

La stratégie mise en place par le Conseil d'administration qui consiste en un rééquilibrage entre la densité des offres hospitalières, intermédiaires, mobiles et ambulatoires a continué à se concrétiser par l'ouverture de trois nouveaux sites de prestations: la Clinique de jour du Sud sise à Marsens, le Centre de psychiatrie forensique à Fribourg ainsi que l'extension, à Marsens, de l'EMS psychogériatrique Les Camélias.

Même si la densité de lits psychiatriques dans le canton de Fribourg est déjà très inférieure à la moyenne suisse, après la réduction de cinq lits en 2011, le RFSM est parvenu, en 2012, à fermer 15 supplémentaires. Le Centre de soins hospitaliers (CSH) à Marsens dispose donc dorénavant de 170 lits, dont huit pour les adolescents, 117 pour les adultes et 45 pour les personnes âgées.

Au vu du succès de la Clinique de jour Fribourg avec ses 35 places, le RFSM a donc ouvert en 2012 la Clinique de jour du Sud. Cette offre intermédiaire de 15 places pour les patients francophones du Sud du canton assure une prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique en tant qu'alternative à l'hospitalisation ou en vue du suivi du traitement de réhabilitation après une hospitalisation.

Enfin, en 2012, le RFSM a également ouvert à Fribourg le Centre de psychiatrie forensique (CPF) qui a pour buts une professionnalisation des expertises psychiatriques que la judiciarisation de notre société requiert de plus en plus et une institutionnalisation de la consultation liaison dans les établissements pénitentiaires ainsi que les traitements ordonnés par la Justice.

2.5. Politique familiale

En application du principe «un enfant – une allocation» consacré par la Constitution cantonale, la loi sur les allocations familiales a été modifiée afin d'étendre son champ aux indépendants. Un autre domaine d'engagement important a été celui des structures d'accueil extrafamilial, désormais soutenues financièrement par

l'Etat et par les employeurs. De plus, un programme d'impulsion à la création de places d'accueil en crèche et en accueil extrascolaire a été lancé. La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle s'en trouve favorisée.

2.6. Asile

Vu l'augmentation du nombre de requérants d'asile arrivant dans le canton (+ 32%), deux centres d'hébergement provisoires ont dû être ouverts, à Wünnewil et à Charmey. En outre, dans le cadre des équipements mis à disposition par l'armée, un centre d'hébergement a été ouvert par la Confédération à Châtillon, sur la commune d'Hauterive. Cependant, afin d'assurer la part du canton à la prise en charge des requérants d'asile, la DSAS est toujours à la recherche d'un site d'hébergement durable.

3. Collaboration intercantonale

3.1. Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La CDS a été régulièrement mise à contribution pour la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier, tant pour l'examen de l'économicité des prestations résidentielles des hôpitaux que pour clarifier les règles de la prise en charge des hospitalisations hors canton ou celles de la soumission des commandes des hôpitaux publics et privés à la législation sur les marchés publics. Elle a d'autre part activement contribué à la recherche d'une solution pour la compensation des primes d'assurance maladie payées en trop dans certains cantons.

Avec la Fédération des médecins suisses (FMH), elle a proposé de nouvelles mesures pour limiter l'accès à la pratique médicale là où l'offre est excessive. Les deux organisations ont été entendues, puisque le Conseil fédéral a décidé de donner aux cantons, dans le courant 2013, des compétences dans ce sens.

Dans le domaine de la médecine hautement spécialisée, l'organe de décision, dont la Directrice SAS est membre, s'est penché sur l'attribution de la chirurgie viscérale aux hôpitaux. Au terme de la consultation des milieux concernés, la décision interviendra en 2013.

3.2. Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Pour le comité de la CDAS, dont la Directrice SAS est membre, l'année a été marquée par le dossier de l'asile, avec le programme d'accélération en préparation. La CDAS a renforcé son audience en étant associée aux rencontres entre la Cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. Les cantons sur le territoire desquels s'ouvre un centre d'héber-

2012

gement de la Confédération – tel celui de Châtillon (Hauterive) – obtiennent une compensation dans la répartition du nombre de requérants d’asile.

Concernant la révision de l’AI, la CDAS a estimé que les Chambres fédérales devraient suspendre la révision 6b jusqu’à ce que les effets des révisions précédentes aient été analysés, en particulier pour ce qui est des réductions de prestations pour les bénéficiaires. Parmi les autres thèmes traités durant l’année figurent en particulier l’harmonisation de l’aide au recouvrement des avances sur contributions d’entretien, la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires et les recommandations sur les rapports sur la pauvreté.

3.3. Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Les dossiers relatifs à l’assurance maladie – correction des primes payées entre 1996 et 2011, surveillance des caisses maladie, mise en œuvre du nouveau financement hospitalier – ont beaucoup occupé la CLASS et ses groupements. La CLASS a aussi traité de la médecine hautement spécialisée et de la pénurie de personnel médical. En matière de prévention et de promotion de la santé, elle s’est associée à plusieurs projets, notamment pour développer un programme de formation continue ou pour lutter contre la dépendance au jeu. Par ailleurs, la CLASS poursuit la mise en œuvre de la RPT dans le domaine du handicap.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l’art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2012 est la suivante:

Procédures pendantes au 31 décembre 2011	5
Recours déposés	9
Recours traités	13
<i>dont:</i>	
Irrecevables	1
Admis	0
Rejetés	9
Sans objet	2
Procédures pendantes au 31 décembre 2012	1

Sur les 9 recours enregistrés en 2012, huit ont été déposés en français, un en allemand. L’assistance judiciaire a été accordée pour deux procédures.

5. Législation

5.1. Lois et décrets

- > Loi du 12 juin 2012 modifiant la législation sur les allocations familiales
- > Décret du 12 septembre 2012 relatif au subventionnement des travaux de transformation et d’agrandissement de l’hôpital fribourgeois, site de Meyriez-Murten
- > Loi du 13 septembre 2012 modifiant la loi sur l’aide sociale

5.2. Ordonnances

- > Ordonnance du 31 janvier 2012 fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance
- > Ordonnance du 9 février 2012 concernant la participation financière de l’Etat aux hospitalisations hors canton
- > Ordonnance du 14 février 2012 abrogeant des actes législatifs relatifs à l’encouragement à la prise de la retraite du personnel de l’Etat
- > Ordonnance du 14 février 2012 fixant les tarifs provisoires des hôpitaux et des maisons de naissance
- > Ordonnance du 28 février 2012 fixant la part cantonale pour les soins aigus et de transition
- > Ordonnance du 28 février 2012 modifiant l’organisation de l’administration cantonale (planning familial et information sexuelle)
- > Ordonnance du 28 février 2012 modifiant l’arrêté d’exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l’assurance-vieillesse, survivants et invalidité
- > Ordonnance du 27 mars 2012 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières
- > Ordonnance du 3 avril 2012 modifiant l’ordonnance fixant les tarifs provisoires des hôpitaux et des maisons de naissance
- > Ordonnance du 3 avril 2012 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

2012

- › Ordonnance du 17 avril 2012 fixant la valeur provisoire du point TARMED 2012 pour les hôpitaux somatiques fribourgeois et pour le Réseau fribourgeois de santé mentale
- › Ordonnance du 23 avril 2012 fixant le forfait journalier provisoire pour l'hospitalisation de jour en psychiatrie
- › Ordonnance du 8 mai 2012 fixant un forfait provisoire pour l'utilisation de l'infrastructure lors d'accouchements ambulatoires en maison de naissance
- › Ordonnance du 2 juillet 2012 modifiant l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires
- › Ordonnance du 21 août 2012 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus (papillomavirus humain)
- › Ordonnance du 25 septembre 2012 approuvant les accords concernant les soins à charge de l'assurance-maladie dispensés dans les foyers de jour du canton de Fribourg
- › Ordonnance du 2 octobre 2012 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales
- › Ordonnance du 2 octobre 2012 fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire
- › Ordonnance du 2 octobre 2012 modifiant l'ordonnance fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissances
- › Ordonnance du 23 octobre 2012 approuvant les conventions passées entre la Ligue fribourgeoise contre le cancer et les assureurs-maladie concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein
- › Ordonnance du 20 novembre 2012 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie
- › Ordonnance du 3 décembre 2012 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2013
- › Ordonnance du 3 décembre 2012 sur les tarifs de soins 2013 applicables dans les établissements médico-sociaux
- › Ordonnance du 3 décembre 2012 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

- › Ordonnance du 18 décembre 2012 prorogeant la loi relative à la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire

II. Service de la santé publique (SSP)

1. Mission

La mission du Service de la santé publique (ci-après: le Service) consiste à exécuter les tâches de planification, de gestion et de contrôle dans le domaine de la santé visant à garantir la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des individus en particulier et de la population en général, le tout à un coût supportable individuellement et collectivement.

La direction du Service est assurée par M. Patrice Zurich, chef de service.

2. Activités

Les attributions du Service portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les domaines d'activité du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes:

- › le suivi du dossier de la planification hospitalière
- › l'établissement des statistiques cantonales dans le domaine sanitaire
- › le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention
- › la gestion financière des hospitalisations hors canton
- › la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étrangers-ères

2012

- > la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé
- > le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants
- > la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents; cf. ci-dessous point 11)

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont impliqués dans l'élaboration des mandats de prestations, le financement de l'hôpital fribourgeois (HFR), institué par la loi du 27 juin 2006 sur l'hôpital fribourgeois (voir également ci-dessous point 4) et du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), institué par la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, ainsi que le suivi des dossiers concernant ces établissements.

La réflexion sur les travaux relatifs à l'élaboration d'un projet de loi sur le fonctionnement, l'organisation et le financement de la prise en charge des urgences préhospitalières s'est poursuivie et le dossier sera prochainement transmis à la Commission de planification sanitaire pour préavis. Le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil devraient pouvoir se prononcer d'ici la fin 2013 sur la question du fonctionnement, de l'organisation et du financement de la prise en charge des urgences préhospitalières dans le canton.

Le Service a également poursuivi, en collaboration avec le Service du médecin cantonal (SMC), les travaux préparatoires en lien avec l'élaboration d'un projet de concept de prise en charge en soins palliatifs. Ce concept, qui fait suite à l'acceptation du postulat des députés Ursula Krattinger-Jutzet et Christian Marbach et a été inscrit par le Conseil d'Etat parmi les objectifs du programme gouvernemental, entend dresser un état des lieux de l'offre en soins palliatifs dans le canton, identifier les lacunes éventuelles et proposer des mesures concrètes d'amélioration voire de développement.

Le Service a organisé la séance de lancement officiel du projet, qui a réuni, en septembre 2012, les acteurs concernés par les questions liées aux soins palliatifs. Cette rencontre a notamment permis la présentation détaillée du projet fribourgeois (objectifs, calendrier, organisation de projet, rôles des partenaires, etc.), ainsi que celle de la stratégie nationale en matière de soins palliatifs et celle d'un exemple cantonal de programme de soins palliatifs. Le projet de concept de soins palliatifs devrait être mis en consultation dans le courant du second semestre 2013.

En conséquence de la loi d'application du 9 décembre 2010 de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins,

le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance du 25 janvier 2011 sur le nouveau régime de financement des soins. Par cette ordonnance, il détermine le coût des soins ambulatoires et de longue durée, tant dans les établissements médico-sociaux que pour les organisations de soins et d'aide à domicile et pour les infirmiers et infirmières indépendants, ainsi que les modalités de financement des coûts non pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire des soins qui ne sont pas réglées par la loi. Une décision du Tribunal fédéral sur le recours de l'Association suisse des infirmières et infirmiers Section de Fribourg et d'un infirmier indépendant a confirmé l'ordonnance précitée, invitant toutefois le canton à réexaminer les coûts des prestations. Les réflexions sur la détermination du coût des soins ont ainsi repris et une collecte des informations indispensables (soit des données statistiques détaillées, portant notamment sur le volume de chaque type de prestations effectuées) pour définir les coûts effectifs de ces prestations a été lancée, avec la collaboration indispensable des infirmiers indépendants. Un projet de nouvelle ordonnance sera transmis au Conseil d'Etat pour approbation dans le courant du premier trimestre 2013.

La collaboration avec le Service de la prévoyance sociale sur le projet de planification des soins de longue durée, qui a des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile, ainsi que celle instaurée dans le cadre des travaux du projet Senior+ se sont poursuivies; elles sont appelées à continuer ces prochaines années.

Le Service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), pour approbation, 11 règlements communaux de cimetière et 3 règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). En 2012, le nombre de visites sur le site s'est élevé à 45 879.

3. Professions de la santé

3.1. Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la DSAS a délivré les autorisations de pratique suivantes:

> ambulancier-ière:	1	> audioprothésiste:	7
> diététicien-ne:	2	> ergothérapeute:	3

2012

> hygiéniste dentaire:	1	> infirmier-ière:	19
> masseur médical:	1	> médecin:	63
> médecin dentiste:	29	> médecin vétérinaire:	9
> opticien-ne diplômé-e:	2	> opticien-ne:	1
> ostéopathe:	10	> pharmacien-ne:	29
> physiothérapeute:	13	> podologue:	2
> psychologue-psychothérapeute:	12	> sage-femme:	3
> technicien-ne pour dentiste:	3		

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, des nouvelles directives de la Direction, les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout-e professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut par exemple concerner des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

Par rapport aux années précédentes, ces nouvelles directives ont pour conséquence que le Service ne mentionne plus le nombre d'autorisations de pratique sous surveillance et ne mentionne plus le nombre de cas de préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger.

3.2. Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 12^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 33 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2012, la Commission a liquidé 32 affaires, soit:

- > 4 par médiation
- > 14 par préavis à l'intention de la DSAS
- > 2 par décision de la Commission (classement de l'affaire pour absence de violation de la LSan/LPMéd)
- > 2 par décision d'irrecevabilité ou de non-entrée en matière

- > 8 devenues sans objet ou ayant fait l'objet d'un retrait de plainte
- > 2 par simple courrier (réponse à des demandes de renseignement/avis de droit)

La Commission de surveillance a tenu 8 séances en 2012: 7 d'entre elles (6 séances ordinaires et une extraordinaire) ont réuni les membres permanents de la Commission et ont été principalement consacrées au traitement des plaintes et dénonciations; la huitième (séance plénière réunissant membres permanents et non permanents) a eu pour objet la procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte.

Par ailleurs, environ vingt délégations (constituées en règle générale de trois membres de la Commission et d'un secrétaire-juriste) se sont réunies à plusieurs reprises pour instruire les dossiers qui leur étaient confiés et en délibérer, afin de proposer à la Commission permanente des projets de préavis ou de décision (rédigés par le secrétariat juridique).

4. Hôpitaux

4.1. Activités générales

La mise en place du nouveau financement hospitalier s'est poursuivie dans le courant de l'année 2012. La logique du financement à la prestation ayant remplacé le financement du déficit, des travaux importants ont dû être réalisés par les deux réseaux hospitaliers fribourgeois afin d'identifier, en dehors des prestations hospitalières, les prestations d'intérêt général et les autres prestations. Le processus d'identification va se poursuivre en 2013, voire en 2014, car il n'est pas possible de le faire sur un seul exercice annuel. Ainsi, avant la mise en place complète d'un financement entièrement à la prestation, un financement «transitoire» a été accordé aux deux réseaux hospitaliers fribourgeois pour faire le lien entre les moyens accordés jusque-là aux hôpitaux publics et le nouveau financement à la prestation.

Il faut souligner que, l'année 2012 étant la première année d'application du nouveau financement hospitalier, elle a été caractérisée par un grand nombre d'incertitudes engendrées d'une part par l'introduction du nouveau modèle tarifaire SwissDRG applicable à tous les hôpitaux de soins aigus dès le 1^{er} janvier et, d'autre part, par les négociations tarifaires particulièrement tendues dans tous les cantons. Dans ce contexte, il a été particulièrement difficile d'estimer, sur la base des premiers cas d'hospitalisations codés, les recettes hospitalières qui évoluaient de plus au fil des négociations. Le Service a donc suivi étroitement l'évolution de la situation budgétaire des hôpitaux afin d'estimer au plus près les coûts supplémentaires à charge de l'Etat.

2012

Face notamment aux incertitudes sur l'avenir, l'HFR a étudié un certain nombre de mesures de restructuration à court et moyen terme, mesures qui ont été analysées par le service pour être inscrites dans le plan financier 2013–2016. Dans la perspective d'améliorer la gestion hospitalière, l'HFR a également dû définir sa vision à plus long terme en commandant une étude de faisabilité, dont les résultats seront connus dans le courant 2013. La logique de ces démarches a provoqué un débat politique très intense. Dans ce cadre, le Service a été amené à participer à l'élaboration de prises de position et de nombreux projets de réponses à des instruments parlementaires.

En outre, le Service a rencontré à plusieurs reprises l'HFR et le RFSM, les cliniques privées du canton ainsi que la maison de naissance «Le Petit Prince» pour négocier les mandats de prestations pluriannuels 2012–2014, les mandats annuels concernant les prestations hospitalières pour l'année 2012 ainsi que les mandats annuels concernant les prestations d'intérêt général et les autres prestations pour l'année 2012.

Concernant l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), les services de la santé publique des cantons de Fribourg et de Vaud se sont rencontrés à plusieurs reprises pour harmoniser la délimitation des prestations hospitalières et le financement 2012. Un mandat de prestations 2012–2014 ainsi qu'un contrat de prestations 2012 ont ainsi été établis au terme de ces travaux. Concernant l'identification des prestations d'intérêt général et des autres prestations, les travaux sont en cours, en collaboration avec le canton de Vaud.

Par ailleurs, le Service a participé à différentes commissions aux plans intercantonal et national.

4.2. Les hôpitaux en chiffres

Le financement total accordé par l'Etat à l'HFR pour 2012, tel qu'il ressort des mandats annuels, se monte à 161 579 060 francs. Ce montant tient compte d'un tarif de base (base rate) pour les soins aigus de 10 770 francs. Or, le base rate provisoire fixé par le Conseil d'Etat se monte à 10 150 francs. Si le manque tarifaire à charge de l'Etat peut être financé dans le cadre du montant total accordé par les mandats de prestations, la part des assureurs maladie sur le manque tarifaire fait toutefois défaut. Le montant du déficit suite à ce manque de recettes provenant des assureurs a fait l'objet de différentes estimations. Le montant exact de ce manque tarifaire ne sera connu que lorsque la facturation de toutes les hospitalisations 2012 aura été effectuée. Le montant de 161 579 060 francs a fait l'objet d'un paiement en 12 acomptes mensuels en 2012. Le décompte définitif aura lieu dans le courant du premier trimestre 2013. Pour l'année 2012, l'HFR a employé en moyenne 2173.66 équivalents plein-temps sans le personnel en formation.

S'agissant du RFSM, le financement total accordé par l'Etat pour 2012, tel qu'il ressort des mandats annuels, se monte à 33 368 000 francs; ce montant a été calculé sur la base d'un forfait journalier moyen de 710 francs, les tarifs provisoires fixés par le Conseil d'Etat se basant sur un tarif moyen journalier de 690 francs. Le montant du financement total accordé par l'Etat a fait l'objet d'un paiement en 12 acomptes mensuels en 2012. Le RFSM a toutefois été en mesure de contenir la part à charge de l'Etat à hauteur de 30 368 000 francs. Pour l'année 2012, le nombre d'équivalents plein-temps employés en moyenne par le RFSM se monte à 370,52 sans le personnel en formation.

Concernant le HIB, le financement 2012 à charge de l'Etat de Fribourg, tel qu'il ressort du contrat de prestations 2012 signé conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud, s'est élevé à 10 012 730 francs. Ce montant a fait l'objet d'un paiement en 12 acomptes mensuels. Le décompte définitif sera réalisé dans le courant de l'année 2013 et tiendra compte de l'activité stationnaire réalisée pour chaque canton. Un montant de 499 923 francs a également été payé en 2012 au HIB concernant l'année 2011 pour tenir compte de l'activité réalisée ainsi que des conséquences financières engendrées par les mesures prises pour combattre un virus résistant aux antibiotiques et très contagieux.

C'est la première année que l'Etat a acheté des prestations aux cliniques privées et à la maison de naissance «Le Petit Prince». Les montants payés en 2012, tels qu'ils ressortent des mandats annuels 2012, se montent à:

pour les deux cliniques privées:	25 571 942 francs
pour la maison de naissance «le Petit Prince»:	78 540 francs

Ces montants ont été calculés sur la base d'une activité prospective, d'un indice permettant d'évaluer la lourdeur des cas traités («case-mix index» estimé) et d'un tarif de base («base rate») provisoire pour la Clinique générale. Un décompte définitif sera établi dans le courant de l'année 2013 sur la base de la réalité.

Le décret relatif au subventionnement des travaux de transformation et d'agrandissement de l'HFR Meyriez-Murten a été présenté au Grand Conseil, qui l'a accepté le 12 septembre 2012. Le montant de la subvention cantonale a été fixé au maximum à 30 456 250 francs. Cette décision a également permis de verser aux différentes associations de communes (directement aux communes pour le district de la Sarine), le solde de l'indemnité de 12 millions de francs pour la reprise des biens hospitaliers par l'HFR (art. 55 al. 1 de la loi du 27 juin 2006 sur l'hôpital fribourgeois; LHFR).

2012

4.3. Statistiques

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux et les soins à domicile.

Il a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2011. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le SMC.

Statistiques générales d'exploitation en 2012 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton (1)

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) (3)	Nombre de journées de malades (de chaque site) (3)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois	334	12 073	88 889	7,4
HFR Fribourg – Hôpital cantonal	63	2 420	15 888	6,6
HFR Tafers	91	4 820	23 784	4,9
HFR Riaz	45	774	13 823	17,9
HFR Billens	46	611	13 308	21,8
HFR Châtel-St-Denis	41	1 077	13 040	12,1
HFR Meyriez-Murten				
Hôpital intercantonal de la Broye (2)				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	691	15 673	22,7
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	4 983	28 021	5,6
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens	170	2 162	59 584	27,6
Cliniques privées de Fribourg	114	9 511	35 129	3,7
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 056	39 122	307 139	7,9

(1) La manière de prendre en compte les journées de malades a été modifiée; toute comparaison avec les années précédentes est dès lors impossible. Il s'agit ici des chiffres communiqués par les hôpitaux.

(2) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois).

(3) Conformément à la définition du séjour de SwissDRG soit la date de sortie ./ la date d'entrée ./ jours de congé (y c. les nouveau-nés). Ne s'applique pas au RFSM.

La DSAS a par ailleurs mandaté le Service pour la réalisation d'une enquête sur les données statistiques existantes, leur exploitation et les besoins des organismes partenaires. A terme, l'objectif est le développement d'un outil de pilotage du système de santé qui faciliterait le passage d'une vue sectorielle à une vue globale, permettant d'optimiser la qualité des prestations, l'utilisation des ressources et, par là, la maîtrise des coûts.

5. Hospitalisations hors canton

Suite à la modification du 21 décembre 2007 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal), la participation financière de l'Etat aux frais d'une hospitalisation hors canton a augmenté. Ainsi, il existe depuis le 1^{er} janvier 2012 le «libre choix» de l'hôpital hors canton. Concrètement, cela signifie que l'Etat de Fribourg doit participer aux frais d'hospitalisation hors canton d'un patient, lorsque celui-ci se fait soigner dans un hôpital qui figure, soit sur la liste hospitalière du canton de Fribourg,

2012

soit sur la liste hospitalière du canton d'implantation de l'établissement. Cette participation correspond, soit à 47% du tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois quand il s'agit d'une raison médicale (la prestation n'est pas disponible dans le canton ou il s'agit d'une urgence survenue hors canton), soit à 47% du tarif de référence fribourgeois quand le patient choisit, par convenance personnelle, de se faire hospitaliser hors canton. Suite à ce changement législatif, le volume de travail du Service, qui gère la participation financière et le paiement des factures, a énormément augmenté. Environ 2300 factures concernant les séjours hospitaliers pour lesquels la raison médicale a été formellement reconnue par une garantie de paiement octroyée par le SMC au nom de la DSAS ont été traitées jusqu'à la fin de 2012 et 4300 factures pour des séjours hospitaliers hors canton par convenance personnelle.

Pour faire face à cette charge de travail supplémentaire, le Service bénéficie d'un nouveau collaborateur administratif, travaillant à 60% à la gestion des factures des hospitalisations hors cantons ainsi qu'à d'autres tâches du Service. De plus, le Service et le SMC ont introduit au début de l'année, avec l'aide du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), une nouvelle application informatique appelée eHGP («Electronic Health Government Platform»). Cette application, également utilisée aujourd'hui par 11 autres cantons suisses, permet un échange électronique de données liées aux garanties de paiements avec les nombreux hôpitaux qui y participent. Par ailleurs, l'application permet aussi le traitement des factures des hôpitaux dont les données nécessaires à leur paiement peuvent être transmises via le Service directement à la Comptabilité de l'Etat sans qu'une nouvelle saisie de la facture ne soit nécessaire.

Le Service a également travaillé à la mise à jour de la liste hospitalière du canton qui comprend désormais également les établissements situés hors du canton qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne. A cet effet, 10 mandats de prestations avec des établissements hors canton ont été élaborés et signés.

En 2012, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 41 282 425 francs. Sur ce montant, environ 36,9 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 3,9 millions de francs ont servi à payer des factures pour des séjours de 2011 ou des séjours antérieurs.

	Séjours antérieurs à 2011	Séjours 2011	Séjours 2012	Total
Comptes 2011	2 352 522	18 592 433	-	20 944 955
Comptes 2012	-143 294	4 038 456	37 387 263	41 282 425

S'agissant des séjours hors canton, les règles ayant fondamentalement changé au 1^{er} janvier 2012, est renoncé à publier un ta-

bleau des séjours par catégorie d'hôpitaux avec des données pour l'année 2011, qui n'aurait pas grande signification. Un tableau des données 2012 figurera dans le rapport d'activité 2013.

6. Planification hospitalière

Selon les dispositions transitoires de la modification du 21 décembre 2007 de la loi LAMal, les planifications hospitalières cantonales doivent satisfaire aux exigences prévues à l'article 39 LAMal, notamment en termes de qualité et d'économicité, dans un délai de trois ans à compter de la date d'introduction du nouveau financement hospitalier. Ainsi, au 1^{er} janvier 2015 au plus tard, la planification hospitalière fribourgeoise devra avoir été mise en conformité totale avec le droit fédéral. La nouvelle planification hospitalière cantonale devrait donc être approuvée par le Conseil d'Etat, sur préavis de la Commission de planification sanitaire, au cours du deuxième semestre de l'année 2014.

Dans le courant du dernier trimestre 2012, le Service a commencé les travaux préparatoires de la révision de la planification hospitalière; il a ainsi examiné l'état des planifications hospitalières de certains cantons romands et du canton de Zurich, de même que la méthodologie qui les fonde.

La première étape des travaux, qui seront réalisés dans le courant 2013, consistera à évaluer les besoins de la population fribourgeoise pour les 15 prochaines années.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse à ces services des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse tout particulièrement le détail des données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service examine pour la DSAS les demandes d'adaptation de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux. Il veille encore à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile et valide ces données pour la Confédération. Cette statistique s'étend, depuis 2011, aux infirmiers et infirmières indépendants domiciliés dans le canton de Fribourg.

En 2012, au total 11 services d'aide et de soins à domicile mandatés par les pouvoirs publics ont offert les soins et l'aide familiale à domicile, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Toute la population fribourgeoise est couverte par les dix services d'aide et de soins à domicile mandatés par les communes et par l'Association fribourgeoise du diabète mandatée

2012

par la DSAS. Ces services bénéficient d'une subvention cantonale. La subvention des services mandatés par les communes est fixée à hauteur de 35% des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Pour l'association mandatée par la DSAS, la subvention cantonale est basée sur l'ensemble des frais de fonctionnement du service de soins de pieds aux diabétiques, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins.

En 2012, les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint 6 361 711 fr. 85.

Subvention ordinaire	Acomptes 2012	Corrections années préc.	Solde 2011 versé	Total versé en 2012
Report de crédit 2011-2012	100 000.00			-100 000.00
Sarine	1 248 551.00	14 314.40	185 290.20	1 448 155.60
Singine	833 990.00	5910.80		839 900.80
Gruyère	1 117 982.00		195 735.00	1 313 717.00
Lac	563 658.00	4605.00	81 250.75	649 513.75
Glâne	716 001.00	5620.65	48 936.65	770 558.30
Broye	651 162.00	1457.50	27 502.25	680 121.75
Veveyse	477 522.00		47 571.70	525 093.70
Association du diabète (art. 7 OPAS)	83 200.00		51 450.95	134 650.95
Report de crédit 2012-2013	-120 000.00			-120 000.00
TOTAL	5 732 066.00	31 908.35	637 737.50	6 381 711.85

Le montant des subventions 2012 comprend 5 692 066 francs pour les acomptes 2012 et 669 645 fr. 85 pour le solde des comptes 2011 et les corrections des années précédentes.

La participation cantonale aux autres services et prestations de maintien à domicile s'est présentée de la manière suivante:

Institutions subventionnées	Subvention cantonale (en francs)
Association fribourgeoise du diabète, conseil aux diabétiques (art. 9 OPAS)	50 400.00
AFAS	175 000.00
Pro Senectute, Service de nettoyage	100 000.00
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	24 000.00
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	10 000.00
Total	359 400.00

La DSAS avait passé un mandat de prestations échéant à fin 2010 avec ces institutions. Ces mandats ont été renouvelés, afin de faire le lien avec la mise en œuvre du projet Senior+. Le mandat passé avec l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (AFAS) pour l'établissement des statistiques annuelles cantonales des soins et de l'aide à domicile et le développement des

conditions-cadres uniformes pour le fonctionnement des services est encore en cours.

Conformément à l'ordonnance du 25 janvier 2011 sur le nouveau régime de financement des soins, le Service a encore versé 26 967 francs aux infirmiers et infirmières indépendants, au titre d'indemnité pour les soins fournis la nuit, le dimanche et les jours fériés. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau financement des soins, une contribution a été versée pour la prise en charge d'un patient hors canton.

8. Promotion de la santé et prévention

8.1. Planification et mandats de prestation

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le Service veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière. Ces tâches sont principalement effectuées par la déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé, dans le cadre d'un travail en équipe qui comprend la déléguée, trois collaboratrices scientifiques, une collaboratrice administrative et une stagiaire.

2012

En 2012, le Service a présenté en conférence de presse le Plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007 pour la période 2007–2011 et prolongé pour la période 2011–2015). Ce plan d'action vise un impact durable dans la société en partant des besoins de santé connus de la population fribourgeoise et en s'appuyant sur une vision à long terme de la politique de santé dans le canton de Fribourg. Il définit des objectifs et des champs d'action pour les thèmes retenus comme prioritaires dans le Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé. Il prévoit également des moyens concrets de mise en œuvre (mesures, indicateurs, ressources).

Le Service a par ailleurs préparé un mandat pour l'évaluation du Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé, respectivement de son plan d'action. Validé par la Commission cantonale de prévention et de promotion de la santé et par la DSAS, ce mandat a ensuite servi de base à un appel d'offres. Au terme de cette procédure, l'évaluation du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention a été confiée à un institut externe; elle sera menée jusque dans le courant 2013.

Le Service est chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie à quatre reprises en 2012. La Commission a préavisé plusieurs demandes faites auprès du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies et a également donné son avis dans le cadre de diverses consultations.

Au budget du Service figurent, d'une part, les subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, les subventions allouées à des projets spécifiques. En 2012, un montant total de 2 521 000 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 431 100 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSCS) pour le Programme cantonal fribourgeois «Poids corporel sain».

Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées aux institutions de prévention et de promotion de la santé dont les prestations sont subventionnées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives.

Ainsi, en 2012, le Service a renouvelé huit mandats cadres et a concrétisé, pour la quatrième fois, les mandats de prestations annuels avec ces institutions. Ce travail a abouti au développement de 19 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du Plan cantonal.

Egalement afin d'assurer un meilleur pilotage des ressources de l'Etat, le Service, en accord avec la DSAS, a renouvelé les man-

datés cadres et concrétisé les mandats de prestations annuels 2013 des services de puériculture.

8.2. Projets spécifiques

Les projets spécifiques désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique.

Egalement acteur de la mise en œuvre du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, en ce sens qu'il développe ou collabore à des programmes et concepts cantonaux, le Service a poursuivi la mise en œuvre et l'implantation du Programme cantonal fribourgeois «Poids corporel sain», en collaboration avec Promotion santé suisse (PSCS). Le Comité de pilotage de ce programme comprend les chefs des services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande, de la santé publique, du médecin cantonal et de l'enfance et de la jeunesse. Au titre des réalisations principales de cette année, on peut noter par exemple la coordination et le soutien de divers projets, la mise en réseau, l'organisation de formations, la communication au grand public sur les thèmes alimentation et mouvement ou encore le démarrage des réflexions concernant la 2^e vague du programme

Sur le plan de la santé scolaire, le Service a traité les résultats de la consultation du concept de santé à l'école lancée fin 2011, avec le SMC, les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande. Un bureau cantonal pour la santé à l'école, comprenant des représentants de la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports et de la DSAS, a suivi l'avancement de divers dossiers liés à ce concept en procédant à l'agrément de différents projets de promotion de la santé dans les écoles, en gérant le réseau cantonal des écoles en santé et en rencontrant les institutions partenaires afin de renforcer les collaborations.

Le Service s'est impliqué dans l'élaboration du deuxième Programme cantonal de prévention du tabagisme, mis en œuvre par le CIPRET et cofinancé par le canton et le Fonds national de prévention du tabagisme. Dans ce contexte, il a participé à plusieurs séances de coordination et de travail avec le canton de Vaud, respectivement avec l'Office fédéral de la santé publique et le Fonds national de prévention du tabagisme. Enfin, le Service a communiqué les résultats des achats-tests tabac effectués en 2012 et prévoit de travailler à des mesures en la matière en 2013.

Dans le cadre du Programme national Migration et santé, réalisé en collaboration avec les cantons du Jura et de Neuchâtel, le Service a entrepris une démarche afin d'évaluer les besoins particuliers de la population migrante et, le cas échéant, de déterminer les adaptations nécessaires de l'offre dans le cadre de différents

2012

programmes cantonaux (poids corporel sain, alcool, santé psychique, tabac, dépistage du cancer du sein).

S'agissant des participations à des commissions cantonales et groupes de travail, le Service est membre de la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif, qui s'est réunie à trois reprises en 2012. Dans ce cadre, le Service a participé au groupe de travail chargé de mettre sur pied une «Journée réseau cantonale jeu excessif» qui aura lieu en 2013. Le Service est également membre du Comité de pilotage du projet: «Développement durable: stratégie et plan d'action». En lien avec ce thème, le Service est membre de l'équipe d'audit «Boussole 21» et a participé à ce titre à une formation sur l'évaluation de gestion de projet avec Boussole 21. Enfin, le Service est membre d'un groupe de travail pour l'élaboration du Plan cantonal action alcool.

8.3. Relations intercantionales et nationales

Au niveau intercantonal, le Service est également actif dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP). Dans ce contexte, le Service est membre d'un comité de pilotage chargé de mettre sur pied une formation en promotion de la santé et santé communautaire (CAS).

Au plan romand, le Service est membre du comité de la Revue d'information sociale (REISO) qui informe les professionnels de l'intervention, de la formation et de la recherche en action sociale et en santé.

Au niveau national, le Service a assisté à l'assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) ainsi qu'à des journées organisées par l'ARPS sur divers thèmes de promotion de la santé et prévention. Le Service est en outre membre du comité de l'ARPS et a à ce titre participé aux séances du comité.

Le Service est en outre membre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT).

Par ailleurs, le Service a participé à de nombreux colloques et conférences tout au long de l'année 2012, sur des thématiques en lien avec les priorités cantonales.

En ce qui concerne la formation, le Service est intervenu à la Haute Ecole de santé sur le thème de la prévention et la promotion de la santé au niveau national et dans le canton de Fribourg (cadre général et exemples de projets) et à la Haute Ecole de travail social concernant l'administration publique, la gestion par mandats de prestations et l'évaluation.

9. Activités du pharmacien cantonal

Cinq activités ont particulièrement occupé le pharmacien cantonal durant l'année 2012:

- › le transfert de l'Inspectorat de Suisse occidentale des produits thérapeutiques (ISOPTh) de Lausanne à Fribourg: cette organisation a pour mission l'inspection des entreprises pharmaceutiques situées dans les six cantons de Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) qui fabriquent et distribuent des médicaments à usage humain et animal
- › la procédure d'engagement du nouvel inspecteur qui travaille pour l'ISOPTh et l'introduction aux aspects administratifs relatifs à son activité
- › la poursuite du projet intitulé «Dossier pharmaceutique partagé» (DPP) destiné à rendre possible aux médecins hospitaliers et médecins urgentistes l'accès aux historiques pharmaceutiques des patientes et patients devant être traité-e-s, de façon à éviter des traitements inappropriés ou des erreurs de thérapie par méconnaissance de ces données: dans ce cadre, il a été possible de contribuer à une collaboration plus étroite entre médecins et pharmaciens pour le bénéfice des patients et patientes ainsi que de la santé publique. De plus, trois soirées d'information destinées au personnel des pharmacies du canton ont été organisées à propos de ce projet, auxquelles plus de 300 personnes étaient présentes
- › la contribution à l'information et à la formation des partenaires utilisant des produits thérapeutiques, à l'exemple de l'organisation d'une réunion concernant la prescription de la «pilule du lendemain» et le rôle des pharmacies, à laquelle plus de 100 personnes ont participé
- › la mise en place de processus pour la réalisation des inspections des hôpitaux et institutions de soins effectuées par le pharmacien cantonal, en étroite concertation avec les partenaires concernés

Le pharmacien cantonal a en outre veillé à sa formation continue en participant à des formations continues spécifiques à ses activités.

Outre son implication dans le cadre de projets ou d'activités d'information, le pharmacien cantonal effectue des contrôles concernant l'utilisation appropriée des produits thérapeutiques, notamment dans les pharmacies publiques (70), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes des médicaments (12), ainsi que dans les drogueries (13). A cela s'ajoutent les contrôles effectués dans les entreprises en tant qu'inspecteur de l'ISOPTh (32). Ce sont donc au total le contrôle ou l'inspection de quelque

2012

174 sites que le pharmacien cantonal assure périodiquement. Pour ce qui concerne l'année 2012, 41 inspections ont été effectuées. La plupart des inspections ont permis de vérifier que les dispositions légales sont respectées. Un cas isolé a nécessité des mesures correctrices importantes pour permettre la poursuite de l'exploitation, le traitement d'une autre situation a abouti à la fermeture d'une pharmacie.

Pour assurer la pérennité des activités, une convention d'assistance et de remplacement entre pharmaciens cantonaux a été conclue avec les cantons du Jura et de Neuchâtel. Outre le fait que cette solution pragmatique ne génère pas de coût, elle vise également à une harmonisation des pratiques cantonales au sujet des produits thérapeutiques (procédures, inspection et prise de position).

10. Assurance-maladie

Dès le 1^{er} janvier 2012, la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance a été transférée du Service aux communes. Les communes peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers.

Le Service a fourni 438 avis durant l'année 2012. Les 85% des demandes d'avis ont concerné des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 13% des demandes d'avis ont concerné des travailleurs et 2% des rentiers.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
Formation	373
Travailleurs	56
Rentiers	9
Total	438

Les données relatives à la réduction des primes accordées aux personnes de condition économique modeste figurent dans le

rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

11.1. Activités courantes

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date. Le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'ASA et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

11.2. Prestations

Les prestations versées par le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA peuvent être distinguées comme suit:

> Les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge de la suite des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont encore pris en charge, mais uniquement jusqu'à cinq ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école infantine, primaire, secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage).

La répartition des prestations versées en 2012, selon l'année de survenance de l'accident et le type de frais, est la suivante:

Accident	Cas	Frais dentaires	Frais médicaux	Frais transport	Frais appareils	Total	% total
avant 2001	2	641.20	0.00	0.00	0.00	641.20	8,08%
2001	2	1479.05	0.00	0.00	0.00	1479.05	18,64%
2002	6	437.65	722.55	0.00	0.00	1160.20	14,62%
2003	1	1516.65	0.00	0.00	0.00	1516.65	19,11%
2004	6	429.00	798.90	0.00	371.00	1598.90	20,15%
2005	5	446.40	255.35	0.00	0.00	701.75	8,84%
2006	2	836.85	0.00	0.00	0.00	836.85	10,55%
Total	24	5786.80	1776.80	0.00	371.00	7934.60	100,00%
		72,9%	22,4%	0,0%	4,7%		

2012

La répartition des prestations par classe d'âge est la suivante:

Classe d'âge	Cas	% cas
11 – 15 ans	2	8,3%
16 – 20 ans	18	75,0%
21 – 25 ans	4	16,7%
26 ans et plus	0	0,0%
Total	24	100,0%

> Des contributions financières en faveur de familles d'enfants accidentés, en cas de rigueur

En ce qui concerne la possibilité de versement d'une contribution financière prélevée sur le Fonds et destinée à améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable, aucune demande valable n'a été déposée en 2012.

Au cours de l'année 2012, l'ASA a fait une analyse concernant cette situation et a proposé des mesures d'adaptation de la loi. Une consultation a été menée auprès des Directions de l'Etat dont l'évaluation est actuellement en cours. Une adaptation de la législation en vigueur pourra être envisagée dans le courant de l'année 2013.

11.3. Comptabilité

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt.

Pour l'exercice 2012, les prises en charge des frais de traitement (frais dentaires, médicaux, de transport et pour appareils) a diminué de 7934 fr. 60 la provision de traitements garantis, et la provision des frais de restructuration a été diminuée de 34 811 fr. 25. Le déficit de l'exercice 2011, d'un montant de 6545 fr 95, a été compensé par le capital courant qui lui a donc diminué à 930 699 fr. 65.

L'exercice 2012 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 41 343 fr. 80.

Les comptes d'exploitation 2012 et le bilan au 31 décembre 2012 sont les suivants:

Compte d'exploitation	2012	2011
Recettes		
Intérêts des capitaux	100.00	229.15
Participation bénéfice – La Nationale	--	33 819.70
Recettes diverses	--	332.50
Excédent de dépenses	41 343.80	6 545.95
Total	41 443.80	40 927.30

Dépenses	2012	2011
Frais d'administration	41 443.80	40 927.30
Excédent de recettes	--	--
Total	41 443.80	40 927.30

Bilan	2012	2011
Actifs		
Compte Postfinance	48 962.65	133 367.45
Trésorerie d'Etat	5 923 102.05	5 923 102.05
Impôt anticipé	--	200.85
Mobilier	1.00	1.00
Total	5 972 065.70	6 056 671.35

Passifs	2012	2011
Passifs transitoires	516.00	1032.00
Capital courants	930 699.65	937 245.60
Provisions traitements garantis	3 254 763.30	3 262 697.90
Provision cas de rigueur	1 234 606.60	1 234 606.60
Provision restructuration	192 823.95	227 635.20
Réserve de sécurité	400 000.00	400 000.00
Bénéfice / Perte	-41 343.80	-6 545.95
Total	5 972 065.70	6 056 671.35

Au 31 décembre 2012, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose ainsi d'un montant de 5 972 065 fr. 70.

III. Service du médecin cantonal (SMC)

1. Mission

Le Service du médecin cantonal (SMC) est en charge des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé.

2012

Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérale et cantonale.

Le SMC est le centre de référence pour les questions liées à la santé publique et contribue au maintien et à l'amélioration de la santé de la population fribourgeoise. Dans ce but, il collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux, et coordonne ses activités pour fournir les informations et conseils nécessaires au Conseil d'Etat et à la DSAS.

Depuis le 1^{er} octobre 2011, le secteur du planning familial et d'information sexuelle (SPFIS), anciennement Service du planning familial et d'information sexuelle, est intégré au SMC. Cette fusion a permis de développer les activités du SPFIS et de le rendre plus présent dans le domaine de la santé. En effet, le SPFIS œuvre pour la prévention et la promotion de la santé sexuelle, affective et reproductive. Il offre à toute personne qui le demande information, conseil, soutien, accompagnement et orientation pour les questions de santé sexuelle et reproductive. Le SPFIS, situé à Fribourg, dispose d'antennes d'information et de conseil à Bulle et à Payerne.

Le SMC assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnels, les institutions et établissements publics ou privés. Il demeure attentif aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la santé publique.

Le SMC bénéficie d'un système de gestion de la qualité. Les processus et prestations du service sont décrits dans des documents, avec pour objectifs d'assurer une manière de travailler ordonnée, organisée, économique et efficiente, d'assurer la fiabilité des résultats, de détecter les erreurs et les faiblesses au sein de l'organisation et de proposer des améliorations. A quelques exceptions près, toutes les activités et prestations du service sont définies par des procédures. Dans le but de maintenir un système actuel et efficace, un audit interne est organisé et réalisé par les collaboratrices et les collaborateurs du SMC, une fois par année.

La direction du Service est assurée par le D^r Chung-Yol Lee, médecin cantonal.

2. Activités

2.1. Prévention et promotion de la santé

➤ Prévention et contrôle des maladies transmissibles (gestion des déclarations obligatoires des maladies transmissibles, préparation à une pandémie de grippe et le cas échéant, gestion sanitaire de celle-ci, enquêtes épidémiologiques, vaccinations et prophylaxies médicamenteuses, informations)

➤ Prévention des maladies non transmissibles (registre des tumeurs, programme de dépistage du cancer du sein, plan cantonal et d'action de promotion de la santé et de prévention, santé et sécurité au travail, santé à l'école)

➤ Prise en charge des personnes dépendantes (autorisation du traitement de substitution, coordination de la prise en charge interprofessionnelle, intercantonale et avec la Confédération)

➤ Organisation de la médecine scolaire, y compris les vaccinations dans les écoles

➤ Protection de la santé de la population en cas de situation d'urgence et de catastrophe (en collaboration avec d'autres partenaires dans le cadre de l'organe cantonal de conduite et du Service sanitaire coordonné de la Confédération)

➤ Gestion des projets de la promotion de la santé et de la prévention (en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP))

2.2. Surveillance et planification du système sanitaire

➤ Contrôle des institutions de soins (surveillance des soins et placement avant l'âge AVS en établissement médico-social (EMS), garantie de paiement pour hospitalisation hors canton)

➤ Préavis médicaux et évaluations de prestations (exploitation d'un établissement, levée du secret médical, sépulture)

➤ Participation à la planification sanitaire du canton (planification hospitalière, urgences préhospitalières, médecine de premier recours, attribution des lits dans les EMS et psychogériatrie)

2.3. Planning familial et information sexuelle

➤ Assume les tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/SIDA, à la prévention des abus sexuels et des maltraitements

➤ Offre deux jours par semaine de consultations médicales assurées par un médecin gynécologue. Cette prestation était auparavant assurée par l'hôpital fribourgeois (HFR) mais depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est un médecin gynécologue à la retraite qui reçoit les patientes

2012

2.4. Information et coordination

- > Renseignements et informations divers concernant la santé publique et réponses aux questions provenant de l'administration cantonale, du grand public et des médias
- > Traitement et fourniture de statistiques (traitement de substitution pour les stupéfiants, interruption volontaire de grossesse, services d'ambulance, statistiques hospitalières, cancers)

2.5. Echanges et collaborations

- > Participation à de nombreux groupes de travail et commissions aux niveaux cantonal, intercantonal et fédéral
- > Prises de position dans le cadre des consultations cantonales et fédérales touchant le domaine de la santé publique

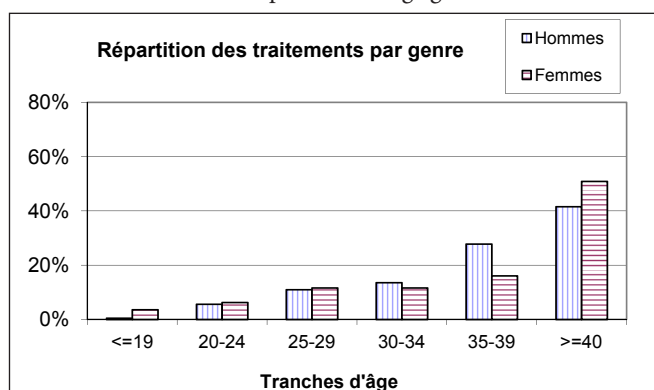
3. Prévention et promotion de la santé

3.1. Addictions

3.1.1. Traitement de substitution des personnes toxico-dépendantes

Durant l'année 2012, 540 personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 79,25% d'hommes et 20,75% de femmes (428 hommes et 112 femmes bénéficiaires). La fourchette d'âge de ces patients se situe entre 17 et 70 ans. Parmi eux, 148 ont reçu un traitement à la Buprénorphine et 392 un traitement de méthadone. Concernant leur accompagnement, 138 patients étaient suivis par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), à savoir les centres de Fribourg et Bulle, tandis que 66 médecins autorisés, dont certains travaillent dans ou pour des institutions, hôpitaux et prisons, traitaient 402 personnes.

Environ 70% des patients bénéficiaires de traitement de substitution sont âgés de plus de 35 ans. 43,5% sont âgés de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population dû à une meilleure prise en charge globale.



Il est à noter également que le revenu d'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution provient d'un travail rémunéré à plein temps (135 personnes), tandis qu'un patient sur dix travaille à temps partiel. Environ un quart des patients sont au bénéfice d'une rente AI et près d'un cinquième de l'aide sociale.

Informations concernant le revenu*	Hommes	Femmes
travail à plein temps	124	11
travail à temps partiel	30	23
travail occasionnel/temporaire	21	4
au chômage avec indemnités	17	0
au chômage sans indemnités	12	4
aide sociale	76	18
rente d'invalidité	92	34
Dettes	15	7

(*Information incomplète)

3.1.2. Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif fribourgeois de prise en charge des personnes souffrant d'addiction dispose de prestations variées et adaptées à beaucoup de groupes cibles. Cependant, le Conseil d'Etat, conscient des évolutions du contexte, et par conséquent que des adaptations dans la prise en charge sont à apporter, a mis sur pied, en 2008, le projet de «Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction» appelé initialement «Projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool».

Un groupe de projet, composé de représentant-e-s des fondations Le Tremplin et Le Torry, des associations Le Radeau et REPER, du RFSM (la chaîne des addictions, la chaîne de l'adolescence ainsi que la chaîne de crise et de liaison hospitalière), du HFR et des médecins installé-e-s, a proposé des mesures à prendre pour atteindre les objectifs du projet. Celui-ci a été coordonné par un chef de projet rattaché au SMC et piloté par un comité composé de chefs de service de la DSAS et d'une représentante de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ).

En juin 2012, le Conseil d'Etat a adopté le rapport du projet. La réalisation des propositions retenues permettra au canton de disposer d'un système cohérent et modulaire de prise en charge.

Le Conseil d'Etat a notamment décidé de mettre sur pied une structure de coordination et de pilotage, qui sera composée d'une déléguée ou d'un délégué et d'une commission rassemblant les divers acteurs concernés.

2012

3.1.3. Projet «Plan cantonal d'action alcool»

Le projet «Plan cantonal d'action alcool» (PCAA) a pour but l'élaboration d'un Plan qui met en œuvre la ligne du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg.

Dans le courant de l'année 2012, suite à une analyse de la situation dans le canton de Fribourg en lien avec les problèmes liés à la consommation d'alcool, la première partie du Plan (comportant une vision, des buts et des champs d'action) a été mise en consultation auprès des Directions de l'Etat.

Les travaux ont été menés par un groupe de projet composé de représentant-e-s du SMC, du SSP, du Service de l'enfance et de

la jeunesse (SEJ), du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF), du Service de la police du commerce (SPoCo) ainsi que de la Police cantonale.

Afin d'assurer la cohérence dans le domaine des addictions, le comité de pilotage et le chef de projet du PCAA étaient les mêmes que ceux du projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction (cf. ci-dessus).

3.2. Maladies transmissibles

3.2.1. Relevés annuels des déclarations des maladies transmissibles

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ²	Total
Hépatites B aiguës	2	1	2	1	0	1	2	9
Hépatites B total ¹	31	49	45	36	46	42	55	304
Hépatites C aiguës	1	1	1	1	2	1	1	8
Hépatites C total ¹	33	41	44	40	54	35	46	293
Chlamydirose	95	116	105	151	166	191	285	1109
Gonorrhée	9	12	13	25	21	24	29	133
Syphilis	19	8	20	16	16	28	44	151
VIH		2	19	12	11	11	25	80
SIDA			3	4	5	1	1	14
Campylobactériose	172	181	171	204	157	197	220	1302
Hépatites A	3	5	6	7	3	3	1	28
Escherischia coli	2	0	2	0	1	0	2	7
Salmonelloses	35	41	66	26	32	40	22	262
Shigelloses	5	3	4	8	7	7	3	37
Listériose	2	1	3	1	0	0	2	9
Haemophilus Influenzae	3	1	1	3	2	3	3	16
Légionelloses	2	3	8	5	9	6	5	38
Pneumococcie	38	46	35	38	17	34	27	235
Méningococcie	0	2	1	1	3	2	2	11
Tuberculose	13	14	8	19	18	8	16	96
Rougeole	9	5	24	12	1	12	7	70
Encéphalite à tiques	10	3	1	3	3	7	3	30
Malaria	10	5	3	7	7	5	6	43
Totaux	494	540	585	620	581	658	807	4271

¹ cas aigus et chroniques

² chiffres 2012 encore provisoires

Sources:

Statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (relevés annuels de 2006 à 2011), en date du 07.01.2013

Données cantonales pour 2012 ainsi que VIH et sida de 2006 à 2012, en date du 7 janvier 2013

2012
3.2.2. Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre le HPV (cancer du col de l'utérus) fin août 2008, on estime les bénéficiaires à approximativement 9960 filles (environ 7800 dans le cadre de la médecine scolaire et environ 2160 dans les cabinets médicaux). A la fin de l'année 2011, la couverture vaccinale était d'environ 54% parmi toutes les filles et jeunes femmes du canton auxquelles cette vaccination est recommandée. En 2012, les recommandations en matière de vaccination contre le HPV ont été modifiées de la manière suivante: désormais un schéma vaccinal à 2 doses (au lieu de trois), administrées à un intervalle de 4 à 6 mois est recommandé pour les adolescentes âgées de 11 à 14 ans. Les chiffres concernant la couverture vaccinale en lien avec l'année 2012 ne sont encore pas disponibles. Toutefois, l'expérience de ces dernières années démontre que la couverture vaccinale du canton de Fribourg est excellente par rapport aux autres cantons. La campagne se poursuivra dans notre canton pour l'année scolaire 2012/13.

3.2.3. Préparation à une pandémie de grippe

Le plan d'engagement cantonal en cas de pandémie a été élaboré sous le pilotage du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) en étroite collaboration avec le SMC et les autres partenaires de la protection de la population et de la santé. Ce plan détaille les mesures prévues pour faire face à une pandémie de grippe. Le document se compose de 23 concepts différents, allant de la vaccination au maintien des activités vitales des entreprises, en passant par les problématiques de la communication, de la gestion des contacts ou encore des soins à domicile. Une séance d'information et de remerciements a été organisée à l'intention des groupes de travail qui ont collaboré à l'élaboration du plan le 18 janvier. Le plan a depuis lors été intégralement traduit en allemand. Il peut être téléchargé depuis le site Internet de l'Organisation en cas de catastrophe Fribourg. Lors de sa prise d'acte du plan, le 16 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé que le plan serait actualisé par le SPPAM en collaboration avec le SMC une fois par législature. Le SMC poursuivra les travaux de préparation à une pandémie, notamment dans le cadre de l'actualisation périodique du plan.

3.2.4. Semaine européenne de la vaccination

La Semaine européenne de la vaccination a eu lieu du 21 au 27 avril 2012. Cette année, cette campagne a mis l'accent sur l'élimination de la rougeole. Vu l'intérêt plutôt modeste de la population fribourgeoise ces dernières années pour cette Semaine européenne de vaccination, le SMC s'est contenté, en 2012, de relayer les informations de l'OFSP sur son site Internet.

3.2.5. Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

En 2012, la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière a été marquée par des difficultés de livraison de vaccins par deux fournisseurs. Afin de pallier une éventuelle pénurie, le SMC, en collaboration avec l'OFSP et les autres cantons, a mis en place une stratégie visant à informer les médecins et à favoriser la vaccination des personnes à risque.

3.3. Promotion de la santé et prévention des maladies non transmissibles

3.3.1. Prévention du cancer

3.3.1.1. Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

En février 2012, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a, sur mandat de l'Etat, terminé la quatrième vague de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie et entamé la cinquième, qui prendra fin en février 2014.

Durant l'année écoulée, le Centre a envoyé 15 256 invitations régulières aux femmes, dont 2370 aux nouvelles personnes concernées. Après correction, 14 892 femmes étaient éligibles pour le dépistage. 9022 d'entre elles ont participé et effectué une mammographie dans le cadre de notre programme, ce qui se traduit par un taux de participation de 60,6%. Parmi les 2370 femmes nouvellement concernées, 1154 ont effectué leur première mammographie de dépistage (48,7%) et parmi elles, 1078 sont âgées de 50 ans (50%). Le Centre de dépistage a traité en moyenne 205 mammographies par semaine sur un temps opérationnel de 44 semaines. 529 femmes ont reçu un résultat positif. Parmi celles-ci, 192 effectuaient l'examen pour la première fois. Le taux de résultat positif entraînant une convocation pour des investigations complémentaires s'élève, dans ce groupe, à 10% et est supérieur au taux de référence des guidelines européennes ($\leq 7\%$). Ce taux élevé s'explique par le fait qu'il n'existe pas d'images comparatives lors d'un premier examen, ce qui n'est pas le cas pour les 337 autres participantes dont les comparatifs sont disponibles et où le taux de «re-convocation» baisse à 4,7%, en dessous de la norme de référence européenne (EU < 5%). Les femmes dont le premier résultat s'est avéré positif ont été invitées à effectuer des investigations supplémentaires, et à ce jour, 34 cancers ont été confirmés (chiffre provisoire, les investigations sont en cours pour les résultats concernant les dernières semaines 2012). Les huit instituts de radiologie fribourgeois sont désormais tous compatibles avec le système de lecture numérique, ce qui représente des avantages majeurs, notamment dans la transmission des données.

2012

En juin a eu lieu le colloque des radiologues qui a traité de l'évaluation de leurs prestations et des cas positifs. De nouveaux supports d'information (brochures, flyers, affiches) ont été édités et distribués aux médecins fribourgeois concernés.

Durant le mois d'octobre 2012, l'accent a été mis sur le programme d'information afin de rappeler l'importance de la participation au programme de dépistage.

3.3.1.2. Registre fribourgeois des tumeurs

Pour l'année 2011, toutes localisations et tous types de tumeur confondus, 2491 nouveaux cas, dont 1246 cancers invasifs (sans la peau ni les tumeurs bénignes du système nerveux central, mais avec les mélanomes) ont été enregistrés à ce jour. L'analyse des données montre que la moyenne annuelle du nombre de nouveaux cas de cancer invasif se situe aux environs de 1200.

Répartition des cas de cancer invasifs, selon le sexe et l'âge, pour les années 2006 à 2011:

Groupes d'âge	0-19		20-49		50-59		60-69		70-79		80+		Total FR		Total H+F
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
2006	3	4	69	91	101	118	188	125	161	105	84	64	606	507	1113
2007	7	5	61	108	104	109	200	120	204	116	105	87	681	545	1226
2008	5	4	59	99	98	117	225	123	191	124	104	97	682	564	1246
2009	6	6	69	110	109	89	209	140	197	94	108	102	698	541	1239
2010	7	8	68	110	117	124	229	148	175	121	89	103	685	614	1299
2011	3	4	52	99	111	109	246	144	195	100	97	86	704	542	1246
Total 2006-2011	62		995		1306		2097		1783		1126		7369		
Moyenne annuelle	10,3		165,8		217,7		349,5		297,2		187,7		1228,2		
Pourcentage	0,84%		13,50%		17,72%		28,46%		24,20%		15,28%		100,00%		

Le détail de l'analyse des données 2006 à 2011, avec la répartition des taux d'incidence, par tranche d'âge, pour toutes les localisations, sera publié, et donc aussi disponible sur le site Internet du registre fribourgeois des tumeurs, dans le courant du premier trimestre 2013.

Selon le plan des publications, adopté par le comité scientifique du registre en janvier 2012, la première publication concernant le cancer du sein est parue en septembre 2012. Elle a été largement diffusée à tous les acteurs de santé et est disponible sur le site Internet du registre fribourgeois des tumeurs. Elle montre que le taux d'incidence et de survie sont identiques à ceux constatés dans les autres cantons disposant d'un registre.

La qualité des données du registre fribourgeois des tumeurs ayant été jugée excellente par l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER), les données du registre fribourgeois participeront à la prochaine édition de «Cancer Incidence in Five Continents» de l'International Agency for Research on Cancer (IARC).

3.3.2. Canicule

Le dispositif cantonal d'informations relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs relève de

la responsabilité du SMC, en collaboration avec la Protection de la population, le SSP et le Pharmacien cantonal. Toute l'année, des informations sur la canicule, dont des dépliants d'information et les liens Internet pertinents, sont accessibles sur le site Internet du SMC. En début de période estivale, le SMC informe de manière ciblée la population et les partenaires qui s'occupent de personnes à risques en cas de canicule. En cas de bulletin d'intempérie canicule de MétéoSuisse, le SMC rappelle à la population et à ses partenaires les mesures de prévention à adopter. Un tel avis d'intempérie a été émis par MétéoSuisse le 17 août 2012, ce qui a déclenché les mesures d'informations supplémentaires mises en œuvre par le SMC prévues par le dispositif cantonal. Cette vague de chaleur tardive a duré sept jours.

3.4. Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, à l'école infantine et en 5^e année primaire, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre vacciné 533 écoliers contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 1604 contre la diphtérie et le tétanos, 11 contre le tétanos, 492 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 554 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 205 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 6 contre la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des

2012

adolescents dans les cycles d'orientation contre l'hépatite B a remporté un certain succès puisque environ 2350 jeunes ont été vaccinés, ce qui correspond à un taux de vaccination proche de 65%.

Concernant la campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV), se référer au point 3.2.2.

La médecine scolaire fait actuellement l'objet de réflexions qui visent une réorganisation du système actuel dans le cadre du projet «Frimesco», piloté par le médecin cantonal adjoint, sous mandat de la DSAS et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), et dirigé par un groupe interdirectionnel de chefs de service. Le concept Frimesco, élaboré par le groupe de projet, a été mis en consultation à la fin de l'année 2011. Le concept sera mis en œuvre ces prochaines années.

3.5. Activités en lien avec la protection de la population

Conformément à la législation en matière de protection de la population, l'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC assure la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Cet organe de conduite, qui est institué par le Conseil d'Etat et lui est directement subordonné, est constitué des responsables de tous les services et renforcé selon la situation par des spécialistes. En tant que membres de l'OCC, le médecin cantonal et son adjoint ont été impliqués dans ses diverses activités, comprenant notamment ses séances bimensuelles ainsi que la participation à un exercice d'état-major en 2012, concernant la gestion d'une panne d'approvisionnement d'électricité.

La loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, s'est accompagnée d'une révision partielle de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, qui a institué un Organe de conduite sanitaire (OCS) pour mieux faire face à des situations extraordinaires dans le domaine sanitaire où les acteurs ne sont pas regroupés dans une organisation distincte. Le projet ORCSan, qui a démarré fin 2009 sous la responsabilité du SMC, vise à définir les détails des compétences, de la composition et du fonctionnement de cet organe sous la forme d'un projet d'ordonnance du Conseil d'Etat. Le projet ORCSan a impliqué essentiellement des ressources de l'administration cantonale (le SMC, le Secrétariat général de la DSAS, le SSP et la Protection de la population). Lors de sa séance du 20 novembre, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet d'ordonnance sur l'OCS. Une séance de présentation du projet d'ordonnance a été organisée pour les partenaires consultés le 17 décembre. Le projet est en consultation jusqu'au 22 février 2013.

Le règlement intercantonal du véhicule de soutien sanitaire (VSS) stationné à l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne, cofinancé par les cantons de Vaud et de Fribourg, qui a été approuvé en 2010, a réglé une partie des questions concernant le rôle, l'intervention et le fonctionnement du Groupement d'intervention sanitaire professionnel (GISP). Les autres aspects concernant le GISP, qui restent à formaliser, le seront prochainement par voie d'ordonnance du Conseil d'Etat. Une réflexion plus globale sur les acteurs intervenant en cas de situation extraordinaire dans le domaine sanitaire est menée dans le cadre du projet ORCSan.

Le SMC est représenté dans le comité de pilotage, ainsi que dans le comité de projet et le groupe métier du projet de plate-forme ORCAF (plate-forme électronique de la situation). Ce projet mené par le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a démarré en juin 2010. Il vise à mettre sur pied une plate-forme informatique permettant de mettre à disposition de l'ensemble des unités ou partenaires impliqués dans l'ORCAF toutes informations et données pertinentes nécessaires pour assurer et optimiser la préparation et l'aide à la conduite des opérations en cas de catastrophe (ou d'accident ou sinistre majeur), d'une façon centralisée depuis un accès sécurisé.

3.6. Gestion de la promotion de la santé

Le SMC a contribué à la gestion et au pilotage de différents projets, parmi lesquels sont mentionnés à titre d'exemple:

- Plan d'action de promotion de la santé et de prévention (en collaboration avec la Commission de promotion de la santé et de prévention et le SSP)
- Santé à l'école (en collaboration avec les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande et le SSP)
- Co-évaluation des projets de prévention soumis à la DSAS pour subvention (en collaboration avec le SSP)
- Assainissement de l'ancienne décharge de la Pila et autres questions liées à la contamination de l'environnement notamment par les cPCB et les métaux lourds.

4. Surveillance et planification du système sanitaire

4.1. Autorisation d'exploiter les institutions de santé

Sur la base de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution et en collaboration avec le SSP, le SMC préavise des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des institutions de santé sur la base des critères d'exigences établis.

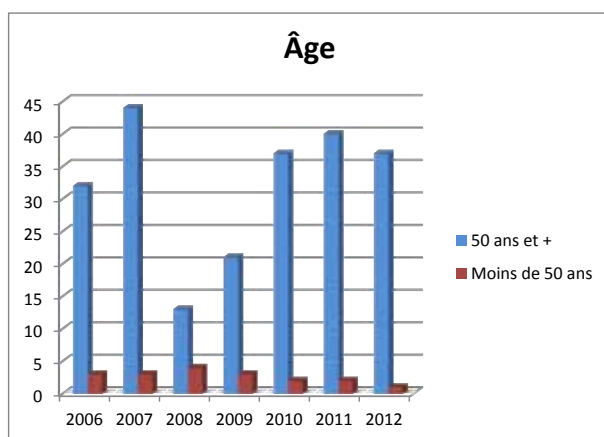
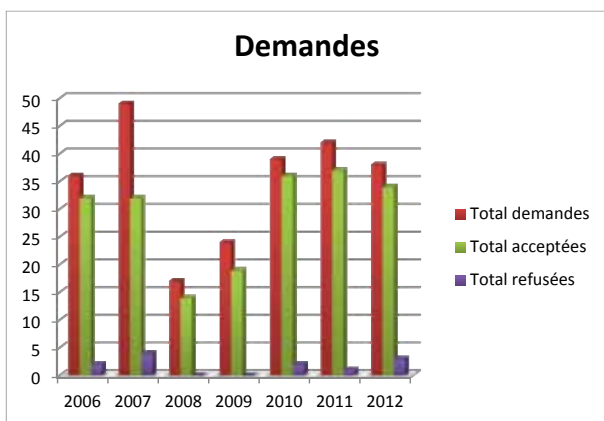
2012

Institutions de santé: résumé du nombre des prestations:

Type de prestation	nombre
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	12
Visites dans le cadre de la surveillance des EMS et homes simples	14
Autorisations de placement en EMS en âge non AVS	36
Contestation de degré de dépendance de résidents en EMS	2
Evaluations des formations post-grade	7
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	3

4.1.1. Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'art. 10 al. 2 du règlement sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (REMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. En 2012, il a dû octroyer cette autorisation à quelques personnes bien avant l'âge AVS pour qui la dépendance des soins ne permettait pas un placement dans d'autres établissements spécialisés. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des demandes de placement ainsi que l'âge des personnes n'ayant pas atteint l'âge AVS, et ceci sur les 7 dernières années.



4.1.2. Contestation du niveau de soins établi par l'instrument d'évaluation RAI

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'évaluation des besoins en soins à charge de l'assureur maladie des personnes résidant en EMS est faite au moyen de l'outil RAI (*Resident Assessment Instrument*), échelonné en 12 niveaux de soins conformément aux exigences fédérales. L'outil RAI répartit les personnes évaluées en 7 groupes principaux (déficience physique, troubles du comportement, déficience cognitive, complexité clinique, soins spéciaux, soins extensifs, réadaptation) eux-mêmes subdivisés en 36 sous-groupes décrivant les profils cliniques des demandes en soins en fonction du temps et du type d'intervention des soignants. Le niveau de soins établi par le RAI détermine le coût des soins et de l'accompagnement lié à la dotation nécessaire à la prise en charge de la personne.

Les personnes résidant en EMS peuvent déposer un recours contre l'évaluation effectuée par l'établissement. Les infirmières du SMC procèdent alors à une contre-évaluation confirmant ou infirmant le groupe et le niveau de soins attribués par l'institution. Sur la base de leur rapport, le recours est traité par la commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées, présidée par le médecin cantonal et composée d'un représentant des assureurs maladie et d'un représentant des EMS. En 2012, deux cas de contestation ont été traités par les infirmières du SMC. La première contestation a été refusée et le degré de prise en charge fixé par l'EMS confirmé. La deuxième contestation, quant à elle, a été partiellement admise dans la mesure où le niveau de soins fixé par l'EMS a bel est bien été jugé trop important. Toutefois, la prise en charge du patient ayant effectivement été initialement sous-évaluée, la commission d'experts a tout de même recommandé une légère augmentation du niveau de soins du patient en question.

4.1.3. Evaluation des formations post-grade donnant droit à une revalorisation salariale dans les EMS

En collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO), le Service de la prévoyance sociale (SPS) et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), le SMC a élaboré des directives fixant des conditions-cadre pour l'octroi de revalorisations salariales à des infirmiers et infirmières cadres ou spécialisés exerçant dans les EMS. Cette mesure vise notamment à développer des compétences en psychogériatrie et en soins palliatifs au sein des établissements et à augmenter l'attractivité des EMS comme lieux de recrutement. Afin de déterminer les types de formations à reconnaître, le SMC a procédé au recensement et à l'évaluation de formations proposées par les hautes écoles suisses, en collaboration avec le SPO. Sur la base de ces directives et des formations recensées dans un registre, le SMC procède à l'analyse des dossiers qui lui

2012

sont soumis et se détermine sur la reconnaissance ou non, après consultation du SPO.

4.2. Préavis concernant les levées de secrets professionnels

En 2012, le SMC a donné son préavis à la DSAS pour 37 requêtes de levée de secret professionnel.

4.3. Evaluations pour octroi de prestations sociales

Pour cette activité sporadique, le SMC intervient sur mandat de la Caisse cantonale de compensation AVS/AI/APG et conformément à l'ordonnance du 26 octobre 2004 désignant le SMC comme organe compétent chargé de déterminer la part des soins et des tâches d'assistance pouvant être remboursée en matière de prestations complémentaires.

Ces prestations permettent le remboursement des frais de personnel soignant directement engagé par un bénéficiaire d'une allocation pour impotence moyenne ou grave. Elles s'inscrivent dans un encouragement au maintien à domicile de personnes handicapées.

4.4. Projet UATO (unité d'accueil temporaire et d'orientation)

Le SMC est représenté dans le comité de pilotage et dans le groupe de travail. Ce projet pilote a pour but d'accueillir des personnes âgées hospitalisées, en attente d'un placement ou d'un retour à domicile. L'unité a pour mission de les orienter vers les fournisseurs de prestations sanitaires et sociales les mieux adaptés. Après avoir mis sur pied une équipe pluridisciplinaire, l'unité pilote a accueilli les premiers résidents en avril 2012. Après neuf mois, en se référant à ce qui a été rapporté au groupe de projet de la part des intervenants, des résidents et de leur famille, l'expérience est vécue de manière positive. Le groupe de travail a élaboré un rapport intermédiaire avec des propositions d'amélioration qui sera présenté au comité de pilotage début 2013.

4.5. Implémentation d'un nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins dans les EMS fribourgeois

Conformément aux exigences fédérales en matière de financement des soins de longue durée, introduisant une échelle tarifaire en 12 niveaux de soins, les EMS du canton utilisent depuis le 1^{er} janvier 2012 l'instrument RAI pour l'évaluation des soins à charge des assureurs maladie (cf. 4.1.2.) En attendant de pouvoir utiliser le RAI pour le calcul de la part requise à l'accompagnement, c'est l'ancienne grille fribourgeoise d'évaluation des besoins en soins et en accompagnement qui est utilisée pour

l'octroi de la dotation. L'évaluation transitoire et simultanée par les deux outils permettra en outre au groupe de travail ad hoc d'effectuer des projections et de fixer les nouveaux coefficients d'équivalents plein temps à allouer selon les 12 niveaux de soins et 36 groupes iso-ressources déterminés par le RAI. Durant cette période de transition, il est impératif de garantir autant que possible la fiabilité des évaluations effectuées par les deux outils et de cerner les causes de décalages constatés entre les scores respectifs de ces deux outils.

C'est dans ce contexte que le SMC a pu développer une expertise RAI et effectuer des revues comparatives auprès des établissements. En 2012, tous les EMS ont ainsi bénéficié d'un coaching et de vérifications comparatives par échantillonnages, ce qui a contribué à cerner les raisons des décalages. Ce constat, qui démontre un potentiel d'amélioration de l'utilisation du nouvel outil, met également en évidence la nécessité d'unifier les approches et de clarifier les procédures d'évaluation, notamment en termes de documentation de soins.

En 2013 et en fonction de ses ressources, le SMC poursuivra ces évaluations comparatives de manière ponctuelle, à la demande du SPS ou des établissements qui en éprouveraient le besoin.

4.6. Groupe de travail dotation en personnel de soins et d'accompagnement

Un groupe de travail a été constitué pour définir les conditions auxquelles peuvent être inclus dans la dotation du personnel de soins et d'accompagnement des EMS des professionnels tels que les ergothérapeutes, les art-thérapeutes, les musicothérapeutes ou les animateurs. Les travaux du groupe de travail ont démarré en mai 2011 et un rapport intermédiaire a été livré aux chefs de service en mars 2012. Les travaux vont se poursuivre durant l'année 2013.

4.7. Projet pilote «analyse des tâches du médecin répondant en EMS»

La Société de médecine du canton de Fribourg et l'AFIPA mènent en collaboration avec la DSAS le projet pilote «Analyse des tâches du médecin répondant en EMS». Il a pour but de récolter des données concernant les tâches et la rémunération des médecins référents en EMS, et par la suite d'établir des recommandations pour les établissements. Sur demande des deux partenaires initiaux, le médecin cantonal préside le comité de pilotage.

4.8. Concept cantonal de soins palliatifs

Suite au postulat Ursula Krattinger-Jutzet/Christian Marbach «Programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg», la DSAS a lancé en 2011 les travaux en vue de l'élaboration d'un concept cantonal de prise en charge dans le domaine des soins

2012

palliatifs. L'objectif premier est d'assurer l'accès aux soins palliatifs dans toutes les régions du canton, indépendamment du diagnostic et de l'âge des patients et des patientes. Afin de dresser un inventaire de l'offre existante, une enquête a été effectuée auprès des différents prestataires. Il s'agit maintenant d'en faire l'analyse et de proposer des mesures d'amélioration. L'approche cantonale doit s'insérer dans la «Stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012», qui prend en compte les soins, le financement, la sensibilisation, la formation et la recherche.

Le projet, piloté par le SSP et dans lequel le SMC est représenté au niveau du comité de pilotage, a démarré avec une journée de lancement le 28 septembre.

4.9. Projet Senior+

Le SMC est représenté dans le comité de projet et dans le groupe de travail du projet Senior+, qui vise l'élaboration puis l'adoption par le Conseil d'Etat d'une politique cantonale en faveur des personnes âgées. Cette politique doit répondre aux besoins spécifiques des seniors ainsi qu'aux nouvelles réalités démographiques de la société fribourgeoise.

4.10. Hospitalisations hors canton

L'année 2012 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale en matière de financement hospitalier et l'introduction d'un nouveau logiciel pour la gestion électronique des demandes de garanties de paiement. L'introduction du «libre choix du prestataire» et l'extension de prestations de l'assurance obligatoire de soins aux cliniques privées a abouti à une augmentation considérable des demandes et une augmentation de la charge de travail surtout au début 2012. Au 31 décembre 2012, 8937 demandes ont été traitées par le SMC, ce qui représente environ le double par rapport à l'année précédente. Parmi ces demandes, 5064 ont été limitées au tarif de référence cantonal (choix libre du prestataire, convenance personnelle). Pour plus de détails concernant ce thème, se référer au rapport d'activité du SSP.

5. Information et coordination

Les nombreuses activités d'information dans le cadre des projets mentionnés dans le rapport et de renseignements concernent des thèmes très hétérogènes.

5.1. Statistiques

Le SMC est responsable du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à *Swiss*

DRG – Swiss Diagnosis Related Groups – qui correspondent au nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. Le SMC a pu livrer à l'OFS les données 2011 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

Grâce au logiciel introduit dans les services d'ambulances en 2009, la statistique des interventions des services d'ambulances basée sur les fiches d'intervention préhospitalières IAS (interassociation de sauvetage) est accessible par voie informatique de manière centralisée.

Le SMC continue de collecter et de transmettre les déclarations des interruptions volontaires de grossesse (IVG) à l'OFS, qui fournit des analyses spécifiques au canton. En 2011, 232 interruptions de grossesse ont été déclarées. Ces chiffres restent plus ou moins stables par rapport aux cinq dernières années.

6. Echanges et collaborations

6.1. Commissions et groupes de travail

En dehors des activités mentionnées ailleurs, les collaborateurs du service ont participé à de nombreux groupes de travail et commissions. Sont mentionnés ici:

- > Commission cantonale en matière de planification sanitaire
- > Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST)
- > Commission consultative en matière d'EMS (COMEMS)
- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées
- > Commission de soins préhospitaliers du GRSP (Groupement romand des services de santé publique)
- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme
- > Comité de coordination du laboratoire régional Ouest (événements de type B, biologiques)
- > Comité scientifique du registre des tumeurs
- > Comité de l'inter-association de sauvetage (IAS, représentation de la CDS)
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP
- > Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS)

2012

- › Commission consultative dans le domaine de la prostitution
- › Groupe consultatif externe pour la révision de la loi fédérale sur les épidémies
- › Groupe de travail fédéral sur l'élimination de la rougeole
- › Comité de pilotage de l'OFSP sur la campagne d'élimination de la rougeole
- › Groupe de travail sur les mutilations génitales féminines (MGF)
- › Groupe de travail sur les mariages forcés
- › Groupe sur la traite des humains
- › Groupe de coordination SIDA
- › Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS)

6.2. Formation d'étudiants en médecine

Comme les années précédentes, le médecin cantonal et son adjoint ont participé à la formation des étudiants en médecine dans le domaine de la santé publique.

7. Planning familial et information sexuelle

Les activités spécifiques à mentionner pour l'année 2012 sont:

- › Une rencontre de mise au point avec les pharmaciens du canton concernant la prise en charge des clientes désirant recevoir la contraception d'urgence a eu lieu le 28 novembre 2012. Dans le cadre de l'information sexuelle, trois situations ont nécessité une rencontre avec des intervenants en réseau et des parents d'élève.
- › La cheffe de secteur a donné une conférence dans le cadre de l'association des parents d'élèves du district de la Glâne au sujet de l'éducation sexuelle dans les écoles.

7.1. Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse

Le secteur a répondu aux demandes individuelles, de couples et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2012, cela représente 523 entretiens qui se répartissent de la manière suivante: 46% concernent la contraception, 20% les infections sexuellement transmissibles (IST) et VIH/SIDA, 17% la grossesse, 9% l'éducation sexuelle et les difficultés sexuelles (les 8% restant touchent à des thèmes divers ou correspondent à des données manquantes). En ce qui concerne l'âge

de la clientèle, 36% des personnes sont âgées de moins de vingt ans et de ce groupe, 35% ont moins de seize ans. Le secteur offre aussi une consultation d'éducation sexuelle individuelle ou en couple pour les personnes handicapées (8 entretiens en 2012).

Au centre de planning familial intercantonal de Payerne, les usagers sont principalement des jeunes de moins de vingt ans au début de leur vie sexuelle, ceci principalement en raison de la proximité du planning familial de Payerne avec le gymnase.

Conformément à son mandat de centre de consultation en matière de grossesse, le secteur offre des entretiens d'information, de clarification et de soutien. Il informe les personnes concernées sur l'aide privée et publique auxquelles elles peuvent faire appel pour mener la grossesse à terme et les accompagne dans les démarches. En 2012, le secteur a donné 162 entretiens liés à des questions de grossesse, dont 60 concernent des demandes d'interruption de grossesse.

Le secteur dispose d'une consultation de prévention des IST et VIH/SIDA. Dans le cadre d'un entretien conseil, il offre la possibilité de faire un test anonyme de dépistage VIH/SIDA à Fribourg, à Bulle et à Payerne. 420 tests ont été réalisés cette année.

7.2. Cours, interventions et collaborations

Tout au long de l'année, le secteur est sollicité pour des cours et interventions sur différents thèmes liés à la santé sexuelle et reproductive (45 en 2012). Les bénéficiaires de ces cours sont principalement des étudiants du secondaire II et de la Haute Ecole de santé Fribourg, des jeunes en foyer et des apprentis.

Le secteur collabore avec les professionnels du domaine médical, social et éducatif, le HFR Fribourg – Hôpital cantonal et le HFR Riaz, le RFSM, le SEJ, les médecins gynécologues, les pharmaciens, les foyers et institutions pour adolescents, ORS Service AG pour les requérants d'asile, Fri-Santé et Grisélidis pour les personnes en situation de précarité, espacefemmes et Empreinte. Le secteur participe à différents groupements professionnels actifs dans la prévention et la promotion de la santé tels que le Groupement de coordination du Réseau santé et social Gruyère et le groupement fribourgeois Coordination SIDA.

Dans le cadre de la prévention des mutilations génitales féminines (MGF), il a collaboré avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s à la mise en œuvre d'une plate-forme interdisciplinaire.

7.3. Information sexuelle

Le secteur offre des cours de promotion de la santé sexuelle dans les écoles du canton, cours de prévention des abus sexuels à l'école enfantine et en 2^e primaire, puis cours d'information sexuelle en 4^e, 6^e primaire et en 2^e année du cycle d'orientation.

2012

Une intervention a lieu également auprès des apprentis de l'École professionnelle artisanale et commerciale à Bulle qui concerne la sexualité, la prévention des IST et du VIH-SIDA en particulier. En 2012, le nombre global d'heures d'intervention est quelque peu en augmentation (+264 heures), concernant la partie francophone en particulier. Les interventions dans la partie allemande font depuis la rentrée 2012/13 l'objet d'un bilan et d'une restructuration. Ce processus est mis en place suite à la constatation que la demande des écoles allemandes a évolué d'une manière spécifique et nécessite une réflexion et des propositions plus diversifiées. L'année scolaire 2012/13 peut ainsi être qualifiée d'année intermédiaire et de transition.

7.4. Données statistiques

7.4.1. Consultations au secteur du planning familial

En 2012, le SPFIS a réalisé 4746 entretiens téléphoniques, 633 consultations médicales et 523 entretiens individuels et entretiens de couple. Le tableau ci-dessous présente le détail concernant les entretiens individuels et les entretiens de couples:

Entretiens individuels et entretiens de couple	523
Suisses	52,40%
Etrangers	24,28%
Nationalité inconnue	23,32%
Fribourg-Ville	28,11%
Sarine-Campagne	15,48%
Singine	8,22%
Gruyère	10,33%
Lac	0,76%
Glâne	3,82%
Broye	2,10%
Veveyse	1,34%
Autres cantons et domicile inconnu	29,84%

7.4.2. Interventions des formateurs et formatrices en santé sexuelle

En 2012, le SPFIS a effectué 2949 heures d'intervention en classe, 70 soirées de parents et 43 suivis de situations. Le tableau ci-dessous présente le détail concernant les interventions en classe:

Type de classe	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines, 1 ^{re} et 2 ^e primaire (prévention des abus sexuels)	302	12	314
Ecole primaires, 3 ^e à 6 ^e année (information sexuelle)	305	27	332
Cycles d'orientation (information sexuelle)	135	7	142
Ecoles professionnelles (prévention IST et VIH/SIDA)	19	-	19
Autres institutions	56	9	65

IV. Service dentaire scolaire (SDS)

1. Missions

Le Service dentaire scolaire (ci-après: le Service) a pour mission la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre les caries et les affections parodontales ainsi que la correction des malformations bucco-dentaires. Ses prestations s'adressent aux enfants et aux jeunes en âge de scolarité obligatoire. Dans l'exercice de cette mission, le Service collabore avec les parents, les responsables d'établissement scolaire, les communes et les médecins-dentistes privés.

La direction du Service est assurée par M^{me} Claude Bertelletto Küng, cheffe de service.

2. Activités

2.1. Prophylaxie

Trois éducatrices en hygiène dentaire engagées à temps partiel au Service passent dans les classes enfantines et primaires sur pratiquement l'ensemble du canton. Un taux d'activité de 165% permet d'accomplir cette tâche sur environ quinze mois. Une dizaine de communes de la région du Moratois organisent elles-mêmes la prophylaxie.

En 2012, les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 1019 classes et ont dispensé leur enseignement à 18 448 élèves.

Le Service a accueilli en 2012 à Fribourg la Journée romande de la prophylaxie, à laquelle ont participé une cinquantaine d'éducatrices en hygiène dentaire.

2.2. Pédodontie

Outre les contrôles et les soins prodigués par les médecins-dentistes du Service, l'année 2012 a été consacrée à différents travaux de réflexion liés à la mise à niveau de la stérilisation, selon les exigences de Swissmedic. Une décision définitive quant à la solution retenue en matière de stérilisation pour les cliniques du Service sera prise début 2013.

Compte tenu du froid qui a perduré de manière intensive de fin janvier à mi-février 2012, les traitements dans les deux cliniques mobiles de la Sarine-Veveyse et de la Broye ont dû être interrompus. Grâce à une reprise efficace du travail, aucun retard n'a cependant été enregistré.

L'adoption de différents processus identiques pour toutes les cliniques, par exemple pour le déroulement des contrôles en clinique mobile, a permis de poursuivre la rationalisation du tra-

2012

vail déjà entreprise en 2011. Deux dentistes ont pris une retraite anticipée partielle. Grâce à l'efficacité accrue dans l'organisation des cliniques, ces départs n'ont pas été compensés.

2.3. Orthodontie

Les Cliniques orthodontiques sises à Fribourg et à Bulle ont accueilli 280 nouveaux patients et patientes, ceci grâce à leur excellente réputation. 1100 enfants ont été traités, ce qui représente 9927 rendez-vous. Le chiffre d'affaires annuel se monte à 2 044 898 francs.

L'expérience professionnelle et la stabilité du personnel engagé ont permis de traiter la patientèle sans attente et à pleine satisfaction, ceci même durant le congé maternité prolongé d'une orthodontiste.

Une des quatre installations de la Clinique orthodontique de Pérolles a dû être remplacée. De plus, les travaux liés à la nouvelle clinique de Bulle, qui regroupe la pédodontie et l'orthodontie dans l'extension du Cycle d'orientation, ont été entrepris en 2012.

2.4. Administration

La première journée d'archivage du Service s'est déroulée le 26 août 2012. Elle a permis de remédier de manière efficace au manque de place dû au stockage d'anciens dossiers et modèles orthodontiques. Elle sera reconduite chaque année.

La comptabilité analytique mise en place de manière systématique dès le 1^{er} janvier 2012 permet aujourd'hui une étude approfondie des coûts et une gestion plus stricte des dépenses liées à certains centres de charge.

3. Statistiques de la pédodontie

Cliniques	1 Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	2 Nombre d'enfants contrôlés	3 Nombre d'enfants avec nettoyage	4 Nombre d'enfants avec scellements	5 Nombre d'enfants avec soins	6 Nombre d'enfants contrôlés en privé (avec attestation)	7 Montant total des factures	8 % des enfants contrôlés à la clinique
Broye, clinique mobile (80%)	3 437	1 313	1 074	57	187	2 124	153 437.70	38,20%
Bulle, CO (40%)	2 448	744	570	109	394	1 704	142 309.20	30,39%
Bulle, Vudalla (80%)	3 579	1 204	975	177	629	2 375	217 073.65	33,64%
Fribourg, Les Buissonnets (100%)	2 879	1 505	1 114	326	602	1 374	256 873.85	52,28%
Fribourg, Pérolles (80%)	2 883	1 193	874	267	711	1 690	242 010.15	41,38%
Guin (40%)	2 660	517	436	267	229	2 143	109 399.00	19,44%
Marly (40%)	1 730	617	466	156	333	1 113	112 765.95	35,66%
Romont CO (100%)	3 455	1 694	888	193	773	1 761	244 120.65	49,03%
Sarine-Veveyse, clinique mobile (100%)	6 020	1 621	809	133	597	4 399	179 304.05	26,93%
Villars-sur-Glâne (40%)	1 132	882	487	221	372	250	148 962.85	77,92%
Total	30 223	11 290	7 693	1 906	4 827	18 933	1 806 257.05	37,36%

Les chiffres sont tirés de l'outil métier ZaWin 2012 et pour la colonne 1 du document «Effectifs classes et élèves 2011/12» (DICS)

En comparaison avec 2011, les cliniques ont soigné moins d'enfants en 2012. Cette différence s'explique d'une part par une modification du mode d'extraction des données. D'autre part, le chiffre d'affaires étant demeuré presque identique, la diminution du nombre d'enfants soignés s'explique par une augmentation du nombre de traitements par enfant. Cela signifie une recrudescence de la carie. Celle-ci a été constatée notamment chez

les jeunes enfants à l'école enfantine (carie de la petite enfance) et chez les adolescents au cycle d'orientation (consommation de boissons sucrées et acides).

4. Législation

Les travaux de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires ont débuté. Dès février 2012, un groupe de pilotage composé des représentants des communes, commissions scolaires, médecins-dentistes privés et de différents ser-

2012

vices de l'administration cantonale, a été mis sur pied. Le mandat d'établir un rapport à l'intention de la DSAS sur la médecine dentaire scolaire dans le canton de Fribourg lui a été attribué. Les communes, les médecins-dentistes privés et le personnel scolaire concernés par l'organisation des contrôles et des soins, ont été consultés sur le fonctionnement de la médecine dentaire scolaire aujourd'hui et le maintien de ses différentes missions à l'avenir. Le rapport final du groupe de pilotage a été adopté en décembre 2012. Il comprend une première partie, consacrée à l'évaluation de la médecine dentaire scolaire de 1990 à ce jour, et une seconde, qui traite des futurs grands axes de la médecine dentaire scolaire. Les travaux se poursuivront en 2013 avec une étude de faisabilité et une mise en consultation de l'avant-projet auprès des différents partenaires.

V. Service de la prévoyance sociale (SPS)

1. Mission

Le Service de la prévoyance sociale (*ci-après*: le Service) partage avec d'autres services de l'Etat la responsabilité de mettre en œuvre la politique cantonale en faveur des personnes en situation de handicap. Il coordonne la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées et s'occupe en particulier, dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS), des questions en lien avec la planification des besoins et le financement des soins et de l'accompagnement.

La direction du Service est assurée par M^{me} Maryse Aebischer, cheffe de service.

1.1. Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour les personnes adultes en situation de handicap qui présentent une altération significative durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, de même que les maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie en outre les besoins en places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

1.2. Secteur des établissements médico-sociaux

Le secteur des EMS est en charge de la planification des lits dans les établissements médico-sociaux ainsi que des places d'accueil dans les foyers de jour. Il accorde des subventions pour financer les frais d'accompagnement des personnes qui séjournent en EMS et, conformément à la législation fédérale sur le financement des soins de longue durée, prend en charge le coût résiduel des soins qui leur sont prodigués. Il contrôle les dotations en personnel de soins et d'accompagnement des EMS et participe au financement des foyers de jour.

2. Activités

2.1. Secteur des institutions spécialisées

2.1.1. Activités courantes

Les tâches inhérentes au financement des institutions spécialisées et des familles d'accueil professionnelles comprennent principalement le contrôle et la discussion des budgets avec les responsables des institutions (budgets de fonctionnement et d'investissement). L'établissement des décomptes finaux et le calcul de la subvention définitive à charge des pouvoirs publics se font sur la base des comptes révisés par les sociétés fiduciaires mandatées par les institutions. En 2012, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 83 999 761 francs (83 923 576 francs en 2011), alors que pour les mineurs et jeunes adultes pris en charge dans les maisons d'éducation et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 17 831 069 francs (18 175 437 francs en 2011).

Parmi les nombreuses activités de conseil aux institutions et de surveillance de la qualité des prestations fournies, il y a lieu de signaler qu'en 2012, le Service a effectué quatre inspections dans des institutions pour personnes en situation de handicap et deux dans des maisons d'éducation. En outre, suite à des critiques répétées sur la gestion de la fondation SSEB, la DSAS a mandaté la société Triaspect pour effectuer un audit de l'institution, en accord avec le conseil de fondation. Le but de cet audit était de porter un éclairage extérieur sur les reproches formulés en matière de gestion du personnel et de prise en charge des résidents de l'institution. Les conclusions de l'analyse se sont révélées globalement satisfaisantes. Quant aux erreurs dans l'application des taux de cotisations des assurances sociales qui avaient été constatées par les employés de la SSEB entre les années 2007 et 2010, elles ont été corrigées, comme le confirme le rapport de l'Inspection des finances mandatée pour procéder à un contrôle de la comptabilité de la SSEB pour cette période.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) reconnaît certaines maisons d'éducation du canton en vertu de la loi fédérale du 5 octobre

2012

1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures et de son ordonnance du 21 novembre 2007. Ces reconnaissances aboutissent à une convention de prestations passée entre l'OFJ et le Canton. A son échéance (en 2012 pour le canton) et de manière à déterminer si les établissements remplissent toujours les conditions posées à leur reconnaissance, l'OFJ revoit leur concept pédagogique et procède à des rencontres avec leur direction et un membre de leur conseil de fondation. A cette occasion, de mai à septembre 2012, des représentants de l'OFJ et du Service ont visité les huit établissements reconnus: La Traversée II, le Foyer St-Etienne, Transit, le Foyer des Bonnesfontaines, Time Out, le Nid Clairval, le Foyer des apprentis et Kinderheim Heimelig. Suite à ces examens de reconnaissance, la convention de prestations avec ces institutions a été renouvelée.

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la CIIS, le Service gère les demandes de placement dans les institutions situées hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère aussi les dossiers des personnes domiciliées hors canton placées dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs. En 2012, le montant total payé par le Service pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 9 008 722 francs (8 070 417 francs en 2011). Ce montant correspond à 212 garanties de financement de prestations et concerne 163 personnes en situation de handicap, une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi ces personnes bénéficiant de prestations d'institutions situées hors canton, 41 personnes sont en situation de handicap mental, 29 en situation de handicap physique, 45 en situation de handicap psychique, 10 en situation de handicap sensoriel et 38 en situation de dépendance. En ce qui concerne les séjours de mineurs placés dans des établissements d'éducation hors canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 5 334 190 francs (4 523 379 francs en 2011) et correspond à 99 placements de 80 mineurs et jeunes adultes. De ces placements, 50 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs. A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année).

2.1.2. Projets et événements particuliers

Au début de l'été 2012, le groupe chargé d'accompagner les travaux en vue de l'élaboration d'une loi sur la personne en situa-

tion de handicap a présenté au comité de pilotage les objectifs globaux de la future politique cantonale en faveur de la personne en situation de handicap ainsi que des propositions relatives aux domaines et axes d'intervention des pouvoirs publics. Le résultat de ces travaux confirme que bon nombre d'interventions jugées nécessaires dans le secteur des personnes âgées le sont aussi dans celui des personnes en situation de handicap, en particulier en ce qui concerne le logement et les infrastructures, mais aussi l'accompagnement. De plus, les réflexions relatives à la répartition des compétences et des charges dans le domaine du handicap ne peuvent être dissociées des réflexions menées dans le projet Senior+, ne serait-ce qu'en raison du fait que les prestations complémentaires, actuellement à charge exclusive de l'Etat, financent de manière substantielle les séjours dans les institutions spécialisées, de même que dans les EMS. Dès lors, les réflexions relatives à la législation sur la personne en situation de handicap ont porté durant l'automne 2012 sur la manière de concilier les travaux menés dans ce projet et celui de Senior+ avec le projet général de désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes, dont la responsabilité incombe à la DIAF. C'est ainsi que la DSAS a demandé au Conseil d'Etat en décembre 2012 de l'autoriser à constituer un groupe de travail chargé d'analyser les modalités de concrétiser la répartition des tâches entre Etat et communes dans les domaines des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le Conseil d'Etat a donné son aval à la création de ce groupe de travail qui regroupera des représentants de l'Etat et des communes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap adultes (plan stratégique LIPPI), adopté par le Conseil d'Etat en mai 2010, le nouvel instrument OLMIS (Outil latin de mesure de l'intensité des soutiens) destiné à mesurer l'intensité des soutiens apportés aux personnes adultes en situation de handicap, vivant ou travaillant en institution, a été implémenté en 2012 dans toutes les institutions du canton. De mars à juillet, les institutions fribourgeoises ont évalué l'ensemble de leurs bénéficiaires de prestations et les données y relatives ont été analysées au cours du deuxième semestre. Durant l'année 2012, le Service a aussi organisé des journées de formation à l'intention des responsables des institutions des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, du Valais et de Vaud en vue de l'implémentation de l'outil OLMIS dans leurs institutions pour adultes.

Toujours en lien avec la mise en œuvre du plan stratégique LIPPI, une première version de l'outil permettant d'orienter les personnes en situation de handicap vers les fournisseurs de prestations les mieux à même de répondre à leurs besoins a été testée auprès de 20 personnes durant le premier semestre 2012. L'évaluation des résultats de ce test a permis d'en identifier les points faibles et les points forts; les travaux en vue de corriger et d'améliorer cette version de l'outil ont démarré en automne 2012.

2012

Durant le premier semestre de l'année, le Service a été fortement sollicité par les derniers travaux de contrôle de l'application informatique développée pour le calcul et le contrôle des subventions versées aux institutions spécialisées du canton de Fribourg et pour l'établissement des décomptes finaux (outil EDISES). Comme prévu, les institutions ont pu saisir sur cette nouvelle application leurs budgets et données complémentaires pour l'année 2013.

Le groupe de travail mis en place par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) pour la mise en œuvre de la RPT (GT RPT) s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2012 en vue de coordonner les travaux de mise en œuvre des principes définis dans le rapport «Principes communs des plans stratégiques latins», du 17 novembre 2008. Les travaux de ce groupe de travail ont porté cette année principalement sur le contrôle de qualité et la surveillance des activités au sein des institutions, la formation à l'utilisation de l'outil OLMIS et sur les modalités de comparaison intercantonale du coût des prestations institutionnelles.

2.2. Secteur des EMS

2.2.1. Activités courantes

Pour les 48 EMS du canton, le Service calcule le prix des soins et de l'accompagnement sur la base des dotations en personnel de soins et d'accompagnement requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3500 personnes pour environ 1900 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation.

Au 31 décembre 2012, le canton de Fribourg comptait 2566 lits.

Dans le cadre des discussions budgétaires 2013, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 30 nouveaux lits médicalisés long séjour. Par contre, aucune reconnaissance de lit court séjour n'a été prévue. Ces 30 lits long séjour ont été attribués aux districts, charge à eux de les répartir entre les établissements médico-sociaux en fonction des demandes et de leur caractère prioritaire. L'attribution de ces nouveaux lits a été préavisée par la Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (COMEMS). La répartition proposée est la suivante:

Lits long séjour:	
District de la Sarine:	4 lits
District de la Singine:	26 lits

Lits court séjour:

Aucun

A fin 2012, le canton de Fribourg compte 65 places dans les foyers de jour. Trois nouvelles places seront reconnues en 2013.

2.2.2. Projets et événements particuliers

Dans le cadre du projet Senior+, le Conseil d'Etat a autorisé lors de sa séance du 14 février 2012 la DSAS à mettre en consultation l'avant-projet de concept en faveur des seniors. Cet avant-projet fixe les objectifs de la future politique des personnes âgées pour le canton de Fribourg, de même que les domaines et axes d'intervention des pouvoirs publics permettant de tendre vers ces objectifs. De plus, l'avant-projet décrit les grandes lignes de la répartition des tâches dans ce domaine. L'évaluation des résultats de la procédure de consultation s'est déroulée en automne et a permis de constater que l'avant-projet avait reçu un écho généralement favorable, voire très favorable, mais que parallèlement à l'élaboration du projet de concept définitif, il s'avérait nécessaire de travailler à un plan de mesures permettant de donner une vision plus concrète de la future politique. De plus, la procédure de consultation a confirmé à quel point le problème de la répartition des tâches et des charges entre Etat et communes jouait un rôle complexe et important dans le domaine de la personne âgée et qu'à défaut de pouvoir régler ce problème, le projet Senior+ risquait de prendre un retard conséquent, étant donné qu'il devait s'inscrire dans le projet général de désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes mené par la DIAF. Ce problème aurait aussi eu des conséquences sur le projet de législation dans le domaine de la personne en situation de handicap, en raison des liens entre ces deux projets. Dès lors, le Conseil d'Etat a accepté que la DSAS réunisse un groupe de travail ad hoc pour tenter de définir les modalités de répartition des tâches et des charges entre Etat et communes dans le domaine des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Sous réserve que l'avancement des travaux de ce groupe ad hoc le permette, une mise en consultation d'un avant-projet de loi, accompagné du concept et d'un plan de mesures, devrait être envisageable en automne 2013.

Afin de répondre aux exigences de la législation fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, les tarifs des soins et d'accompagnement en EMS se fondent depuis 2012 sur un nouvel instrument d'évaluation du degré de dépendance des personnes prises en charge dans les EMS fribourgeois, l'outil

2012

RAI-Nursing Home. Cet outil permet de déterminer le besoin en soins et le coût des soins et de l'accompagnement sur la base des douze niveaux requis par la législation fédérale, alors que jusqu'à la fin 2011, ce coût était fixé sur la base de quatre niveaux. Quant aux prix de pension considérés pour le calcul des prestations complémentaires en faveur des personnes résidant en EMS (4 prix jusqu'en 2011), le Conseil d'Etat a décidé de ne pas les adapter aux douze niveaux de soins et de ne fixer plus qu'un seul prix de pension dès 2012.

Conformément à la disposition transitoire de la loi fédérale du 13 juin 2008 sur le nouveau régime de financement des soins, les tarifs et conventions tarifaires valables à l'entrée en vigueur de la loi peuvent être alignés dans un délai de trois ans sur les contributions aux soins fixées par le Conseil fédéral pour l'ensemble de la Suisse, dits «tarifs OPAS», soit d'ici au 1^{er} janvier 2014. Pour l'année 2012, le Conseil d'Etat a donc prévu que les assureurs payeraient des tarifs correspondant aux tarifs OPAS augmentés d'un montant de 9 francs par niveau de soins.

Le 1^{er} avril 2012 a eu lieu l'ouverture de l'unité d'accueil temporaire d'orientation (UATO). Cette unité, qui fait l'objet d'un projet pilote, comprend 19 lits et se situe dans les locaux de l'EMS «La Providence» à Fribourg. Elle est destinée à accueillir, pour une durée maximale de trois mois et suite à un séjour en hôpital, les personnes âgées dont le retour à domicile s'avère encore problématique du point de vue de l'organisation des soins ou nécessite au préalable la mise sur pied de prestations d'accom-

panement social. Cette unité accueille aussi les personnes en attente d'un placement en EMS, mais qui ne nécessitent plus de soins hospitaliers.

Durant les neuf premiers mois, l'UATO a accueilli 100 patients, 71 pour des attentes de placement en EMS et 29 pour une préparation de retour à domicile, dont la durée moyenne de séjour était de 45,89 jours. Déjà à partir du 3^e mois de fonctionnement, le taux d'occupation de l'unité a dépassé les 92%. Un rapport intermédiaire présentant en détail le début de l'activité de l'UATO sera remis à la DSAS en février 2013.

3. Statistiques

3.1. Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2012, le canton de Fribourg offre pour les personnes en situation de handicap adultes 816 places (805 en 2011) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1147 places (1120 en 2011) en atelier et centre de jour. Pour les mineurs et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élève à 214, dont 178 dans des maisons d'éducation.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg dispose de 33 places (idem en 2011) pour l'accueil de mineurs en milieu familial, réparties dans six familles d'accueil professionnelles.

Lieu de vie – handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2012			Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	42			
Home-Atelier La Colombière	Misery	35			
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		16	11	
Home Clos Fleuri	Bulle	39	35		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Ursy	39		16	4
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	14	30	15	7
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten		24		
Fara	Fribourg		24	24	
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		16	4	
	Total des places	209	160	70	11

2012

Lieu de vie – handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2012			Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud		85	22	32	
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg	5	37		
Applico	Schmitten Düdingen		12		
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			14	
	Total des places	102	59	71	0

Lieu de vie – handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2012			Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	Marly / Villars-sur-Glâne	59		12	
Linde, Unité germanophone	Tentlingen	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	15			
	Total des places	81	0	12	0

Lieu de vie – addiction	Lieu	Situation au 31.12.2012			Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
	Total des places	46	0	6	0

Lieu d'occupation – handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2012		Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Atelier	Centre de jour	
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		11	5
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	63	6	
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		9	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	135	5	5
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten	70		
Fara	Fribourg	88	10	10
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Romont	57		7
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	5	
	Total des places	563	52	27

2012

Lieu d'occupation – handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2012		Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35	2	
La Traversée 3	Seiry		4	
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	91		
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Murten / Schmitten	40		
	Total des places	343	6	0

Lieu d'occupation – handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2012		Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	Marly / Villars-sur-Glâne	163		
	Total des places	163	0	0

Lieu d'occupation – addiction	Lieu	Situation au 31.12.2012		Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
		Atelier	Centre de jour	
Le Tremplin	Fribourg	20		
	Total des places	20	0	0

Maisons d'éducation	Lieu	Situation au 31.12.2012	Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
Le Bosquet	Givisiez	20	
Foyer St-Etienne	Fribourg	45	
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	28	
Nid Clairval	Givisiez	17	
Foyer pour Apprentis	Fribourg	17	
La Traversée II	Corminboeuf	11	
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs	Fribourg	8	
	Total des places	178	0

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Situation au 31.12.2012	Nombre de nouvelles places réalisées en 2012
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	18	
Tagesklinik	Fribourg	10	
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8	
	Total des places	36	0

2012

3.2. Secteur des EMS

Au 31 décembre 2012, le nombre de lits reconnus selon la loi cantonale sur les EMS était de 2566 (dont 2488 pour de longs séjours et 78 pour de courts séjours). En 2013, le nombre de lits reconnus sera de 2518 lits long séjour et 78 lits court séjour.

Nombre de lits reconnus long et court séjour par district

	2012		2013	
	Lits long séjour	Lits court séjour	Lits long séjour	Lits court séjour
SARINE	822	33	826	33
SINGINE	336	15	362	15
GRUYERE	475	5	475	5
LAC	259	6	259	6
GLANE	188	4	188	4
BROYE	194	11	194	11
VEVEYSE	149	4	149	4
Les Camélias, Marsens	15	0	15	0
ISRF, Fribourg	50	0	50	0
CANTON	2488	78	2518	78

Nombre de places en foyer de jour par district à fin 2012

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
SARINE	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	5	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	4
SINGINE	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	10	5
GRUYERE	Foyer Home de la Jogne, Charmey (ouverture en août 2012)	7	3
LAC	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	5	5
BROYE	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	7	3
VEVEYSE	Foyer Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	8	4

VI. Service de l'action sociale (SASoc)

1. Mission

La mission du Service de l'action sociale (SASoc, *ci-après*: le Service) est d'améliorer en permanence le dispositif cantonal d'aide sociale, d'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, d'aide aux victimes d'infractions, d'aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires ainsi qu'en matière de politique familiale et de proposer des mesures de politique sociale. Son rôle est donc d'animer ce dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination ainsi qu'une harmonisation des pratiques en visant à faire respecter une équité de traitement entre les instances de l'action sociale et en invitant à la collaboration les acteurs publics, privés, bénévoles.

Le Service de l'action sociale est dirigé par M. François Mollard, chef de service.

2. Aide aux personnes dans le besoin

2.1. Tâches

Le Service est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons. Le Service a également pour tâches de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination et une harmonisation des pratiques en vue de garantir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Le Service veille finalement à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et avec les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du Service.

2.2. Contribution aux mesures de politique sociale

Le traitement d'objets parlementaires et de modifications concernant la LASoc et son application ont constitué l'un des points forts de l'activité du Service en 2012. Des modifications ont été apportées à cette législation suite à l'acceptation de la motion des députées Cotting et Goumaz-Renz (M1111.10) portant sur le changement de domicile et qui a impliqué la suppression de l'article 9a LASoc. Cette modification entre en vigueur le

2012

1^{er} janvier 2013. Le Service a par ailleurs établi et mis en consultation le concept qui fixe le cadre de la mise en œuvre des travaux d'inspection et de révision visés par les articles 21a et suivant LASoc. Il a aussi entamé l'élaboration du rapport donnant suite à l'approbation du postulat du député Collomb (P2076.10), proposant l'instauration d'un nouveau régime pour l'obtention de l'aide sociale.

La politique cantonale d'insertion socioprofessionnelle a occupé une autre part importante de l'activité du Service. Celui-ci a achevé les travaux menés dans le cadre de la Commission d'étude prospective de la politique en matière de chômage de longue durée, dont il a assuré la présidence. Un rapport sera remis au Conseil d'Etat. Dans le même registre, le Service a participé aux travaux de la Commission chargée de coordonner la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Il a contribué à la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat, notamment en organisant des informations et des consultations auprès des services sociaux régionaux (SSR). Le Service a par ailleurs présidé le groupe de travail chargé de mettre sur pied, en collaboration avec le Service public de l'emploi (SPE), la nouvelle structure particulière définie à l'article 86 de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), destinée à venir en aide aux chômeurs et chômeuses de longue durée. Ces travaux se sont appuyés notamment sur plusieurs échanges avec les SSR et les commissions sociales.

A travers ces engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service dispose d'une bonne vue d'ensemble des problématiques liées à l'insertion professionnelle et des mesures mises en œuvre pour y répondre. L'aide sociale est toutefois témoin, dans son rôle d'ultime filet de la sécurité sociale, d'un grand nombre de situations de personnes qui, malgré ces mesures, demeurent durablement écartées du marché du travail. Le Service a suivi la réalisation d'une étude confiée à l'Université de Fribourg afin de mieux cerner ces situations et les limites des mesures qui leur sont appliquées. Les résultats de cette étude visent à documenter l'application de l'article 63 de la Constitution cantonale, qui garantit un soutien aux personnes vulnérables et dépendantes.

Ensuite, le Service a participé aux travaux de la Commission cantonale de coordination de la collaboration interinstitutionnelle, dont il assume la vice-présidence. Cette commission assure le suivi du dispositif visant à renforcer la réinsertion socioprofessionnelle. Ce dispositif a achevé en 2012 sa quatrième année de fonctionnement. Il assure la coordination des interventions entre les organes de l'aide sociale, du chômage et de l'assurance invalidité. Le Service assure avec le SPE et l'Office AI le financement des trois espaces de coordination du canton (Nord – Centre – Sud) et veille à la bonne coordination de ce dispositif avec les services sociaux régionaux.

Le Service a poursuivi la modernisation du dispositif d'aide sociale et la coordination des données utilisées entre les services responsables des prestations sociales disponibles dans le canton. Ces travaux ont été entamés à la suite du projet sur le revenu déterminant unifié (RDU), qui avait démontré le besoin impératif de renforcer la coordination et l'harmonisation au sein de l'action sociale fribourgeoise. Les tâches engagées dans ce domaine par le Service s'orientent dans deux directions: la constitution d'un répertoire des normes et procédures d'aide sociale et la centralisation du système informatique de transmission des données d'aide sociale.

Le Service a encore apporté sa contribution au développement d'autres mesures de politique sociale en participant pour la Direction à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales.

Enfin, le Service a entamé l'élaboration du Rapport régulier sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. Ce rapport donne également suite au postulat des députés Burgener Woeffray et Fasel (P 2072.10). Il vise à dresser une fois par législature un état de situation de cette problématique et à répertorier les indicateurs utiles pour le pilotage des politiques menées dans ce domaine.

Afin d'encourager la création de projets sociaux en faveur de la population fribourgeoise, un Prix du social est décerné tous les deux ans par le Conseil d'Etat. Le Service est chargé de l'organisation de ce prix dont le prochain lauréat sera désigné en 2013. Pour promouvoir au sein de la population les initiatives visant à renforcer l'action sociale, le Service gère encore deux Fonds institués par le Conseil d'Etat. Le Fonds de l'action sociale a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Ce fonds est alimenté par différentes sources, telles que le produit des taxes relevant de la loi sur les loteries, les legs et dons consentis en sa faveur, le produit de la fortune du fonds, ainsi que toutes autres ressources qui peuvent lui être affectées. Grâce à ce Fonds, 28 fondations ou associations ont bénéficié d'un soutien financier en 2012, pour un montant total de 287 498 francs. Pour la première fois cette année, ce fonds a également servi à soutenir l'Atelier social à New York. Ce projet, en partenariat avec le Service de la Culture, permet des échanges et des coopérations avec les acteurs sociaux du lieu. Explorer les innovations dont l'environnement new-yorkais est particulièrement riche et examiner les améliorations auxquelles elles peuvent contribuer pour le canton de Fribourg font également partie des objectifs. Un autre Fonds est dédié à la prévention et à la lutte contre le jeu excessif. Il est alimenté par les montants provenant de l'obligation pour les loteries et paris de verser aux cantons une taxe sur la dépendance au jeu. Ce fonds a pour but principal de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. En 2012, un montant de 35 000 francs a été versé à l'association REPER afin de financer

2012

un projet de prévention, de détection et d'intervention précoce dans le domaine du jeu excessif. En outre, un montant de 47 696 fr. 10 a été restitué à la plate-forme intercantonale en tant que part cantonale aux projets soutenus et avalisés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. Enfin, un montant de 18 874 fr. 90 a été versé à Caritas FR dans le but de la prévention de l'endettement auprès des jeunes. Le montant total des subventions 2012 s'élève à 101 571 francs. Le Chef de service préside la Commission cantonale d'utilisation du Fonds.

2.3. Coordination

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs du dit dispositif et leurs partenaires publics ou privés par le biais notamment de rencontres régulières. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les SSR et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Ces statistiques sont disponibles depuis 2005 et celles de 2011 viennent d'être publiées. Le Service se charge de coordonner la publication de cette statistique également avec le Service cantonal de la statistique (SStat). Le Service est aussi chargé de coordonner avec l'OFS et tous les services cantonaux responsables de prestations octroyées sous condition de ressources la mise en place de la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à la SOSTAT. Une mise à jour de ces données a été effectuée en 2012.

2.4. Information et formation

Le Service assure une information régulière par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc). Il maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton, en visitant les services sociaux, en participant aux séances des commissions sociales, enfin en rencontrant les organisateurs de mesures d'insertion sociale. Il a également assuré des formations à l'intention des professionnels des différents services impliqués dans le cadre notamment de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Le Service est aussi chargé de l'organisation des As-

sises du social, qui se tiennent tous les deux ans. Réunissant plus de 150 personnes pour sa 7^e édition, cette journée d'échanges et de réflexions réalisée au plan cantonal a été consacrée à la question du temps dans l'action. La planification, l'articulation entre local et global, l'anticipation ou l'urgence ont ainsi été quelques-uns des thèmes traités au cours de cette journée.

2.5. Prévention

Dans le domaine de la prévention, le Service assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement visant à accorder des prêts pour le désendettement de personnes physiques. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de cet instrument d'assainissement des situations sociales précaires. S'appuyant sur cette expérience, le Service a entamé l'élaboration du rapport donnant suite à l'acceptation du postulat des députés Collomb et Menoud (P2083.10) au sujet de la prévention de l'endettement des jeunes.

Fort de sa contribution au sein du groupe de travail «Sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat, le Service est intervenu dans la formation des nouveaux agents de l'Etat et des SSR pour prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics. Il a aussi répondu dans ce domaine à différentes demandes des SSR confrontés à des situations de violence. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a en outre participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes de la pauvreté, des jeunes adultes en difficulté, de la famille en mutation, du chômage et de l'insertion, de la migration, des entreprises sociales organisés au plan cantonal ou fédéral.

2.6. Suivi du dispositif d'aide sociale

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Pour renforcer l'harmonisation des pratiques et l'égalité de traitement, le Service a constitué et mis à disposition des SSR et des commissions sociales un répertoire des normes d'aide sociale. Il a assuré, conformément à l'art. 34 de la LASoc, la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes de chaque district. Par ailleurs, il a participé à quatre séances de commission sociale, comme la LASoc lui en donne la possibilité. Il a procédé à une révision et analyse des dépenses d'aide matérielle dans un SSR. Le Service entretient par ailleurs des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation

2012

«Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mères en difficulté, de l'association Caritas Fribourg, assurant un service de gestion de dettes et de désendettement, de l'Association «Banc Public» à Fribourg pour l'accueil de jour qu'elle propose aux personnes dans le besoin, de l'Association Fri-Santé à Fribourg, espace de soins et d'orientation pour les personnes les plus vulnérables.

2.7. Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service est représenté dans la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission pour la collaboration interinstitutionnelle, dans la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, dans la Commission des subsides de formation, dans la Commission pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif, dans la Commission cantonale d'utilisation du fonds de désendettement, dans la Commission contre la violence conjugale, dans la Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, dans la Commission d'étude prospective de la politique en matière de chômage de longue durée, dans la plate-forme «exploitations agricoles en difficultés». Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS)

dont il assure la vice-présidence depuis 2009. Il est enfin représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS) ainsi que dans la commission consultative du comité (CoCo) de la Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS). Parallèlement, le Service a régulièrement participé aux rencontres organisées par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

2.8. Statistiques et dépenses de l'exercice 2012

2.8.1. Aide matérielle LASoc

Un recueil des statistiques de l'aide matérielle a été élaboré comme chaque année par le Service. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activité émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2012 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 33 596 738 fr. 40 (28 721 463 fr. 60 en 2011, soit en augmentation de 16,97%) pour 4688 dossiers (4978 en 2011 soit en diminution de 5,82%) représentant 8991 personnes (8882 en 2011, soit en augmentation de 1,22%). A noter que depuis le 1^{er} janvier 2012, les taux de répartition des dépenses entre le canton et les communes sont passés à 40% pour l'Etat (auparavant 50%) et 60% pour les communes (auparavant 50%). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 3 057 277 fr. 70 (2 677 071 fr. 45 en 2011) et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 110 000 francs (110 000 francs en 2011).

REPARTITION ETAT/COMMUNES ART: 32/33 LASoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	7 808 300.55	56,33	1 550 915.55	90,35	10 257 602.60	56,93	19 616 818.70
Etrangers	6 054 760.20	43,67	165 829.70	9,65	7 759 329.80	43,07	13 979 919.70
Total	13 863 060.75	100	1 716 745.25	100	18 016 932.40	100	33 596 738.40

2012

Aide matérielle 2012: personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	646	12,87
Famille monopar./couple divisé	601	11,97
Maladie/accident/hospitalisation	383	7,63
Aide à l'enfance	39	0,78
Patronage	36	0,72
AVS/AI/PC: avances/insuf.	600	11,95
Revenus insuffisants	1745	34,75
Placement HM/Home pour personnes âgées	27	0,54
Droque/alcool	180	3,58
Hospitalisation/accident/maladie: de passage	22	0,44
Rapatriement: de passage	55	1,09
Chômage: fin de droits	687	13,68
Total dossiers	5021	100

Le total des dossiers dans le recensement des causes d'aide sociale est supérieur au nombre réel de dossiers (4688 en 2012) parce que des changements d'attribution des causes en cours d'année entraînent un double comptage des dossiers concernés.

2.8.2. Fonds cantonal de désendettement

La Commission cantonale d'utilisation du fonds de désendettement présidée par le Chef de Service est composée de représentants de divers domaines d'activité tels que banque, assurance, service social, Service des contributions, Service du personnel et d'organisation, Administration des finances, Service de l'action sociale, Service de désendettement et Service des tutelles. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur douze demandes de désendettement (neuf demandes déposées en 2012 et trois reportées de 2011). Elle a rendu dix décisions positives pour un montant de 225 150 fr. 65, une décision négative et une demande a été retirée par le requérant.

Fr.

Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2012	1 112 883.80
Montant prêté par le Fonds	./ 211 949.05
Montant remboursé au Fonds	+ 165 748.30
Divers frais de gestion	./ 3760.20
Réapprovisionnement du Fonds hors prêts	+ 3760.20

Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2012

1 066 683.05

2.8.3. Inspections LASoc

Sur requête de commissions sociales, de service sociaux régionaux, de la Direction ou même d'office, le Service a mené, conformément au vœu du législateur, des travaux d'inspection des dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'il soit vérifié que les conditions qui déterminent le besoin soient remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections menées pour la deuxième année consécutive ont été réalisées en 2012 dans 24 situations. Un rapport circonstancié est en cours d'élaboration.

2.8.4. Cartes de légitimation

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Ils doivent pour cela posséder une carte de légitimation pour voyageur avec un handicap (carte d'accompagnement) mise à disposition par les Chemins de fer fédéraux (CFF) que le Service est chargé de délivrer dans le canton de Fribourg. En 2012, 144 cartes ont été émises.

3. Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions pénales du 23 mars 2007 (LAVI; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts: l'aide immédiate et à plus long terme fournie via les deux centres de consultation LAVI du canton, qui garantissent l'accueil des victimes et l'octroi de prestations telles que soutien psychologique, aide médicale et juridique, hébergement en urgence, aide matérielle; la garantie de droits dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de la personnalité de la victime durant toutes les phases du procès pénal), étant précisé que ces droits sont intégrés désormais dans le nouveau code de procédure pénale fédéral (RS 312.0); le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise, lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances ne peuvent ou ne doivent payer ces indemnités. L'aide aux victimes est donc subsidiaire et existe dans la mesure où une personne a subi, à cause d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Les diverses compétences du Service sont définies à l'article 3 de la loi cantonale d'application de la LAVI (RSF 32.4). L'Etat a également édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme (cf. www.fr.ch/sasoc).

2012

3.1. Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes: le Service veille au bon déroulement des procédures pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins après l'infraction; il veille au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent, d'une part, et le centre de consultation prévu pour toutes les autres victimes LAVI, d'autre part). Chacun de ces deux centres de consultation reste seul compétent pour décider d'une aide immédiate selon les normes cantonales, alors que le Service est seul compétent pour décider d'une aide à plus long terme, sous réserve d'une réclamation, puis d'un recours éventuel à la Direction. Le Service reçoit et vérifie toutes les factures relatives à l'aide immédiate accordée par les centres de consultation. Le Service demeure seul compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. Le Service est également chargé par la législation cantonale de diffuser les informations nécessaires auprès du public et des services partenaires sur le dispositif cantonal et les prestations qui peuvent être accordées aux victimes dans le cadre de la LAVI. De manière générale, le Service exerce la coordination nécessaire dans le canton et hors canton et assume des tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI, au versement de la subvention forfaitaire à l'association Solidarité Femmes Fribourg, ainsi qu'à l'association FIZ (Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration) – dès le 1^{er} janvier 2012 – dans le cadre de la prise en charge des victimes de traite d'êtres humains. La répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes s'effectue conformément à l'article 9 al. 2 LALAVI, l'Etat continuant d'assumer la totalité des dépenses en matière d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve des montants récupérés par le Service auprès des auteurs d'infractions.

3.2. Statistiques

Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	370
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	718
Décisions formelles (sans les décisions d'aide immédiate des centres LAVI)	76
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	50
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	26
Recours formés en 2012 auprès du Tribunal cantonal (procédure en cours)	2

3.3. Coordination

Sur le plan de la coordination cantonale, qui regroupe dix-huit membres représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux), le Service a présidé une séance le 4 octobre 2012. Trois séances ont eu lieu avec le personnel des centres LAVI du canton dans le cadre de la formation continue. Le Service a également été mis à contribution pour l'évaluation annuelle du mécanisme de protection des victimes de traite d'êtres humains (RSF 114.22), en veillant à la bonne répartition des rôles des différents intervenants en ce domaine sensible. Le Service était aussi représenté lors de quatre séances de la commission cantonale contre la violence conjugale, ainsi que lors de cinq séances d'un groupe de travail formé pour assurer la mise en œuvre des nouvelles mesures prévues pour la protection des victimes de mariages forcés. Le Service a procédé en outre, sur la base d'un questionnaire ad hoc, à une analyse des subventions cantonales allouées en matière d'aide aux victimes, ce qui s'est traduit notamment par trois séances de travail avec les représentants de la Direction des finances et par la rédaction d'un rapport final. Par ailleurs, sur le plan régional et national, le Service a participé, le 26 novembre 2012, à une séance du Service suisse de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT), à Berne, en vue d'établir un plan d'action nationale en matière de trafic d'êtres humains. Dans le cadre de la Conférence régionale des services cantonaux de coordination LAVI pour la Suisse latine (CR1), le Service a participé à deux séances pour harmoniser les pratiques des cantons, en particulier dans la refacturation entre cantons au sens de l'article 18 LAVI. En outre, le Service a participé à cinq séances de la Conférence suisse des offices cantonaux de liaison LAVI, ainsi qu'à l'organisation d'une journée nationale en 2013 pour marquer les vingt ans d'existence de la LAVI en Suisse.

3.4. Dépenses LAVI

Pour l'année 2012, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 353 612 francs (1 324 416 en 2011). Il s'agit d'une augmentation des dépenses par rapport aux années précédentes. Elles concernent avant tout les indemnités allouées à titre d'aide immédiate et à plus long terme, même si des montants importants ont aussi été alloués à titre de réparation morale dans des affaires tragiques. En outre, il faut noter une augmentation des dépenses en lien avec la refacturation des prestations entre cantons à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, de l'article 18 LAVI.

En parallèle, le Service a poursuivi ses démarches de remboursement auprès des auteurs d'infractions pénales. Grâce à la coopération des services pénitentiaires, des services d'exécution des peines et des services de probation, le Service a pu récupérer un montant total de 45 322 francs (montant déjà déduit du total

2012

dans le tableau ci-dessous), déduction faite des frais de contentieux. En outre, le Service met tout en œuvre pour faire valoir le principe de la subsidiarité des prestations d'aide aux victimes déjà en amont, notamment en orientant les victimes vers les assurances sociales et privées qui doivent en principe couvrir le dommage en priorité.

Enfin, il est à noter que les indemnités allouées aux victimes demeurent généralement inférieures aux prétentions formulées par les victimes et leurs avocats, compte tenu de la nature particulière des prestations LAVI qui sont assimilées par le Tribunal fédéral à des prestations d'assistance.

Le détail des activités et dépenses LAVI figure dans le tableau ci-dessous.

LAVI ACTIVITES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2012		Fr.
Subventions de l'Etat à Solidarité Femmes		750 000.00
Subventions de l'Etat à la Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration (FIZ)		6000.00
Frais d'aide immédiate	*	268 452.15
Frais d'aide à long terme	*	69 153.25
Frais d'avocat	*	19 654.60
Aide et remboursements autres cantons (art.18 LAVI)	*	6600.00
* Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%)		363 860.00
Indemnisation (dommage matériel)	**	24 227.35
Réparation morale	**	209 453.00
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	**	71.70
** Dépenses entièrement à charge de l'Etat:		233 752.05
Total		1 353 612.05

4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés

4.1. Cadre légal

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégra-

tion des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie- und Spezialaufträge) (*ci-après*: la société ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse à Fribourg continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de 5 ans (permis B) et les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

4.2. Statistiques du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse a encore fortement augmenté en 2012. Il s'élève à 28 631 (contre 22 551 en 2011). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 933 (contre 709 en 2011). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a par conséquent également augmenté. Au 31 décembre 2012, il s'élève à 1506 (contre 1385 en 2011) requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et requérants d'asile déboutés.

4.3. Situation de l'hébergement

La gestion de la situation de l'hébergement a été le grand défi de l'année en raison de l'augmentation du nombre de personnes attribuées au canton et des mesures prises par la Confédération pour accélérer la procédure d'asile. Suite aux démarches entreprises à partir de 2011, un nouveau foyer d'accueil provisoire, d'une capacité de 50 places, a ouvert ses portes le 15 février 2012 à Wünnewil. Une soirée d'information à la population a été organisée le 1^{er} février 2012. Ce foyer d'accueil, sis dans l'abri de protection civile de ladite commune, accueille des personnes célibataires, hommes et femmes. Comme convenu entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Commune de Wünnewil-Flamatt, il fermera ses portes au 30 avril 2013. La situation de l'hébergement est cependant restée tendue tout au long de l'année. Malgré de nombreuses visites d'objets immobiliers dans les districts de la Veveyse et de la Singine, les recherches effectuées pour trouver un nouveau foyer d'accueil pérenne n'ont malheureusement pas abouti. Finalement, la situation a nécessité l'ouverture dans l'urgence d'une structure d'accueil supplémentaire pour les familles, d'une capacité de 25 à 30 personnes, au Centre réformé de Charmey, à partir du mois d'octobre 2012. Une soirée d'information à la population a eu lieu le 22 octobre 2012. Cette solution est mise en place jusqu'à la mi-février 2013 au plus tard.

—
2012

Les requérants d'asile ont également été logés dans les quatre foyers d'accueil pérennes du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc. La capacité d'accueil de ces quatre foyers est de 287 personnes. Compte tenu de la situation, le foyer de la Poya, réservé en temps normal aux requérants d'asile déboutés, a aussi accueilli des requérants d'asile en procédure. Le nombre de personnes logées dans les foyers d'accueil s'élève, au 31 décembre 2012, à 368 personnes. 1083 personnes du domaine de l'asile étaient par ailleurs logées dans les autres structures d'hébergement gérées par la société ORS au 31 décembre 2012, notamment dans 330 appartements.

4.4. Suivi social et financier

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1^{er} janvier 2008, un forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Pour les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

Au cours de l'année 2012, la mise en place de nouvelles pratiques et procédures de collaboration entre le Service et la société ORS s'est poursuivie. De nombreux échanges ont permis de consolider le nouveau dispositif et les mesures de contrôle et de prendre des mesures structurelles. La convention ORS définit le cadre du mandat Asile. Les aspects financiers sont quant à eux réglés dans un avenant renouvelé chaque année. Les normes d'aide sociale pour les personnes du domaine de l'asile ont été entièrement revues et sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

Au niveau des procédures de contrôle mises en place par l'ODM, respectivement le Service, il y a lieu de mentionner notamment la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl), la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (Flüstat), la statistique de l'aide sociale pour ce qui concerne l'aide matérielle octroyée aux personnes admises à titre provisoire depuis plus de sept ans en Suisse (SoStat), la mise en place du monitoring de l'extension de l'exclusion de l'aide sociale (Monitoring 2), le Reporting des mesures spécifiques d'intégration, le contrôle des listes FinAsi saisies par l'Office fédéral des migrations pour le calcul du montant du forfait global versé au canton par la Confédération, enfin les différents tableaux de bord élaborés par le Service. Ces outils de contrôle permettent un suivi budgétaire régulier et une comparaison annuelle des recettes de la Confédération et des dépenses en fonction des rubriques budgétaires.

4.5. Requérants d'asile déboutés

Les requérants d'asile déboutés (RAD) faisant l'objet d'une décision négative en matière d'asile et de renvoi de Suisse entrée en

force sont, depuis le 1^{er} janvier 2008, exclus du régime ordinaire d'aide sociale de l'asile, au même titre que les personnes NEM. Ces personnes ne peuvent dès lors plus prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS. Elles peuvent requérir un hébergement dans la structure «bas-seuil» de la Poya, à Fribourg. Seule une aide d'urgence, de 10 francs par jour, peut leur être accordée, sur demande, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Les normes d'aide d'urgence ne sont pas appliquées aux personnes vulnérables (familles avec enfants mineurs, personnes âgées ou souffrant de maladie grave, mineurs non accompagnés, etc.) ni aux cas de rigueur (personnes pour lesquelles l'octroi d'une autorisation de séjour peut être envisagé), qui restent soumises aux normes d'aide sociale de l'asile et peuvent prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS dans le canton. Par ailleurs, toutes les personnes RAD et NEM restent affiliées à la caisse maladie.

Le Service, en collaboration avec le Service de la population et des migrants (SPoMi), veille à l'application de cette procédure. Il rend les décisions de fin de droit à l'hébergement pour chaque personne concernée par une telle mesure, décisions qui sont notifiées par le SPoMi, ainsi que les décisions d'expulsion, notifiées et exécutées par la Police cantonale. En 2012, le nombre de décisions rendues a fortement augmenté. Le Service a ainsi rendu 288 décisions (188 en 2011) de fin de droit à l'hébergement.

Au 31 décembre 2012, le canton comptait 217 requérants d'asile déboutés (176 au 31.12.2011), dont 106 personnes vulnérables. A cela s'ajoutent 37 requérants d'asile déboutés dans le cadre de la procédure Dublin en attente, au 31 décembre 2012, de leur renvoi dans un pays tiers. 55 RAD étaient hébergés dans la structure «bas-seuil» de La Poya au 31 décembre 2012. Les coûts liés à la poursuite du séjour en Suisse des personnes RAD et NEM sont assumés par le canton. A titre compensatoire, une indemnisation forfaitaire unique est versée au canton par la Confédération pour chaque nouveau cas RAD ou NEM attribué au canton.

4.6. Programmes d'occupation pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire

Au cours de l'année 2012, la société ORS a réalisé les programmes d'occupation annoncés dans son plan d'action accepté par le Service. Les requérants d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans sont le public-cible de ces activités destinées à lutter contre l'inactivité, à donner au requérant un cadre et des règles à respecter et à augmenter ses perspectives d'insertion sur place ou de retour dans son pays d'origine. Les programmes réalisés en 2012 sont les suivants: couture et décoration, cuisine, atelier de réparation de vélo, peinture et rénovation d'appartements, pressing-laverie, langue-informatique-connaissances générales. Le programme

2012

de boulangerie mis sur pied en collaboration avec une association privée s'est poursuivi.

Le Service a collaboré à la mise en place de trois nouvelles stations du système de prêt de vélos en libre-service à Fribourg et Villars-sur-Glâne. Grâce à un travail d'intense collaboration du Service avec les différents partenaires tant privés que publics et avec l'appui de la DSAS, la société ORS s'est vu confier par Velopass Sarl le mandat d'assumer les tâches de maintenance et de rééquilibrage des vélos et des stations, tâches essentielles au bon fonctionnement du réseau «Velopass». Ces tâches sont exécutées par les requérants d'asile participant à l'atelier de réparation de vélos. Cette activité favorise l'intégration des requérants au service de la collectivité et donne une image positive de ces personnes.

4.7. Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire, les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Dans ce contexte, le Service a mis en place des mesures spécifiques d'intégration adaptées à la situation particulière des personnes admises à titre provisoire. Le Service est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation des mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce sens, il collabore avec la société ORS pour coordonner la mise en œuvre de ces mesures et avec les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour la validation de ces mesures. S'agissant de l'intégration des réfugiés, il collabore de la même manière avec Caritas Suisse à Fribourg et applique les mêmes principes.

En 2012, le travail d'approfondissement et de précision des mesures spécifiques d'intégration ainsi que les incitations à l'emploi s'est poursuivi. Le Service a collaboré activement à l'élaboration du futur programme cantonal d'intégration qui doit entrer en vigueur en 2014 avec le Délégué à l'intégration et à l'élaboration de l'avant-projet qui a été transmis à l'ODM dans le délai fixé au 31 décembre 2012. A ce titre, il a participé à l'organisation et l'animation de la journée d'échange du 1^{er} octobre 2012 avec tous les partenaires du canton concernés par la thématique de l'intégration.

Le Service informe fréquemment le Délégué à l'intégration de ses projets et de sa stratégie, qui sont en accord avec les points forts de la Confédération en matière d'intégration et qui s'intègrent dans la nouvelle loi cantonale du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette stratégie a pour objectif d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de

personnes se trouvant pour la plupart en situation d'exclusion sociale. L'enjeu de l'instauration efficace de ce dispositif d'intégration spécifique est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration induit une diminution des dépenses en matière d'aide sociale, notamment pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans et entièrement à charge du canton.

Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait unique pour chaque nouvelle personne admise à titre provisoire et pour chaque nouveau réfugié statutaire et chaque nouveau réfugié admis à titre provisoire dès le 1^{er} janvier 2008.

4.8. Réfugiés

Le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire suivis par Caritas Suisse à Fribourg a augmenté encore au cours de l'année 2012. Cela s'explique par l'augmentation du taux de reconnaissance de la qualité de réfugié (octroi de l'asile), notamment en raison d'un nombre élevé de demandes déposées par des ressortissants érythréens et par les nombreux regroupements familiaux, par le traitement d'un nombre plus élevé de demandes et par l'accélération de la procédure d'asile déclenchée par l'ODM. Ainsi, le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans suivis par Caritas Suisse à Fribourg est passé de 408 (31.12.2011) à 514 (31.12.2012). Le nombre de réfugiés admis à titre provisoire dans le canton depuis plus de sept ans suivis par Caritas Suisse à Fribourg est de 11 au 31 décembre 2012 (10 au 31.12.2011).

Concernant le suivi social et financier de ces personnes, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application de nouvelles pratiques et procédures, à la validation des mesures d'intégration, à la présentation des décomptes trimestriels et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés.

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1^{er} janvier 2008, un forfait global pour les réfugiés, les réfugiés admis à titre provisoire et les apatrides. Pour les réfugiés admis à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

4.9. Autres tâches

Pour faire face à une recrudescence de la violence et des incivilités dans les foyers d'hébergement pour requérants d'asile, causée pour l'essentiel par des requérants récalcitrants d'origine maghrébine, la Directrice SAS a réuni en date du 26 septembre 2012 tous les acteurs concernés par cette problématique. Le Directeur

2012

SJ, ainsi que les représentants de la DSAS, de la DSJ, du Tribunal des mesures de contrainte, du Ministère public, de la Police cantonale, du SPoMi, de la société ORS et du Service ont participé à cette réunion sur le thème de la sécurité dans les foyers d'hébergement. A cette occasion, un concept cantonal de sécurité dans les foyers, élaboré par la Police cantonale en collaboration avec la société ORS, le SPoMi et le Service, a été présenté. Ce concept prévoit d'une part des mesures d'améliorations inhérentes aux bâtiments et propose d'autre part des mesures et des processus en cas d'incident dans le but de garantir la sécurité tant du personnel de la société ORS que des résidents des foyers d'accueil. La Directrice SAS et le Directeur SJ ont validé ce concept de sécurité et ont donné leur accord pour sa mise en œuvre.

Du 2 au 4 mai 2012, l'ODM a procédé à un contrôle des années 2008 à 2011 dans les domaines de l'asile et des réfugiés. Ce contrôle intervient dans le cadre de la surveillance financière de la Confédération. L'inspection cantonale des finances a été associée à ce contrôle. L'ODM a vérifié l'exactitude des décomptes et la qualité des données nécessaires au versement des subventions, l'utilisation conforme des subventions, ainsi que la transparence et l'efficacité de l'organisation cantonale, notamment l'échange d'informations avec le SPoMi. Le rapport de l'ODM est attendu.

Le Service a procédé en 2012 à l'examen périodique des subventions cantonales du domaine de l'asile. Il a rendu son rapport le 9 octobre 2012.

En novembre 2012, l'Inspection des finances a procédé à la révision des comptes du domaine de l'asile.

Dans le cadre du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011–2015, le Service, avec le SSP, a participé en 2012 à une évaluation d'impact sur la santé (EIS) réalisée par equiterre, partenaire pour le développement durable de la Plateforme Suisse sur l'Evaluation d'Impact sur la santé (Plate-forme EIS). L'EIS a été réalisée dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau foyer d'accueil pour requérants d'asile.

Suite à la révision effectuée par le Service en 2011 des dossiers gérés par Caritas Suisse à Fribourg, le Service a transmis son rapport le 31 décembre 2012.

Enfin, le Service a fait ses remarques dans le cadre de plusieurs consultations tant au niveau fédéral que cantonal.

Le Service a été actif dans la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, dans la commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants, dans le groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi

les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la situation actuelle dans le cadre de la procédure d'asile et l'exécution des renvois, la procédure Dublin, la situation de l'hébergement, l'évolution de la promotion spécifique de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés et le nouveau système de calcul des forfaits globaux.

Le Service est également représenté au niveau national dans le comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement».

4.10. Dépenses de l'exercice 2012

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2012 à 18 143 516 francs, dont 2 484 676 francs restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants d'asile déboutés et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure «bas-seuil» de la Poya se sont élevés à 2 363 400 francs, dont 285 129 francs restent à la charge de l'Etat. Au 31 décembre 2012, dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile, le montant des réserves destinées à financer l'aide matérielle de cette catégorie de personnes s'élève à 1 714 228 francs.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés à 6 522 275 francs, dont 38 355 francs à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées à 1 003 639 francs. Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées à 889 429 francs. Au 31 décembre 2012, dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile, le montant des réserves destinées à financer les mesures spécifiques d'intégration asile et réfugiés s'élève à 1 025 683 francs.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par

2012

mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. art. 89 al. 2 litt. a LACC; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires. Le Service assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

5.1. Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes: détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, démarches d'encaissement proprement dites (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfectures et les tribunaux civils et pénaux du canton.

5.2. Statistiques

Démarches d'encaissement 2012

Comparutions devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	12
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	81
Réquisitions de poursuite déposées	440
Demandes de saisie de salaire	40
Plaintes pénales déposées	198

Ces chiffres appellent deux remarques. D'une part, l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile suisse permet désormais au juge de statuer sur des demandes d'avis au débiteur (saisie de salaire) sans fixer d'audience pour entendre les parties oralement, du moins lorsque la cause apparaît suffisam-

ment claire. D'autre part, l'augmentation du nombre des plaintes pénales (+ 81 par rapport à 2011) s'explique notamment par le fait qu'un nombre croissant de personnes ayant une obligation d'entretien n'ont plus d'adresse connue ou ne répondent pas aux demandes réitérées du Service.

Avances de pensions alimentaires 2012

Montant total des avances de contributions d'entretien versées par l'Etat au 31 décembre 2012	Fr. 5 729 486
---	---------------

Recouvrement de pensions alimentaires 2012

Récupération sur les avances de contributions d'entretien 2012	
> dont 35 029 francs ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat	
> Taux de recouvrement: 46,48%	
> Montant non récupéré réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)	Fr. 2 718 720

Récupération des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 460 457
---	---------------

Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de pensions alimentaires	Fr. 5 179 177
---	---------------

Traitement des dossiers 2012

Dossiers «actifs» au 31 décembre 2012	1572
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton.)	62
Nouvelles demandes enregistrées en 2012	212
Demandes ayant fait l'objet d'une décision positive	141
Révisions effectuées	902
Réclamations enregistrées par le Service	27
Réclamations admises	8
Réclamation rejetées	19

—
2012

Recours déposés par les bénéficiaires	8
Recours rejetés par la DSAS	3
Recours également rejetés par le Tribunal cantonal	1
<hr/>	
Procédures en cours	4
<hr/>	
Dossiers terminés	381

Durant l'année 2012, le nouveau système SAP-ARPA a occasionné un travail d'adaptation régulier au sein du Service de l'action sociale et du Service de l'informatique et des télécommunications (SITeL), ce qui a nécessité un investissement plus important pour deux collaboratrices du SASoc. De plus, le Service a rencontré le Service des subsides de formation, afin d'harmoniser leurs pratiques dans l'application des jugements fixant l'obligation d'entretien en faveur des enfants majeurs. Une séance commune a également eu lieu avec le personnel de la section des prestations complémentaires de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) pour faciliter le calcul du droit aux avances de pensions alimentaires, en tenant compte des prestations complémentaires. Par ailleurs, le Service était représenté lors de deux séances de travail au sein de la CDAS pour préparer une prise de position commune à la suite de la révision en cours du code civil en matière d'obligation d'entretien et d'aide au recouvrement de pensions alimentaires. En tant que membre de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine, le Service a participé à deux séances à Fribourg et à Berne.

6. Coordination de la politique familiale

Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Cette politique est typiquement interdisciplinaire et se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Afin de promouvoir une vision globale de ces mesures, des besoins des familles du canton et des enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une véritable stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

Le Service a tenu à jour l'état des lieux de la politique menée par le canton en la matière et a effectué une analyse de la situation des familles dans le cadre d'une journée cantonale. Ce bilan prépare l'élaboration de nouvelles lignes stratégiques pour la politique familiale. Afin de consolider les instruments de pilotage de cette politique, le Service a par ailleurs achevé l'élaboration d'un plan pour une statistique cantonale de la famille en collaboration avec le Service cantonal de la statistique, le BEF et les autres services concernés.

Parallèlement, le Service a poursuivi, en collaboration avec l'ECAS, l'élaboration d'un projet de prestations complémen-

taires en faveur des familles, qui répond à l'un des mandats de la nouvelle Constitution cantonale. Il a également apporté sa contribution en participant pour la Direction à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales.

Enfin, le Service a participé à différentes rencontres organisées au plan fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a notamment pris part à la journée organisée par Pro Familia Suisse sur le temps professionnel et familial ainsi qu'à la rencontre cantonale consacrée au Plan pour l'égalité mise sur pied par le BEF. Il a en outre participé à la rencontre nationale avec les cantons organisée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).

7. Fribourg pour Tous

Le Service assure des prestations d'orientation et d'information sociale auprès de la population à travers «Fribourg pour tous». Ce guichet a pour mission de garantir à tous et toutes un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations personnalisées. Il offre aux citoyennes et citoyens du canton conseils et orientation vers les services d'aide les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité et sans engagement. L'objectif préventif de son action vise à intervenir en amont pour éviter une péjoration des situations sociales. «Fribourg pour tous» identifie les problèmes des personnes qui ne connaissent pas le système ou qui n'osent pas s'adresser à un service spécialisé. Il donne aux personnes l'élan pour continuer leurs démarches de façon adéquate.

7.1. Activités et collaborations

Toute personne en quête d'information et de conseils peut s'adresser à «Fribourg pour tous», soit en se rendant à sa réception ouverte 6 jours sur 7, à la rue du Criblet 13 à Fribourg, soit en appelant sa permanence téléphonique ou en envoyant un courriel. Toute personne est écoutée et toute question est traitée. Les interventions peuvent être regroupées sous différents thèmes, soit le domaine du social (prestations et assurances sociales, budgets, logement, etc.), de la famille (éducation, accueil préscolaire, séparation, divorce, vieillesse, etc.), du travail (formation, chômage, fin de droits, etc.), de la santé (prévention, maladie, addictions, etc.) et de l'intégration (cours de langues, autorisations de séjour, etc.).

En dehors des consultations individuelles, les assistants sociaux et assistantes sociales de «Fribourg pour tous» travaillent sur plusieurs axes: renforcement de la collaboration interservices, promotion de l'action de «Fribourg pour tous», élaboration d'un outil statistique adéquat et conception de nouveaux projets.

Afin de pouvoir renseigner au mieux les citoyennes et citoyens sur les services existants, «Fribourg pour tous» a rencontré

2012

durant l'année les organismes suivants: Banc Public, l'Office familial, la paroisse réformée de Fribourg, le Réseau Bénévo-latNetzwerk, l'Intake du service de l'enfance et de la jeunesse, l'OSEO, Pro Infirmis, Solidarité Femmes, le Service social de la ville de Fribourg, l'AFAAP, le CCSI, Fri-Santé, Procap, le Service social inter-entreprises, l'Office AI, la Croix-Rouge fribourgeoise, la Guglera, l'AEMO, et la FRC. L'équipe a participé à divers séminaires durant l'année ainsi qu'à la formation sur le désendettement proposée par Caritas Fribourg.

Les activités de «Fribourg pour tous» ont été présentées aux assemblées cantonales francophone et germanophone des conférences St-Vincent de Paul, au groupement francophone des assistants sociaux et assistantes sociales du canton de Fribourg, aux chefs de service de l'enseignement de la DICS, à l'assemblée générale de l'Association fribourgeoise des employés en assurances sociales, ainsi qu'à tout le personnel de l'Office AI. Une délégation de la ville de Genève est venue s'informer de l'action de «Fribourg pour tous» afin de s'en inspirer pour développer un service similaire sur son territoire.

«Fribourg pour tous» a participé à l'action «A vos casseroles» pour les 10 ans de Banc Public et a effectué deux permanences au Festival de Soupes de la Tuile. Il a aussi reçu dans ses locaux environ une fois par mois des groupes d'apprenants de langue française de l'OSEO. Espace Femmes a également effectué des visites dans le cadre de ses activités, ainsi que le groupe d'inter-prètes communautaires de Caritas Suisse.

Le projet «Espace porte-voix» a démarré à la fin de l'année et se poursuivra en 2013. Son but est de renforcer les échanges entre le public et le réseau professionnel en offrant aux organismes l'infrastructure de «Fribourg pour tous» pour une action spécifique ou pour leur promotion. Ainsi, la Fédération suisse des patients a effectué deux matinées de permanence afin d'offrir des conseils personnalisés au sujet des primes de caisse-maladie 2013. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale, l'association EX-expression a également effectué une permanence un samedi matin dans les locaux de «Fribourg pour tous».

Parallèlement, la réflexion sur le développement de «Fribourg pour tous» dans les différentes régions du canton s'est poursuivie en vue de la réalisation d'un projet-pilote en 2013.

Quant à la nature des demandes, elle touche pour 40% le domaine social, 19% le domaine de la famille, 18% le domaine du travail, 12% le domaine de l'intégration et 11% le domaine de la santé. 76% des demandes se font en français, 18% en allemand et 6% dans d'autres langues, principalement le portugais. C'est la tranche d'âge entre 20 et 50 ans qui s'adresse le plus à «Fribourg pour tous».

Les demandes provenant du district de la Sarine sont largement majoritaires (61%). Les autres districts représentent entre 2 et 5% du total. Il faut souligner que près de 8% des demandes proviennent d'autres cantons ou d'autres pays, par exemple des personnes qui désirent s'installer ou revenir (p. ex. Suisses de l'étranger) dans le canton de Fribourg. Ces personnes ont de multiples questions qui touchent tous les domaines car elles ne connaissent pas ou plus le système cantonal.

VII. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

1. Mission

L'activité du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est principalement régie par la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) et le règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse (REJ). Le SEJ assume les missions suivantes:

- › la mise en œuvre des actions socio-éducatives nécessaires, d'entente avec les parents ou les représentants légaux, pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes
- › l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires
- › la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton
- › le rôle d'autorité centrale cantonale dans le cadre d'enlèvement international d'enfants
- › l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux
- › la mise en œuvre du dispositif de l'accueil extrafamilial de jour
- › le rôle d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption
- › la consultation des victimes au sens de la législation sur l'aide aux victimes d'infractions
- › l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes
- › la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance et de la jeunesse

2012

Pour accomplir ses missions, le SEJ est organisé en cinq secteurs d'activité. La direction du Service est assurée par M. Stéphane Quéru, chef de service.

2. Activités générales du service

En 2012, le SEJ a été très fortement mobilisé dans la mise en œuvre de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extra-familiales de jour (LStE). En s'appuyant sur les compétences des spécialistes de la Direction dans les domaines juridique et économique, d'importants travaux ont été réalisés par les équipes du SEJ dans le développement:

- > des aspects financiers induits par cette loi: système de distribution de la subvention, système de distribution des montants d'incitation à la création de places (secteur administratif et collaboratrice scientifique spécifique)
- > des aspects organisationnels par des conseils aux supports juridiques communaux et/ ou associatifs dans la création de nouvelles structures et dans la mise en œuvre de la loi (collaboratrice scientifique)
- > de l'évaluation des besoins par les communes (collaboratrice scientifique)
- > des aspects juridiques au travers des conseils et des examens des nouveaux règlements communaux: 13 examens finalisés (juriste)
- > des aspects opérationnels d'autorisation des nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et extrascolaires (équipe du secteur des milieux d'accueil)

L'année 2012 a été marquée également par un très important travail fourni par les collaboratrices et collaborateurs du secteur administratif, en particulier de la comptabilité, pour permettre au secteur de continuer à effectuer son travail après le décès du responsable du secteur fin 2011. La consolidation et stabilisation du secteur ont été réalisées par l'engagement d'une collaboratrice temporaire à la comptabilité/RH et l'engagement d'un nouvel adjoint administratif dès juillet 2012. Il apparaît encore que sans l'appui des personnes en programme d'emploi temporaire (PET), il n'est pas possible au secteur administratif du SEJ d'assumer l'ensemble de ses tâches et de répondre complètement aux attentes administratives des secteurs développant un travail opérationnel de protection de l'enfant.

Ces secteurs, qui connaissent une charge très importante en nombre de dossiers suivis, continuent de manière à soutenir le programme de relance en offrant des places pour des personnes en programme d'emploi temporaire, de primo-demandeur ou de stagiaire postuniversitaire. Ce nouveau personnel a besoin d'un

temps de formation et d'accompagnement. De plus, six stagiaires en formation dans les HES ou universitaires ont été accompagnés par les praticiens-formateurs pour accomplir leur stage de formation. Un groupe de travail s'est penché sur l'instauration d'un système d'accompagnement de ce personnel, ainsi que pour les nouveaux IPE.

Le SEJ a travaillé dans une démarche d'accompagnement avec des experts externes qu'il a intitulé Focus 2013. Les objectifs de cette démarche sont de trouver une meilleure cohésion pour assumer encore mieux les missions de protection et de promotion des enfants du canton et de clarifier, simplifier la coordination interne pour augmenter l'efficacité dans un fonctionnement toujours plus complexe.

Le SEJ a proposé de nouveaux mandats de prestations au Point Rencontre fribourgeois, au service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) de la Fondation Transit et au programme CHOICE de l'Association REPER. Ces mandats sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour la période 2012–2014.

En 2012, le SEJ et les représentants de la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour ont effectué un travail de révision des mandats de prestation confiés aux neuf associations d'accueil familial de jour actives dans le canton. Le Service a procédé à un contrôle des rapports annuels en se basant sur l'activité des services concernés et a évalué le bilan d'activité. Cette procédure d'évaluation a pour but de suivre et d'apprécier le travail desdits services dans le cadre des mandats de prestations ainsi que dans le respect des dispositions en matière de protection de l'enfant. Finalement, un rapport d'évaluation a été établi.

Durant l'année également, plusieurs rapports statistiques ont été élaborés sous différentes formes (statistiques mensuelles et annuelles, états comparatifs, listes des interventions et tableaux récapitulatifs).

Le Service a poursuivi la mise à jour de nouveaux éléments importants tels que les nouveaux fichiers ou documents nécessaires au travail pour l'ensemble du personnel du Service en développant le réseau informatique interne d'accès aux fichiers de travail ou aux lignes principales, appelé le «Dictionnaire».

Le SEJ a émis des observations dans le cadre de 9 projets législatifs sur le plan fédéral et cantonal.

En 2012, le SEJ a poursuivi ses collaborations découlant de sa mission de protection de l'enfant au sein de différentes commissions et groupes de travail mis en place par le Conseil d'Etat:

- > Commission contre la violence conjugale

2012

- > groupe de travail pour la lutte contre les mutilations génitales féminines
- > groupe de travail concernant le mariage forcé
- > Plate-forme jeunes et comité de pilotage de cette plate-forme

Le SEJ a développé d'autres contacts et collaborations avec les directeurs des maisons d'éducation et participe au comité des Assises de la petite enfance.

Un groupe de travail interne s'est penché sur une coordination entre les trois secteurs SASD, SMA et LAVI, afin de développer une stratégie de prise en charge des enfants qui pourraient être exposés à des mauvais traitements dans les milieux d'accueils.

La direction du service s'est investie au niveau des conférences romande et suisse des chefs de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse. Le rattachement de ces Conférences aux Conférences des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS et CLASS) permet de porter encore plus concrètement les impératifs de coordination et de standardisation dans les domaines de la protection de l'enfance et de la promotion de la jeunesse.

3. Activités du Secteur de l'action sociale directe (SASD)

En 2012, le secteur a poursuivi la mise en œuvre du système de pondération des situations suivies. Ce système est construit sur les indicateurs du niveau de danger auquel l'enfant est confronté et permet de mesurer le « poids » du dossier. Le système de la mesure du temps permet de mieux évaluer la nécessité de la prise en charge des enfants et le temps à y consacrer. Certains aspects de la pondération ont dû être ajustés dans le courant de l'année.

Les mandats et les demandes pour des situations urgentes ont augmenté en 2012. Plusieurs situations ont exigé une intervention dans l'heure qui suit (enfant en danger nécessitant une intervention sur place et très souvent, un placement en milieu d'accueil). Ce constat a été fait pendant toute l'année et s'est accéléré pendant les deux semaines de fin et début d'année 2012/13. Pendant ces deux semaines, le Service de la permanence, accessible pendant les heures d'ouverture des 4 jours ouvrables a été sollicité pour 20 situations. Dans la même période, le service de piquet, atteignable par la police en dehors des heures de bureau, est intervenu pour sept situations urgentes.

L'activité du secteur, décrite sur les 5 dernières années dans le tableau ci-après, démontre une tendance à la hausse des situations suivies sans mandat.

Interventions du SASD	2008	2009	2010	2011	2012
Justice de paix	1588	1746	1620	1558	1643
Office fédéral de la justice	1	0	0	0	0
par défaut	9	17	2	4	8
SPoMi	1	2	2	1	1
Sans mandat officiel	629	746	797	886	860
Service social international	2	0	0	2	1
Tribunal civil de district	58	72	81	53	53
Tribunal des mineurs	155	156	114	88	82
Total des interventions	2443	2739	2616	2592	2648
Nombre d'enfants concernés	2707	2907	3007	2973	3068

Ainsi, les enfants et les jeunes ainsi que les parents se dirigent vers le Service pour chercher et trouver une solution face à leur problématique. Des actions socio-éducatives sans mandat peuvent ainsi être déployées. De plus, il apparaît que les autorités de protection demandent davantage de travail sans mandat officiel, selon le principe de la proportionnalité, avant d'ordonner une mesure de protection.

Il apparaît encore que la gestion des curatelles de surveillance des relations personnelles à la suite de la séparation et du divorce conflictuels des père et mère reste un élément éminemment chronophage (curatelles 308 al. 2 CCS). L'évolution de la répartition des mandats ordonnés par les justices de paix est éloquent à ce sujet.

Interventions traitées pour les justices de paix	2008	2009	2010	2011	2012
Enquête sociale	169	170	137	91	87
Droit de regard et d'information 307 al. 3 CCS	156	166	159	143	146
Curatelle 308 CCS	434	363	273	217	180
Curatelle 308 al. 1 + 3 CCS	25	37	40	34	42
Curatelle 308 al. 1 CCS	123	179	209	240	271
curatelle 308 al. 1 + 2 CCS	169	258	271	307	369
Curatelle 308 al. 2 CCS	221	280	259	251	258
Curatelle de représentation – 392 CCS (RMNA)	62	56	45	32	40

2012

Interventions traitées pour les justices de paix	2008	2009	2010	2011	2012
Curatelle de représentation – 392 CCS (procédures pénales)	85	85	78	73	72
Curatelle de représentation – 146 CCS (droit du divorce)	5	0	1	1	2
Privation de liberté – 314a3 CCS	0	1	1	1	1
Retrait du droit de garde et placement – 310 CCS	68	68	66	84	91
Tutelle 311 CCS – retrait de l'autorité parentale	3	4	6	4	3
Tutelle-312 CCS – minorité de la mère	2	2	0	2	3
Tutelle-298 al. 2 – et 368 CCS	63	75	71	74	74
Tutelle – 372 CCS	0	0	2	1	1
Curatelle de gestion volontaire – 393 et 394 CCS (adultes)	1	2	2	3	3

Le tableau ci-dessus se base sur les dispositions du CC en vigueur jusqu'au 31.12.2012

4. Activité du Secteur des milieux d'accueil

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de l'ordonnance fédérale sur l'adoption ainsi que la mise en œuvre de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) ont imposé de donner une nouvelle organisation au SMA. Il a été demandé à chaque intervenant en protection de l'enfance du secteur de se spécialiser dans l'un des trois domaines: adoption ou accueil extrafamiliaux de jour et de nuit (familles d'accueil) ou structures d'accueil extrafamiliale de jour.

C'est principalement la mise en œuvre de la LStE qui a mobilisé la plupart des énergies du secteur. Il a procédé à l'analyse des décomptes d'heures et des tarifs des structures d'accueil extrafamilial de jour, afin qu'elles puissent recevoir les montants de subvention prévus par la loi.

La gestion de cette nouvelle loi a été menée en étroite collaboration avec la collaboratrice scientifique en charge du soutien au développement des accueils extrascolaires et à la mise en place de l'évaluation des besoins que les communes doivent réaliser.

A la demande de l'Association fribourgeoise des écoles maternelles, les normes et recommandations concernant les structures d'accueil de la petite enfance ont fait l'objet d'une relecture. Il s'agit d'inclure les éléments entrant dans le contexte de la LStE.

La nouvelle ordonnance sur l'adoption a imposé une révision de la loi sur l'état civil pour laquelle le secteur a été largement consulté.

Dans le domaine des accueils de jour et de nuit, des rencontres intercantionales ont permis de travailler à l'amélioration du système existant.

Le domaine de l'adoption devient difficile suite aux longs délais d'attente induits par les restrictions que les pays imposent et à l'élévation de l'âge des enfants adoptables. Ce constat est renforcé par les informations récoltées au sein de la Conférence latine des autorités centrales cantonales en matière d'adoption. Cette Conférence qui travaille en étroite relation avec l'Autorité centrale fédérale s'efforce d'unifier les pratiques romande et tessinoise en matière d'adoption internationale.

Le secteur développe avec son homologue genevois un concept uniforme pour l'adoption nationale.

La cheffe du secteur a accompagné, à la demande de l'Autorité fédérale centrale, la délégation suisse qui a rencontré les autorités en matière d'adoption, les ambassadeurs suisses en Thaïlande et aux Philippines et visité plusieurs orphelinats, avec la présence des intermédiaires en adoption dans ces pays.

La situation de l'adoption peut être décrite par les chiffres suivants:

Situation de type «parents nourriciers en vue d'adoption» PNADO	2012
Nombre de nouvelles demandes PNADO enregistrées dans l'année	18
Nombre de PNADO en évaluation	30
Nombre d'autorisations provisoires délivrées	10
Nombre de PNADO en attente d'enfant	38
Nombre d'arrivées d'enfants	15
Nombre de PNADO en surveillance	31
Nombre de dossiers PNADO classées	23

2012

Provenance des enfants accueillis en vue d'adoption		2012
Pays – Etats d'origines	Avec/sans intermédiaire	total
Algérie	/	1
Bolivie	MEF	2
Bulgarie	Association Christine	1
Croatie	/	1
Ethiopie	Pro-Etiopia Infanzia	1
Haïti	Françoise Aebi	1
Maroc	Atoufoula	1
Maroc	/	2
Philippines	BGA	1
Suisse	ACC NE	1
Thaïlande	SOS Adoption	3
Total		15
Pour 2012: 10 avec intermédiaire agréé / 1 ACC / 4 sans intermédiaire		

Les intervenants du domaine de l'adoption ont mis en place une deuxième séance d'information axée sur la relation enfant-parents adoptifs. L'idée est de sensibiliser les parents adoptifs à l'accueil d'un enfant en adoption.

En 2012, le secteur des milieux d'accueil a suivi les dossiers de la manière suivante.

Statistique générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)	2012
Parents nourriciers en vue de l'adoption en cours	99
Familles d'accueil en cours	131
Familles d'accueil professionnelles en cours	7
Mamans de jour en cours	40
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	9
Institutions petite enfance en cours	184
Accueils extrascolaires en cours	71
Nombre d'institutions spéciales en cours	1
Total de dossiers ouverts aux titres d'autorisations et de surveillances	542

Autres prestations traitées par le SMA	2012
Nombre de demandes d'adoption conjointe d'enfant	8
Nombre de demandes d'adoption de l'enfant du conjoint	7
Nombre de demandes d'adoption de majeur	2
Nombre de demandes changement nom de famille	4
Nombre de demandes abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	0
Nombre de demandes abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	2
Nombre d'enquêtes SPoMi – accueil d'enfants étrangers sans projet d'adoption	4
Recherche des origines	2
Nombre de préavis OFAS	0
Total des autres prestations traitées	29

Nombre de dossiers LStE traités durant l'année en cours (traitement, analyse, tarifs, extrapolation des données, etc.) 132

Situations classées par type d'accueil	2012
Parents nourriciers en vue de l'adoption	23
Familles d'accueil et familles d'accueil SPoMi	40
Familles d'accueil professionnelles	0
Mamans de jour	10
Institutions de la petite enfance	7
Accueils extrascolaires	0
Institutions spéciales	0
Adoption enfant du conjoint	9
Adoption de majeur	1
Adoption nationale	3
Total situations classées	93

5. Activités du Centre de consultation LAVI

En 2012, le Centre a réalisé la mise à jour des lignes de service. Plusieurs outils de travail ont été créés pour faire face au nombre important de demandes (procédure de prise en charge, lettres types etc.). Dans le même but, des consultations téléphoniques remplacent les entretiens au bureau dans la mesure du possible.

Devant le nombre relativement important de signalements d'hommes victimes de violence conjugale, la réflexion sur ces prises en charge se poursuit. Se pose la question de savoir si un représentant ou une représentante du secteur devrait réintégrer la Commission cantonale contre la violence conjugale.

Le Centre est représenté au niveau cantonal au sein de la coordination cantonale LAVI, du CAN-TEAM et du groupe de travail «Traite d'êtres humains».

2012

Au niveau national, le Centre participe au groupe d'intérêt/CSOL-LAVI, à la Corola, à la Région 2. De plus, des rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuel ont été mises en place.

Le Centre a organisé 12 présentations dans le cadre de formations, demandes individuelles et demandes de journalistes.

Sur le plan statistique, l'activité du Centre est répartie sur la prise en charge des situations suivante:

- > 254 situations ont été suivies par le secteur enfants parmi lesquelles il y a eu 136 nouvelles demandes
- > 289 situations ont été suivies par le secteur hommes et victimes de la circulation parmi lesquelles il y a eu 221 nouvelles demandes. Il y a une augmentation de 28% du nombre des situations par rapport à 2011 et de 57% par rapport à 2010)
- > 617 entretiens ont eu lieu au Centre, ainsi que 594 consultations téléphoniques de plus de 15 minutes
- > 1593 autres contacts téléphoniques sont en lien avec le suivi des victimes

Le centre a réalisé 49 accompagnements des victimes auprès de la police, des avocats ou du tribunal.

1046 contacts ont lieu avec des intervenants du réseau en lien avec les suivis des situations.

132 demandes de renseignements ont donné lieu à un triage vers d'autres services.

6. Activité du Bureau de promotion des enfants et des jeunes

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (*ci-après*: le Bureau de promotion) a connu une année particulièrement favorable au développement de ses activités, qui se répartissent en quatre domaines.

6.1. Politique de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau de promotion a organisé trois séances ordinaires de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) en vue d'approuver les directives d'octroi pour les projets jeunesse, de faire un état de situation des deux enquêtes dans les communes et au sein de l'Etat et de mener les travaux préparatoires pour lancer le processus de stratégie cantonale en matière d'enfance et de jeunesse en 2013 (objectif 3). Dans ce cadre, la CEJ a adopté un calendrier des différentes étapes ainsi qu'une organisation de projet qui ont été approuvés par la DSAS.

En septembre 2012, les Déléguées ont rédigé un bilan du travail de la CEJ après trois ans d'activité qui a été transmis au Conseil d'Etat.

Dans le domaine du soutien aux politiques locales de l'enfance et de la jeunesse les Déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont été chargées en février 2012 de mettre en place dans le canton de Fribourg au 1^{er} janvier 2013, le programme «Paysages éducatifs en Suisse» lancé par la Fondation Jacobs. Ce programme est piloté conjointement par la DSAS et la DICS. Un groupe de pilotage mixte DSAS-DICS a été mis sur pied et une coordinatrice cantonale de programme a été engagée. Le 26 novembre, cinq projets sur les huit déposés ont pu participer à un atelier de faisabilité d'une journée qui a eu lieu à Fribourg. Parmi ces cinq projets, un jury national a sélectionné trois paysages éducatifs. Il s'agit des projets des districts de la Glâne et de la Veveyse et de la Ville de Fribourg.

Les déléguées ont participé, pour la partie jeunesse, à l'élaboration d'un Guide de développement durable à l'intention des communes. Ce projet est mené sous la houlette de la Déléguée au développement durable et associe le Service du sport, le Service de la santé publique ainsi que l'Association des communes fribourgeoises. Le guide qui prend la forme d'un portefeuille d'actions sera mis en ligne dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Le Bureau de promotion, le Service du sport et le Service de la santé publique ont engagé un stagiaire pour concevoir le projet «Ça me dit» qui vise le développement des activités de jeunesse extrascolaires dans les communes. Il s'agit d'un outil clé en main pour organiser simplement et avec peu de moyens financiers, en semaine, en soirée ou le week-end, des activités de loisirs ouvertes à tous les enfants et les jeunes en impliquant les associations locales.

6.2. Soutien aux projets et à la participation des enfants et des jeunes

Le Bureau de promotion a organisé en mars, juin, septembre et décembre 2012, quatre séances de la CEJ dans le but de préavisier les demandes de soutien. Ainsi 53 demandes de soutien lui sont parvenues et ont été dûment traitées. 36 ont été approuvées par la DSAS pour un montant de 149 120 francs. Cela représente une augmentation de 36% du nombre de dossiers traités par rapport à l'année 2011.

Pour cette tâche, le Bureau de promotion a informé et conseillé les porteurs de projet; il a contrôlé le contenu des demandes, en particulier les budgets de projet, a informé par courrier de la décision de la DSAS, a supervisé le paiement des montants dus, pris note de l'évaluation du projet et contrôlé la comptabilité finale du projet.

2012

Le Bureau de promotion a élaboré une directive d'octroi pour le financement des projets jeunesse qu'il a soumise à la CEJ et à la DSAS pour approbation.

Une première expérience participative, sollicitée et accompagnée par les Déléguées, a été menée dans la commune de Bulle avec les jeunes du CO habitant le quartier Nord sur le thème de la qualité de vie dans le quartier. Cette expérience a été faite par une étudiante à la Haute Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP), dans le cadre de son travail de master, avec l'accord et le soutien du Conseil communal et du CO de Bulle. Dans le cadre de ce travail, 15 jeunes ont pu s'exprimer sur leur participation aux activités de loisirs encadrées, informelles ainsi que sur l'espace public. Leurs réflexions ont été transmises aux autorités communales responsables. Une évaluation de la méthodologie sera faite en 2013 pour une éventuelle extension de la démarche à d'autres communes.

Dans le domaine du soutien aux associations en faveur de l'enfance et de la jeunesse, le Bureau de promotion s'est beaucoup investi en faveur de la création d'un Réseau cantonal de l'enfance et de la jeunesse. Une association «Création», créée temporairement, réunit les scouts, la Jubla, le VKJ, l'AFASC et Pro Jeunesse dans le but de constituer le réseau cantonal au printemps 2013. Cette association temporaire sera dissoute au moment où le réseau sera officiellement constitué.

6.3. Gestion du savoir et service d'information

Le Bureau de promotion a actualisé régulièrement le site internet du SEJ en y publiant ses objectifs 2012, le bilan 2011, les dates de séances de la CEJ ainsi que les dates butoir pour le dépôt des demandes de soutien. Les communiqués de presse qui concernent ses activités ont également été publiés tout comme 11 actualités sur des thèmes divers qui concernent les jeunes Fribourgeois et les organisations qui oeuvrent en leur faveur: 37^e Festival ciné jeunesse 2013; invitation pour la conférence «La formation, sinon rien?»; sélection de trois nouveaux Youth Rep; nouveau programme de cours CSAJ; 15^e Conférence suisse des enfants; LGBT Youth Suisse part en tournée dès août 2012; «Regio Skatecup» à Chiètres; après-midi de jeux à Chiètres; le congé jeunesse a droit à un facelift; 1^{re} Conférence nationale «Jeunes et violence». D'autre part, les informations nationales et régionales qui intéressent les partenaires fribourgeois sont systématiquement envoyées par e-mail au réseau fribourgeois.

Dans le domaine de la surveillance des informations fribourgeoises destinées à la jeunesse sur www.ciao.ch et www.tschau.ch, les déléguées ont été sollicitées pour une implication plus importante dans le développement de CIAO.

Le Bureau de promotion a terminé le travail d'enquêtes auprès des communes et des services de l'Etat (neuf rencontres ont été

organisées avec des chef-fe-s de service) avec la tenue, au premier trimestre 2012, des deux derniers «focus groups» avec les communes en Singine et en Gruyère. Le rapport de l'EESP sur les politiques communales a été remis en novembre. Le Bureau de promotion a rédigé une grande partie du rapport «Les politiques fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse – potentiel pour une politique globale et coordonnée» qui paraîtra en deux volumes en septembre 2013.

Afin de réaliser de réaliser un bilan de leurs cinq ans d'activité, les déléguées effectuent une évaluation qui a pour but d'analyser la pertinence des structures et des fonctionnements existants pour la mise en place d'une politique de l'enfance et de la jeunesse et d'éventuellement réorienter les efforts dans ce domaine en fonction des résultats. D'ores et déjà, il est possible de dire que, depuis 2007, la DSAS a soutenu 133 projets pour un montant total de 764 584 francs.

6.4. Relations publiques et coordination

Le Bureau de promotion a participé à diverses séances de commissions de l'Etat de Fribourg et à différents projets en lien avec l'enfance et la jeunesse.

Dans le cadre de leur mission de représentation des intérêts des enfants et des jeunes, les déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont participé à 146 séances organisées avec des partenaires des autres directions, des communes ou du monde associatif. Par exemple, elles ont assisté aux séances du Conseil de prévention et de sécurité, aux séances de projets concernant paysages éducatifs, «ça me dit», le guide de développement durable pour les communes ou encore le réseau cantonal de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de leur mission de représentation de l'Etat de Fribourg au niveau romand ou national pour les questions de l'enfance et de la jeunesse, les déléguées ont participé à la journée de travail de la Conférence nationale de la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) de mai 2012.

Les déléguées ont participé aux deux journées du réseau national du programme «Jeunes et violence» de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et aux quatre séances ordinaires de la Conférence romande des délégués-es à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

Elles ont en outre organisé deux séances du Groupe de travail «Espaces publics, enfance et jeunesse» de la CRDEJ en vue d'une journée de travail consacrée au thème des espaces publics adaptés aux enfants et aux jeunes. Une marche dans les quartiers de Fribourg avec l'architecte de ville a permis de mettre en évidence les lacunes et les forces dans l'aménagement de l'espace public en ce qui concerne les enfants et les jeunes.

—
2012

Le Bureau de promotion a travaillé avec le SASoc et le Service de la statistique pour proposer de nouvelles données statistiques à l'Office fédéral de la statistique dans le cadre de la statistique familiale cantonale et de la CDAS.

Enfin, les déléguées ont concrétisé dans le canton de Fribourg le projet romand «Chasse aux jobs» mené par l'association Ados Job.

VIII. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

1. Mission

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale. Il agit aussi pour l'élimination de toutes formes de discrimination de droit et de fait liée au sexe. De plus, il est chargé de la coordination de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Fribourg.

La responsable du Bureau est M^{me} Geneviève Beaud Spang.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Afin de répondre à son mandat, le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat). Il conseille juridiquement les personnes en situation de discrimination au sens de la LEg. Il informe – entre autres par le site www.familles-fribourg.ch – les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de loi, tant sur le plan cantonal que fédéral (25 consultations ou prises de position en 2012).

Il collabore aux travaux de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des

délégué-e-s à l'égalité). Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association «Futur en tous genres». Il fait partie du groupe des questions juridiques de la CSDE. Il participe aux séances organisées par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), notamment à la séance annuelle réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu quatre séances plénières durant l'année.

Le Bureau assure aussi le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) qui émane de la LEg. La CCMES a siégé une fois en 2012. Quelques demandes de renseignements et conseils juridiques ont été adressées au BEF, aucune situation n'a débouché sur une séance de conciliation. Par ailleurs, une procédure LEg est en cours au niveau du Tribunal cantonal. La CCMES est membre de la Conférence suisse des offices de conciliation, qui a siégé une fois en 2012, rencontre à laquelle un membre de la CCMES et le BEF ont participé.

Le BEF assure la présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Il organise les séances, gère des projets et le secrétariat. En 2012, quatre séances plénières et deux séances d'un groupe de travail ont été tenues. Le BEF est membre de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD). Il a participé à la rencontre nationale contre la violence domestique organisée par le Bureau fédéral de l'égalité, ainsi qu'à une journée de formation destinée aux professionnel-le-s.

Le BEF préside le groupe des personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat, qui n'a pas tenu de séance en 2012. Par contre, le BEF a accompagné plusieurs personnes qui se sont adressées à lui pour des situations de harcèlement sexuel.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Il prépare les invitations, organise les séances et rédige les procès-verbaux. En début de législature, le BEF a relancé les inscriptions auprès des député-e-s. Ce Club ne s'est pas réuni en 2012.

Le BEF a eu différents contacts avec les médias et rédigé plusieurs communiqués de presse, ce notamment dans le cadre de la Journée nationale «Futur en tous genres» et de l'inauguration du Réseau «A Voix Egales».

2012

2.2. Activités particulières

2.2.1. Egalité et profession

Le BEF mène les travaux du projet lié au Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Il assure en effet la gestion de ce projet dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, des représentant-e-s de toutes les Directions, de l'Université, des Hautes Ecoles spécialisées, du Service du personnel et d'organisation et du BEF. Ce groupe a siégé quatre fois en 2012. Une fois la stratégie validée par le Conseil d'Etat, il a organisé un après-midi participatif rassemblant 55 personnes qui ont travaillé en ateliers thématiques.

Le BEF est intervenu à la Haute Ecole de gestion de Fribourg dans un cours sur les ressources humaines.

2.2.2. Egalité et formation

Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 12^e édition de la journée nationale «Futur en tous genres». Un volet de cette journée s'adresse aux filles et aux garçons de 5^e primaire invités à découvrir le monde du travail et les métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Un autre module est proposé aux élèves de 2^e année du cycle d'orientation, les filles ont pu se familiariser avec les domaines de la technique et de l'informatique au sein d'entreprises privées, à l'Ecole d'ingénieur-e-s et d'architectes ou à l'Université. Quant aux garçons, ils ont découvert les métiers de la santé, du social et de l'enseignement dans des crèches, des homes pour personnes âgées ou à la Haute Ecole pédagogique Fribourg. 280 places en ateliers ont été proposées, 136 jeunes (filles et garçons) ont participé à cette journée. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faitières, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et les conseillers/ères en orientation professionnelle. Le BEF participe au Comité de pilotage national de «Futur en tous genres», il co-préside l'Association et assume la responsabilité hiérarchique de la coordinatrice romande.

2.2.3. Politique familiale globale

Le BEF collabore avec «Fribourg pour tous» et poursuit la mise à jour du site www.familles-fribourg.ch.

2.2.4. Violence conjugale

Le BEF a participé à une journée nationale et à quatre journées romandes organisées dans le cadre de la Conférence romande et de la Coordination suisse en matière de lutte contre la violence domestique.

Le BEF coordonne un groupe de travail pour la prise en charge des victimes de mariages forcés. Ce groupe de travail réunit des professionnel-le-s du canton de Fribourg concerné-e-s par cette problématique complexe.

Le BEF collabore à un projet intercantonal pour l'organisation d'une formation destinée aux professionnel-le-s, sur le thème des mariages forcés. Ce projet est coordonné par le Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel et financé par l'Office fédéral des migrations.

2.2.5. Femmes et vie publique

Le BEF a organisé l'inauguration du Réseau «A Voix Egales» qui a eu lieu en présence de 90 personnes. La soirée a été animée par un forum théâtre de la Compagnie le Caméléon et agrémentée par le Chœur de Jade.

2.2.6. Egalite.ch

Le BEF participe aux travaux de la Conférence romande de l'égalité – egalite.ch – qui a présenté son nouveau site www.leg.ch sur le droit de l'égalité entre les hommes et les femmes et son application dans la jurisprudence et dans les faits. Par ailleurs, une grande campagne d'information sur les discriminations salariales et sur la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a été menée dans toute la Suisse romande. Cette campagne intitulée «A travail égal, salaire égal!» comportait la retransmission sur la RTS, durant trois semaines, d'un spot télévisé, l'affichage d'un visuel dans les transports publics, ainsi que la diffusion d'un guide pratique pour mieux comprendre la LEg et son application concrète dans chaque canton. Cette brochure est également disponible en allemand pour le canton de Fribourg.

2012

IX. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES	159.36	2635.63	-2476.27
ADMINISTRATION CENTRALE	132.38	125.55	6.83
3600 / SASS Secrétariat général	6.42	5.96	0.46
3605 / SANT Service de la santé publique	13.33	20.16	-6.83
3606 / DENT Service dentaire scolaire	26.16	26.32	-0.16
3608 / SMED Service du médecin cantonal	14.23		14.23
3630 / PFIS Service de planning familial et d'information sexuelle		6.74	-6.74
3645 / SOCI Service de la prévoyance sociale	10.69	9.79	0.90
3650 / AISO Service de l'action sociale	16.24	15.20	1.04
3665 / OCMF Service de l'enfance et de la jeunesse	45.31	41.38	3.93
SECTEUR HOSPITALIER	12.27	2495.32	-2483.05
3611 / RHFR Réseau hospitalier fribourgeois		2119.14	-2119.14
3618 / RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale		370.47	-370.47
3619 / EMSC RFSM EMS «Les Camélias»	12.27	5.71	6.56
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	14.71	14.76	-0.05
3624 / MABU Buanderie de Marsens	14.71	14.76	-0.05



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

WWW.FR.CH/DFIN

Direction des finances DFIN

2012

I. Direction et Secrétariat général	1	IX. Inspection des finances (IF)	36
1. Missions.....	1	1. Missions.....	36
2. Activités.....	1	2. Activités.....	37
3. Collaboration intercantonale.....	1		
4. Affaires contentieuses.....	3	X. Etat du personnel	38
5. Législation.....	3		
II. Administration des finances (AFin)	3		
1. Missions.....	3		
2. Activités.....	4		
III. Service cantonal des contributions (SCC)	9		
1. Missions.....	9		
2. Activités.....	9		
IV. Service des impôts sur les successions et les donations (SISD)	13		
1. Missions.....	13		
2. Activités.....	13		
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg (SPO)	14		
1. Missions.....	14		
2. Activités.....	14		
VI. Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	19		
1. Missions.....	19		
2. Activités.....	19		
VII. Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	28		
1. Missions.....	28		
2. Mensuration officielle.....	28		
3. Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire).....	31		
4. Cadastre RDPPF.....	33		
5. Evénements particuliers «Géoinformation».....	33		
VIII. Registre foncier (RF)	34		
1. Missions.....	34		
2. Les Registres fonciers.....	34		
3. L'activité fiscale du registre foncier.....	36		
4. L'Autorité de surveillance du registre foncier.....	36		

2012

I. Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: Georges Godel
Secrétaire général: Jean-Paul Monney

1. Missions

La Direction des finances (DFIN) a pour mission, à travers ses services, de gérer les ressources propres de l'Etat, notamment les ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Elle est aussi chargée de la mensuration officielle, soit des plans cadastraux du territoire cantonal, et de la bonne tenue du registre foncier. L'Inspection des finances et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont rattachées administrativement à la DFIN.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique et dont les services spécialisés font partie de la Direction des finances. Le SG-DFIN s'occupe également de la préparation administrative des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers relevant de la Direction, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, le guichet et la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la Direction (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses, de l'élaboration ou de la révision d'actes législatifs et de règlements, de préparer les réponses à des consultations et donne des

conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, surtout à la Direction et à ceux de ses services ne disposant pas de juristes.

Egalement rattachée au SG-DFIN, la chargée de communication traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la Direction. Elle s'occupe de la rédaction et/ou de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite en outre des demandes d'accès aux documents.

2.2. Autres domaines d'activités

Le montant du fonds des bénéficiaires de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2012 à 7 024 046 francs (5 567 093 francs à fin 2011).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2012 à 2 114 942 francs (2 140 247 francs à fin 2011).

Le contrat d'assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de l'Etat, à l'exception d'une dizaine de services et établissements qui disposent de leur propre contrat, a fait l'objet d'une analyse en vue d'un appel d'offres qui a été lancé selon la procédure ouverte et qui a abouti à un nouveau contrat avec des couvertures plus étendues et à meilleur prix auprès de la Bâloise Assurances.

3. Collaboration intercantonale

3.1. Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu trois séances en 2012, les 27 janvier, 24/25 mai et 21 septembre. La séance des 24/25 mai était l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Zurich. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement la cheffe du Département fédéral des finances et des représentants de l'administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chefs des services cantonaux des finances et des contributions. M. Georges Godel a été délégué par la Conférence au sein de la Commission intercantonale relative à l'accord sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

> l'examen des montants prévus pour 2013 dans le cadre de la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des

—
2012

tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008;

- la concurrence fiscale intercantonale et internationale, notamment aussi le dialogue fiscal avec l'Union européenne, l'imposition des holdings, le secret bancaire, l'entraide administrative, les accords de double imposition, le projet d'impôt libérateur;
- la suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (réforme III);
- l'imposition forfaitaire selon la dépense, l'imposition de la propriété du logement, l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives», l'impôt à la source, l'initiative populaire «six semaines de vacances pour tous», l'initiative pour les familles, l'extension de l'entraide judiciaires aux infractions fiscales;
- la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse à la Confédération et aux cantons;
- les coûts pour les réseaux de transport d'électricité;
- les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons, notamment la simplification de la TVA, l'imposition des frais de formation et de perfectionnement;
- l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, Conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière, organe de révision).

3.2. Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu quatre séances en 2012, les 19 janvier à Berne, 3 mai à Sion, 20 septembre à Delémont et 10 novembre à Genève. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- le projet de nouvelle convention entre la Suisse et la France en matière d'impôts sur les successions;
- la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier l'audit sur les montants pour 2013;
- les incidences financières sur les cantons romands, en particulier de plusieurs objets de la Confédération, telles que les

réformes fiscales, la distribution des bénéfices de la BNS, l'imposition selon la dépense, la fiscalité des entreprises, la TVA, la réforme fiscale écologique, l'imposition des immeubles agricoles en cas de cessation d'activité indépendante suite à un arrêt du Tribunal fédéral;

- des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales et les risques de dégradation des finances cantonales.

3.3. Conférence romande de la Loterie et des Jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la Loterie et des Jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale. Le Directeur des finances y représente le canton de Fribourg.

La Conférence a tenu trois séances en 2012, les 3 février, 21 mai et 26 novembre. Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- les concertations entre les représentants des cantons et de la Confédération à propos de l'initiative populaire fédérale «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» qui a été retirée au profit du contre-projet direct du Conseil fédéral qui a été très largement accepté par le peuple suisse le 11 mars 2012, ainsi qu'à propos de l'élaboration de la loi fédérale qui fera suite au nouvel article constitutionnel;
- les procédures judiciaires de la Commission fédérale des maisons de jeux et de l'Office fédéral de la justice contre la Commission intercantonale suisse des loteries (Comlot) à propos de certains jeux de la Loterie romande et de Swisslos;
- la coordination des positions sur les objets traités par la Conférence spécialisée des membres des gouvernements des cantons concernés par la législation et le marché des loteries. Le canton de Fribourg y est représenté par le Directeur de la sécurité et de la justice et le Directeur des finances;
- les travaux parlementaires sur la révision de la loi sur l'impôt anticipé applicable aux loteries;
- l'examen de réglementations cantonales sur la distribution des bénéfices de la Loterie romande au sein des cantons dans les domaines de la culture, du social et du sport;
- les travaux d'un groupe de travail sur les jeux sur internet et concernant le poker.

2012

4. Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière d'impôt sur les successions et les donations, de droits de mutation et d'émoluments de cadastration. Le nombre de dossiers est en légère augmentation en 2012.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, adoptés en 2012 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

5.1. Lois et décrets

- › Décret du 8 février 2012 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011;
- › Décret du 2 mai 2012 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2011;
- › Décret du 13 septembre 2012 relatif à la contribution cantonale à la mise en place d'un réseau à fibres optiques dans le canton de Fribourg;
- › Décret du 7 novembre 2012 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013;
- › Loi du 7 novembre 2012 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2013;
- › Loi du 8 novembre 2012 sur la géoinformation (LCGéo);
- › Loi du 8 novembre 2012 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (imposition des participations de collaborateurs et exonération de la solde du Service du feu).

5.2. Ordonnances et arrêtés

- › Ordonnance du 13 mars 2012 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat (nouvelle présentation des organigrammes);
- › Arrêté du 13 mars 2012 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2012 (172^e affectation);
- › Ordonnance du 8 mai 2012 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

- › Ordonnance du 30 mai 2012 relative à la formation continue du personnel de l'Etat;
- › Arrêté du 11 juin 2012 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2012 (173^e affectation);
- › Ordonnance du 7 juillet 2012 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (désignation des cadres supérieurs et heures supplémentaires);
- › Arrêté du 10 septembre 2012 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2012 (174^e affectation);
- › Ordonnance du 23 octobre 2012 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2013;
- › Ordonnance du 6 novembre 2012 relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2013;
- › Ordonnance du 27 novembre 2012 relative à la perception de l'impôt à la source;
- › Arrêté du 3 décembre 2012 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2012 (175^e affectation);
- › Ordonnance du 11 décembre 2012 relative à la compensation et à la rémunération du travail de nuit du personnel de l'Etat;
- › Ordonnance du 18 décembre 2012 concernant la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2013.

II. Administration des finances (AFin)

1. Missions

L'Administration des finances de l'Etat de Fribourg (AFin) est un service central en charge de la gestion des finances du canton et de l'élaboration de toutes les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

Le chef de l'AFin est M. Daniel Berset, Trésorier d'Etat.

2012

2. Activités

En 2012, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes: l'élaboration du budget 2013, le plan financier de la législature 2012–2016, les mesures structurelles et d'économies, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que de la gestion par prestations. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1. Le projet de budget 2013

Menée en parallèle avec les travaux de planification financière à moyen terme, l'élaboration du projet de budget 2013 s'est heurtée à la même problématique majeure d'insuffisance de moyens financiers. L'inversion de tendance en matière de recettes, amorcée une année plus tôt, s'est encore renforcée sur deux plans principaux: d'une part, avec un plafonnement au niveau du budget précédent du total des rentrées fiscales cantonales; d'autre part, une diminution des ressources tirées de la péréquation financière fédérale. Le respect de l'exigence constitutionnelle d'équilibre budgétaire n'a au final été réalisé qu'au travers d'un prélèvement de 38 millions de francs sur la fortune non affectée. Le 12 septembre 2012, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2013 dont les principaux résultats sont les suivants: bénéfice de 0,5 million de francs au compte de résultats, investissements nets de 155 millions de francs, insuffisance de financement de 120,8 millions de francs, quote-part des subventions cantonales nettes de 41,1% par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41%), degré d'autofinancement des investissements de 22,1%. Le Grand Conseil a adopté ce projet le 7 novembre 2012 sans le modifier.

2.2. Le plan financier de la législature 2012–2016

L'élaboration du plan financier de législature est intervenue dans un contexte très difficile, marqué par un net fléchissement des ressources à disposition pour faire face à une importante pression des besoins induits par une croissance démographique sans équivalent en Suisse.

Au terme d'un important exercice d'ajustement des projections de départ, le Conseil d'Etat a retenu, pour la période 2013–2016, une planification financière se caractérisant notamment par:

- > un compte de résultats dont le déficit cumulé s'établit à 630 millions de francs;
- > un programme d'investissements nets de quelque 765 millions de francs sur quatre ans.

- > L'opération d'adaptation des prévisions a privilégié le maintien et l'extension, dans les domaines prioritaires, des prestations existantes. Cela s'est principalement concrétisé par:
 - > un renforcement conséquent des effectifs de personnel, avec la création prévue de 420 postes supplémentaires, en particulier dans le secteur de l'enseignement;
 - > un développement significatif des aides et soutiens divers, avant tout dans les secteurs sensibles de la santé et du social;
 - > un volume d'investissements nets important de quelque 765 millions de francs, en augmentation de 50% par rapport à celui de la précédente législature.

Le Conseil d'Etat a relevé dans son message au Grand Conseil qu'au vu de ces résultats, les déséquilibres financiers subsistants, à caractère structurel évident, exigeraient la recherche rapide de solutions durables.

2.3. Les mesures structurelles et d'économies

L'élaboration d'un programme d'assainissement des finances cantonales a été initiée et les réflexions devront porter sur cinq axes principaux:

- > limitation du nombre de nouveaux projets;
- > réformes structurelles des tâches publiques;
- > limitation des nouveaux postes et de la masse salariale;
- > adaptation du subventionnement aux possibilités financières;
- > maintien des revenus actuels et recherche de nouvelles recettes.

L'Administration des finances a élaboré tous les documents et les propositions à l'attention du Conseil d'Etat en vue de la mise en place de l'organisation du projet «Mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg». Elle a dressé un premier inventaire des propositions formulées par les Directions et le Conseil d'Etat. L'organisation des travaux et le fonctionnement des groupes de travail ont aussi été arrêtés. La planification des travaux 2013 a également été validée par le Conseil d'Etat.

2.4. L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2012, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 38 objets à incidences financières. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position: les avant-projets de lois sur la protection civile, la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, la loi sco-

2012

laire, la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte, la loi sur la géoinformation et la loi sur l'Université. L'AFin a été aussi amenée à donner son préavis sur plusieurs projets d'ordonnances se rapportant aux sites pollués, à la péréquation financière intercommunale, au contrôle des installations de chauffage et au fonds de la faune. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives à la réorganisation des urgences préhospitalières, au projet directeur d'agglomération de Fribourg, au plan égalité hommes-femmes, au concept Senior+, au concept de pédagogie spécialisée et à la convention avec le HIB. Cet important travail en «amont» contribue de façon très efficace à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin prévoit également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2012, l'AFin a été particulièrement sollicitée pour les travaux en rapport avec le nouveau financement hospitalier, notamment les mandats annuels et pluriannuels de prestations des hôpitaux ainsi que la problématique de la reprise des investissements des deux structures hospitalières.

2.5. La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2012, l'AFin a effectué les tâches suivantes concernant le système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons:

- › contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif fédéral: en collaboration avec le Service cantonal des contributions, vérification des prévisions pluriannuelles effectuées au sujet de la péréquation des ressources par l'Institut BAK Basel Economics; vérification des chiffres 2013 mis en consultation par la Confédération; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par les sociétés disposant d'un allègement fiscal sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources;
- › interventions aux niveaux fédéral et intercantonal: préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2013; préparation de la réponse du Conseil d'Etat à une enquête de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) relative au deuxième rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT; rédaction de notes à l'intention de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales concernant diverses interventions parlementaires requérant des modifications du système péréquatif fédéral;
- › activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement: agrégation et

transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2011; soumission au Conseil d'Etat des propositions de conventions-programmes 2012-2015 et préparation d'une note explicative à ce sujet; échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées;

- › entretien des contacts administratifs avec la Conférence des gouvernements cantonaux, la Conférence des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons et réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre;
- › participation à des groupes de travail: contribution de plusieurs représentants de l'AFin aux travaux inhérents à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouvelles stratégies cantonales en matière d'enseignement spécialisé (DICS) et de prise en charge des personnes en situation de handicap (DSAS).

2.6. Examen de la problématique des allègements fiscaux et des aides directes aux entreprises

En janvier 2012, le Conseil d'Etat a chargé sa Délégation des affaires économiques et financières de procéder à une analyse approfondie des politiques menées par le canton en matière d'allègements fiscaux et d'aides directes aux entreprises, en tenant compte des évolutions contextuelles aux niveaux national et international. Un groupe de travail interdirectionnel, composé de représentants de la Promotion économique, du Service cantonal des contributions et de l'AFin, a été constitué à cette fin. Il est présidé par le Trésorier d'Etat. Le Directeur de la Promotion économique en assume la vice-présidence. Le groupe de travail s'est réuni à 11 reprises durant l'année 2012. Il a finalisé un projet de rapport qui a été remis en décembre aux membres de la Délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat.

2.7. Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2012, la section Nigefi a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plate-forme SAP. Elle a mené différents projets dans les domaines applicatif et technique. La section a également participé à diverses pré-études, en collaboration avec le SITel et d'autres services de l'administration cantonale, notamment dans les domaines de la gestion du patrimoine immobilier et de la dématérialisation des factures fournisseurs.

Au cours de l'année écoulée, les projets applicatifs suivants ont occupé la section:

- › déploiement des outils de facturation SD (sales and distribution) ainsi que d'un outil spécifique permettant de gérer la facturation par classe auprès de l'Ecole professionnelle artisanale

2012

- et industrielle (EPAI) et de l'Ecole professionnelle commerciale (EPCO);
- > déploiement des outils de facturation SD et de gestion des stocks auprès des Vignobles du Lavaux et du Vully (projet débuté en 2011);
- > déploiement de la gestion des achats et des stocks auprès de l'Ecole des métiers (projet débuté en 2011);
- > déploiement de la gestion des achats auprès du Service des ponts et chaussées;
- > remplacement de l'outil d'édition du fascicule des comptes et du budget au moyen des outils «BW» et «BO» de SAP (projet débuté en 2011);
- > mise à disposition d'interfaces de comptabilisation et de facturation synchrone ou asynchrone afin de permettre à cinq systèmes d'informations différents d'interroger ou de transmettre des données à SAP.

Au niveau «technique», deux projets distincts ont été menés. Le premier a consisté à mettre en œuvre une plate-forme facilitant le développement de programmes au moyen du langage «ABAP Objects». Le second projet est quant à lui lié à la mise à jour du système SAP afin de disposer des dernières versions du progiciel. Ce projet, dont les travaux préparatoires ont débuté en automne, se terminera en avril 2013.

2.8. Le contrôle périodique des subventions

- > Examens des subventions 2012

Conformément à la planification générale des examens de subventions, cinq domaines de subventionnement ont fait l'objet d'un examen durant l'année au moyen du concept d'examen adopté par le Conseil d'Etat. Quatre autres examens n'étaient pas entièrement achevés à la fin 2012 et seront finalisés durant le premier semestre de l'année 2013.

Après une formation de base individuelle dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat entre les mois de mars et de décembre. L'Administration des finances a apporté son soutien à ces réalisations tout au long de la procédure, en fonction des besoins et des souhaits des personnes en charge. Une première partie des résultats de ces travaux sera examinée par la Commission de coordination des examens périodiques durant le premier trimestre 2013. Conformément à la procédure établie, celle-ci fera ensuite part de ses propositions au Conseil d'Etat pour cette onzième série d'examens.

- > Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est actualisé périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

- > Contrôle régulier des prescriptions de la loi sur les subventions (LSub)

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41% du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2012 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 39,4%, et le budget 2013 un taux de 41,1%, soit très légèrement au-dessus de la limite légale.

En outre, conformément à la LSub, l'Administration des finances a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

2.9. Les comptes 2012

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2012 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent rapport d'activité se limite, dès lors, à ne

2012

reproduire que les principaux résultats de bilan de 2002 à 2012 et des comptes généraux de 2006 à 2012.

Bilan

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42	+ 1 091 009 064.95
2007	2 527 832 965.43	1 225 264 539.82	+ 1 302 568 425.61
2008	2 896 071 805.99	1 565 162 137.40	+ 1 330 909 668.59
2009	2 959 038 758.59	1 622 302 319.21	+ 1 336 736 439.38
2010	3 133 197 888.13	1 792 602 341.15	+ 1 340 595 546.98
2011	3 119 167 213.17	1 463 936 667.59	+ 1 655 230 545.58
2012 ¹	3 011 738 818.75	1 473 538 279.16	+ 1 538 200 539.59

¹ Les immeubles et installations du HFR et du RFSM, ainsi que les bilans de ces deux établissements ont été sortis du bilan de l'Etat. Une partie de la valeur des immobilisations a été transformée en prêts.

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de résultats			Dépenses	Compte des investissements		Autofinancement	Insuf./ +excédent de financement
	Charges	Revenus	Excédent		Recettes	Excédent		
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	- 73,6	+ 190,6	+ 117,0
2007	2 624,9	2 698,5	+ 73,6	199,4	89,5	- 109,9	+ 175,4	+ 65,5
2008	2 955,2	2 984,8	+ 29,6	219,7	83,4	- 136,3	+ 206,1	+ 69,8
2009	3 104,0	3 109,8	+ 5,8	209,5	69,7	- 139,8	+ 119,7	- 20,1
2010	3 218,0	3 221,8	+ 3,8	219,2	74,9	- 144,3	+ 118,6	- 25,7
2011	3 444,5	3 447,3	+ 2,8	264,7	87,2	- 177,5	+ 256,6	+ 79,1
2012	3136,0	3146,6	+ 10,6	178,3	67,7	- 110,6	+ 110,9	+ 0,3

2.10. Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements;
- > enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2011 et 2012:

	2011	2012
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 424,81	1 707,34
Comptes bancaires et postaux:		
- écritures enregistrées	8 749	9 377

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations: en 2012, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 847 millions de francs (2011: 920 millions de francs). Le nombre de prêts est de 17 comme en 2011; l'AFin gère et tient la comptabilité de 54 fonds et fondations.

2012

- > gestion de la dette publique de l'Etat: en 2012, la dette publique n'a pas enregistré de modification. Elle s'élève à 360 millions de francs.
- > gestion des prêts: l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (17,810 millions, 206 prêts).
- > autres tâches: parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.11. Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité de ce service connaît un développement important.

En 2012, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 208 millions de francs (2011: 160 millions de francs). Cela correspondait à près de 156 000 factures (2011: 148 000). A fin 2012, les poursuites en cours se montent à 764 000 francs (2011: 731 000 francs). A signaler que la possibilité de payer par carte de débit touche de plus en plus de secteurs de l'Etat et devient de plus en plus courante. Cela s'est traduit par des encaissements par ce biais à hauteur de 1,595 million de francs, en progression de 135 000 francs par rapport à 2011.

2.12. Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'Administration des finances élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel: il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et il indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et elle complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis de constater dès le milieu de l'année que les résultats des comptes 2012 seraient moins favorables que ceux de l'exercice précédent.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2012, celui-ci a admis 49 demandes (38 en 2011) portant sur un montant total de 20,8 millions de francs (14,6 millions en 2011), représentant le 0,61% (0,44% en 2011) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2012. Ce volume des crédits supplémentaires est inférieur de quelque 15% par rapport à la moyenne qui s'élève à 0,72% pour la période 1990–2010. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2013.

2.13. Gestion par prestations (GpP)

La mission de la Section gestion par prestations (SGpP) consiste à planifier, organiser et introduire progressivement la gestion par prestations (GpP) auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

Principales activités effectuées en 2012

- > Comptes GpP 2011: en application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La SGpP a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2011 et apporté son soutien aux unités concernées.
- > Controlling GpP au 31.12.2011 et 31.08.2012: les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2011 et au 31 août 2012. Ces rapports, signés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse formelle par la SGpP. La SGpP a coordonné l'établissement de ces rapports de controlling et apporté son soutien aux unités.
- > Budgets GpP 2013: les unités GpP ont établi les budgets 2013 par groupe de prestations et par prestation dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La SGpP a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP. Avec la remise de leur budget GpP 2013, le Service archéologique de l'Etat de Fribourg ainsi que les Etablissements de Bellechasse ont rejoint en 2012 le cercle des unités GpP.
- > Déploiement de la GpP: la SGpP a conduit les travaux de mise en œuvre de la GpP auprès de trois unités administratives. Il s'agit du Service de l'informatique et des télécommunications

2012

(budget GpP 2012), des Etablissements de Bellechasse (budget GpP 2013) et du Service archéologique (budget GpP 2013).

Basé sur les remarques des différents rapports de controlling, la SGpP et le Service des ponts et chaussées ont entrepris des travaux d'amélioration de la GpP. Ces travaux, qui impliquent notamment l'ingénieur cantonal et ses différents chefs de secteur, ont abouti à une nouvelle structure analytique qui a été effective pour le budget 2013.

- > Développement de la GpP: parallèlement à ses activités principales, la SGpP a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments GpP.

2.14. Autres activités

- > Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales;
- > participation à divers groupes de travail et commissions: task force plan de relance, comités de pilotage Polycom et pour la jonction autoroutière Fribourg-Sud; commissions de bâtisse du collège de Gambach, du collège du Sud, du pont de la Poya, du Tribunal cantonal, du Service des autoroutes, de la route Romont-Vaulruz; groupe de travail relatif à la mise en œuvre au niveau cantonal de l'art. 5 al. 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, commissions fonds d'équipement touristique, Senior+, projets d'agglomération, harmonisation de l'administration des écoles, outil de saisie des prestations et des absences; examens des projets importants dans les domaines immobilier et locatif;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2013;
- > enquête auprès des autres cantons quant aux éventuels programmes d'allègements budgétaires en cours ou envisagés;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2011 et le budget 2013;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2011, au budget 2013 et au plan financier 2012-2016;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2012;
- > édition du dépliant 2012 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;

- > mise à jour et entretien du site internet de l'AFin;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration d'Agy Expo SA, de la Grenette SA, de l'Office cantonal du matériel scolaire et de la Société des Remontées mécaniques fribourgeoises SA.

III. Service cantonal des contributions (SCC)

1. Missions

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de traiter les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que sur les informations reçues du Registre central des étrangers.

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD et de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse une copie des décisions de taxation aux communes. Il communique aux autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative ainsi qu'au Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les données nécessaires à la perception de cette taxe.

Le chef du SCC est M. Alain Mauron, administrateur.

2. Activités

2.1. Taxations fiscales

2.1.1. Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2012, le SCC a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2011.

2012

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 98 000 (91 000 en 2011) déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 56% (53% en 2011) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2012 plus de 90% (92% en 2011) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2011. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

2.1.2. Taxation des personnes morales

Dans la procédure de taxation annuelle postnumerando, la première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale précédente (2010). Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année 2012 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2011. Ainsi, à la fin décembre 2012, environ 65% (62% en 2011) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour l'année fiscale 2011 et 92 (92 en 2011) expertises ont été effectuées.

L'outil «e-tax PM» permet aux personnes morales, ainsi qu'à leur fiduciaire, non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique, mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux instructions et aides spécifiques en ligne, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation. Cet outil est en production depuis le printemps 2007 et il est utilisé par 26% (25% en 2011) des contribuables.

En termes de nombre de dossiers, la section des personnes morales traitait 13 005 dossiers au 31.12.2012. Ce chiffre est en hausse de 4% par rapport à la situation au 31.12.2011 (12 555 dossiers).

2.1.3. Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

Outre ses activités ordinaires de soutien aux secteurs de taxation, de collaboration dans les affaires en lien avec l'activité parlementaire (interventions parlementaires, consultations, etc.) et de travaux législatifs, le secteur juridique du SCC traite toutes les

demandes d'exonération fiscale adressées par des associations ou fondations poursuivant des buts d'utilité publique, de service public ou culturels.

En 2012, il a ainsi traité 49 dossiers d'exonération. Par ailleurs, 68 nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. En comparaison avec 2011, cela représente une augmentation de 27 nouveaux dossiers. Au 31 décembre 2012, 41 dossiers demeurent en cours de procédure.

2.1.4. Impôts sur les gains immobiliers

Seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des privés sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. L'impôt sur les gains immobiliers s'élève à 24 876 473 francs dans les comptes de l'année 2012 (25 863 990 fr. 35 en 2011).

L'imposition est différée en cas d'aliénation de l'habitation ayant durablement et exclusivement servi au propre usage du vendeur dans la mesure où le produit ainsi obtenu est affecté, dans un délai de deux ans avant ou après l'aliénation, à l'acquisition ou à la construction, en Suisse, d'une habitation servant au même usage. En 2012, 246 cas (150 en 2011) ont bénéficié d'un report d'imposition pour un total de gains immobiliers de 35 589 225 francs (22 040 000 francs en 2011). L'impôt cantonal non perçu s'est élevé à 2 758 217 francs (2 002 000 francs en 2011).

2.1.5. Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2012, 397 décisions (418 en 2011) ont été notifiées en matière de soustraction d'impôt et/ou de rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, soit

2012	2011	
220	236	cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
30	28	cas de tentative de soustraction fiscale et complicité de soustraction d'impôt
69	89	cas de dénonciations spontanées non-punissables
21	13	cas d'impôts rappelés
57	52	cas classés sans suite

Les impôts cantonaux rappelés ou soustraits se sont élevés à 3 212 596 francs (2 814 384 francs en 2011) et les amendes fiscales à 310 660 francs (526 930 francs en 2011). Pour l'impôt fédéral direct, le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 1 178 455 francs (1 167 622 francs en 2011).

S'agissant des dénonciations spontanées non-punissables, elles ont engendré en 2012 des recettes fiscales cantonales de 2 089 129 francs (874 692 francs en 2011), intérêts compris, pour

2012

des capitaux non-déclarés de 46 576 131 francs (12 827 564 francs en 2011) et des revenus non-déclarés de 7 266 325 francs (3 585 339 francs en 2011).

2.2. Encaissement

2.2.1. Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé neuf acomptes de l'impôt 2012 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2012 à janvier 2013; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 44 500 contribuables (40 000 en 2011) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2011, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 158 500 comptes (148 000 en 2011).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 20 500 arrangements de paiement fermes (20 000 en 2011), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 16 000 commandements de payer (17 700 en 2011). Il a également déposé 103 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (83 en 2011). Quant aux montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens, ils s'élèvent à environ 1 226 000 francs pour l'impôt cantonal (1 235 000 en 2011).

2.2.2. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2012, 54 communes (56 en 2011) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 133 communes (134 en 2011) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

2.2.3. Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires,

élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

En 2012, 384 demandes de remise (428 en 2011) de contribuables ont été déposées, et 57 demandes provenaient de l'année 2011. 108 contribuables (126 en 2011) ont reçu une décision négative, alors que 174 (195 en 2011) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 171 (190 en 2011) cas, la remise concernait l'impôt d'une année et dans trois (quatre en 2011) cas l'impôt de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 87 (104 en 2011) contribuables n'ont pas pu faire l'objet d'une entrée en matière, les conditions formelles de la remise n'étant pas remplies. Cinq cas (trois en 2011) ont fait l'objet d'une demande de révision. 67 cas sont en suspens à la fin de l'année 2012.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 187 748 fr. 50 (191 364 fr. 05 en 2011).

2.3. Formation du personnel

Au cours de l'année 2012, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Une collaboratrice participe actuellement au cours de formation I (cours de base) tandis qu'une collaboratrice et deux collaborateurs suivent le cours II (indépendants et personnes morales). En outre, à l'issue d'un examen écrit, trois collaboratrices et deux collaborateurs ont obtenu le certificat CSI du cours I, alors qu'un collaborateur a obtenu le certificat CSI du cours II. Les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal.

2.4. Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2012, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2012

2.5. Données statistiques

Les statistiques fiscales 2010 ont été publiées au début novembre 2012 selon la nouvelle identité visuelle. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

2.6. Collaboration

2.6.1. A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 3 800 000 documents représentant environ 1 800 000 envois durant l'année 2012. Plus de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

2.6.2. Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations fiscales cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois fiscales cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans les commissions «indépendants et personnes morales» (par le biais des groupes de travail «fiscalité d'entreprise» et «agriculture»), «impôts sur le revenu et la fortune» (par le biais du groupe de travail «prévoyance»), et «logistique» (par le biais des groupes de travail «CET – estimation de titres non cotés en bourse» et «formulaires»).

2.7. L'informatique au SCC

2.7.1. Projet TaxPP&ENC

Cette application permettant la taxation des impôts des personnes physiques et l'encaissement de tous les impôts est passée en mode maintenance au 1^{er} janvier 2012. Elle a été adaptée aux divers changements légaux 2012. De plus, les contrôles d'accès des utilisateurs ont été renforcés afin de répondre aux critères de sécurité actuellement en vigueur.

2.7.2. Taxation des impôts sur les gains immobiliers

Ce logiciel développé par le SITel en collaboration avec le SCC est en production depuis une année et demie. Un module permettant de piloter l'avancement des travaux et d'extraire diverses statistiques a été mis en place durant l'année 2012. Les travaux de développement comprenant la réception et l'intégration automatique des avis d'aliénation des Registres fonciers sont en cours.

2.7.3. Plate-forme de communication SEDEX

L'organe de la Conférence suisse des impôts a mis en place une plate-forme permettant des échanges électroniques de données. Ce système règle, pour toute la Suisse, l'échange de messages dans le domaine fiscal en incluant l'Administration fédérale des contributions, les autorités fiscales cantonales, ainsi que les caisses de compensation et interprofessionnelles de l'AVS/AI. Les messages sont échangés électroniquement par l'intermédiaire de la plate-forme de données SEDEX (Secure Data EXchange) et peuvent être traités directement dans les applications métiers. Un projet nommé EEAF (Echanges Electroniques entre Autorités Fiscales) a été initié au début 2012. La première étape de ce projet, en production depuis le mois de mai 2012, est la réception et l'archivage des documents SEDEX. La deuxième étape, en cours de développement, permettra l'envoi de documents via SEDEX.

2.7.4. Plate-forme FriPers

FriPers permet aux 165 communes du canton d'échanger des données avec la plate-forme cantonale et ainsi de mettre à disposition des différentes entités cantonales les données en relation avec leur activité. Actuellement, le SCC reçoit par courrier postal les avis d'arrivée et de départ de l'ensemble des contribuables du canton ainsi que les mutations des adresses. Un projet consacré à la prise en charge automatique de ces avis via FriPers dans le système informatique du SCC a débuté en 2011. Il devrait être opérationnel dans le courant 2013.

2012

2.7.5. Taxation des personnes morales

Une refonte complète des différents modules de l'application TaxPM, qui vise à répondre aux critères actuels d'architecture et d'ergonomie, a été mise en production au début 2012.

2.7.6. Encaissement des impôts

La Confédération a publié les normes de la version e-LP 2.0 concernant les échanges électroniques de données liées aux poursuites entre les créanciers et les Offices des poursuites. Le projet, initié en novembre 2011, est mené conjointement par les Offices des poursuites, les Services des contributions et les Services informatiques des cantons de Fribourg et de Vaud. Il a pour but de participer à la définition de la nouvelle norme d'échange eLP2 et à son application. Cette norme précise toutes les étapes de la poursuite postérieures au commandement de payer. Il s'agit de faire évoluer les applications d'encaissement des deux cantons conformément à e-LP 2.0.

2.7.7. Nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg

Les derniers documents du SCC qui n'avaient pas pu être adaptés avant 2012, spécialement les modèles bureautiques, répondent désormais aux exigences de la Chancellerie.

2.7.8. SCC Online

Le SCC a mandaté le SITel afin de réaliser une étude analysant les besoins et les perspectives du Service en lien avec la cyberadministration. Les résultats de cette recherche seront exploités dès le premier trimestre 2013 afin de définir la stratégie du Service cantonal des contributions pour renforcer ses relations avec les contribuables par les e-services.

IV. Service des impôts sur les successions et les donations (SISD)

1. Missions

Le Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) a pour mission de prélever les impôts de succession et de donation pour le compte de l'Etat de Fribourg et des communes du canton.

Le chef du SISD est M. Kurt Aebischer.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Durant l'année 2012, le service a traité 2013 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens établis par les Justices de paix (1886 en 2011). Sur cette base, il a établi 357 bordereaux d'impôts de succession et de donation (328 en 2011) pour un total de 5 361 589 francs d'impôts pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

- > impôts sur les successions: 317 factures pour un total de 5 150 223 francs;
- > impôts sur les donations: 40 factures pour un total de 211 366 francs.

L'évolution du produit des impôts sur les successions et les donations depuis 2005 se présente comme suit:

Années	Produit des impôts
2005	4 192 536
2006	2 745 312
2007	4 438 309
2008	2 086 927
2009	3 839 245
2010	3 985 392
2011	8 091 625
2012	5 361 589

Le service assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions (SCC) en transmettant un exemplaire de chaque inventaire et déclaration d'absence de biens aux secteurs concernés.

Il répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Le service assure la formation d'un apprenti. La nouvelle ordonnance sur la formation commerciale, applicable dès 2012, nécessite un investissement beaucoup plus important de la part des personnes responsables de sa formation.

2.2 Evénements particuliers

En 2012, avec l'appui du webmaster du SCC, la mise à jour, la présentation et la recherche thématique sur le site internet du service ont encore été améliorées.

—
2012

En novembre 2012, le service a procédé à la mise à jour de son catalogue des prestations.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg (SPO)

1. Missions

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) contribue à la définition de la politique du personnel par le Conseil d'Etat et/ou des Directions et établissements, propose les stratégies de réalisation, contrôle la conformité de l'exécution des mesures décidées et propose les améliorations nécessaires. Dans ce contexte, la direction du SPO assiste aux séances entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel, la FEDE et les associations du personnel. Le SPO assume les travaux de préparation de ces séances et des dossiers y relatifs. En tant que service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes ses Directions, le SPO a notamment les attributions suivantes:

- › il est organe de conseil, de contrôle, de rapport et de préavis au Conseil d'Etat, aux Directions et aux établissements dans tous les domaines relatifs au personnel;
- › il veille à l'application uniforme de la législation sur le personnel concernant le personnel de l'Etat et de ses établissements;
- › il développe les instruments de gestion centralisés;
- › il assure la gestion des salaires du personnel de l'Etat et gère le logiciel relatif à la gestion et aux salaires du personnel;
- › il fournit les prestations et des conseils relatifs au développement de l'organisation;
- › il est organe de coordination en matière de santé et sécurité au travail;
- › il propose et gère le programme général de la formation continue;
- › il assume le secrétariat pour diverses commissions, notamment pour la commission d'évaluation des fonctions et le fonds d'entraide sociale, et participe en tant que délégué de l'employeur au comité de la Caisse de prévoyance;

› il prépare à l'intention du Conseil d'Etat les affaires en relation avec les partenaires sociaux.

Le chef du SPO est M. Markus Hayoz.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Généralités

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. Ces prestations peuvent être catégorisées de la manière suivante:

- › les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- › les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;
- › les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;
- › les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Certaines prestations fournies par le SPO revêtent un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit impérativement faire en sorte que chaque mois, les quelque 16 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

2.1.2. Gestion du personnel

596 postes de travail ont été publiés durant l'année 2012 (606 en 2011 et 586 en 2010), ce qui correspond à l'insertion de 942 annonces dans les différents canaux de publication.

2012

Par ordonnance du 28 juin 2011, le Conseil d'Etat a promulgué l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat au 1^{er} janvier 2012 et a adopté une ordonnance fixant les conditions de la retraite flexible et de l'octroi d'une avance AVS financée en partie par l'employeur. En 2012, 197 (169 en 2010, 170 en 2011) collaboratrices et collaborateurs, tous secteurs confondus, ont bénéficié du pont pré-AVS ou de l'avance AVS. De plus, 33 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

2.1.3. Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie: les attestations pour l'assurance chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié. Le versement des salaires doit être effectué en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

2.1.4. Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section «Informatique et planification» (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

2.1.5. Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2012, le SPO a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. S'agissant du projet d'ordonnance sur la gestion des difficultés relationnelles importantes au travail et à la lutte contre le harcèlement, le SPO proposera, en 2013, un nouveau projet d'ordonnance qui, à la suite de son adoption par le Gouvernement, permettra le déploiement du dispositif au sein de l'ensemble des secteurs étatiques. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2012 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions et dans des procé-

dures de résiliation des rapports de service. Face à des requêtes et à des procédures introduites par le SSP contre l'Etat-employeur dans le cadre de la compensation du travail accompli la nuit, le SPO a assisté les secteurs hospitaliers concernés lors des discussions avec les syndicats et les personnes requérantes.

2.1.6. Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est informé des procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour créer des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 50 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section contre 61 cas en 2011. S'agissant de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides, le SPO examine et traite de nombreuses requêtes, sollicite les unités administratives pour l'engagement de personnes invalides et met en œuvre la procédure d'engagement. 65 personnes sont actuellement engagées conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat relatif aux invalides.

Dans le contexte de la LAA, l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève, en 2012, à 80% de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,211 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2012 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool était, en 2012, de 6,37‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA était, en 2012, de 13,0‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool était, en 2012, de 1,10‰ et celui de la SUVA de 6,472‰, respectivement de 35,685‰ pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Bâloise Assurances. Environ 2400 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (17%) et la Bâloise (83%) en 2012. Le 24% relève d'accidents professionnels et le 76% d'accidents non professionnels. Environ 36% des accidents sont dus à la pratique d'un sport, 9% d'accidents de circulation, 4% sont des accidents

2012

dus à des travaux ménagers. Environ 25% des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2011	2012
Nombre de cas d'assurance LAA	2499	2393
accidents professionnels	570	570
montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	3106	3562
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	19 740	23 721

Récupérations auprès de tiers:

> de l'assurance invalidité	Fr. 35 010.25
> de l'assurance militaire	Fr. 12 520.35
> des assurances RC de tiers responsables	Fr. 0.00

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la base de données Sunet Plus est active pour les deux assureurs, la Bâloise Assurances et la SUVA. Dans le cadre du développement informatique, 3 programmes ont été mis au point pour la gestion LAA. Il s'agit de HRInfo dans HRaccess et de deux programmes fait «maison» pour la gestion des stagiaires et des étudiants dans les écoles de métiers (Varelastag et Varelaéco).

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), près de 300 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2012.

2.1.7. Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille. Les requêtes font le plus souvent suite à des dépenses imprévues, à une mauvaise gestion ou à une rupture familiale. Le FESPE reçoit également régulièrement des demandes de personnes qui, face à des difficultés ponctuelles, ont contracté des crédits auprès de sociétés privées et qui ne parviennent plus à sortir de la spirale de l'endettement sans une aide extérieure.

En 2012, 28 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. 18 ont été acceptées et 1 refusée car elle ne répondait pas aux critères d'octroi de prêt. D'autres solutions ont été envisagées pour les 7 autres. Parmi les dossiers traités, 9 ont été orientés vers le Service de désendettement de CARITAS Fribourg. 2 d'entre eux n'ont par la suite pas fait l'objet de demande de prêt. Pour rappel, une convention de collaboration est entrée en vigueur au 1^{er} jan-

vier 2009 entre le Service de désendettement de CARITAS Fribourg et le FESPE concernant le suivi de situations complexes.

2.1.8. Care management

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, le Care management a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel en incapacité de travail et de prévention des incapacités de travail. Il accompagne des collaborateurs-trices rencontrant des difficultés à leur place de travail.

La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires concernés, a ouvert 144 nouveaux dossiers en 2012 et a suivi 255 situations durant l'année. Au total, ce sont 314 collaborateurs-trices qui ont été accompagnés; Parmi les 255 situations traitées par le Care management, 21 consistent en des interventions au sein d'équipes de travail et concernent donc plusieurs membres du personnel. Bien que son déploiement officiel auprès de toutes les unités administratives de l'Etat n'ait pas encore débuté, le Care management est un dispositif de plus en plus connu et sollicité par les cadres et les collaborateurs-trices de différentes unités administratives de l'Etat de Fribourg.

2.1.9. Santé et sécurité au travail (SST)

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2012, la formation «Prévenir les risques et gérer la violence» s'est poursuivie. Celle-ci se fait en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Six modules de cours en français ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies «à risque»; ainsi 71 cadres et collaborateurs-trices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation «Sauveteurs d'entreprise» s'est poursuivie en 2012: quatre cours ont été mis sur pied (dont un en allemand) et 49 collaborateurs-trices de 22 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base qui dure un jour.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie une fois.

En 2012, la section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie de collaborateurs-trices de différentes unités administratives.

2012

2.1.10. Evaluation des fonctions

La section en charge de l'évaluation des fonctions (SPO-E) assure la gestion et le développement du système Evalfri pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière.

En janvier 2012, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) a accueilli deux nouveaux membres (MM. Peter Uhl et Beat Henzirohs), à la suite des démissions de M. Jean-Pierre Bugnon en 2010 et de M^{me} Suzanne Pauchard en 2011.

Durant l'année 2012, la CEF a entamé le quatrième mandat confié par le Conseil d'Etat le 25 octobre 2011. Elle a finalisé la première étape de ce mandat en établissant en décembre un rapport concernant les cinq fonctions évaluées. Ces dernières se rapportent toutes au domaine technique et scientifique. L'évaluation des fonctions se fait selon un processus bien établi qui prévoit l'utilisation d'un test de plausibilité permettant de vérifier et d'assurer la cohérence entre les évaluations des fonctions en cours et les évaluations antérieures.

La CEF a également commencé la deuxième étape de ce quatrième mandat qui comprend l'évaluation des fonctions de l'informatique (EvalTIC). En février, la Commission s'est déplacée à Givisiez où elle a assisté à une présentation du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Puis, dans le cadre d'une séance du personnel, le SPO-E a présenté à l'ensemble des collaborateurs du SITel le projet EvalTIC. Ce projet doit être réalisé en étroite collaboration avec le SITel.

Parallèlement à ces deux premières étapes du quatrième mandat, le projet EFOCA (évaluation des fonctions cadres) est en cours de réalisation. La CEF a validé provisoirement trois profils pour la fonction de chef/fe de service et le SPO-E développe et teste une méthode complémentaire au système Evalfri en collaboration avec la Conférence des secrétaires généraux.

La CEF a, au cours de cette année, rempli deux autres mandats du Conseil d'Etat. Le premier, attribué le 15 mai 2012, concernait l'examen du maintien ou non de l'attribution de la classe 20 pour la fonction de conseiller/ère en personnel ORP. Le deuxième, attribué le 2 juillet 2012, concernait l'évaluation technique de la fonction subventionnée de régulateur-trice sanitaire, en raison d'une nouvelle exigence de formation.

La CEF s'est réunie à seize reprises dans le cadre de séances plénières et à quatre reprises sous forme de délégation dans le cadre des séances de validation.

Le SPO-E assure l'application des résultats des décisions du Conseil d'Etat. Il s'est attelé à cette tâche pour les fonctions évaluées lors de la quatrième étape du troisième mandat.

Régulièrement, lors de réorganisation d'un service ou d'une unité organisationnelle, lors de l'analyse des promotions annuelles ou de la classification de nouveaux postes de travail, le SPO-E analyse le rattachement correct de postes de travail à des fonctions de référence en appliquant la méthode Evalfri. Dans le cadre de ces activités, le SPO-E a entre autre réalisé 14 évaluations courtes.

En parallèle à ces travaux d'évaluation des fonctions, le SPO-E a assuré le suivi des requêtes de décisions formelles déposées devant le Conseil d'Etat et des procédures juridiques en lien avec la classification des fonctions. Cette année, quatre nouvelles requêtes de décisions formelles ont été ouvertes.

2.1.11. Formation et développement

La section en charge de la formation et du développement du personnel de l'Etat (SPO-F) s'est concentrée en 2012 sur l'ordonnance relative à la formation continue (approuvée par le Conseil d'Etat le 30 mai 2012, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013), sur un projet de certification qualité de l'organisme de formation (certification EDUQUA reçue le 11 décembre 2012), sur la pérennisation du processus d'analyse des besoins de formation auprès des unités administratives (UA) ainsi que sur la mise en place de formations à distance à l'aide d'un outil de e-learning (formations test en 2013). Deux mandats importants de formation ont porté sur la mise en place de formations sur mesure relatives au management.

Le SPO-F a travaillé à l'élaboration de 43 préavis concernant la prise en charge de frais de formation de longue durée lors de l'établissement des conventions de formation y relatives.

Quant au programme de formation continue, il a enregistré le nombre suivant de participants:

	2011	2012	Nbre cours 2012
Formation continue générale	575	701	75
Formation continue des cadres	146	148	20
Formation linguistique	115	111	18
Formation informatique	331	230	56
Total	1167	1190	169

Le SPO-F veille à la promotion de la formation professionnelle initiale à l'Etat. A cette fin, il favorise l'ouverture de places d'apprentissage dans les UA, gère la procédure d'engagement des apprentis, accueille les nouveaux apprentis, conseille et informe les apprentis et leurs formateurs, offre aux apprentis un programme

2012

de formation continue, participe à l'organisation des cours inter-entreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2012, 129 personnes ont débuté une formation professionnelle initiale à l'Etat. A la fin 2012, l'Etat-employeur compte 355 apprentis (ils étaient 337 en fin d'année 2011). Ces apprentis se forment dans 25 métiers différents. On dénombre 168 employés de commerce, 46 laborantins, 19 informaticiens, 29 assistants en soins et santé communautaire, 16 gestionnaires en intendance, 18 cuisiniers, 7 forestiers-bûcherons et 4 agriculteurs.

L'offre de formation continue pour les apprentis est composée de formations internes, de formations continues et de tandems. Les formations internes, assumées par le SPO-F, englobent l'accueil des apprentis de première année, la visite du Grand Conseil durant la deuxième année et une information liée au futur professionnel de l'apprenti-e en dernière année.

En termes de formation continue, une collaboration entre le CPI et le SPO-F permet d'offrir des cours spécifiques aux apprentis à raison de deux jours par année de formation continue. Les thèmes choisis permettent le développement de compétences sociales, professionnelles et méthodologiques chez l'apprenti. Le tandem permet un développement des compétences linguistiques dans la langue partenaire.

Le programme de formation des apprentis a enregistré le nombre suivant de participants:

	2011	2012
Formations internes des apprentis	190	202
Formation continue des apprentis	340	295

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg en 2012 se monte à 284 (191 en 2011) selon les demandes transmises à la section formation du SPO par les unités administratives. Une augmentation de 49% est constatée par rapport à l'année précédente. Ceci est dû à la bonne collaboration des UA avec le SPO. Les demandes de stage spontanées sont toutefois toujours plus nombreuses que les places annoncées. Les stages sont normalement pris en charge et financés par les UA. Le SPO peut exceptionnellement et sur demande accorder un financement par le crédit des jeunes demandeurs d'emploi.

A la fin 2012, la mesure pour l'engagement des «Jeunes demandeurs d'emploi et stages professionnels» a permis à 42 jeunes (39 en 2011, plus de 8% d'augmentation) de réaliser une expérience professionnelle au sein de l'Etat. Les contrats des jeunes demandeurs sont d'une durée de 6 mois. Ils sont, dans la plupart des cas, prolongés de 6 mois.

2.1.12. Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes en matière d'organisation qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

Le SPO a soutenu et accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation, le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers. Dans ce contexte, il a accompagné (coaching en organisation) plusieurs responsables et géré 32 mandats dans différents services de l'Etat. Ces mandats sont répartis comme suit:

- > coaching: 10 pour environ 420 heures;
- > conseils et projets: 21 pour environ 1350 heures;
- > teambuilding: 1 mandat.

De plus, la section a donné 10 jours de formation spécifique à l'Etat, aux apprentis, nouveaux collaborateurs et, à leur demande, à des entités organisationnelles diverses.

Pour soutenir les responsables, la section a également développé une dizaine de nouveaux outils organisationnels.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, environ 500 demandes de nouveaux postes ont été enregistrées. La section a préparé le rapport à l'intention des Directions et du Conseil d'Etat.

Dans la suite du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE), le SPO-O a lancé la mise à jour des catalogues de prestations de toutes les unités de l'Etat ainsi que le suivi de la réalisation des propositions validées par le Conseil d'Etat.

Le SPO-O a géré l'élaboration d'un manuel RH et d'organisation comprenant plus de 160 fiches descriptives. Il sera destiné à tous les chefs de service.

2.2. Evénements particuliers

Après 32 ans de fidèles et loyaux services au sein de l'Etat de Fribourg, M^{me} Martine Morard, cheffe de service adjointe du SPO, a décidé de mettre un terme à sa carrière professionnelle et de jouir d'une retraite anticipée bien méritée.

A la suite du départ de M^{me} Morard et de l'ancien responsable SST, le Care Management est devenu une section du SPO à part

2012

entière et le bureau LAA a été rattaché à la section «Santé et sécurité au travail».

Le projet de la Gestion des temps et des activités (GTA) vise à mettre à disposition des UA un système informatique commun de gestion des temps et des activités. En 2012, la procédure sélective des marchés publics pour l'acquisition d'un outil informatique a été parcourue. L'adjudication à la société HR Access Solutions Suisse a eu lieu le 18 décembre 2012 par le Conseil d'Etat.

En 2012, le SPO a travaillé, en collaboration avec le SITel, sur un projet de migration de sa plate-forme HR Access vers une solution plus moderne. Cette nouvelle version permettra d'informatiser ultérieurement certains processus RH et d'introduire le work-flow et le self-service. Un projet a démarré avec l'hôpital fribourgeois.

Le SPO a fait l'acquisition d'un outil électronique de recrutement qui permet d'améliorer et de développer le processus de recrutement des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg. Il permettra notamment de postuler via internet. La mise en production de ce nouvel outil pour les services pilotes s'est faite le 6 août 2012. L'extension aux autres services et établissements de l'Etat de Fribourg se fera par étapes jusqu'à la fin 2014.

Le SPO a participé aux travaux de modifications du RPers sur les deux thèmes suivants: désignation des cadres supérieurs et rémunération de leurs heures supplémentaires et nouvelles règles sur la compensation du travail de nuit.

Le 30 mai 2012, le Conseil d'Etat a accepté la nouvelle ordonnance de formation continue qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette ordonnance fixe l'organisation, les processus principaux et le financement des mesures nécessaires à la mise en œuvre des futurs concepts de formation continue du personnel. Elle définit aussi les règles permettant d'établir des partenariats avec des organismes internes ou externes à l'Etat en matière de formation continue et de proposer des prestations à d'autres collectivités publiques ou à des institutions subventionnées.

Le 11 décembre 2012, la section «Formation et développement» du SPO (organisme de formation, ci-après le SPO-F) a été certifiée par le label de qualité EduQua pour une période de 3 ans. Cette certification atteste de la qualité des prestations fournies par le SPO-F en matière de formation continue. Le label EduQua certifie une bonne institution de formation continue, assure et développe la qualité dans l'institution de formation continue et offre plus de transparence pour les bénéficiaires des prestations de formation continue. La certification porte sur la formation continue des adultes et plus particulièrement l'offre du programme de formation continue. Le label EduQua est le premier label suisse spécialement conçu pour les prestataires de formation continue.

Le concept du projet de conduite par objectifs et l'évaluation des prestations du personnel de l'Etat de Fribourg (PERSEVAL) a été perfectionné, des formulaires PDF créés et une ordonnance élaborée. Le déploiement du concept a été planifié dans le plan gouvernemental jusqu'en 2016.

Le SPO a publié, sur son site internet, les descriptions des cent premières fonctions évaluées formellement selon Evalfri le 1^{er} janvier 2012 à la suite de travaux importants de la CEF (commission d'évaluation des fonctions).

VI. Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

1. Missions

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie) et à la sécurité dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

Le chef de service du SITel est M. Roland Marro, directeur.

2. Activités

La maîtrise des systèmes d'information a été assurée d'une manière évolutive très rapide. Ces systèmes ont évolué pour continuer à assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration et pour soutenir les efforts de modernisation de l'Etat. Les activités visaient en plus à poursuivre un objectif d'optimisation continu des ressources consacrées à l'informatique. Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- > gouvernance de l'informatique cantonale (planification et pilotage de l'informatique cantonale);
- > mise en place de solutions informatiques dans les domaines des applications et des infrastructures;
- > exploitation et support des infrastructures centrales (serveurs, stockage, téléphonie et télécommunication), des postes de travail et mise à disposition des applications;
- > introduction de la méthode de gestion par prestations.

2012

L'année 2012 a été la première année durant laquelle le SITel a exercé la gestion par prestations (GpP), ce qui a permis d'identifier de manière plus détaillée les coûts des prestations informatiques.

La collaboration intercantonale dans les domaines informatiques se poursuit et s'accroît de manière concrète, par exemple en ce qui concerne les différents domaines de la cyberadministration, la collaboration entre les cantons de Vaud, du Valais, du Jura, du Tessin et de St-Gall dans différents domaines comme la taxation et la gestion des poursuites.

L'année 2012 était aussi l'année de l'intégration de huit établissements scolaires du secondaire 2 académique et professionnel auprès du SITel avec des activités complexes au niveau technique (standardisation, refonte des environnements) et organisationnel (changement d'autorité d'engagement et de divers processus de gestion, de support et de communication, culture d'entreprise). Les efforts continueront durant l'année 2013 pour stabiliser les infrastructures et applicatifs de ces écoles.

74 projets et 35 études préalables ont été conduits tandis que 130 applications métiers ont été maintenues et supportées.

Plus d'informations et de détails sur les actions principales, respectivement les groupes de prestations, sont disponibles dans les chapitres suivants.

2.1. Activités courantes

2.1.1. Sécurité des systèmes d'informations

L'année 2012 a été consacrée en grande partie aux travaux soutenant la mise en place de la stratégie de continuité des systèmes d'information de l'Etat de Fribourg et de la définition de la criticité des diverses applications métiers ainsi qu'à la conduite d'audits de sécurité.

2.1.1.1. Audits de sécurité

Le but du premier audit était de découvrir d'éventuelles failles de sécurité dans les applications «HEP FoCO» (formation continue) et «ESCADA». L'audit s'est déroulé sous la forme de tests de pénétration. La première application permet de s'inscrire à des cours de formation continue et de les évaluer. La seconde s'inscrit dans le projet HAE (Harmonisation Administration Ecole). Elle permet entre autre de gérer les notes des élèves ainsi que de planifier les examens.

Le deuxième audit se concentrait sur l'application «Geststar» du Service de l'état civil et des naturalisations qui traite en particulier des données privées qui nécessitent une protection adéquate. Cette application permet aux habitants du canton de Fribourg de

demander divers documents administratifs dans les domaines respectifs. Le but de l'audit était de s'assurer que l'application ne présentait pas de vulnérabilités et qu'elle respectait les bonnes pratiques en matière de sécurité. L'audit s'est déroulé sous la forme de tests de pénétration.

Le troisième audit consistait à découvrir d'éventuelles failles de sécurité dans l'application en ligne «Prorecrete». Cette application permet de consulter les offres d'emplois proposées par l'Etat de Fribourg. Après un enregistrement préalable, les utilisateurs peuvent en outre postuler en ligne et soumettre les documents associés à leur candidature. L'audit s'est déroulé sous la forme de tests de pénétration.

2.1.2. Section «Services généraux» (SG)

L'année 2012 a coïncidé, après plusieurs mois de vacance, avec l'arrivée du nouveau chef de section SG. Le temps nécessaire à la reprise des dossiers et des activités a fait que certains travaux de réorganisation n'ont pas pu être effectués. Ils seront planifiés pour 2013.

La section SG soutient la direction du SITel dans les tâches de: gestion financière (planification financière, budgétisation, comptabilité financière et analytique), gestion des contrats commerciaux, administration du personnel, gestion des infrastructures et de la logistique, relation avec la clientèle (Directions et services/établissements de l'Etat, communes, autres cantons et Confédération), secrétariat.

Les demandes de services et prestations informatiques formulées par les unités administratives et les différents partenaires de l'Etat sont traitées au sein de la section SG qui les prend en charge, puis en assure la coordination avec les secteurs concernés.

2.1.2.1. Gestion par prestations (GpP)

Pour 2012, la mise en œuvre de la GpP a nécessité le déploiement des tâches suivantes:

- > reprendre le catalogue APE (Analyse Prestations Etat) et établir un catalogue des prestations;
- > définir et gérer les objectifs et indicateurs par prestations;
- > étendre la planification et la gestion du temps de travail à tous les collaborateurs;
- > mettre en place une comptabilité analytique par prestations;
- > gérer les budgets alloués au niveau des groupes de prestations et prestations.

2012

Les comptes 2012 seront par conséquent aussi présentés et justifiés par groupe de prestations et prestations. Les coûts seront analysés par prestations en fonction des quantités et de la qualité des prestations fournies.

2.1.2.2. Site internet

Le site internet du SITel a été mis en ligne en 2012. On y décrit, en particulier, les différents aspects du service et de son organisation: l'internaute y trouve également la liste des personnes de contact. Les principaux domaines d'activités y sont décrits: la gouvernance de l'informatique cantonale, la mise en place de solution, l'exploitation et le support.

Afin de faire évoluer son site, un comité de rédaction veille à la diffusion d'informations pertinentes au fur et à mesure de l'actualité et de l'activité du service.

2.1.2.3. Inventaire du parc informatique

L'inventaire du parc informatique a été contrôlé en 2012 par les Services généraux selon les directives en vigueur. Chaque unité administrative a reçu des informations lui permettant de contrôler les stations de travail mises à sa disposition et leur emplacement dans les bâtiments de l'Etat. Les éventuelles divergences ont été transmises pour corrections aux équipes techniques. Le contrôle de ces inventaires est très important, ce d'autant plus après le vol d'appareils ayant eu lieu en 2010 et 2011 à la suite duquel une expertise externe a été effectuée sur les procédures et la gestion relatives aux biens matériels.

2.1.3. Section «Computing Service & Network» (CS)

La section a pour mission de mettre à disposition les outils informatiques nécessaires pour les utilisateurs des services de l'administration cantonale, pour ceux de l'hôpital fribourgeois et plus récemment, pour le personnel et les étudiants des écoles du secondaire – académiques et professionnelles – du canton également. Cette mission englobe l'exploitation de toutes les infrastructures informatiques centralisées dans les salles des machines et celles décentralisées (postes de travail, réseau cantonal), ainsi que le support aux utilisateurs. Enfin, afin d'assurer cette mission, la section est constituée de cinq secteurs spécialisés.

Cette année, un projet phare pour la section a été la réalisation de la première étape du projet CME (centre de maintenance des écoles); elle consistait à intégrer techniquement et dans l'organisation du SITel, l'informatique de huit établissements scolaires du secondaire académique et professionnel.

2.1.3.1. Secteur Desktop

Ce secteur délivre pour l'essentiel des prestations directement en rapport avec l'utilisateur final et comprend en particulier les activités techniques et de gestion liées aux postes de travail (PC, imprimantes, périphériques) ainsi que celles en rapport avec le support aux utilisateurs sur site.

Le projet de migration Windows 7 (nouveau système d'exploitation du PC) a été un projet important du secteur tout au long de l'année. Actuellement près de 600 machines fonctionnent sous Windows 7. Dans ce cadre, l'accent a été mis sur une standardisation accrue du poste de travail et sur l'utilisation des dernières technologies (virtualisation d'applications). A noter également que ce projet inclut la mise en œuvre de paramètres d'économies d'énergie au niveau du poste de travail, action également inscrite dans la stratégie du développement durable du canton.

En plus de l'installation de nouveaux postes de travail, le secteur a procédé pour les services de l'administration cantonale ainsi que pour les hôpitaux fribourgeois, au renouvellement d'un peu plus de 450 PC. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène, performant et stable, ainsi que d'en faciliter la maintenance.

Le secteur a été très impliqué également, tant sur le plan technique qu'organisationnel, dans le cadre de la première étape du projet CME. L'organisation pour la maintenance des postes de travail est basée sur le principe d'un technicien commun à un «campus» de deux écoles proches. Cette étape a été marquée par le transfert ou l'engagement de sept personnes dans le secteur et a permis la réinstallation de plus de 2000 PC au moyen de 35 images spécifiques.

2.1.3.2. Secteur Middleware

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple: bases de données, plate-forme de Gestion Electronique des Documents (GED): il joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions. A ce titre, il participe et assiste de nombreux projets métier. L'année 2012 a été consacrée au déploiement de la première phase du CME, à la participation à l'adjudication du projet d'harmonisation des écoles à la société JCS puis à la préparation du déploiement de son logiciel ESCADA, au déploiement d'un nouveau logiciel de mise à disposition sécurisée des applications extranet (Reverse Proxy «Nevis»), au déploiement d'une plate-forme de travail collaboratif et de partage de documents avec des partenaires externes (logiciel Oodrive), à la migration des applications GED sur l'infrastructure déployée en 2011, à l'assistance aux projets phares de l'hôpital fribourgeois (outil de pilotage et d'aide à la décision, préparation du nouvel intranet), à l'assistance à d'autres nombreux projets

2012

métier ainsi qu'à l'entretien des infrastructures indispensables à ces derniers. L'activité de coordination technique de mandats a continué à un rythme particulièrement soutenu afin de satisfaire aux demandes de déploiement de solutions spécifiques pour les demandeurs.

2.1.3.3. Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales se trouvant dans les salles des machines (DataCenter). Ces infrastructures sont constituées pour l'essentiel de serveurs, d'équipements de stockage de données et de systèmes de sauvegarde des données.

A la fin 2012, le parc de serveurs comprenait près de 950 machines (750 en 2011) réparties dans deux DataCenter, dont environ 78% (73% en 2011) bénéficient de la technologie de «virtualisation». L'utilisation et la poursuite du déploiement de cette technologie, qui permet entre autres des économies d'énergie, est l'une des actions du SITel inscrite dans la stratégie du développement durable du canton.

En 2012, le secteur a créé plus de 240 (190 en 2011) serveurs, soit pour le renouvellement du parc, soit lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques réalisées par le biais des projets.

En outre, les activités du secteur ont porté plus particulièrement cette année sur:

- > l'installation de nouvelles infrastructures de stockage en remplacement des anciennes devenues obsolètes;
- > la migration des données bureautiques et de données techniques des anciennes infrastructures sur les nouvelles (la migration se poursuivra au début 2013);
- > la gestion de l'accroissement permanent des infrastructures de base, permettant notamment d'accueillir serveurs et stockage de manière redondante, et répondre à l'accroissement des données induit par l'activité des services de l'administration;
- > l'intégration, la standardisation ainsi que la prise en main des infrastructures des écoles secondaires (l'activité se poursuivra en 2013);
- > l'intégration de la nouvelle technologie FCOE en collaboration avec le secteur «Network» pour améliorer les performances internes entre les équipements du DataCenter, (l'activité se poursuivra en 2013);
- > la contribution à l'implémentation du plan de continuité sur les infrastructures;

> et finalement, la mise à disposition pour les utilisateurs de la nouvelle version de messagerie «Exchange 2010».

Pour résumer, les infrastructures informatiques centrales ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d'information de l'Etat de Fribourg fiable, performant et sûr.

2.1.3.4. Secteur Télécommunications

Dans le domaine de la téléphonie, un nouveau système hébergeant la totalité des applications liées à la solution de téléphonie a été mis en service. Ce système améliore encore le niveau de redondance et de disponibilité des services de téléphonie et il couvre maintenant plus de 90% des services de l'administration cantonale avec la technologie «Voix sur IP» (VoIP). La fin de la migration des services administratifs sur cette solution est prévue pour 2013.

En outre, la mise en œuvre de nouvelles liaisons vers le réseau téléphonique public au travers de Cablecom ont permis de réaliser des économies substantielles de plus de 45% sur les coûts de conversation téléphoniques externes.

Concernant les équipements du réseau informatique cantonal se trouvant dans la salle des machines, la mise en œuvre de liaisons à haut débit (10 Gb/s), commencée en 2011, a été achevée. Elle assure les débits de données requis entre les différents équipements se trouvant dans la salle des machines. En matière de sécurité du réseau, des pare-feu de nouvelle génération travaillant à des débits de 20 Gb/s ont été installés afin de maintenir une segmentation sécurisée entre les ressources spécifiques des différents domaines de sécurité nécessaires (comme par exemple: administration cantonale, hôpital fribourgeois, communes, écoles S2).

En collaboration avec le secteur DataCenter, des premières réalisations conjointes ont été menées concernant l'amélioration du switching (raccordement) des équipements centraux de stockage des données (SAN). Elles vont se poursuivre en 2013.

2.1.3.5. Secteur Service Desk

Le Service Desk a pour mission de mettre à disposition un point de contact unique aux utilisateurs et utilisatrices de l'informatique cantonale pour la fourniture de services d'assistance et de conseil des outils informatiques. Il assure ainsi l'interface et la communication entre le SITel et les utilisateurs, par exemple lors d'annonce d'interventions sur les systèmes qui conduirait à une interruption du service.

Dans le courant de l'année, le Service Desk s'est chargé de mettre à niveau son infrastructure technique, ses processus ainsi que

2012

ses outils de travail afin de prendre en charge dès le mois d'août le support des collaborateurs des écoles du secondaire II.

Concernant les statistiques, le Service Desk a traité en 2012 près de 36 000 tickets (incidents et demandes confondus). A noter que l'augmentation par rapport à 2011 est due en grande partie à la reprise du support des écoles précitées.

2.1.4. Section Solution Engineering (SE)

La section SE (développement, ingénierie de solutions, intégration) fournit les prestations suivantes:

- > des prestations dans le domaine de la gouvernance informatique, en particulier l'élaboration de l'architecture informatique de l'Etat, la gestion de portefeuille de projets, les études préalables ainsi que les schémas directeurs informatiques;
- > des projets informatiques dans le cadre de l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions métiers sectorielles ou transversales ainsi que des plate-formes informatiques génériques;
- > le support et la maintenance applicative et des plate-formes logicielles génériques.

En 2012, les collaborateurs ont été engagés dans 74 projets, dont 24 majeurs, et dans 35 études préalables. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur environ 130 applications métier, dont 25 développées par le SITel et cinq plate-formes logicielles génériques mises à disposition de l'ensemble des projets et applications métier.

2.1.4.1. Secteur Project Management Office (PMO)

Le secteur PMO gère l'ensemble des projets et des portefeuilles de projets informatiques sous la responsabilité du SITel. Il qualifie les demandes de projets, assure le controlling et soutient les instances décisionnelles dans le choix et le pilotage des projets. Finalement, il développe et promeut les méthodes et la culture de gestion de projet.

Les principaux projets menés en 2012 sont les suivants:

- > *Gestion des temps et activités (GTA)*: le projet consiste à mettre à disposition des unités administratives dont le personnel est soumis à la LPers et à un horaire administratif, un système informatique commun de gestion des temps et des activités. Le lancement du projet a été validé par le Conseil d'Etat en juin 2011. L'organisation du projet est en place, et suite à un appel d'offre, le fournisseur a été choisi en décembre 2012. La phase d'élaboration du projet se déroulera au cours du premier semestre 2013.

- > *Paiement sur internet*: la commande et le paiement en ligne d'extraits du registre des poursuites constitueront une nouvelle prestation offerte aux citoyens et aux entreprises. Ceux-ci peuvent effectuer leurs transactions de manière entièrement électronique, sans avoir à se déplacer, sans la contrainte des heures d'ouverture des offices et sans coûts supplémentaires. L'analyse des besoins et le choix d'une architecture cible ont été menés en 2011 afin de permettre la réalisation d'un projet pilote pour les Offices des poursuites en 2012. Cette nouvelle offre de prestation permettra aux Offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter à terme environ un tiers des 100 000 demandes annuelles d'extraits du registre des poursuites.

- > *Avances et recouvrement des pensions alimentaires (ARPA)*: est une solution informatique qui permet au Service de l'action sociale de gérer les dossiers d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires. Ce logiciel permet non seulement d'administrer les éléments de base d'un dossier (bénéficiaires, débiteurs, pensions, situations financières), mais offre aussi une gestion financière des dossiers dont les résultats sont ensuite transférés à SAP. Les gestionnaires sont soutenus dans leur quotidien par des processus de travail (p.ex. procédure de cession de salaire), par la mise à disposition d'un module de génération de documents pré-remplis et par une gestion des événements et échéances-clés d'un dossier. La solution a été mise en production en juin 2011 en incluant la reprise des données historiques de tous les dossiers. Cette mise en production a ainsi contribué à l'achèvement du projet d'abandon du Host. La phase de post-production a permis de stabiliser la nouvelle application et d'achever les fonctionnalités non prioritaires; le projet a été clôturé en novembre 2012.

- > *Tribuna V3 – Lot IV Gestion pour le Tribunal cantonal et le Tribunal des mesures de contrainte*: le logiciel Tribuna est l'outil de gestion des instances du Pouvoir judiciaire. Le programme, composé de projets successifs, a pour objectif de:

- > migrer les instances du Pouvoir judiciaire utilisant la version précédente T2000 vers la nouvelle version du logiciel, Tribuna V3;
- > introduire Tribuna V3 dans les justices de paix;
- > harmoniser les modèles au sein des différentes instances judiciaires;
- > optimiser le support, l'exploitation et la maintenance du système.

Les étapes importantes franchies en 2012 sont:

- > la clôture formelle du projet Tribuna V3 – Lot III avec l'introduction de Tribuna V3 auprès des sept tribunaux d'arrondis-

2012

- sement avec harmonisation des procédures de travail. Projet réalisé dans les délais et à la satisfaction des utilisateurs;
- l'initialisation du projet Tribuna V3 – Lot IV: l'objectif est d'introduire Tribuna V3 auprès du tribunal cantonal et du tribunal des mesures de contrainte;
 - l'adaptation de l'infrastructure informatique pour héberger à terme la totalité des instances;
 - la poursuite de l'application de la nouvelle identité visuelle retenue pour le Pouvoir judiciaire.
 - *Harmonisation des registres des personnes (HarmPers)*: en date du 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec le message y relatif. Cette loi, qui a été adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les registres. Le champ d'application de la LHR couvre divers registres fédéraux ainsi que les registres cantonaux et communaux des habitants et des électeurs.
Le projet de mise en œuvre sur le plan cantonal est dirigé par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et se compose de trois sous-projets, soit l'adaptation de la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) sous la responsabilité de la DSJ, l'harmonisation des registres communaux sous la responsabilité du Service de la statistique et la mise en place de la plateforme informatique cantonale sous la responsabilité du SITel. La version provisoire de la plate-forme Fri-Pers qui permet la consultation de données des habitants en fonction d'un système d'autorisations précis, compte déjà plus de 1400 utilisateurs dûment accrédités. La mise en production de la version complète se fera lorsque l'ensemble des fournisseurs communaux pourront alimenter quotidiennement la plate-forme cantonale avec tous les événements provenant des communes. Elle est prévue pour mi-février 2013. Une fois cette dernière tâche accomplie, la structure projet pourra être dissoute et les derniers travaux seront menés en mode «maintenance».
Le canton de Fribourg a assuré la présidence de la communauté des 15 cantons utilisateurs du produit GERES ces deux dernières années. Il a remis son mandat en décembre 2012 et la présidence sera désormais assumée par le canton d'Argovie.
 - *HarmAdminEcoles*: l'année 2012 a été consacrée en grande partie à une démarche d'appel d'offres public pour l'acquisition de la «solution cantonale» pour la gestion administrative des établissements scolaires, tel que ceci avait été décrit dans le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, menant à l'acceptation du crédit d'engagement en date du 20 mars 2012. Le choix, enté-
 - riné officiellement par l'adjudication du 26 juin 2012, s'est porté sur la solution Escada de la société JCS Software.
Au second semestre, l'accent a été placé d'une part sur la révision du plan de programme pour le lot – 1, afin de l'adapter à la nouvelle situation, d'autre part au lancement du projet S2a dont l'objectif principal consiste en la mise en place de la solution Escada dans les collèges fribourgeois ainsi que dans le Service de l'enseignement secondaire du second degré (S2). La planification de ce projet prévoit une mise en production de la solution à la rentrée scolaire 2013–2014, donc en août 2013.
 - *DATEC*: le but initial du projet était la mise en place d'une solution pour la gestion des dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, intégrée sur la plate-forme FileNet P8 version 4.0 au sein de l'Etat de Fribourg.
Une première version de cette application a été mise en production en avril 2009. Le maître d'œuvre était la société IBM Suisse SA.
Il s'en est suivi le sous-projet DATEC Release 2, qui consistait en la reprise par le SITel du développement de l'application DATEC, auparavant sous le contrôle exclusif de la société IBM Suisse SA.
Le but du sous-projet DATEC Release 2 était l'amélioration de l'application DATEC pour répondre aux demandes des utilisateurs, soit simplifier les workflows et intégrer les modifications souhaitées. La construction de ce nouveau release, renommé DATEC V2, a débuté au cours de l'été 2011, et s'est poursuivie jusqu'à la fin du premier semestre 2012. L'été fut consacré à des tests intensifs de la nouvelle solution, qui ont porté sur le fonctionnement de l'application ainsi que sur la reprise des données de l'application DATEC à DATEC V2.
La mise en production a eu lieu le 3 septembre 2012 et s'est déroulée sans problème. L'application DATEC V2 donne satisfaction à ses utilisateurs et n'a pas connu de défaut de fonctionnement.
Le sous-projet DATEC Release 2 a été clôturé le 19 novembre 2012.
 - *Gever Chancellerie*: le projet GEVER-Chancellerie 2.0 vise la mise en place d'une solution de gestion cohérente des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil du canton de Fribourg.
De façon générale, les domaines concernés rencontrent des difficultés au niveau du partage d'information, du faible niveau d'intégration entre les applications, impliquant de nombreuses saisies répétées et représentant des coûts importants, notamment pour assurer la qualité des données. Le potentiel d'ouverture du système actuel sur le monde extérieur est également faible.
Suite aux procédures d'usage, le comité de pilotage a décidé d'acquiescer la solution CMI KONSUL, déployée déjà dans de nombreux cantons et grandes villes suisses.

2012

Cette solution permettra en particulier de répondre aux exigences essentielles que sont:

- > le bilinguisme;
- > la séparation des rôles;
- > l'association de documents à des étapes du processus décisionnel;
- > un outil d'édition évolué;
- > une vision améliorée du traitement des séances;
- > une gestion plus poussée des délais.

La décision d'acquisition a été prise en été 2012, un premier processus administratif sera disponible à la fin du premier trimestre 2013. Un site de publication internet est également prévu dans le cadre de ce projet et verra le jour au cours du deuxième semestre 2013. Le projet se conclura en 2014 par l'intégration de la solution avec Filenet, solution de gestion documentaire standard de l'Etat.

- > *Stratégie de continuité informatique FR (SCIF)*: les activités principales du projet ont consisté à:
 - > la réalisation du mandat pilote afin de définir d'un plan de recouvrement après désastre d'une application majeure;
 - > le lancement de l'activité de définition du plan de recouvrement après désastre de cinq applications majeures;
 - > la réalisation de la définition du niveau de criticité des applications métiers du PJ;
 - > la continuation du mandat orienté exploitation afin de définir les procédures nécessaires pour la remise en état des infrastructures techniques à désastre;
 - > le lancement de l'activité de définition de la politique de continuité;
 - > le lancement de l'activité de définition du plan de réponse en cas d'incident avec la définition des scénarios de désastre.

2.1.4.2. Centre de maintenance des écoles (CME)

Les objectifs résumés du projet CME sont les suivants:

- > intégrer au SITel la gestion du système informatique des écoles;

- > adopter une organisation spécifique pour la maintenance des postes de travail (vision campus);
- > maintenir et valoriser dans les écoles le rôle du correspondant informatique, couvrant les domaines pédagogique et administratif avec un cahier spécifique;
- > réorganiser la fonction de coordination métier du système d'information par une structure incluant fritic et HAE et redéfinir les rôles des structures de décision des écoles;
- > créer un comité de coordination écoles et un comité du système d'information des écoles.

Dans le cadre des activités de la rentrée scolaire 2012–2013, nous avons:

- > intégré huit établissements scolaires (CGAM, ECGF, CSMI, HEP, CSUD, EPAC, EPC et EPAI) au SITel;
- > consolidé 100 serveurs au SITel;
- > mis à jours plus de 2000 stations de travail MS Windows dans ces écoles;
- > migré la messagerie électronique des étudiants dans un environnement de dernière génération;
- > automatisé les processus de création de comptes informatiques, de messagerie électronique et l'accès aux ressources réseaux à 15000 étudiants et 1200 enseignants;
- > harmonisé la structure des répertoires des ressources réseaux;
- > mis en place du support aux utilisateurs (Service desk);
- > informé environ 1000 personnes.

2.1.4.3. Le secteur Application Engineering (AE)

Le secteur AE développe les applications de gestion spécifiques et assure leur maintenance. Il assure également la qualité des développements spécifiques confiés à des prestataires externes. Dans ce contexte, il édicte les normes idoines à respecter.

Les développements spécifiques réalisés en interne se concentrent en principe sur des pôles de compétences intercantonaux ou sur des solutions stratégiques. En 2012, le secteur AE a développé, maintenu et fourni des prestations de support et assistance aux utilisateurs pour un ensemble d'environ 20 applications touchant aux sept Directions de l'Etat de Fribourg. En 2012, l'effort de développement et de maintenance ont tout particulièrement porté sur les applications suivantes:

2012

➤ *THEMIS*: application de gestion de poursuites développée pour les Offices de poursuites fribourgeois par le SITel, est désormais opérationnelle et en production dans les cantons de Fribourg, Vaud et du Valais.

Le déploiement de THEMIS au profit des Offices de poursuites st-gallois a débuté en octobre 2012. Ce déploiement se fait en partenariat avec la société *Verwaltungsrechenzentrum AG (VRSG)* qui est détenue entre autres par les communes st-galloises et qui fournit les solutions informatiques à ces dernières. Le gouvernement du canton du Tessin a également fait le choix de THEMIS et a publié un communiqué de presse correspondant en décembre 2012 (<http://www3.ti.ch/CAN/comunicati/19-12-2012-comunicato-stampa-745346349451.pdf>).

➤ *TAXIGI*: l'outil de taxation IGI (impôt sur les gains immobiliers) a pour but de permettre au taxateur IGI d'imposer les gains en cas de ventes d'immeubles, sur la base d'indications fournies par les registres fonciers (avis d'aliénation) et les propriétaires (déclaration). Il permet également de notifier cette taxation aux propriétaires et aux communes et de générer les cotes nécessaires à la facturation et à l'encaissement de cet impôt. Les activités habituelles de support, de maintenance et de développement de nouvelles fonctionnalités ont été effectuées.

➤ *DSK2*: l'application développée par le SITel a pour but de permettre le traitement et la gestion des mutations d'immeubles (parcelles) pour le Service du cadastre et de la géomatique (SCG). Les géomètres privés accèdent par cette application à l'ensemble des immeubles du canton. Ils y créent leurs avant-projets, éditent leurs procès-verbaux et proposent des mutations techniques tout en bénéficiant d'informations foncières (données des propriétaires et des droits de servitudes, etc.) provenant de l'application *Capitastra* du Registre Foncier.

En 2012, la migration des documents scannés avec *Canofile* (ancienne solution GED du SCG) a été effectuée vers *DSK2* avec un stockage dans la GED choisie pour l'Etat de Fribourg et intitulée *FileNet*. Les activités habituelles de support, maintenance et de développement de nouvelles fonctionnalités ont été effectuées.

➤ *e-GTApP*: l'application est un outil de saisie des temps mis à disposition des unités administratives qui pratiquent une gestion par mandats de prestations. Les collaborateurs de ces unités peuvent ainsi préciser à quelles prestations leur temps de travail est consacré; ces informations sont ensuite reprises dans le progiciel *SAP* pour permettre le calcul des coûts par prestations, les heures étant le principal vecteur de coûts utilisé dans le modèle de comptabilité analytique. L'application est actuellement utilisée par 11 unités (AFIN, SFF, SBC, SAMI, HEG, IAG, SOPFA, SPC, EB, SAEF). L'Institut du fédéralisme vient de passer à la nouvelle application depuis le 1^{er} janvier 2012.

2.1.4.4. Le secteur Application Services

Le secteur Application Services a comme mission de mettre à disposition des applications métier répondant aux besoins des services de l'administration, accompagné des prestations telles que la maintenance et le support des solutions.

A fin décembre 2012, 324 solutions étaient répertoriées, soit 5% de plus par rapport à l'année 2011. Seules 160 applications sont aujourd'hui gérées par le SITel, les autres applications doivent encore faire l'objet d'une qualification adéquate ou sont gérées par les unités.

L'investissement du secteur Application Services se monte à près de 3500 jours de travail sur les prestations d'exploitation, soit le 75% de son activité.

En 2012, l'amélioration de la gestion du parc applicatif s'est poursuivie, notamment dans les domaines suivants:

➤ la standardisation et le suivi de la structure documentaire des solutions (normalisation des identifications de solutions, hiérarchie des répertoires, documentations d'exploitation), permettant l'accès simplifié et systématisé aux informations nécessaires à des prestations de qualité dans l'exploitation des logiciels;

➤ la gestion du référentiel des solutions permettant d'identifier les logiciels, les clients bénéficiaires, les prestations convenues, les fournisseurs associés;

➤ le Service Level Agreement (SLA), soit l'élaboration d'un SLA pour le client HFR permettant de progresser vers l'objectif d'une mise à disposition d'une structure générique pour les autres clients et permettant, au travers de cette démarche, le catalogage des prestations, la définition des niveaux de service (basé sur une observation de ce que nous pouvons concrètement offrir), et l'élaboration des indicateurs permettent de vérifier l'atteinte des niveaux de service convenus.

2.1.4.5. Le secteur Architecture & Intégration (AI)

Le secteur Architecture & Intégration a comme mission de garantir un système d'information d'entreprise performant, cohérent et homogène. Il élabore et maintient la cartographie du système d'information et soutient les instances décisionnelles dans le pilotage de l'évolution du système d'information. Il établit également les normes et standards d'architecture informatique et vérifie leur respect par les projets. Finalement, il met en place et maintient des plate-formes transversales et réutilisables par les applications métier telles que *Output Management* et *FriPers*.

2012

Les projets et études suivantes sont plus fortement liés au développement des prestations du secteur AI:

› *Urbanisation*: une étude pour la mise en place d'une démarche d'urbanisation du système d'information a été initiée en 2012 et sera terminée en 2013. L'urbanisation du système d'information est une démarche permettant l'adéquation entre les besoins métiers et la capacité du système d'information à y répondre. Plus globalement, les concepts d'urbanisation du système d'information sont utilisés dans les démarches visant à aligner le système d'information avec la stratégie. L'urbanisation du système d'information a pour finalité de:

- + renforcer la capacité à répondre aux besoins des métiers;
- + évaluer et augmenter les performances de l'organisation;
- + identifier les économies ou gains potentielles;
- + maîtriser les changements.

› *Cartographie*: le projet a pu être mis sur pied et pourra commencer à produire des résultats en 2013. Le projet est cadré; un outil a été acquis et un cartographe engagé pour 2013.

Comme bon nombre de cantons suisses, le système d'information de l'Etat de Fribourg a connu ces dernières années une évolution exceptionnelle qui résulte des évolutions législatives, fonctionnelles et technologiques. Il en découle un système d'information d'une grande complexité et dont la maîtrise est difficile. En conséquence, l'informatique doit faire face à un accroissement de sa charge et se focaliser sur l'exploitation de l'existant plutôt que de se concentrer sur des projets à valeur ajoutée.

Afin de palier à la problématique énoncée, il est proposé de documenter le système d'information par un projet de cartographie du système d'information, ce qui inclut l'informatique ainsi que les différents domaines métiers. Entre autres, la cartographie sera une source d'information importante qui facilitera la prise de décision, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie informatique cantonale ainsi que l'élaboration de schémas directeurs pour les métiers.

› *Plate-forme d'intégration*: une plate-forme a été mise en place en début d'année 2012 et répond déjà à de nombreuses demandes, c'est actuellement la composante EAI (Enterprise Application Integration) qui est la plus utilisée car elle répond à des problématiques métiers, la partie ESB (Enterprise Service Bus) n'est quant à elle pas encore utilisée et devra être mise en œuvre durant l'année 2013.

Dans le cadre de la rationalisation des problématiques d'échange et d'interopérabilité, ce projet a pour objectif de mettre en place une plate-forme EAI-ESB pour l'Etat dans son ensemble en tant qu'ossature d'intégration, de formaliser les concepts d'utilisation et d'exploitation et ainsi aboutir à une nouvelle prestation de service transversale assurée par le secteur AI.

Ce projet constitue à ce titre une étape importante dans l'urbanisation des systèmes d'informations, qui apparaît d'autant plus judicieuse aujourd'hui avec la réalisation imminente des divers projets d'harmonisation ainsi que de l'e-gouvernement.

› *Gestion des identités et des accès*: le projet a subi une réduction de périmètre en 2012 afin de pouvoir lancer les travaux prioritaires. Le projet est cadré, un outil de provisioning a été acquis pour l'ensemble de l'Etat et sa mise en œuvre pourra débiter dès le début 2013.

Le projet IAM Provisioning a pour but de définir, à travers une gestion centralisée par le SITel, un socle technique et générique à disposition des demandeurs de services de l'Etat, liés à la gestion des identités et des accès. En effet, cette gestion centralisée s'inscrit dans une volonté de standardisation et d'automatisation de la gestion d'identité et des habilitations des utilisateurs de l'informatique cantonale. Ces composants seront mis en place par le SITel, sous forme de socle technique générique, afin de répondre à l'ensemble de ses clients à travers une approche standardisée.

2.1.5. Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat.

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu deux séances pendant l'année 2012. Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur les activités et projets importants suivants:

Projets informatiques importants:

- › avance et recouvrement des pensions alimentaires;
- › centre de maintenance pour les écoles cantonales;
- › intégration du logiciel THEMIS (application développée par le SITel) auprès des Offices de poursuites des cantons du Tessin et des évolutions dans le canton de Vaud;
- › application pour la gestion des dossiers d'autorisations et d'approbations en aménagement du territoire, environnement et construction (DATEC);
- › gestion des temps et activités à l'Etat de Fribourg;
- › gestion électronique des affaires (GEVER Chancellerie);

2012

- > harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles;
- > harmonisation des registres des personnes;
- > étude Intranet;
- > migration HRAccess (système informatique pour le SPO);
- > paiement sur internet;
- > taxation des personnes physiques et encaissement;
- > continuité des services informatiques dans les domaines des infrastructures et applications critiques;
- > migration de l'application Tribuna pour le Pouvoir judiciaire (lot 3 et 4) (Tribunal cantonal et Tribunal des mesures de contraintes);
- > votations et élections.

Préavis sur des objets spécifiques:

- > adhésion de l'Etat de Fribourg au Partenariat des achats informatiques romands (PAIR);
- > politique de mobilité (synchronisation des appareils mobiles et de téléphonie);
- > ouverture des réseaux sociaux;
- > fonctionnement de la Commission informatique cantonale.

2.1.6. Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat.

La CC-IE s'est réunie à deux reprises en 2012.

Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur les activités suivantes:

- > budget 2013 et plan financier 2012–2016;

- > projets «Harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles» et «Centre de maintenance pour les écoles cantonales»;
- > bilan de rentrée et évolution du pilotage informatique dans le domaine des écoles du secondaire 2 académique et professionnel;
- > iPad dans les classes;
- > avenir de la Commission et structure de pilotage de l'informatique scolaire.

VII. Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

1. Missions

Le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) dirige, surveille, vérifie et coordonne les travaux de mensuration officielle (MO). Il veille à la saisie et à la mise à jour des informations nécessaires à l'établissement et à la tenue du registre foncier. Il est responsable de l'existence, de la qualité, de la sécurité et de la valorisation des géodonnées de référence de la MO. Il collabore avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M), responsable de la haute surveillance, et avec les ingénieurs géomètres officiels qui exécutent la plupart des travaux.

Le chef du service est M. Remo Durisch, géomètre cantonal.

2. Mensuration officielle

2.1. Activités courantes

2.1.1. Points fixes

Comme les années précédentes, compte tenu de la rationalisation des méthodes et de la diminution quantitative des points fixes de référence, le service n'a garanti qu'une prestation minimale et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. De même, aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique. L'activité du service s'est concentrée sur l'accompagnement des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration. Ce partage d'expériences s'avère très précieux pour l'élaboration d'un concept cantonal pour le changement de cadre de référence de MN03 à MN95.

2012

2.1.2. Plan de base de la mensuration officielle (anciennement plans d'ensemble)

Le plan d'ensemble 1:5000 sous forme raster couvrant l'ensemble du territoire cantonal est disponible pour tous les services de l'Etat et est également largement diffusé pour les mandataires de l'Etat ou à des tiers. Sa mise à jour a été cependant suspendue en début 2011 pour permettre l'élaboration du nouveau produit répondant aux normes fédérales: le PB-MO (Plan de base de la mensuration officielle). Ce produit est directement issu de la base de données cantonale de la mensuration, complété par le produit «vecteur25» de swisstopo dans les endroits sans MO numérique.

2.1.3. Mensurations parcellaires

2.1.3.1. Organisation

La mensuration est une tâche conjointe de la Confédération, qui en a la conduite stratégique, et des cantons qui en ont la responsabilité opérationnelle. Le programme de mise en œuvre des nouvelles mensurations est étroitement dépendant des conventions-programmes convenues entre le canton et la Confédération.

La convention-programme 2012 à 2015 prévoit la finalisation des nouvelles cadastrations et des renouvellements, la mise à jour périodique et la préparation pour introduire le nouveau cadre de référence MN95. De son côté, la Confédération s'engage au versement de contributions pour un montant total de près de 2,04 millions de francs. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le service. L'accord 2012 prévoyait une prestation de 90 000 francs; l'objectif a été réalisé pour 2012.

2.1.3.2. Entreprises décidées en 2012

En application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs des mensurations parcellaires ont été attribués pour le «Staatswald Galm». L'introduction de l'E-GRID est également mis en route par le service.

2.1.3.3. Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 57 188 hectares (58 318 en 2011), soit 34,22% (35,89%) de la superficie du territoire cantonal (sans les lacs = 4,99%), alors que 101 607 (99 927) hectares, soit 60,79% (59,79%) de la superficie sont définitivement gérés en base de données.

2.1.3.4. Entreprises terminées en 2012

Les nouvelles mensurations de Courlevon lots 1 à 3, Hauterive lot 3 (secteur Ecuwillens), Les Montets lot 2 (secteur Frasses), Les

Montets lot 3 (secteur Montet), Wallenried ainsi que les renouvellements de Les Montets lot 1a (secteur Frasses), Les Montets lot 1a (secteur Montet) et Haut-Intyamon (secteur Albeuve) ont été vérifiés et mis à disposition sur les serveurs cantonaux. Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de La Sonnaz lot 3 et de Sorens lots 2 et 3. Le dénombrement des éléments est effectué en vue de la facturation pour la commune de Courlevon lots 1 à 3 et sera facturé en 2013.

Une première vérification a eu lieu pour les entreprises de Charmey, Kleinbödingen, La Roche, Le Châtelard, Massonnens, Mézières (Berlens), Oberschrot, St-Antoni et Villarepos.

2.1.3.5. Conservation et mise à jour

Dans le canton de Fribourg, la mise à jour de la mensuration est effectuée par les bureaux de géomètres privés de la manière suivante:

- > Pour les territoires qui n'ont encore que des données graphiques, les propositions de mutations («les verbaux») sont techniquement vérifiées par le service, puis les géomètres les mettent à jour sur les plans du Registre foncier une fois par an.
- > Pour les communes et parties de communes dont les données sont numériques, c'est à la base de données originales qu'est attribuée la foi publique. A partir d'extraits, les géomètres établissent leurs propositions de modification des objets mesurés. Celles-ci sont examinées, contrôlées, puis intégrées à la base de données par le service dans le cadre de processus de mise à jour qui permet de gérer leur validation par étape (coordination avec le registre foncier). Ce système optimise la collaboration avec le secteur privé et permet à l'Etat d'être en possession des géodonnées de référence pour toutes ses applications et projets qui nécessitent des informations à références spatiales. L'échange de données se fait dans un format standardisé qui garantit aux entrepreneurs la liberté des méthodes et le choix des outils.

En 2012, les géomètres officiels ont établi et transmis 3685 (3164) dossiers de mutations au service. 1071 (1060) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. 932 (948) dossiers ont été validés après contrôle. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le service a ordonné 2792 (3600) levés de bâtiments neufs ou modifiés et accordé 2210 (2264) visas de contrôle. L'effort pour diminuer la durée de mise à jour des bâtiments sur la BDMO (base de données géométriques de la mensuration officielle) va être maintenu, si possible accentué. Plus de quatre mutations sur cinq concernent la base de données.

2012

Le contrôle de la mise à jour annuelle 2012 des plans du Registre foncier a été fait à partir des verbaux déposés en 2011. Pour les 2888 (2837) plans déjà en base de données, cette vérification s'est faite par le service sur la base des fichiers des plans officiels, directement auprès des bureaux du Registre foncier. Les nouveaux fichiers PDF ont été générés et produits pour tous les plans, selon leur état au 31 décembre 2011. Ils ont été mis à disposition des RF et des géomètres officielles.

Les copies de sécurité des mesures de terrain, effectuées par les géomètres en 2012, ont été faites par scannage de manière continue avec «Canofile for Windows». Les mesures livrées sont néanmoins toujours enregistrées sous forme de fichiers issus des appareils de mesures. Comme annoncé, cette application a pu être remplacée au cours de l'automne 2012 par la solution GED, sous «FileNet/Content Management». Cette solution, liée avec DSK2, permet l'accessibilité à tous les acteurs dans le domaine de la mensuration officielle.

2.1.4. Géomatique MO (mensuration officielles)

2.1.4.1. Base de données géométriques de la mensuration officielle (BDMO)

La base de données est en exploitation depuis début 2007, la migration et l'adaptation des données au nouveau modèle avait alors généré 6 365 182 objets, ventilés en 17 thèmes (ou catégories) différents. Aujourd'hui, la BDMO contient 10 869 886 (10 144 802) objets.

Les objets sont créés, modifiés ou supprimés dans la base par des dossiers préparés par les géomètres privés. Avant d'être définitivement validé, un dossier passe par quatre états: réservé, ouvert, en attente de validation, puis définitivement traité.

2.1.4.2. Nomenclature et adresses

L'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008, prévoit que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom. L'ordonnance établit aussi que seule l'orthographe des noms de rues de la mensuration officielle doit être utilisée dans les documents officiels de la Confédération (La Poste), du canton et de la commune.

Notre canton n'a heureusement pas attendu ces dispositions pour inciter les communes à définir les adresses, notamment à l'occasion des nouvelles mensurations ou des numérisations. En l'état, la base de données originale contient déjà 101 953 (96 840) points d'entrées de bâtiments en statut réel. Depuis septembre 2010, les bâtiments projetés sont également saisis avec leurs adresses. En 2012, 3453 (4190) adresses projetées ont été saisies.

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, le service a examiné et pris position sur 30 (35) dossiers, dont 3 (5) concernaient la révision complète des noms locaux et l'attribution des noms aux rues dans le cadre d'une entreprise de mensuration. Le service est fréquemment sollicité pour donner des renseignements concernant les adresses et leur gestion.

2.1.4.3. Diffusion MO

Conformément à l'accord conclu avec swisstopo, le service a diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients. Il en est de même pour l'orthophoto et le plan d'ensemble. Grâce à l'application mise en place avec Autodesk et le SITel en 2007, les utilisateurs permanents peuvent extraire les données de la MO de manière autonome via un serveur d'extraction qui utilise une base de géodonnées répliquée quotidiennement depuis la base originale. Le service a continué de mettre à disposition les données de la MO, qui font partie des géodonnées de base, sur les serveurs de distribution génériques de l'administration cantonale, les rendant ainsi accessibles à tous les utilisateurs, y compris les non-spécialistes.

2.1.4.4. Coordination MO avec le Registre foncier et d'autres services

Le Registre foncier et la mensuration officielle gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. Une coordination est donc essentielle pour garantir les liaisons entre les plate-formes internet du Registre foncier et de la mensuration en ligne. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du Registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre une véritable rationalisation des procédures de dépôt de pièces auprès des bureaux du Registre foncier. Ce travail, qui a débuté en 2009, continue dans le cadre du projet DSK2, soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de «registre des mutations de la MO» et de «la gestion du descriptif cadastral des immeubles».

Le «Plan RF informatique» a été lancé en collaboration avec le Registre foncier. Le but est de supprimer la version papier du plan du Registre foncier (actuellement 2888 plans dans la BDMO) et de le remplacer par un accès informatique. Les avantages sont surtout la mise à jour quotidienne des données MO mises à disposition et la suppression des frais d'impression.

Le Registre foncier et le service collaborent également pour mettre à disposition du Service de l'agriculture (SAGri) les données permettant le calcul des paiements directs liés aux surfaces agricoles utiles. Un jeu de requêtes a été créé pour calculer les surfaces agricoles utiles par immeuble dans les zones en mensuration numérique. Le Registre foncier complète ces résultats en ajoutant la surface totale des immeubles qui ne sont pas encore numérisés et en précisant les propriétaires. Ces données sont

2012

ensuite injectées dans le système du SAgri (Gélan) et permettent de contrôler les annonces des exploitants.

2.2. Evénements particuliers MO

2.2.1. Remplacement de l'application Desca par DSK2

Le projet DSK2 a abouti avec succès. La mensuration bénéficie d'une application moderne. DSK2 est un registre du descriptif des immeubles en vigueur, historisés et projetés. DSK2 fait aussi office de registre des mutations centralisé. Il permet l'édition des actes et des verbaux ainsi que le suivi des dossiers, de leur création en passant par leur vérification, leur dépôt au Registre foncier et leur validation définitive. En 2012, le module de gestion électronique des documents, qui permet l'insertion, la recherche et l'affichage des pièces jointes composant les dossiers de mutation, a été greffé à l'application. Avec la BDMO, DSK2 constitue un outil central et indispensable tant au SCG qu'aux ingénieurs géomètres officiels.

2.2.2. Cadre de référence MM95

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la mensuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03.

La notion de «transformation MN03 -> MN95» est apparue pour la première fois dans une circulaire de la Direction fédérale des mensurations en juin 2000. Depuis, en collaboration étroite avec les cantons, swisstopo a finalisé le maillage des triangles nécessaires à cette transformation pour toute la Suisse et les pays limitrophes. Ce jeu de données, appelé officiellement CHENyx06, est désormais disponible pour tous les producteurs de géodonnées.

En 2012, le SCG a entrepris une étude préliminaire pour analyser les incidences du changement de cadre de référence sur les données numériques de la mensuration officielle. Le périmètre de cette étude concerne une analyse géométrique des travaux de mensuration officielle réalisés à différentes époques dans les secteurs de Ponthaux, Nierlet-Les-Bois, Léchelles, Grolley, Cutterwil, Mannens-Grandsivaz et Noréaz. Parallèlement à cette étude préliminaire, un inventaire de l'ensemble des travaux exécutés au niveau de la mensuration officielle cantonale est constitué. L'inventaire se base sur les différentes techniques de mesures et de calcul employées depuis l'introduction du code civil (1912) à nos jours.

En 2013, un tableau de bord sera réalisé afin de lister les actions à effectuer dans les zones nécessitant un traitement pour le changement de cadre de référence sur les géodonnées de l'ensemble du canton. Dans la mesure des capacités du SCG, les actions seront effectuées avant 2016. En cas de manque de temps, une priorisation des actions sera établie.

2.2.3. 100 ans de la mensuration officielle – Journée portes ouvertes au SCG

Depuis 1912, la mensuration officielle présente l'état du parcellaire et identifie les propriétaires des biens-fonds, elle définit les limites et les frontières, elle indique les lieux d'implantation des bâtiments ainsi que le tracé des cours d'eau ou l'orée des forêts. En protégeant la propriété foncière, elle contribue grandement à la sécurité du droit et à la prospérité de notre pays.

Le 12 mai 2012, le «Jour de la mensuration officielle» a été célébré dans la Suisse entière. A Fribourg, le Service du cadastre et de la géomatique ainsi que les géomètres du canton ont invité le public à venir découvrir le «Marché de la mensuration officielle» mis en place à la Direction des finances. Les visiteurs ont eu l'occasion de découvrir sur les nombreux stands d'information la diversité des activités de ce domaine qui constitue l'un des piliers du système juridique suisse.

3. Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

3.1. Missions

Le Centre de compétence SIT (CCSIT), sous la responsabilité du coordinateur SIT, coordonne les activités dans le domaine du système d'information du territoire (SIT) au sein de l'administration. Il est chargé de mettre en place et de gérer une infrastructure cantonale de géodonnées efficace, fournissant des informations fiables et facilement accessibles. Il participe au pilotage et au suivi des projets menés dans le domaine de la géoinformation. Il assure également le rôle de contact avec les clients et les partenaires de l'administration.

Le coordinateur SIT est M. Vincent Grandgirard.

3.2. Activités courantes

3.2.1. Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait:

> en relation avec des tâches de gouvernance informatique, dans le domaine de la géoinformation (NB: collaboration avec le SITel): mutualisation et gestion des infrastructures, politique d'acquisition et d'utilisation des logiciels, vérification de l'adé-

2012

quation aux besoins et équilibrages. En 2012, le CCSIT a collaboré avec le SITel dans les premières étapes du passage à Windows 7, a initié les travaux de migration vers ArcGIS 10.1, a contribué à définir une solution standard pour l'authentification d'applications et de services basés sur ArcGIS Server, a évalué l'acquisition du logiciel ESRI City Engine (modélisation en 3D pour la planification urbaine);

- > en relation avec la gestion des géodonnées: directives pour la structuration (harmonisation), l'édition, la mise à jour et le stockage des données, gestion des métadonnées, conseils en matière d'utilisation, de diffusion et de tarification des géodonnées;
- > dans le cadre de la réalisation d'objectifs communs tels que le géorépertoire et le guichet cartographique du canton de Fribourg. En 2012, le CCSIT a démarré le projet de remplacement du guichet cartographique;
- > dans le cadre de projets (par exemple développement de solutions informatiques, mise en place de systèmes d'information, acquisition ou mise en valeur de données, proposition de modèles) répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et d'utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées (OSIG ou geosuisse), dans le cadre de programmes (p. ex. e-geo.ch, ASA 2011) et de projets (p. ex. géoportail national, MISTRA) impliquant la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les Offices fédéraux.

Dans le domaine de la géoinformation, la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et les sous-groupes qui lui sont associés (p. ex. IGarc «Interessengemeinschaft ArcGIS» ou CCGEO-Romandie) constituent les principaux lieux d'échange entre les cantons.

La coordination intercantonale des géoinformations (CIGEO) rassemble des délégués des conférences intercantionales spécialisées dans les domaines de la géoinformation, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mensuration officielle, du Registre foncier, des routes, de l'agriculture, des forêts ainsi que de la protection de la Nature et du paysage; elle compte également des représentants des villes et des communes. Financée par les cantons, la CIGEO assure la collaboration avec la Confédération dans le cadre de l'application de la LGéo et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Le coordinateur SIT est l'interlocuteur officiel de la CIGEO pour le canton de Fribourg.

La CIGEO œuvre à différents projets hautement stratégiques parmi lesquels: l'harmonisation des géodonnées de base (mo-

dèles de géodonnées minimaux), la mise à disposition des géodonnées de base (échange entre autorités), la construction du géoportail national (mise en commun de géoservices harmonisés) ainsi que la mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Enfin, le tableau ne serait pas complet si on omettait de mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets (par exemple en 2012 avec Vaud pour les eaux superficielles ou avec Berne pour le système d'information agricole) ainsi que les fréquents échanges avec les communes, les hautes écoles et des partenaires privés.

3.2.2. Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT s'est impliqué durant l'année 2012 sont:

- > HarmBat – harmonisation des bâtiments et logements (SCG), Migration Topobase – remplacement de l'application de gestion des données de la MO (SCG), Changement de cadre de référence MN03 – MN95 (SCG), Plan du Registre foncier informatisé (SCG), DATEC – dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (SeCA), InfoMat et InfoGeol – exploitations de matériaux et base de données géologiques (SeCA), SI-Eaux – système d'information sur les eaux (SPC), SI-BienFond – système d'information des biens-fonds du SPC (SPC), QualEaux – gestion de la qualité des eaux (SEn), Schéma directeur informatique du SEn (SEn), SIPO – gestion du cadastre des sites pollués (SEn), ForestMap – système d'information pour la gestion des géodonnées forestières (SFF), GELAN-Natur-GIS – gestion des contrats (PNA), SAE144 – remplacement du système d'aide à l'engagement de la centrale sanitaire 144 (HFR), Constructions de la PCi – gestion des ouvrages de protection gérés par la PCi (SPPAM), et Distribution eau potable – solution pour la gestion de l'eau potable (SAAV).
- > Exploitant l'architecture et les technologies mises en place dans le cadre du projet ArcGIS Server qui a formellement abouti en 2012, plusieurs géoportails et géoservices web ont été ou sont en train d'être développés pour les services de l'administration.
- > Infrastructures d'accueil en forêt (accès public, SFF), Personnel de contact du SeCA (accès public, SeCA), Routes cantonales (accès interne restreint et externe-contrôle d'accès, SPC), CrimeMap – Accidents/délits/crimes (accès interne restreint, Pol), FaunaMap – Gestion de la faune (accès interne restreint, SFF), InfoMat web – Exploitations de matériaux (accès externe restreint et externe-contrôle d'accès, SeCA) et Géoservices pour la centrale sanitaire 144 (contrôle d'accès, centrale sanitaire 144 et ambulances).

2012

3.2.3. Données géographiques

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées (plus de 500 jeux de données vectoriels et 150 jeux de données raster) ainsi que les métadonnées associées (plus de 400 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse). Au cours de l'année 2012, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants dans les domaines suivants: mensuration officielle (plan de base de la mensuration officielle, conduites, bâtiments projetés), aménagement du territoire (demandes de permis de construire), réseau routier cantonal (axes, points de repère, carrefours, arrondissements d'entretien, bassins de rétention, projets VALTRALOC, plans de marquage au sol, etc.), charge de trafic (postes de comptage, trafic journalier moyen), agriculture (surface agricole utile, cadastre viticole, érosion des sols, ruchers, alpages, zones de protection des stations de fécondation apicoles), lisières forestières prioritaires pour la biodiversité, dangers naturels (carte des dangers sur le Plateau: chutes de blocs et de pierres, glissements de terrains, effondrements), ouvrages de la protection civile, protection de la population (délimitation des ORCOC), géodonnées de la police, orthophoto swissimage 2010, modèle numérique de terrain swissALTI3D.

3.2.4. Information et promotion

Le site internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sysif.ch>) fournit des informations de base au grand public. Son contenu est régulièrement mis à jour, en particulier la rubrique «SYSIF au service du public».

Le guichet cartographique du canton de Fribourg (<http://www.geo.fr.ch/>) a connu quelques évolutions au cours de l'année 2012: mise en ligne d'une nouvelle carte «Patrimoine culturel», ajout des demandes de permis de construire sur la carte «Aménagement», mise à jour des dangers sur le Plateau sur la carte «Dangers naturels», adaptation du graphisme de l'application (conformité à l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg). Nous avons également commencé à élaborer une nouvelle carte «Mobilité», en collaboration avec le SPC, le SMO et l'UFT.

Plusieurs cours ont été organisés par le CCSIT à l'attention des collaborateurs de l'Etat de Fribourg. Le CCSIT a notamment assisté le SPPAM dans l'organisation de cours d'introduction à l'utilisation du guichet cartographique pour les responsables des ORCOC.

4. Cadastre RDPPF

4.1. Missions

Le Service du cadastre et de la géomatique, prévu comme interlocuteur dans le projet de loi (LCGéo), coordonne les premiers

travaux de mise en place du Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF).

4.2. Travaux préliminaires

Le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) est un nouvel instrument destiné à la publication d'informations fiables concernant la propriété foncière. Son introduction a été décidée par la loi fédérale sur la géoinformation (Loi sur la géoinformation, LGéo) du 5 octobre 2007 et concrétisée par l'ordonnance sur le Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP) du 2 septembre 2009. Il correspond aux objectifs de la LGéo qui prévoit une meilleure mise à disposition des géoinformations de manière à faciliter la participation de la population aux décisions politiques et aux développements de société importants d'un Etat moderne. Il fait également partie des projets visant à rendre les démarches administratives plus efficaces et plus proches de la population. Le cadastre RDPPF élargit le système cadastral de droit privé existant, basé sur le Registre foncier et la mensuration officielle, en introduisant le domaine des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Le Cadastre RDPPF sera introduit en deux étapes. Dans une première étape, l'introduction est faite dans huit cantons sélectionnés dans le cadre de sept projets pilotes. Les expériences récoltées serviront aux autres cantons comme base pour la mise en œuvre de la deuxième étape. Le canton de Fribourg ne participe pas à la première étape. Dans la deuxième étape, dès 2014, les travaux préparatoires pour l'introduction du cadastre RDPPF seront entrepris, entre autres l'établissement des bases légales pour une ordonnance cantonale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCCRD). La mise en exploitation se fera dans toute la Suisse dès 2016 mais au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

5. Evénements particuliers «Géoinformation»

5.1. Bases légales et organisation

Contribuant à la mise en œuvre dans le canton de la loi fédérale sur la géoinformation et des ordonnances d'application associées, le service s'est engagé dans les travaux de rédaction de la loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), les travaux de révision de la loi sur la mensuration officielle (LMO) et l'établissement du catalogue des géodonnées de base fribourgeoises (de droit fédéral ou cantonal). La loi sur la géoinformation (LCGéo) a été adoptée par le GC le 8 novembre 2012 et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013. Le catalogue a fait l'objet d'une première validation par l'ensemble des services compétents. A cette occasion, le catalogue a été adapté en profondeur.

 2012

Le CCSIT a participé à plusieurs auditions relatives à l'introduction de modèles de géodonnées minimaux pour les géodonnées de base de droit fédéral suivantes: cartographie des dangers naturels (ID 166.1), inventaires cantonaux «Nature et paysage» (ID 23, 26, 27, 28 et 29), réserves forestières (ID 160), cadastre des risques selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM, ID 112.1 et 113.1), exploitation agricole (ID 149, 151, 152, 153; modèle de représentation), ouvrages de protection contre les dangers naturels (ID 81.2).

Au niveau organisationnel, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le comité de direction du SYSIF. Il a en même temps accepté le principe de la création d'une commission cantonale SIT et d'un groupe d'utilisateurs.

5.2. HarmBat

Le service participe activement au projet «HarmBat» qui a comme but l'harmonisation des données relatives aux bâtiments et logements. La réalisation de la nouvelle application du SeCA, couplée avec le Registre des données relatives aux bâtiments et logements, va dans ce sens et devrait permettre une gestion intégrée des caractères/attributs des bâtiments et logements entre les différents partenaires dans le canton de Fribourg que sont le SITel, le SStat, le SeCA, l'ECAB, le SCG, le CCSIT, le RF, le STE, le SCC, les communes ainsi que les préfectures pour ne citer que les plus concernés.

En 2012, des ateliers interservices ont eu lieu afin d'identifier et de coordonner les définitions et les processus de travail des différents services en relation avec la gestion des bâtiments et logements. Une étroite collaboration s'est créée entre le SITel, le SeCA, le SStat et le SCG pour porter un message cohérent auprès des autres partenaires impliqués dans ce projet.

Suite à l'adjudication des travaux informatiques externes, la phase de réalisation débutera en 2013.

5.3. Analyse des prestations de l'Etat (APE)

En 2012, le service a procédé à une mise à jour annuelle considérable du catalogue des prestations du service suite au transfert du CCSIT au SCG.

VIII. Registre foncier (RF)

1. Missions

Le registre foncier est un service public chargé de donner l'état des droits en relation avec les immeubles (par ex. les servitudes et les gages immobiliers). Plusieurs documents fixent la situation juridique de chaque immeuble: le journal (dans lequel les réquisitions d'opérations sont inscrites à la suite les unes des autres), le grand livre (ensemble des feuillets des immeubles), le plan dressé sur la base de la mensuration officielle, les pièces justificatives (contrats d'achat, de servitudes, etc.) et les registres accessoires (des propriétaires, des créanciers). Le registre foncier est tenu pour la grande majorité des immeubles grâce au progiciel Capi-*tastra*, le reste sur livres et feuillets fédéraux.

La tenue du registre foncier est assurée dans notre canton par les Registres fonciers (un par district).

Les Registres fonciers sont également des autorités fiscales chargées de la taxation des droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, des droits sur les gages immobiliers ainsi que de l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Registres fonciers occupent 32,3 équivalents plein temps et forment 5 apprenti-e-s maturité professionnelle commerciale, profils B et E.

Les Conservateurs/trices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique: Renée Aeby (Singine), Joseph Borcard (Broye), Anita Bulliard (Veveyse), Séverine Doutaz (Gruyère) dès le 1^{er} juin 2012 en remplacement de Zoltan Barsi démissionnaire, Josef Haag (Lac), Denise Jan (Glâne), Bertrand Renevey (Sarine).

2. Les Registres fonciers

2.1. Activités courantes

Les principales tâches courantes des Registres fonciers sont les suivantes: traitement des réquisitions d'inscription, délivrance d'extraits du registre foncier, réponse aux demandes de renseignements.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2012 est de 32 906 (2011: 35 298) concernant 106 986 immeubles (2011: 119 102).

La saisie initiale du registre foncier fédéral sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2012, 154 656 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 77,44% de l'ensemble des immeubles du canton (31.12.2011: 150 145 immeubles, soit 75,41%).

2012

Parmi les informations relatives aux droits sur les immeubles, on distingue: les extraits officiels du registre foncier, signés par le conservateur ou son adjoint et revêtus de la foi publique, les consultations par internet (Intercapi et RFPublic), et les transferts de données informatiques. Le nombre des extraits officiels délivrés s'élève à 13 108 (10 717) et concerne 24 376 immeubles (25 001).

Les demandes de renseignements portent sur diverses questions en relation avec les immeubles. Il s'agit entre autres de renseignements sur les droits inscrits, sur des aspects fiscaux, sur les règles du droit de voisinage, sur le droit foncier rural et sur l'application des nouvelles dispositions légales en matière de droits réels.

Le projet de scannage des documents s'est poursuivi dans chaque bureau du registre foncier. En 2012, 44 839 (42 504) pièces justificatives et verbaux ainsi que 6164 (12 354) feuillets fédéraux ont été scannés.

2.1.1. Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral comprend l'épuration de droits avec une reconnaissance par les propriétaires, le traitement des droits de gage ainsi que la constitution de nouveaux droits.

En 2012, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur: La Sonnaz, lot 3 (secteurs La Corbaz et Cormagens), Brünisried, Sorens, lots 2 et 3, Corpataux-Magnedens, lot 2b (secteur Magnedens). En outre, a aussi été mis en vigueur le registre transitoire pour la partie sise dans le périmètre du remaniement parcellaire de la commune de Villarepos.

2.1.2. L'informatique du registre foncier

Le Secteur informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des registres fonciers. La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure. Le revenu (émoluments des livraisons de données et de la consultation des données par internet) se monte à 272 175 francs (260 051 francs, augmentation de 4,66%).

Dans le cadre de l'exploitation informatique, la diffusion des données sous forme électronique s'est poursuivie avec 145 livraisons de données réalisées. L'utilisation de l'application «Intercapi» a augmenté de 7,31% par rapport à 2011. D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier fédéral informatisé au moyen de l'application «RFPublic» est de l'ordre de 1125 recherches journalières, soit une progression de 24% par rapport à 2011.

Supervisé par la Confédération, le projet eGRIS (Elektronisches Grundstückinformationssystem / système électronique d'informations foncières) a pour but l'harmonisation et l'uniformisation des systèmes informatiques de traitement des données foncières, en vue, notamment, de la réglementation et de la mise en place d'une plate-forme centrale d'échanges de données entre les différents acteurs de l'économie. Ce qui implique pour les registres fonciers du canton de Fribourg une migration des différentes applications existantes avec leurs données sur les nouvelles technologies. Pour assurer une continuité optimale dans la tenue du registre foncier informatisé et des prestations fournies aux différents partenaires, la réalisation de la migration informatique sur de nouvelles plate-formes a été planifiée sur 2013 et 2014.

Le Registre foncier a participé au projet Harmbat (harmonisation des bâtiments, plate-forme d'échanges des données entre les requérants, les communes, le canton et la Confédération) dans le cadre de l'évaluation de la future solution.

Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies dans le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

2.1.3. Association des conservateurs du registre foncier

L'Association des conservateurs du registre foncier a organisé quatre séances de travail au cours de l'année 2012 dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents Bureaux du registre foncier, d'examiner des projets cantonaux et fédéraux (par exemple, eGRIS ou l'acte authentique électronique), et d'être informée sur les développements informatiques.

Le comité de l'Association rencontre annuellement l'Autorité foncière cantonale, une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois et de l'Association fribourgeoise des géomètres.

2.1.4. Représentation au niveau intercantonal et fédéral

Des conservateurs des Registres fonciers participent deux fois par an au Colloque romand des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont les objets reposent sur trois volets: l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, et les conférences et discussions.

2012

Dans le cadre de la réalisation du projet eGRIS, un conservateur est membre du comité de pilotage et d'autres collaborent aux différents groupes de travail constitués. Cette tâche demande de plus en plus d'engagement.

2.1.5. Emoluments du registre foncier

En 2012, les émoluments du registre foncier se sont élevés à 9 570 088 francs (8 464 334 francs). Les réclamations à l'encontre de leur prélèvement sont de la compétence des conservateurs.

2.2. Evénements particuliers

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, une importante révision du Code civil suisse est entrée en vigueur. Cette révision a eu un impact significatif sur l'activité des registres fonciers. Cette révision comporte notamment la possibilité de constituer des cédulas hypothécaires de registre (dématérialisées). Un autre aspect de cette révision concerne la forme de la constitution des servitudes (exigence de la forme authentique). Les conservatrices et conservateurs du registre foncier ont tenu plusieurs séances de travail afin de garantir une application uniforme et coordonnée de cette nouvelle législation. A cette fin, des séances avec les associations des notaires et des géomètres ont également eu lieu.

A la demande de la Direction des finances, des conservateurs ont participé à un groupe de travail pour adapter la législation cantonale aux nouvelles règles fédérales sur les droits réels.

3. L'activité fiscale du registre foncier

3.1. Activités courantes

3.1.1. L'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'élève en 2012 à 4 124 108 francs (4 179 292 francs).

3.1.2. Les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2012, le montant total des droits de mutation a été de 29 061 872 francs (25 696 813 francs) et celui des droits sur les gages immobiliers de 13 885 899 francs (12 290 037 francs).

3.1.3. La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

Deux dossiers de 2011 ont été traités en 2012 et ont abouti à une valeur d'estimation totale de 28 994 000 francs. Aucune nouvelle demande n'est parvenue à la Commission dans le courant de l'année 2012. L'effectif de la Commission est inchangé.

4. L'Autorité de surveillance du registre foncier

En 2012, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et M^{me} Catherine Overney, juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, juge cantonal, et M. Ludovic-Jean Egger, notaire, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire de l'Autorité a été exercée par M^{me} Overney jusqu'au 30 juin 2012. Depuis le 1^{er} juillet 2012, soit l'entrée en fonction comme juge cantonale de M^{me} Overney, le secrétariat a été repris par M^{me} Sonia Bulliard Grosset, greffière auprès du Tribunal cantonal.

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les Bureaux et a procédé à des contrôles par sondages. L'Autorité a été saisie de cinq recours (sept en 2011). Elle a rendu six décisions: un recours a été admis, un recours a été rejeté, un recours a été déclaré irrecevable, deux recours ont été retirés et un recours a été rayé du rôle. Une affaire est reportée en 2013. La Cour d'appel du Tribunal cantonal a partiellement admis un recours.

IX. Inspection des finances (IF)

1. Missions

La mission de l'Inspection des finances (IF) est définie dans la loi sur les finances de l'Etat (LFE). L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle ne peut se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat

2012

du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

Les modifications du droit de la révision au 1^{er} janvier 2008 impliquent de nouvelles prescriptions concernant l'obligation de révision, le type de révision et la qualification de l'organe de révision. L'agrément accordé par l'Autorité fédérale de surveillance de la révision habilite à fournir des prestations de révision selon le nouveau droit. L'IF a reçu son agrément en octobre 2008. Cette reconnaissance au niveau fédéral et l'inscription du service au registre fédéral confirment que l'IF effectue ses prestations en respectant les exigences élevées du droit fédéral.

La cheffe de l'IF est M^{me} Irène Moullet.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat, des établissements et exploitations autonomes. Le contrôle peut s'étendre à des organismes désignés par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat, en exécution de mandats spéciaux.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation et les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et notamment le respect des principes définis dans la LFE.

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières ont été engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, respectent les budgets octroyés et ont été engagées par les personnes autorisées.

Lors de la planification de ses contrôles des services et établissements, l'IF fixe, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ses contrôles, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risque financier, ne le sont pas. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles existants. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée. L'IF peut faire appel à un expert

externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques. En 2011, l'IF avait mandaté un auditeur informatique pour un contrôle du système de taxation et d'encaissement du Service cantonal des contributions. Les travaux ont pu être terminés par le dépôt d'un rapport en automne 2012.

Afin d'améliorer l'efficacité de ses contrôles, l'IF a mis en place une base de données contenant toutes les recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée. Chaque contrôle se termine en principe par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par l'émission d'un rapport d'audit. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière.

En 2012, le service a émis 67 rapports d'audit. L'IF a formulé 68 recommandations.

En 2012, l'IF a révisé les comptes 2011 du Contrôle fédéral des finances (CDF) à Berne.

Les rapports émis en 2012 se sont répartis de la manière suivante:

	2011	2012
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	63	43
Fonds et fondations	8	8
Mandats divers	13	16

En 2012, les 43 rapports ordinaires concernent les Directions suivantes:

	2011	2012
Chancellerie	1	3
Instruction publique, culture et sport	18	11
Sécurité et justice	22	6
Institutions, agriculture et forêts	13	6
Economie et emploi	14	10
Santé et affaires sociales	6	11
Finances	6	13
Aménagement, environnement et constructions	3	6

En 2012, tous les collaborateurs de l'IF ont participé au contrôle du bilan de l'Etat arrêté au 31 décembre 2011. Le rapport n'ayant pu être déposé à ce jour, ce contrôle n'est pas inclus dans la statistique 2012.

2012

Lorsqu'un service est décentralisé, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement. En 2012, l'IF a audité les sept registres fonciers du canton.

En 2012, l'IF a effectué des contrôles de liquidités dans plus de 50 services, offices et établissements disposant de caisses décentralisées.

La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins.

L'IF participe à la Conférence suisse des contrôles des finances, organisée chaque année par le Contrôle fédéral des finances (CDF).

Le CDF organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail dédié aux impôts et à la RPT.

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2012, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire et cinq collaborateurs y ont participé.

2.2. Evénements particuliers

L'IF peut être appelée à réaliser des travaux à la demande d'un Conseiller d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction. En 2012, elle a reçu une requête du Directeur des finances.

Le 22 mars 2012, la Commission des finances et de gestion a mandaté l'IF pour effectuer un contrôle de la comptabilité d'une fondation subventionnée par le canton. Cette fondation avait prélevé des charges sociales trop élevées à ses employés. L'IF a procédé à un contrôle en se concentrant uniquement sur les salaires. Elle a pu constater que les erreurs avaient été dues à des erreurs de paramétrage et que tous les prélèvements indus avaient été remboursés en 2011. Suite à la découverte de ces erreurs, une nouvelle organisation a été mise en place. Elle devrait permettre de prévenir de telles situations.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
FINANCES	387.13	382.26	4.87
ADMINISTRATION CENTRALE	387.13	382.26	4.87
3700 / FINS Secrétariat général	6.30	6.35	-0.05
3705 / TRES Administration des finances	24.91	24.51	0.40
3710 / IFEF Inspection des finances	7.20	7.20	
3725 / CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	85.45	82.49	2.96
3730 / OPER Service du personnel et d'organisation	29.62	30.93	-1.31
3740 / SCCF Service cantonal des contributions	179.38	178.42	0.96
3745 / ENRE Service des impôts sur les successions et les donations	2.60	2.59	0.01
3760 / SCAD Service du cadastre et de la géomatique	18.69	17.18	1.51
3765 / RFON Registres fonciers	32.98	32.59	0.39



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

WWW.FR.CH/DAEC

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

—
2012

I. Direction et Secrétariat général	1	VI. Service des bâtiments (SBat)	51
1. Missions.....	1	1. Missions.....	51
2. Activités.....	1	2. Activités.....	52
3. Collaborations intercantionales.....	7	3. Récapitulation des dépenses pour le service.....	60
4. Législation.....	8		
5. Instruments parlementaires.....	9	VII. Etat du personnel	61
II. Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)	9		
1. Missions.....	9		
2. Activités.....	10		
3. Coordination, gestion et études.....	10		
4. Aménagement cantonal.....	11		
5. Aménagement local.....	11		
6. Constructions.....	12		
7. Recours.....	12		
8. Commissions.....	13		
III. Service de l'environnement (SEn)	13		
1. Missions.....	13		
2. Activités.....	14		
3. Protection des eaux.....	17		
4. Laboratoire et substances.....	21		
5. Protection de l'air.....	22		
6. Bruit et rayonnement non ionisant.....	23		
7. Etudes d'impact sur l'environnement (EIE), sol et sécurité des installations.....	24		
8. Déchets et sites pollués.....	25		
9. Activités transversales.....	28		
IV. Service de la mobilité (SMo)	28		
1. Missions.....	28		
2. Activités.....	28		
3. Statistiques et prévisions.....	29		
4. Transports publics et marchandises.....	29		
5. Mobilité et territoire.....	31		
V. Service des ponts et chaussées (SPC)	32		
1. Missions.....	32		
2. Activités.....	32		
3. Section gestion financière.....	35		
4. Section administration.....	35		
5. Section projets routiers.....	38		
6. Section entretien des routes.....	44		
7. Section lacs et cours d'eau.....	45		

2012

I. Direction et Secrétariat général

*Conseiller d'Etat, Directeur: Maurice Ropraz
Secrétaire général: Pascal Aeby*

1. Missions

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit, à travers ses services, un développement responsable du territoire, une protection adéquate de l'environnement, la mise à disposition et la gestion d'une infrastructure de transports performante, sûre et adaptée aux besoins et une gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat. Elle s'occupe également du développement durable et de la politique fédérale des agglomérations.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, la DAEC dispose des cinq unités administratives suivantes, qui lui sont subordonnées: le Service des constructions et de l'aménagement, le Service de l'environnement, le Service de la mobilité, le Service des ponts et chaussées et le Service des bâtiments. Au budget 2012, le nombre total d'équivalents plein-temps (EPT) est de 395.

Le Service de la mobilité est un nouveau service, résultat d'une réorganisation de l'ancien Service des transports et de l'énergie. Actif depuis le 1^{er} janvier 2012, le Service de la mobilité a été placé sous la responsabilité de la DAEC. Cette nouvelle organisation a permis de regrouper, au sein d'un même service, toutes les questions liées à la mobilité, de parfaire leur coordination et de créer des synergies.

Le Secrétariat général est l'état-major de la Direction. Il a une fonction d'appui à la conduite et à la gestion. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire général. Les domaines de développement durable et de la politique fédérale des agglomérations dépendent du Secrétariat général, de même que le Bureau pour la protection de la nature et du paysage. Le nombre total d'EPT pour le Secrétariat général est de 12,40 (chiffre budget 2012).

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Fonctionnement

La Direction tient une séance hebdomadaire réunissant le Conseiller d'Etat-Directeur, une partie du Secrétariat général et les Chefs des services subordonnés à la DAEC. Lors de cette séance sont présentés, d'une part, les dossiers importants ayant fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat et, d'autre part, les dossiers en cours au sein de la Direction et de ses services. Ces séances permettent une large information, discussion et coordination sur le suivi des dossiers. Elles sont aussi l'occasion, pour

la Direction, de donner des instructions aux responsables et permettent aux Chefs de service et membres du Secrétariat général d'échanger leur point de vue sur les affaires en cours.

La Direction prend de nombreuses décisions, notamment en matière d'aménagement du territoire (approbations de plans d'aménagement et de règlements d'urbanisme, autorisations spéciales pour les constructions en dehors des zones à bâtir, décisions de remise en état lors de travaux non conformes hors zone à bâtir), d'infrastructures routières (approbations de plans de routes cantonales ou communales), de protection de l'environnement (assainissements contre le bruit, assainissements de sites contaminés, autorisations en matière de gestion des déchets, concessions pour utilisation des eaux publiques), de marchés publics (adjudications de marchés de construction, de fournitures et de services), de biens immobiliers (acquisitions, ventes, baux).

Elle apporte, par le biais de ses conseillers juridiques, l'appui juridique nécessaire aux services (conseils et avis de droit, rédaction de décisions, conduite des affaires contentieuses devant les autorités judiciaires de recours, élaboration de textes législatifs) et, par ses conseillères scientifiques, l'appui en matière de personnel, marchés publics et communication.

La Direction, par son traducteur, assure la traduction français-allemand de tous ses textes officiels et ceux de ses services.

2.1.2. Représentation de l'Etat

La Direction a représenté l'Etat dans des conseils d'administration, à savoir celui de la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM), celui de la société «Fiber to the home «FTTH» et celui de la société anonyme pour le chauffage à distance du Plateau de Pérolles (PLACAD).

2.1.3. Participation à des groupes de travail

La Direction a été représentée par le Conseiller d'Etat ou par un membre de son Secrétariat général dans plusieurs groupes de travail et comités de pilotage, notamment Senior+, La Pila, projet Poya, Contournement de Düdingen, amélioration de la liaison Romont-Vaulruz, Pro recrute, Plan pour l'égalité, Développement durable, Planification cyclable cantonale, Jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre ou encore au sein de diverses commissions de l'Etat et commissions de bâtisse (collège Gambach, institut Adolphe Merkle, Tribunal cantonal unifié, collège du Sud, bâtiment du Service des autoroutes, cathédrale St-Nicolas).

—
2012

2.1.4. Recherches d'hydrocarbures

La société Schuepbach Energy LLC à Dallas était titulaire d'un permis de recherche d'hydrocarbures sur la partie sud-ouest du canton, permis valable jusqu'au 30 novembre 2011. Sur proposition de la DAEC, le Conseil d'Etat a décidé, en avril 2011, de ne pas renouveler ce permis et de suspendre toute recherche d'hydrocarbure sur le territoire fribourgeois. Un recours contre cette décision a été déposé par la société Schuepbach Energy LLC auprès du Tribunal cantonal et a été admis pour des raisons formelles en été 2012. Le Conseil d'Etat a été invité par le Tribunal cantonal à examiner la demande de renouvellement du permis et à rendre une nouvelle décision.

Le groupe de travail chargé d'adapter les bases légales concernant l'utilisation de ressources naturelles du sous-sol, instauré en automne 2011, a continué ses travaux en 2012. Il est prévu de présenter un premier projet pour consultation au printemps 2013.

2.1.5. Protection de la nature et du paysage

Le Bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP) est subordonné administrativement au Secrétariat général de la DAEC. Il s'occupe de la sauvegarde de la faune et de la flore indigènes et de leurs milieux de vie. Ses tâches comportent la protection, la gestion, l'entretien, la revitalisation ainsi que la création de biotopes, assurant ainsi le maintien et le développement de la biodiversité dans le canton. Il est également chargé des deux dossiers de parcs naturels régionaux du canton.

L'année 2012 a principalement été marquée par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPnat): après 10 séances de travail de la commission parlementaire, le Grand Conseil a adopté la loi le 12 septembre. Son entrée en vigueur a été fixée par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2014.

Au niveau du travail courant, le BPNP a été saisi en 2012 de 414 dossiers pour préavis et/ou prise de position, ce qui représente une augmentation de près de 15% par rapport à l'année précédente (2011: 361):

- > 153 projets de constructions situées dans des sites sensibles (2011: 108);
- > 93 plans d'aménagement local, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux (2011: 88);
- > 49 projets d'aménagement de cours d'eau (2011: 42);
- > 11 installations à caractère touristique, telles que ports de plaisance, téléskis ou téléphériques (2011: 16);

- > 15 projets d'améliorations foncières ou forestières (2011: 13);
- > 15 demandes d'exploitation de gravières et/ou de décharges (2011: 14);
- > 19 projets d'infrastructures routières (2011: 17);
- > 13 projets en relation avec des infrastructures ferroviaires;
- > 7 réseaux de gaz (2011: 19);
- > 2 projets liés au transport d'énergie électrique (2011: 4);
- > 5 projets de production d'énergie éolienne (2011: 2);
- > 6 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires (2011: 15);
- > 26 dossiers divers qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus (2011: 29).

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et réunions de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du BPNP ont participé à divers groupes de travail, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des inventaires fédéraux, du domaine de la compensation écologique, de l'élaboration de directives pour l'évaluation des impacts d'installations de production d'énergie ainsi que de plusieurs modifications et adaptations de directives d'application de dispositions légales cantonales et fédérales.

Comme chaque année, de nombreuses heures de travail ont été fournies par des jeunes accomplissant leur service civil, par des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, par des équipes forestières spécialement mandatées ou par des bénévoles pour la protection, l'entretien et la revitalisation de milieux naturels et pour le sauvetage des batraciens lors de leur migration vers les lieux de ponte au printemps.

L'étroite collaboration avec les communes pour la mise en œuvre des plans de gestion pour les hauts et les bas-marais, les zones alluviales et d'autres milieux naturels de valeur s'est poursuivie et s'est également traduite par de nombreuses actions de plantation de haies par les écoliers.

Les exploitants de plus de 600 ha ont été indemnisés pour l'entretien spécifique de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des marais ou pour d'autres prestations sans avantage lucratif correspondant.

2012

A la fin de l'année 2012, un agriculteur fribourgeois sur trois participait à un projet réseau Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). 40% (fin 2011: 30%) de la surface agricole utile du canton sont ainsi désormais compris dans des projets visant la mise en place judicieuse des surfaces de compensation écologique des exploitations agricoles.

Après avoir obtenu le label de «parc naturel régional d'importance nationale», les deux parcs naturels régionaux (Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch) sont entrés dans la phase d'exploitation.

2.1.6. Développement durable

Le développement durable est placé sous la responsabilité de la DAEC, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 2008. Sa responsable fait partie du Secrétariat général. Elle a pour mission de promouvoir le développement durable sous ses trois dimensions (économie, social et environnement) dans les politiques sectorielles de l'administration cantonale. Cela concerne notamment les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohésion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, ainsi que du développement économique. La responsable développement durable apporte également, dans la mesure du possible, soutien et information aux communes, entreprises et citoyens-s désirant renforcer la durabilité de leurs activités.

2.1.6.1. Stratégie Développement durable et organisation des travaux

La stratégie Développement durable, validée par le Conseil d'Etat en juin 2011, est constituée:

- > d'un état des lieux;
- > de six objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme;
- > de 21 actions principales, dont deux sont articulées en trois sous-thèmes, d'où un total de 25 actions;
- > d'un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois;
- > d'un monitoring qui permet de situer le canton dans son développement vers la durabilité.

La mise en œuvre de la stratégie Développement durable est du ressort des responsables d'actions dans les différentes Directions, avec le soutien de la responsable développement durable. Ces travaux sont suivis par un Comité de pilotage stratégique et par une Commission consultative. Le Comité de pilotage, dans

lequel sont représentées les sept Directions, s'est réuni deux fois durant l'année. La Commission consultative, constituée de représentant-e-s des domaines de l'environnement, du social, de l'économie, ainsi que de la politique, des communes et du milieu professionnel, s'est réunie une fois en 2012.

2.1.6.2. Mise en œuvre de la stratégie Développement durable

Le bilan de financement et de mise en œuvre des actions en 2012 est le suivant:

- > 16 actions ont obtenu un financement et 15 ont débuté;
- > 3 actions ont pu être mises en œuvre sans occasionner de coûts;
- > 6 actions n'ont pas débuté par manque de financement.

La table ci-dessous décrit l'état d'avancement des actions de manière synthétique et qualitative. Un set d'indicateurs, qui quantifie la mise en œuvre de la stratégie, est disponible sur le site du développement durable sous www.fr.ch/daec-dd.

1 Urbanisation et mobilité

1.1 Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote: un projet pilote a démarré en été 2011 pour le futur site de Givisiez, dans lequel le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et la Section lacs et cours d'eau (SLCE – SPC) devraient emménager en 2014. Le bureau TeamPlus a été mandaté pour effectuer une enquête de mobilité auprès des collaborateurs et collaboratrices concernés. Sur cette base, le Service de la mobilité, accompagné d'un groupe de travail, préparera des objectifs et des mesures de gestion de la mobilité. Les résultats sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2013.

2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

2.1 Achats publics durables: le Secrétariat général de la DAEC a organisé une formation pour les responsables d'achats à l'Etat de Fribourg, formation qui porte sur l'intégration du développement durable dans les marchés publics de fournitures. Elle sera donnée en février 2013. Par la suite, un groupe de travail déterminera les fournitures à traiter de manière prioritaire ainsi que les critères et processus pour leur achat.

2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat: le Service des bâtiments a élaboré le cahier des charges et lancé l'appel d'offre auprès d'ingénieurs et ingénieures spécialisés. Les mandats ont été attribués pour la phase «diagnostic», après que le nombre de bâtiments à analyser a été recadré de 107 à 50 pour cause de coûts globaux élevés. Les résultats sont prévus pour le printemps 2013.

2.3 Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation

2.3.1 Fournitures: en lien avec la nouvelle identité visuelle, le Conseil d'Etat a décidé de proposer à ses unités administratives du papier entièrement recyclé comme standard pour toutes les utilisations (photocopies, impression, enveloppes). Il a fait le choix d'un label écologique de type Ange bleu ou équivalent.

2012

2.3.2 Déchets: une directive sur la gestion des déchets de bureau à l'Etat de Fribourg a été élaborée par le Développement durable, le Service des bâtiments et le Service de l'environnement, sur la base d'une enquête effectuée auprès de toutes les unités administratives de l'Etat. Le Conseil d'Etat a adopté cette directive en mai 2012 et l'a communiquée aux Directions. Sa mise en œuvre a débuté avec l'aide du Service des bâtiments et du Développement durable en automne 2012.

2.3.3 Informatique: le Service de l'informatique et des télécommunications (SiTel) a commencé à mettre progressivement en veille les équipements qui ne sont pas utilisés pendant la journée, à paramétrer les imprimantes en recto-verso par défaut, ainsi qu'à arrêter les ordinateurs personnels le soir et le week-end. La mise en œuvre par vagues progressives a débuté dans le cadre de la migration Windows 7 et à ce jour près de 400 PC sont paramétrés en mode veille, ce qui correspond à environ 17% du parc de PC de l'administration cantonale. La mise en œuvre de ces actions devrait être terminée dans toutes les unités administratives dont l'informatique est gérée par le SiTel d'ici à début 2014. La maîtrise de la consommation d'énergie dans la salle des machines se poursuit avec le programme de virtualisation des serveurs.

2.4 Participation de la population à la protection du climat: cette action n'a pas encore pu débuter par manque de financement.

3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

3.1 Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS): une première EIS, élaborée par la Plate-forme Suisse sur l'Evaluation d'impact sur la Santé et accompagnée par le Service de l'Action sociale ainsi que par le Service de la santé publique, porte sur le domaine de l'asile. Il s'agit d'intégrer la dimension «promotion de la santé» aux divers enjeux traités dans ce cadre. L'étude est en cours de validation et sa publication prévue pour début 2013.

3.2 Migration et Communes sympas: ce projet-pilote d'intégration et de citoyenneté, lancé avec l'aide de la Confédération, est prolongé et élargi dans le cadre de la stratégie Développement durable. En 2011 et en 2012, Bulle, Villars-sur-Glâne, Guin et Estavayer-le-Lac se sont joints à Marly, ont mis sur pied un processus de «Communes sympas» et ont offert une formation d'«Agent-e-s sympas» pour les bénévoles avec le soutien du Bureau de l'intégration. L'objectif est que 12 communes parmi celles ayant un taux élevé de migrant-e-s se lancent dans un tel processus.

3.3 Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat: une formation de deux demi-jours sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole 21» a été donnée deux fois en 2012 par le Développement durable de l'Etat de Fribourg et par la Haute école de Gestion dans le cadre de l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg. D'autre part, une information sur les «Eco gestes» est à l'étude. L'outil de e-learning de l'organisme de formation du SPO peut permettre de diffuser cette information en tenant compte du développement durable.

4 Gestion des ressources naturelles

4.1 Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau: le Service des ponts et chaussées a effectué des relevés écomorphologiques sur 450 kilomètres de cours d'eau, ces données de base étant nécessaires à la planification de la revitalisation. Le poste dédié à la planification et à la communication a été pourvu en août 2012. Cinq projets pilote sont en cours: Biorde, Petite-Glâne, Broye, Plaine de Seedorf et Singine. Une méthodologie pour la priorisation des revitalisations est actuellement testée sur le cas de la Broye.

4.2 Gestion globale des eaux: le poste dédié à la planification cantonale, à la surveillance de la qualité des eaux et à la protection des ressources en eaux a été pourvu en septembre 2012. Le Service de l'environnement a lancé cinq mandats pour l'inventaire des ressources en eaux souterraines, qui ont été remis par les mandataires (contrôle des résultats en cours). Cet inventaire permettra une meilleure protection de ces ressources. La planification par régions de l'épuration est en cours dans 4 bassins versants, l'objectif étant de définir les solutions de traitement des eaux les plus efficaces et les plus économiques pour l'ensemble du canton. Plusieurs bulletins et séances d'information ont été réalisés afin d'informer et de former différents publics cibles (communes, spécialistes, entreprises, etc.).

4.3 Concept cantonal pour les réseaux écologiques: le Bureau de la protection de la nature et du paysage a défini le cahier des charges pour l'inventaire des espèces menacées en août 2012 et mandaté le bureau NATURA biologie appliquée SàRL. Le démarrage des travaux a eu lieu en automne 2012. La fin est prévue pour le printemps 2013.

4.4 Entretien écologique des bordures de routes: le relevé écologique des talus cantonaux, effectué par le bureau Pronat, est terminé. L'ensemble des données est digitalisé. Le Service des ponts et chaussées déterminera, avec un groupe de travail, les zones à protéger et élaborera en 2013 des directives, qui seront mises en application début 2014.

4.5 Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques: pour le futur bâtiment de la Police cantonale, à Granges-Paccot, l'Etat de Fribourg a choisi, avec le projet «Gangue», du bureau Deillon Delley Architectes SA, un bâtiment exemplaire, dont le bois représente une part importante des matériaux. Les mandats ont été attribués au bureau lauréat et aux mandataires spécialisés. Le projet est actuellement en développement et la demande du crédit de construction sera déposée au Grand Conseil au premier semestre 2013. Afin d'affirmer la volonté du Conseil d'Etat de favoriser l'utilisation du bois, les directives relatives à son utilisation seront adaptées début 2013. Le Service des bâtiments intègre désormais un spécialiste bois comme membre du jury dans tous les concours d'architecture.

5 Formation et recherche

5.1 Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire: cette action n'a pas encore pu débuter.

5.2 Transition I – parrainage intergénérationnel: le projet démarrera en 2013. Des premiers contacts ont été pris pour développer un projet-pilote dans l'une des régions du canton.

5.3 Stage développement durable: cette action n'a pas encore pu débuter.

5.4 Formation «Accueil spécialisé à la ferme»: cette action n'a pas débuté en raison du manque d'inscriptions en 2012. Une communication sera faite au printemps 2013 en vue d'organiser le cours en automne.

5.5 Formation continue en entreprise sociale: la nouvelle formation Certificate of Advanced Studies (CAS) en entreprise sociale vise à faire cohabiter la logique de l'entreprise (viabilité économique) et celle de l'intervention sociale (efficacité sociale). Prévue pour la rentrée académique en septembre 2013, elle est actuellement en préparation. Elle sera proposée par la Haute Ecole de Gestion de Fribourg, en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion de Genève.

5.6 Plate-forme éducation, formation et recherche en développement durable: cette action n'a pas encore pu débuter.

6 Développement économique

6.1 Guide «PME et développement durable»: cette action n'a pas encore pu débuter.

2012

6.2 Certification en développement durable

6.2.1 Entreprises: la Conférence de lancement Vers une économie durable, organisée par la Promotion économique et Cleantech Fribourg, a eu lieu le 3 octobre 2012 et a attiré près de 100 entreprises. Elle a porté sur 4 outils qui permettent de renforcer la durabilité de l'économie: la certification EcoEntreprise, soutenue par la stratégie Développement durable, le check énergétique, Quickscan et l'analyse de cycle de vie. Actuellement, une entreprise est en voie de certification EcoEntreprise.

6.2.2 Tourisme: la Conférence de lancement organisée par l'Union fribourgeoise du Tourisme (www.fribourgregion.ch) a eu lieu le 13 mars 2012 et a attiré une quinzaine de prestataires hôteliers et parahôteliers. Elle a porté sur la certification durable suisse avec Steinbock-IBEX et la certification écologique européenne avec l'Ecolabel. Cinq établissements ont suivi une formation d'une demi-journée sur ces deux labels. Pour cette occasion, IBEX a traduit son site internet et ses documents en français. Actuellement, deux établissements ont entrepris des démarches de certification.

6.2.3 Agriculture: l'Institut agricole de Grangeneuve offre conseils et visites aux agriculteurs et agricultrices désirant se reconverter à l'agriculture biologique depuis début 2010. L'intégration de cette action dans le cadre de la stratégie Développement durable a permis de prolonger le financement de Bio Suisse jusqu'en 2014. Suite aux 17 conseils donnés cette année, environ 13 agriculteurs et agricultrices prévoient de se reconverter au bio. Environ 20 visites des 3 exploitations de références ont eu lieu en 2012. La promotion de ces activités se fait via la vulgarisation agricole, des journaux et internet.

7 Outils de mesure

7.1 Evaluation de la durabilité: une formation de deux demi-jours sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole21» a été donnée en mars et en avril 2012 par le Développement durable de l'Etat de Fribourg et par la Haute école de Gestion dans le cadre de l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg. La phase pilote, durant laquelle la majorité des projets de lois et de décrets sont soumis à une évaluation avec la Boussole21, court sur une année à partir de mi-mai 2012. 5 projets de lois ou de décrets ont été soumis à une évaluation selon la variante de base et aucun selon la variante de soutien. Les résultats de l'évaluation sont publiés sur le site du Grand Conseil, à côté des messages.

7.2 Monitoring du développement durable: Fribourg participe depuis 2010 au «Cercle Indicateurs», plate-forme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Le relevé 2011 du canton de Fribourg est paru en novembre 2011. Les résultats détaillés sont visibles sur le site de l'Office fédéral de la statistique. Le prochain relevé aura lieu en 2013. Le programme de travail 2014-2017 du «Cercle Indicateurs» est en cours d'élaboration.

2.1.6.3. Soutien et information développement durable aux communes

Dans le but de promouvoir le développement durable auprès des communes, l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire de trois de ses Directions (DAEC, DSAS et DICS), a élaboré en 2012, en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises, un Portefeuille d'actions durables. Ce document présente une soixantaine d'actions durables très concrètes, destinées à inspirer les responsables communaux. Il met l'accent sur une vision du développement durable au sens large, touchant à la promotion de la santé, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi à

la protection de l'environnement, au renforcement de la mobilité douce, à une meilleure intégration des seniors et montre des pistes pour une économie socialement responsable.

Le Portefeuille devrait être finalisé d'ici le printemps 2013 et sera mis à disposition sur internet. Des séminaires annuels avec les communes sont prévus, afin de promouvoir le Portefeuille et de favoriser les échanges d'expérience.

2.1.7. Politique des agglomérations

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 18 août 2009, la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations a été attribuée à la DAEC. Le coordinateur de la politique des agglomérations est rattaché au Secrétariat général. Il est chargé de la coordination autant à l'interne de l'Administration cantonale qu'avec les offices fédéraux et les agglomérations.

2.1.7.1. La politique fédérale des agglomérations

La Confédération s'est engagée en 2001 dans la politique des agglomérations. Conçue sur le long terme et portant essentiellement sur la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'organisation institutionnelle, la politique des agglomérations revêt une importance indéniable et va fortement modeler la politique urbaine en Suisse. La Confédération lui a fixé les objectifs suivants:

- contribuer au développement durable de l'espace urbain suisse;
- participer au maintien de l'attractivité économique des zones urbaines et d'une qualité de vie élevée pour leurs habitants;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations;
- limiter l'extension spatiale des zones urbaines, les structurer et favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

Après 10 ans d'existence, la Confédération a établi un bilan positif et a décidé de renforcer sa politique des agglomérations. Une analyse est en cours pour déterminer le développement souhaité.

La politique des agglomérations est composée de plusieurs axes d'action. La Conférence tripartite des agglomérations en est un. Mais l'axe d'action le plus important est certainement celui des projets d'agglomération que la Confédération s'engage à cofinancer à hauteur de près de 6 milliards de francs sur une période de 2005 à 2027. Ces projets d'agglomération sont en grande partie de la compétence des villes et des cantons, l'engagement de la Confédération se limitant à les inciter et à les soutenir. Le cofinancement de la Confédération étant très conséquent, il est

2012

soumis à des exigences élevées. Les agglomérations doivent établir un projet d'agglomération, processus permanent de planification et de réalisation, et le soumettre à la Confédération qui l'analyse et décide de son cofinancement. Les projets d'agglomération sont révisés tous les quatre ans.

2.1.7.2. Les agglomérations sur le territoire fribourgeois

Deux agglomérations, Fribourg et Bulle, ont remis un projet d'agglomération de 1^{re} génération à fin 2007 auprès de la Confédération. Pour les projets de 2^e génération, l'Agglomération de Fribourg a déposé un nouveau document avant le 31 décembre 2011. Sous la conduite du canton de Vaud, le projet d'agglomération Rivelac, incluant la commune de Châtel-Saint-Denis, a également été remis dans les mêmes délais. L'évaluation de la Confédération est attendue pour juin 2013. Mobul, l'agglomération bulloise, a choisi de se concentrer sur la mise en œuvre de son projet d'agglomération de 1^{re} génération, qui a obtenu un cofinancement de plus de 9,2 millions de francs. Par conséquent, elle ne participera pas aux projets d'agglomération de 2^e génération. La remise des projets d'agglomération de troisième génération est prévue pour 2015. Les communes fribourgeoises inscrites dans l'agglomération de Berne selon l'Office fédéral des statistiques n'ont, jusqu'à présent, pas été incluses dans le projet d'agglomération de Berne.

Cette nouvelle politique de la Confédération implique également que de nouvelles formes de collaboration entre les collectivités publiques (canton, communautés régionales et communes) soient mises en place au niveau des structures décisionnelles et du suivi. Les nouvelles formes de collaboration voulues par la Confédération sont cependant difficilement compatibles avec un respect strict du principe de subsidiarité sur la base duquel les outils fribourgeois de collaboration intercommunale ont été développés (associations de communes, agglomération). Au niveau cantonal, une organisation de projet adéquate pour chacun des projets d'agglomération est nécessaire afin d'assurer son suivi et son controlling. Pour ce faire, deux groupes d'accompagnement, un pour l'Agglomération de Fribourg et l'autre pour Mobul, ont été mis sur pied afin de valider politiquement les décisions concernant l'élaboration et le suivi des projets d'agglomération. Pour l'agglomération de Rivelac, un comité de pilotage, dans lequel sont représentés le canton de Fribourg et la commune de Châtel-Saint-Denis, est en charge de la direction du projet. De nombreuses séances d'ordre technique ont lieu dans les différentes structures.

Une interface d'échange d'expériences où les agglomérations fribourgeoises peuvent se rencontrer est organisée deux fois par année par la DAEC.

La DAEC assure également la coordination avec la Confédération pour le versement du cofinancement du Fonds d'infrastructure.

Le premier versement pour le projet d'agglomération de 1^{re} génération de Mobul a été effectué en 2012 pour un montant de 374 000 francs.

2.1.8. Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration de cahiers des charges.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Constitution d'une commission d'enquête parlementaire

Pour la première fois dans le canton, une commission d'enquête parlementaire (CEP) indépendante a été approuvée et constituée le 15 juin 2012 par le Grand Conseil (42 voix contre 19 et 22 absentions). Cette dernière se penche sur les coûts du projet Poya et sur son financement.

En mai 2012, le coût final des travaux a été estimé à 211 millions de francs, dont 4,5 millions pour le renchérissement légal prévisionnel et 5 millions de réserve.

2.2.2. Projets importants

La Direction a été très active notamment dans les domaines suivants:

Dans le dossier des mesures d'accompagnement du projet Poya, les plans définitifs ont été approuvés le 27 novembre 2012. Simultanément, la DAEC a rejeté, en deuxième instance, les recours déposés contre le refus, par la commune de Fribourg, des oppositions aux mesures physiques. Par avis paru dans la Feuille officielle du 30 novembre 2012, la DAEC, par son Service des ponts et chaussées, a publié les restrictions de circulation liées aux mesures d'accompagnement du projet Poya.

Toujours en ce qui concerne le projet Poya, les travaux des différents lots se sont poursuivis. La partie haubanée du mât 6 a été mise en place. Le clavage du pont (jonction au milieu du pont) est prévu dans le courant de l'été 2013. En mai 2012, la circulation sur la Route de Morat a été déviée par la nouvelle Allée du cimetière pour permettre la construction du giratoire souterrain. L'ouverture à la circulation est prévue pour le second semestre de 2014. Le rapport d'activité du Service des ponts et chaussées donne également des précisions au sujet du projet Poya.

Le 11 décembre 2012, la Direction a décidé de l'assainissement du débit résiduel de la Jogne entre le barrage de la Tzintre et le

2012

lac de Montsalvens, en demandant à la société Gruyère Energie SA de laisser couler un débit de dotation de 350 l/s au minimum en aval dudit barrage.

Les modifications du plan d'aménagement local (PAL) de Romont, du plan d'aménagement de détail (PAD) «En Raboud» ainsi que le PAD «En Raboud Ouest» ont été approuvés le 12 décembre 2012, en vue de l'implantation de Nespresso à Romont.

2.2.3. Gens du voyage

Le Conseil fédéral avait approuvé, en 2011, un concept pour la réalisation d'un réseau de places d'accueil pour les poids lourds le long des routes nationales. Dans ce cadre, il avait soutenu la création d'une aire multifonctionnelle sur l'A12 à Sâles, au lieu-dit La Joux-des-Ponts. L'aire de repos déjà existante doit être agrandie et permettre d'accueillir également les gens du voyage, pour une quarantaine de places au maximum. La réalisation de cette place est du ressort de la Confédération.

Le Directeur AEC est intervenu en mai 2012 auprès du Directeur de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour connaître la planification prévue pour la réalisation. Ce dernier mentionne dans sa réponse une réalisation pour 2015. Une question de deux députés a été adressée Conseil d'Etat début juillet 2012, demandant notamment l'état de l'avancement de la réalisation de la place multifonctionnelle. Le Conseil d'Etat est à nouveau intervenu auprès de l'OFROU en juillet 2012 afin de faire part de sa préoccupation quant à l'échéance annoncée. L'état du dossier a également été présenté aux parlementaires fédéraux fribourgeois en septembre 2012.

Des réunions de travail ont également eu lieu durant le 2^e semestre entre des représentants du canton et l'OFROU afin de déterminer le mode de fonctionnement de la place à la Joux-des-Ponts.

2.2.4. Procédures contre d'anciens collaborateurs/trices et responsables du Service des autoroutes (SAR)

La DAEC a intenté des procédures en remboursement contre plusieurs anciens collaborateurs et collaboratrices du Service des autoroutes (SAR), ainsi que des actions en responsabilité contre d'anciens responsables de ce service. Ces procédures font suite aux versements par le SAR d'indemnités pour suppression de postes en lieu et place de ponts pré-AVS. Ces versements ont été effectués par les responsables du SAR sans l'accord de la DAEC ni celui du Service du personnel de l'Etat (SPO). L'un des collaborateurs ayant touché des indemnités au lieu d'un pont pré-AVS a remboursé à l'Etat la surindemnisation perçue, les autres ont formé recours contre les décisions en remboursement rendues par la DAEC. Ces recours sont actuellement pendants auprès du Conseil d'Etat.

L'action en responsabilité intentée par la DAEC contre les anciens responsables du SAR est en cours d'instruction devant le Tribunal cantonal.

Le préjudice pour l'Etat se chiffre actuellement à 310 000 francs.

3. Collaborations intercantionales

3.1. Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette Conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etat) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie en assemblée générale le 20 septembre à Glaris et a principalement traité d'aménagement du territoire (révision LAT 1^{re} et 2^e étape), de routes nationales (gestion du trafic, tunnel routier St-Gothard) et de protection des eaux (espace réservé).

3.2. Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu séance le 8 juin sous la présidence du Conseiller d'Etat valaisan Jacques Melly. Le thème traité a été principalement la révision de la LAT.

3.3. Conférence tripartite des agglomérations

Cette conférence permet d'assurer la collaboration verticale entre la Confédération, les cantons et les communes/villes. Le Directeur AEC représente la Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale. Deux séances ont eu lieu le 4 mai et le 2 novembre 2012 qui ont traité du développement de la politique des agglomérations et du suivi du programme de travail 2012-2015.

3.4. Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Les 31 mai et 1^{er} juin 2012 s'est tenue à Lausanne l'assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics, en présence des Conseillers et Conseillères d'Etat concernés. Cette Conférence regroupe les cantons latins et le canton de Berne. La thématique de l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence sur une autoroute a été abordée. Par la suite a eu lieu une présentation du développement de la friche urbaine de Malley, y compris la halte CFF Prilly-Malley. Le lendemain, la délégation a visité le chantier de la route transchablaisienne H144.

2012

3.5. Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

Les membres des gouvernements des cantons suisses responsables des transports publics sont réunis au sein de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics CTP. Sont également membres de la CTP, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses.

Le 21 septembre 2012 s'est tenue à Glaris l'assemblée générale de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics. A cette occasion, trois conférenciers (Andreas Meyer, CEO CFF, Franz Steinegger, Président VAP*, Peter Füglistaler, Directeur de l'Office fédéral des transports) ont eu, notamment, l'occasion de présenter leur vision du développement du transport des marchandises par le rail.

* La VAP représente environ 300 entreprises de chargement et de logistique de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, de Pologne, d'Autriche et de France transportant des marchandises par rail, poids lourds, bateaux, pipelines, et par toutes les combinaisons de ces moyens de transport.

3.6. Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Les membres des gouvernements des cantons de Suisse occidentale (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) responsables des transports publics constituent la Conférence des transports de Suisse occidentale CTSO. Les responsables politiques des transports publics participent à deux séances CTSO ordinaires par année, l'une au printemps, l'autre en automne. Elles ont eu lieu en 2012 à Berne le 22 juin et le 9 novembre. Elles ont traité principalement des projets de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et de réforme des chemins de fer.

3.7. Association OUESTRAIL

OUESTRAIL s'engage en faveur de liaisons ferroviaires performantes en Suisse occidentale. Son attention se porte sur l'offre internationale, nationale et interrégionale, aussi bien pour le trafic voyageurs que marchandises. Les cantons de Suisse occidentale en sont membres de droit. L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 27 avril 2012 à Genève. Le colloque d'automne a été organisé le 26 octobre 2012 sur le thème «le prix de la vitesse ferroviaire».

3.8. Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La CROMP s'est réunie les 8 février, 5 juin et 6 novembre 2012. Cette Conférence regroupe les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Jura, Genève, Valais, Berne et des Grisons. Elle traite des sujets d'actualité en matière de marchés publics et procède à des

échanges d'informations, notamment en matière de jurisprudence cantonale.

3.9. Affaires contentieuses

En 2012, 50 recours ont été déposés contre des décisions communales relatives à l'aménagement local et 16 recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement. La DAEC a statué sur 42 recours contre des plans d'aménagement et sur sept recours en matière de routes communales.

Au 31 décembre 2012, 72 recours en matière de plan d'aménagement local sont pendants devant la DAEC. En plus, six recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont encore pendants devant la DAEC.

4. Législation

4.1. Lois et décrets

- › Loi du 22 mars 2012 modifiant la loi sur les routes et ordonnance du 15 mai 2012 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les routes (répartition des frais d'entretien des carrefours giratoires éditaires);
- › Loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat);
- › Décret du 14 septembre 2012 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de travaux et ouvrages de protection des eaux;
- › Décret du 5 décembre 2012 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau du Village, sur le territoire de la commune du Pâquier.

4.2. Ordonnances et règlements

- › Ordonnance du 20 novembre 2012 modifiant l'arrêté concernant le contrôle obligatoire de certaines installations de chauffage et de préparation d'eau chaude (modification du système tarifaire);
- › Ordonnance du 22 mai 2012 déléguant à la commune de Fribourg des compétences en matière routière;
- › Ordonnance du 5 juin 2012 fixant les émoluments du Service de la mobilité.

2012

5. Instruments parlementaires

5.1. Motions

La DAEC a répondu aux motions suivantes:

- > Motion 1132.11 Pour des transports publics attractifs dans tout le canton et pour un horaire cadencé intégral;
- > Motion 1134.11 Faciliter l'emploi des transports publics pour les familles et les jeunes;
- > Motion 1006.12 Mise en avant des critères servant à définir une installation de biogaz conforme à la zone agricole.

5.2. Postulats

- > Rapport sur le postulat 2014.12 Situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/ Poya;
- > Rapport sur le postulat 2077.10 sur l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton;
- > Rapport sur le postulat 2066.10 sur les solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier;
- > Réponse au postulat 2008.12 Construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg-Payerne, TPF Fribourg-Morat;
- > Réponse au postulat 2003.12 Réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont;
- > Réponse au postulat 2001.12 Evaluation du coût financier d'infrastructures ferroviaires permettant un transport public performant.

5.3. Mandat

- > Réponse au mandat 4002.12 Route Romont-Vaulruz.

5.4. Questions

- > Question QA 3010.12 Fermeture du centre de voyages à Flammatt;
- > Question QA 3019.12 Coordination du développement de la gare de Fribourg avec les projets environnants;
- > Question QA 3025.12 Garantir une sécurité maximale pour les transports d'enfants en car dans les écoles fribourgeoises;

- > Question QA 3023.12 Restructuration de CFF cargo et fermeture des points de desserte de Chénens et de Chiètres;
- > Question QA 3032.12 Passages sous-voies pour bétail;
- > Question QA 3059.12 Projet d'horaire Morat-Chiètres 2013;
- > Question QA 3068.12 Sécurité dans les bus scolaires;
- > Question QA 3070.12 Liaison de la route Belfaux-Fribourg à la route Courtepin-Fribourg;
- > Question QA 3072.12 Sécurité des transports scolaires;
- > Question QA 3084.12 Appels d'offres dans les transports publics, garantie des conditions de travail pour les chauffeurs et détermination du Conseil d'Etat sur le projet d'ordonnance;
- > Question QA 3016.12 Echancier de la planification cantonale des travaux routiers à Cottens;
- > Question QA 3066.12 Giratoire du centre du village de Riaz;
- > Question QA 3076.12 Assainissements des débits résiduels des cours d'eau fribourgeois;
- > Question QA 3098.12 Stop aux glissières de sécurité meurtrières.

II. Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

1. Missions

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a pour mission de garantir une utilisation parcimonieuse et judicieuse du sol avec des constructions de qualité. Pour ce faire, le Service:

- > Planifie l'aménagement du territoire pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral en veillant à son utilisation rationnelle par un examen, une coordination et l'établissement de préavis;
- > Contrôle le respect des normes architecturales et urbanistiques pour les préfectures par un examen, une coordination et l'établissement de préavis relatifs aux demandes de permis de construire.

2012

2. Activités

Sous la conduite de *Madame Giancarla Papi*, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local.

Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2012 a été marquée par le début des travaux de mise en œuvre de la politique foncière active cantonale, la mise en place d'un système de suivi des exploitations de matériaux, la finalisation des cartes de dangers naturels pour les instabilités de terrain sur le Plateau, l'élaboration de nouvelles fiches de requêtes pour les demandes de permis de construire et les réflexions menées sur l'amélioration du traitement des demandes de permis de construire.

Le service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

3. Coordination, gestion et études

3.1. Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romand ou en Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménageurs cantonaux (COSAC).

3.2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3.3. Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Poursuite du projet (DATEC) pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire. L'administrateur DATEC a participé à l'élaboration de la refonte de la première version de DATEC. Il a établi les liens nécessaires à la future mise en place de l'application Harmbat;
- Enregistrement des plans d'affectation des zones (PAZ). Tous les PAZ sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC;
- Tenue à jour du thème «Aménagement» sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg.

3.4. Géomatique

La collaboration avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT a été renforcée. Cette collaboration s'est particulièrement illustrée dans le cadre de:

- La préparation de l'avant-projet de loi cantonale sur la géoinformation;
- La mise en place d'une application cartographique de consultation pour les collaborateurs du SeCA;
- La migration de l'application de saisie des données relatives aux plans d'affectation des zones et des plans d'aménagement de détail;
- La prise de position cantonale sur le modèle minimal de géodonnées «Plans d'affectation» proposé par la Confédération.

2012

4. Aménagement cantonal

4.1. Planification directrice

Le service a contribué à la rédaction du rapport de consultation des thèmes «Concept global des transports» et «Transports publics» du plan directeur cantonal, en lien avec le plan cantonal des transports.

La pré-étude sur le thème «Loisirs et Tourisme», en collaboration avec le Service des forêts et de la faune a été finalisée par le Service fin 2012. Elle doit encore faire l'objet d'une consultation interne début 2013.

Le service a participé à la révision du plan sectoriel du réseau cyclable initiée par le Service de la mobilité (SMo) et qui va se poursuivre en 2013. A l'issue de la révision, un ou plusieurs thèmes du plan directeur cantonal seront modifiés (fin 2013, début 2014).

4.2. Aménagement régional

Le service a poursuivi sa participation aux séances du comité de direction ainsi qu'aux séances du groupe technique de l'agglomération bulloise (MOBUL). Le plan directeur de l'agglomération de MOBUL a fait l'objet d'une seconde approbation par le Conseil d'Etat en juin 2012.

Le service a accompagné l'agglomération de Fribourg dans l'établissement de son projet d'agglomération de 2^e génération. Le plan directeur d'agglomération a été approuvé sous conditions par le Conseil d'Etat début 2012. Par la suite, le service a participé à l'établissement d'un nouveau document de synthèse répondant aux conditions d'approbation: le rapport stratégique. Ce dernier était en cours de finalisation fin 2012 et fera l'objet d'une approbation courant 2013.

Le service a suivi les travaux intercantonaux de l'agglomération Rivelac (agglomération de Vevey-Montreux à laquelle participe la commune de Châtel-Saint-Denis).

Le service a poursuivi l'accompagnement des travaux du plan directeur régional intercantonal de la Broye.

Le service a accompagné la Région Singine dans l'élaboration de son plan directeur régional qui a été mis en consultation fin 2012.

4.3. Dangers naturels

Le service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construc-

tions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- > La prise en compte des études de base notamment les cartes de dangers, dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- > L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- > L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée.

Le service a participé activement à la coordination des études de base en matière de dangers naturels. Il a particulièrement été sollicité dans le suivi des projets de cartographie des dangers naturels, instabilités de terrain sur le Plateau et à la coordination avec les mandats liés aux dangers de crues.

4.4. Gravières et exploitations de matériaux

En 2012, le canton de Fribourg compte 61 exploitations en cours (48 gravières, 11 carrières et 2 glaisières). Le service a collaboré activement avec les exploitants pour introduire les nouveaux instruments de suivi définis dans la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

Les premiers rapports annuels d'exploitation ont été rassemblés et traités. La mise à jour de la base de données liée aux exploitations de matériaux a continué et la plupart des plans et rapports techniques ont été numérisés.

5. Aménagement local

5.1. Plans d'aménagement local

5 révisions générales ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit des dossiers des communes de Rossens, Treyvaux, Rechthalten, Bulle et Fétigny. Par ailleurs, 35 modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le service a procédé à l'examen final de 6 révisions générales des communes de Rossens, Treyvaux, Rechthalten, Bulle, Fétigny et Billens-Hennens.

2012

Il a procédé à l'examen préalable de 13 révisions générales de PAL, de 19 modifications de PAL (PAZ et RCU). De plus, 7 préavis sur des programmes de révision pour des PAL ont été établis par le service.

5.2. Plans d'aménagement de détail

Le service a présenté 24 plans d'aménagement de détail (PAD) et modifications pour approbation à la DAEC. 12 dossiers ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 7 PAD ont été abrogés, dont 1 par une procédure indépendante, 6 dans le cadre de révisions générales et 1 a été annulé.

6 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATeC et AIHC). De nombreuses séances ou échanges ont eu lieu à ce propos. Les dossiers approuvés en 2011 ne sont, en majorité, pas encore adaptés aux nouvelles dispositions légales cantonales.

6. Constructions

6.1. Permis de construire

En 2012, 3589 dossiers de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions ont été enregistrées et 2819 ont été transmises aux Préfectures.

Sur proposition du service, la DAEC a délivré 427 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges.

Durant la même période, 18 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

552 dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

7. Recours

7.1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2012, 72 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2012, 50 recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun n'a été retiré.

Contre les 42 décisions prises sur recours par la DAEC en 2012, 5 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.2. Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 5 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.3. Décisions du Tribunal cantonal

En 2012, le Tribunal cantonal a statué sur 14 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 3 recours a été admis et 11 ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

7.4. Recours de communes au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de leur PAL rendues par la DAEC

Une commune a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC en 2012.

7.5. Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la DAEC est compétente pour examiner les questions de rétablissement d'un état conforme au droit relatives à des constructions et installations réalisées de façon illégale hors de la zone à bâtir. Les dossiers déjà ouverts avant cette date lui ont été transmis par les préfectures (qui étaient compétentes en vertu de l'ancien droit cantonal).

A la fin décembre 2012, 64 dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir sont pendants auprès de la DAEC.

2012

Elle a rendu au cours de l'année 7 décisions dans le cadre de ces dossiers, dont 3 sur le fond.

8. Commissions

8.1. Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2012, la commission consultative pour l'aménagement du territoire a tenu 1 séance. Elle a été informée des travaux de révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, 1^{re} étape) et sur l'ordonnance fédérale du 22 août 2012 sur les résidences secondaires.

8.2. Commission d'architecture et d'urbanisme

La commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 3 séances. Elle s'est réunie notamment pour une prise de position concernant un projet de construction d'une villa à Charmey, d'un immeuble d'habitation collective Minergie P-Eco et du projet Überbauung «Burg».

8.3. Commission des dangers naturels

La commission des dangers naturels a tenu 4 séances plénières. Monsieur le Préfet Christophe Chardonnens intègre la commission et est nommé président. Les sujets abordés en séance ont porté notamment sur:

- > La finalisation de la cartographie des dangers naturels «instabilités» pour le Plateau et la publication des résultats sur le portail cartographique du canton;
- > Le suivi des mandats d'élaboration de la carte des dangers «crues» pour le Plateau;
- > Les quartiers problématiques du secteur Schwarzsee de la commune de Plaffeien.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 370 demandes de permis de construire. 9 cas ont été présentés en séance plénière.

8.4. Commission de gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel

La commission de gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel n'a tenu aucune séance plénière en 2012.

8.5. Commission d'accessibilité

La commission d'accessibilité est instituée pour examiner les problèmes généraux relatifs à l'accessibilité des constructions

et installations aux personnes à mobilité réduite. Elle formule des recommandations dans ce domaine et préavise les projets conformément à l'article 129 LATeC.

La commission a tenu 5 séances plénières en 2012.

III. Service de l'environnement (SEn)

1. Missions

Le Service de l'environnement (ci-après le Service ou le SEn) a pour mission de veiller à l'équilibre entre l'homme et l'environnement, par l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de la loi fédérale sur la protection des eaux. Ses domaines de compétences concernent les thèmes suivants:

- > sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles, prévention et réparation des atteintes nuisibles aux eaux;
- > gestion des déchets (planification, contrôle de l'aménagement et de l'exploitation des installations de traitement des déchets, assainissements, contrôle des filières d'élimination, suivi des déchets spéciaux et des déchets soumis à contrôle);
- > investigation, surveillance et assainissement des sites pollués;
- > protection de l'air (contrôle et limitation des émissions, surveillance des immissions et assainissements);
- > lutte contre le bruit et protection contre le rayonnement non ionisant;
- > protection des sols (coordination générale et protection des sols urbains);
- > études d'impact et prévention des atteintes liées aux grandes installations, planification et coordination des bases légales;
- > protection contre les accidents majeurs, limitation des risques liés à l'utilisation de substances, sécurité biologique; service d'assistance en cas de pollution;
- > analyses d'eaux (polluées, superficielles, souterraines), de terres et de boues d'épuration.

Pour accomplir sa mission, le service agit selon les quatre principes suivants:

2012

- › prévenir et réduire les atteintes nuisibles ou incommodes;
- › inciter à l'utilisation responsable des ressources naturelles;
- › promouvoir le respect de l'environnement dans le quotidien de chacun;
- › être le pôle de compétences environnementales au service du canton.

Le chef du Service de l'environnement est Marc Chardonnens.

2. Activités

2.1. Relations extérieures

Le service participe activement aux travaux des conférences, commissions, associations et groupes de travail cantonaux, intercantonaux et nationaux actifs dans ses domaines de compétence. Il convient de citer notamment:

- › Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse (CCE), dont il assure la présidence;
- › Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), dont il est membre et où il participe activement à la plate-forme «énergie-environnement.ch»;
- › Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, dont il assure le secrétariat;
- › Club de l'environnement du Grand Conseil, dont il assure le secrétariat;
- › Commission fédérale de l'hygiène de l'air;
- › Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air, dont il assure la présidence (Cercl'Air);
- › Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux (Cercl'eau), dont il est membre du comité;
- › Réseau de compétence des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement (Lab'eaux);
- › Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
- › Conseil d'administration de SAIDEF;

- › Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC), à Eclépens;
- › Commission de bâtisse pour le futur bâtiment du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ancien bâtiment du SAR à Givisiez) et sous-commission technique.

2.2. Travaux législatifs

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les sites pollués (LSites) le 1^{er} janvier 2012, le service a contribué avec la DAEC à la rédaction du règlement d'exécution (RSites). Un avant-projet a été mis en consultation le 5 juin 2012 et le projet de règlement à soumettre au Conseil d'Etat a été établi.

Le Conseil d'Etat a modifié le 20 novembre 2012 l'arrêté sur le contrôle obligatoire de certaines installations de chauffage et d'eau chaude afin d'harmoniser le tarif de contrôle des chauffages avec celui fixé dans l'arrêté du 10 décembre 1996 concernant le tarif de ramonage.

Le canton de Fribourg a poursuivi sa politique de prévention des risques de pollution des eaux en adoptant des directives pour l'épandage des engrais de ferme et les dépôts temporaires de fumier. Ces directives, qui concrétisent le droit fédéral, sont entrées formellement en vigueur le 1^{er} septembre 2012 pour la période hivernale 2012/2013.

Le service a participé aux groupes de travail chargé de l'élaboration du règlement sur l'eau potable et d'une directive relative au plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

2.3. Information

La communication est une des tâches fixées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). La communication est primordiale pour la protection de l'environnement. Elle permet à la population de prendre conscience des enjeux en la matière et contribue à l'adoption de comportements qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), cinq demandes d'accès aux documents ont été traitées par le SE en 2012.

2.3.1. Activités et événements particuliers

Les principales activités de communication en 2012 sont résumées dans la liste ci-dessous.

2012

Le 18 janvier 2012, le SEn a publié sur son site internet toutes les mesures des concentrations de polluants atmosphériques qui ont été effectuées depuis 1989.

Le 27 mars 2012, la Fondation suisse pour la pratique environnementale (Pusch) a lancé la campagne nationale «Favorisez la nature», en partenariat avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les services cantonaux de protection de l'environnement. Le but de cette action est de sensibiliser le grand public à l'utilisation responsable des produits chimiques, dans la maison et le jardin, et à leur élimination adéquate.

Le 11 mai 2012, le service a publié son troisième rapport sur l'état de l'environnement du canton de Fribourg. Ce rapport rend compte de l'évolution enregistrée dans les différents domaines de la protection de l'environnement depuis 2006, date du dernier bilan en la matière.

Pour la 8^e année consécutive, le canton de Fribourg a organisé l'opération «Coup de balai» les 11 et 12 mai 2012. 39 actions citoyennes de nettoyage des espaces publics ou de sensibilisation aux problèmes de ressources et de déchets ont été organisées par les communes. Ces actions permettent notamment de lutter contre l'abandon de déchets sur la voie publique ou dans la nature (littering). Le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a participé à l'action «Coup de balai» à Cressier, le 11 mai 2012.

Chaque année, l'eau de Javel, les herbicides et les produits désinfectants pour les piscines causent des pollutions importantes de cours d'eau et la mort de poissons. Le service a rappelé les bons gestes à adopter pour profiter de l'été et de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs du canton à travers un communiqué de presse (22 juin 2012) et une notice d'information.

Le 12 octobre 2012, energie-environnement.ch, la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, a édité une brochure qui fait le point sur le chauffage des bâtiments. Ce document s'adresse à tous ceux qui sont amenés à prendre des décisions en matière de chauffage. La brochure a été envoyée aux communes, aux membres de la SIA, aux membres de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) et aux chambres immobilières.

Depuis le 15 novembre 2012, le cadastre des risques au sens de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) est disponible sur le site du SEn.

Le 3 décembre 2012, le Service de l'environnement a publié sur son site internet les rapports sur la qualité hydrobiologique des cours d'eau du canton réalisés entre 2004 et 2010.

Le 13 décembre 2012, les cantons ont lancé l'application smartphone «airCheck» en collaboration avec la Ligue suisse contre le cancer et la Ligue pulmonaire suisse. Cette application livre en temps réel des données sur la qualité de l'air en Suisse et au Liechtenstein.

Un processus a été mis en place entre les différents services de l'Etat concernés par les interventions en cas de pollution pour mieux coordonner la communication. Dès le 1^{er} janvier 2013, un flux d'actualités «pollutions» sera créé sur les sites internet du SEn, du SFF et de l'ECAB. Les communiqués de presse de la Police cantonale seront repris sur ces pages.

Neuf communiqués de presse ont été diffusés en 2012.

Plusieurs aides à l'exécution et notices d'information ont été diffusées auprès de différents publics-cibles.

Le Service de l'environnement organise la communication pour l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila. Trois communiqués de presse ont été diffusés:

- > 4 juillet 2012: les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge de La Pila sont en cours de réalisation;
- > 29 août 2012: résultats des analyses de poissons prélevés dans la Sarine, dans la Gérine, dans le lac de Schiffenen et dans la Glâne;
- > 10 décembre 2012: expertise, 30 recommandations pour mieux connaître la pollution générée par la décharge de La Pila.

Deux rencontres ont été organisées avec les associations de protection de la nature et la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche.

2.3.2. Sites Internet

Le service dispose d'un site Internet (www.fr.ch/sen) sur lequel il donne en continu des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations pour tous les domaines couverts par le SEn, des brochures, directives, notices et formulaires téléchargeables, ainsi que des adresses utiles. Quinze actualités ont été publiées en 2012.

Le service est responsable du site Internet pour l'assainissement de la décharge de La Pila. Cinq news ont été publiées en 2012.

Un autre site Internet (www.les3lacs.ch), dont la gestion est assurée conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du service, diffuse des

—
2012

informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel).

Finalement, il faut encore signaler le site «energie-environnement.ch», plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Son but est de fournir au public des conseils utiles sur les gestes que chacun peut faire pour économiser l'énergie et préserver le cadre de vie.

2.3.3. Guichet cartographique

Le service gère dans ses domaines de compétence les informations à disposition du grand public sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg (mise à jour).

2.3.4. Formation

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le service a donné huit cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention et la protection des eaux. Destinés aux chefs d'engins et de chantier ainsi qu'aux chauffeurs de grues sur camion, ils ont été dispensés à la Maison de la formation Chiemi à Düdingen.

A la demande de la «sanu future learning SA» (compétence développement durable), le service a collaboré activement à l'organisation du cours pratique sur la gestion des eaux sur les chantiers, le 6 septembre 2012 sur le site d'UCB Farchim SA à Bulle.

A la demande de l'EIA-FR, le service a animé le module du CAS (Certificate of Advanced Studies) en revitalisation des cours d'eau.

Le service a également dispensé une formation sur le traitement des eaux usées pour les technologues en industrie laitière à l'IAG.

Comme chaque année, le service a assuré la formation des aspirants gendarmes dans les domaines environnementaux auxquels ils risquent d'être confrontés dans leur pratique (protection des eaux, accidents majeurs, service d'intervention en cas de pollution, déchets, air et bruit).

Une collaboration a été instaurée avec la Haute école fribourgeoise de technique et gestion pour dispenser une formation de base aux futurs ingénieurs et architectes dans le domaine de la protection contre le bruit.

Finalement, le service participe aux travaux de l'Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore ponctuellement à l'élaboration de cours de formation ainsi qu'au Club énergie, environnement, sécurité (CEES) dont il est membre de la commission environnement qui

participe à la formation continue pour les entreprises du canton de Fribourg.

2.4. Analyse préventive de dossiers

Le nombre global de dossiers d'aménagement et de constructions traités par le service en cours d'année est en augmentation par rapport à 2011. Les permis de construire comptabilisés dans le système DATEC représentent la part la plus importante des dossiers traités, mais les demandes provenant directement des communes ont sensiblement augmenté:

- > 3441 dossiers de permis de construire contre 3267 dossiers en 2011;
- > 711 demandes diverses émanant des communes (demandes de permis de construire simplifié) ou d'autres requérants (routes, etc.) (561 en 2011);
- > 121 plans d'aménagement local (PAL) et plans d'aménagement de détail (PAD) (118 en 2011).

Un traitement simplifié a été introduit pour les dossiers de construction peu sensibles du point de vue de la protection de l'environnement (par exemple pour les villas).

2.5. Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEN intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité, garantie en permanence pendant toute l'année, est assurée par 18 personnes. Dans le cadre de cette assistance, le service est intervenu 66 fois en 2012 (61 en 2011), dont 19 pour des pollutions par hydrocarbures, 16 pour des pollutions agricoles, 5 pour de gros incendies, 19 pour des événements touchant le domaine de la chimie et 7 interventions traitant d'événements divers (déversement de limons de forage, débordement de stations de pompage, déversement accidentel d'eaux usées, etc.).

Le service participe au groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat et les canaux (GIPESI). Il fait aussi partie de la Conférence intercantonale des responsables en cas de pollution.

2012

3. Protection des eaux

3.1. Secteur eaux usées urbaines

3.1.1. Subventionnement

En 2012, aucune subvention cantonale n'a été versée. Les demandes de versement de subventions fédérales pour 2012 se sont élevées quant à elles à environ 200 000 francs.

Le régime de subventionnement touche à sa fin et seul un nombre limité de réalisations sont susceptibles de bénéficier de subventions (2 STEP, 8 PGEE [Plan général d'évacuation des eaux] et 5 projets de mise en séparatif). Un crédit d'engagement a été approuvé par le Grand Conseil dans ce but en 2012, pour un montant total de 2 330 000 francs à verser entre 2012 et 2016.

3.1.2. Planification cantonale

La nouvelle loi sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, instaure la gestion globale des eaux à l'échelle des bassins versants. Par gestion des eaux, la LCEaux entend «toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à la protection des ressources en eau, à l'utilisation des eaux, ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs».

Pour mener à bien la mise en œuvre de la LCEaux, plusieurs groupes de travail ont été constitués, dont un groupe de projet composé notamment du chef de la section protection des eaux (SEn) et du chef de la section lacs et cours d'eau (SPC). Appuyé par un mandataire externe, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2012 afin d'élaborer une proposition de délimitation de bassins versants, de définir les acteurs concernés, de faire des propositions relatives à la constitution de la commission consultative et de préparer les documents de base pour la réalisation des plans sectoriels prévus dans la LCEaux. Le pilotage de la mise en œuvre de la LCEaux a été attribué à un groupe stratégique et à un organe de coordination interservices auxquels participe le Service.

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, il s'agira notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. Dans ce contexte, l'étude régionale pour l'épuration des eaux dans la région du Seeland s'est terminée en 2012. Parallèlement, deux autres études régionales pour la Basse-Sarine et la Haute-Gruyère ont été lancées. D'autre part, des contacts étroits ont été établis avec le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) du canton de Vaud afin de définir une démarche commune pour toute la région de la Broye.

3.1.3. Planifications communales et règlements communaux

Le service a analysé neuf demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Actuellement, 83 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, en particulier l'art. 60a). Ceci représente 50% des communes fribourgeoises. Une mise à jour du règlement-type a été réalisée en collaboration avec le Service des communes. Des recommandations et un formulaire-type pour le calcul des taxes ont en outre été publiés.

Durant l'année 2012, les préavis pour une quarantaine de PGEE ont été transmis aux communes et associations ainsi qu'aux bureaux d'ingénieurs mandatés. Six dossiers ont en outre été approuvés par la DAEC. Ainsi, la situation des dossiers des PGEE à fin 2012 est la suivante:

Elaboration en cours	10
Examen préalable en cours	53
Examen préalable terminé	5
Adaptations en cours	89
Approbation DAEC en cours	15
Approbation DAEC terminée	42

3.1.4. Epuration des eaux

En 2012, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 27 stations centrales d'épuration (STEP) du canton, sous forme d'aide et conseils en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets fixés par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Il a procédé à 2 visites complètes de STEP et participé à 28 séances d'accompagnement concernant des agrandissements, des réhabilitations ou des dysfonctionnements.

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'OEaux, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux (près de 400 échantillons) et des boues d'épuration (environ 100 échantillons). Les résultats suivants ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités:

- > pour 22 STEP, le fonctionnement est bon à excellent;
- > pour 5 STEP, le fonctionnement est qualifié de satisfaisant; des mesures d'agrandissement, d'adaptation ou de réduction des

—
2012

charges au niveau du bassin d'apport doivent dans ces cas être envisagées à court ou moyen terme.

Pour améliorer le contrôle du fonctionnement des STEP et le conseil à leurs exploitants, le service a fait l'acquisition d'une nouvelle application informatique «Clarius». Le transfert des informations depuis l'ancien système est en phase de finalisation.

Un courrier d'information, sous forme de bilan trimestriel avec rapports d'appréciation, a été envoyé aux responsables d'exploitation des stations centrales d'épuration. Une matinée d'information a été organisée à l'attention des responsables d'exploitation des stations centrales d'épuration.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier:

- > agrandissement et adaptation de la STEP d'Autigny (AEGN, terminé début 2013);
- > projet définitif d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Vuippens (AIS) dont les travaux commenceront en 2013;
- > entretien et adaptation des STEP de Posieux et de Broc (AICG) prévu en 2013;
- > projets d'agrandissement et d'adaptation des STEP de Bussy (AIPG) et de Romont (AIMPGPS);
- > projet de raccordement de la STEP de Corpataux-Magnedens à celle d'Autigny;
- > projet de traitement séparé des retours et des eaux putrides de la STEP de Pensier;
- > analyse des possibilités d'épuration des eaux au niveau régional pour le Seeland (en collaboration avec les cantons de Berne et Neuchâtel), pour la Moyenne et Haute-Broye (en collaboration avec le canton de Vaud), pour la Basse-Sarine et la Haute-Gruyère.

Le service a également créé une base de données pour les installations individuelles d'épuration (STEPi) destinées au traitement des immeubles situés à l'extérieur du périmètre des égouts publics. Cette application permet le suivi du fonctionnement des 130 STEPi recensées à ce jour.

Finalement, le service suit les travaux du groupe romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE) ainsi que

ceux du groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS).

3.2. Secteurs eaux usées industrielles et liquides polluants

3.2.1. Activités industrielles et artisanales, y compris celles liées à la branche automobile

Le service a examiné et préavisé 271 dossiers de permis de construire, 33 dossiers de demande de permis de construire simplifié et 13 dossiers relatifs à des assainissements.

Il a contrôlé la mise en service de 22 nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a en outre contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement des eaux industrielles. Il a encore activé l'assainissement de 12 installations d'entreprises suite à des cas de pollution des eaux.

117 entreprises ont été visitées et contrôlées dans le cadre du suivi des cadastres des eaux usées industrielles en collaboration avec les communes et associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non conformes. Le service a finalement demandé une attestation d'examen pour 5 nouvelles citernes chimiques afin de vérifier leur conformité aux règles de la technique admises.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles rejetées, le SEN a vérifié les résultats analytiques et évalué les rapports de charges polluantes de 19 entreprises ayant un impact sur les STEP.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 24 établissements de la branche automobile ont été inspectés par le service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Deux exploitations ont été contraintes d'assainir leur installation afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. Ces tâches de contrôle ont nécessité 42 visions locales.

Dans le cadre de la procédure de soumission pour le service hivernal auprès du SPC, 31 entreprises ont sollicité le service pour l'obtention d'une attestation de conformité de leurs installations. Le SEN n'est pas entré en matière pour une entreprise. Ces démarches administratives ont nécessité 9 visions locales.

A ce jour, 2474 entreprises sont saisies dans une base de données «industries» permettant de suivre et gérer l'état de conformité des installations sous l'angle de la protection des eaux. La mise à jour d'environ 800 entreprises et de leurs données techniques d'installations a été réalisée.

2012

Pour répondre à l'enquête de l'OFEV sur les micropolluants dans les eaux, le service a établi l'inventaire des émetteurs industriels sur son territoire. Au total, 40 entreprises ont été recensées comme émettrices indirectes pertinentes et 12 comme émettrices directes selon les critères de l'OFEV. Parmi celles-ci, 5 entreprises figurent déjà dans le registre des polluants SwissPRTR.

3.2.2. Citernes d'hydrocarbures

Le service a examiné et préavisé 478 dossiers de demande de permis de construire ou de demande d'autorisation. Sur 18 installations de citernes qui ont été contrôlées, 8 propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainie.

Au 31 décembre 2012, le registre comptait 46 523 citernes d'hydrocarbures avec une capacité totale de 522 759 198 litres. 1743 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 208 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts. De plus, 157 rappels ont pu être traités et les installations assainies. 222 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 53 visions locales.

1286 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. 480 appareils sont en cours de traitement de rappel. 38 appareils en dernière phase de rappel ont été traités.

Durant la campagne 2012, le service a adressé 21 ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux et 11 rappels pour les citernes qui n'ont pas été contrôlées en 2011.

Une entreprise de révision de citernes a été contrôlée (2 visions locales).

101 citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi) sur les 958 citernes simple paroi qui devront être assainies au 31 décembre 2014. Les décisions administratives requises ont été envoyées aux détenteurs de ces installations. Les assainissements effectués ont nécessité 17 visions locales.

Le service a expertisé 31 installations suite à des contestations sur les mesures d'assainissement fixées par les entreprises de révision.

L'assainissement des sites pollués a nécessité 2 visions locales.

Les bases légales techniques pour les installations de stockage en zones inondables sont maintenant réalisées. Cela permettra de donner aux propriétaires concernés les informations nécessaires

pour l'assainissement de leur réservoir (auto-responsabilité). Le tri des propriétaires des citernes en zone de crues (région Préalpes) et la modification de la base de données citernes sont terminées.

3.2.3. Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le service a dû intervenir 19 fois pour des cas de pollution par hydrocarbures. En plus de ces interventions, il a traité 59 dossiers administratifs. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 57 factures, dont 5 ont fait l'objet d'une procédure administrative.

Le service participe aux travaux du groupe intercantonal pour les installations avec liquides polluants (CITA), au groupe romand compétent en la matière (SIL), ainsi qu'au groupe traitant de la branche automobile (AGC).

3.3. Secteur agriculture

Le service a préavisé 363 demandes préalables ou de permis de construire en 2012.

Les directives concernant l'épandage des engrais de ferme et les dépôts temporaires de fumier sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2012.

Le service a été intégré dans le groupe de coordination des contrôles dans les exploitations agricoles. Il suit également les travaux de la Commission technique intercantonale pour la protection des eaux au sein du programme GELAN (GELAN-GS).

3.4. Secteur eaux souterraines

3.4.1. Cartes des secteurs de protection des eaux au 1:25 000

La mise à jour générale des cartes des secteurs de protection des eaux se poursuit. Toutes les zones et périmètres de protection des eaux souterraines ont été mis à jour cette année. Les informations sont disponibles depuis 2009 sur le guichet cartographique cantonal.

3.4.2. Zones de protection des eaux souterraines (zones S)

La situation dans ce domaine se présente de la manière suivante:

> 126 zones S ont été approuvées, dont deux en 2012;

> 156 zones S sont encore à approuver.

—
2012

3.4.3. Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

Un bureau de géologie a été mandaté pour effectuer une étude servant à définir l'aire d'alimentation de la source «Moulin de Prez» à Prez-vers-Noréaz. Le mandat de l'aire d'alimentation des sources de Gertholz à Bösinggen s'est achevé en 2012.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 15 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

3.4.4. Gravières, exploitations de matériaux et sondes géothermiques

En 2012, 2 dossiers de demande de permis d'exploitation de matériaux ont été préavisés.

589 dossiers de demande de permis de construire pour l'implantation d'une sonde géothermique ont également été traités.

Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites et soumises à conditions spéciales, est en cours d'élaboration.

3.4.5. Projet NAQUA et surveillance des eaux souterraines

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 15 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. Deux campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2012.

La valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation mentionné ci-dessus s'est poursuivie. Toutes les communes concernées ont été informées de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire. Une collaboration entre le Laboratoire cantonal et le service a été mise en place.

Le Service participe également aux travaux du groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne.

3.4.6. Gestion de l'eau souterraine

Depuis 1972, 26 concessions pour l'utilisation de l'eau publique à des fins d'eau potable ont été délivrées et 5 pour d'autres utilisations (refroidissement, pisciculture, etc.). Sur le territoire du canton de Fribourg, un grand nombre de prélèvements d'eau publique se font sans concession. C'est une lacune dans la gestion de l'eau publique.

Un mandat de recherche de données concernant les eaux publiques du canton a été donné à 5 bureaux de géologie (5 lots). Un inventaire des eaux publiques et des ressources entre 50 et 200 l/min est maintenant à disposition du SEN.

Le service est associé à un projet franco-suisse (Alpeau) qui a pour but de consolider et de pérenniser, dans les zones préalpines, le rôle protecteur de la forêt pour la préservation durable de la ressource en eau potable. La zone du Gibloux a été retenue comme zone d'études. Ce projet s'est achevé en 2012 avec la publication de rapports de synthèse et la mise à disposition d'outils destinés à faciliter la coopération entre les acteurs de l'eau et de la forêt.

3.4.7. Préavis

Durant l'année 2012, 890 dossiers (PC, PAD, PAL, PED, PGEE, gravières) ont été traités sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

3.5. Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Bière. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le service a également mis en place un nouveau concept d'observation des cours d'eau permettant une approche multidisciplinaire et ciblée sur les problématiques de chaque bassin versant. Ainsi, la Glâne et la Neirigue ont été étudiées sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant 2013.

2012

Le service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud et les services de l'agriculture respectifs, à l'assainissement du lac de Morat par la recherche des sources de phosphore dans le bassin versant et des actions envisageables pour en diminuer son apport dans le lac.

Dans le cadre du groupe pour la sécheresse des cours d'eau (problématique des pompages agricoles), un suivi de la qualité des cours d'eau les plus concernés par les pompages agricoles a été mis en place, en collaboration avec la section lacs et cours d'eau (4 campagnes). Ce suivi avait pour objectif l'évaluation de la qualité des cours d'eau et des débits en et hors période de sécheresse.

Le service participe par ailleurs au comité de gestion du fonds du Groupe E pour la mise en valeur du Label «nature made star», au groupe de coordination interservices pour l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau ainsi qu'à la Commission cantonale consultative de la pêche.

4. Laboratoire et substances

4.1. Accréditation ISO 17025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas ou encore en collaboration avec le Laboratoire de la protection des eaux et du sol du canton de Berne afin de couvrir tous les types d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 352 analyses, qui ont permis d'assurer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du service.

Le SEn a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP, mis sur pied par la Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART), en vue de la qualification des laboratoires.

4.2. Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le SEn a procédé au contrôle des 27 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 3483 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1261 analyses.

4.3. Eaux usées industrielles / décharges

Le laboratoire a procédé à 84 analyses dans le domaine des industries. Dans le cadre de la surveillance des décharges bioactives d'En Craux à Châtel-Saint-Denis et de Châtillon à Hauterive, le laboratoire a apporté le support technique dans la phase de prélèvement au bureau d'ingénieurs mandaté pour ce suivi environnemental.

Dans le domaine des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI), le laboratoire a entrepris 713 analyses sur 65 échantillons d'eaux souterraines prélevées aux abords des sites et dans les lixiviats.

4.4. Eaux superficielles et souterraines

Le service a procédé à 9713 analyses d'eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la gestion des eaux du canton.

4.5. Pollutions

Le service a été sollicité pour des analyses sur 46 cas de pollutions des eaux superficielles. Ces cas de pollutions ont occasionné 275 analyses.

4.6. Etude sécheresse

Dans le cadre d'un suivi environnemental sur les implications des prises d'eau en période de sécheresse, 48 échantillons ont été prélevés répartis sur deux campagnes distinctes. L'analyse de ces échantillons a fourni 528 résultats portant sur différents paramètres analytiques.

4.7. Etude infiltration

Une étude particulière a été lancée dans le but d'étudier diverses solutions techniques d'infiltration des eaux pluviales. Ce projet a engendré le prélèvement de 29 échantillons pour déterminer 278 analyses.

4.8. Coopérations intercantionales

Le service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, le service a traité 45 échantillons correspondant à 64 analyses. De son côté, le service a transmis 11 échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié. Le service suit par ailleurs les travaux du groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

—
2012

4.9. Substances

Le canton ne dispose toujours pas de dispositions légales pour l'application du droit fédéral sur les produits chimiques. En l'absence d'ordonnance définissant la répartition des tâches découlant de la LChim, le service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique).

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le service a répertorié, via la plate-forme Internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants PEBKA, 17 autorisations. De plus, dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 37 préavis ont été délivrés pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de trois kilos de fluides réfrigérants. Ainsi que 38 déclarations de mise en service.

Le service fait partie de la Commission cantonale pour la protection des végétaux.

5. Protection de l'air

5.1. Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des installations de combustion industrielles et artisanales, 33 chauffages alimentés au bois ont été mesurés. Les émissions de 5 installations de couplage chaleur-force (moteurs stationnaires) ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 26 assainissements et 16 réglages d'installations. En outre, 6 installations de nettoyage chimique des vêtements utilisant du perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 16 700 installations de chauffages domestiques. Durant l'année, un délai d'assainissement a été fixé pour 148 cas, ce qui porte à 6280 le nombre total d'installations sujettes à assainissement (état à fin 2012, contre 7586 à fin 2011). Par rapport à l'année précédente, 1450 installations de combustion ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Sous l'angle de la protection de l'air, le service a traité 88 dossiers de demande de permis de construire, dont 17 à caractère industriel ou artisanal, 34 concernant l'élevage agricole, 3 relatifs à la construction de parkings, 11 liés à l'exploitation de restaurants, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part, la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment des étables et du stockage du lisier.

Le service a également préavisé 117 demandes de permis pour l'installation de nouvelles chaudières. De plus, 9 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le service a enregistré 10 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 19 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement ou facturation.

Le service fait partie du Groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI) ainsi que du Groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH).

5.2. Secteur surveillance des immissions

Sur le site Internet du service (<http://www.fr.ch/sen>), les valeurs du dioxyde d'azote, des poussières fines et de l'ozone sont actualisées en continu. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales attendues pour les trois prochains jours. Le site a été complété avec des graphiques et statistiques des résultats des mesures enregistrées à partir de 1989. Les données sur la qualité de l'air à Fribourg et en Suisse peuvent désormais être consultées en temps réel avec l'application smartphone gratuite «airCheck».

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2011 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT- FR 2012», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zurueck).

Le service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2, à Fribourg. Durant l'année, les deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- > mesure de la charge polluante au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle;
- > mesure de la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2012 aux communes suivantes: Bulle (6 emplacements, dont 1 à la station de mesure pour des raisons de comparaison), Châtel-Saint-Denis (1), Misery-Courtion (1), Düdingen

2012

(1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (5, dont 2 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (1), Romont (1), Villars-sur-Glâne (3) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 25 emplacements de mesures répartis sur tout le canton.

Des mesures de l'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur deux des sites précités, ainsi que sur une surface d'observation de la forêt suisse (financé par le Service des forêts et de la faune). Les résultats de ces mesures sont également accessibles sur le site Internet du service.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

5.2.1. Evénements particuliers

Le Conseil d'Etat a adopté en 2007 un plan de mesures pour la protection de l'air en remplacement des plans datant des années 90. Afin de contrôler l'efficacité de ce plan, le Service a établi en 2011 un premier bilan, en collaboration avec les agglomérations, les communes et les services de l'Etat concernés. En vue d'une nouvelle évaluation du plan dans les années 2014–2015, une étude est en cours pour chiffrer les émissions cantonales pour l'année 2010 et établir une prévision d'immission pour l'année 2020.

Dans le cadre du programme «Utilisation durable des ressources naturelles» et conformément à la mesure M16 du plan de mesures, les services cantonaux concernés (Service de l'agriculture, Institut agricole de Grangeneuve, SEn) ont élaboré en 2009 un projet intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole». Le service a contribué en 2012 à la journée d'information organisée pour les agriculteurs qui participent au projet.

6. Bruit et rayonnement non ionisant

6.1. Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service demeure concentrée sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 85 dossiers de PAL et PAD, 1034 demandes de permis de construire, ainsi que 22 dossiers de demande de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

Dans le domaine prioritaire de la protection contre le bruit routier, la situation se présente comme suit. Les routes nationales, dont l'assainissement acoustique est placé sous la responsabilité directe de la Confédération (OFROU), doivent être mises en conformité jusqu'au 31 mars 2015. Les routes principales et cantonales, gérées par le Service des ponts et chaussées (SPC), et les routes communales, gérées par les communes, doivent être assainies avec un délai fixé au 31 mars 2018. Une estimation faite en 2006 indiquait qu'environ 14 000 personnes dans le canton étaient exposées à des nuisances sonores qui dépassent – parfois assez largement – les normes admissibles. Les cinq années qui nous séparent de la date butoir, et au cours desquelles des subventions fédérales sont encore octroyées, doivent impérativement être mises à profit pour réaliser les assainissements nécessaires. Le service a engagé des démarches ciblées avec les communes dont les routes sont potentiellement soumises à assainissement.

Dans le contexte de la RPT, une première convention-programme avait été signée, laquelle concernait la période 2008–2011. L'ambitieux programme, élaboré de concert par le SPC et le SEn, a permis au canton de Fribourg de bénéficier de subventions fédérales importantes (1 895 700 francs). Malgré les moyens financiers conséquents mis à disposition par le canton, l'exercice 2008–2011 s'est conclu sur un bilan plutôt mitigé. En effet, les travaux réalisés n'ont pas permis d'atteindre totalement les objectifs visés et un solde de travaux pour un montant de l'ordre de 2 millions a dû être reporté en 2012.

En matière de bruit ferroviaire, la Confédération est en train de terminer l'assainissement des secteurs qui induisent un dépassement des normes. Fribourg est concerné par le tronçon Vauderens–Flamatt, sur la ligne CFF Lausanne–Berne. Le matériel roulant a d'ores et déjà bénéficié d'importantes améliorations. L'édification de parois est localement prévue et a partiellement déjà eu lieu. Le service, mandaté par la Confédération, procède à un changement des vitrages des bâtiments qui restent soumis à des immissions sonores trop importantes.

Les activités du service dans le domaine du bruit comprennent la participation à différents instances groupes de travail: Commission cantonale pour les stands de tir dont il assure le secrétariat, Groupe de coordination romand pour la protection contre le bruit (GROPB), Groupe de contact pour l'aérodrome militaire de Payerne, Groupe cantonal pour l'assainissement acoustique des routes.

6.2. Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (stations de base). Le nombre de dossiers traités en 2012 s'élève à 36. Pour la majorité il s'agit de l'ajout du service UMTS à une installation existante.

2012

Parmi les dossiers traités, la présence de dossiers en relation avec Polycom, GSM-Rail (CFF) et TETRA (TPF) est à relever.

Les craintes que manifeste la population à l'égard du RNI se sont quelque peu amenuisées au cours de ces dernières années. Néanmoins, les demandes de permis de construire font assez souvent l'objet d'oppositions, quelquefois suivies de recours. Au cours de l'année 2012, 4 demandes de mesure de contrôle ont été traitées. A chaque fois, les niveaux constatés étaient très nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

Le protocole d'accord entre les opérateurs et l'Etat, signé en novembre 2006, est mis à profit. Des séances réunissant les opérateurs et les services concernés de l'administration cantonale permettent d'améliorer la coordination. Le service participe également au Groupe de coordination romand pour la protection contre le rayonnement non ionisant (GRORNI).

7. Etudes d'impact sur l'environnement (EIE), sol et sécurité des installations

7.1. Coordination générale

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants:

- > coordination, mise en circulation, examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire;
- > représentation du SEN au groupe interservices pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et de permis de construire (DATEC);
- > élaboration et mise en œuvre des modifications de l'application DATEC V2 dans le processus des permis de construire: supervision générale, introduction de l'application dans le service, formation des collaborateurs, gestion des dossiers;
- > développement et mise en place des critères de tri des dossiers, et de guides d'utilisation divers;
- > tri de tous les dossiers entrants pour prise de position dans le Service;
- > supervision et coordination des dossiers importants de construction, de plans d'aménagement local et de détail;
- > mise au point des versions finales des fiches spécifiques à l'environnement pour les requérants de demande de permis de construire;

- > élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales (29) et cantonales (8);
- > prises de position sur des rapports-types de la Confédération;
- > gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (Envirocat);
- > suivi du concept relatif à la mise sur le guichet cartographique de l'Etat des données de l'environnement et coordination générale des aspects SIT dans le service;
- > examen des demandes d'attestation de conformité pour les entreprises engagées dans des projets ISO 14001.

7.2. Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants:

- > suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- > évaluations et prises de position du service sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: 6 rapports d'impact, 5 rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale;
- > coordination des suivis de chantier et réception écologique des mesures environnementales du pont de la Poya et de la Glaisière de Wallenried;
- > présidence du groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de l'A1: gestion des mesures de compensation.

7.3. Protection du sol

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants:

- > gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton: organisation de trois séances du groupe cantonal de coordination pour la protection des sols; participation à divers échanges intercantonaux et avec l'OFEV (groupe romand ROSOL, groupe suisse Erfa-FABo, journée thématique de l'OFEV);

2012

- > suivi des analyses des sols urbains: suite et fin du 2^e cycle de prélèvements et analyses de sols sur les sites du réseau FRIBO urbain;
- > campagne d'analyses des sols en ville de Fribourg, 2^e partie: des prélèvements de sols ont été effectués sur 14 sites en ville de Fribourg (potagers, pâturages, places de jeux); les résultats seront publiés en 2013;
- > suivi du projet pilote BI-CH (digitalisation de données pédologiques existantes): début du travail de digitalisation des données du canton de Fribourg par l'OFEV;
- > participation au groupe de travail «Erosion FR»;
- > autres activités: préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains, accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers.

7.4. Sécurité biologique

Le SEN a traité les demandes de notification ou d'autorisation dans le domaine de la sécurité biologique. Il s'est prononcé au total sur 54 projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné (sur 14 sites).

7.5. Protection contre les accidents majeurs

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le service a évalué 3 objets concernant des installations stationnaires.

En application des décisions de l'autorité compétente fédérale (Office fédéral de l'énergie), les démarches pour trouver une solution à la présence du gazoduc dans la zone industrielle de Givisiez ont impliqué la participation active du service dans deux groupes de travail chargés d'étudier le déplacement du tracé ou l'implantation en profondeur de la conduite (forage dirigé). Dans l'intervalle, les dossiers de permis de construire sont évalués positivement, la responsabilité du risque incombant au détenteur du gazoduc.

Le projet de mise en zone industrielle d'un terrain à proximité d'une installation OPAM dans la commune de Domdidier a fait l'objet d'un rapport de risque élaboré par la commune en étroite collaboration avec le service. Le rapport a été évalué positivement. La commune doit adapter son plan d'aménagement local en conséquence. Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux et a été publié sur le site internet du Service.

Le Groupe de coordination cantonal contre les accidents majeurs (GROPAM) s'est réuni sept fois en 2012. Le service suit également les travaux du groupe de contact de l'OFEV pour l'appli-

cation de l'ordonnance sur les accidents majeurs; il fait partie du Groupe intercantonal «Transport dangereux» (TGgCH).

7.6. Registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et polluants dans les eaux usées

La section a validé les données transmises par les entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP); le projet est géré par l'OFEV. Actuellement, sept entreprises fribourgeoises sont enregistrées par la Confédération.

8. Déchets et sites pollués

8.1. Déchets

8.1.1. SAIDEF: usines d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

L'année 2012 a été essentiellement marquée par les travaux de construction de la deuxième fosse de réception des déchets. Les installations de la SAIDEF ont par ailleurs fait l'objet de 2 contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs visions locales en fonction de problématiques spécifiques (stockage des balles de déchets notamment).

En termes de collaboration entre cantons, le service participe activement aux travaux de la Commission intercantonale romande pour le traitement des déchets (CIRTD).

8.1.2. Décharge contrôlée bioactive

La décharge contrôlée bioactive de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet d'un contrôle d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation de problèmes spécifiques. D'importants travaux ont été effectués, en particulier l'aménagement d'un nouveau casier pour les mâchefers. Une autorisation d'aménager a été délivrée en juin 2012 et une autorisation d'exploiter en décembre 2012.

8.1.3. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

8 DCMI sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet (Glâne), Wallenried et Le Glèbe). L'exploitation des DCMI a fait l'objet de contrôles ponctuels.

Deux campagnes d'analyses des eaux des DCMI ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval. Ces contrôles répondent aux exigences de l'ordonnance sur le traitement des

2012

déchets (OTD). La DCMI de Montet a reçu en avril une autorisation d'aménager l'étape V. L'autorisation d'exploiter l'étape 2a de la DCMI de Montagny a été délivrée en mars 2012.

Les autorisations d'aménager ainsi que d'exploiter les étapes 2 et 3 ont été délivrées pour la décharge contrôlée pour matériaux inertes restreinte aux matériaux d'excavation (DCMI-ME, décharge terreuse) des Rosières à Châtel-Saint-Denis.

La qualité des matériaux stockés dans 42 installations de stockage de matériaux d'excavation propres, dont notamment les DCMI-ME, a été contrôlée lors de visions locales.

8.1.4. Ecosor

L'entreprise de traitement de terre et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet d'un contrôle d'exploitation.

8.1.5. Autres installations de traitement des déchets

L'entreprise Weiss + Appetito a reçu une autorisation d'exploiter pour sa place de stockage de déchets et pour le concassage de tuiles à Ried b. Kerzers.

L'autorisation d'exploiter de l'entreprise Recypneu.ch SA a été renouvelée pour sa place de stockage de pneus usagés à Kerzers.

L'autorisation d'exploiter de l'entreprise Ritec, à Villars-sur-Glâne, a été renouvelée pour son centre de récupération et tri de déchets électriques et électroniques.

L'autorisation d'exploiter la place de stockage des pneus usagés de l'entreprise Hitz Pneus, à Düdingen, a été renouvelée.

L'autorisation d'exploiter la place de stockage de matériaux inertes et de traitement de boues issues des dépotoirs de routes de l'entreprise Herren Walter Unternehmung, à Galmiz, a été renouvelée.

8.1.6. Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 603 inspections de chantiers de construction durant l'année. Le Service fait partie de la Commission de gestion des déchets de la CCC.

Les autorisations d'exploiter ont été renouvelées pour les centres de tri de déchets suivants: Raetzo Angelo à Alterswil, Freiburghaus Muldenservice, à Wünnewil-Flamatt, et Haldimann AG, à

Morat. Le centre de tri de déchets de chantier Leichti-Küffer, à Alterswil, a reçu une autorisation provisoire valable pour 2 ans.

8.1.7. Déchets spéciaux et soumis à contrôle

Les statistiques trimestrielles de déchets spéciaux acceptés par les preneurs fribourgeois sont à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Pour la première année, la statistique annuelle des déchets soumis à contrôle a pu être entièrement compilée et fournie à l'OFEV conformément aux exigences de l'OMoD. L'établissement de ces statistiques a imposé de nombreux contacts préalables auprès des détenteurs de déchets.

27 préavis concernant l'ordonnance sur les mouvements de déchets ont été délivrés.

Le service suit également les travaux du groupe de travail romand et du Tessin pour l'assainissement industriel et la gestion des déchets spéciaux (GRAIN).

8.1.8. Déchets spéciaux des ménages

Les dix centres de collecte de toxiques ménagers du canton ont collecté en 2012 un total de 56 596 kg de déchets toxiques ménagers.

La situation actuelle montre que ces centres de collecte ne couvrent pas l'ensemble du territoire cantonal. En ce sens, le SEN a lancé en 2012 un mandat visant à établir à moyen terme un nouveau système de collecte des déchets spéciaux ménagers. Les résultats de la première phase de l'étude sont attendus en 2013.

8.1.9. Déchets organiques

La compostière du Gibloux a dû cesser la réception de déchets le 30 juin 2012 suite au non-renouvellement de son autorisation d'exploiter et aux décisions du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral sur les mesures provisionnelles demandées par l'exploitant. Un recours sur le non-renouvellement de l'autorisation est en attente de jugement au Tribunal cantonal.

Jusqu'à l'assemblée générale 2012, le service fait partie du Conseil d'administration de la Kompostieranlage Seeland AG. L'Etat décide ensuite de se retirer de cette société.

De nouvelles installations de méthanisation agricole ont reçu ou sont en passe de recevoir une autorisation d'exploiter: BioEnergie, à Düdingen, Biogaz SA, à Bas-Vully et AgroGaz SA, à Ferpicloz.

Les contrôles d'exploitation ont été effectués sur les installations de méthanisation et de compostage par les organismes externes

2012

que sont l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation et de l'IG Qualitätskompost Bern-Freiburg.

8.1.10. Examen des demandes de permis de construire

Des préavis ont été émis pour les PAL (26), PAD (7), PED (10), ainsi que pour 1316 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes. Une centaine de préavis ont aussi été émis pour les demandes de démolition et pour des demandes de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges. 321 dépistages des substances dangereuses avant les travaux de démolition ou rénovation ont été demandés de manière systématique pour les bâtiments antérieurs à 1993. Les substances contrôlées lors de ces diagnostics sont l'amiante, les métaux lourds dans les peintures, les polychlorobiphényles (PCB) dans les joints d'étanchéité et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les matériaux bitumineux. Cette manière de faire doit permettre de favoriser l'élimination correcte des déchets spéciaux induits et par là même d'éviter que des déchets contenant des substances dangereuses n'échouent dans des filières inappropriées.

8.1.11. Règlements communaux de gestion des déchets

Dix communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement relatif à la gestion des déchets.

8.2. Sites pollués

8.2.1. Gestion du cadastre

1138 sites pollués sont inscrits à fin 2012 au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg dont 470 décharges (sites de stockage), 531 aires d'exploitation et 137 stands de tir.

Sur les 470 anciennes décharges, 200 ont nécessité ou nécessiteront des investigations puisqu'il n'est pas possible d'exclure qu'elles puissent un jour être à l'origine d'atteinte nuisible ou incommodante pour l'environnement ou la santé.

Plus de 40 décharges ont fait l'objet d'investigations en 2012 dont 27 ont pu être classées au sens de l'art. 8 OSites:

- > 8 décharges en nécessité d'assainissement, dont La Pila (voir ci-après);
- > 14 décharges en nécessité de surveillance;
- > 5 décharges sans nécessité de surveillance ou d'assainissement.

134 décharges doivent encore faire l'objet d'investigation. Pour 40 d'entre elles, la planification cantonale prévoit que l'investi-

gation préalable historique soit réalisée d'ici fin 2014. Les lettres demandant au détenteur ou ancien exploitant de faire réaliser ladite investigation ont été envoyées en 2012.

Concernant les 531 aires d'exploitation inscrites au cadastre des sites pollués, 126 ont nécessité ou nécessiteront des investigations.

Des investigations ont eu lieu en 2012 pour une vingtaine d'aires d'exploitation dont 34 ont pu être classées au sens de l'art. 8 OSites:

- > 11 aires d'exploitation en nécessité d'assainissement;
- > 7 aires d'exploitation en nécessité de surveillance;
- > 16 aires d'exploitation classées sans nécessité de surveillance ou d'assainissement.

74 aires d'exploitation doivent encore faire l'objet d'investigation, dont 22 investigations préalables historiques d'ici fin 2014. Les lettres demandant la réalisation de ces 22 investigations ont été envoyées en 2012 aux détenteurs ou à des tiers désignés.

A la fin 2012, on compte 36 sites pollués aux abords de stands de tir qui ont été assainis dont 27 ont été radiés du cadastre.

158 préavis en rapport avec des demandes de permis de construire sur des sites pollués ont été établis en 2012. Dans 85% des cas, des conditions ont été fixées par le service. A cela s'ajoute une vingtaine de préavis en matière de sites pollués dans le cadre de révisions générales de plan d'aménagement local (PAL) ou de plan d'aménagement de détail (PAD). Depuis l'entrée en vigueur de la loi d'application sur les sites pollués (LSites), une cinquantaine d'autorisations de réalisation de construction sur un site pollué ont été délivrées.

61 attestations sur la situation de parcelles en relation avec le cadastre des sites pollués ont été établies.

Le service a préparé à l'intention de la DAEC une décision en constatation, suite à une opposition d'inscription au cadastre d'une parcelle, une décision sur la répartition des coûts et 3 décisions d'assainissement de stands de tir.

Les travaux d'établissement d'une nouvelle application informatique pour gérer le cadastre des sites pollués ont été suspendus suite à une procédure de recours au Tribunal cantonal.

Finalement, dans le cadre de la collaboration intercantonale, le service participe au groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP).

2012

8.2.2. Subventionnement

Concernant le subventionnement cantonal institué dans la LSite, 30 demandes ont été déposées par des communes dont 14 pour des sites de stockage et 16 pour des stands de tir.

Pour ce qui est du subventionnement fédéral (OTAS), une dizaine de demandes d'audition ou d'allocation ont été déposées à l'OFEV, que ce soit pour des anciennes décharges (notamment La Pila) ou des stands de tir.

Six demandes de versement ont été déposées à l'OFEV dont une pour un site qui s'avère non pollué, une pour les investigations préalables sur une ancienne décharge et trois suite à l'assainissement de stands de tir.

8.2.3. Décharge de La Pila

Différentes actions ont été entreprises en lien avec l'ancienne décharge de La Pila sur la commune de Hauterive:

- > Les travaux de réalisation des mesures préliminaires à l'assainissement ont bien avancé. Le captage du flux amont, la mise en place d'une installation de traitement des eaux ainsi que la réalisation des accès sont terminés. La réalisation de la paroi de palplanches a bien avancé et sera achevée début 2013. Le solde des travaux, notamment le nettoyage des berges de la Sarine au droit de la décharge, est prévu en 2013;
- > La première étape d'expertise confiée à deux établissements publics français de référence dans le domaine des sciences de la terre et des eaux superficielles a été remise en fin d'année. Elle contient 30 recommandations pour mieux connaître la pollution générée par la décharge de La Pila. Il s'agit maintenant d'établir un plan d'action durant le premier semestre 2013 qui précisera les mesures complémentaires à entreprendre sur la décharge ou la Sarine afin de pouvoir évaluer l'effet des mesures et la possibilité d'envisager d'autres variantes d'assainissement que celle déposée à la fin 2010;
- > La décharge et la Sarine à proximité font l'objet d'une surveillance régulière en application des dispositions sur les sites pollués;
- > L'instruction du dossier sous l'angle juridique se poursuit;
- > Des prélèvements et des analyses de poissons ont eu lieu dans la Sarine, dans la Gérine, dans le lac de Schiffenen et dans la Glâne;
- > La coordination du dossier, le bureau de projet et la communication pour l'assainissement de La Pila sont assurés par le SEN, ce qui nécessite un engagement conséquent.

9. Activités transversales

Le service participe à de nombreuses activités transversales où la protection de l'environnement doit être prise en compte. On peut citer à ce titre les activités suivantes:

- > protection de la population avec participation à divers groupes de travail (analyse des risques, prévention, spécialiste C);
- > observation de l'environnement: participation au groupe de travail Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz (NUS) mis sur pied par l'OFEV et la CCE;
- > agriculture et environnement: participation au groupe de travail de l'OFEV et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour l'élaboration de nouvelles aides à l'exécution concernant la protection de l'environnement dans l'agriculture;
- > aménagement du territoire: participation à la Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT) et au groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités;
- > mobilité: participation au groupe de coordination des transports (GCT);
- > développement durable: participation au comité de pilotage et différents groupes de travail ainsi qu'au comité du Salon Greentech-Energissima.

IV. Service de la mobilité (SMo)

1. Missions

Le Service de la mobilité (ci-après le Service) coordonne l'utilisation des différents modes de déplacement, soutient leur mise en œuvre et planifie les infrastructures et prestations nécessaires. La mission globale du service est d'assurer la mobilité d'aujourd'hui et de concevoir celle de demain.

Le chef du Service de la mobilité est Martin Tinguely.

2. Activités

2.1. Pétition

Le service a préparé la réponse du Conseil d'Etat à la pétition «Ouvrez les portes du train».

2012

2.2. Consultations

Le service s'est prononcé ou a préparé les prises de position du Conseil d'Etat ou de la DAEC dans les procédures de consultation sur plusieurs textes au niveau fédéral et intercantonal. Ces derniers portaient sur:

- > Les conditions d'admission des entreprises de transport par route et les dispositions pénales en droit des transports;
- > La modification de la loi sur le transport de voyageurs;
- > La nouvelle ordonnance sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires;
- > La directive de l'Office fédéral des transports sur la fermeture de tronçons conformément à l'article 11b de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire;
- > Le projet de construction et de financement d'un corridor de quatre mètres pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard;
- > Les adaptations d'ordonnances dans le cadre de la 2^e étape de la Réforme des chemins de fer 2;
- > Le schéma d'offre 2014–2017 pour les transports publics du canton de Berne.

2.3. Commissions et groupes de travail

2.3.1. Commissions

La Commission consultative des transports s'est réunie à deux reprises. La procédure horaire 2013, le projet d'agglomération de Fribourg (PA2), le RER Fribourg|Freiburg, le RER-Sud, la planification stratégique, l'étude sur les routes de contournement et la planification du réseau cyclable cantonal ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

La Commission consultative pour le suivi de l'analyse des routes de contournement s'est réunie pour la première fois en 2012. Le rappel des objectifs et du calendrier de l'étude en cours, l'analyse du réseau routier cantonal, les scénarios d'évolution de la demande et de l'offre, la méthode d'évaluation et la liste des projets de contournements qui seront analysés ont été présentés et discutés lors de cette séance.

La Commission consultative pour la révision de la planification cyclable s'est réunie à une reprise. Le réseau cantonal cyclable (plan), les lieux et les pistes d'intervention (fiches) et les prin-

cipes généraux d'aménagement ont été présentés et discutés lors de cette séance.

2.3.2. Sous-commissions

Le Groupe horaire s'est réuni à deux reprises pour discuter de la procédure et du projet d'horaire 2013. Il a pris position sur les 465 requêtes horaires formulées lors de la procédure de consultation.

2.3.3. Associations, groupes de travail

Le service a également participé aux travaux des instances, conférences, commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activités, notamment au sein du groupe de travail Broye-Seeland, du groupe de coordination Vaud-Fribourg, de la commission d'éducation routière à l'école, du groupe sécurité routière et du groupe de coordination Pedibus Fribourg.

3. Statistiques et prévisions

3.1. Comptages de trafic

En 2012, le service a établi la carte du taux d'accroissement estimé en 2010 sur le réseau routier cantonal ainsi que le plan de charge du trafic poids lourds. Ces résultats proviennent de plus de 250 comptages routiers effectués en 2012 à l'aide de compteurs mobiles. Le service a également poursuivi l'exploitation des installations fixes pour six compteurs permanents pour l'Office fédéral des routes.

3.2. Statistiques d'accidents

Pour permettre de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal, le service a réalisé plus de 70 statistiques d'accidents.

4. Transports publics et marchandises

4.1. Infrastructures ferroviaires

Le service a initié les travaux en vue de définir la stratégie de développement du RER Fribourg|Freiburg pour les 15 prochaines années. Ce projet fournira notamment des projections de demande, l'horaire à mettre en place, le matériel roulant à acquérir, les infrastructures à construire. Ces travaux sont menés de concert avec les entreprises de transports concessionnaires et les gestionnaires d'infrastructures.

Il a également analysé plusieurs objets d'infrastructures ferroviaires nécessaires à la mise en place de la 2^e étape du RER

2012

Fribourg|Freiburg, y compris l'adaptation des quais de la ligne S1 Fribourg–Berne.

4.2. Concepts et horaires

Le service a suivi les travaux de planification des infrastructures ferroviaires au niveau national (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF et Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire PRODES).

Sur le plan régional, il a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics et les travaux relatifs à la mise en place de la 2^e étape du RER Fribourg|Freiburg. L'objectif étant d'introduire la cadence semi-horaire sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination du centre cantonal.

Suite à la procédure de consultation du projet d'horaire 2013, le service a analysé les 465 requêtes formulées.

4.3. Subventions et controlling

4.3.1. Aide à l'exploitation: Trafic régional

Se fondant sur les offres du trafic régional des entreprises de transport, le service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour la période horaire 2012. Douze conventions ont été conclues et un montant de 36 161 787 francs a été versé à titre de subvention cantonale pour le trafic régional en 2012. En matière de controlling, le service a examiné les rapports fournis par l'Office fédéral des transports.

4.3.2. Aide à l'exploitation: Communautés régionales

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, le service a versé, en 2012, un montant de 13 088 000 francs à titre de subvention cantonale pour la couverture du déficit prévisionnel des lignes mandatées par les communautés régionales. Il a veillé à ce que les prestations de transport public mandatées par les communautés respectent les objectifs et les valeurs minimales fixées dans le règlement d'exécution de la loi sur les transports.

4.3.3. Aide aux investissements

Se fondant sur les conventions de prestations 2011–2012, le service a versé, en 2012, un montant de 5 767 688 francs à titre de subvention cantonale pour les investissements en matière de transports publics. En matière de controlling, le service a examiné les rapports fournis par l'Office fédéral des transports.

4.3.4. Assainissement des passages à niveau

Se fondant sur les décisions rendues par la DAEC, le service a versé, en 2012, un montant de 749 820 francs à titre de subvention cantonale pour les frais de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité.

4.4. Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au service de se prononcer sur les objets suivants:

- > la création d'une voie de croisement à Cheyres, d'un nouveau caniveau et d'un câble de ligne entre Yverdon et Payerne;
- > la reconstruction d'un drainage en gare de Rosé;
- > l'amélioration de l'éclairage sur les quais 2 et 3 en gare de Fribourg;
- > le remplacement des installations de sécurité sur le tronçon Flamatt–Berne Bümpliz Sud;
- > le renouvellement de la superstructure et de l'infrastructure de voie entre Oron–Vauderens et Rosé–Matran;
- > le rallongement des quais de la S1 entre Fribourg et Berne;
- > l'assainissement des passages à niveau Bramaire, Rochettes et Riaux entre Cousset et Léchelles;
- > l'assainissement des passages à niveau Erli, Champ Olivier et Zigerli, à Morat;
- > l'assainissement des passages à niveau dans le secteur d'Enney;
- > l'assainissement du passage à niveau Champ Pruneau entre Châtillens et Ecublens-Rue;
- > l'assainissement du passage à niveau Râpes, à Courtepin;
- > l'assainissement du passage à niveau Moilles, à Vaulruz;
- > le projet d'augmentation des vitesses de circulation entre Bulle et Romont;
- > la reconstitution d'un talus, à Belfaux.

2012

4.5. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du service pour deux demandes d'octroi, deux demandes de renouvellement, trois demandes de modification et une demande d'extension de concessions.

Le service s'est également prononcé sur deux demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport de voyageurs, le service a délivré treize autorisations pour le transport de voyageurs.

4.6. Installations de remontées mécaniques

Le service a renouvelé dix-neuf autorisations d'exploiter un téléski et neuf autorisations d'exploiter un minitéléski. Il a également délivré une autorisation de modification de construire un téléski. Il a transmis plus de 20 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis.

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour la construction du télémixte Le Brand – La Berra.

4.7. Navigation aérienne

Le service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile vingt-six annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et quatre annonces de démontage.

5. Mobilité et territoire

5.1. Planification cantonale, régionale et communale

Suite à la procédure de consultation, le service a élaboré le rapport de la consultation publique du Plan cantonal des transports et des thèmes «Transports» du Plan directeur cantonal.

Le service a également poursuivi le projet de révision de la planification cantonale du réseau cyclable.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, le service a donné son avis sous l'angle de la mobilité sur les dossiers suivants:

> 3 plans directeurs régionaux;

> 95 plans d'aménagements locaux;

> 39 plans d'aménagements de détail;

> 4 concepts de stationnement;

> 14 recours.

Le service a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL), notamment au niveau de l'évolution du réseau urbain des transports publics, des projets d'agglomération et des réaménagements prévus dans les agglomérations réciproques.

5.2. Infrastructures routières

Le service a poursuivi l'étude d'analyse d'opportunité des routes de contournement pour soulager les traversées de localités et l'établissement de la modélisation cantonale du trafic.

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le service a mené et poursuivi six études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales), de la phase de planification jusqu'aux études préliminaires. Il a également préavisé 41 projets routiers éditaires concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et communales et 11 projets routiers cantonaux.

Il a également participé à l'élaboration des priorités d'aménagement sur le réseau des routes cantonales et conduit les études d'opportunité relatives à la réalisation des routes de contournement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction de réfection et de correction de routes cantonales, le service a examiné vingt-sept projets routiers et a établi sept concepts d'aménagement.

5.3. Mobilité douce

Au niveau de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, plus de 200 rapports ont été transmis par SuisseMobile pour modification (sécurisation d'itinéraires, changement des panneaux, etc.).

Un nouvel itinéraire cyclable destiné aux vélos électriques, traversant le canton de Fribourg entre Laupen et Oron («Route du Cœur»), a été balisé.

—
2012

5.4. Permis de construire

En 2012, le service a examiné 2761 demandes de permis de construire dont 2350 demandes ont fait l'objet d'un préavis favorable et 411 d'un préavis défavorable. Il a également préavisé 11 plans d'équipements de détail. Près de 400 visions locales ont été effectuées par le service.

L'examen des demandes de permis de construire porte sur leur opportunité et leur conformité à la législation et à la planification cantonale. Les projets sont examinés techniquement d'une part, par rapport à leur influence sur le réseau routier, et d'autre part, par rapport au projet lui-même (trafic interne, liaisons piétonnes, etc.) conformément aux dispositions légales et aux normes en vigueur.

Pour:

3. Développer et maintenir des réseaux routier et hydrographique respectant l'environnement,
4. Mettre en place une gestion globale des eaux à l'échelle du bassin versant,
5. Assurer la protection contre le bruit le long de tout le réseau routier cantonal,
6. Eliminer tous les points dangereux des réseaux routier et hydrographique.

Depuis mai 2008, le SPC est dirigé par M. André Magnin, ingénieur cantonal.

V. Service des ponts et chaussées (SPC)

1. Missions

Le Service des ponts et chaussées (SPC) est un service public qui a pour missions légales:

- > l'entretien d'exploitation des routes nationales A1 et A12 (par l'entremise de l'Unité territoriale II);
- > l'aménagement, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif du réseau routier cantonal (635 km) ainsi que la gestion de ce réseau;
- > la surveillance du réseau routier communal ainsi que de certaines opérations de gestion;
- > la gestion des cours d'eau et des lacs.

La charte du SPC, adaptée avec la création du Service de la mobilité le 1^{er} janvier 2012, réunit la mission, les ambitions et les valeurs du service. La mission globale du SPC est d'«assurer le développement durable des routes et des cours d'eau». Les 6 objectifs du SPC sont:

1. Créer chaque jour une culture d'entreprise motivante;
2. Accroître et maintenir les compétences métier,

2. Activités

2.1. Activités ordinaires

2.1.1. Consultations

Le SPC s'est prononcé ou a préparé les prises de position de la DAEC ou du Conseil d'Etat dans les procédures de consultation de divers textes aux niveaux communal, cantonal et fédéral, notamment dans le cadre de l'adaptation du réseau des routes nationales (message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales du 18 janvier 2012) et de l'audition concernant la révision totale de l'ordonnance sur la sécurité des ouvrages d'accumulation.

2.2. Activités particulières

2.2.1. Le projet Poya

Le projet Poya est le projet phare du Service des ponts et chaussées. Le suivi du projet est assuré par le biais de rapports trimestriels validés lors des séances du comité de pilotage (COPIL) et transmis pour information aux membres de la Commission des finances et de gestion (CFG), à l'Office fédéral des routes, à l'Inspection des finances et au président de la commission d'enquête parlementaire CEP.

2.2.1.1. Les principaux événements politiques ayant marqué l'année 2012 sont les suivants:

- > 1^{er} janvier: changement de présidence du comité de pilotage: M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, nouveau directeur AEC, remplace M. Georges Godel;
- > 31 janvier: suite aux élections des membres du Grand Conseil en automne 2011, le Conseil d'Etat (arrêté n° 0063) nomme les membres du comité de pilotage (COPIL) du projet Poya;

2012

- > 28 février: audit du projet Poya par le contrôle fédéral des finances;
 - > 21 mars: communiqué de presse annonçant les coûts finaux prévisibles au 31 décembre 2011 de 189 millions (sans réserve ni futur renchérissement), les portes ouvertes du 2 juin et la déviation de la circulation sur le plateau d'Agy;
 - > 28 mars: séance d'information aux riverains du chantier en présence de M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, Directeur AEC;
 - > 20 avril: présentation de la situation financière au 31 décembre 2011 à la Commission des finances et de gestion;
 - > 22 mai: ordonnance du Conseil d'Etat modifiant la délégation de compétence à la Ville de Fribourg en matière routière, permettant une meilleure coordination des procédures;
 - > 30 mai: annonce, par communiqué de presse, des coûts supplémentaires à ceux devisés en 2005 dus principalement à des surprises géologiques. Coût final estimé de l'ensemble du projet: 211 millions (y c. réserve et futurs renchérissements pour 9,5 millions ainsi que 28 millions pour la modification de projet qui concerne la galerie souterraine);
 - > 2 juin: journées portes ouvertes au public: plus de 8000 visiteurs;
 - > 15 juin: le Grand Conseil vote l'institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les surcoûts du projet Poya et rejette l'urgence du postulat P2014.12 des députés André Schoenenweid et Jean-Pierre Siggen «Situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya»;
 - > 26 septembre: présentation de la situation au 30 juin 2012 à la Commission des finances et de gestion;
 - > 27 novembre: le Conseil d'Etat approuve la réponse au postulat P2014.12 «Situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182/Poya» et son rapport n° 40 au Grand Conseil;
 - > 29 novembre: conférence de presse Ville de Fribourg – Service des ponts et chaussées concernant la publication des mesures de restriction de circulation, notamment sur le pont de Zaehringen, en lien avec les mesures d'accompagnement du projet Poya;
 - > 30 novembre: publication dans la Feuille officielle des mesures de restriction de circulation, notamment sur le pont de Zaehringen, en lien avec les mesures d'accompagnement du projet Poya. En tenant compte des fêtes, le délai de recours est fixé au 15 janvier 2013 à minuit.
- En 2012, 13 700 personnes ont suivi une visite guidée du projet Poya (sans compter les visiteurs de la journée portes ouvertes du 2 juin).
- 2.2.1.2. Travaux (situation à fin 2012)
- Lot A «Evacuation des eaux de la route de Morat dans le lac de Schiffenen à Granges-Paccot»: les travaux sont terminés depuis l'automne 2010.
- Lot B «Elargissement de la route de Morat entre le carrefour du Lavapesson et le carrefour des Grives»: les travaux de gros œuvre sont terminés depuis l'été 2010. Les aménagements paysagers, du ressort de la commune de Granges-Paccot, ont fait l'objet d'une seconde mise à l'enquête dont toutes les oppositions ont été traitées par la commune.
- Lot C1 «Travaux préparatoires de la galerie souterraine»: la quasi-totalité des travaux est terminée.
- Lot C «Galerie souterraine»:
- > Trémie des Grives (rampe côté Autoroute): le gros œuvre est terminé depuis l'été 2012;
 - > Galerie du stade (entre le stade et la patinoire BCF Arena): l'excavation est terminée, le radier et les murs sont en cours de réalisation. Des aménagements provisoires ont été mis en place au droit de l'accès Ouest de la patinoire BCF Arena pour assurer la sécurité pendant les matchs. Une déviation de la circulation par l'arrière du complexe des patinoires a été mise en place en mai 2012, pour une durée d'environ 2 ans;
 - > Carrefour souterrain St-Léonard: la première étape d'excavation est terminée, le cône du giratoire est bétonné;
 - > Galerie du pont CFF existant: les travaux n'ont pas débuté;
 - > Trémie Guisan (rampe du côté Ville): l'excavation est terminée, le radier et les murs sont en cours de réalisation;
 - > Galerie St-Léonard (entre la halle multisports et le café St-Léonard): l'excavation est terminée, le radier et les murs sont en cours de réalisation. Les lots C et D sont reliés.
- Lot D «Tunnel, tranchée couverte et passage sous la ligne de chemin de fer»: les travaux d'excavation sont terminés, la tranchée couverte est bétonnée jusqu'à l'interface avec le tunnel (percé en octobre 2011).

—
2012

Lot E «Pont haubané»: sur le secteur «Palatinat – encorbellement du mât n° 6» la dalle est bétonnée. Les outils du mât n° 6 sont en cours de démontage pour les remonter au mât n° 7. Du côté du Schoenberg, les poutres métalliques sont en place et la dalle est en cours de bétonnage. Le clavage (joint entre les deux côtés du pont) est prévu dans le courant de l'été 2013.

Lot F «Carrefour Bellevue»: les travaux sont terminés et ont été réceptionnés le 26 octobre 2009.

Lot G «Piste d'accès au portail Palatinat»: les travaux sont terminés depuis le 14 décembre 2009.

Lot J «Electromécanique»: la majorité des 20 dossiers d'appels d'offre des lots d'électromécanique a été publiée. 8 lots ont été adjugés dont 3 déjà mis en chantier.

2.2.2. Autres événements marquants de 2012

Les activités du SPC en 2012 ont été également marquées par les événements suivants:

- > La création du nouveau Service de la mobilité à la DAEC réunissant une partie des collaborateurs du Service des transports et de l'énergie (STE) et une autre du Service des ponts et chaussées (issus de feu la Section gestion du réseau), a provoqué un nouveau changement important dans l'organisation du service; les interfaces entre les deux services ont fait l'objet de réglages durant l'année;
- > La reprise, dès le 1^{er} janvier 2012, du solde des activités du Service des autoroutes (fermé au 31.12.2011 suite à l'entrée en vigueur de la RPT en 2008) concernant la terminaison du réseau des routes nationales;
- > Le décompte final avec l'OFROU concernant la subvention fédérale pour les travaux de la route de contournement de Bulle H189 a pu être bouclé;
- > L'attribution des marchés de service hivernal pour les années 2013 à 2023 a été un événement déterminant pour les prochaines années;
- > La signature de la convention MISTRA avec l'OFROU permettant d'assurer la gestion encore plus professionnelle de nos routes et la priorisation des interventions d'entretien lourd;
- > La pose de revêtements phono-absorbants sur plusieurs tronçons de routes cantonales permettant de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose systématique de parois antibruit;

> Sur la recommandation de l'OFROU, mandat a été passé à l'Unité territoriale II d'analyser son fonctionnement et de proposer des mesures permettant d'améliorer les processus décisionnels internes;

> Mise sur pied à la demande des communes de Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne d'un comité de pilotage «jonction autoroutière Fribourg-sud/centre» présidé par le M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, Directeur AEC, pour améliorer la sécurité, donner un accès direct à l'hôpital cantonal et donner un accès aux futures zones d'activités du secteur;

> M. Denis Wéry, chef de la section Projets routiers a été nommé Chef de service adjoint et, partant, Ingénieur cantonal adjoint avec effet au 1^{er} janvier 2013;

> L'adaptation du système de gestion par prestations GpP du SPC;

> L'audit de ré-certification du Service des ponts et chaussées selon la norme ISO 9001.

2.2.3. Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse;
- > Conférence des ingénieurs cantonaux (CIC)
- > Conférence des ingénieurs cantonaux de Suisse occidentale et du Tessin (CISOTI)
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF);
- > Commission Etat-major cantonal de défense (EMCD);
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières;
- > Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom;
- > Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc);
- > Groupe de travail Sécurité routière;

2012

- › Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique;
- › Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps;
- › Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phono-absorbants dans le but de trouver une solution élégante pour la lutte contre le bruit routier.

2.2.4. Quelques indicateurs au 31 décembre 2011 (en début d'année 2012)

Longueur du réseau des routes cantonales: 634,8 km (inchangé depuis le 1^{er} janvier 2010).

Inventaire des aménagements cyclables:

- › Pistes cyclables: 1,15 km
- › Bandes cyclables (longueur cumulée): 52,85 km
- › Pistes cyclables mixtes (longueur cumulée): 1,56 km.

3. Section gestion financière

3.1. Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du Service des ponts et chaussées et sur la formation d'apprentis de commerce.

Cela implique notamment les missions principales suivantes:

- › assurer le traitement correct des factures des créanciers et la facturation des prestations;
- › garantir le bouclage financier et le bouclage en gestion par prestations (GpP) selon les dispositions de l'Administration des finances;
- › conduire les travaux de budgétisation selon les dispositions de l'Administration des finances;
- › gérer les crédits d'engagement routiers et assurer le contrôle de gestion des projets;
- › proposer de nouveaux développements dans le cadre d'une gestion financière efficace et d'aide à la décision.

3.2. Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 68 680 792 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2012 à 164 961 918 francs.

3.3. Statistique des autorisations délivrées

- › 224 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation;
- › 15 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers;
- › 1 demande de raccordement des eaux claires aux canalisations des routes cantonales a été examinée et a fait l'objet d'une autorisation provisoire.

3.4. Projet particulier: refonte de la gestion par prestations (GpP)

Le projet initié en juin 2011 avec comme objectif la redéfinition du catalogue de prestations du service s'est poursuivi en 2012 par l'élaboration du budget 2013 et la création de la structure plus détaillée des chantiers pour le réel 2013. Ces modifications ont eu pour conséquence une adaptation du système de saisie qui sera opérationnel dès janvier 2013.

3.5. Apprentie de commerce

Dans le cadre du «Forum du bilinguisme», un projet a été initié avec comme objectif de donner la possibilité aux apprenti-e-s de commerce d'apprendre à connaître le quotidien d'une unité administrative située dans une autre région linguistique et culturelle. Notre apprentie de commerce a participé à cet échange durant deux semaines aux mois de novembre et décembre avec une apprentie de commerce de la Direction de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie de la Ville de Berne. Les apprenties ont eu l'occasion d'améliorer leur connaissance de la langue partenaire. En outre, l'immersion dans une autre culture leur a permis d'élargir leur horizon et de retourner à leur poste de travail avec de nouvelles idées et beaucoup de motivation.

4. Section administration

4.1. Ressources humaines

4.1.1. Mouvement du personnel

En 2012, 12 collaborateurs/trices ont quitté le SPC:

- › 3 ont fait valoir leur droit au pont préretraite;

—
2012

- > 4 ont démissionné;
- > 3 stagiaires sont arrivés au terme de leur contrat de durée déterminée (2) ou ont démissionné avant le terme du contrat (1);
- > 2 sont arrivés en fin de droit au traitement pour cause d'incapacité de travail.

Durant la même période 10 collaborateurs/trices ont été engagés au SPC:

- > 4 à contrat de durée indéterminée;
- > 2 à contrat de durée déterminée;
- > 4 stagiaires à contrat de durée déterminée.

4.1.2. Participation aux projets

Durant l'année 2012, le SPC a participé à l'étude ou au développement de projets informatiques pilotés par d'autres services et en relation avec le personnel:

- > PProRecrute, application de recrutement du personnel, pilotée par le SPO;
- > GTA, application de gestion des temps et de l'activité, pilotée par le SPO;
- > E-GTApP, application de saisie des temps, piloté par la GpP.

4.2. Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

4.2.1. Projets SIT

MISTRA: le système d'information routière développée par la Confédération est mis à disposition des cantons. La convention liant l'administration cantonale et l'Office fédéral des routes a été signée à l'automne 2012. La proposition de projet et l'analyse préliminaire ont été effectuées en 2012 et acceptées par le comité de pilotage. La réalisation des objectifs prioritaires (mis en production du système de base, du module chaussée et de KUBA (ouvrages d'art) est prévue pour 2013).

SI-Eaux: le système de gestion des eaux de surface a subi une évolution et une migration. L'analyse des bugs existants et des fonctions supplémentaires nécessaires a été finalisée en début d'année. Suite à cette analyse, une société externe effectue les travaux demandés. Le retour doit avoir lieu en janvier 2013.

SI-BienFonds SPC: suite à l'analyse détaillée des besoins, une version beta a été mise en place au début de l'automne 2012. Les premières saisies ont été faites sur cette version test. La version finale, réalisée sur la base des résultats des tests, est en cours et devrait être disponible au début 2013.

Géoportail des routes cantonales: un géoportail intranet regroupant les principales géodonnées du service (domaine des routes) est à disposition des utilisateurs du SPC et du SMO depuis l'été 2012. Un accès via internet (sécurisé) sera envisagé dans l'année 2013.

SI-Marquage: un concept pour le référencement géographique des plans de marquage (signalisation horizontale) a été terminé et validé en 2012. Les éléments techniques nécessaires ont été implémentés. La saisie peut débuter.

Modèles minimaux de géodonnées de base de droit fédéral: le service a rendu réponse à la Confédération suite à des consultations sur les modèles minimaux de base concernant les cartes de dangers et les ouvrages de protection contre les dangers naturels. Les adaptations et compléments nécessaires par rapport aux géodonnées actuelles ont été étudiés.

Loi cantonale sur la géoinformation (LGéo): le service a fait parti du groupe élargi pour la réalisation de la loi cantonale sur la géoinformation du 8 novembre 2012. La liste des géodonnées de base de droit cantonal sous la responsabilité du service a été analysée et le résultat transmis au SCG chargé de réaliser le catalogue des géodonnées de base.

4.2.2. Autre projet

Le système GedXML de numérisation des archives et de dossiers a subi, en 2012, les adaptations suivantes:

- > Mise en place d'un système d'extraction de données de la GedXML et export de ces données sur des supports tels que clé USB, DVD ou disque dur externe;
- > Ajout du champ «Lot» dans les métadonnées afin de classer les fichiers selon la méthode utilisée pour les projets clefs et autres projets d'aménagement de grande envergure;
- > Virtualisation du serveur sur lequel se trouve l'application;
- > Mise en place, dans le système de recherche, de l'équivalence de l'ancienne désignation des routes avec la nouvelle désignation.

2012

4.2.3. Archives et numérisation

L'activité de numérisation des archives a débuté en 2010 avec la mise en place du système GedXML. Le but à terme est d'avoir l'ensemble de nos archives sous forme numérique.

A fin 2012, ont été numérisés:

- > le quart des archives du secteur signalisation;
- > la route T10;
- > le contournement d'Estavayer-le-Lac;
- > le pont sur la Trême à La Tour-de-Trême (ancienne route cantonale);
- > les arrêtés et décisions du CE qui concernent notre service;
- > une part des contrats de servitude;
- > les coupures de presse;
- > une petite part des projets H189 et Poya.

L'ensemble représente 12 206 fichiers.

En parallèle à l'archivage, sont numérisés:

- > les dossiers de préavis des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE);
- > l'ensemble du courrier entrant et sortant depuis septembre 2009;
- > les contrats financiers;
- > divers dossiers et plans sur demande.

4.3. Secteur acquisitions

13 chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires, dont la nouvelle liaison Romont-Vaulruz qui a donné lieu à l'ouverture d'une procédure d'expropriation sur le lot 20.

Les paiements aux propriétaires touchés par un chantier d'aménagement ou d'entretien ont représenté un montant de 630 015 francs en 2012.

19 verbaux de route ont été signés en relation avec des chantiers cantonaux ou édilitaires ou dans le cadre de la nouvelle délimitation des périmètres d'entretien avec l'OFROU.

13 contrats de servitude ont été négociés avec des tiers en faveur de l'Etat (passage de canalisations, aménagement d'écrans anti-bruit, droit de passage, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 157 617 fr. 60. Une base de données, en lien avec les Registres fonciers et le service du cadastre, a été mise en place en automne 2012. L'intégration des données a débuté et va se poursuivre durant toute l'année 2013.

En 2012, des tractations pour l'achat et/ou la vente de bâtiments et de terrains ont eu lieu à Villars-sur-Glâne, Matran, Grenilles, Givisiez et Châtillon.

Les 21 dossiers de nouvelles mensurations et de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou les parcelles privées du SPC, sont suivis régulièrement (procédures, travaux, paiements). S'agissant des remaniements parcellaires de la H189, le RP Bulle a été retardé par des tractations menées par la Ville de Bulle pour délocaliser un propriétaire situé en zone d'activités. S'agissant du RP de La Tour, les derniers travaux sont en cours et seront réceptionnés en 2013.

4.4. Système qualité

Des audits internes ont été réalisés du 19 avril au 10 mai 2012. Les 15 et 16 novembre 2012, un audit de re-certification a été mené par la Société SQS et le service a obtenu le renouvellement du certificat ISO 9001: 2008, pour une durée de trois ans.

Durant l'année, sont ressorties 22 propositions d'améliorations qui ont été traitées ou sont en cours de traitement selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

4.5. Sécurité

Le Comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités 2012 ont été les suivantes:

- > suite des formations liées à la sécurité: cours premiers secours suivis par 20 collaborateurs, cours pour grue de chargement de camion suivis par 4 collaborateurs en 2012;
- > une nouvelle formation a été donnée à 6 collaborateurs concernant les travaux acrobatiques industriels;
- > mise en place du contrôle annuel des élingues;
- > achats de divers équipements de sécurité.

—
2012

5. Section projets routiers

5.1. Activités particulières

5.1.1. Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

361 mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu 20 publications d'appels d'offres sur SIMAP.

5.1.2. Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets VALTRALOC permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du service, le bureau et le sous-groupe VALTRALOC ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets VALTRALOC. Cette année, 3 dossiers d'intention ont été soumis au bureau.

Dossiers d'intention traités en 2012

Axe	N° plan	Projet
1100	4	Broc; traversée de la localité
2040	3	Ménières; traversée de la localité
2500	5	Estavayer-le-Lac; traversée de la localité de Font

5.1.3. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le service, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM.

Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

5.2. Secteur protection bruit

Les différentes tâches et responsabilités du secteur protection bruit se basent sur l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, ainsi que sur l'ordonnance d'exécution du 17 mars 2009 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB).

Sur les 634 km de routes cantonales, environ 100 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier. Sur ces 100 km où des revêtements phono-absorbants seront nécessaires, environ 50 km recevront des mesures acoustiques combinées de revêtements phono-absorbants et de parois antibruit.

Durant 2012, le secteur protection bruit s'est occupé de lancer de nouvelles études d'assainissement au bruit routier auprès de divers mandataires externes, d'assurer leur suivi en plus des nombreuses autres études lancées depuis 2010, ceci dans le but d'assainir l'ensemble du réseau routier cantonal à l'horizon 2018, date limite fixée par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes signées entre les cantons et la Confédération.

Tâches réalisées:

- > 280 km de tronçons de routes cantonales en cours d'étude;
- > gestion de plus de 80 projets d'assainissement du bruit liés aux priorités définies par le cadastre du bruit;
- > gestion de 23 études de mise en conformité selon l'OPB de projets de réaménagements routiers;
- > le total des contrats de mandat liés à l'établissement des études d'assainissement en cours se monte à 4,5 millions (TTC);
- > le montant total facturé pour l'élaboration des études d'assainissement ainsi que la réalisation des mesures d'assainissement (revêtements phono-absorbants, parois antibruit et autres mesures) s'élève à 4,4 millions (TTC);
- > octroi d'un crédit d'engagement de 26 millions approuvé par le Grand Conseil et Conseil d'Etat pour la période 2012–2015. Une subvention de 6 millions est octroyée par l'OFEV au canton de Fribourg conjointement à ce crédit d'engagement;
- > gestion administrative et financière de l'ensemble des projets d'assainissement et de mise en conformité selon l'OPB;
- > mise à jour et publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un rapport d'une étude d'assainissement du bruit routier, y compris sa traduction allemande;
- > mise à jour et publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un rapport de mise en conformité selon l'OPB, y compris sa traduction allemande;
- > mise en place de directives concernant l'application de l'OPB (réalisation et entretien d'éléments antibruit, définition de la notion de modification notable, procédure d'approbation et de mise à l'enquête);

2012

- > suivi acoustique de l'ensemble des revêtements phono-absorbants posés à ce jour et récolte des données techniques liées à la pose;
 - > mise à jour du cadastre du bruit des routes cantonales effectuée dans le cadre des études d'assainissement des traversées de localités;
 - > campagne d'information sur les revêtements phono-absorbants (LNA) au moyen de panneaux d'information, ceci depuis la journée internationale de lutte contre le bruit du 27 avril 2011 que le SPC a organisé avec la collaboration de l'OFEV et des autres cantons romands (GRAB) à Fribourg, Sugiez et Bulle;
 - > dès juillet 2012, 66 dossiers (PAL ou PAD en phase d'examen préalable ou final) ont été évalués selon les exigences fixées par l'article 9 OPB et des articles 9 et 12 OEOPB dont 50 ont été préavisés.
- > 71 décisions relatives à des restrictions de circulation définitives;
 - > 18 décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires;
 - > 1 recours;
 - > 124 autorisations diverses;
 - > 269 examens et préavis de dossiers techniques;
 - > 109 dossiers concernant la pose de réclames routières.

Dans ce cadre, le secteur a été intégré dans des projets importants comme le Pont de la Poya et la liaison Romont-Vaulruz. Il a également préavisé des projets de modification de différentes bases légales fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux.

Il a participé à 14 séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles ont été examinés 62 dossiers de signalisation routière.

De plus, près de 1000 interventions ont été effectuées sur le réseau routier cantonal, communal et privé auprès des autorités communales, des particuliers, des entreprises et des bureaux d'ingénieurs concernant la signalisation verticale, le marquage au sol, la réglementation du trafic, etc. Ces interventions ont eu lieu tant au bureau que sur le terrain.

5.2.1. Groupe de travail des assainissements au bruit routier GTABR

Ce groupe de travail rassemble divers services de l'Etat (SeCA, SEn, SBC, SMO, SPC) qui examinent les dossiers concernant des mesures acoustiques de protection du bruit routier. Ces dossiers sont soit des demandes de permis de construire pour des bâtiments situés sur des parcelles proches d'une route cantonale, soit des projets complets d'assainissement au bruit routier de traversée de villages situés sur des axes cantonaux.

5.2.2. Groupe romand des assainissements du bruit routier GRAB

L'OFEV, en collaboration avec les cantons romands, a mis en place un groupe de discussion et d'échange intercantonal au sujet des assainissements au bruit routier. Le GRAB se réunit deux fois par année pour traiter des thèmes des revêtements phono-absorbants et de leurs performances, des procédures liées aux conventions-programmes avec la Confédération, de l'uniformisation des cahiers des charges types pour la mise en soumission de revêtements phono-absorbants, de discuter des diverses directives cantonales au sujet du bruit routier, ainsi que d'effectuer la synthèse des efforts d'assainissements des cantons romands avec le soutien de la Confédération et de l'OFEV.

5.3. Secteur signalisation et routes communales

5.3.1. Signalisation routière et réclames

Le Secteur a examiné 592 demandes réparties de la manière suivante:

5.3.2. Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le secteur a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, chemins piétonniers, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassins de rétention, places d'évitement, zones industrielles, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, aménagement d'arrêts de bus et divers raccordements routiers sur la route cantonale.

Ainsi, la DAEC s'est prononcée sur 38 approbations de projets routiers tels que mentionnés ci-dessus.

5.3.3. Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission est présidée par le chef de la Section projets routiers. Elle a siégé à une reprise et a préavisé les requêtes de

2012

demande de restriction de circulation réparties par district, à savoir:

- > 2 dossiers pour le district de la Gruyère;
- > 1 dossier pour le district de la Glâne;
- > 1 dossier pour le district du Lac.

5.3.4. Groupe de travail «Sécurité routière»

Le groupe de travail «Sécurité routière» réunit les praticiens de tous les secteurs de la circulation routière et traite les questions liées à la problématique de la sécurité routière. Ce groupe constitue un lien entre la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Une réunion a lieu au minimum une fois par année. En 2012, le groupe était présidé par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) et la présidence pour les années 2013 et 2014 seront assurées par la DAEC (SPC et SMO).

Lors de la dernière réunion du groupe, 12 points techniques ont été abordés et sont actuellement en cours de traitement par les différents acteurs concernés.

5.4. Etudes et projets

5.4.1. Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 250 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local ont été analysés par la Section projet routiers;
- > 36 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);
- > aucun dossier de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

5.4.2. Mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 8 dossiers ont été mis en consultation.

Axe	N° secteur	Communes
1000	12	Giratoire de Sâles à Vaulruz
1300	24	Construction d'une paroi antibruit à Riaz
1450	5	Aménagement de la place de la gare à Bossonnens
2000	21	Passage sous-voie CFF et abaissement de la route cantonale à Cottens
2000	27	Aménagement d'une bande cyclable à la route de la Bagne à Matran
3000	5	Carrefour Fin de Jentes à Cressier
3100	28	Arrêt de bus et trottoir à Giffers
3220	4	Arrêt de bus et trottoir à Bösinggen

5.4.3. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, 8 oppositions ont été enregistrées; 7 ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 1 est en cours de traitement; aucune opposition n'a fait l'objet d'une décision de la DAEC.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final; 8 dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision:

5.4.3.1. Objets cantonaux

Axe	N° secteur	Communes
1400	12	Amélioration de la liaison Romont-Vaulruz (lot 20) à Vuisternens-devant-Romont et Mézières
1450	5	Aménagement de la place de la gare à Bossonnens
2000	27	Aménagement d'une bande cyclable à la route de la Bagne à Matran
2200	6	Piste partagée à Grolley
2200	6	Bande cyclable à Grolley
3000	5	Carrefour Fin de Jentes à Cressier
3100	28	Arrêt de bus et trottoir à Giffers
3220	4	Arrêt de bus et trottoir à Bösinggen

5.4.3.2. Objets édilitaires

Axe	N° secteur	Communes
1530	2	Trottoir rte de Moudon à Ursy
2000	10	Carrefour de l'arsenal à Romont
2000	11	Trottoir rte des Rayons à Romont
2110	3	Passage piétons Cornache à Matran
2200	3	Carrefour Praz Novy à Belfaux
3000	6	Accès IGZ à Gurmels

2012

5.4.4. Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales et d'ouvrages d'art en%, à fin 2012, est représenté dans le tableau ci-après:

Axe	sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
1000	10	Vaulruz, place de parc pour covoiturage	50	5,0			x	100
1000	12	Vaulruz, giratoire de Sâles			22,00		x	50
1000	19-20	Jaun, traversée de la localité	1700	6,00/1,65			x	50
1000	21-22	La Tour de Trême-Epagny, aménagement de bandes cyclables	1000	2 x 1,50			x	20
1030	1	Gruyères, reconstruction du pont sur la Trême et aménagements routiers	600	6,00 + 2 x 1,50			x	50
1030	6	Gruyères, assainissement du pont sur l'Albeuve	5,10	10,70			x	100
1100	8	Crésuz/Charmey, étude des causes de la fissuration de certains piliers	169,10	11,60		x		60
1200	1	Fribourg, démolition et reconstruction du PS CFF de la Fonderie	23,70	15,15		x		60
1200	8-9	La Crausa-Le Mouret, aménagement de piste cyclable	1200	2,50			x	20
1200	21	Corbières-Villarvolard, aménagement de piste cyclable	1200	2,50			x	30
1210	1-2	Arconciel / Corpataux-Magnedens, reconstruction de la route, du collecteur et assainissement du pont de la Tuffière	1500	10,30			x	30
1210	7	St.-Silvester; La Gomma, arrêt de bus et trottoir	340	3,00/1,65		x		50
1220	4	La Roche, aménagement d'un trottoir et reconstruction de la route et des canalisations	700	6 à 6,50			x	100
1300	24	Riaz, assainissement du pont sur la Sionge	15,50	11,70		x		50
1310	8	Autigny, reconstruction du pont sur la Glâne	24,00	10,00			x	50
1310	8	Glèbe, élargissement et assainissement du pont sur la Glèbe à Estavayer-le-Gibloux	8,45	11,00			x	100
1400	9-17	Romont-Vaulruz, études du projet pour l'amélioration de la liaison routière	6680	7,0/9,0			x	75
1450	5	Bossonnens, place de la gare				x		100
1500	2-4	Attalens, traversée localité	1700			x		5
1500	9-10	Montet (Glâne), réfection de la route cantonale Rue-Montet	1180	6,00			x	40
2000	12	Romont, carrefour de Chavannes			32,00		x	5
2000	21	Cottens, passage sous-voie CFF, abaissement de la route cantonale	115	5,80 à 6,60			x	30
2000	27	Matran, aménagement de bande cyclable	300	1,50			x	100
2100	9	Avry, traversée de Rosé	800	7,00			x	40
2200	3	Belfaux, traversée de localité secteur ouest	400	6,00		x		100
2200	3	Belfaux, élargissement et assainissement du pont sur la Sonnaz	6,70	13,00			x	100
2200	5	Grolley, bande cyclable Rosière-Fusion	220	1,50		x		40
2310	2	Cheiry, traversée de la localité	865	6,00			x	80
3000		Contournement de Düdingen	3700	7,0		x		100
3000	4	Salvenach, aqueduc Kleine Bibera	22,0		1,20		x	70
3000	5	Cressier, giratoire Fin de Jentes			32,00		x	80
3000	37	Plaffeien, Gypsera, arrêts de bus et trottoirs	220	3,00/1,65		x		100
3100	1	St.-Silvester, Aebnet, arrêts de bus et trottoirs	120	3,00/1,65		x		50
3100	8	Schmitten, giratoire Oberstockerli	250		32,00		x	0

2012

Axe	sect.	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Diamètre en m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
3100	10	Schmitten, bande cyclable Berg-Ried	750	1,50			x	30
3100	13-14	Düdingen, bandes cyclables Chastels	1000	2 x 1,20				0
3100	28	Giffers, Eichholz, arrêts de bus et trottoir	160	3,00/1,65		x		100
3160	1-2	Fribourg et Marly, bande cyclable Marly-Granges-sur-Marly	750	1,50			x	30
3170	8	Tafers, Weissenbach, arrêts de bus et trottoir	180	3,00/1,65		x		80
3220	1	Düdingen, bande cyclable Luggiwil-Bundtels	450	1,50		x		90
3300		Fribourg, projet Poya pont et tunnel	-	-			x	80
3300		Fribourg, galerie souterraine St-Léonard	800	14	36		x	30
3410	2-3	Haut-Vully, traversée de Môtier	1400	5,00 à 6,00			x	60
3420	3	Bas-Vully, paroi antibruit carrefour du péage	200				x	100

5.4.5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

5.4.5.1. Nombre d'ouvrages inspectés

Ponts	86 inspections: 72 principales, 10 intermédiaires et 4 annuelles
Aqueducs	68 inspections
Murs	78 inspections
Ouvrages spéciaux	38 inspections

5.4.5.2. Travaux d'entretien et de réfection

42 ouvrages au total, dont 11 ponts, 1 ouvrage spécial, 25 aqueducs et 5 murs ont fait l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge.

5.5. Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 634,814 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,568 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en%, à fin 2010 et fin 2011, est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

Axe	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m

S Surface en m²

ACE Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat

INFRA Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés

REVÊT. Revêtement (couche de roulement)

2012

5.5.1. Travaux entrepris (en cours) avant le 1^{er} janvier 2012

5.5.1.1. Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2011	2012	2011	2012
	<i>Décret du 6 oct. 2010</i>								
1200	RC aménagement d'un trottoir et reconstruction de la route et canalisation à La Roche	6,00	700	4200	16.08.11	30	95	10	100
	<i>Décret du 2 nov. 2006</i>								
1300	Giratoire du Centre à Riaz	Ø 27,00		3400	28.06.11	15	100	-	100
	<i>Décret du 19 mai 2010</i>								
1400	Liaison Romont-Vaulruz, giratoire de Vaulruz	Ø 34,00		4600	19.04.11	95	100	80	100
	<i>Décret du 26 juin 2006</i>								
3300	Projet Poya, Lot C1, Travaux préparatoires		900		08.07.06	50	100	40	97

5.5.1.2. Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2011	2012	2011	2012
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.308)</i>								
1020	Assainissement des murs des Craux à Châtel-Saint-Denis		65		08.11.11	50	100	-	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.311)</i>								
1100	Assainissement du mur Sous-la-Fin à Crésuz		130		27.10.11	100	100	40	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3131.311)</i>								
1100	Jaun: Assainissement de soutènement en bois – CB 5		135			80	100		
	<i>Décret du 26 juin 2006</i>								
3300	Projet Poya, Lot E, pont	19,25	852	16400	30.06.09	50	75	-	-
	<i>Décret du 23 juin 2006</i>								
3300	Projet Poya, Lot D, tunnel	14,8	272	4025	29.06.10	40	75	-	-
	<i>Décret du 23 juin 2006</i>								
3300	Projet Poya, Lot C, tranchées couvertes	20,00	700			-	5	-	-

5.5.2. Travaux entrepris en 2012

5.5.2.1. Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2011	2012	2011	2012
	<i>Décret du 6 oct. 2010</i>								
1000	Place de covoiturage à Vaulruz	4,50	51.00	230	15.05.12	-	100	-	100
	<i>Décret du 18 mai 2010</i>								
1400	Liaison Romont-Vaulruz Lot 30	10,00	1524		21.04.11	-	50	-	25
	<i>Décret du 18 mai 2010</i>								
1400	Liaison Romont-Vaulruz Lot 40	10,00	2262		21.04.11	-	50	-	25
	<i>Décret du 6 oct. 2010</i>								
1420	Trottoir et arrêt de bus à St.-Martin	4,00	45	180	08.05.12	-	100	-	100
	<i>Décret du 6 oct. 2010</i>								
2000	Carrefour de Chavannes-sous-Romont à Romont	Ø 28,50				-	10	-	-
2000	Trottoir et bande cyclable de la Bagne à Matran	7,00	300	2100		-	5	-	-
2200	Piste partagée et bande cyclable à Grolley	2,50	450	1125		-	100	-	100
2200	Démolition à Misery				08.05.12	-	100	-	100
	<i>Décret 08.04 compte cadre arrêt de bus</i>								
3100	Giffers – arrêts de bus et trottoirs à Eichholz	3,00	130	390	25.09.12	--	90	--	70
	<i>Décret 08.04 compte cadre arrêt de bus</i>								
3220	Cholholz, arrêts de bus et trottoirs à Bösinggen	3,00	110	330	25.09.12	-	100	-	80
	<i>Crédit d'engagement 2011 contre le bruit ROF 2011_087</i>								
3420	Sugiez-Carrefour du Péage	1,00	355	1065	25.09.12	--	70	--	80

2012

5.5.2.2. Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REVÊT	
						2011	2012	2011	2012
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.308)</i>								
1010	Assainissement du glissement des Pralets aux Paccots		52		21.09.12	-	70	-	20
	<i>Décret du 2 sept. 2008</i>								
1030	Gruyères, assainissement du pont sur l'Albeuve	10,70	12	128	17.04.12	--	100	--	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.311)</i>								
1100	Jaun, assainissement de soutènement en bois – CB 1		140			-	100	-	-
	<i>Décret du 2 sept. 2008</i>								
1310	Le Glèbe, reconstruction du pont sur le Glèbe à Estavayer-le-Gibloux	11,00	16	176	15.05.12	--	100	--	100
	<i>Décret du 18 mai 2010</i>								
1400	Liaison Romont–Vaulruz Lot 20	10,00	1400		02.07.12	-	20	-	10
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.308)</i>								
3000	Salvenach, Aqueduc Kleine Bibera		40		20.04.12	--	100	--	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.308)</i>								
3000	Assainissement de la chaussée du barrage de Schiffenen étape 2			1800	17.02.12	-	100	-	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2012 (3141.308)</i>								
3200	Purge et protection de la falaise du Sodbach à Heitenried				08.05.12	-	80	-	-

6. Section entretien des routes

6.1. Secteur entretien des routes cantonales
(3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 640 km de routes cantonales s'élève en 2012 à 33 millions de francs (état des comptes au 11.01.13, avant clôture).

Elle se subdivise de la manière suivante:

	Fr. (en mio)	%
Entretien effectué par les cantonniers (142 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	10,8	33
Entretien constructif en général	16,5	50
Service hivernal, y c. heures cantonniers (40 000 h) et consommation du sel de déverglaçage (4700 to)	5,7	17
Total	33,0	100

Les 16,5 millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante:

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la section PPro, Secteur OA)	2,8	17
Entretien route d'Allières	0,2	1
Travaux divers pour les arrondissements (éparage, curage canalisation, petits travaux en régie, prestations du Secteur ERN)	2,3	14
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC	9,0	55
Entretien constructif, travaux divers, participations	1,8	11
Entretien constructif, réparation dégâts hivernaux (petites et moyennes surfaces localisées)	0,2	1
Entretien constructif, études bandes cyclables	0,2	1
Total	16,5	100

Les 9 millions de francs consacrés à la réfection complète de chaussées concernent 20,5 km de RC (21 chantiers différents pour une surface totale de chaussée de 150 000 m²).

Le taux de renouvellement au km est ainsi de 3,2% (20,5 km / 640 km).

Dans le cadre de ces réfections de routes, 6,6 km ont pu bénéficier d'un revêtement phono-absorbant LNA (9 chantiers pour une surface de 50 000 m²) et 5,2 km de bandes cyclables ont été aménagées (3 chantiers).

2012

6.2. Secteur entretien des routes nationales (3 centres d'entretien)

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 15 millions de francs pour des charges d'environ 13 millions de francs (état des comptes au 10.01.2013, avant clôture).

	Fr. (en mio)	%	Heures travaillées	%
Mandat de base OFROU pour entretien routes nationales A12 et A1	8,3	55	56 376	77
Autres prestations OFROU sur routes nationales A12 et A1 (UPlaNS, mesures individuelles, réparations diverses, etc.)	4,7	31	11 042	15
Prestations de service pour accidents	0,8	5	1 903	3
Prestations de service sur routes cantonales (H189, T10, semi Givisiez)	0,7	5	2 929	4
Travaux pour tiers et entretien places restauroutes	0,2	1	733	1
Vente carburant à la gendarmerie et recettes diverses	0,3	2	---	---
Total	15,0	100	72 983	100

Effectif du personnel d'exploitation
(cantonniers/chauffeurs + électriciens) 36 EPT

Part d'heures effectuées pour le service hivernal 10 612 heures

Quantité de sel consommé pour le service hivernal 2846 to

7. Section lacs et cours d'eau

7.1. Missions

La Section lacs et cours d'eau (SLCE) a pour mission d'aménager et d'entretenir les cours d'eau du canton, afin d'assurer leurs fonctions écologiques et réduire le potentiel de dommages dus aux crues. Elle assure la protection des eaux de surface du canton et veille à modérer leur usage et à prémunir les cours d'eau et leurs zones riveraines de l'impact de l'activité humaine.

7.2. Événements particuliers en 2012

7.2.1. Sécheresse – Interdiction de pompage dans les eaux de surface

Après les années sèches de 2010 et de 2011, les précipitations durant l'année 2012 ont été à nouveau déficitaires. Par rapport à la norme pluriannuelle, le déficit au mois d'août était de l'ordre de 10 à 20% sur le Plateau fribourgeois, surtout à cause du manque de précipitations pendant les mois de février, mars et mai. La situation s'est aggravée particulièrement au cours du mois d'août, suite à une période caniculaire. Au vu des conditions hydriques,

le Service des ponts et chaussées a prononcé l'interdiction générale de pompage dans les eaux de surface fribourgeoises, dès le samedi 1^{er} septembre 2012. Cette interdiction a été levée le 19 octobre 2012. Pendant la période d'interdiction de pompage dans les eaux de surface, des plans horaires de pompage ont été mis sur pied. Ainsi, malgré la sécheresse, il a été possible de répondre aux besoins essentiels de l'agriculture.

7.3. Etudes et planification

7.3.1. Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies.

En 2011, la Section lacs et cours d'eau a entamé des réflexions concernant son réseau d'observation des débits. En 2012 un concept, qui clarifie les objectifs et qui propose une stratégie de développement, a été publié. Le futur réseau d'observation qui permettra de caractériser aussi bien les débits de crues que d'étiage sera composé de sept stations de mesures, dont cinq nouvelles. En 2012, un projet a été développé pour construire une première station de mesure sur la Petite-Glâne entre Le Marais et Bussy.

7.3.2. Evaluation des dangers – cartographie

La prise en compte des dangers naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire est une obligation légale et une priorité pour l'ensemble des cantons suisses. Les cantons doivent en particulier désigner les parties du territoire menacées par les forces naturelles, en établissant et en tenant à jour les études de base appropriées. Cette tâche est remplie notamment par une cartographie systématique des dangers naturels.

Sur proposition de la Commission des dangers naturels (CDN), le Conseil d'Etat a décidé d'entreprendre, dès 1999, une cartographie intégrale des dangers naturels sur l'ensemble du territoire cantonal. La zone préalpine a été étudiée dans une première étape achevée en 2005. Les cartes indicatives des dangers liés à l'eau, qui fournissent une information sommaire, ont été établies pour l'ensemble du canton, à l'exclusion du district du Lac.

En 2011, trois bureaux d'ingénieurs ont été mandatés afin d'établir les cartes détaillées des dangers liés à l'eau pour la région du Plateau fribourgeois. A la fin de l'année 2011, la phase 1 «Donnée de base et périmètres» a été clôturée. En 2012, les travaux ont été poursuivis. La phase «Identification et description des dangers» a été réalisée. Cette phase a consisté essentiellement à définir les scénarios qui seront utilisés pour l'établissement des cartes de dangers. D'autre part, les points critiques ont été identifiés. Les

—
2012

résultats de cette phase ont été présentés aux communes concernées. Suite à cela, elles ont été invitées à prendre position. La validation des scénarios par l'Etat a débuté en 2012 et se terminera début 2013. Le contrôle des résultats a pris beaucoup plus de temps que prévu. C'est pour cela que le projet dans son ensemble a pris du retard. La phase 3 «Cartes de dangers et analyse du risque» sera exécutée en 2013. La publication des cartes de dangers de détail définitive est prévue pour l'automne 2013.

7.3.3. Espace réservé aux eaux

La réservation d'un espace pour les eaux permet de restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau, d'améliorer la protection contre les crues et de réduire les coûts des dommages potentiels. La loi fédérale sur les eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux), ainsi que la loi cantonale sur les eaux (LCEaux) et son règlement (RCEaux), fixent l'étendue minimale de l'espace réservé aux eaux et définissent l'usage de cet espace. L'Etat est chargé de délimiter l'espace réservé aux eaux jusqu'au 31 décembre 2018. Sa transposition dans les plans d'affectation permet aux autorités et aux particuliers d'être entendus avant sa fixation, puis d'assurer son respect.

La délimitation de l'espace réservé aux eaux est effectuée par des mandataires externes. La Section lacs et cours d'eau contrôle et valide la définition de cet espace. A ce jour, l'espace réservé aux eaux a été délimité dans 73 communes. Pour 61 de celles-ci, la Section lacs et cours d'eau a validé la définition de l'espace nécessaire. Douze communes ont d'ores et déjà reporté l'espace réservé aux eaux dans leur PAL.

7.3.4. Relevés écomorphologiques

L'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) exige des cantons de procéder aux relevés écomorphologiques des cours d'eaux (art. 41d al. 1 let. a). Ces relevés servent de base pour la planification des revitalisations selon la Loi sur la protection des eaux (LEaux art. 38a) et son ordonnance (OEaux art. 41d).

Entre 2011 et 2012, environ 600 km ont été relevés sur le canton de Fribourg. Précédemment, 312 km de cours d'eau avait été relevés. Pour la suite des travaux, le canton de Fribourg a lancé, en 2012, un appel d'offres pour l'ensemble du marché, organisé en trois lots. Le marché a été adjugé en novembre 2012 à trois mandataires, pour un montant total 426 450 francs. Les travaux, qui consistent à relever l'état écomorphologique de 1650 kilomètres de cours d'eau, seront réalisés en 2013.

7.3.5. Mise en œuvre de loi sur les eaux – Gestion globale des eaux par bassin versant

Une nouvelle loi sur les eaux (LCEaux) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Elle instaure la gestion globale des eaux à

l'échelle des bassins versants. Par gestion des eaux, la LCEaux entend «toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à la protection des ressources en eau, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs» (art. 2 al. 1 LCEaux). Au sein de l'Etat de Fribourg, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) est chargée de la gestion des eaux (art. 7 LCEaux).

L'Etat doit établir une planification cantonale dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi (art. 3 et 62). Dans le même délai, les périmètres des bassins versants doivent être fixés par le Conseil d'Etat, et les communes doivent se grouper conformément à l'article 9 al. 2.

En 2012, la Section lacs et cours d'eau, en collaboration avec le Service de l'environnement, a proposé à la Direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions (DAEC) une structure organisationnelle pour la mise en œuvre de cette nouvelle loi, qui implique les principaux acteurs internes et externes à l'Etat concernés par la gestion des eaux. Cette structure a été validée par la DAEC. D'autre part, des réflexions ont été menées afin de dessiner le contour des bassins versants. La délimitation des bassins versants fera l'objet d'une consultation publique en 2013.

7.3.6. Travaux législatifs

En 2012, la Section lacs et cours d'eau a rédigé des prises de positions pour les projets suivants:

- > Rapport «Potentiel hydroélectrique de la Suisse» de l'Office fédéral de l'énergie;
- > Révision totale de l'ordonnance sur la sécurité des ouvrages d'accumulation (OSOA);
- > Avant-projet de modification de l'article 37 al. 1 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux);
- > Projet de loi sur l'énergie (LEne);
- > Question Markus Bapst et Christa Mutter (QA 3076.12) – Assainissement des débits résiduels des cours d'eau.

7.4. Aménagement et entretien des cours d'eau

La Section lacs et cours d'eau a établi les projets généraux et a assumé la surveillance générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Elle a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assu-

—
2012

mé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

7.4.1. Etudes et projets en cours

—
7.4.1.1. Etudes de base et concepts

> Bibera, Ulmiz et Gempenach (carte de dangers et concept de mesures);

> Bibera, Grosses Moos (carte de dangers et concept de mesures);

> Branches, Hauteville (carte de dangers et concept de mesures);

> Broye, diverses communes sur Fribourg (priorisation des tronçons à revitaliser);

> Dorfbach, Jaun (réévaluation carte des dangers et concept de mesures);

> Haute-Sonnaz, diverses communes (concept de mesures);

> Petite Glâne, diverses communes (concept de mesures);

> Carte des dangers – régions Plateau: Haute Broye – Arbogne – Glâne et Neirigue – Petite Glâne et lac de Neuchâtel – Sonnaz, Sarine et Ville de Fribourg – Gottéron, Gérine, Singine et lac de Schiffenen – lac de Morat;

> Sense, FR + BE (concept de mesures).

7.4.1.2. Projets de protection contre les crues

> Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation);

> Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation);

> Albeuve, Gruyères (protection contre les crues et revitalisation);

> Arbogne, Corcelles (VD + FR), (protection contre les crues);

> Bi-Chalet, Jaun (protection contre les crues);

> Branches, Hauteville (protection contre les crues);

> Chérésaula, Châtel-Saint-Denis (protection contre les crues);

> Ciba, Semsales (protection contre les crues);

> Essert, Charmey (protection contre les crues);

> Flon, Cheiry, (protection contre les crues);

> Gottéron, Fribourg, St. Ursen et Tafers (protection contre les crues);

> Glâne, Autigny (protection contre les crues);

> Heitiwilbach (Düdingerbäche), Düdingen (protection contre les crues et revitalisation);

> Javro et affluents (protection contre les crues);

> Jogne et affluents, Jaun (protection contre les crues);

> Marivue, Albeuve (protection contre les crues);

> Mionna et affluents, Saint-Martin et La Verrerie (protection contre les crues);

> Mortivue, Semsales (protection contre les crues);

> Motélon et affluents, Charmey – Gruyères (protection contre les crues);

> Nesslera, Le Mouret (protection contre les crues);

> Plaisance, Riaz (protection contre les crues);

> Pra Melley, Le Pâquier (protection contre les crues et revitalisation);

> Riaux, Lossy (protection contre les crues et revitalisation);

> Rosalys, Châtel-Saint-Denis (protection contre les crues);

> Robin, Gletterens (protection contre les crues et revitalisation);

> Sarine en Haute Gruyère, Bas-Intyamou (Enney) (protection contre les crues);

> Singine chaude et ses affluents au Rohrmoos, Plaffeien (protection contre les crues et revitalisation);

> Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt (protection contre les crues);

> Tâna, Grandvillard, (protection contre les crues);

> Thosisrainbach, Charmey (protection contre les crues);

> Tiguellet, Belfaux (protection contre les crues);

2012

- > Trême, Bulle (protection contre les crues);
- > Veveyse de Châtel, Châtel-Saint-Denis (protection contre les crues);
- > Veveyse de Fégire, Châtel-Saint-Denis (protection contre les crues);
- > Verrollys, Châtel-Saint-Denis (protection contre les crues).

7.4.1.3. Projets de revitalisation

- > Biorde, Attalens, Granges et Bossonnens;
- > Hargartenbach, Ueberstorf;
- > Jogne à Charmey;
- > Moulin, Ménières;
- > Moulin, Vuisternens-en-Ogoz;
- > Petite Glâne, diverses communes;
- > Plaine de Seedorf, Sonnaz, Palon, Ruz;
- > Ruisseau de Ruyères, Ruyères.

7.4.2. Etudes et projets terminés en 2012

7.4.2.1. Etudes de base et concepts

- > Sarine de Hauterive à Schiffenen (carte de dangers et concept de mesures).

7.4.2.2. Projets de protection contre les crues
(fin des travaux)

- > Ange, Attalens (protection contre les crues et revitalisation);
- > Cagne, Châtel-Saint-Denis, (protection contre les crues);
- > Lavaux, La Verrerie (protection contre les crues);
- > Morat lac, (protection);
- > Neirigue, Villorsonnens (protection contre les crues);
- > Neirigue, Autigny (protection contre les crues);
- > Pontet, Le Mouret (protection contre les crues);
- > Voudeja, Le Pâquier (protection contre les crues).

7.4.2.3. Projet de revitalisation (fin des travaux)

- > Sionge, Vuadens et Vaulruz.

7.4.3. Subventions engagées et versées

La péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) prévoit une planification quadriennale des travaux. Les cantons s'engagent par convention-programme envers la Confédération, qui finance leur activité première et comprend les études de base, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

La Section lacs et cours d'eau est responsable de deux conventions-programmes, la première concernant les ouvrages de protection contre les crues et la deuxième la revitalisation des cours d'eau. Ces deux conventions fixent le taux des contributions fédérales. Tous les projets d'aménagement de cours d'eau, dont le coût total des travaux est inférieur à 5 000 000 de francs, font partie de ces conventions-programmes. Pour le subventionnement de ces projets, l'Etat détermine la part cantonale et fédérale, puis l'attribue librement au maître d'ouvrage. Pour les projets d'aménagement de cours d'eau supérieurs à 5 000 000 de francs, la Confédération fixe le taux de subvention. Les cantons doivent lui adresser des demandes individuelles de subvention.

En 2012, les nouvelles conventions-programmes ont été signées pour la période 2012–2015. La convention-programme «ouvrages de protection – eaux» prévoit une contribution fédérale pour les quatre années de 3 559 000 francs. Dans la convention-programme «revitalisation des eaux», la Confédération s'engage à fournir une contribution forfaitaire de 2 896 000 francs pour la période 2012–2015.

Au niveau des projets les contributions fédérales peuvent varier entre 35 et 45% pour les projets de protection contre les crues et 35 et 80% pour la revitalisation des eaux. Conformément au nouveau règlement sur les eaux, la part cantonale pour les projets d'aménagement sur les eaux varie entre 22% et 32%. Des subventions supplémentaires peuvent être accordées pour les communes en région de montagne (5%), pour les projets menés en synergie avec des travaux d'améliorations foncières (5%) et pour la revitalisation des cours d'eau (10–20%).

7.4.3.1. Subventions – décisions

Le tableau ci-dessous dresse la liste des nouvelles décisions de subvention qui ont été accordées pendant l'année 2012. Celles-ci concernent les projets d'aménagement de cours d'eau faisant l'objet d'une décision individuelle de subvention de la part de la Confédération (voir explication ci-dessus).

2012

	Devis en Fr.	Taux%	Subventions en Fr.
a) Décisions cantonales:			
Gérine, Marly	373 475.00	27,9	104 199.50
Lavaux, Siviriez	258 049.25	27,0	69 673.30
Murtensee, Murten	18 129.55	30,0	5 438.85
Village, Le Pâquier	1 176 562.50	32,0	376 500.00
Total	1 826 216.30		555 811.65
b) Décisions fédérales:			
Mortivue, Semsales	4 350 000.00	45,0	1 957 500.00
Riggisalpbach et Hürllinenbach, Plaffeien	521 585.00	45,0	234 714.00
Total	4 871 585.00		2 192 214.00

7.4.3.2. Subventions liées à des conventions-programmes (RPT)

Le tableau suivant dresse la liste des projets qui ont fait l'objet d'une décision de subvention cantonale en 2012 et qui seront intégrés aux conventions-programmes 2012–2015. Le canton et la Confédération participeront au financement de ces projets selon les taux indiqués ci-dessous.

	Devis en Fr.	Part cantonale %	Part fédérale %	Subventions en Fr.	Canton en Fr.	Confédération en Fr.
Cagne, Châtel-Saint-Denis	73 880.50	32	35	49 499.95	23 641.75	25 858.20
Ciba, Semsales	325 000.00	32	35	217 700.00	104 000.00	113 700.00
Clos, Attalens	136 211.55	35	45	108 969.25	47 674.05	61 295.20
Comballes et Clioules, Bas-Intyamont	30 192.80	32	35	20 229.20	9 661.70	10 567.50
Glâne et Neirigue, Autigny	155 000.00	27	35	96 100.00	41 850.00	54 250.00
Neirigue, Villorsonnens	23 691.35	27	35	14 688.60	6 396.65	8 291.95
Tâna, Grandvillard	40 000.00	32	35	26 800.00	12 800.00	14 000.00
Veveyse de Châtel, Châtel-Saint-Denis	1 381 000.00	32	35	925 270.00	441 920.00	483 350.00
Voudeja, Le Pâquier	27 129.25	42	35	20 889.55	11 394.30	9 495.25
Total	2 192 105.45			1 480 146.55	699 338.45	780 808.10

7.4.4. Subventions – projets d'aménagement

7.4.4.1. Subventions en lien avec des conventions-programmes

En 2012, les travaux d'aménagement faisant partie des conventions-programmes «ouvrages de protection contre les crues» et «revitalisation» représentent un volume de 1 276 331 fr. 55; la participation cantonale s'élève à 449 701 fr. 15 et celle de la Confédération à 456 901 francs. Le montant de la Confédération versé en 2012 pour les deux conventions-programmes s'élève à 1 328 500 francs. La différence entre la part fédérale versée et perçue en 2012 s'élève à 891 849 francs. Cette différence sera reportée au budget 2013.

2012

Cours d'eau, commune	Travaux d'aménagement Fr.	Part fédérale Fr.	Part cantonale Fr.
Cagne, Châtel-Saint-Denis	73 880.50	23 641.75	25 858.20
Carte de danger	31 536.00		15 768.00
Ciba, Semsales	150 000.00	48 000.00	52 500.00
Comballes et Clioules, Bas-Intyamon	30 192.80	9 661.70	10 567.50
Crues été 2010, diverses communes	49 864.15	16 455.15	15 707.20
Glâne, Autigny	52 132.50	14 075.75	18 246.35
Jogne et affluents, Jaun	50 149.35	16 047.80	17 552.25
Lavau, La Verrerie	86 509.25	23 357.50	30 278.25
Moulin, Ménières	229 132.05	96 235.45	80 196.20
Neirigue, Villorsonnens	23 691.35	6 396.65	8 291.95
Sionge, diverses communes	311 987.50	140 394.35	109 195.60
Tâna, Grandvillard	30 526.85	9 768.60	10 684.40
Veveyse de Châtel, Châtel-Saint-Denis	129 600.00	41 472.00	45 360.00
Voudeja, Le Pâquier	27 129.25	11 394.30	9 495.25
Total	1 276 331.55	456 901.00	449 701.15

7.4.4.2. Subventions en lien avec des projets individuels

Le montant total des travaux réalisés en 2012 faisant l'objet d'une décision individuelle de subventionnement de la Confédération (projet dont le coût est supérieur à 5 million de francs) s'élève à 3 293 548 fr. 95; les subventions fédérales versées se sont montées à 1 029 923 fr. 80 et les subventions cantonales liées à ces projets se sont élevée à 2 551 441 fr. 30. Une part des subventions fédérales doit encore être perçue.

Cours d'eau, commune	Travaux d'aménagement Fr.	Subventions fédérales Fr.	Subventions cantonales Fr.
Broye, diverses communes	15 473.50	4 642.05	
Gérine, Marly	364 555.00	101 710.85	
Jogne, Charmey			95 499.85
Lavaux, Siviriez	258 049.25	69 673.30	
Mortivue, Semsales	1 258 392.30	437 410.70	643 848.15
Murtensee, Murten	18 129.55	5 438.85	
Riggisalpbach, Plaffeien			435 263.00
Sarine en HG, diverses communes	35 718.90	10 715.65	
Taverna, Wünnewil-Flamatt	983 378.45	285 179.75	1 076 831.30
Village, Le Pâquier	359 852.00	115 152.65	
Total	3 293 548.95	1 029 923.80	2 251 442.30

7.4.4.3. Subventions – travaux de conservation

Selon le nouveau règlement sur les eaux (RCEaux) le taux maximum des subventions cantonales pour l'entretien des cours d'eau est de 15%. En 2012, 186 237 fr. 35 ont été versés à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Subvention Fr.
Arbogne et Hôpital	Dompierre	1 705.60
Divers ruisseaux	Domdidier	26 915.10
Crausa	Courtepin	5 260.45
Crausa	Misery-Courtion	406.70
Brêts	Vuisternens-devant-Romont	1 582.00
Roc	Haut-Intyamon	646.10
Broye	Commission d'endiguement de la Broye	2 498.05
Trême	Entreprise d'endiguement de la Trême	1 123.80
Tiguellet	Entreprise d'endiguement Tiguellet	13 976.90
Bibera	WBU Obere Bibera	30 346.90
Bibera	WBU der Bibera im Grossen Moos	33 095.40
Moulin	Copropriété Moulin à Bentz, Praroman	1 005.00
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise correction fluviale	43 396.75
Total		186 237.35

7.5. Utilisation et gestion des eaux

7.5.1. Préavis et police des eaux

La Section lacs et cours d'eau a étudié et contrôlé 632 dossiers de construction et 102 dossiers de planification (PAL, PAD, PGEE). Les objets de ces dossiers sont essentiellement:

- > les demandes de permis de construire et les demandes préalables, ainsi que les dossiers soumis par le Service des transports et de l'énergie;
- > les plans d'aménagement locaux (PAL) et régionaux, les plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi que les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

Il semble important de relever que la Section lacs et cours d'eau a été soutenue, en 2012, par des mandataires externes pour le traitement des dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux et des plans d'aménagement locaux. Le montant total de ces mandats s'élève 81 025 fr. 25.

Les émoluments pour l'établissement des préavis s'élèvent au total à 132 980 francs.

2012

7.5.2. Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2012, un inventaire des installations et des amarrages illégaux le long des rives des lacs a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de Gruyère et de Morat. Chaque fois que le propriétaire d'un ouvrage ou d'un équipement nautique illégal a été identifié, un courrier lui a été adressé afin qu'il légalise sa situation.

Vingt-neuf autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées à de nouveaux usagés. Trente et une autorisations ont été transférées directement entre usagés. En 2012, au total, les taxes d'amarrage se sont élevées à 746 164 fr. 20.

7.5.3. Autorisations et concessions pour l'utilisation du domaine public

La Section lacs et cours d'eau a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompes, dérivations, traversée de cours d'eau, occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 74 nouvelles autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées.

Au total, les redevances pour les concessions et les autorisations pour l'utilisation du domaine public se sont élevées à 399 891 fr. 50.

7.5.4. Concessions pour la force hydraulique

La loi fédérale sur l'énergie (LEne) prescrit d'augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. A cet effet, elle prévoit un train de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité. Le pilier central de cet édifice est la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté issu d'énergies renouvelables. En lien avec ces dispositions, le nombre de demandes de concession pour des petites centrales hydrauliques a fortement augmenté. A la fin de l'année 2008, treize demandes préliminaires ont été déposées.

En 2012, une première concession a été établie en faveur de la Tzintre Energie SA pour un prélèvement des eaux de la Jogne à Charmey. Les autres demandes de concessions sont toujours en cours.

Les redevances pour l'utilisation de la force hydraulique se sont élevées en 2012 à 1 142 800 francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui est directement payée à l'Administration des finances.

7.5.5. Assainissement des prélèvements d'eau

Le projet d'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne, au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 (LEaux), est toujours en cours. A noter que le rapport final d'assainissement a été publié en janvier 2005. Depuis 2008, l'Etat de Fribourg négocie les mesures d'assainissement avec les exploitants des grandes centrales hydroélectriques.

Le 11 décembre 2012, la DAEC et la DIAF ont signé les décisions d'assainissement des aménagements hydroélectriques de la Tzintre à Charmey, de Gruyère Energie SA, et de la Jogne à Bellegarde, d'EW Jaun Energie AG.

Ainsi, les grandes installations sur la Sarine et la Jogne sont assainies. Il reste à assainir treize installations de plus faible importance. Pour huit d'entre elles, il faudra tout d'abord déterminer quel est le degré d'assainissement nécessaire. L'Etat a la volonté d'assainir l'ensemble des installations dont le débit résiduel est insuffisant.

En 2011, des modifications ont été apportées à la LEaux et à son ordonnance (OEaux, RS 814.201). Ces modifications visent, entre autres, à atténuer les effets nuisibles des éclusées et à réactiver le régime de charriage à l'aval des prises d'eau pour la force hydraulique. Le canton doit établir un plan de mesures d'assainissement et le faire valider par la Confédération, avant fin 2014. Suite à cela, les mesures devront être mises en œuvre dans un délai de vingt ans. La suite de l'assainissement des débits résiduels sera intégrée à ce futur plan de mesures.

VI. Service des bâtiments (SBat)

1. Missions

Le Service des bâtiments (SBat) est un service central qui intervient en qualité de prestataire de services auprès des autres Directions et de leurs unités administratives. Il est chargé de la gestion immobilière, de la maintenance du patrimoine, de l'exploitation des immeubles, de la gestion des projets d'investissements et des tâches en matière de conseil et d'expertise.

La direction du service est assumée par M. Charles-Henri Lang, Architecte cantonal.

—
2012

2. Activités

Le Service des bâtiments se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gestion, opérations immobilières et constructions subventionnées.

2.1. Activités courantes

2.1.1. Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

Collège Ste-Croix:

- > début des études pour l'agrandissement et l'assainissement des bâtiments.

Bibliothèque cantonale et universitaire:

- > poursuite des négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation du projet lauréat du concours pour la transformation et l'agrandissement des bâtiments.

Haute Ecole spécialisée, santé et travail social:

- > poursuite de l'étude d'urbanisme sur le secteur des Arsenaux et des études de détails du projet lauréat du concours pour la nouvelle construction dans le cadre du crédit d'études alloué par le Grand Conseil.

Université, site de la Tour Henri:

- > poursuite de l'étude d'urbanisme sur le secteur élargi en vue d'une nouvelle construction pour les besoins de la faculté de droit et mise en route de la procédure de concours de projets.

Université, site de Pérolles:

- > études pour l'établissement d'un master plan pour la faculté des sciences et pour l'implantation d'un pavillon provisoire pour le département de médecine.

Bâtiment de police:

- > études de détails pour le développement de la construction à Granges-Paccot dans le cadre du crédit d'études alloué par le Grand Conseil.

Etablissement pénitencier:

- > études pour la construction d'une prison avec prise en charge sanitaire des détenus: unité thérapeutique.

Pisciculture d'Estavayer-le-Lac:

- > poursuite des études de détails relatives au déplacement du bâtiment.

Institut agricole:

- > études relatives au projet de construction pour le déménagement de l'Agroscope de Liebefeld.

Hôpital fribourgeois et Réseau fribourgeois de santé mentale:

- > études relatives aux transferts de propriétés.

blueFACTORY:

- > études relatives à la mise en valeur du site Cardinal.

Bâtiment administratif, route de Riaz, à Bulle:

- > étude d'aménagement de surfaces administratives pour le Tribunal de district, le Poste de police, l'Office des poursuites et la Justice de paix.

Site sportif St-Léonard:

- > études relatives au développement du site sportif.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le SBat a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

Collège de Gambach:

- > mise en service des 3 nouveaux bâtiments et début des travaux de transformation de l'ancien bâtiment.

Ecoles du secondaire supérieur II et de l'HEP:

- > travaux d'équipements informatiques.

Ecole des métiers:

- > travaux de finition et de garantie.

—
2012

Hôpital fribourgeois, site de Fribourg:

- > poursuite des travaux de transformations dans le bâtiment existant.

Université:

- > début des travaux de transformation de l'ancienne Clinique Garcia pour les besoins de l'institut Adolphe Merkle.

Tribunal cantonal:

- > poursuite des travaux de transformation de l'ancien prieuré des Augustins.

Collège du Sud:

- > mise en route du projet de transformation et d'agrandissement.

Etablissements de Bellechasse:

- > travaux de transformation des anciens ateliers en lien avec la nouvelle construction pour l'EAP.

Ancien bâtiment du SAR:

- > début des travaux pour l'agrandissement et la transformation du bâtiment pour y accueillir le SAAV, le SEN et la section lacs et cours d'eau du SPC.

Les collaborateurs du service ont participé régulièrement aux séances de la/du:

- > Commission des biens culturels;
- > Commission cantonale de l'énergie;
- > Commission des constructions scolaires;
- > Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- > Commission du stade universitaire de St-Léonard;
- > Sous-commission cantonale Loro-Sport;
- > Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;
- > Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation;

> Conseil de Fondation Pro Vallon;

> Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière;

> Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

Association du Centre professionnel:

> fin de la réalisation des constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse.

Apartis:

> Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour la Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Service des bâtiments a participé:

- > aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- > aux séances de la Commission pour les mesures de santé et sécurité au travail;
- > à l'étude de l'implantation de la Gestion par Prestations (GpP), à l'élaboration du cahier des charges pour un programme informatique (SAP RE-FX) et la réorganisation du service.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

2.1.2. Section administrative – secteur gérance

Il convient de préciser que M. Alain Eggertswyler a été nommé Chef du secteur gérance en remplacement de M. Francis Egger qui a fait valoir son droit à la retraite.

Les tâches d'exploitation courante assurées par le secteur gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

2012

2.1.2.1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services, mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 222 426 francs (non compris le montant alloué aux Etablissements de Bellechasse). Par ailleurs, 677 primes ECAB et 709 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire.

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1307, réparties comme suit:

Peinture	74 chantiers
Menuiserie	638 interventions
Electricité	363 interventions
Installation sanitaire	232 interventions

2.1.2.2. Location (PPE)

Le secteur gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- > Givisiez, route André-Piller 21;
- > Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- > Charmey, la Soldanelle;
- > Schmitten, Wirtshausmatte;
- > Granges-Paccot, Madeleine 1.

2.1.2.3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 123 818 francs et 400 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. Plus de 1200 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 11 rapports de dénonciation.

La Tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

2.1.2.4. Chauffage

1 000 984 litres de mazout ont été commandés auprès de 4 fournisseurs et livrés à 110 reprises dans 56 bâtiments.

Il existe, en outre, 28 immeubles chauffés au gaz (non compris l'Université depuis 2007).

Année	2009 kWh	2010 kWh	2011 kWh	2012 kWh
Tarif interruptible (7 immeubles)	11 112 679	11 563 238	9 175 617	6 849 410
Tarif non-interruptible (15 immeubles)	2 596 313	3 526 011	3 118 615	6 014 698
Chauffage à distance (Placad) (6 immeubles)	3 996 273	4 671 562	3 752 950	4 595 766
Total	17 705 265	19 760 811	16 047 182	17 459 874

2.1.2.5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 27 concierges et artisans et 211 dames de nettoyage (219 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 307 commandes ont été passées.

2.1.2.6. Assurances

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

2.1.3. Section administrative –
secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu différents contrats de bail à loyer, avenants, contrats et conventions en tout genre et a effectué les tâches suivantes:

- > participation à différents groupes de travail concernant l'ancienne décharge «La Pila» à Châtillon, commune d'Hauterive.

—
2012

La fin des travaux d'aménagement du camp des Nomades «Jenisch Suisses» au lieu-dit «rte du Bois à Châtillon»;

- > participation aux groupes de travail concernant l'attribution de l'exploitation des restaurants et cafétérias des établissements du Collège de Gambach et de l'Ecole de culture générale à Fribourg;
- > planification et suivi de travaux d'aménagement de locaux pour le compte du Service public de l'emploi (SPE), pour l'Office régional de placement sud du district de la Gruyère (ORP sud), de la section des mesures du marché du travail et de la Caisse public de chômage à la route de Riaz 18, à Bulle;
- > planification et suivi de travaux d'aménagement pour le compte du Service de l'état civil et des naturalisations, boulevard de Pérolles 2, à Fribourg;
- > planification et suivi de travaux d'aménagement pour le compte du Service de l'enfance et de la jeunesse, boulevard de Pérolles 24, à Fribourg;
- > planification et suivi de travaux d'aménagement pour le compte du Service des sports et subsides de formation, route-Neuve 9, à Fribourg;
- > planification et suivi de travaux d'aménagement de locaux pour le compte du Service de l'enseignement obligatoire de la langue française «Classe relais» pour le sud du canton, route de la Pâla 135, à Bulle;
- > planification et suivi de travaux d'aménagement de locaux pour le compte de la Justice de paix de la Gruyère, avenue de la Gare 12, à Bulle;
- > vente d'un bien immobilier pour le compte de la Police cantonale, ancien poste de police, route de Vevey 60, à Attalens.

2.1.4. Section administrative – secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu quatre séances au cours desquelles vingt-sept dossiers ont été traités.

2.1.4.1. Au niveau de l'enseignement primaire

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes de Fribourg (sites de la Heitera et du Botzet), Courtepin, Riaz, Domdidier, Belfaux, Givisiez, Châtel-Saint-Denis, Avry-sur-Matran, Bas-Intyamon, Bösingén, Bulle (sites de La Condémine et de La Tour-de-Trême), Châtonnaye,

Corminbœuf, Gruyères, Hauteville, La Brillaz, Lully, Marsens, Misery-Courtion, Remaufens, Rue et Vernay.

Les communes de Montagny, Bas-Vully, Haut-Vully, Romont, Corbières, Marly, Giffers, La Verrerie, Le Mouret, Ursy, Villorsonnens, Attalens, Sâles, Vuadens, Vaulruz et Charmey étudient la transformation et l'agrandissement de leurs écoles ou la construction d'un nouveau complexe scolaire.

L'Etat a versé 1 799 959 fr. 80 pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

2.1.4.2. Ecoles du cycle d'orientation

Des constructions sont en cours pour les CO de Plaffeien, Bulle, Kerzers et Pérolles.

Les travaux sont terminés pour le CO de Romont (mensa et salles de classe).

Les études concernant l'agrandissement ou la transformation du CO de la langue allemande de Fribourg (DOSF), Riaz et Châtel-Saint-Denis sont en cours.

L'Etat a versé 2 999 966 fr. 60 de subventions à l'investissement et 98 000 francs pour les locations.

2.2. Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

2.2.1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

La Bibliothèque cantonale et universitaire:

- > réfection complète de la salle de lecture (fonds, murs, plafonds, boiseries et bibliothèques selon plans de 1910) avec mise en place de boîtes électriques de sol, mise en place de nouveaux caissons de radiateurs, réfection du sol de divers bureaux et rafraîchissement des murs, création d'un WC handicapé pour le personnel, création de nouveaux serre-livres pour la salle de lecture, remplacement de diverses installations techniques: clapets, vannes, ventilateur condenseur et conduit fosse eaux usées, divers travaux d'entretien et d'amélioration des installations électriques, travaux divers d'entretien et gestion des contrats et abonnements d'entretien.

2012

La Haute école pédagogique, site I:

- › réfection des fonds couloirs 2^e étage, réfection de 6 salles de classe, achat de machines et matériel divers pour l'extérieur, étude de faisabilité de modification du parking extérieur, réfection enrobé extérieur sur accès, changement portes extérieures de l'aula, changement du combi-steamer de la cuisine, haubanage et sécurisation de divers arbres du parc.

La Haute école pédagogique, site II:

- › étude pour la rénovation de l'entrée, cafétéria et salles pour l'Institut de plurilinguisme, changement du fond de la salle de rythmique, réfection des murs salle de rythmique, réparation fenêtres du pavillon.

La Haute école pédagogique, site III:

- › révision et entretien des engins sportifs, réfection complète des terrains de sport intérieurs avec un nouveau revêtement de sol et un marquage selon les normes en vigueur, remplacement de la sonorisation des deux halles de gymnastique, gestion des contrats d'entretien, travaux d'entretien de peinture.

Le Collège St-Michel:

- › fin des travaux d'aménagement de l'espace culturel Agora, automatisation des portes de l'ascenseur du lycée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, assainissement-modernisation et remplacement de la console de commande de l'éclairage et du son de l'aula, installation d'une borne pour le contrôle d'accès à la cour du collège, aménagement d'une salle informatique au sous-sol de l'internat, remplacement de la grande porte (façade) dans le mur de soubassement du lycée, réfection de la molasse de la tour ouest, réfection des fenêtres du passage couvert, restauration complète du narthex de l'église St-Michel.

Les Domaines du Collège St-Michel:

- › rénovation de trois chambres à coucher au 1^{er} étage, assainissement des escaliers du sous-sol et cloisonnement des volumes non chauffés à la ferme Monteynan à Arconciel, changement de portes dans les étables et la grange à la ferme Pépin à Sorens, réparation d'un tronçon de la route d'accès à la ferme des Molettes à Vaulruz.

Le Collège du Sud:

- › agrandissement et réaménagement du secrétariat de l'école, aménagement d'une salle de classe «cours vidéo», remplacement de l'éclairage des espaces de circulation ainsi que l'éclairage de secours dans la halle omnisports.

Le Collège Ste-Croix, bâtiment du collège:

- › remise en conformité des obturations coupe-feu dans les gaines de distribution verticales, réfection du sol en parquet dans l'aula, remplacement des coupoles exutoire de fumée en toiture ainsi que la centrale de commande.

Le Collège Ste-Croix, bâtiment halle de gymnastique:

- › étude d'assainissement du sol, mise en soumission des travaux et adjudications, réfection du local des engins de sport (sol coulé sans joints), réaménagement de la disposition des engins de sport et pose d'éléments grillagés, assainissement des six vestiaires par le remplacement des fonds en carrelage, réfection des bancs, peinture des plafonds et tuyaux de ventilation, remplacement des portes des vestiaires, création d'armoires affleurées pour ranger le matériel audio et personnel.

Le Collège Ste-Croix, parc, jardins et places:

- › création d'un escalier provisoire en éléments béton pour sécuriser le passage piéton.

L'Ecole de Culture Générale:

- › plaquage en cuivre des lucarnes, installation de barres pare-neige complémentaires devant les lucarnes, restauration des sols «terrazzo» au 1^{er} étage du bâtiment A, installation de portes de garage au bâtiment B, aménagement d'un espace fumeurs à l'extérieur et d'une vitrine de distribution au réfectoire.

Le Musée d'histoire naturelle:

- › changement des plafonds et de l'éclairage des bureaux de la direction et de la bibliothèque, installation d'un nouvel éclairage de sécurité, modification des voies d'évacuation, modernisation de la détection incendie.

Le Musée d'art et d'histoire:

- › assainissement de canalisations et d'installations de sécurité, mise en place d'un nouvel éclairage dans la salle d'exposition temporaire (musée 64) et dans les salles 8 à 13 du Ratzé, assainissement d'installations de chauffage, ventilation et sanitaire.

La Haute école fribourgeoise de travail social:

- › doublage phonique d'une paroi vitrée entre deux salles de cours.

2012

Les Archives de l'Etat et le Tribunal de la Sarine:

- › remplacement de la serrure motorisée de l'entrée principale de l'immeuble, installation d'un nouvel éclairage dans la partie publique des archives, remplacement du système de télésurveillance des ascenseurs et monte-charge (mise aux normes).

Le Service archéologique:

- › finitions des assainissements des façades, remise en état des pieds de façade drainants.

2.2.2. Pour la Direction de la sécurité et de la justice

La Prison centrale:

- › Installation d'une ventilation pour le local de sport, remplacement du tableau principal des commandes de ventilation des combles, peinture de la façade est (1^{re} étape), changement des caméras dans le dôme et assainissement du système de surveillance, assainissement des douches au 2^e étage dans le secteur des peines privatives de liberté, automatisation des commandes à la réception (porte sécurisée, interphone, alarmes, caméras), construction d'un atelier d'occupation pour les détenus et aménagement d'un nouveau local de fouille avec douche-wc.

Le Service de la population et des migrants:

- › aménagement de nouvelles surfaces pour le secteur Europe (open space), changement des revêtements de sol au 3^e étage dans le secteur Europe et au 4^e étage dans les secteurs AAA et direction-administration.

Le BAPOL (Bâtiment de police):

- › aménagements divers et rafraîchissement des locaux, assainissement de la conduite des eaux usées, nettoyage et déblaiement de matériaux dans divers locaux suite à l'incendie du 19 juin 2012, pose de nouvelles fenêtres et de stores dans le laboratoire.

Le poste de police de Prez-vers-Noréaz:

- › fin des travaux d'assainissement des façades, de la toiture et réaménagement des accès et jardin, réouverture du poste de police et occupation de l'appartement par le gendarme suite à la rénovation.

Le poste de police de La Roche:

- › mise à l'enquête et mise en chantier de la transformation, assainissement de l'isolation de toiture, des façades et du chauffage.

Dojo à Givisiez:

- › création d'un local d'entraînement (provisoire).

Le poste de police de Le Mouret:

- › mise à l'enquête, transformation et aménagement des locaux, réouverture du poste de police.

Le CIG (Centre d'intervention de la gendarmerie) Granges-Paccot:

- › aménagement du local Polycom, création d'un nouveau local parloir, rafraîchissement et aménagement de locaux et de bureaux, modification de la rampe de freinomètre, modification de la commande d'éclairage du 2^e stand de tir, remplacement de la couverture de l'auvent sur la station-service.

Le CIG Vaulruz:

- › réaménagement des chemins, remplacement des batteries de chauffe des aérothermes dans le garage, améliorations diverses.

Le CIG Domdidier:

- › réaménagement des chemins, remplacement de l'installation de climatisation dans le local informatique, améliorations diverses.

Le Camp militaire du Lac Noir:

- › remplacement d'un tunnel de lavage, 1^{re} étape (lave-vaisselle professionnel).

La Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya:

- › suppression des tables/bassins de service intérieur derrière le bâtiment 3, assainissement du couvert de service intérieur derrière le bâtiment 4, réaménagement complet des locaux douche au 1^{er} étage du bâtiment 2, démolition des cellules dans l'atelier et rafraîchissement, démontage des douches «Morat-Fribourg» et rafraîchissement du local dans le bâtiment 3, étude de faisabilité et budget pluriannuel en partenariat avec Armasuisse pour protection incendie, sécurisation des locaux armes et munitions, contrôles d'accès, travaux d'entretien.

2012

2.2.3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts

Le Chemin du Musée 4:

- > étude de rénovation de la toiture, réfection de 7 salles de classe et d'un auditoire pour la HEG, plans complets mis à jour sur informatique, réfection des bas de façades du rez-de-chaussée, rapport d'étude sur travaux de rénovation avec variantes, étude sismique du bâtiment, étude thermique du bâtiment.

2.2.4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg:

- > vidange fosse à graisse, nettoyage et contrôle des drainages et canalisations, entretien des ascenseurs (parachutes, contacteurs, boutons, changement des galets, cellules photo-électriques), remplacement et entretien des stores, fin des travaux de création d'un laboratoire ICEN, travaux d'entretien divers, gestion des contrats d'abonnement et d'entretien, réfection du sol en bois de l'atelier E10, remplacement de divers verres cassés, diverses réparations des machines à la cuisine de la cafétéria, réfection de diverses salles de classe (peinture et fond), raccordement lecteurs d'accès Kaba, diverses adaptations de fenêtres, remplacement de divers moteurs et transmetteurs de ventilation, remplacement de plots de verre bâtiment A, automatisation de stores bâtiment B.

L'Ecole des métiers:

- > travaux de finition dans le nouveau bâtiment, suivi des travaux de garantie, conclusion des contrats d'entretien et fin des aménagements dans les ateliers C41-42-44 au ch. du Musée 2 et installation signalétique intérieur à EIKON.

Le Bâtiment Pérolles 25:

- > changement des sols dans les espaces de circulation.

2.2.5. Pour la Direction de la santé et des affaires
sociales

Le Chemin des Cliniques 15:

- > rénovation partielle de la cuisine et des locaux, réparation de la rampe d'accès au garage souterrain, fourniture d'armoires spéciales pour les salles de cours.

L'Hôpital psychiatrique de Marsens:

- > travaux de cloisonnement de la cage d'escaliers du bâtiment B.

Le Service de l'action sociale:

- > isolation thermique de trois chambres au dernier étage au Foyer d'Estavayer-le-Lac.

La route des Cliniques 17:

- > projet, devis et mise à l'enquête pour la réalisation d'un nouvel accès handicapés et modification/remplacement de l'ascenseur.

2.2.6. Pour la Direction des Finances

L'Impasse de la Colline 1, à Givisiez:

- > début des travaux d'un groupe de secours (génératrice), contrôle de la climatisation du local des machines, pose d'un grillage de sécurité local de stockage, pose d'une séparation vitrée.

2.2.7. Pour la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions

Les dépôts de Tour Rouge:

- > réfection de la toiture (4e étape).

Les dépôts de Stadtberg:

- > fermeture des accès à toutes personnes au dépôt, divers travaux de maçonnerie, pose d'une porte sectionnelle à l'intérieur du bâtiment.

Les dépôts de Saussivue:

- > construction d'une marquise au-dessus des portes des ateliers.

Le site de Châtillon:

- > entretien des pompes de refoulement.

L'Ilot Tour Henri:

- > suppression de places de parc pour les voitures et aménagement d'un parking pour les deux-roues devant Tivoli 5.

2.2.8. Pour l'Administration centrale

2.2.8.1. A Fribourg

Le Laboratoire cantonal, chemin du Musée 15:

—
2012

- › réparation des escaliers extérieurs, pose d'une balustrade extérieure, entretien des aménagements extérieurs.

La rue des Chanoines 17, 19 et 21:

- › travaux de réaménagement de la réception du SeCA, réfection de divers locaux du SeCA, réfection de deux locaux sanitaires et espace de stockage des PAD, divers travaux d'électricité.

La ruelle Notre-Dame 2:

- › étude de la nouvelle répartition des locaux, mise en route de l'étude pour le changement de la chaudière (nouveau à gaz).

La Grand-Rue 51:

- › mise à l'enquête des modifications d'espaces et de répartition des bureaux.

Les Daillettes 6 et 6a:

- › mise à l'enquête du projet de transformations et adjudication des mandats pour les ingénieurs spécialisés, début de la procédure de mise en soumission des travaux.

La Commanderie:

- › mise en chantier du bâtiment principal, sondages et démolition intérieure exécutés, assainissement de la charpente, découverte, isolation et couverture de la toiture, assainissement et préparation des façades pour le crépissage, installations techniques en cours, réaménagement intérieur, mise en évidence d'éléments.

L'Hôtel cantonal:

- › participation à l'étude pour le remplacement des équipements multimédias de la salle du Grand Conseil, étude de faisabilité d'un réaménagement des surfaces suite au prochain déménagement du Tribunal cantonal.

2.2.8.2. Dans les districts

Le château préfectoral de Bulle:

- › raccordement de l'installation de chauffage du château à la conduite de chauffage à distance, étude de faisabilité de réaménagement des surfaces du Château.

Le château préfectoral de Châtel-Saint-Denis:

- › suite de la reconstruction intérieure au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage (donjon et aile nord) dans le cadre du réaménagement

du château, construction du puits de lumière intérieur, raccordement de l'installation de chauffage du château à la conduite de chauffage à distance.

Le château préfectoral de Romont:

- › rénovation de la façade en molasse dans l'enceinte extérieure du château et changement partiel des planchers du rempart, aménagement des combles en atelier de consultation des vitraux et installation d'un réseau informatique au Vitrocentre.

Le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac:

- › mise en place et changement de l'archivage du Registre foncier et de la Préfecture de la Broye, amélioration de certains espaces extérieurs ouverts au public.

Le Bâtiment administratif au chemin de la Madeleine 1, à Granges-Paccot:

- › assainissement des joints de dilatation sur les éléments de façade en béton, remplacement de revêtement de fond tapis dans plusieurs bureaux, modification du marquage et signalisation des places de parc.

2.2.9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques

La Cathédrale St-Nicolas:

- › travaux selon rapport de coordination de Normal Office comprenant notamment la restauration des collatéraux nord, travées I et II, façades nord des travées I et II et le remplacement des remplages, suite et fin des travaux de réfection des cloches et du beffroi, travaux de sécurisation de la tour par la pose de barrières de sécurité et la pose de caméras, mise en place de la détection incendie sur l'orgue et la soufflerie, pose d'une coupole dans l'entrée, réouverture de la salle du trésor au public, gestion administrative de la commission plénière.

Les tours et remparts:

- › réfection de la toiture et des planchers intérieurs de la porte de Bourguillon, suite et fin de la réfection du rempart des Rasoirs, création d'un sas d'entrée et réfection de vitrage à la Porte de Morat, mise à jour du rapport général des tours et remparts.

L'Eglise St-Maurice:

- › réfection des vitraux du chœur et de la façade ouest, réfection de la façade du chœur et des remplages existants, travaux de toiture et isolation des bas-côtés nord, contrôle de l'horloge du clocher, coordination des travaux en relation avec la trans-

—
2012

formation de l'ancien prieuré des Augustin pour le Tribunal cantonal unifié.

La Chapelle de Sensebrücke:

> travaux de restauration intérieure.

2.2.10. Pour la télégestion

Les tâches suivantes ont été effectuées pour la télégestion:

- > raccordement au système informatique de l'Etat pour des nouveaux bâtiments;
- > contrôle de certains bâtiments pour la validation des résultats;
- > migration des alarmes incendie, effraction et agression sur le système informatique propre à l'Etat. La construction et l'achat de nouveaux bâtiments repoussent toutefois la fin de cette migration;
- > analyses d'offres d'installateurs suite à la modification du système de chauffage due aux transformations des bâtiments ou à la non-conformité de la norme en vigueur pour les anciennes chaudières;
- > divers calculs concernant la répartition des charges suite aux modifications des différentes surfaces de bâtiments.

2.2.11. Pour le développement durable

Dans le cadre de la mise en place du développement durable, une analyse des bâtiments à partir du système «Tener» (télégestion des bâtiments) a permis de mettre à jour les bâtiments les plus gourmands en énergie. Pour se faire, une soumission, un cahier des charges et des conditions générales du projet ont été faits. Une sélection des bâtiments a été établie selon de nouveaux critères (1 à 3, le 1 étant le plus critique) et sur les cent sept bâtiments initialement prévus, cinquante ont le critère un et seront analysés. Les résultats énergétiques sont prévus pour fin mai 2013.

2.2.12. Pour la campagne de mesure sur le gaz Radon

Une classification par commune a été faite pour contrôler les bâtiments avec un potentiel de gaz plus ou moins dangereux pendant la période de chauffe afin d'avoir une cohérence avec l'analyse énergétique des bâtiments. Des appareils de détection ont été commandés auprès du Laboratoire cantonal de l'Etat. Ces appareils ont été posés dans le courant du mois d'octobre 2012, début de la période de chauffe, et seront repris après celle-ci soit fin mars début avril 2013. Ils seront ensuite retournés au Laboratoire cantonal afin d'être analysés. Les résultats seront com-

muniés le plus rapidement possible afin de prendre toutes les mesures nécessaires.

3. Récapitulation des dépenses pour le service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 746 690.-	5 366 930.-
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 749 980.-	79 998.-
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	24 010 100.	36 437 680.-

* à charge des comptes du Service des bâtiments

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions

2012

VII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions		386.49	381.15	5.346
Administration centrale		386.49	380.39	6.103
3800 / TPSE	Secrétariat général	13.02	12.80	0.22
3805 / OCAT	Service des constructions et de l'aménagement	30.22	30.33	-0.11
3808 / SMOB	Service de la mobilité	14.65		14.65
3810 / PCAD	Service des ponts et chaussées	39.44	47.09	-7.65
3820 / PCRC	Routes cantonales: entretien	107.78	108.15	-0.37
3830 / PCRN	Routes nationales: entretien	42.56	43.54	-0.98
3840 / PCEE	Section lacs et cours d'eau	8.57	8.70	-0.136
3845 / OPEN	Service de l'environnement	40.63	39.24	1.39
3850 / BATI	Service des bâtiments	89.62	90.54	-0.92
Secteurs spéciaux, établissements divers			0.76	-0.76
3825 / RNCO	Service des autoroutes		0.76	-0.76



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

WWW.FR.CH/CHA

—
2012

I. Secrétariat du Conseil d'Etat	1
<hr/>	
1. Mission	1
2. Activités	1
II. Service de législation (SLeg)	7
<hr/>	
1. Mission	7
2. Activités	7
III. Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)	8
<hr/>	
1. Mission	8
2. Nouveau chef de service	8
3. Activités	8
IV. Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)	11
<hr/>	
1. Mission	11
2. Activité	11
V. Etat du personnel	11
<hr/>	

2012

I. Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat: *Danielle Gagnaux*

Vice-chancelier d'Etat: *Olivier Curty*

1. Mission

La Chancellerie d'Etat assure le Secrétariat du Conseil d'Etat. Cette tâche consiste à organiser les séances du Conseil d'Etat, à tenir les procès-verbaux, à assurer le suivi des décisions du Conseil d'Etat et à publier ces décisions dans les publications officielles (Feuille officielle et Recueil officiel fribourgeois) et sur Internet. La Chancellerie d'Etat est aussi chargée de l'information du public, de la coordination des relations extérieures et des relations avec le Grand Conseil. Elle organise les manifestations du Conseil d'Etat et les élections et votations fédérales et cantonales et s'occupe de la coordination des traductions à l'Etat et veille, de façon générale, à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise. Elle est responsable pour les achats de matériel, les imprimés et le courrier interne et les légalisations. L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données lui est rattachée administrativement.

2. Activités

2.1. Fonctions d'état-major et d'assistance

2.1.1. Séances et manifestations du Conseil d'Etat

L'organisation des séances et manifestations du Conseil d'Etat, traitées dans le chapitre «Vie du Conseil d'Etat», est l'activité de base de la Chancellerie d'Etat. L'organisation des travaux et le suivi de la rédaction du programme de législature et du plan financier 2012–2016 ont également été un des points forts de l'année 2012, de même que, en appui à la Direction des finances, l'organisation des travaux pour l'élaboration du programme d'économies et de mesures structurelles.

2.1.2. Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu huit séances en 2012. Elle a donné un préavis sur plusieurs projets touchant l'ensemble de l'administration (renouvellement des commissions administratives, évaluation et classification des fonctions de cadres à l'Etat de Fribourg, évaluation de la durabilité des projets transmis au Grand Conseil, stratégie des médias sociaux, relations extérieures, conférence des cadres supérieurs de l'administration cantonale, projet GEVER). Elle a validé les directives sur l'information relative aux arrivées et aux départs de collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Elle a également discuté de son implication et de celle des secrétaires généraux dans l'élaboration du programme de mesures structurelles et d'économies 2012–2016.

2.1.3. Relations avec le Grand Conseil

La collaboration entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil a poursuivi son processus d'optimisation. La chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

2.2. Bureau de l'information (BdI)

Le BdI assure la coordination générale des activités du Conseil d'Etat et de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

2.2.1. Identité visuelle

La mise en œuvre du projet d'identité visuelle touche à sa fin. Le BdI continuera de veiller au respect et à la bonne application de la charte graphique au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux. Il reste encore à régler quelques cas en suspens dans la mise en œuvre.

2.2.2. Loi sur l'information

La loi sur l'information et l'accès aux documents, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, continue de déployer ses effets. Le BdI officie en tant que répondant pour les demandes d'accès adressées à la Chancellerie d'Etat. Il a en outre organisé la mise en œuvre des différents registres des intérêts communaux et cantonaux, dont la publication a été concrétisée au début de l'année 2012.

2.2.3. Relations avec les membres de l'administration et avec les médias

Durant sa sixième année complète d'activité, le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une quatrième journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Divers professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de «trait d'union» entre l'administration cantonale et le monde des médias. Vu les retours toujours très positifs, une nouvelle édition de ce cours est prévue en juin 2013.

2.2.4. Revue de presse

Pour la deuxième année, le BdI a confectionné chaque matin une revue de presse, transmise à plus de 170 hauts fonctionnaires ou collaborateurs dont l'activité est en lien avec la communication. Il s'agit d'une revue de presse générale, basée sur les médias im-

2012

primés et électroniques suisses, mettant en évidence les articles originaux, apportant un nouvel éclairage ou une information inédite sur l'Etat de Fribourg.

2.2.5. Communiqués, conférences et points presse

C'est toujours – et logiquement – la part la plus importante de la tâche dévolue au BdI. En 2012, quelque 320 communiqués ont été adressés aux médias et 46 conférences de presse ou points presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Le BdI a participé de près ou de loin à pratiquement chacune de ces dernières et en a mis sur pied plusieurs (présentation du programme de législature, bilan présidentiel...). Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, il a organisé deux séances avec l'ensemble des correspondants en matière d'information dans les Directions.

2.2.6. Sites Internet et gestion des actualités

En 2012, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de 4 nouveaux sites). Désireux d'améliorer l'ergonomie et les contenus des sites de l'Etat, il continue sa relecture des sites déjà en ligne et propose des corrections.

Suite aux résultats de plusieurs enquêtes et sondages, il a mandaté une entreprise privée pour assurer une évaluation externe du portail de l'Etat. Les premières mesures concrètes d'amélioration sont prévues pour le deuxième semestre 2013.

Le BdI a en outre préparé de nouvelles directives relatives aux sites Internet de l'Etat. Ces directives font désormais partie intégrante des règles en matière d'information sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration du canton de Fribourg, actuellement en consultation dans les Directions.

Le BdI a participé au projet de paiement en ligne, étape importante de la cyberadministration à l'Etat de Fribourg.

2.2.7. Stratégie d'utilisation des médias sociaux

Le BdI a préparé en 2012 une stratégie d'utilisation des médias sociaux à l'Etat de Fribourg, adoptée en décembre par le Conseil d'Etat. Ce document donne un cadre aux unités administratives qui le souhaitent pour utiliser les médias sociaux en fonction des besoins et des thèmes qui leur sont propres. Plusieurs projets pilotes, dont celui de la Chancellerie d'Etat, débutent en janvier 2013.

2.2.8. Gestion des questions des internautes sur le portail de l'Etat

Le BdI gère la «boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg. Interface directe entre l'administration et le citoyen, cette boîte reçoit chaque semaine plus d'une dizaine de questions, ce qui représente un total de près de 450 réponses pour l'ensemble de l'année 2012.

2.2.9. Travail au sein de l'Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes. Ils ont en outre pris une part importante à l'organisation de différents exercices de préparation, soit dans le cadre de la Direction d'exercice, soit en tant qu'acteurs.

2.3. Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Ses principales activités sont présentées dans le rapport qui figure dans le chapitre «Activités du Conseil d'Etat: relations extérieures» et consistent en la préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires qui relèvent de ce domaine. Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous.

2.3.1. Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse au sein de l'Etat de Fribourg. Il conduit également les projets de renforcement de la coopération intercantonale avec les cantons limitrophes (VD, BE et NE). Il participe à la mise en œuvre de la loi du 11 septembre 2009 concernant les conventions intercantionales et de la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl).

2.3.2. Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le directeur de l'économie et de l'emploi, avec l'appui du secteur des relations extérieures, a assuré la représentation du canton et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à différents

2012

bureaux de cette Assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été confirmée, notamment en faveur du projet IDEal Index et du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange d'une dizaine de jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes.

2.4. Secteur Langues et publications

Le secteur Langues et publications assure le contrôle formel, linguistique et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels présentés par les Directions ou d'autres autorités; il pourvoit à leur publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) et sur l'internet. Il prépare pour impression les messages accompagnant les projets de lois et de décrets. Le secteur procède également au contrôle des épreuves allemandes du Grand Protocole. Il réalise en outre les traductions pour la Chancellerie d'Etat et, si nécessaire, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et coordonne les questions liées à la traduction. Il organise et contribue à la saisie de vocabulaire technique en vue de son utilisation pour des banques de données (terminologie).

2.4.1. Activités courantes

2.4.1.1. Publications ROF

Ont été publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF): Grand Conseil: 16 (2011: 20) lois et 15 (16) décrets; Conseil d'Etat: 83 (101) ordonnances, 1 (0) arrêté, 1 (0) directive et 5 (8) règlements; Directions et autres autorités: 13 (10) actes, soit au total 719 (783) pages imprimées ROF dans chaque langue.

2.4.1.2. Publications FO

Ont été publiés dans la Feuille officielle (FO): Grand Conseil: 4 (3) décrets de naturalisation Conseil d'Etat: 21 (32) arrêtés; le secteur a en outre assuré la publication d'avis et de textes officiels relevant des *Affaires de la Chancellerie d'Etat*, *Affaires fédérales*, *Affaires intercantionales et extracantoniales*.

2.4.1.3. Naturalisations

Des réceptions officielles ont été organisées en l'honneur des nouveaux citoyens et citoyennes qui, à cette occasion, ont reçu un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et matériel, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 267 (199) actes de naturalisation.

2.4.2. Points forts

2.4.2.1. Feuille officielle

Depuis 2011, la Feuille officielle affiche une nouvelle présentation et peut être consultée sur l'internet. Le bilan, après deux années d'édition et de diffusion du journal, se révèle très positif. Ainsi, la mise en œuvre de la nouvelle Feuille officielle a eu le mérite de susciter et provoquer une réflexion sur son contenu et le bien-fondé de certaines publications. De plus, le fait que la Feuille officielle soit disponible sur l'internet non seulement permet au lecteur abonné de procéder rapidement et facilement à des recherches mais encore répond à l'exigence formée par l'article 9 al. 2 de la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs (LPAL).

2.4.2.2. Modèle de saisie pour les actes législatifs

Le secteur a apporté sa collaboration au Service de législation pour l'organisation d'un cours consacré à la découverte d'un nouveau modèle de saisie pour les actes législatifs, à l'utilisation de styles spécifiques et à la présentation des principales règles de saisie à respecter. Ce cours a rencontré un succès certain: six séances ont ainsi été nécessaires pour répondre aux attentes des quelque 70 collaborateurs et collaboratrices qui s'y étaient inscrits.

2.4.2.3. Rencontre avec la section du droit de la Chancellerie de la Confédération

A l'occasion d'une visite que la section du droit de la Chancellerie de la Confédération a rendue à la Chancellerie d'Etat, le secteur a été sollicité pour faire une présentation sur les thèmes suivants: «La publication officielle et les langues» et «La technique législative: directives et processus de qualité des actes législatifs».

2.4.2.4. Aide financière pour deux projets

En vertu de l'article 17 de l'ordonnance fédérale sur les langues, le secteur a bénéficié d'une aide financière pour deux projets: le premier consiste en la traduction de textes allemands en français, le second a trait à la terminologie. Pour ces deux projets lancés avec succès en 2011, le secteur a eu recours à des traducteurs et traductrices et à des terminologues externes. Les deux projets sont devenus plus visibles au cours de l'année 2012, et l'offre a été de plus en plus utilisée et appréciée par les Directions et services.

2.4.2.5. Affaires intercantionales

Le secteur a participé activement aux travaux de l'Organe intercantonal de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). Dans ce cadre, une mise à jour de la terminologie des institutions cantonales a été réalisée et impor-

2012

tée dans les banques de données terminologiques de la Confédération.

2.4.2.6. Terminologie

Le secteur a poursuivi son travail terminologique. Les travaux dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions dans le canton de Fribourg ont été achevés, et les données terminologiques seront importées dans la banque de données propre à la Chancellerie d'Etat ainsi que dans la banque de données TERMDAT de la Confédération.

2.4.2.7. Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg, qui réunit les traducteurs et traductrices de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois, a tenu séance à cinq reprises durant l'année 2012. Cet organe, créé en 2011, est présidé par la cheffe traductrice de la Chancellerie et traite des questions de traduction et de terminologie au sein de l'Etat. En 2012, la Conférence a travaillé en particulier sur les deux sujets suivants: la directive sur la traduction et les règles d'écriture pour la langue allemande (*Corporate Language*).

2.4.2.8. Formation continue

Plusieurs traducteurs et traductrices ont profité de l'offre de formation continue de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI). Au printemps 2012, le secteur a organisé, avec les chargés de communication de l'Etat, une visite de l'Agence télégraphique suisse à Berne pour les traducteurs, le but étant de se familiariser avec le travail journalistique et d'en tirer des enseignements pour la traduction des communiqués de presse. En automne 2012, une formation continue a été organisée dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur, ayant pour but d'améliorer l'utilisation du logiciel de traduction.

2.4.2.9. Collaboration avec les Directions pour l'engagement de traducteurs et traductrices

Le secteur participe activement à l'engagement de traducteurs et traductrices au sein de l'Etat en organisant et préparant des tests de traduction pour les Directions et services. En 2012, ce sont trois traductrices, deux stagiaires en traduction et une stagiaire en terminologie qui ont été engagées.

2.5. Secteur administration et droits politiques

La réception commune de la Chancellerie d'Etat et de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions fait partie des tâches dévolues à ce secteur, de même que la ges-

tion de la centrale téléphonique de la Chancellerie, ainsi que le service du courrier interne de l'Etat de Fribourg. Ce secteur s'occupe de la gestion administrative et financière de l'ensemble des services de la Chancellerie d'Etat, du Conseil d'Etat et, en partie, du Grand Conseil et de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale.

Le travail de rattrapage pour l'élaboration des «Grands protocoles annuels» des années 1997 à 2006 s'est terminé à la fin de l'année.

Il a été procédé à la légalisation de signatures sur différents documents destinés en majorité à l'étranger (2873 apostilles et 1211 légalisations).

2.5.1. Votations

Quatre votations fédérales ont eu lieu:

➤ le 11 mars 2012, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur cinq objets:

- + Initiative populaire du 18 décembre 2007 «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires!» (44 908 oui / 43 490 non). Le taux de participation a été de 48,41%.
- + Initiative populaire du 29 septembre 2008 «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (Initiative sur l'épargne-logement)» (38 797 oui / 45 466 non). Le taux de participation a été de 48,05%.
- + Initiative populaire du 26 juin 2009 «6 semaines de vacances pour tous» (33 190 oui / 56 362 non). Le taux de participation a été de 48,71%.
- + Arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (contre-projet à l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun») (74 293 oui / 10 269 non). Le taux de participation a été de 47,88%.
- + Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL) (48 738 oui / 36 048 non). Le taux de participation a été de 47,91%.

➤ le 17 juin 2012, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:

- + Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» (17 326 oui / 44 871 non). Le taux de participation a été de 34,18%.
- + Initiative populaire du 11 août 2009 «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)» (11 656 oui / 51 064 non). Le taux de participation a été de 34,18%.

2012

+ Modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins) (12 793 oui / 50 184 non). Le taux de participation a été de 34,29%.

> le 23 septembre 2012, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:

+ Arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire «jeunesse + musique») (48 650 oui / 18 211 non). Le taux de participation a été de 36,31%.

+ Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Sécurité du logement à la retraite» (28 771 oui / 37 432 non). Le taux de participation a été de 36,23%.

+ Initiative populaire du 18 mai 2010 «Protection contre le tabagisme passif» (22 986 oui / 44 817 non). Le taux de participation a été de 36,45%.

> le 25 novembre 2012, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties (35 943 oui / 15 967 non). Le taux de participation a été de 28,59%.

Une votation cantonale a eu lieu:

Le 25 novembre 2012, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur la loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie (soumis au referendum facultatif) (26 524 oui / 27 332 non). Le taux de participation a été de 29,06%.

Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger (essais pilotes):

Dans le canton de Fribourg, le système de vote électronique a été utilisé pour la première fois lors de la votation fédérale du 26 septembre 2010. Depuis, les essais se sont poursuivis et étendus progressivement à l'ensemble des Suisses et Suissesses de l'étranger vivant dans un pays signataire des accords de Wassenaar et enregistrés auprès des communes du canton. A partir de la votation fédérale du 23 septembre 2012, l'ensemble des Suisses et Suissesses de l'étranger ayant leur domicile politique dans le canton de Fribourg bénéficient de la possibilité du vote électronique. Afin de faciliter les opérations de mise sous pli et les opérations de dépouillement, la mise sous pli est désormais centralisée auprès de la Chancellerie d'Etat, qui travaille étroitement avec l'économat du Service cantonal des contributions afin de bénéficier de la mise sous pli automatique. De même, les opérations de dépouillement des certificats retournés par poste sont centralisés auprès du Bureau électoral de la commune de Fribourg. De cette manière, les envois du matériel de vote peuvent être fait et les opérations de dépouillement sont facilités par l'utilisation du lecteur optique.

Rappelons que ce système de vote a été développé conjointement avec le Consortium composé des cantons de Fribourg, Soleure,

Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, sur la base du logiciel du canton de Zurich.

2.5.2. Elections

Le secteur Administration et droits politiques a été en outre chargé, en étroite collaboration avec les Préfectures, de l'organisation de l'élection complémentaire au Conseil des Etats, à la suite de l'élection au Conseil fédéral de M. Alain Berset, Conseiller aux Etats.

Le 11 mars 2012, le peuple fribourgeois a élu M. Christian Levrat, au premier tour de scrutin, avec 45 012 suffrages. Le taux de participation a été de 45,79%. M. Jacques Bourgeois a obtenu 32 658 suffrages, M. Charles Pache 3271 suffrages et M. Francis Fasel 2089 suffrages.

2.5.3. Initiatives – Référendums – Pétitions

Le 7 septembre 2012, la Chancellerie d'Etat a reçu une demande d'initiative législative intitulée «Pour des hôpitaux proches des citoyens», signée par 155 citoyens et citoyennes demandant, entre-autres, que le Grand Conseil nomme les membres du conseil d'administration et approuve la planification hospitalière. Le 5 décembre 2012, des listes munies de 13 618 signatures à l'appui de cette demande d'initiative ont été déposées.

Le 2 avril 2012, la Chancellerie d'Etat a reçu une annonce de demande de referendum concernant la loi du 7 février 2012 modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, munie de 99 signatures. La demande de referendum a été déposée le 31 mai 2012. Sur 12 696 signatures apposées, 12 225 sont valables (art. 107 al. 1 et 110 LEDP).

Le 27 février 2012, la Chancellerie d'Etat a reçu une pétition émanant de citoyens de la Glâne et environs. Ces derniers demandent au Conseil d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour la réhabilitation de la gare de Vuisternens-devant-Romont par des aménagements routiers (création de voies pour faire circuler des RER et omnibus) d'une part, et d'autre part par la réintroduction des liaisons ferroviaires régionales entre Bulle et Romont. Elle est munie de 1071 signatures.

Le 7 mars 2012, la Chancellerie d'Etat a reçu une pétition émanant de l'Association Fribourgeoise d'Action et Accompagnement Psychiatrique et demandant au Conseil d'Etat un soutien financier à la création de lieux décentralisés où les personnes qui vivent la maladie psychique puissent s'intégrer socialement à proximité de leur lieu de vie. Elle est munie de 880 signatures.

Le 2 mai 2012, la Chancellerie d'Etat a reçu une pétition émanant du personnel des Centres de formation professionnelle spécialisée (Prof-In, Les Peupliers et Château de Seedorf) et deman-

2012

dant au Conseil d'Etat de prendre les mesures propres à garantir le maintien de toutes les institutions spécialisées du canton de Fribourg au sein de la CCT INFRI-FOPIS et d'octroyer aux CFPS les garanties financières leur permettant de faire face à toutes leurs obligations conventionnelles envers leur personnel. Elle est munie de 168 signatures.

Le 21 juin 2012, la Chancellerie d'Etat a reçu une pétition émanant du Groupement de protection des places Nova Friburgo et du Port, à Estavayer-le-lac. Elle demande au Conseil d'Etat de «déplacer le projet cantonal de pisciculture dans un autre endroit moins sensible». Au besoin, les pétitionnaires demandent «d'englober et de maintenir les baraques de pêcheurs dans le projet d'aménagement de la pisciculture». Elle est munie de 1869 signatures.

Le 6 juillet 2012, une pétition émanant de citoyens du district de la Veveysse, lancée par des députés de leur district et demandant au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour le maintien de l'hôpital de Châtel-St-Denis, a été déposée auprès de la Chancellerie d'Etat. Elle est munie de 7718 signatures.

Le 12 septembre 2012, une pétition intitulée «Aides-soignant-e-s: revalorisation!» a été déposée auprès de la Chancellerie d'Etat. Soutenue par le Syndicat suisse des services publics (SSP), elle émane d'aides-soignants et aides-soignantes travaillant dans le canton de Fribourg et de collègues qui soutiennent leur revendication. Le texte demande au Conseil d'Etat de revaloriser rapidement la profession. Elle est munie de 794 signatures.

Le 24 septembre 2012, une pétition émanant d'agriculteurs broyards et demandant au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que «des mesures radicales soient prises afin d'enrayer l'invasion des sangliers sur leurs parcelles cultivées» a été déposée auprès de la Chancellerie d'Etat. Elle est munie de 205 signatures.

Le 1^{er} octobre 2012, une pétition intitulée «Non à l'interdiction de vente d'alcool aux moins de 18 ans», émanant des jeunes libéraux-radicaux fribourgeois, adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, a été déposée auprès de la Chancellerie d'Etat. Elle demande aux autorités cantonales fribourgeoises de refuser la modification de l'art. 53 de la loi sur les établissements publics et la danse. Elle est munie de 306 signatures.

Le 15 novembre 2012, une pétition pour la régulation des sangliers dans le district du Lac et intitulée «Ne pas laisser la surface agricole utile aux sangliers», adressée au Conseil d'Etat, a été déposée auprès de la Chancellerie d'Etat. Elle est munie de 620 signatures.

2.6. Projets informatiques

2.6.1. Vote par Internet

Le secteur Projets informatiques et le secteur Administration et droits politiques ont permis à tous les Suisses et Suissesses de l'étranger inscrits auprès des communes fribourgeoises de voter par Internet lors des scrutins des 23 septembre et 25 novembre 2012. Les Suisses de l'étranger ayant leur domicile politique dans les chefs-lieux du canton ont également pu participer à l'élection du successeur de M. Alain Berset au Conseil des Etats par internet.

2.6.2. Sites Internet

La plate-forme CMS de l'Etat compte, au 31 décembre 2012, quelque 97 sites Internet. En 2012, ce ne sont pas moins de 5 nouveaux sites qui ont été publiés. De plus et pour la première fois, deux sites intranet à contrôle d'accès ont été publiés sur la plate-forme de l'Etat.

2.7. Affaires juridiques

L'article 87 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative dispose que les recours au Conseil d'Etat sont instruits par une Direction ou par la Chancellerie d'Etat. Le Conseil d'Etat a décidé en automne 2010 de centraliser à la Chancellerie d'Etat l'instruction des recours, principalement en matière de personnel, qui lui sont adressés.

La situation de ces recours pour 2012 est la suivante:

> Dossiers en cours au 1.1.2012:	21
> Recours déposés en 2012:	21
> Recours traités:	23
dont - admis:	0
- sans objet ou retirés:	4
- rejetés:	19
> Dossiers en cours au 31.12.2012:	19

La Chancellerie d'Etat a également préparé les observations du Conseil d'Etat requises par le Tribunal cantonal dans les causes qui lui ont été soumises en matière de personnel. L'un des quatre recours traités en 2012 par le Tribunal cantonal a été partiellement admis; les trois autres ont été rejetés.

 2012

II. Service de législation (SLeg)

Chef: Denis Loertscher

1. Mission

La mission du Service de législation (SLeg) consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, notamment par la gestion du Recueil systématique (RSF) et de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), à collaborer avec les Directions à l'élaboration de la législation qui les concerne, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une trentaine de projets législatifs et fait part de ses observations aux Directions concernées. On peut citer en particulier les projets de lois ou de règlements concernant l'Université, la protection de l'enfant et de l'adulte, l'application du code civil, les examens d'avocat et de notaire, la protection des animaux, l'eau potable, l'état civil, la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale/Fribourg, les urgences préhospitalières et la géoinformation.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs groupes de travail: révision de la législation sur les droits politiques (notamment, système électoral et cercles électoraux); avant-projet de loi sur la géoinformation; projet de règlement sur les sites pollués.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets. Il a établi un guide abrégé des Directives de technique législative ainsi qu'un aide-mémoire pour la saisie, qui répondent aux questions qui se posent le plus fréquemment lors de l'élaboration d'un acte législatif.

Enfin, il a élaboré divers projets législatifs sur mandat de la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.1).

2.1.2. Diffusion de la législation

La nouvelle application pour la BDLF a suscité des échos positifs de la part des internautes et a permis une mise à jour plus fré-

quente. Le SLeg a achevé la reprise de l'historique (depuis 1996) des actes figurant dans la nouvelle BDLF. Il a participé activement à l'organisation de six cours pour le personnel des Directions concernant l'utilisation du nouveau modèle Word pour la saisie des actes législatifs.

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 47 et 48 du RSF (262 et 65 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2012. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2012 de ce Recueil. Il a diffusé en outre chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.

Le SLeg a procédé à quinze mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. En outre, la version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD édité par la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Enfin, le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises.

2.1.3. Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg a entrepris les travaux visant à supprimer le recours préalable au Conseil d'Etat en matière de personnel.

Il a continué à collaborer à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), notamment à la mise en place du registre des intérêts; il a en outre fourni de nombreux avis dans le domaine de la LInf.

2.1.4. Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. A signaler en particulier les avis qui ont traité de l'information du public relative aux allègements fiscaux aux entreprises, des compétences de la Commission des finances et de gestion par rapport à celles du Conseil d'Etat et de l'Inspection des finances et de la haute surveillance parlementaire dans le domaine hospitalier.

Le SLeg a également préparé les projets de réponses à des consultations fédérales et de la CGSO, ainsi que le projet de réponse à la motion relative aux coûts des interventions parlementaires.

Il a établi un rapport relatif à l'instruction des recours au Conseil d'Etat; il a par ailleurs instruit l'un de ces recours.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

—
2012

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ). Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef adjoint du SLeg a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

Le chef du SLeg continue à participer régulièrement, à titre d'invité, aux séances de la Conférence des secrétaires généraux.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a collaboré très activement à l'accompagnement du projet de loi sur la protection de la nature et du paysage dans sa phase parlementaire (préparation du commentaire du commissaire du Gouvernement et de notes et documents pour la commission parlementaire). Il participe à l'élaboration de la réglementation d'exécution de la loi et a préparé le projet de détermination du Grand Conseil concernant le recours interjeté au Tribunal fédéral par Pro Natura contre l'art. 22 al. 1 de la loi.

Il a continué de participer activement au groupe de travail chargé d'élaborer un projet de règlement sur les sites pollués, notamment en rédigeant les documents mis en consultation et en préparant la suite à donner à celle-ci.

2.2.2. Planification des projets législatifs 2007–2011 et 2012–2016

Le SLeg a dressé, en vue de son intégration dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des quelque 75 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011; il a par ailleurs établi un état complet des lois et projets de lois adoptés durant ladite législature. Il a collaboré à l'établissement du programme législatif figurant dans le programme gouvernemental de la législature 2012–2016.

III. Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI)

Chef de service: Christian Brique, jusqu'au 30 avril 2012, Gilbert Fasel depuis le 1^{er} mai 2012

1. Mission

Le SAMI est chargé de procéder à l'acquisition du matériel de bureau administratif et technique, des machines et appareils de bureau et des fournitures diverses dont il assure la réception, le contrôle, l'entreposage et la livraison. De même, il inventorie et organise leur entretien et en négocie les contrats. Il commande et exécute les travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure. Il procède aux travaux de microfilmage prescrits par la législation cantonale et fédérale, sous réserve des dispositions spéciales, notamment en matière de registre foncier. Enfin, il conseille les services et établissements sur le choix des fournitures, des machines et appareils de bureau afin d'en limiter la diversité.

2. Nouveau chef de service

Le Conseil d'Etat, sur proposition de la Chancellerie d'Etat, a nommé Gilbert Fasel en qualité de chef du SAMI, à compter du 1^{er} mai 2012. Cette nomination a fait suite au départ de Christian Brique, qui a présenté sa démission, pour raison d'âge, après plus de quarante années passées au service de l'Etat de Fribourg.

3. Activités

Le SAMI a assuré la logistique et les achats pour toutes les unités de l'Etat en matière de fournitures de matériel de bureau administratif et technique en gérant le stock et distribuant le matériel de consommation courante. Il a réalisé (imprimé dans ses locaux ou sous-traité) les travaux de composition, d'impression et de reliure de l'ensemble des publications de l'Etat.

3.1. Gestion du stock et logistique

La gamme des articles dans le domaine du matériel de bureau est très étendue. Aujourd'hui, il est possible d'obtenir du matériel de toutes les formes et couleurs. Au milieu d'une telle palette d'articles, il est essentiel de faire des choix. Les réflexions de standardisation et regroupement des volumes auprès d'un nombre plus restreint de fournisseurs occupent quotidiennement les collaborateurs du Service. Le nombre d'articles (environ 750) est resté stable. Par contre, l'assortiment s'est adapté aux besoins des clients.

La distribution des commandes ainsi que du matériel de votations, respectivement d'élections, est assurée par le SAMI. Les livraisons de papier à l'ensemble des services représentent un vo-

2012

lume annuel d'environ 400 palettes. Le papier de l'Etat a la particularité d'être identique pour l'ensemble de la correspondance et des publications officielles. Il est composé à 100% de fibres recyclées et la pâte utilisée est blanchie sans composé chloré. Ce papier porte le label «ange bleu».

3.2. Fourniture de matériel de bureau

Les principaux articles de papeterie, classeurs, poches et dossiers plastifiés, fourres, boîtes destinées à l'archivage, formulaires avec impression d'un bulletin de versement, consommables, matériel d'emballage, sont achetés en collaboration avec l'association GRAFOSA, Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives. Ses objectifs sont de procéder à des achats groupés, au mieux des intérêts des administrations publiques de Suisse romande et du Tessin, dans les limites des compétences des membres et du respect de la législation sur les marchés publics, du règlement et de l'accord intercantonal sur les marchés publics.

Une importante série de sceaux, timbres et tampons ont été fabriqués durant l'été. Le regroupement des besoins de l'ensemble des Directions a permis d'obtenir des conditions favorables et d'adapter le graphisme de ceux-ci à l'identité visuelle de l'Etat.

La collaboration avec l'Office cantonal du matériel scolaire, entité située dans le même bâtiment, s'est poursuivie de façon fructueuse. Des rencontres régulières apportent échanges et synergies. Le regroupement des volumes pour certains articles, l'utilisation commune d'équipements (système d'emballage, moyen de livraison) procurent des avantages à chacun.

3.3. Travaux d'impression

Dans le secteur de l'impression, le SAMI est complémentaire aux entreprises de la place. Cette complémentarité, doublée d'une claire répartition des rôles de chacun, est primordiale. Il n'est pas rare de sous-traiter l'impression d'une couverture en quadrichromie et vernis de protection auprès d'une entreprise locale tout en assurant la production des pages intérieures en interne. La philosophie du service est de se concentrer sur une partie des nombreuses possibilités de l'industrie graphique. Cette stratégie de niche permet d'être efficace et d'apporter des solutions ciblées aux services de l'Etat.

Lors de la réception des mandats d'impression, un professionnel de l'industrie graphique procède à une brève évaluation technique des ordres confiés. En fonction des caractéristiques techniques (format, tirage, finesse des illustrations) le mandat sera produit sur place ou alors confié à un tiers. Toutes les commandes sous-traitées font l'objet d'un appel d'offres conformément à la loi. Indépendamment de la procédure d'acquisition (gré à gré ou sur invitation), la demande d'offre est adressée à plusieurs

fournisseurs disposant d'un équipement adéquat permettant une fabrication rationnelle. Durant l'année écoulée, les mandats d'impression attribués à des tiers ont représenté un montant total de 2,5 millions de francs. Le nombre d'enveloppes confectionnées se chiffre annuellement à 1 million d'exemplaires.

Les forces du service d'impression numérique sont principalement des délais courts (production dans la journée), des coûts maîtrisés et la garantie d'une totale confidentialité quant au contenu des écrits sensibles (par exemple les travaux d'examens). La location des équipements évite à l'Etat d'importants investissements tout en permettant de suivre l'évolution technologique. Les contrats portent sur une durée de 60 mois, le prix est fixé par côté de feuille et inclut les coûts de maintenance des équipements. Au besoin, car personne n'est à l'abri d'une panne, le SAMI peut compter sur la collaboration du service d'impression numérique de l'Université.

Le volume d'impressions réalisées sur le site du SAMI a progressé en 2012 pour atteindre le total de 8.6 millions (faces imprimées). L'évolution est surtout significative dans le domaine des pages imprimées en couleur. Cette tendance à la couleur devrait se poursuivre durant les prochaines années.

La production d'imprimés au format affiche (89.5 x 128 cm) au moyen d'un plotter a diminué, alors que les tirages destinés à la presse offset sont restés stables. Les imprimés personnalisés (cartes de visite, de correspondance, de rendez-vous) représentent un nombre important de petites commandes (1500 sortes/année). Le service confectionne également des badges plastifiés personnalisés, format carte de crédit, notamment destinés aux députés et à des services de protection de la population. Il dispose d'un appareil permettant de graver et de reproduire des CD. Ces supports numériques sont avant tout destinés aux manuels d'études.

3.4. Travaux de prépresse

L'adaptation des publications et documents à la nouvelle identité visuelle de l'Etat s'est poursuivie à un rythme soutenu. Aujourd'hui, la majorité des publications sont adaptées au nouveau graphisme. Le SAMI, en collaboration avec le bureau de l'information de la Chancellerie, soutient et conseille techniquement les auteurs de documents. Cette activité de polygraphe est assurée par un professionnel et représente environ 40% de son activité. Les données, transmises par télécommunication ou sur un support informatique, sont mises en page. Le respect des règles typographiques permet une disposition esthétique du texte et de l'image. Cartes de visite, affichettes, diplômes, couvertures de publications, rapports simples, sont effectués en interne. Les principaux avantages sont une diminution des coûts ainsi que le respect de la charte graphique.

—
2012

3.5. Achat d'équipements

En collaboration avec le service informatique, le service d'achat gère l'ensemble du parc des appareils multifonctions. Les modèles actuels sont connectés aux réseaux et permettent une gestion globale des documents (impression, copies, scannage, fax). Cette évolution permet une diminution du parc des imprimantes ainsi que des fax, le principal gain étant la réduction des coûts de consommables. Les appareils sont mis à disposition sur la base d'un contrat de location, convention-cadre négociée par les acheteurs du groupement GRAFOSA. Les utilisateurs communiquent aux prestataires les volumes réalisés par appareil et ceux-ci facturent le nombre de copies aux clients. Le prix par copie comprend la totalité des coûts: la location, le toner, les options, les réparations et services. L'ensemble du parc d'appareils comprend 650 unités d'impression. Le nombre de documents produits est stable. Les incitations à imprimer les feuilles des deux côtés permettent de stabiliser les volumes de papier. A moyen terme, le développement de la cyberadministration devrait permettre une réduction des impressions et copies.

Les acquisitions d'équipements tels que projecteurs multimédias (beamers), appareils destinés au traitement du courrier, destructeurs de documents, etc. sont restées stables.

3.6. Travaux de reliure artisanale et semi-industrielle

Relier et restaurer des livres, c'est participer à l'histoire. Le livre offre son support à l'écriture et celle-ci lui permet d'exister. L'atelier de reliure exécute des travaux de restauration et assume des tâches de reliure semi-industrielles.

Les remises en état d'anciens volumes appartenant à la Haute Ecole de Santé, à diverses archives et registres fonciers se sont poursuivies tout au long de l'année. Ce minutieux travail nécessite de vastes connaissances dont disposent nos artisans. En appliquant les techniques traditionnelles (débroucher, coudre, encoller), les ouvrages retrouvent leur jeunesse. Il arrive malheureusement que le propriétaire d'un ouvrage attende trop longtemps avant de faire appel au relieur. Lors de détériorations importantes, la restauration d'un ouvrage peut s'avérer complexe et durer plusieurs dizaines d'heures. Au total, le nombre de volumes reliés de façon artisanale s'élève à 1336 exemplaires, soit une augmentation de 5% par rapport à 2011.

L'atelier a également procédé à la reliure de différents volumes du protocole du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Il a réalisé l'entretien courant de nombreux ouvrages sous forme de petites réparations pour les bibliothèques des Hautes Ecoles fribourgeoises. Les études notariales ont sollicité le service pour la reliure des actes officiels (volumes minutaires).

Les reliures semi-industrielles, thermocollées, dos carré du type de cet ouvrage, continuent d'être très demandées. En 2012, elles ont représenté un total de 7800 brochures. Les autres produits (spiralettes métalliques ou plastiques) ont légèrement diminué.

3.7. Microfilmage et numérisation de documents

Les prises de vues des documents ont continué tout au long de l'année. L'augmentation de la demande en matière de microfilmage, due notamment à de nombreux documents originaux (croquis et schémas de terrain) réalisés par le service archéologique, a nécessité une adaptation des ressources en personnel. Le Service peut compter temporairement sur le précieux apport d'une collaboratrice à temps partiel.

En plus du domaine archéologique, le service collabore activement avec les Archives de l'Etat ainsi que les registres fonciers. Ceux-ci disposent d'un grand nombre de documents en attente d'être traités. L'accessibilité des documents au public, la conservation de ceux-ci tout en évitant les détériorations provoquées par les manipulations sont prioritaires.

Une partie importante des documents du Registre foncier de la Sarine a été traitée. Le travail se poursuit avec le Registre foncier de la Veveyse et celui du Lac. Une copie de sécurité de l'ensemble des prises de vues microfilmées est stockée au SAMI.

Diverses unités sollicitent le service, notamment les archives de la ville de Fribourg et la Bibliothèque cantonale et universitaire. Il dispose de deux équipements complémentaires, un scanner numérique de dernière génération et une caméra traditionnelle permettant des prises de vue argentiques développées conventionnellement.

Comme les années précédentes, la collaboratrice de ce secteur a réalisé les reportages photographiques commandés par la Chancellerie d'Etat ainsi que par quelques autres services.

3.8. Chiffres clés 2012

Nombre de commandes attribuées aux entreprises	> 4000 commandes
Montant des mandats confiés aux entreprises	
(Impression, fournitures, équipements)	> 6 millions de francs
Produits approvisionnés et distribués	750 articles

2012

Production interne

 Impression numérique et assemblage de documents
8.6 millions de pages

 Ouvrages reliés 1336 exemplaires

 Documents microfilmés ou numérisés 68 000 exemplaires

IV. Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)

Président de la Commission: Marc Sugnaux

Préposée cantonale à la transparence: Annette Zunzer Raemy

Préposée cantonale à la protection des données: Dominique Nouveau Stoffel

1. Mission

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) est une autorité indépendante, rattachée administrativement à la Chancellerie. Elle gère aussi bien le do-

maine de la transparence que celui de la protection des données.

La Préposée à la transparence est chargée de l'information et de la formation dans son domaine ainsi que de la médiation en cas de litige.

Avec la Commission, la Préposée à la protection des données est chargée de la surveillance des organes publics et des privés qui accomplissent des tâches de droit public. La Préposée donne des renseignements et des conseils aux particuliers et aux organes publics.

2. Activité

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site internet: <http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/publications.htm>.

V. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres des charges	Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat	45.72	44.88	0.84
ADMINISTRATION CENTRALE	45.72	44.88	0.84
3100/CETA Conseil d'Etat	7.00	7.00	
3105/CHAN Chancellerie d'Etat	20.31	19.37	0.94
3110/ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	11.00	11.00	0.37
3115 / OLEG Service de législation	5.15	5.16	0.01
3120 / ATPD Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2.26	2.35	-0.09

Chancellerie d'Etat CHA
Rue des Chanoines 17, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/cha

Avril 2013

imprimé sur papier 100 % recyclé